Rapport annuel intégré 2022

Ensemble faisons progresser les soins de demain

Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

© UCB Biopharma SRL, 2023. Tous droits réservés.
Date de préparation : Février 2023

Rapport annuel intégré 2022

Ensemble faisons progresser
les soins de demain

Voici notre Rapport annuel intégré 2022

L'objectif du Rapport annuel intégré de cette année – **Ensemble faisons progresser les soins de demain** – est de fournir à toutes les parties prenantes intéressées les informations les plus récentes sur la façon dont UCB crée de la valeur pour ceux que nous servons : les patients, nos employés, les communautés dans lesquelles nous vivons, la planète et nos actionnaires. C'est un objectif que nous nous engageons à atteindre, aujourd'hui et à l'avenir.

À propos de ce rapport

Ce Rapport annuel intégré pour l'année 2022 comprend le rapport de gestion, conformément à l'article 12 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 portant sur les obligations des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Toutes les informations devant être incluses dans ce rapport de gestion en vertu des articles 3:6 et 3:32 du Code belge des sociétés et des associations (la déclaration de gouvernance d'entreprise, y compris le rapport de rémunération, les performances financières de l'entreprise et la déclaration sur les informations extra-financières d'UCB) sont reprises dans les différentes sections de ce Rapport annuel intégré. Ce Rapport annuel intégré, ainsi que l'évaluation des aspects matériels ont été préparés conformément aux normes GRI sur la durabilité. Par ailleurs, certaines informations extra-financières indiquées par la lettre grecque beta sont auditées par une tierce partie. Les normes du SASB fournies par la Value Reporting Foundation ont également été utilisées comme référence. En outre, nous soutenons la recommandation de la Task Force Climate-Related Financial Disclosure (TCFD) et vous pouvez consulter la synthèse de la première communication d'UCB sur la TCFD dans la section Données et Reporting de ce rapport.

UCB relève du champ d'application de la taxonomie européenne, en tant que société cotée en bourse comptant plus de 500 employés. Nous avons examiné les activités économiques éligibles à la taxonomie européenne répertoriées dans l'acte délégué sur le climat et après examen, nous estimons actuellement que nos principales activités économiques ne sont pas concernées par les annexes techniques de la taxonomie européenne relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Nous continuons à surveiller l'évolution des obligations de déclaration et leur impact pour UCB.

Ce document contient des informations sur des médicaments expérimentaux dont l'utilisation n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde ou sur de nouvelles indications pour des produits approuvés. L'innocuité et l'efficacité de ces médicaments expérimentaux ou des nouvelles indications n'ont dès lors pas encore été établies.

Table des matières

UCB en bref 7
Lettre aux parties prenantes 8
Créer des moments qui comptent pour les personnes touchées par des maladies graves 8
Chiffres clés 10
Notre ambition 15
Garantie de performances durables 16
Notre modèle de création de valeur 18
Un monde en transition 20
Faits marquants 22
Nos performances 23

Promouvoir des lendemains plus sains pour les patients 25
Innover pour les personnes souffrant de maladies graves 27
Développer de médicaments différenciés pour des patients très variés 30
Notre pipeline 32
Domaines thérapeutiques et solutions pour les personnes atteintes de maladies graves 34
Faire progresser la science au niveau des maladies touchant les femmes en âge de procréer 46
Assurer la sécurité et la qualité des produits 48
Garantir l'accès à nos solutions 52
Élargir l'accès aux médicaments UCB aux États-Unis 57
Élargir l'accès dans les zones géographiques à revenu faible et moyen 58
Évaluer comment faire progresser l'accès durable dans les différents pays 60
Partenariats dans la santé numérique pour créer de la valeur pour les patients 62

Œuvrer pour une culture de bienveillance à l'égard des employés d'UCB 65
Préserver notre culture d'entreprise 68
Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier 70
Diversité, équité et inclusion 74
Développement des employés 76

Œuvrer pour des communautés plus saines 81
Renforcer notre chaîne d'approvisionnement et notre politique d'achats responsables 83
Faire progresser le domaine de la santé grâce à nos partenariats 86
Soutenir l'innovation avec le fonds UCB Ventures 88
Payer notre juste part 89
Soutenir les communautés défavorisées grâce à la philanthropie 90

Œuvrer pour la santé dela planète 97
Objectifs pour la santé de la planète 99
Atteindre la neutralitécarbone d'ici 2030 100
Réduire notre consommation d'eau de 20% d'ici 2030 104
Réduire notre production absolue de déchets de 25% d'ici 2030 105

Faire progresser la valeur pour les actionnaires 107
De la valeur pour les actionnaires 109

Notre gouvernance 115

Pratiques éthiques professionnelles 116

1.1 Programme d'éthique et de conformité 117

1.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence (ABAC) 120

1.3 Droits humains 120

1.4 Responsabilité produits 121

1.5 Marchés internationaux 121

Gestion des risques 122

2.1 Notre approche de gestion des risques 122

2.2 Processus et cadre 122

2.3 Risques majeurs en 2022 124

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise 130

3.1 Champ d'application du rapport 131

3.2 Capital et actions 131

3.3 Actionnaires et structure de l'actionnariat 133

3.4 Conseil d'Administration et Comités du Conseil 137

3.5 Comité Exécutif 148

3.6 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif 152

3.7 Rapport de rémunération 156

3.8 Caractéristiques principales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB 183

3.9 Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions UCB 184

3.10 Audit externe 185

3.11 Informations requises en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 186

3.12 Conflits d'intérêts – application de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations 191

Données financières 193

1. Performances financières de l'entreprise 194

2. États financiers consolidés 211

3. Notes aux états financiers consolidés 216

4. Déclaration en matière de responsabilité 291

5. Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 292

6. États financiers statutaires abrégés d'UCB SA 299

Données et rapports 303

Données relatives aux collaborateurs 304

Données environnementales 311

Déclaration du groupe de travail sur la transparence financière en matière de climat 314

Normes GRI 318

SASB 326

Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant sur l'information objet de la mission du rapport annuel intégré 2022 de UCB SA 328

Accounting for Value 330

2022 UCB U.S. Sustainable Access and Pricing Transparency Report

Building a Sustainable, Value-Driven System Together 340

Glossaire 342

Rapport annuel intégré contenant des déclarations prospectives 344

Langue du rapport 345

Disponibilité du Rapport annuel intégré 345

Calendrier financier 345

Contacts 345

UCB **en bref**

Chez UCB, nous estimons que chacun mérite de vivre la meilleure vie possible, à l'abri des contraintes et de l'incertitude liées aux maladies. Nous engageons des efforts constants à cette fin.

Lettre aux parties prenantes

Chers patients, chers collaborateurs, chers actionnaires et chers représentants des communautés au sein desquelles nous vivons et opérons,

Plus de 90 ans de dévouement à l'égard de nos parties prenantes ont permis à UCB d'acquérir son statut actuel : celui d'une société biopharmaceutique mondiale qui s'appuie sur des décennies d'excellence scientifique et de recherche de pointe en immunologie et neurologie, pour créer des médicaments innovants qui changent la vie des gens.

Dans un monde en constante évolution, nous pensons que nous devons mettre à profit notre expérience en matière d'innovation pour contribuer à faire progresser ensemble les soins de demain et construire un avenir plus durable pour tous, au sein de nos communautés et dans le respect des limites planétaires. Nous nous efforçons donc de gérer l'entreprise de manière responsable, en maximisant notre impact sociétal, tout en stimulant la croissance de nos activités.

Il est indéniable que l'année 2022 nous a apporté son lot de défis, tant internes qu'externes. Nous avons assisté dans l'ensemble du monde à une aggravation des inégalités sociales, à une multiplication des obstacles à l'accès aux soins et aux conséquences sociales et économiques de la guerre dévastatrice en Ukraine. Les effets du changement climatique sont de plus en plus apparents. Nous avons aussi été confrontés à une inflation parmi les plus élevées depuis des décennies. Dans le même temps, nous avons dû faire face à l'impact financier de la perte d'exclusivité d'E KEPPRA®** au Japon, ainsi que de VIMPAT®** aux États-Unis et en Europe. Nous avons également été confrontés à un retard dans la mise sur le marché du *bimekizumab* aux États-Unis. Néanmoins, notre capacité en matière d'innovation et d'amélioration des soins de santé est restée intacte, soutenue par une croissance durable et a continué à nous guider tout au long de l'année 2022.

Dans ce Rapport annuel intégré, nous communiquons nos résultats financiers et extrafinanciers et présentons les actions concrètes que nous avons entreprises et que nous continuerons à mener en collaboration avec nos parties prenantes, et ce, dans le but de faire progresser la qualité des soins de santé à l'avenir.

Créer des moments qui comptent pour les personnes touchées par des maladies graves

En 2022, nous avons impacté la vie de plus de 3,4 millions de patients dans le monde en proposant des médicaments répondant à leurs besoins. En intégrant les besoins des patients dans l'ensemble de nos activités, nous avons continué à développer notre portefeuille de futurs produits, qui comprend désormais neuf médicaments en développement clinique. En outre, de nouvelles indications pour nos produits déjà commercialisés, ainsi que de nouveaux traitements potentiels sont en cours d'examen par les autorités d'enregistrement. Ces progrès devraient permettre aux patients qui en bénéficieront de vivre la meilleure vie possible.

Au cours de l'année écoulée, nous avons obtenu le remboursement de nos médicaments dans de toutes nouvelles régions du monde, comme le montre notre indice de performance en matière d'accès. Nous avons en parallèle développé une approche à vocation économique et sociale facilitant l'accès au médicament à Mumbai, en Inde.

Nous avons pu faire bénéficier plus de 4 000 personnes dans 16 pays de BIMZELX®‡* (*bimekizumab*) et observer son impact en conditions réelles sur la vie des patients atteints de psoriasis. Le retard dans la procédure initiale d'enregistrement du *bimekizumab* a été une déception pour l'ensemble de l'entreprise. Depuis, la Food and Drug Administration (FDA) a accepté d'examiner notre nouvelle soumission[1] et nous nous réjouissons d'ores et déjà de la mise à disposition dans les plus brefs délais du *bimekizumab* aux patients adultes atteints de psoriasis aux États-Unis, prévue pour la mi-2023. L'examen de la demande d'enregistrement du *bimekizumab*†[2] dans le traitement de l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite axiale est en cours en Europe et nous attendons un retour des autorités réglementaires pour l'été prochain.

Nous avons également introduit des demandes d'enregistrement auprès des autorités réglementaires pour le *rozanolixizumab*††[3] et le *zilucoplan*††[4] dans le traitement des patients adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGg). À cet égard, nous nous attendons à recevoir une réponse de la FDA concernant le *rozanolixizumab*†† au deuxième trimestre 2023 (étant donné sa désignation Priority Review) et de l'Agence européenne des médicaments (EMA) au premier trimestre 2024. Pour le *zilucoplan*††, nous attendons les commentaires de la FDA et de l'EMA au quatrième trimestre 2023.

‡ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire, ce qui permettra d'identifier rapidement les nouvelles informations sur l'innocuité. Les professionnels de santé sont priés de signaler toute suspicion de réactions indésirables.

* Le BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental et son innocuité et son efficacité n'ont donc pas encore été établies. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

1 Pour le traitement des patients adultes atteints de psoriasis en plaques de degré modéré à grave. UCB Announces FDA Acceptance of BLA Resubmission for *Bimekizumab*. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-Announces-FDA-Acceptance-of-BLA-Resubmission-for-Bimekizumab. Dernier accès : janvier 2023.

2 Examen en cours pour le traitement des patients adultes atteints d'arthrite psoriasique active (PsA) et des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale active (axSpA). L'Agence européenne des médicaments accepte les demandes d'autorisation de mise sur le marché pour le *bimekizumab* dans l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite axiale. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/European-Medicine-Agency-Accepts-Marketing-Authorization-Applications-for-Bimekizumab-in-Psoriatic-Arthritis-and-Axial-Spondyloarthritis. Dernier accès : janvier 2023.

3 En cours d'examen pour le traitement des adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGg) qui sont porteurs d'anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (AChR) ou aux anticorps dirigés contre le récepteur tyrosine-kinase spécifique du muscle (MuSK). UCB announces *rozanolixizumab* BLA for the treatment of generalized myasthenia gravis filed with U.S. FDA and designated for Priority Review. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-announces-rozanolixizumab-BLA-for-the-treatment-of-generalized-myasthenia-gravis-filed-with-US-FDA-and-designated-for-Priority-Review. Dernier accès : janvier 2023.

L'innovation scientifique reste au cœur de l'ambition d'UCB, dans le but de fournir des traitements différenciés aux personnes atteintes de maladies graves. Nous nous associons à nos parties prenantes dans le monde entier afin d'aller toujours plus loin et plus vite en matière d'innovation.

Depuis son lancement effectué en collaboration avec nos partenaires, EVENITY®‡** (*romosozumab*) a permis de traiter plus de 400 000 personnes atteintes d'ostéoporose et présentant un risque élevé de fracture. Nous avons également accueilli Zogenix, Inc. dans la famille UCB et avons obtenu les autorisations de mise sur le marché pour FINTEPLA®‡** (*fenfluramine*) aux États-Unis[5] et dans l'UE[6] pour le traitement des crises épileptiques associées au syndrome de Lennox-Gastaut (LGS). En outre, FINTEPLA®** a également été approuvé pour le traitement des crises épileptiques associées au syndrome de Dravet au Japon[7].

Autant d'éléments qui traduisent une nouvelle année de résultats commerciaux solides pour UCB, qui atteignent la limite supérieure de nos prévisions financières, avec un chiffre d'affaires de € 5,52 milliards et des ventes nettes de € 5,14 milliards, grâce à une bonne croissance de nos produits existants, au lancement de BIMZELX®* et à l'ajout de FINTEPLA®**. Les bons résultats de ces produits ont cependant été plus que contrebalancés par les répercussions négatives de la perte d'exclusivité de E KEPPRA®** (*levetiracetam*) au Japon et de VIMPAT®** (*lacosamide*) aux États-Unis et en Europe. CIMZIA®** (*certolizumab pegol*) a dépassé le million d'années-patients depuis son lancement, atteignant ainsi l'objectif de ventes de € 2 milliards, deux ans avant la date prévue.

Outre notre excellence scientifique, notre plus grande force réside dans le dévouement de nos collaborateurs d'UCB que nous continuons à soutenir en favorisant un environnement de travail diversifié, inclusif et engageant pour tous. Pour la première fois, nous avons publié notre indice d'inclusion et nous continuons à mesurer la santé, la sécurité et le bien-être dans l'ensemble de l'entreprise. Nous avons constaté une légère baisse de notre indice de santé, de sécurité et de bien-être à 80,4 % (contre 81,9 % en 2021) et nous élaborons déjà des approches sur mesure afin de mieux comprendre les causes profondes de cette évolution et d'y remédier en 2023.

Compte tenu de l'impact croissant du changement climatique sur les communautés du monde entier, nous avons continué à dissocier nos émissions de gaz à effet de serre de notre croissance. Nous travaillons de même en partenariat avec nos fournisseurs pour réduire nos émissions et nous sommes en bonne voie pour atteindre nos objectifs relatifs à l'initiative « Science Based Targets ».

Le succès de notre entreprise repose sur notre approche holistique et notre vision à long terme de l'impact positif d'UCB sur les personnes atteintes de maladies graves, nos collaborateurs, les communautés dans lesquelles nous vivons, nos actionnaires et la planète.

Ensemble faisons progresser les soins de demain

L'innovation scientifique reste au cœur de l'ambition d'UCB, dans le but de fournir des traitements différenciés aux personnes atteintes de maladies graves. Nous nous associons à nos parties prenantes dans le monde entier afin d'aller toujours plus loin et plus vite en matière d'innovation.

Nous commençons l'année 2023 confiants en notre forte croissance et notre capacité à créer de la valeur. Le nombre de lancements potentiels de produits à venir est sans précédent pour notre entreprise, et ce, pour le traitement du psoriasis aux États-Unis, de l'arthrite psoriasique et de tout le spectre de la spondylarthrite axiale (axSpA) en Europe et au Japon, ainsi que de la myasthénie grave généralisée (MGg) aux États-Unis, en Europe et au Japon. Nous continuerons à bâtir et consolider un portefeuille de solutions thérapeutiques en immunologie, neurologie et dans d'autres domaines où notre expertise permettra d'apporter des réponses aux besoins des patients au service desquels nous œuvrons. Grâce à une approche rigoureuse en matière de coûts et à une allocation judicieuse de nos ressources, nous continuerons à préparer notre entreprise pour faire face aux défis de l'avenir.

Nous concentrons notre attention sur le développement de solutions thérapeutiques destinées à des populations spécifiques et nous agissons concrètement pour passer du traitement des symptômes à la modification de la progression de la maladie, voire à la découverte de traitements curatifs pour les maladies chroniques graves. Les personnes atteintes de maladies graves nous montrent la voie et nous incitent en permanence à maintenir notre cap, en veillant à ne jamais perdre de vue l'aspect humain du soin en nous focalisant uniquement sur la maladie. Ainsi, nous sommes reconnaissants à nos patients ambassadeurs Beth, Candace et Thomas, d'avoir examiné le Rapport annuel intégré afin d'y apporter leur propre point de vue.

Nous avons parcouru un long chemin et, grâce à des partenariats fructueux, à nos capacités d'innovation scientifique et à l'engagement de nos collaborateurs et de nos partenaires, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Cet avenir sera bâti sur les collaborations forgées aujourd'hui, et pour cette raison, nous souhaitons vous remercier de votre participation au parcours d'UCB.

En agissant ensemble de façon résolue et en gardant à l'esprit notre impact sur la société et la planète, nous visons à créer durablement de la valeur et à apporter de réelles améliorations dans la vie des patients pour qui nous œuvrons, aujourd'hui comme demain.

***Jean-Christophe Tellier**, Chief Executive Officer*
***Fiona du Monceau**, Présidente du Conseil d'Administration par intérim*

4 En cours d'examen pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les patients adultes qui sont porteurs d'anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine (et qui nécessitent un traitement en plus des stéroïdes ou des immunosuppresseurs non stéroïdiens, pour l'UE). UCB annonce l'acceptation par la FDA aux États-Unis de la demande de nouveau médicament et la validation par l'EMA de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) relative au *zilucoplan* pour le traitement de la myasthénie grave généralisée chez les patients adultes. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-announces-US-FDA-acceptance-of-new-drug-application-and-EMA-MAA-validation-for-zilucoplan-for-the-treatment-of-generalized-myasthenia-gravis-in-adult-patients. Dernier accès : janvier 2023.

5 FINTEPLA®, informations posologiques pour les États-Unis. Disponible sur : https://www.ucb-usa.com/fintepla-prescribing-information.pdf Dernier accès : février 2023.

6 FINTEPLA®, RCP EMA. Disponible sur : https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/fintepla-epar-product-information_fr.pdf. Dernier accès : février 2023.

7 La solution orale FINTEPLA® a été approuvée par le ministère japonais de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (MHLW) pour le traitement des crises épileptiques associées au syndrome de Dravet, en complément d'autres médicaments antiépileptiques chez les patients âgés de deux ans et plus. Disponible sur : https://www.pmda.go.jp/PmdaSearch/iyakuDetail/ResultDataSetPDF/820110_1139016S1020_1_01. Dernier accès : janvier 2023.

Chiffres clés

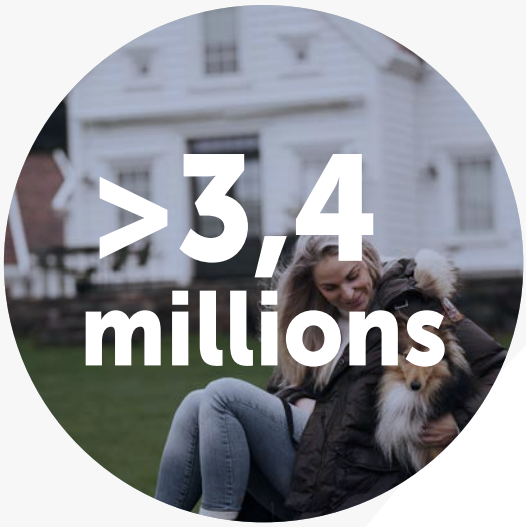

de patients ont accès à nos solutions

pays où UCB est implanté

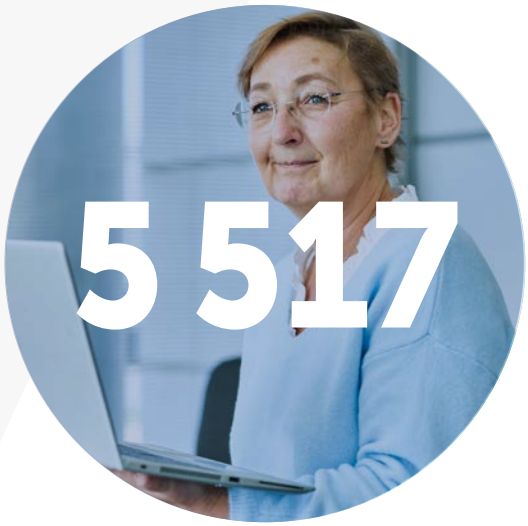

de chiffre d'affaires en millions €
(2021 : 5 777)

de ratio R&D/chiffre d'affaires
(2021 : 28 %)

Note de Sustainalytics :
16,8
(2021 : 16,8)

Note de MSCI :
AA
(2021 : A)

En décembre 2022

collaborateurs UCB dans le monde
(2021 : 8 561)

Ratio EBITDA ajusté / chiffre d'affaires
(2021 : 28 %)

réduction des émissions de CO_2e qu'UCB contrôle directement[1]
(2021 : -62 %)

médicaments en développement clinique
(2021 : 7)

Notation ESG d'ISS :
C+
(2021 : C+)

Note de CDP :
*Sécurité de l'eau : **B** (2021 : B)*
*Changement climatique : **B** (2021 : B)*

1 Les émissions de CO_2e qu'UCB contrôle directement sont les émissions relevant des scopes 1, 2 et 3 (à l'exception des émissions liées aux achats de produits et services), par rapport à notre base de référence de 2015 en chiffres absolus

Nos 8 703 collaborateurs[1] répartis dans 36 pays placent les patients au cœur de toutes leurs activités. Le siège social d'UCB est situé en Belgique.

Royaume-Uni

Slough
- Filiale
- Recherche
- Développement

863 Collaborateurs (8,9 % des effectifs totaux)

45% D'hommes

55% De femmes

- 100% de l'électricité issue de sources renouvelables

États-Unis

Atlanta, GA
- Filiale

Boston, MA
- Recherche

Durham et Raleigh, NC
- Recherche
- Développement

Seattle, WA
- Recherche

1 694 Collaborateurs (19,5 % des effectifs totaux)

42% D'hommes

58% De femmes

- 100% de l'électricité issue de sources renouvelables
- Certifications LEED Gold et WELL Platinum (Atlanta)

Suisse

Bulle
- Filiale
- Production

580 Collaborateurs (6,5 % des effectifs totaux)

63% D'hommes

37% De femmes

- Certification ISO 14001
- Certification ISO 45001
- 100% de l'électricité issue de sources renouvelables

Autres pays européens

UCB possède des filiales dans les pays suivants: Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suède

771 Collaborateurs (8.9% de l'effectif total)

39% D'hommes

61% De femmes

1 Champ d'application du rapport : ce chiffre représente l'ensemble des collaborateurs ayant un emploi régulier actif au sein d'UCB au 31 décembre 2022. Les étudiants, apprentis, stagiaires, employés en congé longue durée et sous-traitants ne sont pas repris dans le décompte des effectifs.

Trois pôles de recherche renforcent notre structure de recherche et développement en Belgique, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Belgique

Bruxelles
- Siège social
- Filiale

Braine-l'Alleud
- Production
- Recherche
- Développement

Louvain
- Recherche
- Développement

2 765
Collaborateurs
(31.8% des effectifs totaux)

53%
D'hommes

47%
De femmes

- Certification ISO 14001 (Braine)
- 100% de l'électricité issue de sources renouvelables

Japon

Tokyo
- Filiale
- Développement

Saitama
- Production

561
Collaborateurs
(6,5 % des effectifs totaux)

77%
D'hommes

23%
De femmes

- Certification ISO 14001 (Saitama)
- Certification ISO 45001 (Saitama)
- 98 % de l'électricité issue de sources renouvelables

Allemagne

Monheim
- Filiale
- Production

493
Collaborateurs
(5,7 % des effectifs totaux)

38%
D'hommes

62%
De femmes

- 100% de l'électricité issue de sources renouvelables

Chine

Shanghai
- Filiale
- Développement

Zhuhai
- Production

407
Collaborateurs
(4,7 % de l'effectif total)

40%
D'hommes

60%
De femmes

- Certification ISO 14001 (Zhuhai)
- Certification ISO 45001 (Zhuhai)
- 52% de l'électricité issue de sources renouvelables

Autres pays internationaux

UCB possède des filiales dans les pays suivants
Australie, Brésil, Canada, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Mexique, Russie, Taïwan, Turquie, Ukraine

569
Collaborateurs
(6.5% des effectifs totaux)

45%
D'hommes

55%
De femmes

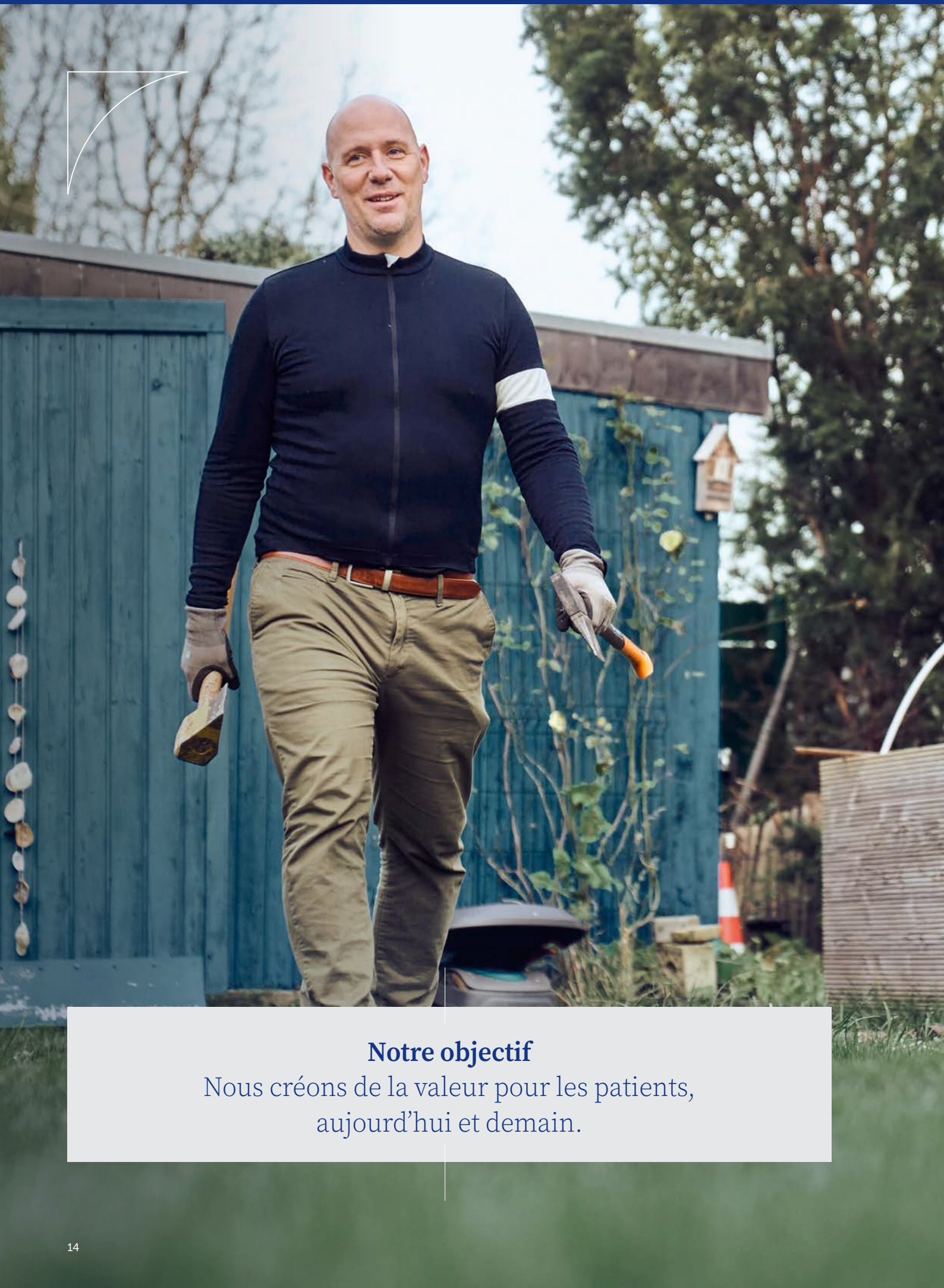

Notre objectif

Nous créons de la valeur pour les patients, aujourd'hui et demain.

Notre ambition

Chez UCB, nous travaillons sans relâche parce que nous nous efforçons toujours de trouver de nouvelles façons d'apporter des solutions aux personnes atteintes de maladies graves et à leurs soignants.

Nous innovons pour obtenir des résultats uniques qui aident les patients à atteindre leurs objectifs de vie, garantissent l'accès à ceux qui ont besoin de nos solutions et offrent la meilleure expérience personnelle pour eux, d'une manière viable pour la société, nos investisseurs et UCB.

Plus de 90 ans d'innovation ont fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui. Des décennies d'excellence scientifique nous ont permis de lancer des médicaments destinés à changer la vie des patients et de développer notre expertise. Nous avons développé une dynamique grâce à nos recherches novatrices et à l'évolution de la science et de la technologie, ce qui nous permet de découvrir et d'élaborer efficacement de nouveaux médicaments et de nous appuyer sur nos atouts existants.

Avoir un impact positif sur la société a toujours fait partie de notre principale mission. Nous travaillons de manière durable en apportant de la valeur ajoutée aux patients qui ont besoin de nos solutions et à ceux qui leur fournissent des soins, à nos collaborateurs, aux communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons, à nos actionnaires et à la planète.

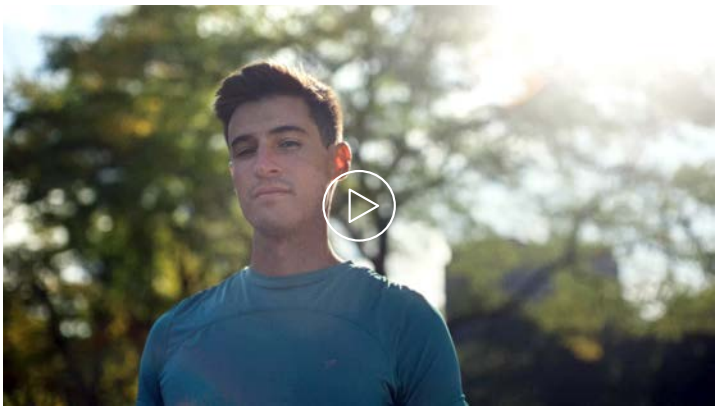

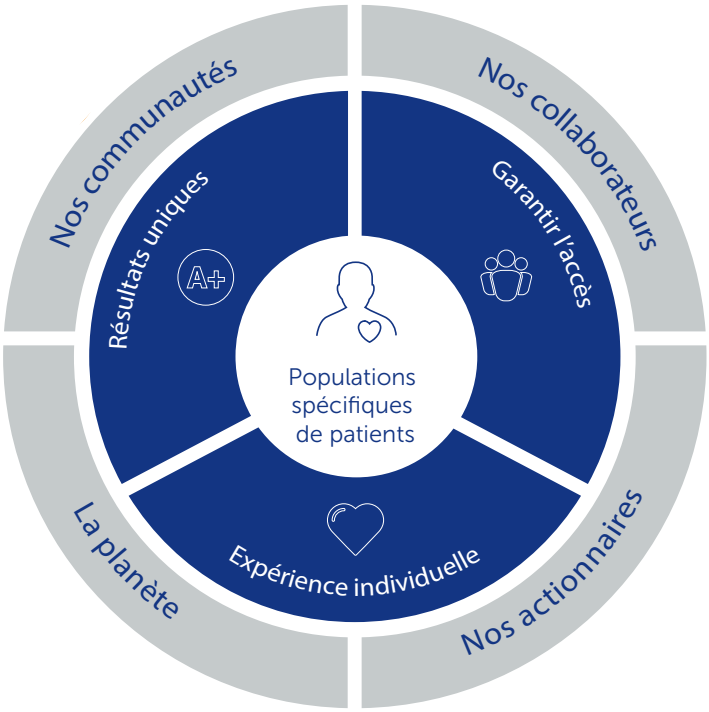

Garantie de performances durables

Chez UCB, la durabilité fait partie intégrante de notre approche stratégique. La société est actuellement confrontée à des enjeux importants qui transcendent les frontières géographiques et les périmètres organisationnels, allant de l'aggravation des inégalités sociales au changement climatique, pour lesquels nous pensons pouvoir apporter de la valeur.

Nous avons effectué une évaluation de la matérialité en 2019 et l'avons actualisée en 2021. Nous avons demandé aux parties prenantes d'identifier les questions qui ont le plus grand impact sur nos activités, la société et l'environnement, et celles qui leur importent le plus. Nous nous engageons à mettre à jour notre évaluation de la matérialité en 2023. Cette démarche répond aux exigences de la Global Reporting Initiative (GRI).

EN SAVOIR PLUS

Nous cherchons à stimuler une croissance durable tout en ayant un impact positif sur la société dans les domaines suivants.

AUGMENTER LA MATÉRIALITÉ

Accès aux médicaments	Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité (financière) des solutions proposées par UCB pour les patients qui en ont besoin et peuvent en bénéficier, pour permettre aux patients d'optimiser leur qualité de vie et réduire les inégalités en matière de santé.
Innovation scientifique	Innovation pour apporter aux patients des solutions différenciées et accessibles correspondant à leurs besoins en tant que patients et membres de la société.
Sécurité et qualité des produits	Garantie de la sécurité et de la qualité des solutions proposées par UCB et communication judicieuse des questions affectant la sécurité et la qualité.
Données et technologies	Exploitation des technologies du numérique, y compris la collecte et l'analyse des données, pour générer et mieux mesurer notre impact, tout en protégeant la sécurité des données et la confidentialité.
Principes éthiques de gestion des affaires	Intégration des principes éthiques de gestion des affaires dans l'ensemble de l'organisation et soutien de l'intégrité et de la transparence dans les interactions avec les parties prenantes, y compris le respect des droits de l'homme.
Santé, sécurité et bien-être au travail	Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être du personnel d'UCB partout où nous sommes présents, en y incluant l'adaptation de nos méthodes de travail.
Renforcement du système de soins de santé	Contribution à l'amélioration des infrastructures et des services de soins de santé ainsi que de politiques fondées sur des données avérées pour permettre la prestation des soins.
Empreinte écologique	Protection de la santé de la planète en réduisant l'impact négatif des activités d'UCB et apport de solutions favorables à l'environnement tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise.
Diversité, équité et inclusion	Responsabilisation du personnel en cultivant la diversité et en créant les conditions favorables pour que tous les collaborateurs puissent apporter le meilleur d'eux-mêmes dans leur travail.
Développement du personnel	Offre des meilleures opportunités aux collaborateurs d'UCB pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et leurs compétences.

Nous affinons continuellement notre mesure d'impact en développant des indicateurs de performance clés, basés sur ces enjeux pertinents. Nous évaluons ainsi la valeur que nous créons pour les patients, nos collaborateurs, les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, et nos actionnaires, ainsi que notre impact sur la planète.

En collaboration avec notre Comité de Gouvernance Durable, le Conseil Consultatif Externe sur la Durabilité d'UCB rassemble des leaders d'opinion influents qui apportent un point de vue extérieur. En collaboration avec notre Comité Exécutif et d'autres cadres dirigeants, leur rôle est de nous aider à rester en phase avec ce que la société attend d'un leader biopharmaceutique durable, en faisant office de source d'inspiration et en encourageant nos efforts en matière de durabilité.

EN SAVOIR PLUS

Le saviez-vous ?

En tant que signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous souscrivons aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier « Bonne santé et bien-être » et « Partenariats pour la réalisation des objectifs », où se situe notre plus grand impact. Pour mieux comprendre notre contribution globale au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, reportez-vous aux tableaux GRI dans lesquels est rapportée notre contribution aux ODD mis en correspondance par sujet.

Notre modèle de création de valeur

Notre approche place les patients et leurs soignants au cœur de nos activités. Nous intégrons leurs expériences personnelles et les moments qui comptent pour eux, dans le cadre de la découverte, du développement et de l'administration de nos médicaments. Nous nous appuyons sur les connaissances qu'ils nous communiquent pour orienter nos recherches scientifiques et développer des solutions innovantes et différenciées ciblant des populations de patients spécifiques.

Nous tirons parti de nos ressources, de nos compétences et de notre expertise afin d'optimiser la valeur que nous créons pour nos différentes parties prenantes.

Contributions

Patients

- Environ 11.800 patients en essais cliniques[1]
- Collaboration avec 369 associations de patients
- Nous nous efforçons d'établir le contact avec les patients tout au long du processus de développement clinique pour nous assurer d'entendre leurs voix et inclure différentes perspectives au cours de nos programmes cliniques

Nos collaborateurs

- 8.703 collaborateurs UCB[2] dont 343 scientifiques en R&D[3]
- 887 sous-traitants[4]

Communautés

- >140 partenariats mondiaux académiques non commerciaux[5]
- 3 millions € de dons à deux fonds philanthropiques d'UCB[6]
- Env. 13.000 fournisseurs

Planète

- 949.671 gigajoules d'énergie consommés
- 526 021m³ d'eau consommée

Données financières

- 739 millions € de cash-flow[7]
- 9,1 milliards € de fonds propres
- 2 000 millions € de dette nette

De la solution au patient
Nous aspirons à offrir une expérience unique au patient à travers des solutions ayant un impact majeur sur sa santé.

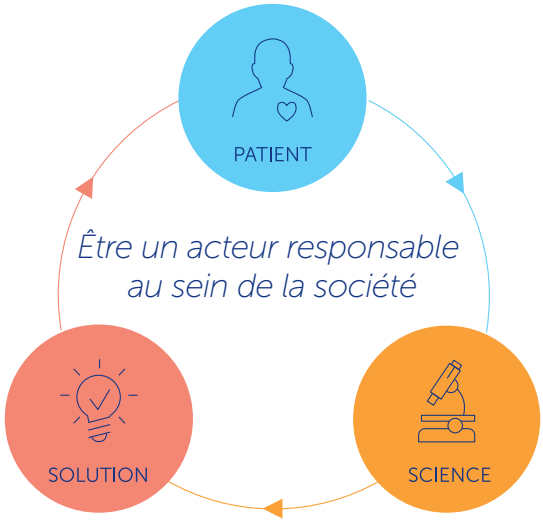

De la science à la solution
Nous avons pour objectif de transformer les hypothèses scientifiques en solutions innovantes et d'impliquer les patients dans ce processus.

Du patient à la science
Nous visons une compréhension approfondie des sous-populations de patients pour développer une hypothèse scientifique originale.

Résultats

Patients

- >3,4 millions de patients
- taux de remboursement de 35% pour tous les patients dans le cadre de programmes de remboursement et taux de remboursement de 42% pour une partie, mais pas la totalité, des patients dans le cadre de programmes de remboursement
- 49 lancements[8]
- 9 médicaments en phase de développement clinique[9]

Nos collaborateurs

- 972 emplois créés[10]
- 10,9 % de turnover[11]

Communautés

- 153 publications[12]
- 143 projets soutenus par le fonds UCB Community Health Fund depuis son lancement
- 91 millions € d'impôts sur le revenu

Planète

- 58 % de réduction des émissions de CO_2 par rapport à la référence établie en 2015
- 5.821 tonnes de déchets

Données financières

- 1.260 millions € d'EBITDA ajusté
- Proposition de dividende de 1,33 € par action

Nous nous appuyons sur les connaissances que nous communiquent les patients et leurs soignants pour orienter nos recherches scientifiques et développer des solutions innovantes et différenciées ciblant des populations de patients spécifiques.

1 Le champ d'application est constitué de toutes les études prospectives de phase I à IV et NIS (à l'exclusion des études fondées sur les données de la vie réelle [real-world evidence, RWE] et autres études) en cours en 2022. Une étude active est toute étude pour laquelle un patient a fait l'objet d'un dépistage ou a suivi un traitement pendant l'année.

2 Ce chiffre représente tous les collaborateurs permanents actifs d'UCB au 31 décembre 2022. Les étudiants, apprentis, stagiaires, salariés en congé longue durée et sous-traitants ne sont pas inclus dans les données d'effectifs.

3 Comprend tous les employés appartenant à la famille d'emplois Recherche et développement précoce et tous les codes d'emploi liés aux scientifiques/ayant « scientifique » dans leur intitulé de poste.

4 Effectifs des sous-traitants au 31 décembre 2022. UCB considère les sous-traitants comme des personnes, employées par des sociétés tierces, qualifiées et compétentes, qui fournissent un service en vue de soutenir la réalisation des objectifs d'UCB pour une période limitée et définie, rémunérées selon un tarif journalier ou horaire. Aucune fluctuation pertinente au cours de l'exercice.

5 Comprend les établissements universitaires, les bourses d'études, la recherche collaborative et les partenariats non commerciaux tels que les consortiums de recherche (p. ex. IMI) et les sociétés universitaires.

6 Données par le biais des fonds UCB Community Health et UCB Innovation for Health Equity en 2022.

7 Génération de cash-flow avant dividende, acquisitions/cessions et remboursement de la dette.

8 Un nouveau lancement est défini comme l'entrée d'un nouveau produit et/ou l'élargissement d'une indication dans un pays.

9 Ne comprend que les molécules passées à la Phase 2 et au-delà.

10 Ce chiffre représente le nombre de postes créés au sein d'UCB au cours d'une période donnée et pourvus par un candidat à la suite d'un processus de recrutement actif, quelle que soit la source du candidat (interne ou externe) à tous les niveaux de l'entreprise. Ce chiffre représente globalement le nombre d'opportunités créées et pourvues au sein d'UCB dans toutes nos zones géographiques et exclut le personnel de remplacement, les sous-traitants et les consultants.

11 Comprend les départs volontaires et non volontaires.

12 Publications dont les auteurs sont du personnel UCB en 2022 (articles complets uniquement).

Un monde en transition

En 2022 et dans les années qui suivront, nous serons confrontés à un environnement opérationnel de plus en plus complexe, au sein duquel des crises croisées menaceront le progrès et la prospérité du monde.

Les événements qui se déroulent dans ce contexte ont un impact important sur les personnes atteintes de maladies graves, nos collaborateurs, les communautés dans lesquelles nous opérons, la planète et nos actionnaires. Il s'agit notamment de la guerre en Ukraine, de la pandémie de COVID-19, du changement climatique, des menaces de cybersécurité et d'une conjoncture économique défavorable à bien des égards. Ces nouveaux défis ont contribué à la création d'un environnement volatil qui a une incidence négative sur UCB, au même titre que beaucoup d'autres entreprises.

En tant qu'entreprise mondiale, nous sommes conscients de vivre dans un monde en transition et nous estimons qu'il faut renforcer notre impact en relevant ces défis là où notre expertise et des intérêts sociétaux plus larges convergent. En agissant de la sorte, nous créerons non seulement de la valeur pour nos principales parties prenantes, mais nous réduirons aussi l'exposition de notre entreprise aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à long terme.

> En tant qu'entreprise mondiale, nous sommes conscients de vivre dans un monde en transition.

La cybersécurité : une menace persistante dans un monde de plus en plus connecté

La technologie fait évoluer l'expérience des soins de santé par les patients, la manière de pratiquer la médecine du personnel médical et infirmier, ainsi que les méthodes utilisées par les entreprises pharmaceutiques comme la nôtre pour fournir des thérapies et des traitements aux personnes qui en ont besoin. La mise en place des parcours de soins holistiques et flexibles que les patients attendent de plus en plus nécessite une infrastructure numérique qui s'accompagne de vulnérabilités accrues en matière de cybersécurité.

En effet, le nombre de cyberattaques a augmenté suite à l'adoption par le secteur des soins de santé de ces technologies et de ces méthodes de travail. La cybersécurité et la confidentialité des données sous toutes ses formes sont de la plus haute importance pour UCB.

EN SAVOIR PLUS →

Le changement climatique : une crise aux multiples facettes

Le lien entre la santé publique et la santé de la planète possède de nombreuses facettes. Les problématiques environnementales peuvent avoir une incidence sur la santé publique d'innombrables manières, notamment les conditions sanitaires liées au climat, telles que les maladies à transmission vectorielle et hydrique et les déterminants sociaux. Elles peuvent également accentuer les inégalités préexistantes et exercer une pression sur les coûts liés à la santé pour les autorités et les gouvernements.

Il est aujourd'hui plus évident que jamais qu'une approche concertée entre plusieurs partenaires à l'échelle mondiale constitue le meilleur moyen de surmonter efficacement ces conséquences liées au climat.

EN SAVOIR PLUS →

Guerre en Ukraine et perturbations de la chaîne d'approvisionnement

Nous sommes tous concernés par les difficultés engendrées par la guerre en Ukraine. Et pour cause, UCB distribue des traitements à des patients, aussi bien en Russie qu'en Ukraine. Il nous incombe dès lors de faire face aux conséquences de la guerre sur les patients, les collaborateurs et leurs familles.

Cet événement a également mis en lumière à quel point le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales pouvait être mis en péril, ce qui a conduit les entreprises, les décideurs politiques et les autres parties prenantes à évaluer comment accroître leur résistance aux changements soudains et à long terme.

EN SAVOIR PLUS

COVID-19 : un catalyseur pour les inégalités de santé et la santé mentale

Les systèmes de santé du monde entier continuent de faire face aux répercussions de la pandémie, car les ressources consacrées aux maladies chroniques et non transmissibles ont diminué, les inégalités en matière de santé se sont creusées et la croissance économique a été affaiblie.

Dans le même temps, les préoccupations en matière de santé mentale augmentent et on s'attend à ce que la santé mentale devienne une cause majeure de morbidité et de mortalité dans le monde au cours des prochaines années.

EN SAVOIR PLUS

Polarisation sociale et confiance

Les questions d'égalité des revenus et de précarité des conditions économiques continuent de diviser notre société.

L'hyperconnectivité mondiale facilite plus que jamais l'accès à l'information, mais aussi à la désinformation et à la mésinformation. Il en résulte de nouveaux défis à relever pour les institutions scientifiques qui doivent établir et maintenir un climat de confiance.

La frustration découlant de la polarisation peut réduire la volonté des parties prenantes de travailler ensemble pour atteindre des résultats collectifs positifs. C'est pourquoi nos partenariats sont si importants pour nous.

EN SAVOIR PLUS

Les inégalités continuent à augmenter

Dans de nombreuses sociétés, il existe toujours des obstacles à l'accès aux ressources de base telles que l'éducation ou les services de santé et les médicaments.

La santé mondiale se caractérise encore par des inégalités entre certains groupes. Pourtant, si les programmes, stratégies, ressources et partenariats adéquats sont mis en œuvre, il est possible de réduire les écarts en matière de santé et d'offrir l'opportunité à tout un chacun de mener une vie longue et saine, quel que soit son lieu de naissance ou de résidence.

EN SAVOIR PLUS

Faits marquants

Le lancement de BIMZELX®* prend de l'ampleur

Le traitement d'UCB, le BIMZELX®* (*bimekizumab*), permet d'assainir la peau rapidement, en profondeur et durablement chez les adultes atteints de psoriasis modéré à sévère.

En 2022, des autorisations réglementaires supplémentaires ont été obtenues pour le BIMZELX®* en tant que traitement pour les adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sevère et candidats à un traitement systémique (ou à une photothérapie, pour l'Australie et le Canada) en Australie[1], au Canada[2], en Arabie saoudite[3] et en Suisse[4], ainsi qu'aux Émirats arabes unis[5] en janvier 2023. Au Japon[6], le BIMZELX®* a été approuvé pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants. Après la réception d'une lettre de réponse complète de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis en mai, indiquant que certaines observations de l'inspection préalable à l'octroi de la licence devaient être résolues avant l'approbation, notre nouvelle soumission de la demande d'autorisation de mise sur le marché de produit biologique (Biologics License Application, BLA) a été acceptée pour examen en décembre 2022[7]. Nous nous engageons à proposer le *bimekizumab*† aux patients aux États-Unis.

Accélération des études cliniques avec le *bimekizumab*†

Nos deux études de phase 3 visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du *bimekizumab*† dans le traitement d'adultes atteints d'arthrite psoriasique active et naïfs de traitements antirhumatismaux de fond biologiques (BE OPTIMAL[10]), et dans le traitement d'adultes ayant présenté une réponse inadéquate ou une intolérance aux inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale (BE COMPLETE[11]), ont montré des améliorations cliniquement pertinentes des symptômes articulaires et cutanés.

Deux études de phase 3 évaluant l'efficacité et l'innocuité du *bimekizumab*† chez des adultes atteints de spondylarthrite axiale active non radiographique (nr-axSpA ; BE MOBILE 1), et chez des adultes atteints de spondylarthrite ankylosante active, également appelée axSpA radiographique (BE MOBILE 2)[12] montrent que le *bimekizumab*† a permis d'obtenir des améliorations constantes, par rapport au placebo, des signes et des symptômes sur l'ensemble du spectre de l'axSpA.

D'autres études cliniques (BE HEARD 1[13]+2[14]) visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du *bimekizumab*† chez des personnes atteintes d'hidradénite suppurée modéré à sévère ont révélé que cibler l'IL-17F en plus de l'IL-17A pourrait être une approche thérapeutique prometteuse.

Le profil d'innocuité du *bimekizumab*† a été cohérent avec les données d'innocuité observées dans les études précédentes, sans nouveau signal d'innocuité observé.

Intégration de Zogenix

L'acquisition par UCB de Zogenix, Inc. en mars 2022 renforce notre engagement à créer une plus grande valeur ajoutée pour les personnes atteintes de formes graves d'épilepsie. Cela va nous permettre de concrétiser notre ambition de proposer le FINTEPLA®** (*fenfluramine*) à un plus grand nombre de personnes atteintes d'épilepsies rares, compte tenu des nouvelles autorisations pour l'indication de traitement du syndrome de Dravet au Japon et du syndrome de Lennox-Gastaut (LGS) aux États-Unis, de même que dans l'UE, plus récemment. Nous menons en outre actuellement des études cliniques de phase 3 pour une indication supplémentaire de la fenfluramine†[8] (trouble de la déficience en kinase cycline-dépendante 5, CDKL5) et nous sommes en phase de présoumission concernant la doxécitine et la doxribtimine (*doxTM*††) pour le traitement du déficit en thymidine kinase 2 (TK2d)[9]. Suite à une évaluation approfondie et aux réunions de coordination avec les principales agences réglementaires sur la stratégie de dépôt d'une demande d'approbation pour la thérapie *doxTM*††, les soumissions réglementaires sont désormais prévues pour le premier semestre 2024.

Progrès dans le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg)

Nous avons annoncé l'acceptation par la FDA aux États-Unis de l'examen de la demande de nouveau médicament et de la validation par l'EMA de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) du *zilucoplan*†† pour le traitement des patients adultes atteints de MGg AChR-Ab+ (et qui nécessitent un traitement en plus des stéroïdes ou des immunosuppresseurs non stéroïdiens, pour l'UE)[15].

Aux États-Unis, la FDA a également accepté le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché de produit biologique (Biologics License Application, BLA) pour le traitement expérimental *rozanolixizumab*†† et l'a désigné Priority Review. L'EMA a également validé la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) relative au*rozanolixizumab*††. Les deux agences de réglementation examinent le *rozanolixizumab*†† pour le traitement de la MGg chez les patients adultes porteurs d'anticorps AChR ou MuSK (et qui nécessitent un traitement en plus des corticostéroïdes ou des immunosuppresseurs non stéroïdiens, pour l'UE)[16].

* Le BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental et son innocuité et son efficacité n'ont donc pas encore été établies. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

1 Australie, RCP. Disponible sur : https://www.tga.gov.au/resources/auspmd/bimzelx. Dernier accès : février 2023.

2 Canada, RCP. Disponible sur : https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00064702.PDF. Dernier accès : février 2023.

3 Arabie Saoudite, RCP. Disponible sur : https://www.sfda.gov.sa/en/drugs-list. Dernier accès : février 2023.

4 Suisse, RCP. Disponible sur : https://www.swissmedic.ch/swissmedic/de/home/humanarzneimittel/authorisations/new-medicines/bimzelx-injlsg-fertigspritze-bimekizumabum.html. Dernier accès : février 2023.

5 Ministère de la Santé et de la Prévention des Émirats arabes unis.

6 Pharmaceuticals and Medical Devices Agency (Agence des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux) Nouveaux médicaments approuvés au cours de l'exercice 2021. https://www.pmda.go.jp/files/000246734.pdf. Dernier accès : Février 2022

7 UCB. UCB Announces FDA Acceptance of BLA Resubmission for *Bimekizumab*. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-Announces-FDA-Acceptance-of-BLA-Resubmission-for-Bimekizumab. Dernier accès : janvier 2023.

8 Pour les patients âgés de 2 à 18 ans présentant un trouble du déficit en CDKL5 (CDD) et des crises d'épilepsie non contrôlées. Clinicaltrials.gov. *Fenfluramine* in CDKL5 Deficiency Disorder (CDD). Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT03861871. Dernier accès : janvier 2023.

9 Étude de l'efficacité et de l'innocuité du MT1621 dans la déficience en Thymidine Kinase 2 (TK2) (patients naïfs de traitement). Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04581733?term=MT1621&draw=2&rank=1. Dernier accès : février 2023.

10 McInnes I, Coates L, Landewé R.B.M. et al. *Bimekizumab* in bDMARD-Naïve Patients with Psoriatic Arthritis: 24-Week Efficacy & Safety from BE OPTIMAL, a Phase 3, Multicentre, Randomised, Placebo-Controlled, Active Reference Study. Abstract présenté au congrès de l'EULAR 2022.

Nos performances

	2020	2021	2022
Performances financières			
Croissance durable			
Chiffre d'affaires (en millions €)	5 347	5 777	**5 517**
Ratio EBITDA ajusté/chiffre d'affaires	27 %	28 %	**22,8 %**
Ratio frais R&D/chiffre d'affaires	29 %	28 %	**30 %**
Performances extrafinancières			
Valeur pour les patients			
Nombre de médicaments en développement clinique[17]	5	7	**9**
Indice de performance de couverture d'accès[18]			
Remboursement pour tous les patients, dans la limite des indications stipulées dans l'autorisation de mise sur le marché	30 %	31 %	**35 %**
Remboursement pour certains patients, dans la limite des indications stipulées dans l'autorisation de mise sur le marché	54 %	55 %	**42 %**
Aucun remboursement ou remboursement en attente	16 %	14 %	**23 %**
Valeur pour les collaborateurs			
Indice de santé, de sécurité et de bien-être	78,4 %	81,9 %	**80,4 %**
Diversité, équité et inclusion			
% de femmes/d'hommes (direction)	34 %/66 %	37 %/63 %	**38 %/62 %**
Indice d'inclusion			**70,7 %**
Valeur pour la planète			
Réduction absolue des émissions de carbone liées aux opérations que nous contrôlons directement[19]	-60 %	-62 %	**-58 %**
% de fournisseurs (par émissions de CO_2e) qui se sont engagés à respecter les objectifs relatifs à l'initiative « Science Based Targets »	11 %	21 %	**30 %**
Réduction absolue des prélèvements d'eau[20]	-30 %	-29 %	**-35 %**

Les données financières et extrafinancières concernent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les données financières sont rapportées à une fréquence semestrielle tandis que les données extrafinancières sont rapportées annuellement. Le Rapport annuel intégré a été publié le 22 février 2023.

11 Merola JF, Mcinnes I, Ritchlin CT et al. *Bimekizumab* in Patients with Active Psoriatic Arthritis and an Inadequate Response to Tumour Necrosis Factor Inhibitors: 16-Week Efficacy & Safety from BE COMPLETE, a Phase 3, Multicentre, Randomised Placebo-Controlled Study. Abstract présenté au congrès de l'EULAR 2022.

12 Baraliakos X, Deodhar A, van der Heijde D, et al. *Bimekizumab* maintains improvements in efficacy endpoints and has a consistent safety profile through 52 weeks in patients with non-radiographic axial spondyloarthritis and ankylosing spondylitis: results from two parallel Phase 3 studies. #L14 Présenté à l'occasion du congrès ACR Convergence 2022.

13 ClinicalTrials.gov. A Study to Test the Efficacy and Safety of *Bimekizumab* in Study Participants With Moderate to Severe Hidradenitis Suppurativa (BE HEARD I). Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04242446. Dernier accès : février 2023.

14 ClinicalTrials.gov. A Study to Test the Efficacy and Safety of *Bimekizumab* in Study Participants With Moderate to Severe Hidradenitis Suppurativa (BE HEARD II). Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04242498. Dernier accès : février 2023.

15 UCB.com. UCB annonce l'acceptation par la FDA aux États-Unis de la demande de nouveau médicament et la validation par l'EMA de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) relative au *zilucoplan* pour le traitement de la myasthénie grave généralisée chez les patients adultes. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-announces-US-FDA-acceptance-of-new-drug-application-and-EMA-MAA-validation-for-zilucoplan-for-the-treatment-of-generalized-myasthenia-gravis-in-adult-patients. Dernier accès : janvier 2023.

16 UCB.com. UCB announces *rozanolixizumab* BLA for the treatment of generalized myasthenia gravis filed with U.S. FDA and designated for Priority Review. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-announces-rozanolixizumab-BLA-for-the-treatment-of-generalized-myasthenia-gravis-filed-with-US-FDA-and-designated-for-Priority-Review. Dernier accès : janvier 2023.

17 Ne comprend que les molécules passées à la Phase 1 et au-delà.

18 Comme publié dans le rapport annuel intégré 2021, une nouvelle base de référence pour l'Indice de performance de couverture d'accès a été fixée fin 2021, afin d'inclure des pays et des produits supplémentaires (BIMZELX® et NAYZILAM®). Toutes les indications dont le brevet a expiré en 2022 ont également été retirées de la base de référence. La base de référence pour comparer les résultats de 2022 est dès lors un remboursement de 30 % octroyé à tous les patients dans le cadre de l'autorisation de mise sur le marché et un remboursement de 38 % octroyé à certains patients, dans la limite des indications stipulées dans l'autorisation de mise sur le marché.

19 Les émissions de CO_2e qu'UCB contrôle directement sont les émissions relevant des scopes 1, 2 et 3 (à l'exception des émissions liées aux achats de produits et services), par rapport à notre base de référence de 2015 en chiffres absolus.

20 Réduction des prélèvements d'eau par rapport à la référence de 2015.

Promouvoir des **lendemains plus sains pour les patients**

Nous innovons pour proposer des solutions différenciées à des personnes atteintes de maladies graves et pour apporter de réelles améliorations au quotidien des personnes que nous servons. Nous cherchons ainsi à créer de la valeur, aujourd'hui et demain.

Innover pour apporter des solutions différenciées aux personnes souffrant de maladies graves

Innovation

Où nous en sommes

9
médicaments en **phase de développement clinique**

74
études cliniques en cours

30%
de notre chiffre d'affaires sont **réinvestis en R&D**

8
autorités réglementaires ont approuvé BIMZELX®* pour **le traitement du psoriasis en plaques**

Où nous voulons arriver

Répondre aux besoins non satisfaits en immunologie et en neurologie, en **approfondissant notre connaissance des patients**

Passer du traitement **des symptômes à des solutions qui modifient l'évolution de la maladie et, éventuellement, à la guérison** de maladies graves

Nos solutions

35%
l'accès sans restriction à nos produits dans les pays où nous exerçons nos activités, selon notre **Indice de performance en termes d'accès**

>3.4 millions
patients desservis **en 2022**

754
patients diagnostiqués épileptiques grâce à **notre nouveau projet à vocation économique et sociale à Mumbai**

41%
de **décisions de remboursement positives obtenues** plus tôt que prévu par rapport à notre Indice de délai d'accès

Garantir que d'ici 2030, **tous les patients qui ont besoin de nos médicaments** (dans les pays où nous exerçons nos activités) puissent y avoir accès d'une manière viable à la fois pour les patients, pour la société et pour UCB

En outre, nous visons à **améliorer l'accès à des soins et à des médicaments de qualité** par le biais de notre modèle social d'entreprise, pour les personnes atteintes d'épilepsie dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

Innover pour les personnes souffrant de maladies graves

L'innovation scientifique permet à UCB de réaliser son ambition de proposer des traitements différenciés à des personnes atteintes de maladies graves.

Nous donnons la priorité à la recherche qui va là où nous mènent la science et la connaissance du patient, en orientant notre portefeuille vers des solutions différenciées avec une meilleure prévisibilité de la réponse pour chaque patient.

En développant des solutions différenciées destinées à des groupes de patients spécifiques, nous agissons concrètement pour évoluer du traitement des symptômes vers la modification de la maladie, voire la guérison de maladies graves. Notre investissement dans l'avenir de la science et de la technologie et notre engagement avec des partenaires scientifiques du monde entier nous permettent d'explorer de nouvelles modalités telles que le potentiel de développement de nouveaux médicaments par l'IA, la thérapie génique et la dégradation ciblée des protéines, en nous appuyant toujours sur notre héritage et nos domaines d'expertise fondamentaux.

UCB poursuit ses efforts pour répondre aux besoins non satisfaits en immunologie[1] et en neurologie[2], en se basant sur trois plateformes de recherche : nouvelles substances chimiques (petites molécules et peptides), nouvelles substances naturelles (anticorps monoclonaux) et médicaments de thérapie innovante (ATMP)[3]. En évaluant des solutions ne s'arrêtant pas aux médicaments et en nous étendant aux dispositifs ou aux solutions de santé numérique par le biais des données et de l'IA dans la recherche précoce, nous cherchons à assurer au patient une expérience individuelle optimale par une innovation continue dans toutes les dimensions de la recherche et du développement précoce.

Le saviez-vous ?

30 %

de notre chiffre d'affaires sont réinvestis dans la R&D

1 Le DT de l'immunologie s'est focalisé sur les maladies inflammatoires chroniques à médiation immunitaire (IMID) : réinitialisation immunitaire, inflammation cutanée et inflammation articulaire.
2 Le DT des neurosciences s'est focalisé sur l'épilepsie, la neurodégénérescence et la neuroinflammation.
3 Il convient de noter que l'actuel portefeuille de thérapie génique est entièrement intégré dans le domaine des neurosciences.

L'innovation scientifique constitue un investissement à long terme. Si le développement de nouvelles thérapies présente un certain degré d'incertitude, nous en gérons les risques afin de maintenir notre capacité à fournir des solutions efficaces aux patients. Les risques liés à l'innovation scientifique sont décrits dans la section Gestion des risques.

Nous nous efforçons de créer une culture favorable à l'innovation et propice aux rencontres entre les esprits créatifs et les personnes déterminées à innover. Notre nouveau pôle de recherche britannique de Windlesham et notre usine de produits biologiques de Braine-l'Alleud en Belgique soutiennent nos efforts de R&D à la pointe de la technologie.

Nous nous efforçons de créer une culture propice et favorable à l'innovation

3 centres de recherche stratégiques

Braine-L'Alleud (Belgique)
Slough (Royaume-Uni)
Boston (États-Unis)

4 satellites de recherche

Durham (États-Unis)
Seattle (États-Unis)
Louvain (Belgique)
King's College London (Royaume-Uni)

4 sites de production

Braine-L'Alleud (Belgique)
Zhuhai (Chine)
Saitama (Japon)
Bulle (Suisse)

8 sites de développement

Braine-L'Alleud (Belgique, siège social)
Louvain (Belgique)
Monheim (Allemagne)
Raleigh (États-Unis)
Slough (Royaume-Uni)
Boston (États-Unis)
Tokyo (Japon)
Shanghai (Chine)

Nous alimentons notre moteur d'innovation par des collaborations externes avec des équipes universitaires et des sociétés de biotechnologie, avec le soutien d'investissements d'UCB Ventures pour développer de nouvelles technologies complétant nos capacités existantes afin de percer dans de nouveaux domaines.

Nous collaborons également avec des communautés de patients pour donner la parole à ceux que nous servons, en veillant à ce que leurs besoins soient pris en compte tout au long du processus de développement et du cycle de vie.

Voici quelques initiatives clés sur lesquelles nous avons collaboré en 2022 :

Numérisation de la biologie avec la Molecular Electronics Chip™ de Roswell

EN SAVOIR PLUS

Patient Engagement Council pour la maladie de Parkinson

EN SAVOIR PLUS

Collaboration avec GliaPharm dans le domaine du traitement de l'épilepsie

EN SAVOIR PLUS

Collaboration en matière de recherche sur l'épilepsie avec Praxis Precision Medicines

EN SAVOIR PLUS

Coup de projecteur :

Accélération de la découverte de cibles pour l'épilepsie avec GliaPharm

En 2022, UCB a dévoilé une nouvelle collaboration avec la société biotechnologique suisse B, spécialisée dans le développement de traitements pour les troubles neurologiques et psychiatriques. GliaPharm utilisera sa plateforme technologique GliaX exclusive pour valider une série de cibles thérapeutiques qui devraient, selon nous, optimiser les efforts d'UCB dans la recherche de médicaments contre l'épilepsie.

Cette collaboration montre comment de tels partenariats peuvent permettre à UCB, leader dans le traitement de l'épilepsie, de passer du développement de solutions soulageant les symptômes à celui de thérapies s'attaquant aux causes sous-jacentes de certaines épilepsies, contribuant ainsi à définir les traitements de demain.

Développer de médicaments différenciés pour des patients très variés

En écoutant réellement nos différents patients et en nous impliquant auprès d'eux en tant que partenaires, nous nous efforçons d'améliorer nos études cliniques par une meilleure compréhension de leurs besoins.

Non contents de tirer parti des nouvelles technologies et de la conception adaptative des études cliniques pour améliorer l'expérience des patients, nous avons poursuivi le développement de solutions numériques pour réduire les délais des études et en améliorer l'accès pour un éventail plus varié de participants.

EN SAVOIR PLUS

Nous respectons les normes éthiques les plus strictes en matière de recherche clinique et nous nous conformons aux codes, principes, réglementations et autres directives internationales, ainsi qu'aux législations locales conçues pour protéger les droits des patients, la sécurité et l'intégrité des données. Lorsque nous sous-traitons des activités d'études cliniques, nous nous engageons à effectuer un suivi régulier et à exiger de nos fournisseurs qu'ils respectent ces mêmes normes.

Partager les données pour accélérer l'innovation

UCB est d'avis que le partage des données avec d'autres chercheurs fait progresser la science, avec à la clé de nouvelles découvertes et de nouveaux traitements qui aideront en fin de compte les patients. Nous acceptons les demandes de chercheurs qualifiés pour accéder à des données anonymes sur les patients et à des documents d'étude expurgés, ce qui permet de mener des recherches sur les données existantes tout en réduisant l'exposition des patients. En 2022, nous avons répondu aux demandes de partage de données UCB provenant de 29 études anonymes achevées et éligibles.

Veiller à ce que les études cliniques favorisent l'équité en matière de santé

Au sein de nos équipes cliniques, nous avons renforcé notre engagement en faveur d'études cliniques qui s'attaquent aux disparités de santé et comblent le fossé des essais cliniques mondiaux en matière de diversité – en termes d'âge, de sexe, de genre, de race, d'origine ethnique, de statut socio-économique, de disposition génétique et de localisation géographique. Plusieurs nouvelles initiatives renforcent notre ambition de privilégier la diversité dans les études cliniques, notamment :

Protocoles respectueux des patients

Essais cliniques décentralisés (DCT)

Nouveau module d'orientation et de formation pour les équipes de développement clinique d'UCB

Représentation ethnique dans les équipes de recherche clinique

Performances 2022

46 % des études UCB éligibles ont mis en place un **modèle d'essai clinique décentralisé**

Jusqu'à **30 semaines** d'études cliniques épargnées **en déployant des solutions numériques**

Nous avons examiné les performances d'UCB en matière de recrutement (2015-2020) dans les études basées aux États-Unis par rapport aux données de 2020 du bureau du recensement des États-Unis. Celles-ci ont révélé que nous avons dépassé les chiffres du recensement américain pour les Noirs/Afro-Américains, alors que la représentation des autres populations peut encore être améliorée.

Nous sommes conscients que notre démarche de mise en place d'études cliniques diversifiées à l'échelle mondiale n'aboutira pas du jour au lendemain. En adoptant différentes approches, nous en tirons des enseignements et mettons en œuvre de nouvelles idées qui nous aident à avancer. Nous sommes bien décidés à veiller à ce que des personnes d'origines diverses participent à nos études cliniques, car c'est essentiel pour faire progresser l'équité en matière de santé.

Répartition des participants aux essais cliniques d'UCB aux États-Unis par race et origine ethnique[1] par rapport aux données 2020 du bureau de recensement des États-Unis[2]

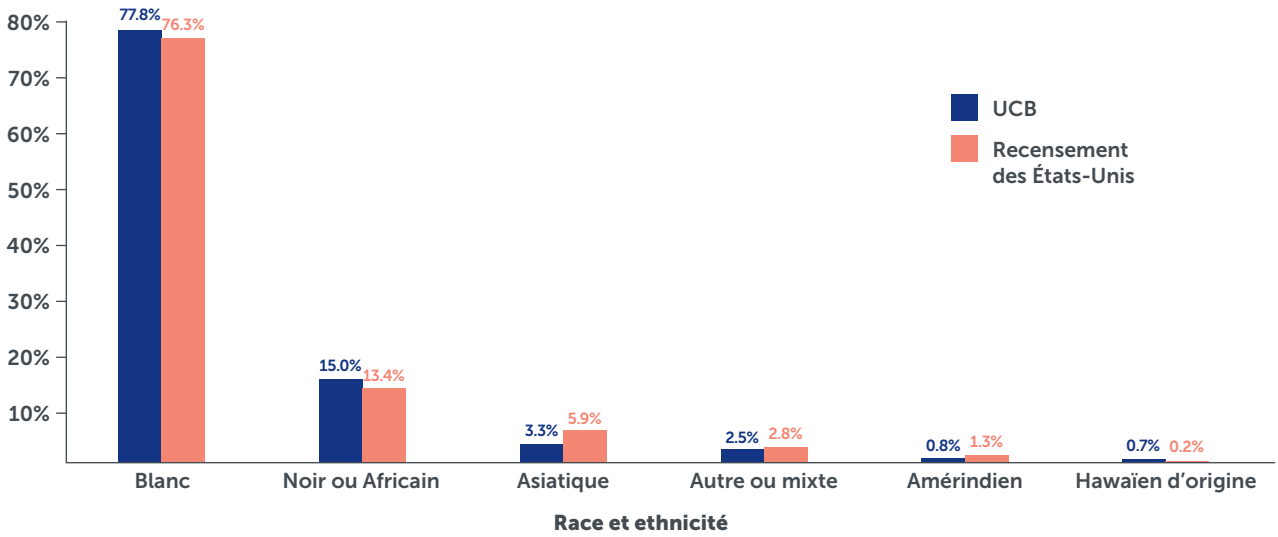

1 Les données internes d'UCB reprennent tous les essais réalisés durant la période 2015-2020 avec plus de 25 patients.
2 https://www.census.gov/programs-surveys/decennial-census/decade/2020/2020-census-results.html

Notre pipeline

Tout au long de l'année 2022, nous avons mené à bien des études clés, introduit des demandes d'autorisation réglementaires et ajouté de nouveaux projets de développement clinique à notre pipeline :

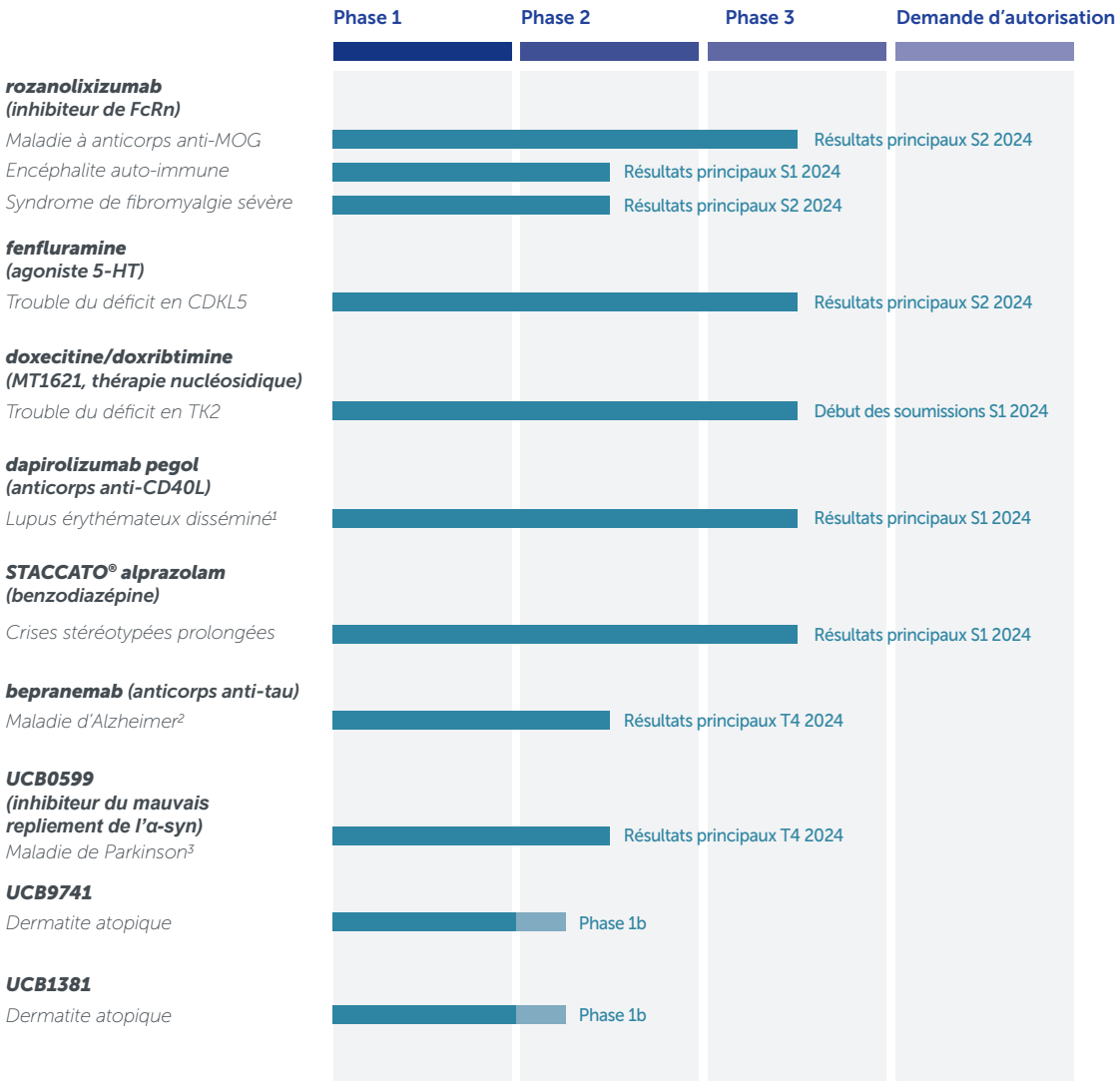

1 En partenariat avec Biogen
2 En partenariat avec Roche/Genentech
3 En partenariat avec Novartis

L'offre de médicaments fiables et sûrs à nos patients fait figure d'ingrédient essentiel dans la recette du succès d'UCB.

Domaines thérapeutiques et solutions pour les personnes atteintes de maladies graves

En 2022, nous avons continué à proposer des solutions qui changent la vie des personnes atteintes de maladies graves en neurologie, en immunologie et dans d'autres domaines où notre expertise, notre innovation et notre ambition correspondent à des besoins non satisfaits.

EN SAVOIR PLUS

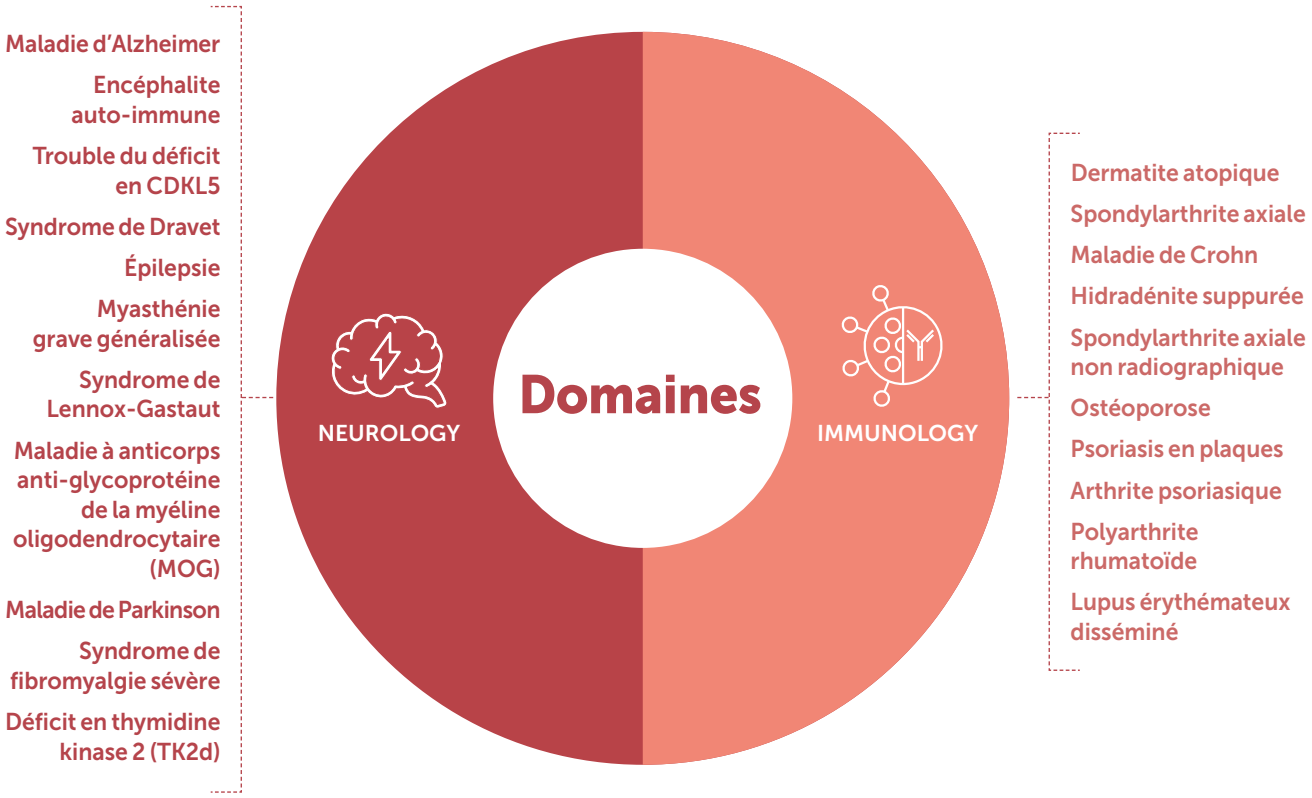

Épilepsie et syndromes épileptiques rares

UCB poursuit sa tradition de transformation des soins et du traitement de l'épilepsie en mettant l'accent sur les formes rares d'épilepsie, comme le syndrome de Dravet et le syndrome de Lennox-Gastaut (SLG). Dans notre portefeuille de gestion des symptômes, citons KEPPRA®**, FINTEPLA®**, VIMPAT®**, BRIVIACT®** (brivaracétam) et NAYZILAM®** (spray nasal *midazolam* – uniquement aux États-Unis)[1,2].

EN SAVOIR PLUS

Notre travail de premier plan se poursuit, car il reste encore de nombreux besoins non satisfaits. À court terme, nous étudions un nouveau médicament de secours qui pourrait permettre de mettre rapidement fin aux crises d'épilepsie (STACCATO® *alprazolam*††)[3] et nous explorons également le traitement à la *fenfluramine*[4] des crises associées au trouble du déficit en CDKL5, une encéphalopathie développementale et épileptique rare. À plus long terme, grâce à une équipe de scientifiques et d'experts dévoués dans le traitement de l'épilepsie, nous espérons mettre au point des solutions permettant de passer du soulagement des symptômes au traitement des causes sous-jacentes de certaines épilepsies.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental et son innocuité et son efficacité n'ont donc pas encore été prouvées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

1 U.S. Food and Drug Administration. Disponible sur : https://www.accessdata.fda.gov/scripts/cder/daf/. Dernier accès : janvier 2023.

2 Agence européenne des médicaments Disponible sur : https://www.ema.europa.eu/en. Dernier accès : janvier 2023.

3 Clinicaltrials.gov. A Study to Test the Efficacy and Safety of STACCATO *Alprazolam* in Study Participants 12 Years of Age and Older With Stereotypical Prolonged Seizures. Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT05077904. Dernier accès : 30 janvier 2023.

4 Pour les patients de 2 à 18 ans atteints d'un trouble du déficit en CDKL5 (CDD) et de crises d'épilepsie non contrôlées. Clinicaltrials.gov. *Fenfluramine* in CDKL5 Deficiency Disorder (CDD). Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT03861871. Dernier accès : 30 janvier 2023.

Pour compléter nos efforts de recherche en interne, nous avons investi en 2022 dans des collaborations avec GliaPharm et Praxis Precision Medicines.

Ces investissements dans la recherche précoce visent à mettre au point des traitements qui pourraient même un jour modifier la maladie et conduire à la guérison des épilepsies rares graves. Cette démarche s'est accélérée avec notre rachat de Zogenix, Inc. en mars 2022. FINTEPLA® a été approuvé en Europe et aux États-Unis, puis au Japon[1], pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Dravet chez les patients âgés de deux ans et plus. FINTEPLA®** a également reçu l'approbation de la FDA aux États-Unis[2] pour le traitement des crises d'épilepsie associées au SLG chez les patients âgés de deux ans et plus en mars 2022. L'approbation de l'UE[3] a suivi en janvier 2023. À ce jour, plus de 1 000 patients ont été traités avec FINTEPLA®**, attestant de notre engagement à aider les personnes atteintes de formes rares d'épilepsie à gérer leur maladie.

Nous faisons également progresser les solutions de soutien technologique tout au long du parcours du patient – du diagnostic et du traitement à la coordination des soins – en investissant dans des dispositifs de détection et de surveillance tels que ceux développés par Neurava, Nextsense, Eysz et Byteflies.

Performances 2022

>2,6 millions
de patients épileptiques touchés

€ 2 532 M
de ventes d'antiépileptiques en 2022

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

1 Pharmaceuticals and Medical Devices Agency Disponible sur : https://www.pmda.go.jp/PmdaSearch/iyakuDetail/ResultDataSetPDF/820110_1139016S1020_1_01. Dernier accès : janvier 2023.

2 U.S. Food and Drug Administration. Disponible sur : https://www.accessdata.fda.gov/drugsatfda_docs/label/2020/212102s000lbl.pdf. Dernier accès : janvier 2023.

3 RCP UE. Disponible sur : https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/fintepla-epar-product-information_fr.pdf. Dernier accès : février 2023.

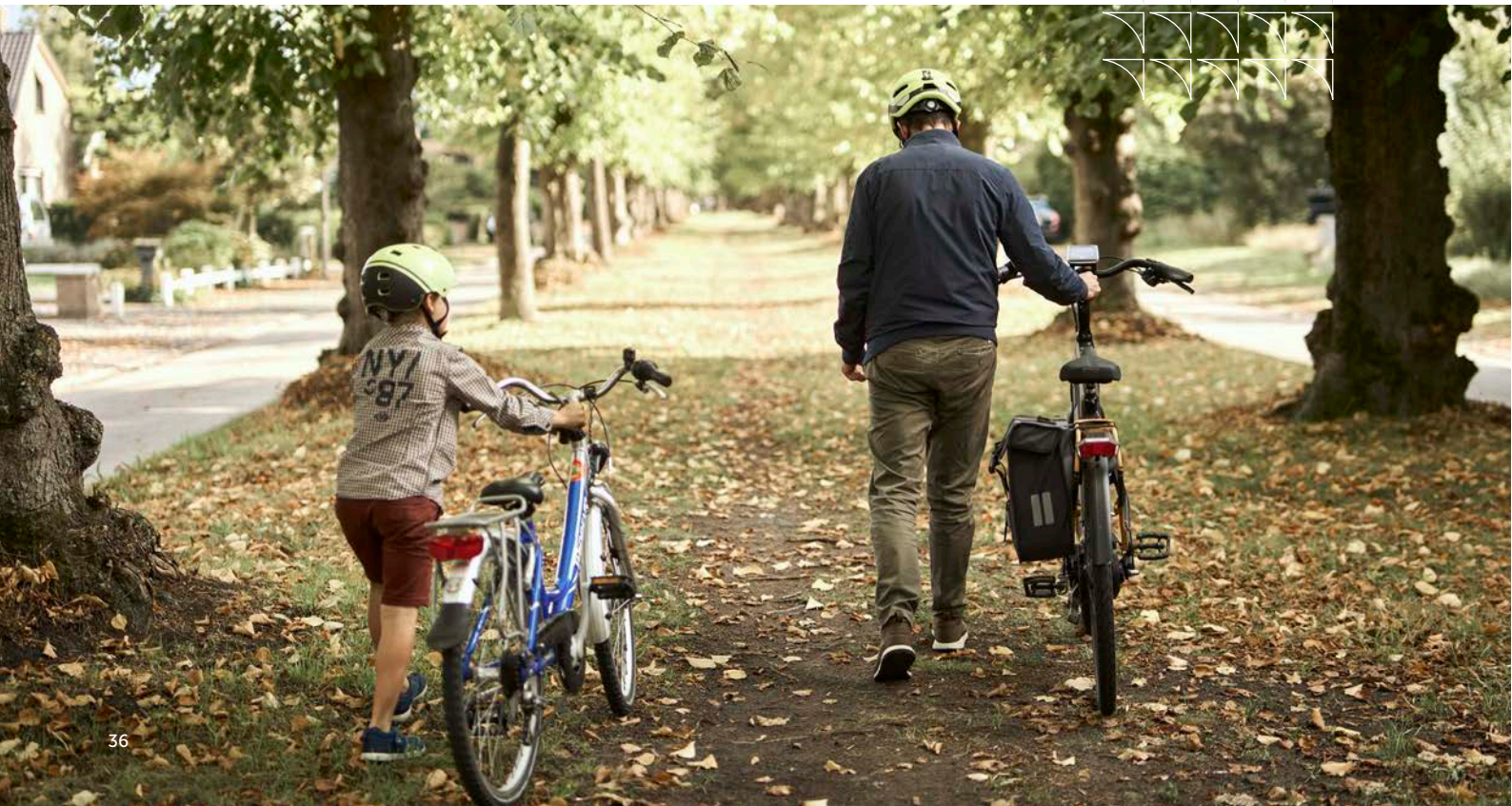

Leadership UCB dans l'épilepsie

>250

études d'intervention

>25 000 patients inscrits

5

solutions sur le marché

Investissements et partenariats dans l'épilepsie

ENGAGE THERAPEUTICS

GliaPharm

ZOGENIX

Handl Therapeutics

NEURAVA

PRAXIS

EYSZ

Eg Element Genomics

NextSense

UCB poursuit sa tradition de transformation des soins et du traitement de l'épilepsie en mettant davantage l'accent sur les formes rares d'épilepsie, comme le syndrome de Dravet et le SLG

Myasthénie grave généralisée (MGg)

Avec le *rozanolixizumab*[††1] et le *zilucoplan*[††2], nous sommes prêts à apporter une valeur différenciée aux adultes atteints de myasthénie grave généralisée[3] (MGg). Nous poursuivons la prise en charge de la MGg avec une option d'inhibiteur du FcRN et du C5 – ce qui offrira plus d'options aux spécialistes des maladies neuromusculaires pour évaluer l'approche thérapeutique optimale pour chaque patient.

EN SAVOIR PLUS

Les données des études de phase 3 ont renforcé les preuves que les traitements expérimentaux au *rozanolixizumab*[††4] et au *zilucoplan*[††5] améliorent les résultats propres à la MG – ce qui est particulièrement important pour les personnes qui doivent souvent supporter un lourd fardeau thérapeutique en plus de l'impact débilitant de la maladie.

Les demandes d'autorisation par UCB du *zilucoplan*[††] pour traiter la MGg chez des patients adultes positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (RACh-Ab+) ont été acceptés par l'EMA en octobre 2022 et par la FDA en décembre 2022[6]. Le *rozanolixizumab*[††] a par ailleurs reçu la désignation Priority Review de la FDA en janvier 2023 pour le traitement d'adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGg) qui sont positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (RACh) ou aux anticorps dirigés contre une tyrosine-kinase spécifique du muscle (MuSK). L'EMA a validé en décembre 2022 la demande de mise sur le marché du *rozanolixizumab*[††] pour le traitement des adultes atteints d'une MGg positive aux anticorps anti-RACh ou anti-MuSK et nécessitant un traitement en complément des stéroïdes ou des immunosuppresseurs non stéroïdiens[7].

Hidradénite suppurée

Y voyant une maladie de peau inflammatoire[8] sous-diagnostiquée et mal reconnue, UCB s'engage à faire progresser la compréhension et à répondre aux besoins non satisfaits des personnes atteintes d'hidradénite suppurée (HS).

EN SAVOIR PLUS

En décembre 2022, UCB a annoncé les premiers résultats positifs de deux études de phase 3, BE HEARD I[9] et BE HEARD II[10], destinées à évaluer l'efficacité et l'innocuité du *bimekizumab*[†] chez les adultes atteints de la forme modérée à sévère de la HS. Ces résultats serviront de base aux demandes d'autorisation réglementaires mondiales pour le *bimekizumab*[†] dans le cadre de la HS à partir de 2023.

En décembre 2022, UCB a annoncé les premiers résultats positifs de deux études de phase 3, BE HEARD I[9] et BE HEARD II[10], destinées à évaluer l'efficacité et l'innocuité du *bimekizumab*[†] chez les adultes atteints de la forme modérée à sévère de la HS.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental et son innocuité et son efficacité n'ont donc pas encore été prouvées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

1 En cours d'examen pour le traitement des adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGg) positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (RACh) ou aux anticorps dirigés contre une tyrosine-kinase spécifique du muscle (MuSK).

2 En cours d'examen pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les patients adultes positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (RACh-Ab+).

3 Koneczny I, Herbst R. Myasthenia Gravis: Pathogenic Effects of Autoantibodies on Neuromuscular Architecture. Cells. 2019;8(7):671.

4 ClinicalTrials.gov. A Study to Test Efficacy and Safety of *Rozanolixizumab* in Adult Patients With Generalized Myasthenia Gravis. Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT03971422. Dernier accès : janvier 2023.

5 ClinicalTrials.gov. Safety, Tolerability, and Efficacy of *Zilucoplan* in Subjects With Generalized Myasthenia Gravis (RAISE). Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04115293. Dernier accès : janvier 2023.

6 UCB.com. UCB annonce l'acceptation par la FDA aux États-Unis de la demande de nouveau médicament et la validation par l'EMA de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) relative au *zilucoplan* pour le traitement de la myasthénie grave généralisée chez les patients adultes. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-announces-US-FDA-acceptance-of-new-drug-application-and-EMA-MAA-validation-for-zilucoplan-for-the-treatment-of-generalized-myasthenia-gravis-in-adult-patients. Dernier accès : janvier 2023.

7 UCB.com. UCB announces *rozanolixizumab* BLA for the treatment of generalized myasthenia gravis filed with U.S. FDA and designated for Priority Review. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-announces-rozanolixizumab-BLA-for-the-treatment-of-generalized-myasthenia-gravis-filed-with-US-FDA-and-designated-for-Priority-Review. Dernier accès : janvier 2023.

8 Kokolakis G, Wolk K, Schneider-Burrus S, et al. Delayed Diagnosis of Hidradenitis Suppurativa and Its Effect on Patients and Healthcare System. Dermatology. 2020;236:421-430. doi: 10.1159/000508787. Dernier accès : janvier 2023

9 ClinicalTrials.gov. A Study to Evaluate the Efficacy and Safety of *Bimekizumab* in Study Participants With Moderate to Severe Hidradenitis Suppurativa. Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04242446. Dernier accès : janvier 2023

10 ClinicalTrials.gov. A Study to Evaluate the Efficacy and Safety of *Bimekizumab* in Study Participants With Moderate to Severe Hidradenitis Suppurativa. Disponible sur : https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04242498. Dernier accès : janvier 2023

UCB s'engage à faire progresser la compréhension et à répondre aux besoins non satisfaits des personnes atteintes d'hidradénite suppurée (HS), notamment en améliorant la sensibilisation et la compréhension de l'HS dans toutes les spécialités thérapeutiques.

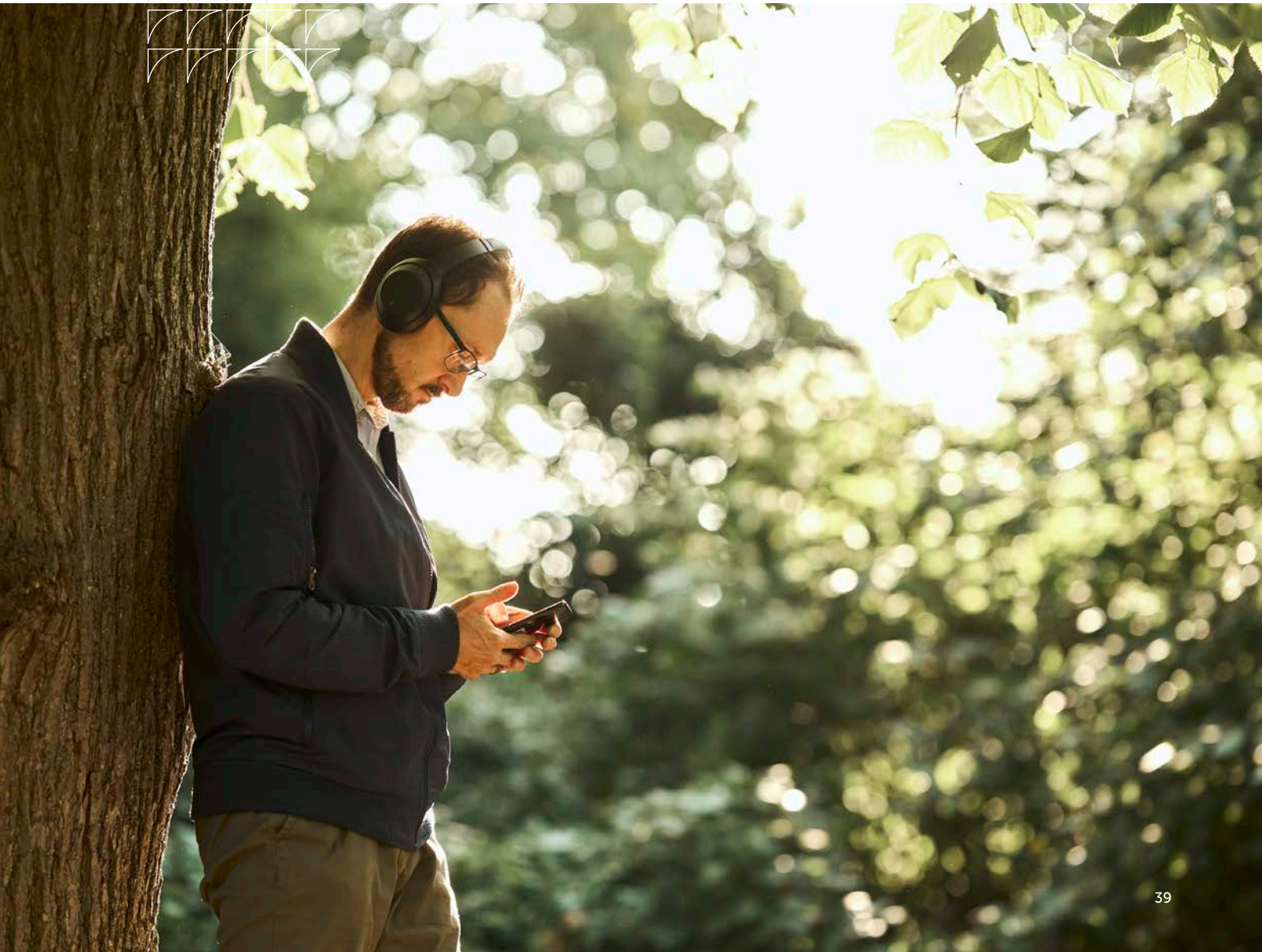

Psoriasis

Dans le droit fil de notre engagement à offrir de nouvelles options de traitement, BIMZELX®* est le premier et le seul inhibiteur sélectif de l'IL-17A et de l'IL-17F[1] (deux cytokines clés à l'origine de l'inflammation) au monde à obtenir l'approbation réglementaire pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère. Les résultats du programme d'essais cliniques de phase 3/3b ont démontré un assainissement rapide, profond et durable de la peau chez les adultes atteints de psoriasis en plaques. Les patients traités au *bimekizumab* dans le cadre de ces études ont bénéficié de niveaux supérieurs d'assainissement par rapport à ceux qui ont reçu de l'*adalimumab*[2], de l'*ustekinumab*[3], et *du secukinumab*[4], et l'innocuité a été préservée par rapport aux précédentes études de phase 3[5].

Après les premières approbations de BIMZELX®* au sein de l'UE/EEE[6] et en Grande-Bretagne[7] en 2021, BIMZELX®* a reçu en janvier 2022 l'autorisation de mise sur le marché au Japon[8] pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants. En février et mars 2022, BIMZELX®* a reçu son autorisation de mise sur le marché au Canada[9] et en Australie[10] respectivement, pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique ou à une photothérapie. En juillet 2022, octobre 2022 et janvier 2023, BIMZELX®* a reçu son autorisation de mise sur le marché en Arabie saoudite[11], en Suisse[12] et aux Émirats arabes unis[13], respectivement, pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique

EN SAVOIR PLUS

BIMZELX®* est désormais approuvé pour le traitement du psoriasis par huit autorités réglementaires dans le monde

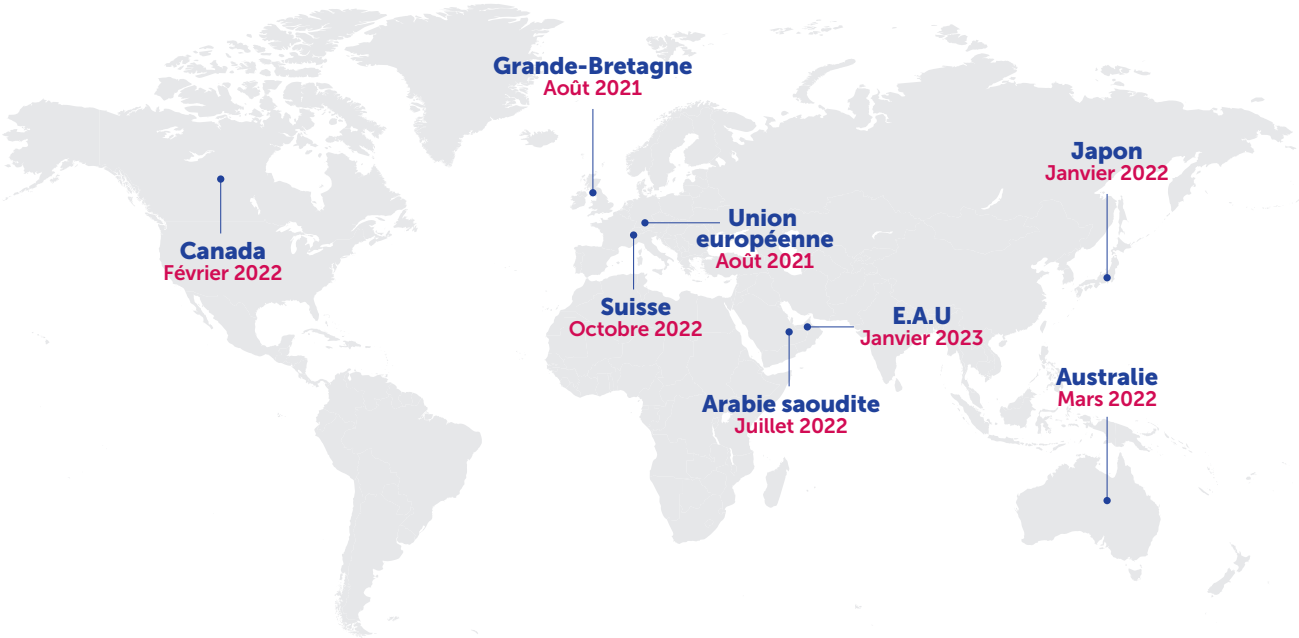

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

1 Glatt S, Helmer E, Haier B, et al. First-in-human randomized study of *bimekizumab*, a humanized monoclonal antibody and selective dual inhibitor of IL-17A and IL-17F, in mild psoriasis. Br J Clin Pharmacol. 2017;83(5):991–1001. BIMZELX® (*bimekizumab*) Résumé des caractéristiques du produit (UE), mai 2022. https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/bimzelx-epar-product-information_fr.pdf Dernier accès : décembre 2022.

2 Warren R, et al. *Bimekizumab* versus *Adalimumab* in Plaque Psoriasis. N Engl J Med. 2021; 385:130 –141;.

3 Reich K, et al. *Bimekizumab* versus *ustekinumab* for the treatment of moderate to severe plaque psoriasis (BE VIVID): efficacy and safety from a 52-week, multicentre, double-blind, active comparator and placebo controlled phase 3 trial. Lancet. 2021;397:487–498.

4 Reich K, et al. *Bimekizumab* versus *Secukinumab* in Plaque Psoriasis.N Engl J Med. 2021;385:142 – 152;.

5 Gordon KB, et al. *Bimekizumab* efficacy and safety in moderate to severe plaque psoriasis (BE READY): a multicentre, double-blind, placebo-controlled, randomised withdrawal phase 3 trial. Lancet. 2021; 397: 475 – 486.

6 EMA. BIMZELX, INN-*bimekizumab*. Disponible sur : https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/bimzelx-epar-product-information_fr.pdf. Dernier accès : janvier 2023

7 MHRA. Public Assessment Report. Disponible sur : https://mhraproducts4853.blob.core.windows.net/docs/3de2d36b83f2bb324ea40ceef4d062dc1fdbb0d8. Dernier accès : janvier 2023

Performances 2022

€ 35 M

de ventes de BIMZELX®* en 2022

>4 000

patients traités au BIMZELX®* depuis son lancement en 2021

En décembre 2022, UCB a confirmé que la FDA acceptait de réexaminer la nouvelle soumission de la demande d'autorisation de mise sur le marché de produit biologique du *bimekizumab* pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère. Cette nouvelle soumission a été désignée sous le nom de « Classe 2 », avec une période de réexamen de six mois et une action de la FDA est attendue au deuxième trimestre de 2023. Cette nouvelle soumission fait suite à la réception d'une lettre de réponse complète de la FDA en mai 2022[14] (pas liée à l'efficacité ou à l'innocuité). Nous sommes impatients de mettre au plus vite le *bimekizumab* à la disposition des personnes atteintes de psoriasis aux États-Unis.

Si BIMZELX®* n'est pas approuvé aux États-Unis, nous n'en continuons pas moins de soutenir des adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère qui sont candidats à un traitement systémique ou à une photothérapie avec CIMZIA®** (*certolizumab pegol*), qui a permis de toucher plus d'un million de patients-années depuis son lancement, atteignant plus tôt que prévu son objectif de ventes maximales de € 2 milliards.

8 Pharmaceuticals and Medical Devices Agency Nouveaux médicaments approuvés au cours de l'exercice 2021. https://www.pmda.go.jp/files/000246734.pdf. Dernier accès : décembre 2022

9 RCP Canada. Disponible sur : https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00064702.PDF. Dernier accès : février 2023.

10 RCP Australie. Disponible sur : https://www.tga.gov.au/resources/auspmd/bimzelx. Dernier accès : février 2023.

11 RCP Arabie saoudite. Disponible sur : https://www.sfda.gov.sa/en/drugs-list. Dernier accès : février 2023.

12 RCP Suisse. Disponible sur : https://www.swissmedic.ch/swissmedic/de/home/humanarzneimittel/authorisations/new-medicines/bimzelx-injlsg-fertigspritze-bimekizumabum.html. Dernier accès : février 2023

13 Ministère de la Santé et de la Prévention des Émirats arabes unis.

14 Update on U.S. FDA Review of Biologics License Application (BLA) for *bimekizumab*. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/Update-on-US-FDA-Review-of-Biologics-License-Application-BLA-for-bimekizumab-0. Dernier accès : février 2023.

Spondylarthrites

Les spondylarthrites (SpA) désignent une famille de maladies rhumatismales inflammatoires. Deux des formes les plus graves et répandues sont l'arthrite psoriasique (PsA), qui affecte généralement les personnes déjà atteintes de psoriasis[1], et la spondylarthrite axiale (axSpA)[2].

Disponible pour les patients atteints de spondylarthrite dans 44 pays, CIMZIA®** a été étendu à six indications[3], notamment l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite ankylosante (SA) également connue sous le nom de spondylarthrite axiale radiographique (r-axSpA) et spondylarthrite axiale non radiographique (nr-axSpA). En 2022, 200 000 patients ont été traités avec CIMZIA®**.

En septembre 2022, l'Agence européenne des médicaments a accepté les demandes d'autorisation de mise sur le marché du *bimekizumab*†[4] dans le traitement des adultes atteints d'arthrite psoriasique active et de spondylarthrite axiale active[5]. Nous sommes impatients de mettre au plus vite le *bimekizumab*† à la disposition des personnes atteintes de ces maladies dans les pays de l'UE et au-delà, avec notamment la soumission aux autorités réglementaires des États-Unis après l'approbation de la demande d'autorisation de mise sur le marché de produit biologique (BLA)[6] pour le *bimekizumab* dans les cas de psoriasis.

Nous nous efforçons sans cesse de répondre aux besoins non satisfaits et de fournir un contrôle de la maladie à un stade précoce pour les patients atteints de SpA, y compris l'axSpA pour laquelle il faut en moyenne 9 ans[7] pour établir un diagnostic. En novembre 2022, nous avons signé un accord de collaboration de recherche avec EUROSpA, le plus important réseau de recherche européen, afin de recueillir des données auprès de personnes atteintes de spondylarthrite axiale dans 16 pays. Ces données nous aideront à mieux comprendre l'impact de l'axSpA sur ces patients et à mieux cibler leurs besoins.

EN SAVOIR PLUS

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

1 Mease PJ, Armstrong AW. Managing patients with psoriatic disease: the diagnosis and pharmacologic treatment of psoriatic arthritis in patients with psoriasis. Drugs. 2014;(74):423-41

2 Sieper J, Braun J. Clinician's Manual on Axial Spondyloarthritis. Springer Santé 2014

3 CIMZIA® est indiqué dans le traitement des affections suivantes aux États-Unis : psoriasis en plaques modéré à sévère, maladie de Crohn modérée à sévère, arthrite psoriasique active, spondylarthrite axiale active non radiographique, polyarthrite rhumatoïde modérée à sévère, spondylarthrite ankylosante active.

4 Aux États-Unis, le *bimekizumab* est en cours d'examen pour le traitement des adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère. Au sein de l'UE, le *bimekizumab* est en cours d'examen pour le traitement des patients adultes atteints d'arthrite psoriasique (PsA) active, et des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale active (axSpA).

5 UCB.com. European Medicine Agency Accepts Marketing Authorization Applications for *Bimekizumab* in Psoriatic Arthritis and Axial Spondyloarthritis . Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/European-Medicine-Agency-Accepts-Marketing-Authorization-Applications-for-Bimekizumab-in-Psoriatic-Arthritis-and-Axial-Spondyloarthritis. Dernier accès : janvier 2023.

6 UCB.com. UCB Announces FDA Acceptance of BLA Resubmission for *Bimekizumab*. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/UCB-Announces-FDA-Acceptance-of-BLA-Resubmission-for-Bimekizumab. Dernier accès : février 2023.

7 Jovani V, et al. Challenges to conquer from the gender perspective in medicine: The case of spondyloarthritis. PLoS One. 2018;13(10):e0205751.

Coup de projecteur :

Intégration de l'approche durable d'UCB avec CIMZIA®** : renforcer la portée des patients et réduire l'impact environnemental

Avec CIMZIA® – approuvé pour six indications différentes[8] –, nous avons été la première société pharmaceutique à mener des recherches sur le traitement des maladies inflammatoires chroniques pendant la grossesse et l'allaitement. La communauté médicale a salué les preuves supplémentaires générées pour aider les femmes et les prestataires de soins à faire des choix plus éclairés, incitant UCB à mettre l'accent sur ce groupe de patients dans toutes ses solutions.**

CIMZIA®** est disponible pour les patients dans 44 pays, dont 8 à revenu faible et moyen. En 2022, 180 000 patients ont été traités avec CIMZIA®** dans le monde.

Sur le plan environnemental, les émissions de CO_2e liées à CIMZIA®** ont été réduites d'environ 18 % en mettant l'accent sur la réduction des matières premières de fabrication, en déployant des projets économes en énergie et en eau dans la fabrication, et en repensant son emballage secondaire. Nous prévoyons de distribuer CIMZIA®** par fret maritime, réduisant ainsi son empreinte carbone d'environ 30 %, tout en déterminant comment des procédures optimisées de nettoyage et de purification de l'eau pourraient réduire la consommation d'eau.

La portée de CIMZIA®** s'avère impressionnante au Brésil : nous estimons que quelque 17 200 personnes (+16 % par rapport à 2021) ont été traitées avec CIMZIA®** en 2022, dont 77 % par le système de santé publique. Cette augmentation est attribuée à une approche holistique des besoins des patients en collaboration avec leurs praticiens de santé, notamment :

- Enseignement médical, du diagnostic au traitement
- Soutien approprié aux patients et aux professionnels de la santé pour optimiser les processus de remboursement
- Mise en œuvre de programmes de soutien aux patients
- Optimisation de l'accessibilité financière dans les secteurs public et privé.

8 CIMZIA® est indiqué dans le traitement des affections suivantes aux États-Unis : psoriasis en plaques modéré à sévère, maladie de Crohn modérée à sévère, arthrite psoriasique active, spondylarthrite axiale active non radiographique, polyarthrite rhumatoïde modérée à sévère, spondylarthrite ankylosante active. Les indications exactes peuvent varier d'un pays à l'autre.

UCB a continué de proposer EVENITY®** aux personnes atteintes d'ostéoporose en en touchant chaque fois davantage.

Ostéoporose

Traitement d'UCB contre l'ostéoporose, EVENITY®** (*romosozumab*) est un anticorps monoclonal qui se comporte comme un agent ostéoformateur, co-développé et co-commercialisé par UCB et Amgen[1].

Après son premier lancement en 2019, UCB a continué de proposer EVENITY®** avec chaque fois plus de succès, touchant avec ses partenaires 400 000 personnes atteintes d'ostéoporose à risque élevé de fracture dans le monde entier. En 2022, UCB a obtenu le remboursement d'EVENITY®** en Angleterre et au pays de Galles, en Finlande, en Grèce, en Italie, en Norvège, en Espagne et en Suisse.

UCB s'engage à combler l'écart en matière de soins pour tous les patients ayant subi une fracture en collaborant avec les hôpitaux et les établissements qui identifient, traitent et suivent les patients afin d'éviter de futures fractures. Nous nous efforçons d'aborder les questions de politique et de remboursement, en aidant les décideurs à mettre en œuvre des politiques qui réduisent la charge des fractures de fragilité et démontrent en quoi des soins post-fracture coordonnés profitent à tous. Ainsi, au Japon, UCB s'est associé à des sociétés, des décideurs politiques et des experts externes pour obtenir le soutien du gouvernement afin de rembourser les services de liaison pour les fractures (FLS), de transformer les soins post-fracture et d'améliorer la prévention secondaire des fractures de fragilité pour permettre aux personnes atteintes d'ostéoporose de mener la vie qu'elles souhaitent.

EN SAVOIR PLUS

Performances 2022

>400 000
patients atteints d'ostéoporose traités (depuis le lancement)

€ 25 M
de ventes d'EVENITY® en 2022**

814
programmes de services de liaison pour les fractures mis en place[2]

> Nous nous efforçons d'aborder les questions de politique et de remboursement, en aidant les décideurs à mettre en œuvre des politiques qui réduisent la charge des fractures de fragilité et démontrent en quoi des soins post-fracture coordonnés profitent à tous

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

1 Le *romosozumab* est indiqué pour le traitement de l'ostéoporose chez les femmes ménopausées à risque élevé de fracture. UCB et Amgen ont co-développé le *romosozumab*, la distribution étant assurée en Europe par UCB, au Japon par Astellas Pharma et aux États-Unis par Amgen.

2 Le nombre de FLS cartographiés par la Fondation internationale pour l'ostéoporose capture la carte de fracture des bonnes pratiques depuis son lancement en 2013 au 10 février 2023.

Faire progresser la science au niveau des maladies touchant les femmes en âge de procréer

Les maladies auto-immunes et les maladies neurologiques chroniques, telles que la polyarthrite rhumatoïde[1] et l'épilepsie[2], se manifestent souvent au début de l'âge adulte, ce qui coïncide avec le pic des années de reproduction chez les femmes.

Si l'on ajoute à cela des grossesses plus tardives et une prévalence accrue des maladies chroniques, de plus en plus de femmes ont besoin de médicaments pour traiter leur maladie tout en planifiant une grossesse, en étant enceintes ou en allaitant.

Les femmes ne devraient jamais avoir à choisir entre la gestion de leur santé et le fait de fonder ou d'agrandir leur famille, mais bon nombre d'entre elles sont confrontées à une communication confuse et contradictoire sur les risques éventuels. La crainte d'utiliser des agents thérapeutiques qui pourraient nuire au fœtus ou au nouveau-né conduit souvent les femmes et les professionnels de santé à faire des compromis en matière de prise en charge optimale de la maladie avant, pendant et après la grossesse. Il existe un impératif clinique et éthique de générer de meilleures données normalisées pour éclairer la prise de décision sur l'utilisation de médicaments pendant la grossesse et l'allaitement.

Notre engagement à combler les lacunes dans la prise en charge des femmes en âge de procréer a commencé avec CIMZIA®**, et nous mettons désormais l'accent sur les femmes en âge de procréer dans toutes les solutions actuelles et futures d'UCB par le biais d'une approche de type « écouter, demander, agir ». Nous évaluons les besoins non satisfaits bien précis dans nos domaines thérapeutiques et mettons au point des plans adaptés de génération de données pour y répondre. Nous travaillons par ailleurs en étroite collaboration avec des partenaires externes tels que le consortium ConcePTION et la CAMT – Coalition for Advanced Maternal Therapeutics sur des recherches spécifiques aux femmes enceintes et allaitantes. Nous codirigeons un groupe de travail de l'initiative de l'ICH[3] visant à normaliser l'inclusion des femmes enceintes et allaitantes dans les études cliniques, et nous réunissons et coprésidons la commission internationale BRIDGE[4] d'experts pluridisciplinaires et de représentants des patients afin d'établir des solutions envisageables et d'aborder de façon durable les lacunes en matière d'information avant, pendant et après la grossesse pour les femmes atteintes de maladies chroniques.

Les femmes ne devraient jamais avoir à choisir entre la gestion de leur santé et le fait de fonder ou d'agrandir leur famille, mais bon nombre d'entre elles sont confrontées à une communication confuse et contradictoire sur les risques éventuels.

Nous voulons donner aux femmes atteintes de maladies graves les moyens de prendre en connaissance de cause des décisions avec leur professionnel de santé pendant les années de procréation. Cela comprend la planification de la grossesse et la prise en charge des soins pendant et après la grossesse, pour permettre d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé pour la mère et le bébé.

Nous sommes d'avis qu'il existe une réelle opportunité pour UCB de se présenter en leader du secteur en innovant dans la génération de données et en inspirant d'autres personnes à améliorer la qualité des soins apportés.

EN SAVOIR PLUS →

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

1 Andreoli L et al. The Course of Rheumatic Diseases During PregnancyIMAJ. 2019;21:464–470.

2 Herzog AG et al. Does the age of seizure onset relate to menarche and does it matter? Seizure: European Journal of Epilepsy. 2019;69:1–6.

3 International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use

4 Better Research, Information and Data Generation for Empowerment of WoCBA

Assurer la sécurité et la qualité des produits

Chez UCB, l'offre de médicaments efficaces aux patients que nous traitons est essentielle à notre réussite. Nos activités, processus et gouvernance en matière d'innocuité et de qualité garantissent cet engagement à l'égard des patients.

Innocuité

Notre équipe Global Patient Safety assure une compréhension et une surveillance minutieuses des profils d'innocuité de tous nos médicaments, notamment en phase de développement clinique. Chaque produit se voit attribuer un responsable chargé de l'innocuité, qui dirige une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'évaluation du rapport bénéfice-risque tout au long de son cycle de vie.

En contrôlant en permanence l'ensemble des données disponibles, cette équipe identifie le moindre problème potentiel d'innocuité et détermine ensuite s'il présente un risque. Tous les risques éventuels sont examinés pour déterminer s'ils ont un impact sur l'évaluation du rapport bénéfice-risque et si d'autres mesures de gestion des risques sont nécessaires. Il pourrait s'agir de mettre en place de nouvelles mesures de sécurité dans un protocole d'étude, d'une communication vers les patients, les prescripteurs et les autorités réglementaires ou de l'adaptation du mode d'utilisation d'un produit.

Performances 2022

99 %

de conformité avec la formation traitant des obligations en matière de signalement des événements indésirables (objectif : 90 %)

0 **résultats critiques ou répétés** lors des inspections d'innocuité

L'envoi des rapports d'innocuité des cas individuels aux autorités sanitaires s'est maintenu **à un taux acceptable tout au long de l'année**

Coup de projecteur :

Dix années de prise de décisions cliniques informées Benefit Risk Board

Nous célébrons cette année le 10e anniversaire du conseil examinant les bénéfices-risques (BRB ou Benefit Risk Board). Présidé par le Chief Medical Officer, cet organe de gouvernance surveille et conseille à propos des bénéfices-risques des produits dans l'ensemble du portefeuille de produits en développement et approuvés d'UCB, indépendamment des plans commerciaux.

Tout au long de son existence, il a évolué avec la culture et des processus opérationnels optimisant un processus décisionnel informé et axé sur les données, et a récemment accueilli des experts sur les patients – notamment leurs informations et perspectives pour prendre des décisions éclairées en matière de bénéfices-risques tout au long du cycle de vie d'un produit.

Qualité

Nous assurons la qualité de nos produits et solutions, ainsi que de nos opérations. Notre croissance future repose sur la confiance que les parties prenantes accordent à nos produits et sur notre capacité à les fournir systématiquement dans les temps.

Les outils numériques sont imbriqués dans tous les domaines des bonnes pratiques de travail qui sont fortement réglementées par les autorités sanitaires internationales sur les plans suivants :

- Élaboration et perfectionnement de systèmes de gestion de la qualité
- Réalisation d'audits et d'évaluations axés sur les risques par UCB et des tiers pour garantir l'intégrité des données
- Prise de mesures en cas de besoin[1], lorsque surviennent des problèmes de qualité susceptibles d'avoir un impact sur les patients, ce qui peut entraîner une notification des autorités sanitaires ou le rappel du produit

Performances 2022

Rappels

2 rappels volontaires de classe II
1 rappel volontaire de classe III
0 rappels critiques[2]

Formulaire 483s : # 1 UCB Braine (Belgiqe)
Lettres de mise en garde : 0
Saisies : 0
Décrets de consentement : 0

Inspections

UCB a reçu de la FDA[3] une lettre de réponse complète (CRL) qui a débouché sur un retard dans l'approbation de BIMZELX®* aux États-Unis et une inspection du CFDI a débouché sur un rappel de produit et une interdiction d'importation d'un produit en Chine.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

1 Les mesures prises en cas de problèmes de qualité sont codifiées dans notre système de gestion de la qualité, nos politiques et nos procédures.

2 Un rappel critique est un rappel au niveau du patient – classe 1 et/ou avec un impact significatif sur le marché et/ou sur la réputation de l'entreprise.

3 UCB.com. Update on U.S. FDA Review of Biologics License Application (BLA) for *bimekizumab*. Disponible sur : https://www.ucb.com/stories-media/Press-Releases/article/Update-on-US-FDA-Review-of-Biologics-License-Application-BLA-for-bimekizumab-0. Dernier accès : février 2023.

Lutte contre les médicaments contrefaits

Afin d'atténuer le risque de contrefaçon de médicaments et de maintenir la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la structure de contrôle des processus d'UCB englobe toutes les réglementations pertinentes, telles que la directive sur les médicaments falsifiés (UE) et les exigences en matière de bonnes pratiques de distribution (États-Unis) concernant la qualification des clients, y compris leur évaluation et leur approbation. La technologie ATTP (Advanced Track & Trace for Pharmaceuticals) de suivi et de traçabilité avancés des médicaments nous permet de faire respecter les exigences de traçabilité de la sérialisation.

UCB dispose d'un processus documenté de sécurité de la chaîne d'approvisionnement auquel sont formées les parties prenantes. Le processus comprend la documentation des événements liés à la sécurité, leur investigation et leur notification aux autorités compétentes, ainsi que l'établissement de rapports internes au sein d'UCB pour notifier, quantifier et instiller des actions d'amélioration si nécessaire. Le Conseil pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement examine régulièrement le nombre d'événements et d'instances divulgués dans le rapport à ce sujet. UCB a constaté une diminution des événements en 2022 par rapport aux années précédentes. Pour les événements divulgués en 2022, UCB a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'intenter directement une action en justice à la suite des événements rapportés, sur la base de l'évaluation de leur nature et de leur portée. UCB n'a pas reçu en 2022 d'informations en retour de la part des autorités sanitaires quant aux événements qui nécessitaient des actions de répression supplémentaires de la part des agences respectives.

Coup de projecteur :

Intégrité des données

Jamais le besoin de conformité en matière d'intégrité des données n'a été plus important, car la collecte de grands ensembles de données augmente parallèlement à l'accroissement de la collecte de données numériques.

En 2022, UCB a participé au groupe de travail sur l'intégrité des données de IQ Consortium consacré au contrôle et à la gestion des données en collaboration avec plusieurs autres grandes sociétés pharmaceutiques. Les représentants ont défini une approche pratique fondée sur le risque pour l'examen des pistes d'audit, afin de maintenir un niveau élevé d'intégrité des données, conformément aux exigences réglementaires internationales.

UCB reste fidèle à son engagement de fournir des solutions médicales efficaces aux patients qu'elle sert, en s'associant sur ces initiatives pour faire progresser l'innovation et la qualité dans l'industrie biopharmaceutique.

EN SAVOIR PLUS

Garantir l'accès à nos solutions

Notre ambition est que toutes les personnes qui ont besoin de nos médicaments dans les pays où nous opérons y aient accès d'ici 2030, d'une manière viable pour la société, nos investisseurs et UCB. Nous cherchons par ailleurs à améliorer l'accès à des soins et des médicaments de qualité pour les personnes atteintes d'épilepsie dans des régions à revenu faible et moyen du monde entier.

La définition de l'accès selon UCB (n.) :
la capacité d'un patient à se procurer rapidement et facilement les médicaments dont il a besoin.

Des obstacles à des soins appropriés peuvent se matérialiser à de nombreux endroits du parcours du patient – du diagnostic aux décisions concernant les soins optimaux, en passant par l'accessibilité financière et la disponibilité des traitements. Chaque obstacle a un impact négatif sur les résultats de santé à long terme d'une personne, mais l'un des plus importants est de savoir si les patients peuvent se permettre d'utiliser l'option de traitement dont ils ont besoin.

L'accessibilité financière pour les patients et, par conséquent, l'accès sont fortement liés aux décisions de couverture et de remboursement des tiers payeurs. La diversité des données démographiques, des économies, des systèmes de santé, des politiques de santé et des approches de financement entraîne des différences considérables dans les dépenses de santé.

La capacité et la volonté d'un payeur d'autoriser l'utilisation d'un médicament (« couverture ») et de financer le coût des soins (« remboursement ») constituent une décision localisée au sein d'un pays ou d'une région infranationale. De nombreux payeurs à travers le monde continuent de se concentrer sur la maîtrise des coûts des soins de santé, surtout après les récentes menaces macroéconomiques résultant de la pandémie de COVID-19 et de l'inflation galopante. Les payeurs continuent par conséquent d'exiger des normes de preuve plus élevées pour prouver la différenciation et la valeur des médicaments en guise de conditions de couverture et de remboursement. L'insuffisance de preuves de valeur entraîne une plus grande pression à la baisse sur les prix et/ou des restrictions d'accès basées sur des conditions d'utilisation strictes.

À l'échelle mondiale, ces cadres de paiement localisés utilisés pour évaluer la valeur contribuent aux inégalités d'accès pour les patients et nous contraignent à envisager des approches personnalisées pour répondre aux besoins des patients. UCB estime en effet que les personnes qui ont besoin de nos médicaments devraient y avoir accès sans avoir à supporter le fardeau excessif de défendre leur besoin, d'attendre des soins ou de ne pas pouvoir se payer le médicament dont elles ont besoin.

En travaillant en étroite collaboration avec les systèmes de soins de santé, les payeurs et des partenaires, nous pouvons contribuer à améliorer l'accès à nos solutions et à maximiser leur impact pour les patients et la société.

Notre approche

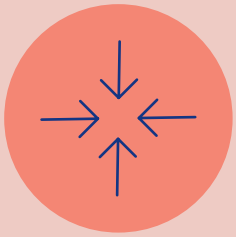

- **Intégration des stratégies d'accès**, de l'innovation jusqu'au lancement
- **Partenariat** avec des décideurs politiques, des patients et d'autres parties prenantes pour renforcer les évaluations basées sur la valeur soutenant un accès équitable et durable des patients aux soins
- **Tarification de nos médicaments** en fonction de leur valeur pour les patients et la société
- **Mesure de l'accès** dans les pays où nous opérons
- **Offre de programmes d'accès réglementés**, ainsi que de programmes d'assistance aux patients et développement de recherche dans le domaine de l'équité en matière de santé, tout en œuvrant à des solutions durables sur le long terme
- **Une approche d'entreprise à visée sociale** pour améliorer durablement la situation de personnes atteintes d'épilepsie
- **Développement d'un cadre d'accès durable** destiné à étendre l'accès à toutes les régions

Nous cherchons à améliorer l'accès à des soins et des médicaments de qualité pour les personnes atteintes d'épilepsie dans des régions à revenu faible et moyen du monde entier.

Intégration des stratégies d'accès, de l'innovation jusqu'au lancement

Notre engagement à développer et à mettre sur le marché des innovations aux résultats uniques constitue un facteur important de notre façon de permettre l'accès. Comprendre comment les gens accèdent à nos médicaments et comment les autorités sanitaires en évaluent la valeur commence dès le début du développement. Il est essentiel de répondre au point de vue des organismes de réglementation, des payeurs, des fournisseurs et des patients sur les besoins non satisfaits et la valeur des nouvelles interventions, et toutes les stratégies de développement des candidats médicaments tiennent compte des principaux facteurs de valeur, afin de faciliter les décisions futures en matière de couverture, de remboursement et de prix.

Soutien d'évaluations basées sur la valeur

Les systèmes de santé du monde entier continuent de relever le défi de fournir des soins optimaux malgré les contraintes budgétaires et la prévalence croissante des maladies chroniques. UCB soutient un système compétitif, basé sur la valeur, qui améliore l'accès durable, abordable et équitable. À mesure que les systèmes de soins de santé évoluent, des évaluations systématiques de la valeur sont de plus en plus fréquentes pour aider les payeurs à comprendre l'efficacité, les avantages et les risques, ainsi que les coûts associés à tout médicament. Leur méthodologie d'évaluation oriente les décisions de remboursement et peut déboucher sur des restrictions d'accès ou d'utilisation d'un médicament. Nous avons continué d'utiliser nos principes d'évaluation de la valeur, lancés en 2021, pour définir notre engagement, avec notre série intitulée Voices on Value aux États-Unis, qui met en relation différentes parties prenantes sur des thèmes tels que les contrats fondés sur la valeur, la durabilité, l'équité en matière de santé et la transparence.

Notre position sur des prix basés sur la valeur

Notre objectif est d'aider les patients à vivre plus longtemps et en meilleure santé et d'offrir une plus-value à la société sous la forme de dépenses de santé efficaces et d'une plus grande productivité, grâce à l'adoption et à l'utilisation de nos médicaments. Nos prix reflètent les avantages de nos médicaments pour les patients et la société, en espérant que tous aient bien accès aux médicaments dont ils ont besoin, sans que les restrictions ou les moyens financiers personnels soient trop lourds.

L'accès aux soins de santé reste un obstacle important pour de nombreuses personnes en raison des différences structurelles, démographiques et économiques entre les systèmes de santé. Du fait de ces inégalités systémiques, UCB met en balance la pression exercée pour obtenir et maintenir une couverture et un remboursement acceptables de ses produits avec une approche personnalisée de la définition des prix des médicaments, y compris la tarification différenciée qui reflète la capacité d'un pays à payer un médicament. Nos approches reflètent les charges disproportionnées de la maladie, les structures de soins de santé et les différences d'accessibilité financière constatées au sein des systèmes de santé.

Nous relions également nos prix à des accords fondés sur la valeur conclus avec le système de santé, qui utilisent les avantages réalisés pour le patient, le système de santé et la société pour déterminer les prix des médicaments dans la pratique clinique. Ces accords de collaboration sont axés sur des objectifs communs en matière de valeur et de résultats, qui nécessitent parfois des changements au niveau du système, fondés sur des preuves concrètes, pour être appliqués à plus grande échelle.

Notre Comité Exécutif examine régulièrement notre approche en matière de prix, d'accès et d'accessibilité financière de nos médicaments pour les patients. Nos méthodes de tarification et de remboursement sont également conformes aux législations et réglementations locales.

Mesure de l'accès dans les pays où nous opérons

Les indicateurs d'accès importants reflètent les conditions dans lesquelles les payeurs sont disposés à fournir une couverture, le temps nécessaire pour obtenir celle-ci et la charge financière pour les patients. Dans l'adage qui veut que l'on fournisse rapidement des « résultats de haute qualité » à un « tarif abordable », nous sommes conscients de la difficulté d'atteindre ces trois objectifs. Néanmoins, comme nous nous efforçons d'étendre l'accès à nos solutions protégées par des brevets dans les pays où nous opérons, nous mesurons notre performance par rapport aux bases de référence de l'année précédente par le biais de notre **performance de couverture d'accès**[1] et de nos indices de **délai d'accès** récemment publiés.

1. **Indice de performance de couverture d'accès :** suit la couverture et le remboursement des médicaments d'UCB selon que l'accès est remboursé pour tous les patients en fonction de l'utilisation indiquée par les autorités réglementaires, remboursé pour certains patients ou non disponible actuellement (« pas de remboursement » – si une décision est en attente, rejetée ou non prévue).
2. **Indice de délai d'accès :** suit le temps écoulé entre l'autorisation de mise sur le marché et la décision des payeurs de couvrir et de rembourser les nouveaux médicaments d'UCB – mesuré par rapport à une référence industrielle IQVIA sur les marchés individuels où UCB opère[2].

Comme indiqué dans notre précédent rapport annuel intégré, une nouvelle base de référence pour l'indice de performance de la couverture de l'accès, fixée au début de 2022, inclut 18 pays supplémentaires (pour un total de 32 pays évalués[3]), deux produits supplémentaires (BIMZELX®* et NAYZILAM®**) et toutes les nouvelles indications qui recevront une autorisation réglementaire au cours de cette période. Tous les produits qui ont perdu la protection de leur brevet sont supprimés. Cette nouvelle valeur de référence montre que nous avons atteint 30 % d'accès libre et 38 % d'accès restreint au début de l'année et constitue la base pour évaluer nos performances en 2022[4].

En 2022, nous avons obtenu la couverture de nouveaux patients avec le remboursement de BIMZELX®* pour les adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère dans huit pays, et nous avons doublé la couverture d'EVENITY®** par rapport à la valeur de référence pour les femmes ménopausées atteintes d'ostéoporose sévère et présentant un risque élevé de fracture. Nous avons également obtenu un délai d'accès rapide pour les enfants épileptiques de 2 à 4 ans dans toutes les décisions de couverture pour BRIVIACT®**. Dans le même temps, les produits d'UCB commercialisés et protégés par des brevets ont maintenu ou amélioré l'accès des patients – notamment l'accès élargi à CIMZIA®**.

La base de référence de l'indice de performance de couverture d'accès pour 2023 comprend 3 pays supplémentaires (Mexique, Brésil et Luxembourg) et 3 nouveaux produits (FINTEPLA®**, déjà autorisé sur le marché dans plusieurs pays, le *zilucoplan*†† et le *rozanolixizumab*††, pour lesquels nous attendons une autorisation de mise sur le marché dans le courant de l'année).

À l'avenir, l'indice de performance de la couverture de l'accès mesurera le remboursement (sans distinction entre le remboursement pour tous les patients dans le cadre de l'étiquette réglementaire ou le remboursement limité à certains patients) ou l'absence de remboursement. Sur la base de cette nouvelle méthodologie, nous avons atteint, à la fin du troisième trimestre 2022, un taux de remboursement de 55 % pour les patients, ce qui constitue notre nouvelle base de référence pour 2023.

Performances 2022

35 %
Remboursement pour tous les patients

42 %
Remboursement pour certains patients

23 %
Pas de remboursement

41 %
de décisions de remboursement positives obtenues avant le point de référence selon notre indice de délai d'accès

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental et son innocuité et son efficacité n'ont donc pas encore été prouvées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

1 Auparavant connu sous le nom d'indice de performance d'accès, il a été renommé en 2022 pour être plus précis sur notre approche visant à mesurer la couverture des médicaments UCB spécifiquement, par opposition à des mesures de performance plus larges.

2 L'indice de délai d'accès est mesuré par rapport à une référence industrielle préparée par IQVIA pour UCB. Cette référence mesure le délai médian (en jours) entre l'autorisation de mise sur le marché et l'inscription au remboursement d'un produit, mesuré par pays.

3 39 zones géographiques et canaux au total (les États-Unis sont divisés en cinq canaux, le Canada, en canaux publics et privés et le Royaume-Uni est réparti entre l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse).

4 Cette période d'évaluation s'est étendue du début du quatrième trimestre 2021 à la fin du troisième trimestre 2022 et ne représente pas une année civile.

Aux États-Unis, la recherche de solutions pour améliorer l'équité en matière de santé est un autre aspect important de notre façon de veiller à ce que ceux qui ont besoin de nos médicaments puissent y avoir accès.

Élargir l'accès aux médicaments UCB aux États-Unis

Nous sommes conscients que, dans des systèmes de santé comme celui des États-Unis, les différents types de couvertures et les frais à la charge des patients peuvent créer des obstacles à l'accès, et nous cherchons donc des solutions pour éliminer ces obstacles pour ceux qui ont besoin de nos médicaments.

UCB a mis en place des programmes d'aide aux patients pour ses produits aux États-Unis, notamment une assistance aux patients, une aide au co-paiement et des produits gratuits ou à prix réduit en fonction du niveau de revenu.

Aux États-Unis, la recherche de solutions pour améliorer l'équité en matière de santé est un autre aspect important de notre façon de veiller à ce que ceux qui ont besoin de nos médicaments puissent y avoir accès. En 2022, UCB a terminé la mise en place d'un nouveau pilote d'accès durable en Géorgie et a étendu son travail avec les patients de la communauté hispanique avec un pilote sur le traitement de l'épilepsie. En continuant d'investir dans la recherche à visée sociale auprès de différents groupes de patients, nous pouvons mieux comprendre le contexte et définir des approches ciblées pour améliorer l'équité en matière de santé.

En mars 2022, nous avons publié notre premier rapport sur l'accès durable et la transparence des prix aux États-Unis – soulignant l'approche et l'engagement d'UCB au service d'un système innovant, compétitif et basé sur la valeur, faisant des patients la priorité. Un nouveau rapport de ce type a suivi en février 2023 et est disponible en annexe.

EN SAVOIR PLUS →

Performances 2022

>300 000

patients ont accédé aux médicaments d'UCB aux États-Unis

95 583

patients ont bénéficié de programmes d'assistance d'UCB aux États-Unis

En 2022, notre variation de prix nette aux États-Unis (déduction faite des remises ou rabais consentis) était en moyenne de -3,3 % sur l'ensemble du portefeuille de produits (la variation de prix catalogue était en moyenne de 6,3 %). Cela reflète nos rabais et remises non négligeables sur le marché afin de garantir aux patients l'accès aux médicaments d'UCB. Au niveau des produits, le pourcentage d'augmentation individuel le plus élevé a atteint 6,9 % (prix catalogue), soit une variation nette de 12 %[1] entre 2021 et 2022. Cette situation résulte de plusieurs facteurs externes, notamment les changements de politique du programme de fixation des prix des médicaments et l'impact de certains changements contractuels sur notre activité.

1 Dans le cadre des principes de tarification d'UCB, les augmentations des prix nets d'une année sur l'autre n'augmentent généralement pas plus que l'IPC-U, une mesure qui représente la variation en pourcentage dans le temps du prix de produits et services spécifiques aux États-Unis. Toute augmentation de prix est liée à la valeur que les produits d'UCB apportent aux patients, à nos parties prenantes et à la société. Les augmentations nettes exceptionnelles des prix au-dessus de l'IPC-U s'expliquent par une augmentation importante de la valeur générée pour le patient ou pour la société La base de référence de l'IPC-U est établie en fonction d'une combinaison de données du Bureau of Labor Statistics et des prévisions du Federal Open Market Committee.

Élargir l'accès dans les zones géographiques à revenu faible et moyen

Sur les 36 pays où UCB est présent, huit sont considérés comme des pays à revenu faible et moyen (PRFM), où nos initiatives d'accès sont alignées sur le cadre mondial.

Nous collaborons également avec des distributeurs tiers pour élargir la disponibilité de nos solutions dans les pays où UCB n'est pas présent.

Pour concrétiser notre ambition d'améliorer l'accès à des soins et à des médicaments de qualité pour les personnes atteintes d'épilepsie dans les régions du monde à revenu faible et moyen, 2022 a vu le lancement d'une nouvelle approche d'entreprise à visée sociale pour les patients mal desservis à Mumbai, en Inde, en visant l'autonomie financière au fil du temps.

S'appuyant sur les capacités d'innovation d'UCB, cette nouvelle approche vise à développer des partenariats locaux, à trouver des options de financement innovantes et à fournir aux patients un accès durable au traitement dont ils ont besoin. Nous collaborons avec l'université de Boston pour en mesurer l'impact sociétal de manière indépendante, les premières données étant attendues en 2023. À l'avenir, nous prévoyons d'étendre notre modèle d'entreprise à visée sociale en Inde et dans d'autres régions, en complément de notre approche philanthropique par le biais du fonds Innovation for Health Equity Fund d'UCB.

Performances 2022

2 271
patients dépistés
dans des camps de santé
(objectif : 1 600)

754
patients ayant reçu
un diagnostic d'épilepsie
(objectif : 800)

754
patients inscrits
aux programmes « Beyond Epilepsy Access and Myths »
(objectif : 650+)

7
MG formés

CIMZIA®**	VIMPAT®**	KEPPRA®**	BRIVIACT®**	NEUPRO®**
44 pays dont **9 PRFM**	**49** pays dont **11 PRFM**	**43** pays dont **10 PRFM**	**37** pays dont **7 PRFM**	**42** pays dont **6 PRFM**

Coup de projecteur :

Projet pilote d'entreprise à visée sociale à Mumbai

Notre premier projet pilote d'entreprise à visée sociale a vu le jour en 2022 en Mumbai – ville en plein essor comptant plus de 20 millions d'habitants[1], 144 000 d'entre eux environ souffrant d'épilepsie[2] alors qu'il existe des lacunes persistantes en matière de diagnostic et de traitement. Les obstacles vont de la faible sensibilisation à la maladie et de la stigmatisation liée à l'épilepsie, à la capacité limitée des systèmes de santé, en passant par l'accessibilité financière et la disponibilité des traitements.

Destinée à servir de modèle d'entreprise à visée sociale pour améliorer le traitement de l'épilepsie dans les communautés mal desservies, l'Initiative Beyond Epilepsy Access and Myths (BEAM) a démarré ses opérations en avril 2022 à Mumbai et a étendu ses activités à quatre services opérationnels. En partenariat avec des organisations locales et des praticiens de santé communautaires, des camps de santé BEAM sont régulièrement organisés à proximité du lieu de vie des patients. Ces camps permettent un accès plus facile aux outils de diagnostic, et les patients inscrits peuvent bénéficier de services de téléconseil et de livraison de médicaments à domicile, ainsi que d'un accès à des médicaments antiépileptiques de deuxième génération à prix réduit.

Nous prévoyons de doubler les activités à Mumbai en 2023 et de renforcer notre travail avec les organisations et associations de santé communautaires, afin de mener des programmes spécifiques de sensibilisation à l'épilepsie et de proposer des programmes de formation supplémentaires pour la gestion clinique de l'épilepsie.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

1 Mumbai, India Population (2022) – Population Stat

2 Santhosh NS, Sinha S, Satishchandra P. Epilepsy: Indian perspective. Ann Indian Acad Neurol 2014;17(Suppl 1):S3-S11.

Évaluer comment faire progresser l'accès durable dans les différents pays

En 2022, UCB a élaboré un cadre d'accès durable pour mieux comprendre les obstacles à l'accès, les infrastructures de santé et le financement local.

Le cadre est destiné à rester pertinent pour la planification et l'exécution d'UCB à l'avenir et reconnaît où nous sommes aujourd'hui tout en nous guidant pour en faire davantage demain pour les personnes qui ont besoin de nos solutions. Il tient compte de notre engagement à réduire les inégalités d'accès en réalisant notre objectif de créer de la valeur pour les patients aujourd'hui et à l'avenir, tout en assurant le rendement financier attendu par nos actionnaires.

Le cadre guide les équipes afin de définir la bonne approche commerciale pour atteindre l'ambition d'accès durable d'UCB, avec des questions clés telles que celles-ci :

1. Quels sont les **obstacles actuels** qui empêchent les patients d'accéder aux soins dont ils ont besoin ?
2. Comment l'infrastructure existante de l'écosystème de santé et les mécanismes de financement **influencent-ils la faisabilité des solutions** ?
3. Quelles sont les **approches commerciales** les mieux adaptées pour réduire les obstacles et favoriser l'accès ?
4. Quel **impact commercial et social** allons-nous atteindre ?

> Le cadre guide les équipes d'UCB pour répondre aux questions clés qui, en fin de compte, nous permettront de choisir la bonne approche commerciale pour concrétiser l'ambition d'accès durable d'UCB.

En général, les obstacles vont au-delà de la seule couverture et du remboursement et incluent des limitations sur les points suivants :

En identifiant les raisons de l'existence de ces obstacles, nous pouvons évaluer les solutions potentielles qui harmoniseront nos propres objectifs commerciaux et d'impact social avec les ressources du système de santé. Cette approche globale de l'accès dans tous les pays devrait commencer à être mise en œuvre en 2023.

Nous savons que la pression exercée sur les coûts des soins de santé et les prix des produits pharmaceutiques continuent de susciter l'attention à l'échelle mondiale, ce qui pourrait entraver notre capacité à fournir nos solutions à ceux qui en ont besoin, d'une façon viable et durable pour la société, nos investisseurs et UCB. Les risques spécifiques liés à l'accès sont évoqués dans la section Gestion des risques du présent rapport.

Partenariats dans la santé numérique pour créer de la valeur pour les patients

UCB voit dans la santé numérique une façon chaque fois plus viable d'améliorer l'accès aux soins, les expériences et les résultats. Notre objectif est de positionner notre stratégie de plateforme autour des populations de patients pour lesquelles nous avons une expertise.

Dans le cadre de notre transformation numérique plus large de l'entreprise, nous pilotons des partenariats de santé numérique qui accélèrent le diagnostic, le choix du traitement, l'expérience du patient et son adhésion, et permettent aux patients de mieux comprendre leur propre maladie. Nous mesurons nos performances à l'aune du nombre de partenariats établis et gérés. À la fin de 2021, UCB était ainsi impliqué dans cinq partenariats de plateformes de santé numérique. En 2022, nous avons fait des progrès substantiels en intégrant quatre autres partenariats de plateformes de santé numérique.

Dans le domaine de l'immunologie, l'année 2022 nous a permis de faire progresser notre programme FASTRAX afin d'aborder les points de rupture dans le parcours des patients atteints de spondylarthrite axiale (axSpA). Nous avons établi des partenariats au Canada, au Royaume-Uni et en France avec des fournisseurs de solutions numériques et des écosystèmes de santé locaux.

Dans le cas de l'AtD, une mesure objective et continue du grattage nocturne a le potentiel de compléter les perceptions, observations et expériences mesurées par les mesures traditionnelles et de constituer un outil puissant pour évaluer l'efficacité des interventions. En assurant une compréhension plus significative et plus complète des réponses des patients, nous pouvons potentiellement réduire le temps et le coût de la mise sur le marché de nouveaux traitements.

En parallèle, UCB a poursuivi son partenariat de recherche avec Sharecare pour faire progresser les modèles de mesure basés sur l'IA qui cartographient les changements des muscles faciaux et la faiblesse des muscles vocaux chez les personnes atteintes de MG, directement à partir de leur smartphone. Si le développement d'algorithmes n'en est encore qu'à ses débuts, nous croyons en la promesse de la technologie de l'IA pour aider les gens à suivre plus objectivement la progression de leur maladie.

> En assurant une compréhension plus significative et plus complète des conditions et des réponses des patients, nous pouvons potentiellement réduire le temps et le coût Vde la mise sur le marché de nouveaux traitements.

Ces plateformes développent respectivement des cliniques virtuelles pour les maux de dos, facilitent la gestion et le suivi des patients à distance et établissent un partenariat pour l'évaluation et l'orientation des patients vers les soins primaires pour les personnes atteintes de spondylarthrite axiale.

Notre parrainage de l'association mondiale à but non lucratif Digital Medicine Society (DiMe) a permis d'établir des partenariats avec des plateformes de premier plan pour faire progresser la médecine numérique, avec un accent particulier mis sur les personnes atteintes de dermatite atopique (AtD) afin d'approfondir notre compréhension des maladies affectant la peau.

Parallèlement à ces partenariats récents dans des domaines propres à des maladies, UCB a également progressé dans le soutien de l'écosystème d'innovation des plateformes de santé numérique.

En janvier 2022, nous avons lancé notre programme d'incubateur de santé numérique qui, lors de son premier tour, a repéré plus de 450 start-ups sur sept défis différents pour quatre populations de patients. À la fin de l'année, nous avions incubé quatre jeunes entreprises, dont l'une – VRX Medical – envisage actuellement d'autres collaborations avec UCB.

EN SAVOIR PLUS →

Œuvrer pour une **culture de bienveillance à l'égard des employés d'UCB**

Chez UCB, nous apprécions et encourageons la diversité des perspectives et des parcours, et faisons preuve de respect et d'attention les uns envers les autres. Notre culture de collaboration et de curiosité nous rend plus forts et nous permet de créer de la valeur pour les patients, les uns pour les autres et pour la société.

Investir dans nos collaborateurs et se soucier d'eux, eur donner les moyens de diriger, d'innover et de se développer

Où nous en sommes

Culture

3 in 4
les collaborateurs pensent qu'UCB a une **bonne culture**[1]

74 %
engagement mondial
score de notation

Santé, sécurité et bien-être

80.4 %
Indice de santé, de sécurité et de bien-être

1.58
taux d'incidents avec arrêt de travail

Diversité, équité et inclusion

38/62 %
femmes/hommes **équilibre entre les sexes** au niveau des cadres supérieurs

70.7 %
indice d'inclusion

Développement des employés

34
nombre moyen d'heures d'apprentissage par employé

27 %
mobilité interne globale accrue

Où nous voulons arriver

Préserver notre culture

Favoriser un **environnement sûr**, inclusif et **collaboratif** au sein duquel les collaborateurs UCB peuvent être eux-mêmes, se développer et exprimer leur plein potentiel

Donner la priorité à la santé, la sécurité et le bien-être

Excellence en matière de sécurité

Santé et bien-être

Gestion de la sécurité des produits

Promouvoir une plus grande diversité, égalité et intégration

Atteindre un objectif d'équilibre entre les sexes de **45%** femmes / **55%** d'hommes au niveau des cadres supérieurs

d'ici 2025

Améliorer les scores en **indice d'inclusion**

Renforcer l'apprentissage et le développement

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents et accroître la mobilité interne

1 Enquête UCB mondiale sur l'engagement de mai 2022, réalisée avec un taux de réponse de 77 %. 76 % des répondants sont d'accord pour dire qu'« UCB a une excellente culture ».

Œuvrer pour une culture de bienveillance à l'égard des employés d'UCB

UCB, ce sont ses collaborateurs. Nos équipes à travers l'entreprise partagent un même engagement : mettre la découverte et l'innovation au service de la création de valeur pour toutes les personnes qui vivent avec des maladies graves, et améliorer la santé et le bien-être de la société dans laquelle nous vivons. Parce que nous accordons beaucoup d'importance à nos collaborateurs, nous investissons dans nos employés et nous leur donnons les moyens de montrer la voie, d'innover et de se développer.

Tout au long de l'année 2022, nous nous sommes attachés à progresser dans quatre domaines clés : préserver notre culture, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être, favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion, et renforcer le développement de nos employés. Notre objectif fondamental est d'instaurer un environnement sûr et inclusif, dans lequel les collaborateurs d'UCB peuvent être eux-mêmes, évoluer et exprimer leur plein potentiel.

Parce que nous accordons beaucoup d'importance à nos collaborateurs, nous investissons dans nos employés et nous leur donnons les moyens de montrer la voie, d'innover et de se développer.

Préserver notre culture d'entreprise

Nous voulons donner de la visibilité à notre culture, qu'elle soit incarnée et en faire un facteur clé de notre réussite. Nous voulons créer de la valeur pour les patients en encourageant nos collaborateurs à faire attention aux autres, à se montrer curieux, à assumer la responsabilité de leurs contributions aux performances durables d'UCB et à avoir le courage de prendre des décisions audacieuses tout en mesurant les risques.

Sur un marché de l'emploi concurrentiel, nous entendons faire de notre culture un élément de différenciation qui attire et fidélise les talents dont nous avons besoin, en intégrant plus rapidement les nouveaux collègues autour d'une culture partagée et en approfondissant le lien entre UCB et les personnes qui nous font confiance.

En 2022, plusieurs initiatives ont soutenu notre culture d'entreprise pour renforcer nos performances. De nouveaux dialogues entre les leaders et les employés ont stimulé la réflexion sur la façon dont notre culture nous guide pour atteindre les objectifs d'UCB. Des formations en ligne revisitées pour l'intégration des nouvelles recrues et la mise en place d'une communauté en ligne pour nos collaborateurs ont quant à elles renforcé la compréhension de nos principes et leur acceptation. Nous allons continuer à diffuser ces principes à l'échelle de l'organisation, pour faire en sorte que nos leaders et nos employés veillent à incarner notre culture au quotidien.

Les employés d'UCB trouvent du sens dans leur travail

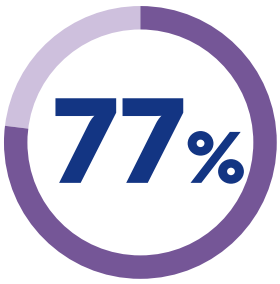

Taux de réponse mondial (par rapport à une valeur de référence de 80 %[2])

74/100

Score d'engagement mondial[1] (par rapport à une valeur de référence de 79/100[2])

1 Enquête UCB mondiale sur l'engagement, mai 2022.
2 Valeur de référence haute correspondant à la part des 25 % d'entreprises les plus performantes du secteur mondial, mesurée par la plateforme Glint.

En 2022, plusieurs initiatives ont soutenu notre culture d'entreprise pour renforcer nos performances.

Coup de projecteur :

Incarner notre culture

Notre culture axée sur la curiosité encourage l'ensemble des employés d'UCB à prendre en compte les points de vue des parties prenantes internes et externes. Autrement dit, à convertir le bruit en signal afin de mieux répondre aux besoins des patients et de notre entreprise.

En 2022, nous avons créé une communauté en ligne qui permet à nos collaborateurs de partager toutes les façons dont ils donnent vie à cette culture dans leur travail. C'est un moyen de nous assurer que toutes nos décisions prennent en compte les personnes vivant avec des maladies et leurs besoins, mais aussi d'éveiller les consciences et de lutter contre les préjugés grâce au partage de commentaires et à la collaboration. John Ioannou, notre directeur des affaires médicales en rhumatologie, explique comment l'équipe a mis en œuvre ce principe.

« Nous étions en train d'étudier un nouveau schéma thérapeutique susceptible d'augmenter les taux de rémission dans une maladie rhumatismale inflammatoire chronique. Certains membres de l'équipe craignaient que le nouveau protocole thérapeutique proposé soit jugé contraignant. Après de longues tergiversations, nous nous sommes finalement dit : pourquoi ne pas interroger directement les patients ? Si bien qu'assez tôt, nous avons échangé avec 25 personnes atteintes de cette maladie. Nous avons discuté de l'idée objectivement, en explorant ce qu'impliquait le traitement, de même que les bénéfices potentiels et les risques, pour recueillir les points de vue en toute franchise.

Au final, les 25 patients ont tous exprimé des avis favorables : ils ne trouvaient pas le protocole proposé contraignant et ils jugeaient les risques relativement faibles en comparaison des bénéfices.

Ce fut une bonne surprise pour l'équipe, et ces conversations ont été riches en enseignements. Cette démarche a aussi renforcé notre motivation à progresser et a mis en lumière la nécessité de prendre en compte les avis des patients tôt dans le processus.

« Cette expérience m'a rappelé qu'il faut toujours rester conscient de nos préjugés potentiels et éviter de penser à tort que nous savons forcément ce qui est mieux pour les patients. Parfois, ce sont les patients qui ont les meilleures réponses. »

« Cette expérience m'a rappelé qu'il faut toujours rester conscient de nos préjugés potentiels et éviter de penser à tort que nous savons forcément ce qui est mieux pour les patients. Parfois, ce sont les patients qui ont les meilleures réponses. »

John Ioannou, directeur des affaires médicales en rhumatologie

Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier

Chez UCB, nous savons que la création de valeur pour les patients commence par le fait de prendre soin de soi et d'instaurer un environnement propice à l'épanouissement personnel. Notre approche de la santé, de la sécurité et du bien-être (HSWB, *Health, Safety and Wellbeing*) s'organise autour de trois piliers :

1. **Excellence en sécurité :** réduire et atténuer les activités à haut risque pour instaurer un environnement de travail sûr.
2. **Santé et bien-être :** continuer à mettre en œuvre notre modèle dédié au bien-être (axé sur le bien-être physique et mental, l'interaction bienveillante, le bien-être social, le sens et la croissance) pour répondre toujours mieux aux besoins en bien-être des employés.
3. **Bonne gestion de la sécurité des produits :** améliorer la conformité et gérer l'impact potentiellement négatif des agents chimiques et biologiques tout au long du cycle de vie des produits.

La gestion appropriée des risques liés à la santé, à la sécurité et au bien-être et la supervision associée des performances forment une dimension complémentaire et transversale de notre approche HSWB intégrée.

Nous souhaitons garantir une mise en œuvre adaptée de l'approche à travers une gestion durable des performances et l'adoption d'un état d'esprit centré sur la santé, la sécurité et le bien-être dans notre travail quotidien.

C'est dans cette même optique que nos sites de production à Bulle (Suisse), à Zhuhai (Chine) et à Saitama (Japon) sont certifiés ISO 45001, et nous envisageons de faire certifier nos autres sites de production. Les autres risques sociaux sont analysés dans la section Gestion des risques de ce rapport.

Pour accompagner notre approche élargie en matière de santé, de sécurité et de bien-être, nous avons continué à déployer notre modèle dédié au bien-être pour répondre toujours mieux aux besoins des employés.

Modèle dédié au bien-être

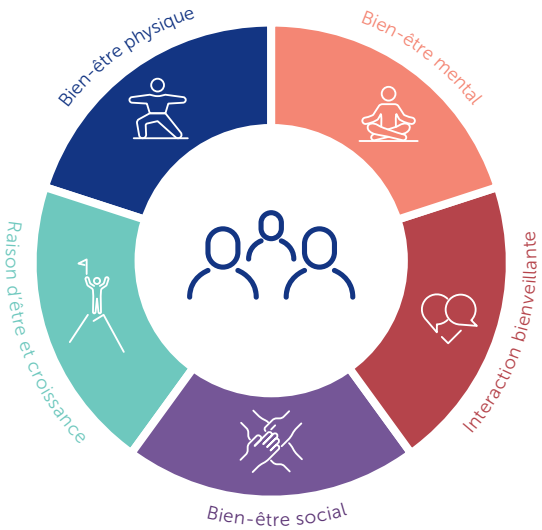

Bien-être mental
Je me sens en sécurité, en bonne santé et soutenu(e)

Interaction bienveillante
Je suis conscient(e) du caractère unique de mes collègues et je crée des conditions propices à leur épanouissement

Bien-être social
J'ai établi des relations enrichissantes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation

Raison d'être et croissance
Je suis comblé(e) par ce que je fais au quotidien et j'ai la possibilité de me développer

Bien-être physique
Je me sens en sécurité, en bonne santé et soutenu(e)

Mesure de nos performances en 2022

En 2022, nous avons continué d'utiliser notre Indice de santé, de sécurité et de bien-être (lancé en 2020) pour mesurer nos performances globales de manière englobante, à travers deux indicateurs principaux :

- **Un indicateur de performance en matière de sécurité** : porte sur le taux d'incidents avec arrêt de travail (LTIR, *Lost Time Incident Rate*[1]) pour les employés d'UCB, pour les incidents ayant entraîné la perte d'au moins un jour de travail pour un employé blessé ; représente 30 % de l'Indice de santé, de sécurité et de bien-être.
- **Un indicateur de santé, de sécurité et de bien-être** : combine les résultats de notre enquête annuelle mondiale sur la santé, la sécurité et le bien-être, avec des données pertinentes relatives aux employés telles que le taux de promotion, le taux d'adhésion à un plan de développement personnel et la couverture du programme d'aide aux employés. Un pourcentage de pondération de 65 % est appliqué aux résultats de l'enquête, contre 35 % pour les données relatives aux employés ; ensemble, ces deux dimensions représentent 70 % de l'Indice de santé, de sécurité et de bien-être.

Indice de santé, de sécurité et de bien-être

80,4 %

Indicateur de performance en matière de sécurité	Indicateur de santé, de sécurité et de bien-être
100 %	72 %

Dans l'ensemble, l'Indice de santé, de sécurité et de bien-être d'UCB a chuté de 81,9 % en 2021 à 80,4 % en 2022. Notre LTIR s'est établi à (β) 1,58, toujours en phase avec notre objectif interne. Nous avons par conséquent atteint le score de 100 % pour l'indicateur de performance en matière de sécurité. Notre indicateur de santé, de sécurité et de bien-être a légèrement reculé à 72 % (contre 74,1 % en 2021), conséquence des moins bons résultats de notre enquête mondiale. Cette situation reflète un contexte difficile marqué par des tensions géopolitiques et socio-économiques externes ainsi qu'une charge de travail soutenue. Les deux aspects qui ont été les plus touchés sont le bien-être physique (-5,4 %) et le bien-être mental (-3,5 %). Les résultats de cette enquête contribueront à définir des plans d'action afin d'améliorer le bien-être des employés.

Aux côtés de l'Indice de santé, de sécurité et de bien-être, nous avons également observé une légère hausse du taux global d'incidents à déclarer d'UCB (TRIR, *Total Recordable Incident Rate*[2]), qui a atteint (β) 2,21 en 2022, contre 1,96[3] en 2021. Le TRIR est établi à partir des données relatives aux blessures ayant entraîné des arrêts de travail, aux traitements médicaux au-delà des premiers soins, aux lieux de travail à accès restreint, aux pertes de conscience et aux décès. En 2022, aucun cas de maladie liée au travail n'a été signalé.

Nous avons accru l'utilisation des outils numériques pour certains aspects des signalements en rapport avec la santé, la sécurité et le bien-être. Nous avons notamment lancé un système électronique de gestion centralisée de la qualité, de la sécurité, de la santé et de l'environnement qui favorise la vigilance commune afin d'améliorer la santé et la sécurité et de protéger l'environnement. Les employés peuvent ainsi identifier les risques liés au travail et s'assurer de l'enregistrement et du suivi de plans d'action corrective et préventive.

1 LTIR fait référence au nombre d'accidents du travail qui obligent une personne à s'absenter de son lieu de travail pour un ou plusieurs jours après le jour de l'accident, par million d'heures travaillées. Pour la Bulgarie, le Canada, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, la Pologne, la Russie, la Suisse et la Turquie, les employés d'UCB et les employés qui travaillent sous la supervision directe d'UCB sont concernés. Pour tous les autres pays et sites, seuls les employés d'UCB sont concernés. En 2022, 15 856 533 heures travaillées ont été comptabilisées dans le calcul du LTIR.

2 TRIR fait référence au nombre d'accidents à déclarer survenus sur une période donnée par rapport au nombre total d'heures travaillées sur cette même période, par million d'heures travaillées. Les paramètres pris en compte sont les mêmes que pour le LTIR.

3 En 2021, nous avons déclaré un TRIR de 2,05, que nous avons recalculé cette année pour les pays où les employés d'UCB ainsi que les employés qui travaillent sous la supervision directe d'UCB sont concernés par cet indicateur. En 2022, 15 856 533 heures travaillées ont été comptabilisées dans le calcul du TRIR.

Des initiatives qui font une différence en matière de sécurité

À l'échelle mondiale, une nouvelle formation aux comportements de leadership en matière de sécurité visible et ressentie a été proposée à plus de 70 managers, de même qu'une formation à la reconnaissance par les pairs en matière de sécurité et des programmes de surveillance continue concernant l'exposition aux risques ergonomiques et d'hygiène industrielle. Nous avons étendu notre programme de conduite en sécurité, qui inclut des formations personnalisées concernant les comportements des conducteurs : d'un déploiement initial dans cinq pays, nous sommes passés à un déploiement mondial auprès de plus de 2 300 employés d'UCB qui conduisent des véhicules chaque jour dans le cadre professionnel.

Tous les événements indésirables en matière de santé, de sécurité et d'environnement font l'objet d'une enquête et donnent lieu à des mesures rapides pour éviter qu'ils ne se reproduisent et renforcer les apprentissages transversaux. UCB a également rejoint la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), un groupe d'entreprises du secteur pharmaceutique et de la santé qui partagent une même vision visant à obtenir de meilleurs résultats sociaux, sanitaires, sécuritaires et environnementaux.

Des initiatives qui font une différence en matière de santé et de bien-être

Sur tous nos sites, la santé au travail est gérée conformément aux réglementations locales et en consultation avec les travailleurs. Des tests physiques réalisés par des professionnels de la santé identifient les mesures préventives susceptibles d'améliorer la sécurité au travail. Chaque site développe des offres spécifiques pour améliorer la santé des travailleurs, comme des salles de fitness ou des salles de pause pour le travail de nuit. Par ailleurs, les sites accueillant des activités à forte incidence (des activités de production, par exemple) bénéficient désormais de la présence sur place de professionnels de la santé, et des équipes de premiers soins composées de volontaires sont déployées sur la totalité des sites d'UCB. La participation active à notre processus mondial de gestion des risques au niveau de l'entreprise est également un moyen très utile de faire remonter les risques majeurs.

En 2022, nous avons conservé notre modèle de travail hybride pour offrir de la flexibilité à nos employés tout en maintenant le lien, avec des sessions de formation et une nouvelle communauté en ligne pour conseiller les équipes hybrides sur la meilleure façon de collaborer et de prendre soin les uns des autres.

Nous avons également progressé dans l'adaptation locale de nos programmes dédiés au bien-être sur la base des résultats de l'Indice de santé, de sécurité et de bien-être 2021. Aux États-Unis, par exemple, nous avons revu les bénéfices proposés pour inclure un accès gratuit à l'application Peloton® et des jours de recharge supplémentaires (tous les employés en congé le même jour). Notre programme d'aide aux employés aux États-Unis, géré par Cigna, propose un large éventail de ressources, notamment des séances en ligne de gym, des séances de thérapie et des webinaires autour du bien-être couvrant de multiples sujets, de la gestion du stress à l'isolement.

Coup de projecteur :

Améliorer le bien-être des employés grâce à l'agriculture urbaine

En 2022, nous avons ouvert une ferme urbaine sur nos sites de Bruxelles et de Braine-l'Alleud, en Belgique, pour améliorer le bien-être de nos employés grâce à l'écologie et à la biodiversité.

L'agriculture urbaine consiste à cultiver, transformer et distribuer des produits alimentaires dans les zones urbaines ou aux alentours. Cette activité permet aux habitants de se reconnecter à la nature, de tisser des liens et d'acquérir de nouvelles connaissances à travers des expériences uniques dans un espace communautaire vert et écologique.

La ferme urbaine d'UCB à Bruxelles a été mise sur pied par nos partenaires Bamboo Project et Ferme du Parc Maximilien et lancée en avril 2022. Depuis, plus de 350 employés d'UCB ont participé à toutes sortes d'activités destinées à créer du lien, comme la culture de la terre, des ateliers sur la conservation des aliments et des cours de cuisine.

UCB a également rejoint la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), un groupe d'entreprises du secteur pharmaceutique et de la santé qui partagent une même vision visant à obtenir de meilleurs résultats sociaux, sanitaires, sécuritaires et environnementaux.

Diversité, équité et inclusion

Nous sommes convaincus qu'un environnement qui fait place à la diversité, à l'équité et à l'inclusion stimule l'innovation en apportant de nouvelles perspectives, qu'il instaure la confiance au sein des équipes et qu'il contribue à une organisation hautement performante, inspirante et motivante. Nous voulons intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) dans tout ce que nous faisons. Nous souhaitons qu'ils se reflètent dans notre façon de nous comporter les uns avec les autres, de travailler et d'apporter de la valeur aux patients.

En tant qu'organisation, nous cherchons à intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion à deux niveaux :

- **État d'esprit** – Parce que l'inclusion passe par le changement des comportements, nous luttons contre les préjugés inconscients, nous encourageons nos collaborateurs à adopter des habitudes plus inclusives et nous favorisons l'entraide active.
- **Système** – Nous intégrons l'inclusion structurelle dans les processus de l'entreprise, comme le recrutement et la formation.

Notre feuille de route tire parti de la diversité de pensée et d'expérience pour instaurer un lieu de travail inclusif et équitable pour tous. Nos objectifs mondiaux en DE&I sont multiples :

1. Favoriser **la parité globale** et atteindre l'objectif de 45 % de femmes et 55 % d'hommes au niveau de la direction d'ici 2025.
2. Améliorer nos scores dans notre **indice d'inclusion.**

En 2022, nous avons légèrement amélioré la parité au niveau de la direction, avec 38 % de femmes et 62 % d'hommes. Tiré de notre enquête mondiale sur l'inclusion qui mesure la manière dont nos employés perçoivent sept facteurs d'inclusion, notre score d'inclusion qui s'établit à 70,7 % témoigne de l'importance accordée à l'inclusion et à la diversité par les collaborateurs d'UCB. Nous continuons à travailler sur d'autres dimensions, comme l'égalité des chances à travers l'entreprise et la sécurité psychologique assurée par nos leaders dans leurs équipes. Les résultats de l'enquête guideront nos efforts pour l'année à venir.

Renforcer notre état d'esprit DE&I

Nous avons continué de renforcer notre état d'esprit DE&I en soutenant les leaders à l'échelle de l'entreprise, notamment lors de sessions collectives de coaching. Nous avons concentré nos efforts sur les moments clés tels que la définition des objectifs et les entretiens d'évaluation, tout en mobilisant nos employés autour d'une série de narratifs montrant comment incarner les valeurs DE&I au sein d'UCB. Avec l'aide de 70 animateurs internes, nous avons par ailleurs poursuivi le déploiement de notre démarche d'état d'esprit inclusif pour aider nos employés à réduire les préjugés inconscients et à adopter des habitudes inclusives.

> La diversité, l'équité et l'inclusion sont profondément ancrées dans la façon de travailler et de se comporter chez UCB.

Performances 2022

70,7%

Indice d'inclusion

38 % de femmes / 62 % d'hommes

Parité au niveau de la direction

Soutenir nos structures DE&I

En 2022, nous avons structuré nos conseils locaux DE&I et les avons élargis à 14 pays pour conduire des initiatives pertinentes au niveau local. Notre stratégie mondiale doit en effet prendre en compte les besoins locaux et les différences culturelles. Ces conseils sont basés au Canada, en Allemagne, en Irlande, au Japon, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et des conseils voient le jour en Belgique, au Brésil, en Chine, en France, au Portugal, en Espagne et au Mexique. Enfin, nous avons continué à tirer parti de la dynamique de nos huit groupes-ressources des employés (ERG, *Employee Resource Groups*), qui agissent en faveur de groupes spécifiques à travers des actions de formation, de mentorat et d'évolution de carrière.

2 000

membres de groupes ERG

24 %

des effectifs d'UCB impliqués dans des ERG

Développement des employés

Pour remplir notre mission qui vise à améliorer la vie des personnes vivant avec des maladies graves et pour garantir la réussite à long terme de notre entreprise, nos collaborateurs doivent être en mesure de mener une réflexion, d'évoluer et de se développer.

Nous voulons faire en sorte qu'ils comprennent mieux comment élargir progressivement leurs capacités et qu'ils soient en mesure de s'épanouir à leurs postes actuels et futurs.

Nous mettons tout en œuvre pour élaborer des offres de formation adaptées, efficaces et faciles d'accès, dans le cadre d'une organisation axée sur les compétences dans laquelle les parcours de formation développent des capacités stratégiques. En 2022, nous avons fait évoluer la maturité de quatre capacités stratégiques (Transformation digitale des activités, Maladies rares, Excellence en matière de lancement et Thérapie génique) grâce à des formations, tout en développant les capacités de leadership et les capacités commerciales et médicales au-delà de l'excellence en matière de lancement. Nous entendons progresser en maintenant nos efforts sur l'intégration de l'expérience utilisateur dès la conception, la mise en œuvre de décisions basées sur les données, l'exploitation de la technologie et un état d'esprit tourné vers la croissance.

Favoriser le développement des employés par le numérique

Tout au long de l'année 2022, nous avons continué à nous appuyer sur les outils numériques pour le développement des employés, avec notamment le lancement d'UCB RISE, une expérience d'apprentissage complète qui donne à nos employés les moyens de prendre leur carrière en main. Cette plateforme utilise l'IA pour connecter l'ensemble du contenu UCB, répondre aux besoins de compétences liées à notre flux de travail et nous permettre de développer plus rapidement les capacités de demain.

Avec plus de 200 ressources pour se perfectionner sur la transformation digitale des activités, et jusqu'à 500 heures de formation, UCB RISE vise à munir nos employés de cinq compétences dans ce domaine : sens des affaires, habileté numérique, culture des données, exécution d'excellence et défense du changement.

Nos progrès en formation et développement

En 2022, nous avons mesuré nos performances en formation et développement grâce à un suivi des heures de formation et de leur répartition entre les différentes équipes de l'organisation. Cet examen nous a permis d'identifier les capacités et les compétences qui ont généré le plus d'activité. Nous suivons également le taux de satisfaction des apprenants pour nos différentes formations afin de mesurer l'impact des offres.

Performances 2022

34

nombre moyen d'heures de formation par employé

9 764

apprenants uniques

En 2022, nous nous sommes appuyés sur les outils numériques pour faire progresser le développement des employés.

> Nous voulons faire en sorte que nos employés comprennent mieux comment élargir progressivement leurs capacités et qu'ils soient en mesure de s'épanouir à leurs postes actuels et futurs.

Dans le cadre des mesures de la formation et du développement, UCB examine également le nombre d'employés ayant régulièrement bénéficié d'entretiens d'évaluation et de discussions d'évolution de carrière. En 2022, 97 % de nos collaborateurs ont participé à des entretiens d'évaluation réguliers (un point de plus qu'en 2021) et 92 % à des discussions d'évolution de carrière régulières (10 points de plus qu'en 2021).

Nos progrès dans l'acquisition et la fidélisation des talents

UCB reste déterminée à investir dans son programme Early Careers et à former la prochaine génération de leaders à des postes commerciaux, scientifiques et d'ingénierie. Nous continuerons à promouvoir des candidats en interne dans la mesure du possible, avec un recrutement externe axé sur l'apport de compétences nouvelles et différenciatrices à l'entreprise.

Nos résultats de 2022 montrent qu'UCB a continué à prospérer dans un environnement difficile en termes de recrutement. Nous avons mis un point d'honneur à promouvoir des candidats en interne chaque fois que cela était possible, avec un recrutement externe axé sur l'apport de compétences nouvelles et différenciatrices à l'entreprise. En 2022, nous avons fait progresser la mobilité interne globale de 20 % à 27 %.

Ce résultat est le fruit de nombreuses initiatives d'acquisition de talents, notamment des opérations de recrutement soutenues par un investissement dans notre marque employeur et des campagnes ciblées de recrutement sur les réseaux sociaux, sans oublier notre nouveau site carrière interne en phase avec notre engagement d'augmenter la mobilité interne.

Le saviez-vous ?

1 061

nouveaux collaborateurs ont rejoint UCB en 2022

Coup de projecteur :

Thérapie génique : une recherche de talents centrée sur les objectifs DE&I

Nos campagnes de valorisation et de recrutement soutiennent nos objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, comme le montrent les efforts de recrutement déployés pour élargir notre équipe de thérapie génique.

Nous avons travaillé à attirer un large éventail de candidats à travers des campagnes de recrutement ciblées, tout en collaborant avec des associations actives dans la sphère DE&I pour obtenir une représentation équilibrée parmi les candidats. Dans le cadre de cette opération de recrutement, nous avons recueilli 50 % de candidatures en provenance d'autres pays que la Belgique (plus particulièrement de Chine, d'Allemagne, d'Islande, d'Inde, d'Irlande, de Turquie et du Royaume-Uni).

En conjonction avec nos campagnes destinées à attirer les talents, nous avons préparé des programmes spécifiques et des interventions à des événements tels que l'**Empowered Females STEM Mentoring Program**. Nous souhaitions ainsi inspirer la prochaine génération de femmes à se lancer dans une carrière dans les domaines des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). La mixité au sein de l'équipe thérapie génique est désormais au-dessus de la courbe, avec 47 % de femmes parmi les nouvelles recrues, contre une moyenne de 33 % sur le marché.

« Il est primordial que **tout le monde** contribue au même objectif, qui est d'apporter les **meilleurs traitements** à nos patients. »

Développement des talents en R&D

Le marché des talents est extrêmement concurrentiel du fait de la nature hautement spécialisée de notre industrie. Pour attirer, développer et fidéliser les meilleurs talents en recherche et développement (R&D), nous menons diverses initiatives qui ciblent précisément les scientifiques et les professionnels de la R&D. Cette volonté s'est traduite par les efforts suivants en 2022 :

- Continuer à proposer des **rotations de postes** entre les différentes fonctions à tous les employés travaillant dans le département Development Solutions, pour qu'ils élargissent leur expérience professionnelle en collaborant avec d'autres départements.
- Déployer un **programme de parrainage** entre le leadership exécutif d'UCB et les employés débutants pour former davantage les nouveaux talents.
- Introduire notre **parcours de formation des chefs de projet**, qui vise à munir les employés d'UCB des multiples compétences techniques, scientifiques et de leadership attendues des chefs de projet. Ce parcours a été lancé en avril 2022 suite à une cartographie des besoins en gestion de projet et à une série d'entretiens avec des chefs de projet débutants et confirmés.
- Chercher à recruter et à fidéliser les meilleurs talents en R&D en continuant de financer une série de **doctorats internes et externes** dans plusieurs établissements universitaires au Royaume-Uni et dans l'UE[1].

1 Ces établissements universitaires incluent les universités d'Oxford et de Cambridge, University College London, King's College London, Queen Mary London, les universités de Bristol, Bath, Édimbourg, Manchester, Liverpool, Leicester, Birmingham, Aberdeen, Southampton, Nottingham Trent (Royaume-Uni) ainsi que l'université de Maastricht (Pays-Bas), la KU Leuven (Belgique) et l'université de Linz (Autriche).

Œuvrer pour des **communautés plus saines**

Afin de créer de la valeur pour nos communautés, nous collaborons avec et soutenons des organisations et institutions travaillant dans des domaines améliorant la santé des patients, là où nous pouvons faire la différence. Notre objectif est de renforcer nos liens avec les communautés locales où nous opérons afin de lutter contre les inégalités dans les domaines de la santé et de l'éducation, au sein des populations défavorisées.

Resserrer nos liens avec les communautés au sein desquelles nous opérons

Où nous en sommes

Chaîne d'approvisionnement

99.5%
objectif atteint pour la disponibilité des produits sur nos marchés

-29%
CO_2e dans le transport et la distribution en amont[1]

Fournisseurs

30%
de fournisseurs (par émissions de CO_2e) qui se sont engagés à respecter des objectifs alignés avec la science

68%
des fournisseurs évalués **ont amélioré** leur score EcoVadis

Partenariats

>140
partenariats académiques mondiaux **non commerciaux**

12
biotech au stade précoce **ont été financées** par **UCB Ventures**

Populations défavorisées

Plus que
14 000
Étudiants américains **ont bénéficié du soutien UCB** en 2022

49
projets soutenus par le fonds Community Health Fund d'UCB en 2022

Où nous voulons arriver

Renforcer notre chaîne d'approvisionnement pour garantir l'accès aux médicaments aux personnes que nous desservons

60%

D'ici 2025, 60 % des émissions de GES produites par nos fournisseurs seront **couvertes par des objectifs équivalents à l'initiative SBT**

Tous les fournisseurs stratégiques doivent être évalués par EcoVadis **et obtenir un score positif**

Travailler en partenariat avec les patients, les soignants et les parties prenantes du système de santé et les écouter pour **identifier des innovations prometteuses qui créent des solutions de santé de valeur**

Soutenir les communautés défavorisées grâce à **la philanthropie**

1 émission de CO_2e par rapport à 2015 (année de référence).

Renforcer notre chaîne d'approvisionnement et notre politique d'achats responsables

Nous assurons une supervision de bout en bout, à travers l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale (de l'achat de matières premières, de produits et services à la livraison directe dans les pays).

Ensemble, nos capacités internes de développement et de fabrication et notre réseau externe couvrent toutes les activités de chimie, de fabrication et de contrôles (CMC) pour les petites et grandes molécules (du développement de processus, d'analyse, de composition, de dispositif et d'emballage à la substance médicamenteuse préclinique, clinique et commerciale) ainsi que la fabrication, le remplissage et la finition, l'assemblage de dispositifs et l'emballage des produits médicamenteux. Ces activités sont exécutées sur nos sites et également confiées à des entreprises et partenaires façonniers (CMO). Nous disposons de centres de distribution dans le monde entier qui se chargent de distribuer directement la majorité de nos produits commerciaux et cliniques. Des distributeurs tiers viennent s'ajouter à ces centres.

Notre objectif est de fournir un approvisionnement interrompu jusqu'aux patients, y compris pour les nouveaux produits médicaux, et de rendre notre chaîne d'approvisionnement plus efficace. Pourquoi ? Car nous avons établi des objectifs environnementaux et nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Pour mesurer nos progrès, nous analysons plusieurs indicateurs allant de la disponibilité des produits à leur livraison, en passant par les émissions de GES.

Vous trouverez plus d'informations sur nos progrès environnementaux dans le chapitre Œuvrer pour la santé de la planète du présent rapport.

Nous continuons à chercher comment nous améliorer, que ce soit pour éviter des coûts ou réduire nos déchets. Par exemple, notre filiale italienne réutilise désormais les boîtes en carton utilisées lors de la distribution primaire pour la distribution secondaire. Grâce à cette initiative simple, notre filiale a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 7,9 tonnes en 2022. Cet exemple prouve clairement que nos collègues prennent les choses en main et participent à la réalisation des objectifs environnementaux d'UCB.

Ce programme de transformation se poursuivra en 2023 et au-delà. Nous renforcerons encore nos capacités de planification, notamment la planification de scénarios. Nous souhaitons désormais aller plus loin dans notre transformation numérique et adopter la prise de décisions fondée sur des données, renforcer la visibilité et la collaboration et simplifier nos méthodes de travail (élimination des tâches sans valeur ajoutée). De plus, nous sommes en train de mettre en place une collaboration avec un partenaire logistique de premier ordre afin d'optimiser la planification de nos opérations de transport.

Notre objectif est de fournir un approvisionnement interrompu jusqu'aux patients, y compris pour les nouveaux produits médicaux, et de rendre notre chaîne d'approvisionnement plus efficace.

Travailler avec nos fournisseurs pour améliorer notre impact sociétal et réduire notre empreinte écologique

Notre ambition ? Générer une croissance durable grâce à des produits et services bénéfiques pour UCB, mais aussi pour l'environnement et la société.

Nos objectifs :

D'ici 2025, 60 % des émissions de GES de nos fournisseurs seront couvertes par des objectifs équivalents à l'initiative Science Based Targets (SBTi) (ces émissions sont, pour nous, des émissions du scope 3). Ces objectifs seront atteints petit à petit, par palier (30 % d'ici 2022, 45 % d'ici 2023 et 60 % d'ici 2025).

Tous nos fournisseurs stratégiques doivent recevoir un score positif d'EcoVadis.

20 %

D'ici 2023, 20 % de nos dépenses aux États-Unis seront allouées à divers fournisseurs.

Nous continuons à collaborer avec nos fournisseurs et à renforcer nos processus de sélection, conformément à notre objectif pour le climat du scope 3, validé par l'initiative Science Based Targets. Conformément à nos objectifs environnementaux ambitieux, nous classons nos fournisseurs, stratégiques et futurs, selon leur « maturité carbone » (du niveau A au niveau F, en fonction de leurs propres engagements climatiques) et selon leur impact sur nos émissions de GES du scope 3. Les fournisseurs de niveau A se sont engagés à respecter, ou ont déjà validé, leurs objectifs scientifiques de réduction des émissions de carbone. À l'avenir, seuls les fournisseurs de niveaux A et B seront considérés comme « Fournisseurs à privilégier ». En 2022, 30 % de nos fournisseurs (par émissions de GES) se sont engagés à respecter, ou ont déjà validé, leurs objectifs scientifiques de réduction des émissions de carbone. Pour plus d'informations sur la manière dont les fournisseurs d'UCB sont encouragés à atteindre leurs propres objectifs climatiques, consultez le chapitre Œuvrer pour la santé de la planète.

NIVEAU A	Objectifs scientifiques
NIVEAU B	Objectif de réduction
NIVEAU C	Plan de réduction sans cibles précises
NIVEAU D	Planifie la mise en place d'un plan de réduction
NIVEAU E	Planifie de calculer et de déclarer les émissions de CO_2e
NIVEAU F	Ne calcule pas les émissions de CO_2e

Nous poursuivons notre collaboration avec EcoVadis. Son objectif est de noter les performances environnementales de nos fournisseurs stratégiques sur les problèmes environnementaux, les droits du travail et de l'homme, les pratiques éthiques professionnelles et les pratiques d'achat durables. En 2022, les impacts environnementaux de 284 fournisseurs[1] ont été évalués.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils obtiennent au moins 45/100 à l'évaluation d'EcoVadis et qu'ils prennent des mesures correctives, le cas échéant, afin de continuer à améliorer leurs performances. En choisissant des partenaires avec des objectifs et des plans clairs visant à réduire leurs émissions de carbone, nous renforçons la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.

EN SAVOIR PLUS

Nous poursuivons également notre collaboration avec RiskMethods, un logiciel de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement, afin d'identifier les risques potentiels pour nos pratiques de travail, les droits humains et nos pratiques commerciales éthiques. Pour gérer les risques, nous incluons les risques futurs liés aux risques environnementaux physiques et la pénurie d'eau pour nos fournisseurs stratégiques.

> En choisissant des partenaires avec des objectifs et des plans clairs visant à réduire leurs émissions de carbone, nous renforçons la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.

Performances 2022

30 %
des fournisseurs (par émissions de CO_2e) qui se sont engagés à atteindre des objectifs scientifiques

75 %
des fournisseurs essentiels[2] sont engagés

18,2 %
des dépenses aux États-Unis ayant été allouées à divers fournisseurs (objectif 20 %)

249
fournisseurs ayant obtenu au moins 45/100 lors de l'évaluation d'EcoVadis

284
fournisseurs évalués par EcoVadis

1 Ce groupe comprend des fournisseurs stratégiques, des organisations de fabrication à façon (CMO) et des organisations de recherche sous contrat (CRO).
2 Les fournisseurs essentiels sont ceux qui ont un impact de 80 % sur nos émissions de GES du scope 3 pour les produits et services achetés.

Faire progresser le domaine de la santé grâce à nos partenariats

Nous sommes persuadés que les partenariats permettent de proposer de meilleurs services aux patients. Nous collaborons avec et écoutons les patients, le personnel soignant et les acteurs du système de santé afin d'identifier les innovations prometteuses qui peuvent permettre de créer des solutions médicales intéressantes.

Afin de bénéficier des meilleures technologies, recherches et améliorations opérationnelles lors du développement de nouveaux médicaments, nous collaborons avec des partenaires qui ne font pas partie de notre organisation, de notre zone d'opérations et de notre secteur.

Nous cherchons donc à collaborer avec des groupes industriels, des universités et des groupes de patients afin de mieux répondre aux besoins des personnes atteintes de maladies graves. Pour ce faire, nous nous fondons sur la recherche, la participation des patients, la co-création avec eux et sur nos efforts collectifs visant à résoudre des problèmes communs. Nous travaillons également avec les gouvernements et les autorités afin de fournir nos médicaments à ceux qui en ont besoin. Ce rapport regorge d'exemples de ce genre et montre à quel point les partenariats sont fondamentaux pour nous.

UCB est membre de plusieurs associations professionnelles dans le monde, dont l'International Federation of Pharmaceutical Manufacturers & Associations, que préside Jean-Christophe Tellier, CEO et Président du Comité Exécutif d'UCB. UCB est également membre de la Fédération européenne des industries et associations pharmaceutiques, de la fondation Pharmaceutical Research and Manufacturers of America et de la Biotechnology Innovation Organization, toutes deux aux États-Unis, du R&D-based Pharmaceutical Association Committee (RDPAC, Chine) et de la Japan Pharmaceutical Manufacturers Association (JPMA, Japon).

Nous avons par exemple mis en place d'importants partenariats dans les domaines de l'immunodermatologie et de la neurologie afin de mieux intégrer les véritables besoins des populations spécifiques de patients. UCB et l'Université de Stanford ont noué une collaboration pluriannuelle, appelée **Digital Health Research Collaborative**, afin d'apporter plus de valeur aux patients atteints de maladies graves. Nous avons lancé deux appels à propositions pour des projets de recherche, l'un dédié à l'hidradénite suppurée (HS) et l'un dédié à certains domaines spécifiques des maladies neurologiques. C'est en comprenant les besoins clés et pas encore satisfaits des personnes atteintes de ces maladies que l'UCB pourra trouver des solutions efficaces.

De même, notre partenariat avec l'hôpital pour enfant Le Bonheur (Tennessee, États-Unis), la Wisconsin Health Information Organization (WHIO) et l'Université Yale se penche sur les conséquences des crises d'épilepsie sur la qualité de vie des patients et des aidants. Ce partenariat s'appuiera sur le pouvoir de l'enseignement et des données de vie réelle (RWA) afin de combler cette lacune en recherche, sensibiliser davantage et apporter un changement positif pour les patients atteints de crises d'épilepsie.

« Nous savons que la plupart des crises d'épilepsie ont lieu à la maison ou lors d'autres activités quotidiennes. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les patients, il est essentiel de traiter les crises d'épilepsie immédiatement, peu importe où et quand. »

Dr James Wheless, BScPharm, MD, FAAP, FAAN, FAES,
co-directeur du Neuroscience Institute à l'hôpital pour enfants Le Bonheur.

Coup de projecteur :

Attirer les talents de demain avec BioWin

Afin de répondre avec force aux défis qui nous attendent, nous devons recruter largement dans tous les domaines des sciences de la vie. Il nous faut investir dans le développement de nouvelles compétences, dans la construction d'installations de haute technologie et dans la mise en commun de nos efforts de recrutement dans des domaines tels que la biofabrication et la R&D.

En Belgique, nous nous sommes alliés à BioWin (le Pôle Santé de Wallonie), au gouvernement wallon et à d'autres entreprises leader importantes afin de lancer en 2022 « **Urgence Talents** ». Ce nouveau consortium public-privé vise à lutter contre la pénurie de talents dans le secteur. Dans le cadre de ce projet, les différents acteurs développent de nouvelles approches et centralisent les besoins de recrutement et de formation (y compris les technologies de formation en réalité virtuelle/augmentée et des plans de transfert des compétences). Ils renforcent également la collaboration entre les entreprises et les organismes de formation.

Surtout, cette initiative va permettre l'installation d'un nouveau centre phare à Gosselies d'ici 2025, l'EU Biotech Campus. Avec ses infrastructures et ses services à la pointe de la technologie, cette installation sera un centre de formation professionnelle ainsi qu'un accélérateur d'entreprises, à tous les niveaux. Rien qu'en Wallonie, ce projet a le potentiel de générer près de 1 000 recrutements par an dans les domaines de la bioproduction et de la R&D.

Soutenir l'innovation avec le fonds UCB Ventures

Chez UCB, l'innovation est au cœur de la recherche et du développement afin de trouver de nouvelles solutions et possibilités, en vue d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies graves.

Le fonds UCB Ventures est un vecteur clé pour explorer des opportunités d'innovations qui sont en dehors de nos compétences actuelles. Nous investissons dans des technologies novatrices à haut risque, dès les premiers stades de développement, et ce dans tout le secteur médical : nous cherchons à explorer de nouveaux domaines qui pourraient voir émerger des innovations à fort impact.

Depuis son lancement, le fonds UCB Ventures a investi dans

12

entreprises de biotechnologie naissantes

Cinq ans après sa création, le fonds UCB Ventures continue à aider au développement de nouvelles technologies, de produits, de plateformes et canaux innovants afin d'investir dans de nouveaux acteurs de notre secteur, en particulier des start-ups. Surtout, l'équipe du fonds est composée d'investisseurs engagés sur le long terme. Nous travaillons étroitement avec des experts, des investisseurs de capital-risque et des entrepreneurs afin de tirer le meilleur de notre portefeuille d'entreprises.

En 2022, Syndesi, une entreprise créée par UCB et ayant bénéficié de financements du fonds UCB Ventures, a été achetée par AbbVie. Le montant total de la transaction s'élève à US$ 1 milliard. Le portefeuille de Syndesi comprend de nouveaux modulateurs de la protéine 2A (SV2A) de la vésicule synaptique. Le mécanisme est en cours d'évaluation pour le traitement potentiel des troubles cognitifs et d'autres symptômes associés à des troubles neuropsychiatriques et neurodégénératifs, tels que la maladie d'Alzheimer et le trouble dépressif majeur.

Le fonds UCB Ventures a également investi dans Neurona Therapeutics. Cette entreprise a enregistré des résultats encourageants lors de la Phase 1/2 de son premier essai clinique chez l'humain, essai clinique portant sur la thérapie cellulaire des neurones inhibiteurs (NRTX-1001) visant à traiter les épilepsies focales pharmacorésistantes.

> Cinq ans après sa création, le fonds UCB Ventures continue à aider au développement de nouveaux produits, technologies, plateformes et canaux innovants.

Payer notre juste part

En tant qu'entreprise internationale, UCB est convaincue qu'il est de notre responsabilité de payer et prélever notre juste part d'impôts, en fonction de la valeur que nous créons localement.

Pour ce faire, nous administrons efficacement les recettes fiscales d'UCB : nous échangeons de manière proactive avec les autorités concernées et nous nous appuyons sur des experts issus de différents milieux. Notre stratégie fiscale fait partie intégrante des pratiques éthiques et durables d'UCB. Elle fait aussi partie du Code de conduite d'UCB destiné aux employés et aux fournisseurs.

En 2022, nous avons payé € 91 millions d'impôts sur le revenu. De plus, nous avons payé et prélevé d'autres taxes telles que des droits de douane, des taxes d'accise, des taxes sur l'emploi et des impôts indirects. Les impôts supportés, payés et prélevés[1] permettent de contribuer de manière importante aux communautés dans lesquelles UCB opère. Ils aident à financer l'innovation, l'éducation et les infrastructures publiques. UCB n'a pas recours à des « paradis fiscaux » ou à des « juridictions non coopératives » pour des montages fiscaux qui pourraient être considérés comme des pratiques fiscales dommageables.

En 2022, UCB a également décidé de rendre sa stratégie fiscale plus transparente en publiant sa Déclaration de politique fiscale, en accord avec le Conseil, le Comité d'Audit et le Comité Exécutif d'UCB. Nous continuerons de revoir notre Déclaration de politique fiscale tous les ans afin d'apporter toujours plus de transparence à nos opérations et déclarations fiscales.

EN SAVOIR PLUS

1 Les impôts supportés sont les impôts dont UCB supporte le coût. Les impôts prélevés sont ceux prélevés par UCB au nom d'une tierce partie et payés aux autorités compétentes. Il s'agit principalement d'impôts liés à l'emploi, comme les impôts sur le revenu des employés.

Soutenir les communautés défavorisées grâce à la philanthropie

Chez UCB, la philanthropie est fondée sur la santé et les besoins exprimés par les communautés. Nous souhaitons contribuer à la résolution des problèmes auxquels les communautés doivent faire face dans les pays où nous opérons, et au-delà. Nos contributions philanthropiques font la différence et sont durables. Elles se fondent sur notre engagement de pratiques éthiques professionnelles ainsi qu'en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Nous travaillons avec des organisations spécialisées afin d'avoir un impact dans quatre domaines clés :

FAÇONNER LA SCIENCE POUR UNE MEILLEURE SANTÉ

Soutenir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM)

AIDER LES COMMUNAUTÉS AU PROFIT D'UNE MEILLEURE SANTÉ

Établir des partenariats avec de nombreuses communautés pour promouvoir la santé dans leur environnement

PROMOUVOIR L'ACCÈS À DE MEILLEURS SOINS DE SANTÉ

Renforcer les systèmes de santé et réduire les disparités en matière de santé

FOURNIR UNE AIDE D'URGENCE LORS DE CRISES HUMANITAIRES

Soutenir l'aide d'urgence et les efforts de reconstruction à long terme, en collaboration avec nos partenaires

Façonner la science pour une meilleure santé

Aux États-Unis, une partie de nos contributions philanthropiques a pour but d'inspirer les futures générations de scientifiques et de former les talents de demain, des talents plus représentatifs de la population (diversité de genres, de races et d'ethnicités). Afin de combler la fracture actuelle, nous soutenons l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) dans des endroits situés près de nos bureaux à Atlanta, à Boston, en Caroline du Nord et à Seattle. Nous visons surtout les étudiants issus de communautés défavorisées.

Nous avons soutenu 15 organisations américaines grâce à des dons financiers et en nature en 2022. En 2022, UCB a commencé à soutenir l'organisation Young Women in Bio (YWIB) qui opère aux États-Unis et au Canada. Son objectif est d'offrir une expérience éducative pratique aux filles, les inspirer et les soutenir, de l'école primaire jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'enseignement secondaire, afin qu'elles deviennent les futures cheffes de file du secteur des STEM.

Performances 2022

15

organisations américaines soutenues

Plus de

14 000

étudiants américains soutenus par UCB en 2022

Coup de projecteur :

BioBuilder

Nous continuous notre soutien à BioBuilder et à leur programme de formation situé à Boston. Ce programme prépare les étudiants issus de familles à faibles revenus ou ayant récemment immigré à des stages d'été rémunérés.

Grâce à une bourse d'UCB, BioBuilder a pu étendre son High School Apprenticeship Challenge, un programme rigoureux de huit semaines qui enseigne des compétences techniques et professionnelles, y compris des techniques de laboratoire, le raisonnement scientifique et le travail d'équipe. Dans des laboratoires à la pointe de la technologie, accompagnés par des mentors professionnels, les apprentis découvrent des domaines allant de la bio-ingénierie aux mathématiques de laboratoire en passant par des compétences de recherche telles que la technique stérile et la biologie moléculaire. En plus de notre soutien financier, plusieurs scientifiques d'UCB originaires de tout le pays ont partagé des informations sur leur parcours professionnel.

Depuis 2016, le programme Apprenticeship de BioBuilder a accepté 150 étudiants originaires de 36 différents lycées du Grand Boston. L'année dernière, plus de 70 % étaient des étudiants de couleur et 90 % ont obtenu un stage d'été rémunéré. UCB soutient des programmes tels que celui proposé par BioBuilder afin d'augmenter le nombre d'étudiants sous-représentés et renforcer notre engagement visant à inspirer le futur des sciences de la vie.

« Être mentor m'a permis de découvrir les projets et présentations des étudiants. J'ai aussi pu leur transmettre mon expérience et les conseiller. »

Yuan Wang, Responsable de l'analyse pour la recherche d'UCB

Aider les communautés pour une meilleure santé

Les nouveaux enjeux liés à la pandémie mondiale, les inégalités sociales de plus en plus fortes et les tensions géopolitiques de plus en plus vives font que de nombreux jeunes sont confrontés à encore plus d'insécurité. En 2022, le fonds Community Health Fund d'UCB géré par la Fondation Roi Baudouin a soutenu 49 organisations et distribué environ € 2 millions via des bourses.

En 2022, le fonds a reçu 144 nouvelles demandes de bourses d'organisations. Leurs projets visaient à aider des personnes âgées de 15 à 24 ans atteintes de **troubles mentaux** et des **jeunes déplacés à cause de conflits**. Ce sont des comités de sélection indépendants qui ont choisi les 44 organisations qui seront soutenues en 2023.

Le fonds Community Health Fund d'UCB soutient les populations défavorisées des communautés au sein desquelles UCB conduit ses opérations.

En collaboration avec

King Baudouin Foundation
Working together for a better society

€ 6,5 millions
distribués au...

143
projets dans le monde entier...

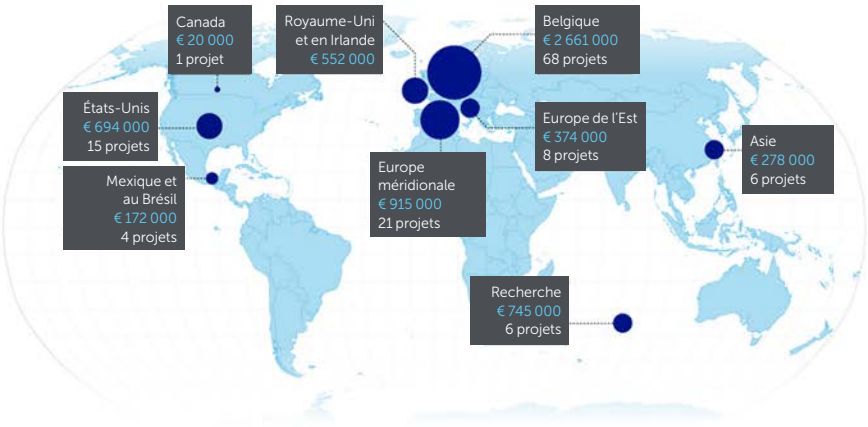

Résumé 2020 – 2022. Développé avec la communauté de visualisation d'UCB.

Depuis 2020, par l'entremise du fonds Community Health Fund, nous avons été en mesure de financer 143 projets venant appuyer des initiatives traitant de la santé mentale des jeunes personnes défavorisées du monde entier.

Les projets sélectionnés ont traité les problèmes suivants :

Santé mentale · Enseignement · Prévention des abandons · Intégration des migrants et des réfugiés · Inégalité sociale

Avec les instructions suivantes :

Soutien thérapeutique · Encadrement · Bien-être psychosocial · Activités de plein air

Ce sont des comités de sélection indépendants qui ont choisi les 44 organisations qui seront soutenues en 2023.

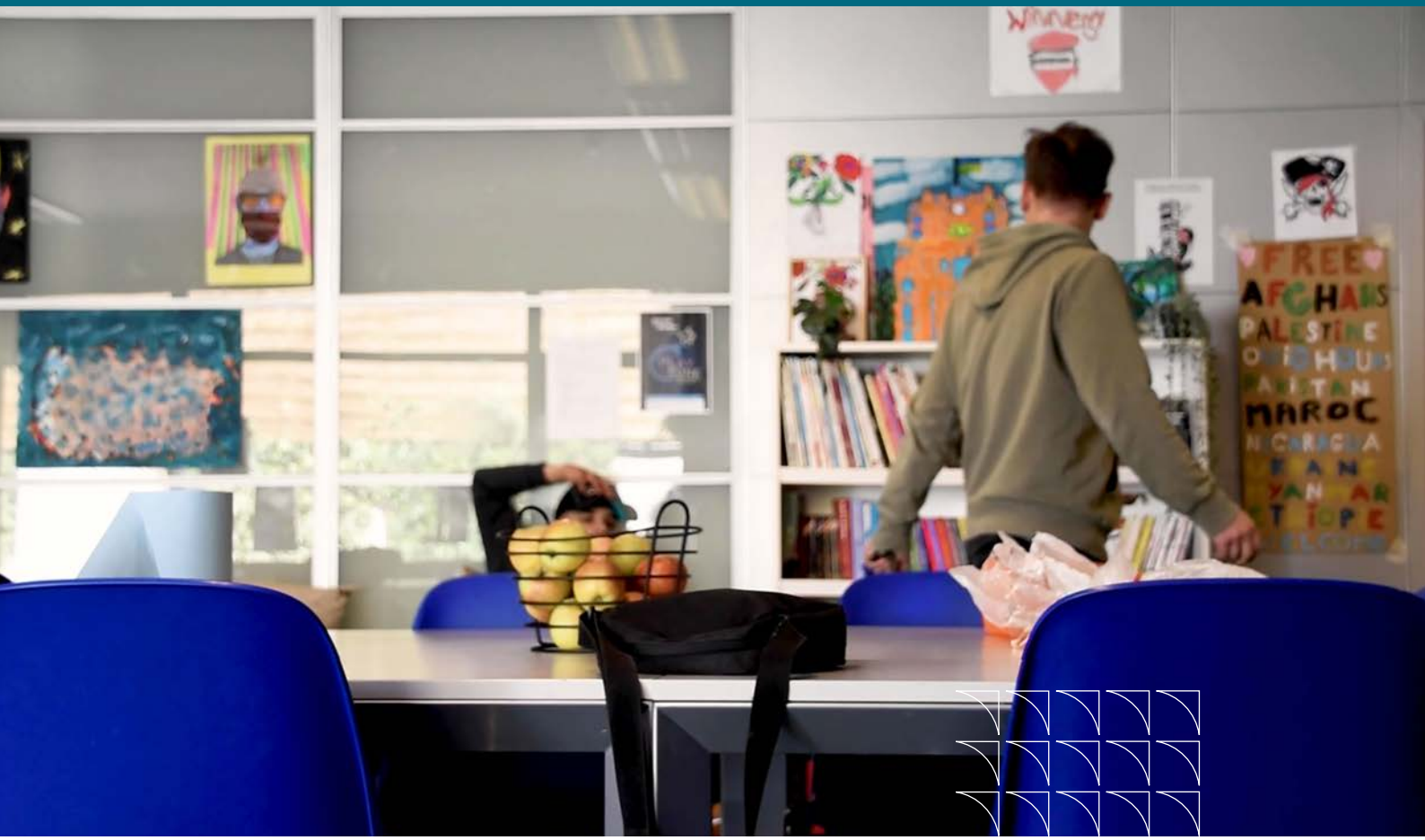

Coup de projecteur :

S'assurer d'offrir des perspectives à tous les jeunes

Grâce au fonds Community Health Fund, nous finançons des projets qui soutiennent des initiatives destinées aux jeunes vulnérables. Macadam fait partie des organisations que nous avons soutenues en 2022. Cette association située à Bruxelles aide les sans-abris.

De plus en plus de jeunes sont confrontés à des conditions de vie instables : ils vivent dans la rue, dans des refuges, dans des logements dangereux ou temporaires ou éprouvent des difficultés à payer leur loyer. Macadam met tout en œuvre pour combler les lacunes des systèmes d'aide institutionnels en fonction des besoins des jeunes. Les jeunes aidés par cette association peuvent se reposer et accéder à des services d'hygiène de base, gratuitement. Ils peuvent aussi être aidés par un travailleur social afin de se construire une nouvelle vie.

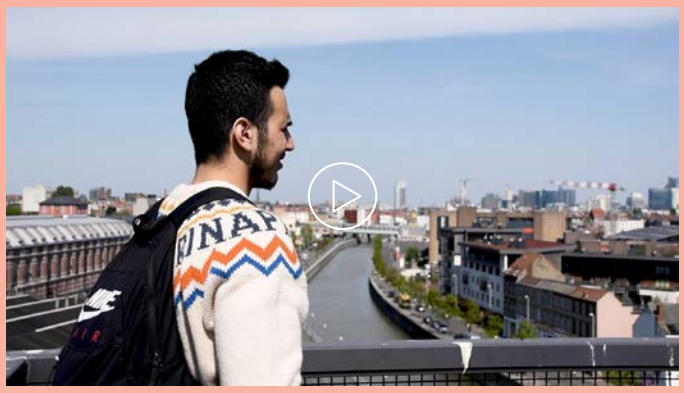

Promouvoir l'accès à de meilleurs soins de santé

Nous continuons à travailler pour réduire les disparités de traitement contre l'épilepsie pour les populations défavorisées. Notre approche philanthropique vient compléter nos efforts sociaux et commerciaux visant à répondre aux besoins des patients épileptiques dans les milieux à faible et moyen revenu.

Le fonds d'UCB Innovation for Health Equity Fund, géré par la Fondation Roi Baudouin, soutient les initiatives visant à sensibiliser à l'épilepsie, améliorer la formation des professionnels de santé pour un accès à des soins neurologiques de qualité dans la communauté et aider à l'acceptation des personnes souffrant d'épilepsie dans des pays à faible et moyen revenu, pour qu'elles puissent profiter d'une meilleure qualité de vie. Par exemple, via le fonds, nous soutenons la relation de longue date entre l'Université de Gand et l'Université du Rwanda, visant à établir un programme médical universitaire pour former des neurologues qualifiés au Rwanda. En 2022, de premiers médecins se sont inscrits au programme afin de devenir neurologues. L'objectif est de former 16 neurologues d'ici la fin du programme, en 2027.

EN SAVOIR PLUS

Notre approche philanthropique vient compléter nos efforts sociaux et commerciaux visant à répondre aux besoins des patients épileptiques dans les milieux à faible et moyen revenu.

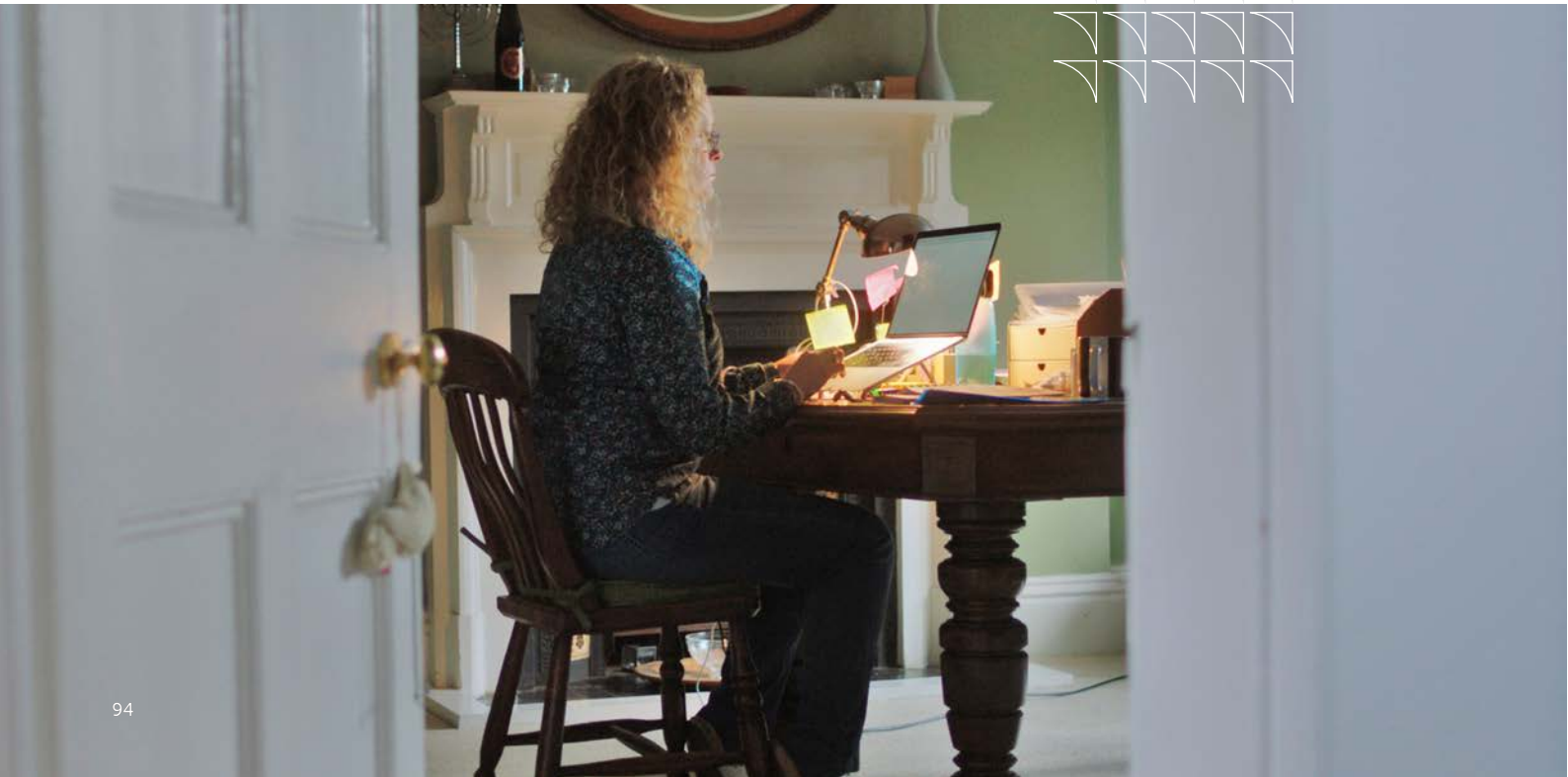

Fournir une aide d'urgence lors de crises humanitaires

Depuis le début de la guerre en Ukraine, nous avons concentré nos efforts sur des aides d'urgence destinées au petit groupe d'employés d'UCB vivant en Ukraine et à leur famille. Nous nous sommes également engagés à fournir des médicaments aux personnes vivant en Ukraine, peu importe les difficultés. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées. Nous avons donc collaboré avec des ONG et les autorités polonaises afin de livrer des médicaments aux patients situés en zone de guerre. Nous avons donné 1,6 million de doses d'antiépileptiques et 35 000 de doses quotidiennes d'antihistaminiques. Afin d'aider aux efforts humanitaires, UCB a fait un don rapide de € 300 000 à l'International Rescue Committee allemand et à la Croix-Rouge de Belgique. Nous avons aussi collaboré avec l'organisation à but non lucratif BEforUkraine afin de livrer des équipements essentiels.

En pleine crise des réfugiés, les employés d'UCB du monde entier ont fait preuve de solidarité : ils ont aidé dans des centres pour réfugiés, ont fait des dons personnels à des organisations caritatives, ont collecté des biens de première nécessité dans les locaux d'UCB ou ont accueilli des collègues ou réfugiés ukrainiens chez eux. Pour faciliter ce mouvement nécessaire de solidarité, nous avons mis au point une initiative afin de permettre aux employés qui le souhaitaient de proposer bénévolement leur aide.

De plus, UCB a soutenu la Croix-Rouge américaine après les ouragans destructeurs de 2022.

Coup de projecteur :

UCB a collaboré avec BEforUkraine afin d'envoyer des ambulances en Ukraine

BEforUkraine, une organisation à but non lucratif belge, a été créée en mars 2022 par un groupe d'amis. Leur mission ? Aider l'Ukraine le plus efficacement possible.

Cette ONG, qui achète en particulier des équipements essentiels et difficiles à trouver (comme des ambulances, des camions réfrigérés et autres véhicules), en provenance d'Europe de l'Ouest, et transporte des volumes importants de biens à des personnes de confiance en Pologne. Ces personnes transportent ensuite ces biens en Ukraine afin de remplacer les infrastructures détruites.

Les civils ne pouvant plus se déplacer en sécurité, les ambulances jouent un rôle essentiel : elles servent d'hôpitaux mobiles et permettent de répondre à la crise humanitaire actuelle. Pour ce faire, UCB a financé en 2022 l'achat de 10 ambulances rénovées et équipées de défibrillateurs, d'appareils d'anesthésie portables et d'autres équipements médicaux essentiels. Sept ambulances ont été livrées en octobre 2022 en Ukraine.

Œuvrer pour la **santé de la planète**

Nous participons à la transition vers une économie verte et bas carbone afin de protéger la planète pour les générations futures. Alors que nous développons de nouvelles solutions pour les patients, nous faisons tout pour décorréler la croissance de notre entreprise de notre empreinte environnementale.

Figurer parmi les entreprises les mieux notées en matière d'ESG pour notre secteur d'activité

	Émissions	Eau	Déchets
Où nous en sommes	**-58 %** CO_2e qu'UCB contrôle directement[1] depuis 2015	**-35 %** **en quantité d'eau prélevée** par rapport à 2015	**-40 %** **en production de déchets** depuis 2015
	30 % de fournisseurs (par émissions de CO_2e) **qui se sont engagés à respecter des objectifs alignés avec la science**	**39.6 %** de prélèvement d'eau **dans les zones de faible et moyen niveau** de stress hydrique	**70 %** de nos déchets **sont valorisés**
Où nous voulons arriver[2]	Réduire les émissions de CO_2e qu'UCB contrôle directement[1] **de 38 % et contribuer** à la neutralité carbone d'ici 2030 D'ici 2025, **60 % des émissions de GES produites par nos fournisseurs** seront couvertes par des objectifs équivalents à l'initiative SBT	**20 %** **Réduire la consommation** d'eau **d'ici 2030**	**25 %** **Réduire la production** de déchets **d'ici 2030**

1 Les émissions de CO_2e qu'UCB peut directement contrôler sont les émissions des scopes 1, 2 et 3 (sauf les émissions provenant des produits et services achetés)
2 Par rapport aux valeurs de notre année de référence (2015), en chiffres absolus

Objectifs pour la santé de la planète

Il est plus clair que jamais que protéger la santé humaine signifie également préserver la santé de notre planète. UCB a des objectifs ambitieux visant à réduire son impact sur la planète. Nous mettons l'accent sur la résilience et l'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et la diminution des déchets.

UCB travaille dur pour atteindre ses trois objectifs environnementaux en déployant sans cesse des améliorations sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Nos ambitions environnementales globales sont subdivisées en objectifs spécifiques au sein de chaque département, mais aussi pour nos produits. En effet, nous avons mis au point des feuilles de route afin que les différentes équipes puissent réduire leur empreinte environnementale et ainsi contribuer à notre objectif global.

Pour ce faire, nous avons développé la **Green Scorecard for Solutions**, qui répond au programme de santé de la COP26 qui a exhorté les systèmes de santé du monde entier à réduire fortement leur empreinte environnementale. Cette approche est fondée sur une analyse méthodique du cycle de vie « du berceau à la tombe » de nos produits. Grâce à cela, nous pouvons évaluer notre impact et cartographier les opportunités de réduction de l'empreinte environnementale des solutions de leur conception à leur production. UCB s'est également soumis à l'évaluation du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) et publie, pour la première fois, ses résultats dans le rapport de cette année.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur notre empreinte environnementale à la fin du présent rapport. Les risques liés à l'environnement sont décrits dans la section Gestion des risques du présent rapport.

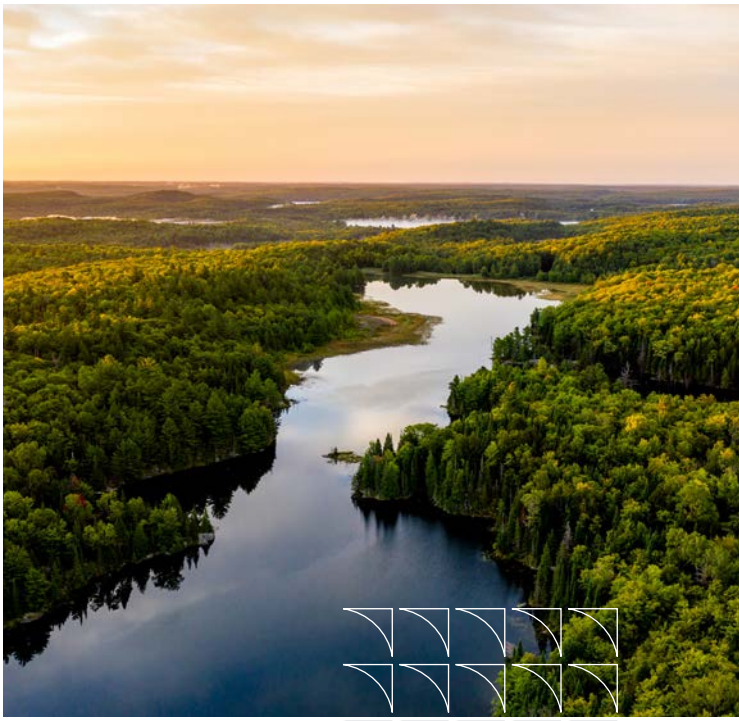

UCB travaille dur pour atteindre ses trois objectifs environnementaux en déployant sans cesse des améliorations sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2030

L'empreinte environnementale des systèmes de santé représente 4,4 % des émissions mondiales nettes[1,2]. Un tiers de ces émissions provient de la fabrication et de la distribution des médicaments. Ces chiffres soulignent le rôle essentiel que le secteur pharmaceutique se doit de jouer.

En 2019, UCB s'est engagé à ce que son ambition environnementale soit alignée sur les objectifs de réduction nécessaires pour limiter le changement climatique, fixés par la science. Afin de réduire notre empreinte carbone, nous nous sommes engagés à réduire de 38 % nos émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 que nous pouvons directement contrôler d'ici 2030 (par rapport à 2015, notre année de référence). Nous nous sommes aussi engagés à ce que 60 % des émissions générées par nos fournisseurs soient également couvertes par des objectifs scientifiques (par exemple, par l'initiative « Science Based Target » (SBTi)) d'ici 2025. Afin d'accélérer, et seulement pour les émissions que nous ne pouvons pas diminuer à court terme, nous continuerons notre programme de compensation pour atteindre notre objectif de neutralité carbone d'ici 2030.

En 2022, nous avons réduit nos émissions de CO_2e de 8 % pour toutes les émissions des scopes 1 et 2 (par rapport à 2021). Ce résultat est principalement dû au remplacement du gaz naturel par de la biomasse, ainsi qu'au déploiement de mesures en faveur d'une meilleure efficacité énergétique.

Émissions de CO_2e des scopes 1 et 2

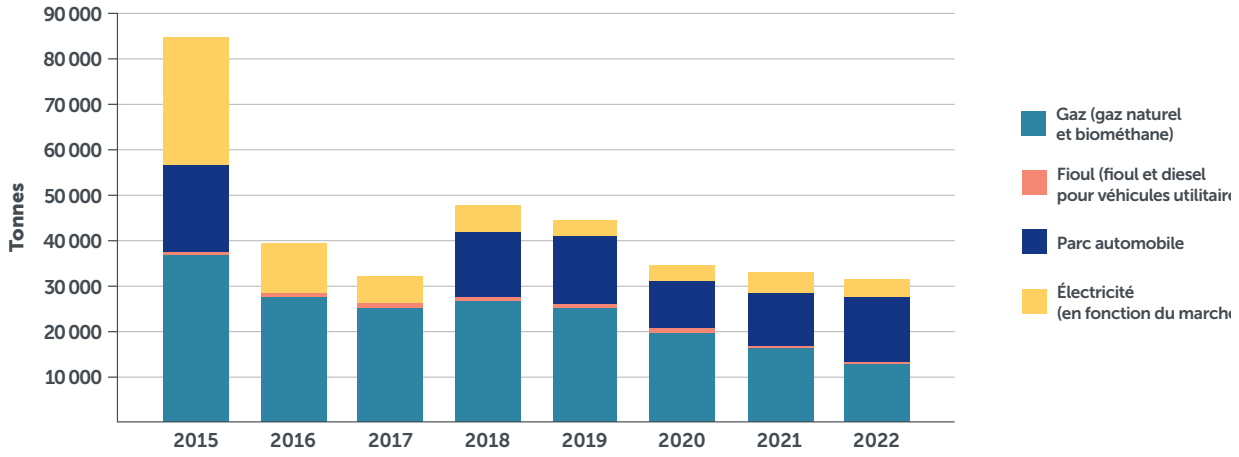

Émissions de CO_2e du scope 3 qu'UCB contrôle directement

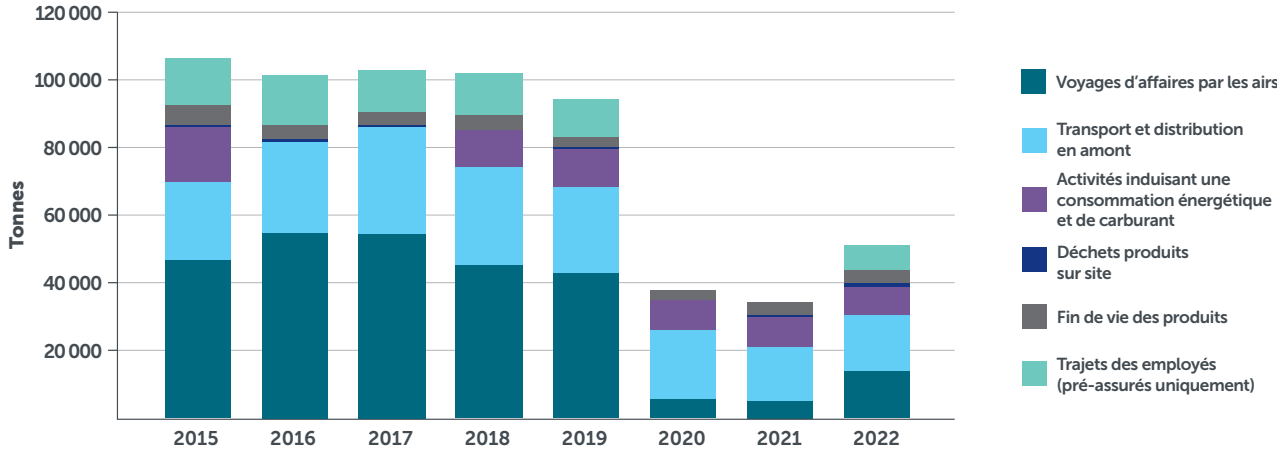

1 Pichler PP, et al. International comparison of health care carbon footprints. Environ. Res. Lett. 2019;14(6):064004

2 The Shift Project. Décarboner la Santé pour soigner durablement. Disponible sur : https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/11/211125-TSP-PTEF-Rapport-final-Sante.pdf. Dernier accès : janvier 2023.

Le saviez-vous ?

En 2022 nous avons réduit notre consommation d'énergie en kWh (électricité et gaz) de

36 %

Les émissions totales de GES des scopes 1, 2 et 3 (sans compter les émissions des produits et services achetés) ont augmenté de 10 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la reprise des déplacements professionnels rendue possible par la levée des restrictions mises en place lors de la pandémie de COVID-19. Les émissions de CO_2e générées par les déplacements professionnels ont augmenté de 161 % par rapport à 2021. Cependant, ces émissions sont toujours bien en dessous du niveau de 2019 (l'année de référence avant la pandémie de COVID-19). Les émissions de notre parc automobile suivent les mêmes tendances. En effet, 2022 a été la première année depuis la pandémie où les employés d'UCB ont pu profiter pleinement de notre modèle de travail hybride.

Les émissions générées par le transport et la distribution des solutions en amont ont augmenté de 4 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique d'abord par la nécessité de reprendre la distribution par avion afin que les patients puissent disposer rapidement de leurs médicaments. En effet, les délais de livraison par bateau ont augmenté, engendrant des risques de retard trop importants. Les émissions liées au transport de nos bioproduits ont également augmenté, car ces produits ne peuvent pas encore être transportés par bateau et doivent donc être livrés par avion.

Actuellement, 90 % de l'électricité consommée par UCB provient de sources renouvelables, qu'elle soit achetée ou produite. Nous continuons à développer notre propre capacité de production d'énergie renouvelable. En 2022, nous avons signé un accord avec la commune de Braine-l'Alleud. Cet accord vise à construire le plus grand parc photovoltaïque de Wallonie. Ce projet, qui devrait être opérationnel d'ici l'été 2023, a pour objectif l'installation de 32 000 panneaux solaires à proximité de notre campus situé à Braine-l'Alleud. Il couvrira 25 % de ses besoins énergétiques. Nous remplaçons également nos voitures par des véhicules électriques afin de proposer un moyen de déplacement moins impactant à nos collaborateurs.

> Nous nous sommes aussi engagés à ce que 60 % des émissions générées par nos fournisseurs soient également couvertes par des objectifs scientifiques (par exemple, par l'initiative « Science Based Target » (SBTi)) d'ici 2025.

Aujourd'hui, les défis ne manquent pas (difficultés mondiales sur la chaîne d'approvisionnement ou congestion portuaire jamais vue, entre autres). Malgré ces difficultés, nous nous engageons à continuer à réduire nos émissions, en allégeant le poids et la taille des colis de médicaments que nous expédions et en privilégiant le transport maritime.

Depuis 2015, nous avons réduit nos émissions de CO_2e liées au transport et à la distribution de nos produits de 29 %. Grâce à ces mesures, nous avons évité 48 % d'émissions supplémentaires, qui auraient été générées par notre croissance en 2022 (par rapport aux chiffres que nous aurions obtenus si nous n'avions pris aucune mesure).

Nous avançons également dans l'obtention de certifications qui récompensent les constructions plus écologiques (BREEAM, niveau excellent ; certification or LEED) pour tous les nouveaux bâtiments et installations UCB ainsi que pour les rénovations. En 2022, l'entrepôt d'UCB à Atlanta était le premier bâtiment pharmaceutique à recevoir la certification Platine WELL et la certification or LEED (Leadership in Energy and Environment Design) de la part du U.S. Green Building Council. L'entrepôt d'Atlanta consomme 30 % d'énergie en moins que les bâtiments habituels de ce type. Il consomme également moins d'énergie fossile.

Nous avons mis en place d'autres initiatives clés afin d'encourager et de promouvoir le changement parmi les employés et la communauté UCB dans son ensemble :

- **Campagne semestrielle de nettoyage numérique** afin de sensibiliser à notre empreinte numérique. C'est dans le cadre de ces efforts que nous nous sommes engagés à respecter et obtenir le label numérique responsable de niveau 2 de l'Agence Lucie, soit le label le plus strict au monde dans ce domaine.
- **Organisation d'ateliers « Fresque du Climat » avec l'ONG La fresque du climat et pauses café écologiques** afin de discuter entre collègues de questions environnementales et des comportements à adopter au travail et à la maison.

Coup de projecteur :

Promouvoir l'initiative Science Based Targets (SBTi) et pousser nos fournisseurs à s'engager davantage dans la lutte contre le changement climatique

Nous savons que nous devons tisser des partenariats durables avec les fournisseurs les plus respectueux de l'environnement si nous voulons continuer à créer de la valeur pour les personnes atteintes de maladies graves. Les fournisseurs auprès desquels nous achetons des produits et des services représentent près de 80 % de notre empreinte carbone. Il est donc essentiel de travailler avec des fournisseurs engagés pour le climat. En 2022, nous avons mis au point une nouvelle série de directives et de processus afin de pousser nos partenaires à s'engager davantage dans l'initiative Science Based Targets, tout comme nous.

Notre objectif est de soutenir nos fournisseurs actuellement mal classés et de les pousser à s'engager auprès de l'initiative Science Based Targets. Le niveau de maturité carbone est l'un de nos critères de sélection principaux. Nous incluons également une clause environnementale dans nos contrats, clause qui oblige les fournisseurs à prouver qu'ils progressent dans leurs engagements liés à l'initiative Science Based Targets s'ils souhaitent faire partie de nos fournisseurs privilégiés.

Nous contrôlons annuellement la conformité de nos fournisseurs à l'aide de notre enquête mesurant leur maturité carbone. Nous avons continué à discuter directement avec nos fournisseurs principaux, qui représentent 60 % de nos émissions. Le CEO d'UCB a, par exemple, échangé directement avec les CEO de certains de nos fournisseurs principaux sur l'importance de leur engagement carbone dans le cadre de leur partenariat avec UCB.

UCB fait également partie du programme Energize qui vise à accélérer la transition vers les énergies renouvelables et la prise d'actions climatiques fortes au sein de la chaîne de valeur du secteur pharmaceutique. Il s'agit du tout premier programme de ce genre, dédié au secteur pharmaceutique, qui va permettre aux fournisseurs d'en apprendre plus sur l'adoption d'énergies renouvelables et la souscription de ce type de contrat.

Nous sommes heureux, car notre approche a été reconnue : UCB a reçu le titre de « Supplier Engagement Leaders » par CDP en 2022, récompense obtenue sur base de nos résultats 2021. Cette distinction est attribuée aux entreprises participantes faisant partie des 8 % des entreprises les mieux classées.

À ce jour, tous les fournisseurs de dispositifs d'administration de médicaments avec lesquels nous travaillons ont des objectifs alignés sur l'initiative Science Based Targets.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les engagements environnementaux de nos fournisseurs dans la section Œuvrer pour la santé de nos communautés du présent rapport.

Émissions de CO_2e du scope 3 provenant des produits et services achetés

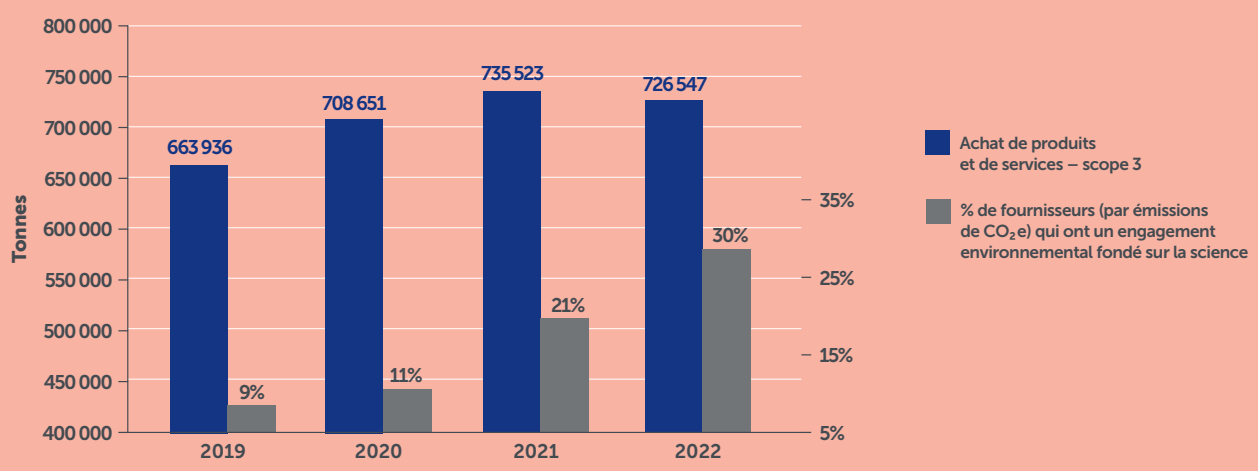

UCB participe également à plusieurs projets portant sur la biodiversité et visant à capturer et stocker le carbone. D'ici 2030, nous aurons recours à des projets certifiés par l'organisation Gold Standard pour compenser les émissions que nous ne pouvons pas réduire à court terme afin d'atteindre notre objectif de neutralité carbone. Nous poursuivons notre collaboration avec WeForest et CO2logic dans la forêt de Desa'a dans le nord de l'Éthiopie et dans le Parc national des Virunga en République démocratique du Congo. Ces projets visent à restaurer et replanter des arbres dans ces régions. Les résultats obtenus fin 2022 :

Nord de l'Éthiopie

4 212 hectares
ont été restaurés, soit plus d'un tiers de notre objectif de 12 000 hectares

Des milliers
de structures naturelles ont été construites pour retenir l'eau et freiner l'érosion des sols

Plus de 4 millions
d'arbres ont été plantés, dont plus de 70 espèces indigènes

Plus de 9 000 familles
ont bénéficié du programme (création d'emplois, meilleur accès à l'eau, nouveaux fourneaux et lumières fonctionnant à l'énergie solaire)

République démocratique du Congo

3 569 hectares
restaurés et entretenus depuis le début de notre collaboration avec CO2logic en 2016

Plus de 3 millions
d'arbres plantés

Plus de 6 000
familles ont reçu de nouveaux fourneaux

Le projet a reçu une certification de
Gold Standard

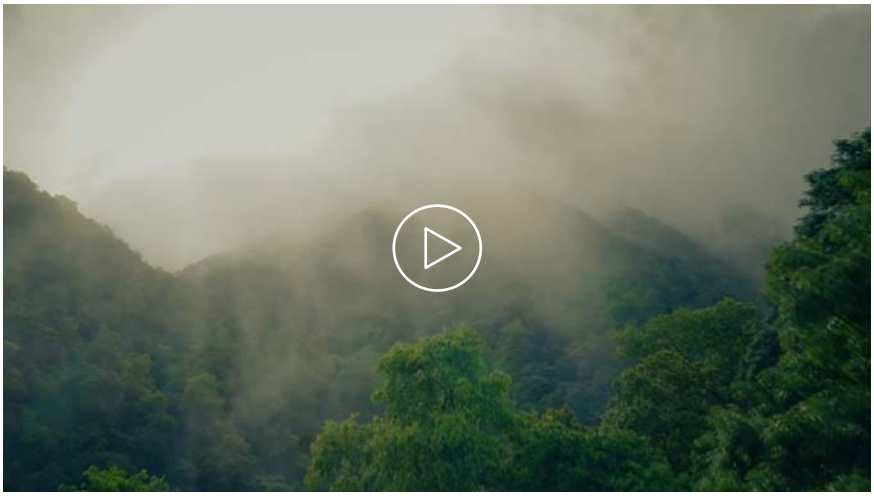

Réduire notre consommation d'eau de 20% d'ici 2030

Nous poursuivons nos efforts afin d'atteindre notre objectif de 20 % de réduction de notre consommation d'eau d'ici 2030, en valeur absolue par rapport à 2015 (notre année de référence). Nous savons qu'il s'agit d'un objectif ambitieux puisque nous avons dans notre portefeuille de produits en cours de développement des produits gourmands en eau.

Les principales usines de fabrication d'UCB ont mis en place un plan à long terme visant à réduire leur consommation d'eau grâce au contrôle, à la réduction et au recyclage. En 2022, nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration de certains éléments et processus où la consommation d'eau est importante, comme nos tours de refroidissement. Nous avons optimisé l'échantillonnage de l'eau et automatisé les ventilateurs, ce qui nous a permis de faire de belles économies d'eau (12 000 m^2 par an sur notre campus de Braine-l'Alleud).

Nous avons aussi obtenu des certifications qui récompensent les constructions écologiques et avons mis au point une approche intégrant le concept de développement durable dès leur conception, afin que notre croissance n'alourdisse pas notre empreinte environnementale. Prenons l'exemple de notre nouvelle usine biologique Inflexio en Belgique. Elle devrait consommer 22 % d'eau en moins par rapport aux usines biologiques habituelles (selon les projections environnementales validées par la Région wallonne).

En 2022, nous avons réussi à réduire de 6 % notre consommation d'eau par rapport à 2021. Cette réduction s'explique par les effets combinés d'une réduction et d'un ajustement des capacités et du débit prévus. Notre nouvelle usine de bioproduction sera opérationnelle en 2023. Nous prévoyons donc une augmentation de notre consommation au cours des prochaines années. Nous avons lancé un projet pilote portant sur le recyclage de l'eau. Nous prévoyons une réduction annuelle complète d'ici 2026. Notre consommation d'eau dans les régions soumises à un stress hydrique est stable.

Coup de projecteur :

Traiter l'eau avec Ekopak

UCB étudie actuellement le recyclage des eaux usées traitées en eau potable. Pour ce faire, elle collabore avec l'entreprise belge Ekopak qui a développé une technologie novatrice permettant de traiter et recycler les eaux usées à grande échelle.

Nous avons lancé un projet pilote sur le campus UCB à Braine-l'Alleud afin de prouver la faisabilité d'une telle initiative, justifier l'équivalence « eau de ville » et définir la stratégie future d'UCB sur le recyclage des eaux. Si les résultats sont satisfaisants, nous espérons recycler jusqu'à 70 % des eaux usées de notre campus, soit la consommation annuelle en eau de 4 110 personnes, selon la définition de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'eau et à l'assainissement

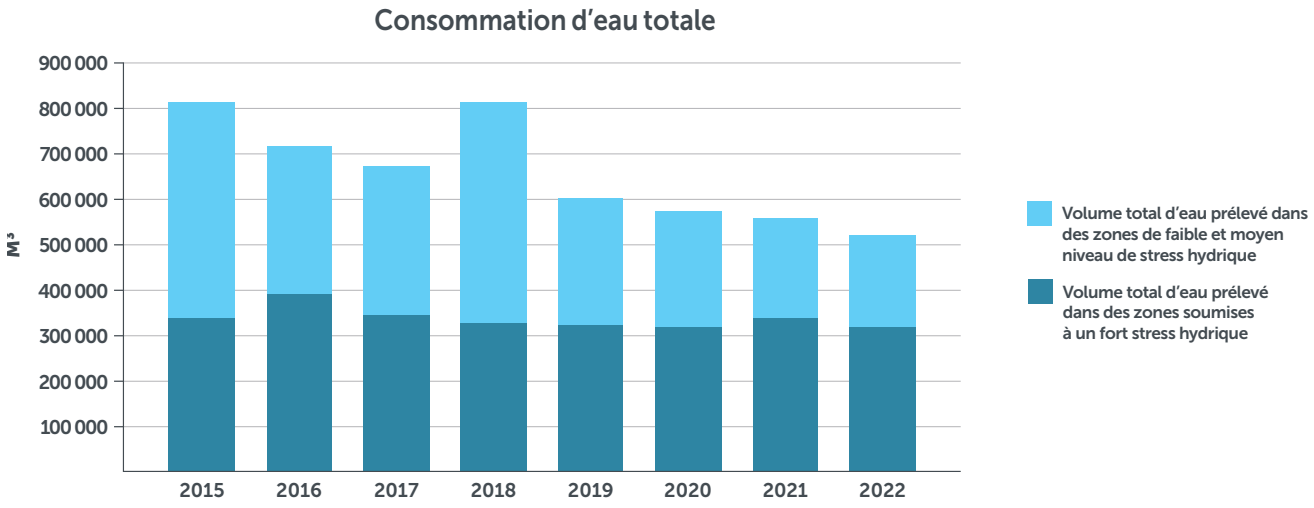

Réduire notre production absolue de déchets de 25 % d'ici 2030

Notre objectif est de diminuer notre production de déchets de 25 % d'ici 2030, en valeur absolue par rapport à 2015 (notre année de référence). Aujourd'hui, nous parvenons à revaloriser 70 % de nos déchets à l'échelle mondiale, principalement grâce à la réutilisation et au recyclage des solvants.

Malgré la diminution de nos déchets en 2022, nos émissions de CO_2e liées aux déchets ont augmenté. Ce phénomène s'explique par une nouvelle définition des déchets revalorisés (conformément aux lignes directrices du GRI, les déchets qui sont traités selon le mode de traitement européen R1 ne sont plus considérés comme des déchets revalorisés). Ce changement explique aussi la diminution du pourcentage de déchets revalorisés par rapport aux années précédentes.

La cartographie des déchets d'UCB met en avant la nécessité de se focaliser sur la réduction de la quantité de matières premières utilisées dans la production chimique. Notre projet pilote de cartographie des déchets pour un processus de fabrication, de la livraison des matières premières à l'entrepôt jusqu'au stockage des produits finis, nous a permis de détecter 10 améliorations possibles pour une réduction des déchets estimée à 28 % par an. Cela nous montre que nous pouvons renforcer l'intégration de paramètres environnementaux dans nos processus de fabrication afin de déployer petit à petit des pratiques similaires à toutes nos opérations de fabrication.

Pour renforcer nos efforts dans ce domaine, UCB a adopté la mesure du potentiel de réchauffement global (PMI) développée par le Green Chemical Institute (GCI) de l'American Chemical Society (ACS). Pour chaque nouvelle molécule pharmaceutique développée chez UCB, nous définissons une cible PMI afin de contrôler et concrétiser notre approche de conception durable. Pour chaque nouvelle molécule produite, nous appliquons les trois bonnes pratiques – réduire, réutiliser et recycler – afin de limiter notre production de déchets.

Déchets générés

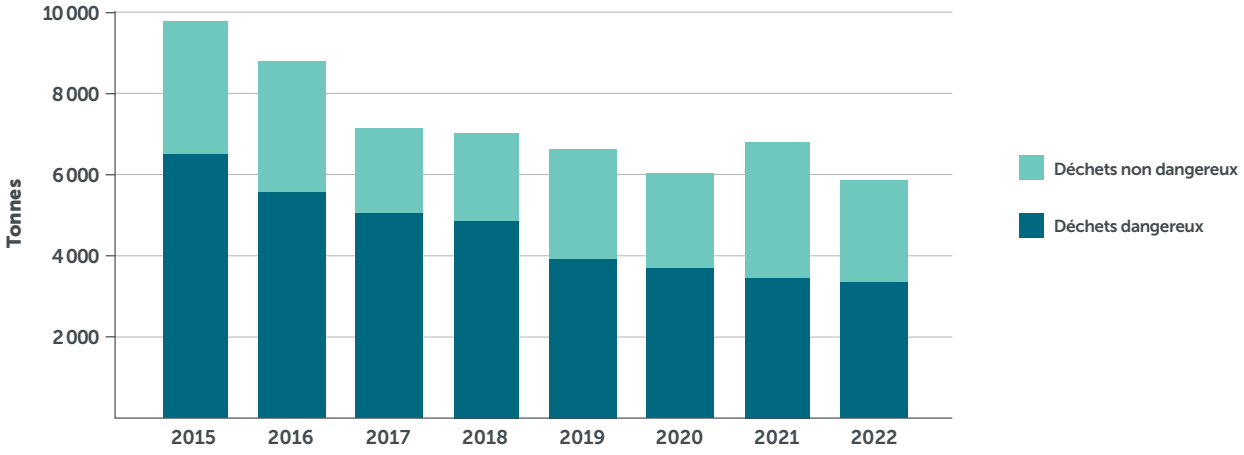

Faire progresser **la valeur pour les actionnaires**

Nous prenons des décisions informées afin de développer les solutions qui offrent une valeur ajoutée maximale en répondant aux besoins spécifiques des patients grâce à l'innovation réfléchie qui nous démarque. Cette approche renforce notre position et nous permet de générer de la valeur et une croissance économique durable. Notre objectif est de proposer à nos actionnaires de la valeur à long terme, aujourd'hui et demain.

Renforcer nos fondations afin de pouvoir créer de la valeur et de générer une croissance commerciale pérenne

Valeur pour les actionnaires

Où nous en sommes

Chiffre d'affaires 2022
€5.52 Md

EBITDA ajusté
23%

Résultat de base par action
€4.37

Dividende par action
€1.33

AA

Amélioration de la notation ESG de MSCI (A), et amélioration ou maintien d'un bon niveau dans les autres notations

Où nous voulons arriver

D'ici 2025, nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre au moins
€6 milliards
de chiffre d'affaires annuel et une marge d'EBITDA ajusté entre 30 % et 35 %

Poursuivre une politique durable de dividendes stables et en légère croissance pour récompenser les actionnaires à long terme d'UCB

Figurer parmi les entreprises les mieux notées en matière d'ESG pour notre secteur d'activité

De la valeur pour les actionnaires

La durabilité aiguille notre démarche économique. Nous sommes convaincus que le succès ne doit jamais se faire au détriment des parties prenantes (c'est-à-dire nos patients), des employés, des communautés ou de la planète.

Les actionnaires institutionnels et de référence d'UCB partagent cette vision durable et à long terme et nous apprécions les échanges avec eux et leurs défis constructifs.

Évolution du résultat de base par action (EPS, *earnings per share*)

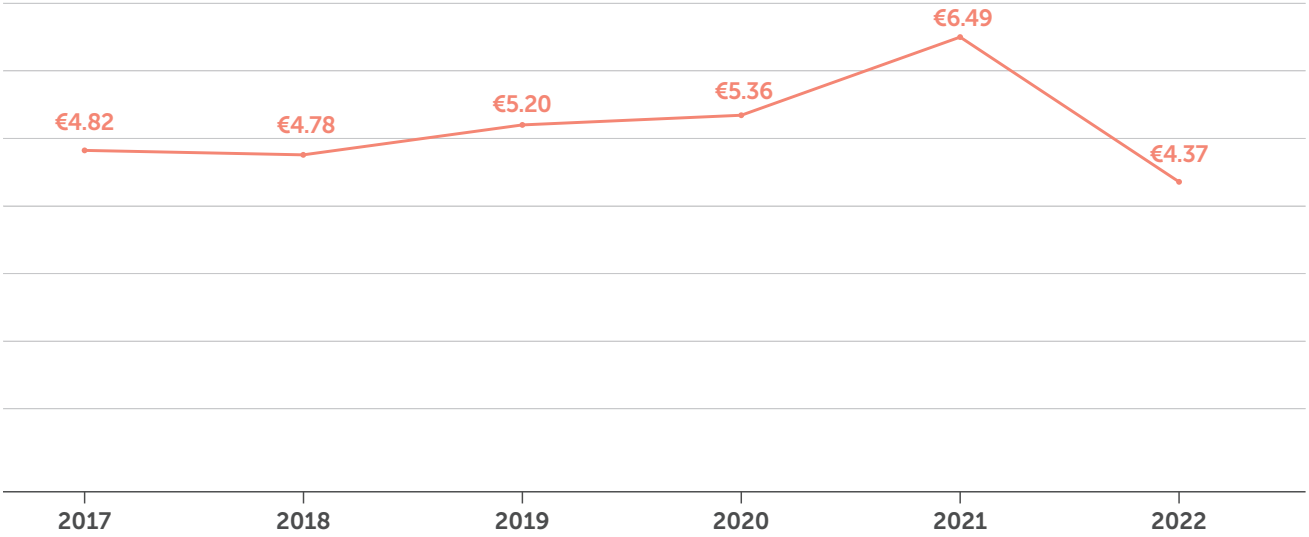

Des performances constantes, des résultats continus et une forte résilience

Face aux défis posés par le climat géopolitique et économique actuel, et compte tenu de la prochaine perte d'exclusivité sur une partie de nos produits phares, notre stratégie de création de valeur pour le patient nous semble plus pertinente que jamais afin de générer des résultats positifs pour nos actionnaires aujourd'hui et à l'avenir.

Nos résultats financiers de 2022 démontrent notre résilience intrinsèque ainsi que notre détermination à tenir les promesses faites aux actionnaires. Nous avons limité l'impact dilutif des avoirs induit par l'acquisition de Zogenix, Inc., et ce, grâce à une intégration rapide et réussie. Notre discipline stricte en matière de coûts a minimisé les effets de l'inflation sur UCB et nous avons pu maintenir les lancements prévus et en cours grâce à une réaffectation ciblée. Après sérieuses considérations, nous avons adapté nos prévisions pour l'année 2022, face aux contretemps imprévus rencontrés avec le *bimekizumab* aux États-Unis. Nous avons ensuite pu confirmer l'accomplissement de ces prévisions à la fin du mois de janvier 2023, en avance sur les résultats financiers annuels. Aujourd'hui, nous anticipons une croissance solide et à long terme. Nous restons également certains de notre capacité à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

L'année 2023 sera marquée par les lancements en cours et plusieurs lancements à venir aux États-Unis, en Europe et au Japon (sous réserve des autorisations réglementaires). Nous avons consacré les dernières années à préparer ces lancements. Aujourd'hui, notre objectif est de les mener à bien afin de créer la croissance nécessaire et atteindre nos objectifs pour 2025, ainsi qu'une croissance continue à long terme. Parallèlement, en 2023, UCB subit l'impact de l'érosion totale annualisée et continue provoquée par les génériques sur les ventes de VIMPAT®**. Nous continuerons à suivre de près cette érosion tout en nous focalisant sur l'affectation des ressources et une approche rigoureuse des coûts.

Nos prévisions financières pour 2023

Compte tenu des contributions attendues au lancement (comme le lancement prévu en milieu d'année aux États-Unis du *bimekizumab* pour les personnes atteintes de psoriasis) ; des impacts négatifs annualisés complets de la perte d'exclusivité pour VIMPAT® aux États-Unis et en Europe ; et de la croissance stable et continue des produits existants, nous visons un chiffre d'affaires compris entre € 5,15 – 5,35 milliards. Nous continuerons d'investir dans la préparation des prochains lancements afin d'offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes souffrant de maladies graves, et restons déterminés à investir en R&D pour faire progresser notre pipeline de produits en phase avancée de développement. UCB continuera également à appliquer une discipline stricte en matière de coûts, à céder les actifs non essentiels et à limiter l'impact important de l'inflation (annualisée) en 2023. Dans un même temps, l'intégration de l'acquisition de Zogenix Inc. augmentera les bénéfices au cours de l'année 2023. La rentabilité sous-jacente (EBITDA ajusté) devrait se situer dans une fourchette de 22,5 % à 23,5 % du chiffre d'affaires.

Nous avons l'intention de poursuivre une politique de dividende durable avec une légère augmentation des dividendes pour récompenser les actionnaires de longue durée d'UCB.

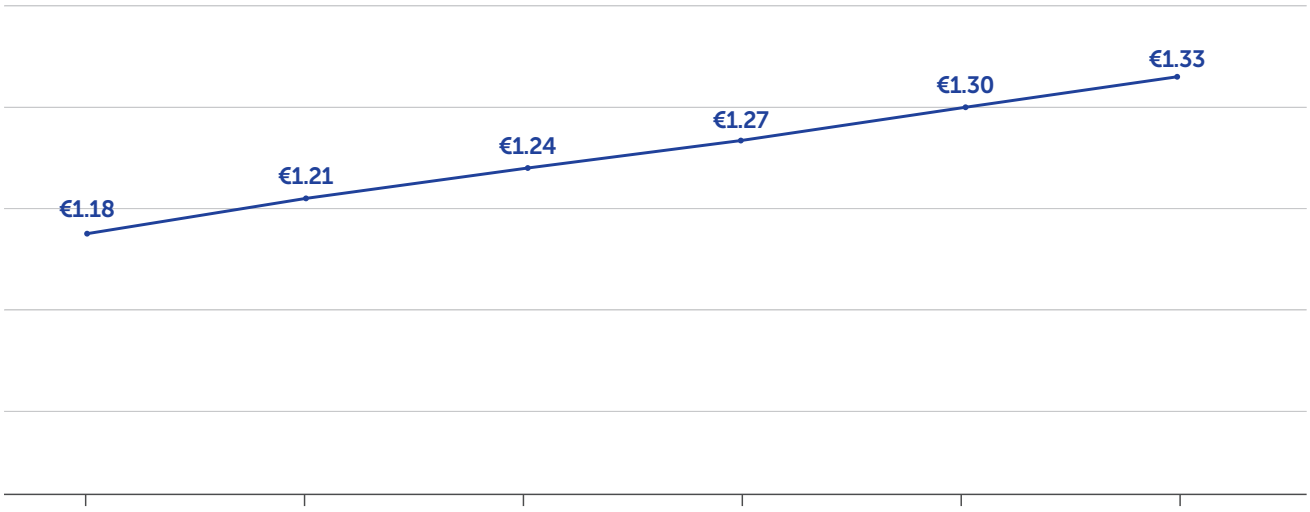

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

Travailler pour l'avenir

UCB réaffirme ses ambitions de croissance pour 2025, compte tenu de son solide portefeuille de produits et des médicaments prometteurs actuellement en examen réglementaire, qui aboutiront à de multiples lancements prévus dans toutes les zones géographiques. Notre objectif est de nous positionner comme leader dans cinq groupes de populations : les patients vivant avec des crises d'épilepsie partielles/focales ; les femmes en âge de procréer présentant des inflammations du système immunitaire et/ou atteintes d'épilepsie ; les patients souffrant de fractures liées à l'ostéoporose ; ceux atteints d'arthrite psoriasique (PsA) ou de myasthénie grave généralisée (MGg). Nous souhaitons créer de la valeur pour des sous-groupes spécifiques de populations (notamment les patients atteints d'arthrite psoriasique), où nous estimons pouvoir offrir une réelle différenciation. Ces objectifs de leadership recouvrent l'élévation des normes de soins, l'amélioration de l'écosystème et donc de la qualité des soins, l'évolution de la part de patients et l'établissement d'une relation de confiance et de loyauté, crédible et légitime.

Afin de parvenir à une croissance économique durable et à un impact sociétal positif d'ici 2025, nous souhaitons atteindre les objectifs suivants :

> Nous estimons qu'intensifier notre impact sociétal créera de la valeur pour nos principales parties prenantes, mais réduira également l'exposition de notre entreprise aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à long terme.

Un chiffre d'affaires d'au moins € 6 milliards

Une marge d'EBITDA ajusté entre 30 % et 35 %

Faire partie des entreprises les plus performantes du secteur en matière de notations ESG

Nous souhaitons créer de la valeur pour des sous-catégories spécifiques de populations (notamment les patients atteints d'arthrite psoriasique), où nous estimons pouvoir offrir une réelle différenciation.

La reconnaissance de nos performances ESG

Nous estimons qu'intensifier notre impact sociétal, en s'attaquant aux défis mondiaux qui touchent à la fois notre expertise et de plus larges intérêts communautaires, créera de la valeur pour nos principales parties prenantes, mais réduira également l'exposition de notre entreprise aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à long terme.

Selon Sustainalytics, une importante agence de notation ESG qui évalue les performances d'une entreprise sur des aspects clés de durabilité et de gestion des risques ESG, le score d'UCB s'améliore d'année en année. Il est passé de 25,4 en 2020 à 16,8 en 2022 (niveau de risque faible). Cette note place UCB en troisième position dans le sous-secteur de la biotechnologie.

Nous avons également reçu une note MSCI positive. En passant de A à AA, cette notation établit UCB dans le troisième quartile du secteur pharmaceutique. Ces résultats font suite à des améliorations en matière de gestion de risques et de reporting ESG. Cela démontre l'importance continue pour UCB d'intégrer des démarches sur les performances ESG et extrafinancières.

Nous avons également reçu une note MSCI positive. En passant de A à AA, cette notation établit UCB dans le troisième quartile du secteur pharmaceutique.

Corporate ESG Performance Prime RATED BY ISS ESG

Dans le top 10 % de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique

SUSTAINALYTICS ESG INDUSTRY TOP RATED 2022

3e sur 443 dans le secteur de la biotechnologie

CDP

Note B pour le changement climatique et note B pour la sécurité d'approvisionnement en eau en 2022

WDi Workforce Disclosure Initiative 2022 RESPONDER

Au-dessus de la moyenne pour les sociétés belges

MSCI ESG RATINGS AA

CCC B BB BBB A AA AAA

UCB est un leader en la matière (3e quartile) au sein de l'industrie pharmaceutique

Notre **gouvernance**

Nous visons à maximiser notre impact sociétal positif tout en soutenant nos solides performances financières. Nous nous efforçons de mener nos activités de manière responsable, grâce à nos politiques et procédures de gouvernance d'entreprise qui façonnent une forte culture de l'intégrité et guident le fonctionnement de l'organisation.

Pratiques éthiques professionnelles

Les pratiques éthiques professionnelles sont un élément fondamental de la croissance durable pour UCB. Réaliser notre mission s'accompagne indubitablement de nouveaux défis et, parfois, notre éthique, notre impartialité et nos engagements peuvent être mis à l'épreuve.

Nous nous imposons à nous-mêmes, et les uns aux autres, de respecter les normes les plus élevées. Nous nous efforçons de prendre des décisions et de faire des choix axés sur des intérêts équilibrés de nos parties prenantes. Nous agissons avec intégrité dans toutes nos actions et décisions professionnelles.

Notre industrie est soumise à un grand nombre de règles, de réglementations et de codes industriels complexes. UCB s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur régissant ses activités. Outre le respect de ces obligations, les principes éthiques suivants guident toutes nos actions.

Nos actions entretiennent la confiance

L'intégrité est inconditionnelle

Les soins sont au cœur de nos préoccupations

La transparence nous rend plus forts

La responsabilité est le moteur de notre mission

Nouveau Code de Conduite d'UCB : notre éthique en action

Achevé en 2021 et déployé en 2022, le nouveau Code de Conduite d'UCB renforce les principes et engagements éthiques qui doivent guider ses décisions et ses actions. Disponible en 24 langues, ce Code s'applique à tous les employés, agents et consultants agissant au nom d'UCB. Il nous incombe d'incarner notre Code de Conduite, en respectant nos engagements les uns envers les autres et envers nos parties prenantes.

EN SAVOIR PLUS →

Le Code est accessible au public et approuvé par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration d'UCB. Il s'inscrit dans un ensemble de formations obligatoires que tous les employés doivent suivre une fois par an. Ce Code s'applique à toutes les relations professionnelles et nous demandons aux tiers agissant en notre nom de suivre une formation le concernant afin de respecter les valeurs et les principes d'UCB.

Il comporte 26 engagements sur différents sujets, tels que les pratiques de lutte contre la corruption, les comportements antitrust et la concurrence loyale, définis par des experts au sein de l'entreprise. Le responsable de chaque thématique élabore des politiques, des procédures et des outils visant à aider les employés d'UCB à exercer leurs activités conformément aux attentes de l'entreprise. En outre, les employés concernés reçoivent une formation sur l'ensemble des politiques et procédures.

100 %

Nombre d'employés d'UCB ayant suivi la formation sur le Code de Conduite

1.1 Programme d'éthique et de conformité

Le programme d'éthique et de conformité d'UCB a été élaboré sur la base d'éléments provenant des programmes de conformité définis par le Bureau de l'Inspecteur général des États-Unis (U.S. Office of Inspector General) et a été adapté en fonction des exigences locales de chaque pays concerné. Les éléments de ce programme comprennent le leadership et la gouvernance, l'évaluation des risques et la vérification préalable, les normes, les politiques et procédures, la formation et la communication, les systèmes de déclaration pour les employés, la gestion des dossiers et les enquêtes, les tests et la surveillance, la conformité des tiers et l'amélioration continue.

Modèle organisationnel

Les ressources en matière de conformité sont réparties entre les équipes opérationnelles chargées de la mise en œuvre, de l'exécution, de l'évaluation et de l'optimisation, et les conseillers partenaires qui aident les équipes à s'orienter en ce qui concerne les aspects d'éthique et de conformité pour la mise en œuvre des initiatives de l'entreprise. L'organisation compte 48 professionnels de la conformité et des membres de l'équipe sont présents dans toutes les filiales d'UCB. Les ressources sont réévaluées régulièrement afin de s'assurer que les programmes sont dotés du personnel nécessaire pour répondre aux besoins des activités d'UCB. UCB a aussi recours à des ressources contractuelles supplémentaires qui lui fournissent une expertise spécifique ou lui permettent d'accroître le soutien disponible en cas de besoin.

Le Chief Ethics and Compliance Officer est rattaché hiérarchiquement au General Counsel et est en contact direct avec les cadres supérieurs, notamment le Comité Exécutif, le CEO et le Conseil d'Administration. Il effectue des présentations annuelles devant le Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

Évaluation du programme

Les activités de surveillance et les enquêtes fournissent des données importantes en matière d'éthique et de conformité en vue d'évaluer l'efficacité du programme et d'en favoriser l'amélioration continue. Les plans de surveillance sont élaborés sur la base de l'évaluation des risques en matière de conformité réalisée tous les ans par chaque filiale et sont alignés sur l'équipe du département d'Audit Interne mondial afin de minimiser la duplication des efforts et de déceler les problèmes nécessitant une attention accrue.

Les données permettent également de repérer les tendances qu'il y a lieu d'aborder en collaboration avec la direction de l'entreprise. À l'aide de tableaux de bord et d'indicateurs, les leaders peuvent assurer l'encadrement continu de leurs équipes et démontrer leur engagement envers l'importance de l'éthique et de la conformité.

Les fournisseurs sont évalués lors de leur sélection afin d'évaluer les risques liés à l'éthique et à l'intégrité de leurs activités et peuvent faire l'objet d'un audit et d'une supervision de la part de l'équipe chargée de l'éthique et de la conformité ou de l'équipe du département d'Audit Interne.

S'exprimer sans crainte de représailles

Avoir pour responsabilité de préserver la réputation d'UCB et la confiance que les patients et les parties prenantes accordent à notre entreprise constitue un élément essentiel de la culture d'UCB. Nos leaders doivent instaurer un environnement sûr et basé sur la confiance, qui permet aux collaborateurs de s'exprimer, de formuler des opinions ou des idées différentes, de s'engager dans des débats sains et de remettre en question le statu quo. Nous comptons sur une culture de l'expression dans laquelle nous prenons tous position afin de veiller à agir de manière juste et pertinente et dans laquelle nous nous sentons responsables, à l'aise et en sécurité pour remettre en question les idées qui ne sont pas conformes à nos principes éthiques.

Si un employé est témoin d'un agissement qui lui semble illégal ou contraire à l'éthique ou d'un comportement qui contrevient aux principes éthiques figurant dans le Code de Conduite, il est censé en informer un superviseur ou un responsable. Les employés peuvent également contacter le département Éthique et Conformité, le département Talent (RH) local ou le département juridique. Ils peuvent aussi se mettre en contact avec la UCB Integrity Line, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. UCB dispose également d'une politique anti-représailles qui protège les personnes qui soulèvent des problèmes. Et les représailles ne sont pas tolérées, quelle qu'en soit la forme.

En 2022, 51 enquêtes internes ont été menées à l'échelle mondiale. 25 cas ont été corroborés et 8 dossiers sont en cours. Ces enquêtes ont eu les aboutissements suivants :

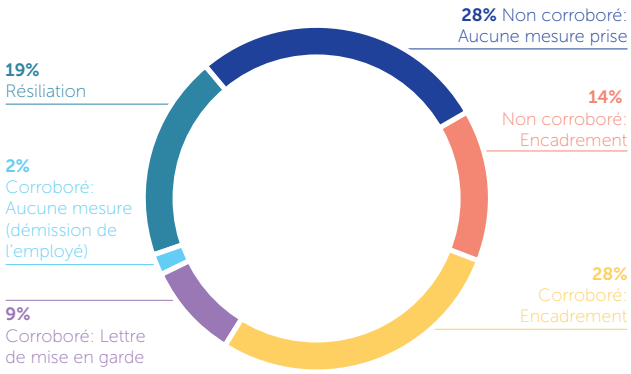

Gestion des plaintes reçues

UCB dispose d'un processus établi pour traiter les plaintes reçues qui est géré par un Investigation Lead chargé de l'éthique et de la conformité sous la direction du Chief Ethics and Compliance Officer. Ce processus impartial est utilisé pour évaluer tous les signalements en temps opportun et mener des enquêtes les concernant. La personne qui signale le problème est régulièrement informée de l'avancée du dossier. Pour les cas soumis de manière anonyme, UCB ne connaît pas l'identité de la personne qui signale le problème et la Hotline est gérée par un tiers. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour déterminer les actions correctrices et les éventuelles mesures disciplinaires. Le processus est également vérifié par notre équipe d'Audit Interne et les cadres supérieurs sont régulièrement informés de l'avancée du dossier.

Se tenir au courant de la confiance envers nos mécanismes

UCB s'informe de la confiance envers ses mécanismes dans le cadre de son **enquête sur la perception de la culture éthique et de la conformité** à laquelle les employés ont la possibilité de participer anonymement chaque année. Cette enquête est réalisée par un tiers, Ethisphere, et UCB reçoit des rapports sur les réponses ainsi qu'une comparaison présentant des valeurs de références chez ses pairs. Elle fournit des données sur la façon dont nos collaborateurs voient, comprennent, vivent et appliquent les principes et comportements éthiques.

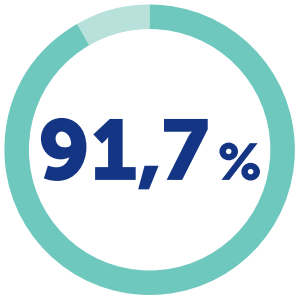

des personnes interrogées s'accordent à dire qu'elles ont pour responsabilité personnelle de s'assurer qu'UCB se comporte de manière éthique

des personnes interrogées pensent que leurs responsables s'engagent à adopter un comportement éthique à chaque instant

Cette enquête a fait l'objet d'une forte participation dans toutes les régions. En effet, 47 % des employés y ont participé. La note globale de l'enquête a augmenté de 1,4 point entre 2021 et 2022 pour atteindre 79,1 %, grâce à une amélioration notable dans la plupart des domaines. Les résultats soutiennent notre engagement à faire en sorte que le programme soit dynamique et réponde aux besoins croissants de notre organisation. La supervision est renforcée par les moyens suivants :

- **Évaluation annuelle des employés :** les employés sont évalués sur la façon dont ils ont atteint leurs objectifs, y compris les considérations relatives aux principes éthiques professionnels. Les employés impliqués dans des atteintes à la conformité sont soumis à des mesures disciplinaires conformément à la politique disciplinaire d'UCB.
- **Évaluation des fournisseurs :** les fournisseurs sont évalués lors de leur processus de sélection afin d'évaluer les risques liés à l'éthique et à l'intégrité de leurs activités et peuvent faire l'objet d'un audit et d'une supervision de la part de l'équipe chargée de l'éthique et de la conformité ou de l'équipe du département d'Audit Interne.

Coup de projecteur :

Souligner l'importance du leadership éthique

Le Prix du leadership éthique (Ethical Leadership Award) a été créé pour récompenser les employés aux États-Unis qui démontrent l'importance d'un comportement éthique, qui ont pour souci constant de privilégier le patient, qui montrent l'exemple avec intégrité et attention et qui adoptent toujours le bon comportement, même dans les situations difficiles.

En 2022, plus d'une vingtaine de nominations ont été reçues concernant des pairs et des leaders qui se sont distingués par la façon dont ils ont mis en œuvre nos pratiques éthiques professionnelles en 2021. Une équipe transversale a anonymisé et examiné les nominations et l'équipe de direction aux États-Unis a évalué les finalistes. Les lauréats ont été invités au voyage du Pinnacle Award et un certificat a été décerné à tous les finalistes en reconnaissance de leurs accomplissements et de leur nomination.

> « C'est un véritable honneur pour moi d'avoir été nominé pour le Prix du leadership éthique. L'éthique et la conformité sont primordiales dans nos actions quotidiennes en faveur du bien de l'entreprise et, surtout, des patients. Chez UCB, nous poursuivrons l'essor de l'entreprise avec cette culture. Je vous remercie vivement pour votre leadership de tous les instants et vos efforts visant à établir les bases et à nous aider à développer et améliorer nos actions en matière d'éthique et de conformité ! »

Lauréats du Prix 2021

Lauréat du Prix du leadership éthique
Brad Chapman
Neurologie, États-Unis

La personne qui a soumis sa candidature a déclaré :
« M. Chapman est largement reconnu dans toute l'organisation comme un ardent défenseur des patients et des soignants, un champion des propos les moins audibles parmi les collaborateurs et dans les rapports d'UCB et un promoteur infatigable d'un comportement professionnel axé sur les principes éthiques. »

Lauréat du Prix du leadership éthique
Fernando Gonzalez-Moro
Global Procurement Organization

La personne qui a soumis sa candidature a déclaré :
« Il fournit des contenus pertinents sur le plan professionnel et nous incite à élaborer des plans d'action dans le domaine de l'éthique, afin que nous comprenions comment l'équipe apporte de la valeur à l'entreprise. Il est authentique et inclusif avec les membres de l'équipe, ce qui leur permet de communiquer honnêtement et ouvertement avec lui. »

Concurrence et antitrust

UCB demeure engagée à respecter tous les règlements et lois liés aux comportements anticoncurrentiels, antitrust ou monopolistiques. Notre politique antitrust mondiale a été révisée en 2021 et des directives mondiales supplémentaires ont été introduites. Nous avons également publié une nouvelle série de formations en ligne sur le droit européen de la concurrence. En 2022, il n'y a pas eu d'actions ou de litiges importants liés à UCB.

1.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence (ABAC)

Le Code de Conduite d'UCB reprend, entre autres, les principes clés et comportements à adopter afin d'atténuer les risques liés à la corruption et au trafic d'influence. Compte tenu de la nature de ses activités, UCB a recensé son engagement envers les parties prenantes du secteur des soins de santé comme le principal domaine de risque lié à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence (ABAC, *Anti-bribery/*Anti-corruption). Les risques liés à l'ABAC sont passés en revue dans la section Gestion des risques de ce rapport. Au cours du dernier trimestre 2022, UCB a lancé une politique et une formation nouvelles en matière d'ABAC, qui décrivent les principes clés de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, soutenues par d'autres procédures et orientations qui expliquent la manière dont l'entreprise décèle, prévient et atténue les risques de corruption dans ses activités. Au 31 décembre 2022, 93 % des employés avaient suivi la formation sur cette nouvelle politique. Il s'agit d'une formation annuelle obligatoire pour tous les employés et les données relatives à la formation sur une année complète seront communiquées dans le Rapport annuel intégré 2023. En 2022, aucun cas significatif de lutte contre le trafic d'influence et la corruption n'a été signalé.

Le département d'Audit Interne mondial inspecte les opérations globales d'UCB de manière périodique afin de cerner les risques dans ces domaines, suivant un calendrier de rotation préétabli ou lorsqu'un problème survient. Dans le cadre de son Plan d'Audit approuvé pour 2022, le département d'Audit Interne mondial a procédé à 28 examens de divers sites/filiales/partenaires qui comprennent, entre autres, une évaluation des procédures et contrôles en matière d'ABAC. Le département contrôle, fait appliquer et enquête sur tout constat lié au respect des normes.

L'Ethics and Compliance Officer local effectue une évaluation des risques pour chaque marché sur lequel UCB exerce ses activités afin d'évaluer les risques locaux dans plusieurs domaines, dont la corruption. Lorsque de tels risques sont décelés, ils sont traités au moyen d'un plan d'atténuation élaboré avec les équipes de direction locales et signalés à l'équipe de direction mondiale chargée de l'éthique et de la conformité.

des employés ont suivi la formation dédiée à l'ABAC

1.3 Droits humains

UCB agit pour promouvoir et encourager des normes d'éthique élevées en matière de travail et de traitement équitable des êtres humains. Nous ne tolérons aucune forme d'abus contre les droits humains, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, l'esclavage moderne ou la traite des êtres humains. UCB et tous ses collaborateurs sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables, de respecter les droits humains et d'agir avec diligence pour éviter de porter atteinte aux droits d'autrui, comme stipulé par la Charte internationale des droits humains et les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

UCB respecte les droits humains de ses travailleurs et veille à ce que ses collaborateurs soient traités avec dignité et respect. Les collaborateurs d'UCB sont invités à notifier tout impact négatif impliquant la Société, des collaborateurs ou des sous-traitants à leur responsable ou par l'intermédiaire de l'UCB Integrity Line. Les risques liés aux droits humains sont analysés dans la section Gestion des risques de ce rapport.

Compte tenu de la nature de nos activités, la vérification préalable dans le cadre de nos relations avec les tiers relève également de notre programme d'éthique et de conformité. UCB attend le même comportement des consultants et des tiers agissant en son nom (chaînes d'approvisionnement, c'est-à-dire l'achat de produits et services). UCB surveille ses relations avec les tiers, car il s'agit du domaine où les risques liés aux droits humains sont les plus susceptibles de se matérialiser, en particulier dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités et qui peuvent être considérés comme présentant des risques plus élevés.

Toute interaction avec un tiers est analysée afin de s'assurer que la collaboration est nécessaire et de veiller à ce que les partenaires effectuent les activités de manière éthique. Il s'agit notamment de passer en revue tous les efforts que les tiers peuvent déployer pour dissimuler des actions contraires à l'éthique, comme les pots-de-vin versés à des fonctionnaires étrangers ou d'autres transactions internationales dans le cadre des affaires. Cela passe également par un examen des pratiques de rémunération dans l'industrie/la région géographique ainsi que par le suivi des tiers qui ne respectent pas nos normes en matière de vérification préalable.

Notre Code de Conduite, notre processus de vérification préalable ainsi que les audits réalisés par notre département mondial d'Audit Interne visent à atténuer ces risques.

Nos performances en matière de droits humains

Nous nous sommes engagés dans une démarche consistant à intensifier nos efforts et à poursuivre les progrès en vue de respecter les droits humains dans le cadre de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. En 2022, nous avons lancé un processus visant à poursuivre la mise en œuvre des exigences des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Nous avons mis en place un groupe pluridisciplinaire chargé d'examiner les politiques et les processus de nos dispositifs de protection des droits humains et de repérer les domaines à risque dans lesquels les droits des personnes concernées seraient susceptibles d'être enfreints. Une nouvelle politique en matière de droits humains sera communiquée et mise en œuvre en 2023.

À ce jour, aucune violation des droits humains associée à UCB ou à ses fournisseurs n'a été signalée à la Société.

1.4 Responsabilité produits

UCB prend la sécurité de ses produits très au sérieux. L'entreprise dispose d'une procédure interne de surveillance des informations sur la sécurité des médicaments développés par UCB, ainsi que de ses produits clés. Le Global Labelling Committee (Comité Global de l'Étiquetage) examine l'étiquetage de tous les médicaments d'UCB.

Ce comité s'assure que l'étiquetage :

1. est conforme à la réglementation nationale en ce qui a trait à la sécurité, à l'efficacité et à la qualité des médicaments, ainsi qu'à l'exactitude des renseignements sur les produits fournis en vertu de cette réglementation ;
2. reflète de manière appropriée et claire les informations sur les médicaments et le profil d'innocuité pour les patients et les médecins ;
3. est identique pour les patients et les médecins des pays vers lesquels le même médicament est exporté, par rapport au pays de fabrication.

UCB interdit la promotion de ses produits hors AMM. UCB dispose également d'un processus de révision interne solide pour les documents destinés à un usage externe, y compris des révisions par des collaborateurs du service juridique, du département des affaires réglementaires et du département médical, afin de s'assurer que le contenu répond aux exigences internes et externes liées à la promotion et à d'autres types de communications externes. Ce processus fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'évaluation annuelle des risques réalisée par l'équipe chargée de l'éthique et de la conformité et des vérifications sont effectuées si nécessaire. L'équipe d'Audit Interne vérifie également le processus afin de confirmer que les examens requis sont réalisés. Une formation sur le Code de Conduite et d'autres formations locales sont dispensées à tous les collaborateurs afin de s'assurer qu'ils comprennent les interdictions relatives à la promotion hors AMM.

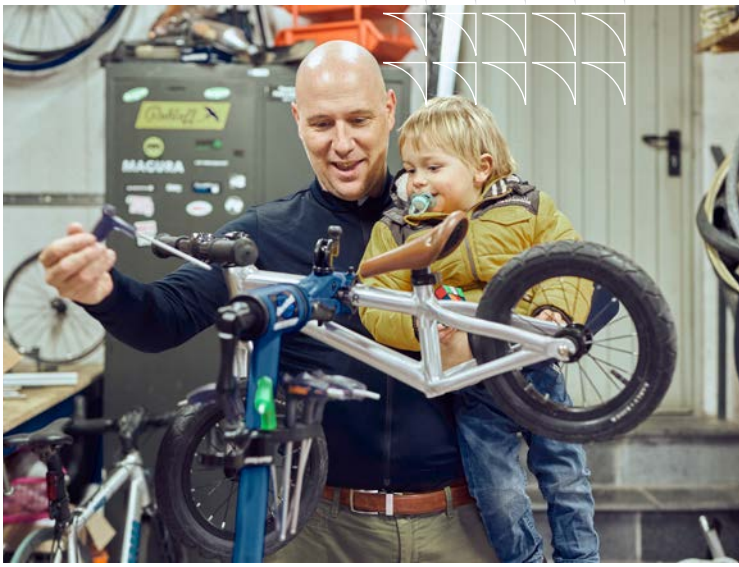

1.5 Marketing éthique

UCB ne promeut que des médicaments qui respectent les lois, réglementations et codes du secteur en vigueur dans le pays concerné. UCB contrôle que la promotion des médicaments est exacte, juste, objective, respecte les normes les plus élevées en matière d'éthique et est conforme aux exigences légales. Les affirmations doivent refléter les preuves scientifiques les plus récentes et être dépourvues d'ambiguïté. Les communications promotionnelles, de presse et scientifiques relatives à nos composés et produits et aux pathologies ciblées sont soumises aux comités au niveau mondial ou local, dont les membres sont dûment formés. UCB ne vend aucun produit qui a été frappé d'interdiction sur un marché particulier et tous les produits d'UCB sont conformes aux exigences réglementaires et de sécurité.

UCB respecte l'ensemble des lois, réglementations et codes du secteur qui sont en vigueur, les recommandations du CIOMS et de l'OMS fondées sur les critères éthiques applicables à la promotion des médicaments de l'OMS, la directive du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, ainsi que les codes de la FEAIP (Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique), de la FIIM (Fédération internationale de l'industrie du médicament) et de PhRMA (Syndicat des laboratoires pharmaceutiques américain), entre autres.

UCB réglemente étroitement les interactions et les engagements avec les professionnels de la santé. Ces exigences sont couvertes par le Code de Conduite ainsi que par des politiques mondiales et locales, ce qui garantit que ces dispositions sont intégrées dans toutes les activités qu'UCB exerce. UCB dispose également d'une série de contrôles internes solide permettant de garantir que tout engagement avec des professionnels de la santé intervient conformément aux règles et réglementations applicables et dans le respect des principes éthiques. Ce processus est évalué dans le cadre du plan annuel d'évaluation et de surveillance des risques en matière d'éthique et de conformité. L'équipe d'Audit Interne vérifie également le processus afin de confirmer que les examens requis sont réalisés. Une formation sur le Code de Conduite et d'autres formations locales sont dispensées à tous les collaborateurs afin de s'assurer qu'ils comprennent les exigences relatives aux engagements avec les professionnels de la santé.

Gestion des risques

2.1 Notre approche de gestion des risques

Au sein de notre stratégie de gestion des risques, nous poursuivons notre engagement envers notre objectif, notre stratégie ainsi que notre approche durable. Nous sommes continuellement à la recherche de moyens innovants de gestion des risques afin de faire la différence dans un environnement toujours plus volatil, complexe, incertain et en mutation rapide. Notre approche consiste à former et mettre en lien toutes les parties prenantes d'UCB afin de leur permettre d'intégrer l'identification, l'évaluation et la stratégie de réponse aux risques de manière verticale et transversale. L'analyse de l'exposition aux risques éventuels permet de prendre des décisions plus éclairées.

En 2022, l'objectif principal consistait à renforcer notre lien avec la stratégie de l'entreprise, car nous cherchons à donner aux leaders les moyens de calibrer les risques au niveau adéquat et d'intégrer les considérations relatives aux risques dans leurs processus de prise de décision. Pour ce faire, nous avons continué à améliorer les interfaces entre les équipes de planification stratégique, les responsables de la gestion des risques d'entreprise, les différentes parties prenantes d'UCB, ainsi que les experts et réseaux externes dans le domaine de la gestion des risques. Nous avons également approfondi notre compréhension des incertitudes qui se profilent, tant au niveau interne qu'externe.

2.2 Processus et cadre

Les risques auxquels nous sommes confrontés évoluent continuellement. Par conséquent, notre approche de la gestion des risques est dynamique. Elle permet d'identifier de nouveaux risques ou de réévaluer les risques en cours à tout moment de l'année. La capacité des leaders à gérer les risques repose sur l'accès à un cadre de gestion des risques clair, à des outils et au soutien d'équipes d'experts solides. En 2022, nous avons lancé un registre mondial centralisé des risques ainsi que le centre de ressources en ligne **Risk @ UCB** auxquels peuvent accéder tous nos collaborateurs qui recherchent des informations et un soutien en matière de gestion des risques.

Nous utilisons un cadre composé de quatre étapes :

Identification des risques

Analyse et évaluation des risques

Réponse aux risques
Définition de la stratégie de réponse
Définition d'un plan de réponse
Exécution et supervision

Clôture du risque

Soutenus par des représentants clés de la communauté Risk @ UCB (c'est-à-dire des représentants clés issus de tous les domaines d'activité, opérationnels, fonctionnels et stratégiques), nous décelons et évaluons les risques à tous les niveaux de l'organisation au sein de chaque domaine d'activité et département. De plus, nous menons une évaluation transversale et stratégique utilisant des sources d'information internes et externes afin d'obtenir une vision globale de notre profil de risque. Afin de maximiser notre impact, les risques majeurs sont associés aux priorités stratégiques. Notre stratégie de réponse aux risques repose sur une compréhension de l'évolution des risques et de la capacité d'UCB à y réagir. Ces informations sont partagées et discutées au niveau du Comité Exécutif, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration

Cette année, des efforts accrus ont été déployés pour fournir une analyse et une évaluation détaillées des risques, en incluant les collaborateurs en charge des finances dans le processus de quantification de l'impact financier potentiel des risques sur l'entreprise. L'incidence potentielle sur les plans social, environnemental et de la gouvernance, ainsi que l'impact sur la réputation font également partie du processus d'évaluation des risques.

Une catégorie Environnement, Social et Gouvernance a été intégrée dans la méthodologie et le processus, ce qui garantit que les risques liés à la durabilité sont aussi couverts.

Gouvernance et supervision

UCB démontre son engagement à gérer les risques par la responsabilisation de la hiérarchie et en incitant l'entreprise à prendre des mesures en ce sens. La prise en charge et la responsabilité des risques à tous les niveaux incombent à l'équipe de direction concernée et chaque risque majeur est supervisé par un membre du Comité Exécutif, chargé d'identifier la nature du risque et de prévoir la réponse d'UCB.

En 2022, nous avons enregistré des progrès en présentant une cartographie des risques de l'entreprise au Comité d'Audit à un stade plus précoce du processus et intégré ainsi les commentaires du Comité dans la hiérarchisation des 13 risques sélectionnés pour le rapport du Comité exécutif et du Conseil d'Administration.

Nous continuerons d'utiliser les nouveaux outils lancés en 2022 en vue d'améliorer la gestion des risques (y compris l'identification, l'évaluation, la surveillance et l'établissement de rapports) afin d'offrir une vision transversale des risques ayant une incidence sur les unités opérationnelles d'UCB. Nous continuerons également à améliorer la culture et l'expérience d'apprentissage en matière de risques grâce à des conseils et à des formations supplémentaires.

Gestion des risques chez UCB

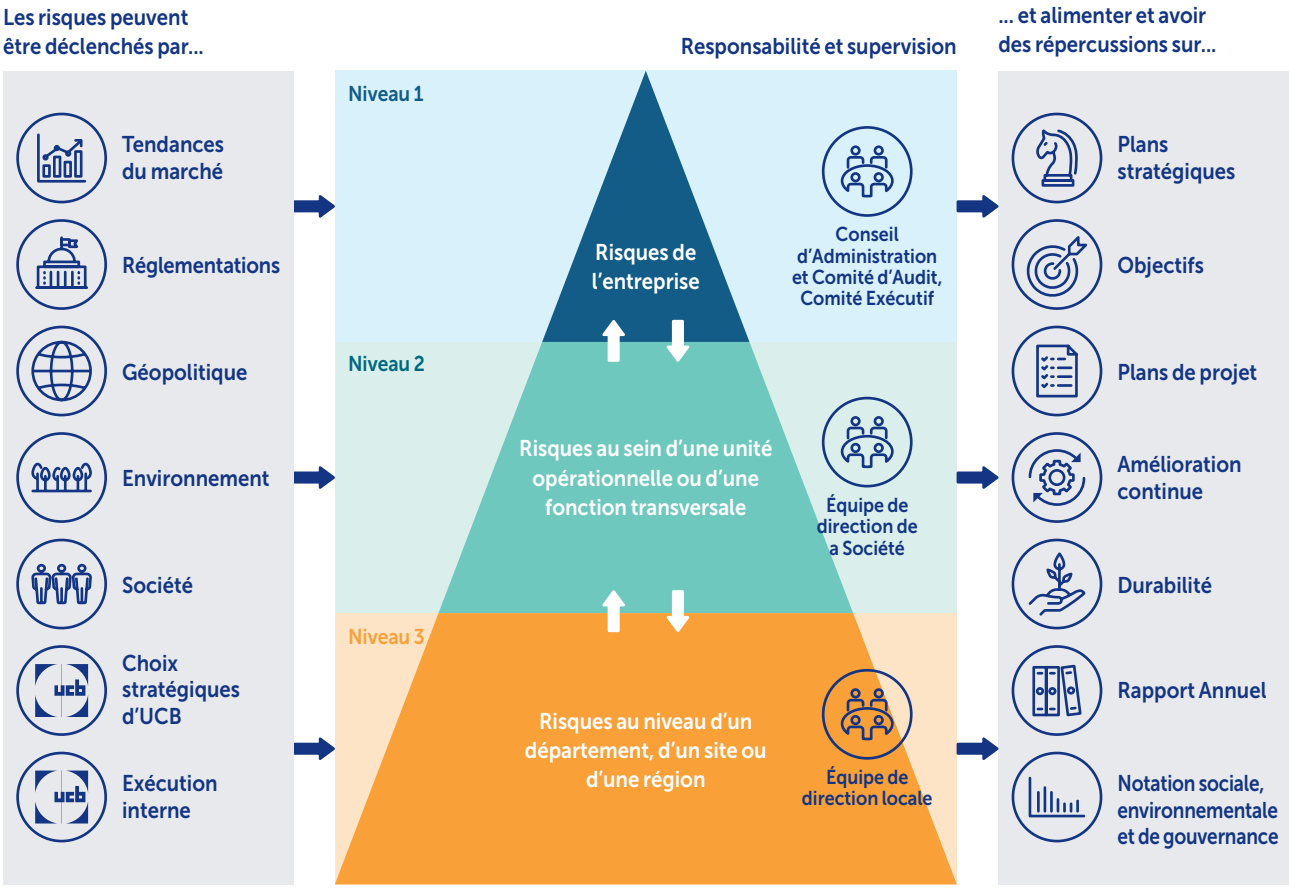

2.3 Risques majeurs en 2022

Les risques majeurs identifiés	La réponse d'UCB
Concurrence des produits biosimilaires, des génériques et des nouvelles catégories de médicaments Les nouveaux produits biosimilaires et génériques et leur impact sur le marché mondial sont en constante augmentation. En parallèle, le lancement de nouvelles catégories de médicaments d'origine biologique contribue à la complexification du marché des médicaments d'origine biologique.	UCB soutient l'innovation et l'accès croissants aux médicaments d'origine biologique en investissant dans des solutions à valeur ajoutée pour des populations spécifiques de patients. Nous veillons à ce que notre pipeline apporte de nouvelles opportunités de croissance, car nous devons compenser l'impact du lancement de génériques/biosimilaires des produits commercialisés. En tant qu'entreprise novatrice, nous offrons des résultats supérieurs pour les patients, grâce à notre compréhension approfondie des besoins des patients et des différentes parties prenantes. Nous pensons que les médicaments génériques et biosimilaires sont importants pour garantir la durabilité des systèmes de santé. UCB soutient le développement et la commercialisation des biosimilaires dans le cadre d'une approche scientifique, y compris des études comparatives entre les thérapies originales et les biosimilaires et une promotion fondée sur des enseignements scientifiquement exacts.
Intensité des lancements de produits successifs UCB continue d'investir et de développer des solutions hautement différenciées qui se concentrent sur les besoins de populations de patients spécifiques. Les prochaines vagues de lancement de nouveaux produits pourraient se succéder rapidement, d'où la nécessité d'une communication claire sur la valeur et l'agilité lors des lancements. Les lancements à venir devront être gérés efficacement.	UCB adapte ses capacités et réaffecte ses ressources et ses talents de manière agile afin d'optimiser le succès des lancements dans un environnement en constante évolution, notamment en gérant les répercussions du retard concernant le *bimekizumab*. Les moyens et le leadership continueront d'évoluer en accord avec notre stratégie grâce au développement des aptitudes d'innovation et d'adaptation de tous les dirigeants et toutes les équipes.
Perturbation des activités en raison des enjeux géopolitiques, de la crise énergétique et de l'inflation La tendance à la hausse de l'inflation devrait se poursuivre. Elle est exacerbée par les facteurs suivants : • La poursuite de la hausse des prix de l'énergie • L'indexation des salaires en Belgique et dans d'autres pays (fixée par le gouvernement) ; et • L'environnement géopolitique actuel (post-pandémie, incidence de la guerre en Ukraine, etc.) Nous sommes confrontés à des pénuries potentielles d'énergie et/ou à des problèmes de coûts de l'énergie qui pourraient perturber les activités en interne et/ou chez nos fournisseurs. Les contraintes budgétaires gouvernementales dans le secteur des soins de santé, exacerbées par l'environnement externe actuel, pourraient avoir des conséquences négatives sur UCB.	UCB suit de près la dynamique des prix de l'énergie et les prévisions en matière d'inflation, ainsi que l'évolution de l'environnement géopolitique actuel. Nous continuons à surveiller les signaux venant de chez nos sous-traitants et à mettre en œuvre des négociations au cas par cas avec les fournisseurs externes. En outre, UCB renforce l'efficacité de son modèle opérationnel et s'appuie sur un comité transversal de gestion de crise pour accélérer la prise de décision et sa réponse à une éventuelle perturbation des activités.

Les risques majeurs identifiés	La réponse d'UCB
Défis liés à la tarification et à l'accès Les tarifs du secteur pharmaceutique continuent d'être surveillés de près par les payeurs, publics et privés, qui cherchent des moyens de réduire les coûts. Les stratégies des payeurs incluent une pression à la baisse sur les prix, des demandes de remises sur les prix, une augmentation des frais à la charge des patients et une restriction de l'accès aux médicaments.	UCB collabore activement avec les associations de payeurs et de professionnels pour garantir le meilleur accès aux patients, tout en faisant la promotion de solutions durables qui ont un impact réel dans le monde entier. Notre Comité Exécutif et les comités au niveau de l'équipe de direction surveillent et coopèrent avec les organes politiques des États-Unis afin de poursuivre notre approche visant à faire la différence pour les personnes atteintes d'une maladie grave.
Cybersécurité – Big Data et intelligence artificielle La menace augmente depuis plusieurs années et ne cesse de se renforcer Notre monde dépend de plus en plus de l'évolution du paysage numérique pour atteindre les objectifs actuels et créer de nouveaux paradigmes pour demain. La cybersécurité et la confidentialité des données sous toutes leurs formes sont capitales pour UCB, car les violations de données ou les dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences financières et opérationnelles, ainsi que des répercussions sur la réputation d'UCB. L'intelligence artificielle est en train de changer notre mode de vie et nos interactions. Grâce à l'expérience que nous avons déjà acquise dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous analysons constamment le rôle que ces technologies peuvent jouer dans la vie des patients et notre manière de conduire des affaires.	UCB possède une stratégie de cybersécurité et de gestion des données à multiples facettes, ainsi que des programmes qui assurent le contrôle de la prévention, de la détection et de la réponse. Le programme comprend un suivi continu et une analyse des données, un système de détection et de réponse d'incident d'intrusion, des tests de sécurité et une formation et des campagnes de sensibilisation pour les utilisateurs. De plus, UCB dispose d'un programme de crise de cybersécurité permettant de réagir correctement en cas d'incidents majeurs de sécurité (par exemple, des violations de données ou un logiciel malveillant). En 2022, le nombre de violations potentielles de données liées à la sécurité informatique a augmenté, dans le sillage d'une tendance mondiale. Environ 15 % des violations potentielles recensées par UCB étaient liées à la sécurité informatique, dont une a été notifiée par UCB, en tant que responsable du contrôle des données, à l'Autorité belge de protection des données, conformément à l'article 33 du RGPD. Toutefois, aucun de ces incidents n'a entraîné de risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées. UCB a pris d'importantes mesures de procédure et de surveillance pour continuer à respecter le RGPD, la réglementation de référence en matière de confidentialité et de protection des données. De plus, nous maintenons des contacts étroits avec les autorités réglementaires et des associations de ce secteur, afin de nous tenir informés des évolutions dans ce domaine dynamique. Les évaluations éthiques feront partie intégrante de tout projet pertinent impliquant l'intelligence artificielle chez UCB.

Risques sociaux

Les risques majeurs identifiés

Risques sociaux

Les perturbations économiques et opérationnelles découlant de la pandémie ont donné lieu à d'importants bouleversements sur le marché mondial du travail. Dans un secteur hautement spécialisé, la concurrence croissante en ce qui concerne les talents et les pénuries de compétences persistantes peuvent avoir une incidence sur les activités quotidiennes et les plans de croissance stratégique d'UCB. Ceci inclut les risques associés aux faits de ne pas être capable de proposer des formations de conformité adéquates ou de ne pas offrir un environnement sain et sans danger où le bien-être des collaborateurs est suffisamment favorisé et où les dangers sur le lieu de travail sont gérés ou définis correctement. Ces risques peuvent générer des résultats non optimaux et/ou des incidents liés à la sécurité ou à la santé des collaborateurs à la fois sur le plan physique et mental.

La réponse d'UCB

Le département Talents est en charge de la politique de mobilisation du personnel qui fait l'objet d'améliorations continues par le biais de divers processus, y compris :

- la réalisation annuelle de procédures de gestion des ressources humaines rigoureuses qui visent à optimiser le développement du personnel, par le biais de discussions de développement personnel des opportunités de formation continue, des entretiens périodiques d'évaluation, qui comprennent une explication des valeurs et comportements attendus ;
- l'examen régulier du système des primes offertes afin d'assurer des rémunérations équilibrées et concurrentielles, qui permettent d'atteindre les résultats souhaités et soutiennent la stratégie de la Société, et qui garantissent par ailleurs que les collaborateurs et leurs familles bénéficient des couvertures adéquates durant certains événements importants de la vie ;
- des enquêtes périodiques évaluant la mobilisation des collaborateurs qui permettent à UCB et à ses dirigeants de répondre aux commentaires des collaborateurs à propos de leur expérience professionnelle ;
- des méthodes de travail qui respectent les exigences sur la confidentialité des données (RGPD),
- Diverses politiques de santé, de bien-être et de sécurité conformément à notre engagement de durabilité, ainsi que des politiques de travail flexible et à distance.

Les risques majeurs identifiés	La réponse d'UCB
Risques liés à la lutte contre la corruption et au trafic d'influence (ABAC) En phase avec notre approche d'entreprise en matière de durabilité, UCB s'engage à conduire ses affaires conformément aux normes éthiques les plus strictes, et toutes formes de corruption et de trafic d'influence sont interdites. Ceci inclut la proposition, la promesse, l'autorisation ou la fourniture (de façon directe ou indirecte) de quelque chose de valeur à un client, un partenaire, un fournisseur ou une autre tierce partie qui viserait à induire ou récompenser l'exécution inappropriée d'une activité liée à nos affaires. Ceci inclut les interactions avec des fonctionnaires ou des personnes du secteur privé.	La corruption et l'extorsion sont illégales partout, et UCB et ses collaborateurs ne tolèrent pas ces agissements. Cela inclut le fait de recevoir des pots-de-vin qui pourrait amener un collaborateur d'UCB à violer son devoir de loyauté envers UCB. Tous les collaborateurs d'UCB doivent se conformer à toutes les lois anticorruption en vigueur à travers le monde. Toute violation de ces lois peut non seulement entraîner une perte commerciale, mais peut aussi exposer UCB et les personnes concernées à de lourdes sanctions civiles et pénales.
Risques liés aux droits humains UCB s'engage à conduire ses affaires conformément aux normes éthiques les plus élevées et à respecter les droits humains dans toutes ses activités. UCB respecte les droits humains de ses travailleurs et veille à ce que ses collaborateurs soient traités avec dignité et respect.	UCB et ses collaborateurs sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables, de respecter les droits humains et d'agir avec la diligence nécessaire pour éviter de porter atteinte aux droits d'autrui, comme stipulé par la Charte internationale des droits humains et les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. UCB attend le même comportement des consultants et des tiers agissant en son nom. Le respect des droits humains est la responsabilité de chacun.

Risques environnementaux et climatiques

Les risques majeurs identifiés

Risques physiques

À la suite de l'analyse des scénarios qui a été réalisée, il a été déterminé que la pénurie d'eau ainsi que les fortes précipitations et les inondations étaient les risques susceptibles d'avoir le plus de conséquences sur les activités d'UCB, y compris ses bureaux, ses laboratoires de recherche et ses fournisseurs clés. La gravité ou la fréquence de ces risques devrait augmenter à moyen terme (2030) et à long terme (2050) si les émissions sont élevées et les mesures d'atténuation faibles.

Dans une moindre mesure, UCB pourrait également essuyer les effets d'une augmentation de la fréquence ou de la gravité des températures extrêmes, des ouragans, des tempêtes de grêle et des incendies de forêt, ce qui n'a pas été considéré comme un risque important pour les activités d'UCB.

La réponse d'UCB

UCB a instauré plusieurs mesures visant à limiter l'impact potentiel de ces principaux risques, ainsi que d'autres risques naturels, dans l'ensemble de ses activités :

- Une assurance contre les risques naturels, y compris les tempêtes de grêle, les ouragans, les fortes précipitations et les inondations, couvrant tous les actifs du groupe (bâtiments, équipements, stocks) tant pour UCB que pour les sociétés en sous-traitance/fournisseurs.
- Un doublement des sources d'approvisionnement interne/externe pour la production des API clés.
- Un objectif de taux d'utilisation de 80-90 % des principales installations afin de laisser une capacité de réserve pour les événements imprévus qui pourraient donner lieu à une interruption des activités chez les fournisseurs externes.
- Des mesures d'atténuation de risque locales visant à limiter l'incidence des inondations dans les installations potentiellement touchées, y compris celles des fournisseurs. Ces mesures comprennent des plans d'évacuation et de protection contre les inondations, des réservoirs et des canalisations souterraines visant à empêcher l'inondation des principaux bâtiments, et des pompes à eau en cas d'infiltration, en plus des mesures de protection contre les inondations mises en place par les autorités locales telles que des murs et des digues.
- Il est demandé aux principaux fournisseurs de présenter un plan de continuité des activités abordant l'atténuation des risques climatiques.
- Chaque nouveau bâtiment d'UCB ou chaque rénovation majeure des bâtiments d'UCB et de ses locaux dispose d'une certification BREEAM (UE) ou LEED (reste du monde), des systèmes de certification écologique des bâtiments qui prennent en considération la résilience climatique.

Mesures visant à lutter contre le risque de pénurie d'eau uniquement :

- Mise en œuvre prévue d'un système de recyclage de l'eau dans les installations clés
- Possibilité d'augmenter le nombre de technologies de purification de l'eau si cela est jugé nécessaire

Les risques majeurs identifiés

Risques liés à la transition

L'analyse des scénarios qui a été réalisée a permis de déterminer que l'augmentation de la tarification du carbone et l'évolution éventuelle du marché vers des produits à moindre intensité de carbone constituaient les risques pouvant avoir la plus grande incidence matérielle sur les activités d'UCB. Ces risques ont été analysés selon deux scénarios différents de l'Agence internationale de l'énergie, le scénario SDS (bien en deçà de 2 °C) et le scénario STEPS (bien au-dessus de 2 °C), afin d'évaluer l'impact financier potentiel sur les activités d'UCB (EBITDA).

La réponse d'UCB

UCB a mis en place plusieurs mesures visant à limiter l'incidence potentielle de ces risques clés sur ses activités. Des mesures supplémentaires sont en cours d'évaluation pour les années à venir.

Mesures visant à lutter contre les risques liés à la tarification du carbone :

- Diminution prévue des émissions de catégorie 1 et de catégorie 2 par la poursuite d'un objectif conforme à l'initiative Science Based Targets, la mise en œuvre de processus de production intégralement fondés sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030, le passage à des véhicules électriques dans le parc automobile d'UCB, l'optimisation de la consommation d'énergie en rendant les activités plus efficaces sur le plan énergétique, etc.
- Diminution prévue des émissions de catégorie 3 grâce à l'engagement des fournisseurs (aligné sur l'objectif conforme à l'initiative Science Based Targets), l'abandon du transport aérien au profit du transport maritime pour les matières premières et les produits finis, la possibilité de stocker et d'expédier des produits bio à -40 °C au lieu de -60 °C, la réduction des trajets domicile-travail et des déplacements professionnels grâce à de nouvelles manières de travail, etc.
- Les objectifs individuels sont définis en fonction du degré de réalisation des objectifs annuels, l'objectif climatique étant l'un des objectifs d'UCB.
- Les objectifs individuels du CEO représentent essentiellement les objectifs généraux de l'entreprise, couvrant des priorités tant financières qu'extrafinancières, y compris l'ambition d'UCB en matière de climat.

Mesures visant à faire face à l'évolution du marché vers des produits à moindre intensité de carbone :

- L'initiative Green Product Scorecard d'UCB est fondée sur une analyse méthodique du cycle de vie « du berceau à la tombe » qui lui permet d'évaluer les impacts et les zones sensibles et de cartographier les opportunités de réduction/prévention de l'empreinte environnementale, de la phase de développement des produits jusqu'à leur commercialisation. Par exemple, l'utilisation accrue d'énergie provenant de sources renouvelables, qu'elle soit produite sur les sites d'UCB ou achetée (sur la base d'un pourcentage), l'augmentation de la part de solvants recyclés lorsque cela est possible et l'utilisation de solvants plus écologiques, et l'intensification de l'engagement des fournisseurs en matière de réduction des émissions tout au long de la chaîne de valeur de la production.
- Augmentation du nombre de bioproduits dans notre portefeuille de produits et exploration de la thérapie génique, qui produisent généralement moins de carbone que les produits pharmaceutiques si l'on considère le traitement du patient comme unité de référence.

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Lettre d'introduction de la Présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération

Chère Lectrice, cher Lecteur,

Alors qu'une nouvelle année se clôture, je vous écris pour vous présenter certains faits marquants de ces douze derniers mois, en guise d'introduction à la section sur la gouvernance d'entreprise du Rapport annuel intégré 2022. En 2022, UCB a continué de faire face à de nombreux défis, aussi bien sur le plan externe qu'interne. Toutefois, si l'entreprise a su naviguer sur des marchés complexes et exigeants, elle a également su s'aligner clairement sur la manière dont nous devons nous adapter à l'avenir.

Nous saluons la résilience inébranlable de nos employés à cet égard. Les efforts inlassables déployés pour obtenir la soumission, la nouvelle soumission et le lancement de BIMZELX®*, l'intégration de Zogenix, Inc. Ainsi que la gestion de six études cliniques de phase 3 en cours, témoignent de ce que nous pouvons accomplir. Ce sont des réalisations remarquables qui offrent des perspectives très prometteuses pour UCB, malgré quelques turbulences dont nous avons fait l'expérience. Sur ce point, je voudrais remercier toutes nos parties prenantes pour avoir cru en notre vision, ainsi que pour leur soutien constant.

S'agissant de la gouvernance d'UCB, alors que nous avons assisté au départ récent de notre Président du Conseil, Dr Stefan Oschmann, pour des raisons personnelles, l'année dernière a également permis un certain nombre de consolidations au niveau du Conseil. Naturellement, étant donné ce récent départ, un grand soin sera apporté à la planification de la succession, tant au niveau du Conseil qu'au niveau de la direction, et particulièrement au niveau de la sélection du remplaçant du Président.

Le Conseil Consultatif Externe sur la Durabilité (ESAB) continue de progresser avec succès, et nous sommes impatients de renforcer les interactions directes entre notre Conseil et l'ESAB en 2023. De même, nous espérons impliquer encore davantage notre Comité d'Audit dans la surveillance des informations extrafinancières, y compris nos cadres d'information, nos indicateurs clés de performance et nos audits.

Il est important pour nous d'obtenir régulièrement un retour sur le fonctionnement de notre Conseil et d'identifier d'autres domaines à améliorer. La fin de l'année 2022 nous a donné l'occasion de réfléchir au fonctionnement du Conseil en menant une évaluation approfondie. L'exercice a été mené par un consultant externe et nous a permis d'examiner non seulement l'efficacité actuelle du Conseil et de ses comités, mais aussi de valider l'évolution des besoins de l'entreprise au cours de ces prochaines années. Cet effort comprenait l'analyse comparative et l'examen de considérations relatives aux compétences supplémentaires, à la diversité et à la composition du Conseil pour l'avenir. Il a également permis d'évaluer l'efficacité générale du Conseil et de ses comités. La conclusion générale de cette évaluation est que nous disposons d'un Conseil de grande qualité et très performant, ce qui nous place dans une bonne position pour continuer à progresser et étendre le travail que nous avons déjà commencé.

Dans le même temps, en 2022, nous avons continué à faire des progrès importants dans notre démarche de durabilité. En intégrant davantage la durabilité dans notre gouvernance, dans la mesure de l'impact et dans la divulgation des performances et en engageant nos collègues, nous avons fait de grands progrès. Nous avons continué à avoir des interactions précieuses avec nos parties prenantes par le biais des roadshows ESG que nous avons organisés en mars et en novembre, afin de mieux comprendre leurs priorités en matière de gouvernance et de durabilité en tant qu'entreprise et de partager avec eux notre parcours exaltant ainsi que nos progrès.

Pour 2023 et au-delà, nous présageons à nos parties prenantes et à UCB un bel avenir. Comme nous l'avons vu l'année dernière, nous devons reconnaître que notre écosystème et l'environnement plus global deviennent de plus en plus complexes. Cela nous demandera de mener une réflexion constante sur notre capacité à naviguer dans cette période volatile afin de pouvoir servir efficacement toutes les parties prenantes, aujourd'hui et demain.

FIONA DU MONCEAU
Présidente du GNCC

* BIMZELX® a été approuvé en Australie, au Canada, dans l'UE, en Grande-Bretagne, en Arabie saoudite, en Suisse et aux Émirats arabes unis pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou une photothérapie au Canada et en Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

3.1 Champ d'application du rapport

En tant qu'entreprise belge cotée sur Euronext Bruxelles, UCB SA (« UCB ») s'engage à respecter les critères les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, et est tenue par la loi belge (en particulier l'article 3:6[1] du Code belge des sociétés et des associations ou « CSA ») de respecter le Code belge de Gouvernance d'Entreprise[2] 2020 ou « Code 2020 » (tous deux en vigueur depuis le 1er janvier 2020).

Le Code 2020 est fondé sur le principe « comply or explain » (se conformer ou s'expliquer). Le droit belge des sociétés et le Code belge de Gouvernance d'Entreprise exigent tous deux qu'UCB adopte et publie une Charte de Gouvernance d'Entreprise et, sur base annuelle, une déclaration de gouvernance d'entreprise à inclure dans le rapport annuel (intégré).

Le Conseil d'Administration d'UCB (le « Conseil ») a établi une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte ») depuis 2005. Celle-ci décrit les principaux aspects de gouvernance d'entreprise chez UCB, ses participations, sa structure de gouvernance, les règlements d'ordre intérieur de son Conseil, de ses comités, ainsi que de son Comité Exécutif et les règles applicables aux assemblées des actionnaires. La Charte est par ailleurs régulièrement mise à jour et revue annuellement par le Conseil pour se conformer aux lois et réglementations applicables, au Code belge de Gouvernance d'Entreprise, aux normes internationales et à l'évolution d'UCB. La dernière version de la Charte d'UCB est disponible sur le site Web d'UCB. Conformément au principe 1.3 du Code 2020, UCB est tenue de communiquer toute modification matérielle apportée à sa Charte de Gouvernance d'Entreprise. Il est confirmé qu'aucun changement matériel n'a été apporté à la Charte UCB en 2022.

En vertu du CSA et du Code 2020, UCB publie également une déclaration de gouvernance d'entreprise dans son rapport annuel (Intégré), qui comprend toutes les informations requises par la loi ainsi qu'une description de l'application du Code 2020 et, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code lors du dernier exercice (application du principe « se conformer ou s'expliquer »). Cette section du rapport annuel (Intégré) constitue la déclaration de gouvernance d'entreprise pour l'année 2022.

3.2 Capital et actions

3.2.1 Capital

En 2022, le capital d'UCB est resté inchangé. Au 31 décembre 2022, il s'élevait à € 583 516 974 et était représenté par 194 505 658 actions.

Depuis le 13 mars 2014, le capital social d'UCB est représenté par 194 505 658 actions entièrement libérées (« actions UCB »).

3.2.2 Actions

Les actions UCB sont nominatives ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire, conformément au CSA.

Conformément à la loi belge du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1er janvier 2014, à la vente obligatoire d'actions au porteur en circulation par UCB en juin 2015, et à leur suppression totale à la fin de l'année 2015.

À partir du 1er janvier 2016, les propriétaires légitimes des actions au porteur sous-jacentes ont le droit de réclamer à la Caisse des Dépôts et Consignations le paiement du produit net correspondant, sous réserve de pouvoir établir leur qualité de titulaire et de s'acquitter d'une amende de 10 % du produit de la vente des actions au porteur sous-jacentes calculée par année de retard commencée. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web d'UCB.

Les actions UCB nominatives sont inscrites dans le registre des actions d'UCB. Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles. Chaque action donne droit à une voix (selon le principe « une action, une voix »).

L'Assemblée Générale Annuelle est compétente pour allouer les résultats de chaque exercice. Conformément à la politique de dividendes à long terme d'UCB, le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,33 par action (2022 : € 1,30). Si le dividende brut est approuvé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2023, le dividende net de € 0,931 par action sera payable le 3 mai 2023 en échange du coupon n° 26.

1 L'article 3:6 du CSA renvoie à l'arrêté royal du 12 mai 2019 relatif à l'applicabilité du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 aux sociétés cotées.

2 Le « Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 » est disponible sur le site Web de la Commission belge de Gouvernance d'Entreprise : Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 | Commission Corporate Governance (corporategovernancecommittee.be)

3.2.3 Actions propres

Conformément à l'article 12 des Statuts d'UCB (les « Statuts »), l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2022 a décidé de renouveler, pour une période de 2 ans commençant à courir le 1er juillet 2022 et prenant fin le 30 juin 2024, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir sur le marché boursier ou en dehors de celui-ci, par voie de vente, d'échange, d'apport ou de tout autre mode de cession, directement ou indirectement, un maximum de 10 % du nombre total d'actions de la Société calculé à la date de chaque acquisition, à un prix ou une valeur d'échange par action qui (i) ne sera pas supérieur(e) au cours maximum de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition et (ii) ne sera pas inférieur(e) à un (1) euro, sans préjudice de l'article 8:5 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code belge des sociétés et des associations. À la suite de cette ou ces acquisition(s), la Société ainsi que ses filiales directes ou indirectes, et les tiers agissant en leur propre nom, mais pour le compte de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes, ne peut détenir plus de 10 % du nombre total d'actions émises par la Société au moment de l'acquisition en question. Cette autorisation s'étend à toute acquisition d'actions de la Société, directement ou indirectement, par les filiales directes de la Société conformément à l'article 7:221 du CSA.

En 2022, UCB SA a acheté 500 000 actions UCB et en a cédé 921 021. Au 31 décembre 2022, UCB SA détenait un total de 4 910 760 actions UCB représentant 2,52 % du nombre total d'actions UCB et pas d'autres titres UCB. Les actions UCB ont été acquises par UCB SA, afin de garantir une partie des obligations d'UCB résultant des plans d'options sur actions (Stock Options), des plans d'attribution d'actions gratuites (Stock Award) et des plans d'actions avec condition de performance (Performance Share). Aucune des sociétés affiliées d'UCB SA ne détient d'actions UCB au 31 décembre 2022.

3.2.4 Capital autorisé

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2022 a décidé de renouveler l'autorisation du Conseil (et de modifier les Statuts en conséquence), pour une période de 2 ans, jusqu'au 23 mai 2024, à augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites légales du CSA.

1. à concurrence de 5 % du capital social au moment où le Conseil utilise l'autorisation, en cas d'augmentation du capital avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires (que ce soit ou non au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont employées ni par la Société, ni par ses filiales) ;
2. à concurrence de 10 % du capital social au moment où le Conseil utilise l'autorisation, en cas d'augmentation du capital sans suppression ni limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation totale du capital social par le Conseil, combinant les autorisations exposées aux points (1) et (2), ne peut dépasser 10 % du capital social au moment où le Conseil décide d'utiliser cette autorisation.

En outre, le Conseil est expressément autorisé à faire usage de ce mandat, dans les limites fixées par les points (i) et (ii), pour les opérations suivantes :

1. l'augmentation du capital ou l'émission d'Obligations Convertibles ou de droits de souscription avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires,
2. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont employées ni par la Société ni par ses filiales ; et
3. l'augmentation du capital par incorporation de réserves.

Une telle augmentation du capital est possible sous n'importe quelle forme, y compris sous forme de contributions en liquide ou en nature, avec ou sans prime d'émission, avec émission d'actions en dessous, au-dessus ou à la valeur nominale, d'incorporation de réserves et/ou de primes d'émission et/ou de bénéfices reportés, dans les limites légales.

Toute décision de la part du Conseil de faire usage de cette autorisation requiert une majorité de 75 %.

Le Conseil est habilité, avec plein pouvoir de subdélégation, à modifier les Statuts afin que ceux-ci reflètent les augmentations de capital résultant de l'exercice de cette autorisation.

Dès réception par la Société de la communication faite par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (la « FMSA ») selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition, elle ne pourra plus utiliser cette autorisation, et ce conformément au CSA.

Au 31 décembre 2022, le Conseil n'a pas utilisé cette autorisation.

3.3 Actionnaires et structure de l'actionnariat

3.3.1 Actionnaire de référence

Le principal actionnaire d'UCB SA est Financière de Tubize SA (nommé ci-après « Actionnaire de Référence » ou « Tubize »), une entreprise belge cotée sur le marché Euronext Bruxelles, détenant 69 440 861 actions UCB sur un total de 194 505 658 (c'est-à-dire 35,70 %) au 31 décembre 2022.

Sur la base de la dernière divulgation publique faite par Tubize, la structure de l'actionnariat de Tubize au 31 décembre 2022 était la suivante :

	Concert		En dehors du concert		Total	
	Droits de vote	%	Droits de vote	%	Droits de vote	%
FEJ SRL	8 525 014	19,15 %	1 988 800	4,47 %	**10 513 814**	**23,62 %**
Daniel Janssen	5 881 677	13,21 %	-	-	**5 881 677**	**13,21 %**
Altaï Invest SA	4 969 795	11,16 %	40 205	0,09 %	**5 010 000**	**11,26 %**
Barnfin SA	3 903 835	8,77 %	-	-	**3 903 835**	**8,77 %**
Jean van Rijckevorsel	11 744	0,03 %	-	-	**11 744**	**0,03 %**
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	**23 292 065**	**52,33 %**	**2 029 005**	**4,56 %**	**25 321 070**	**56,89 %**
Autres actionnaires	-	-	19 191 528	43,11 %	**19 191 528**	**43,11 %**
Total des droits de vote	**23 292 065**	**52,33 %**	**21 220 533**	**47,67 %**	**44 512 598**	**100,00 %**

Altaï Invest SA est contrôlée par Evelyn du Monceau, née Evelyn Janssen. Barnfin SA est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel, née Bridget Janssen.

Les actionnaires de Financière de Tubize SA, appartenant à la famille Janssen, agissent de concert, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un pacte d'actionnaires dont les éléments clés, basés sur des informations publiques, sont résumés comme suit :

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize SA, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize SA.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Financière de Tubize SA en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA. Au sein de ce Conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil d'Administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.
- Les parties s'informent préalablement des projets d'acquisitions et de cessions significatives d'actions de Financière de Tubize SA. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Conformément à la règle 8.7 du Code 2020, « le Conseil discute du point de savoir si la Société doit conclure un pacte d'actionnaires avec les actionnaires significatifs ou de contrôle. » Le Conseil estime qu'il n'est actuellement pas nécessaire de conclure un pacte d'actionnaires. La Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB, la composition actuelle du Conseil et les règles du CSA offrent un cadre suffisamment clair au Conseil et à l'Actionnaire de Référence. En outre, l'Actionnaire de Référence d'UCB est lui-même une entreprise cotée et est à ce titre soumis à des obligations de divulgation étendues.

3.3.2 Notifications de transparence

Au cours de l'année 2022, UCB a reçu les notifications de transparence suivantes, conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes :

UCB a reçu des notifications de transparence de FMR LLC. datant des 31 janvier, 16 mars, 23 mai, 24 mai et 3 août 2022. Dans la dernière notification de transparence datée du 3 août 2022, FMR LLC a indiqué que, suite à une cession d'actions UCB avec droits de vote par ses sociétés affiliées, sa participation dans une entité contrôlée a diminué en dessous du plancher de 3 % le 1er août 2022. Le 1er août 2022, FMR LLC. (en tenant compte de la participation de ses sociétés affiliées) possédait 7 509 016 actions UCB avec droits de vote, représentant 3,86 % du nombre total d'actions émises par la Société (194 505 658) contre 4,99 % (9 698 901 actions UCB) dans la précédente notification datée du 24 mai 2022.

En outre, UCB a reçu une notification de transparence de Wellington Management Group LLP datant du 16 mai 2022. Wellington Management Group LLP a indiqué que, suite à une acquisition d'actions UCB avec droits de vote par ses sociétés affiliées, sa participation dans UCB SA a augmenté et a franchi le seuil de 7,5 % le 13 mai 2022. Le 13 mai 2022, Wellington Management Group LLP (en tenant compte de la participation de ses sociétés affiliées) possédait 15 166 845 actions UCB avec droits de vote, représentant 7,80 % du nombre total d'actions émises par la Société (194 505 658) contre 7,46 % (14 516 633 actions UCB) dans la précédente notification datée du 2 septembre 2021.

Toutes ces déclarations sont disponibles sur le site Web d'UCB.

3.3.3 Relations avec et entre les actionnaires

Se référer à la note 44.4 pour un aperçu des relations d'UCB avec ses actionnaires. De plus, UCB n'a connaissance d'aucun accord entre ses actionnaires, à l'exception des informations mentionnées ci-dessous.

UCB a reçu des notifications, conformément à l'article 74,§7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize, de Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG et d'UCB Fipar SA, agissant de concert à ce moment-là les 22 novembre, 11 décembre et 28 décembre 2007 respectivement.

Le 25 août 2022, UCB a reçu la dernière notification actualisée, conformément à l'article 74,§8 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize (disponible sur le site Web d'UCB), dans laquelle Tubize déclarait que depuis le 31 juillet 2021, elle avait acquis 1 106 880 actions UCB, possédant un total de 69 440 861 actions, représentant 35,70 % du nombre total d'actions émises par la Société (194 505 658).

3.3.4 Structure de l'actionnariat

Hormis les déclarations mentionnées ci-dessus aux points 3.3.2 et 3.3.3, UCB SA détient également des actions UCB (voir ci-dessus – actions propres). Le solde des actions UCB est détenu par le public.

Vous trouverez ci-après un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus), tenant compte du registre des actionnaires d'UCB, des déclarations de transparence reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, de la notification reçue conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, des notifications envoyées à la FSMA conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers et, selon le cas, des communications publiques plus récentes (situation au 31 décembre 2022) :

Participation	Nombre d'actions	%
Financière de Tubize S.A.	69 440 861	35,70 %
Actions propres	4 910 760	2,52 %
Wellington Management Group LLP	15 166 845	7,80 %
BlackRock, Inc.	9 412 691	4,84 %
FMR LLC	7 509 016	3,86 %
Autres investisseurs institutionnels	71 751 894	36,89 %
Investisseurs particuliers	11 815 815	6,07 %
Non identifiés	4 497 776	2,31 %
Nombre total d'actions	**194 505 658**	**100 %**

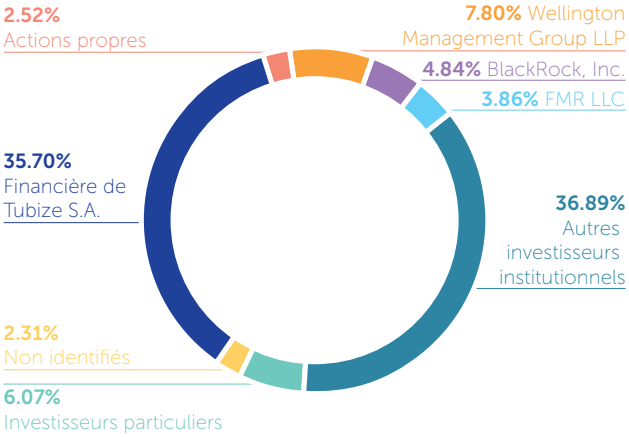

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

Participations de contrôle et importantes d'UCB au 31 décembre 2022

Notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes			
Dernière mise à jour :	31 décembre 2022		Situation au
Capital social	€ 583 516 974		13 mars 2014
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	194 505 658		13 mars 2014
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
Titres avec droits de vote (actions)	69 440 861	35,70 %	31 juil. 2022
2 UCB SA			
Titres avec droits de vote (actions)	4 910 760	2,52 %	31 déc. 2022
Instruments financiers assimilés (options)[1]	0	0,00 %	6 mars 2017
Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	18 déc. 2015
Total	4 910 760	2,52 %	
Free float[2] (titres avec droits de vote (actions))	120 154 037	61,77 %	
3 Wellington Management Group LLP			
Titres avec droits de vote (actions)	15 166 845	7,80 %	13 mai 2022
4 BlackRock, Inc.			
Titres avec droits de vote (actions)	9 412 691	4,84 %	13 janv. 2020
5 FMR LLC			
Titres avec droits de vote (actions)	7 509 016	3,86 %	1er août 2022

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6, §6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize) ou UCB SA. Seuls les titres avec droits de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans le calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

3.3.5 Assemblée Générale des Actionnaires

Conformément aux Statuts, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires (« l'Assemblée Générale ») se tient le dernier jeudi d'avril à 11 heures. En 2022, l'AGA s'est tenue le 28 avril. En 2023, elle se tiendra le 27 avril.

Les règles relatives à l'ordre du jour, aux modalités de convocation des assemblées, à l'admission aux assemblées, à l'exercice des droits de vote et d'autres détails sont disponibles dans les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponibles sur le site Web d'UCB.

1 Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6, §6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

2 Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize) ou UCB SA. Seuls les titres avec droits de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans le calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

3.4 Conseil d'Administration et Comités du Conseil

La gouvernance d'UCB est basée sur une structure moniste. Cela signifie que la Société est administrée par un Conseil d'Administration et gérée par un Comité Exécutif, dont les fonctions et responsabilités respectives sont définies ci-dessous, et ce conformément aux Statuts de la Société et à la Charte. Le Conseil n'a pas opté pour une structure duale composée d'un conseil de surveillance et d'un conseil de direction. Il considère que le système actuel prévoit un équilibre approprié des pouvoirs entre le Conseil et le Comité Exécutif, et que la composition du Conseil est alignée à la structure actuelle de l'actionnariat d'UCB et à ses activités commerciales. Le Conseil a aussi préféré ne pas déléguer à la direction les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi dans la structure moniste, ni la représentation générale d'UCB de manière permanente. Le Conseil révisera sa structure de gouvernance au moins tous les cinq ans. La dernière révision a été réalisée par le Conseil en octobre 2019.

3.4.1 Conseil d'Administration

Composition du Conseil et Administrateurs indépendants

Composition du conseil et changements en 2022

Depuis le 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

FIONA DU MONCEAU

Vice-Présidente du Conseil et Présidente *ad interim*

1978 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2021
- Vice-Présidente du Conseil depuis 2021
- Présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération depuis 2021
- Fin de mandat : 2025

Expérience

Plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie des biotechnologies et pharmaceutique

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA*

JEAN-CHRISTOPHE TELLIER

Administrateur exécutif et CEO

1959 – Français

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2014
- Fin de mandat : 2026

Expérience

Plus de 30 ans dans le secteur pharmaceutique, chez Ipsen et Novartis, où il a occupé plusieurs fonctions de dirigeant dans différentes parties du monde.

Principales nominations externes

- Président de la BCR (Biopharmaceutical CEOs Roundtable)
- Président de l'IFPMA (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers & Associations)
- Membre du Conseil de la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA)
- Vice-Président du Innovation Board Sponsored Committee (EFPIA)
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil de Surveillance de Servier

Les mandats des administrateurs dans des entreprises cotées sont marqués d'un astérisque.

JAN BERGER

Administratrice indépendante

1957 – Américaine

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2019
- Fin de mandat : 2023

Expérience

Plus de 30 ans d'expérience en tant que dirigeante dans le domaine des soins de santé de trois secteurs différents : les services privés, publics et gouvernementaux.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Tabula Rasa Healthcare Inc.*
- Membre du Conseil d'Administration de GNS Healthcare

KAY DAVIES

Administratrice indépendante

1951 – Britannique

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2014
- Présidente du Comité Scientifique depuis 2014
- Membre du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération depuis 2017
- Fin de mandat : 2026

Expérience

Plus de 20 ans dans la recherche scientifique à l'université d'Oxford

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration d'Oxford Biomedica*
- Membre du Conseil du Comité Scientifique de Sarepta Therapeutics
- Administrateur non exécutif de Thomas White Limited

ALBRECHT DE GRAEVE

Administrateur

1955 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2010
- Membre de 2010 à 2021 et Président de 2015 à 2021 du Comité d'Audit
- Fin de mandat : 2025

Expérience

Plus de 30 ans d'expérience au niveau global dans divers secteurs industriels (Alcatel, VRT, Bekaert, Telenet et Sibelco)

Principales nominations externes

- Président du Conseil d'Administration de Sibelco NV
- Administrateur indépendant de Bank Nagelmackers
- Président indépendant de Welvaartsfonds NV

SUSAN GASSER

Administratrice indépendante

1955– Suisse

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2021
- Membre du Comité Scientifique depuis 2021
- Fin de mandat : 2025

Expérience

- Directeur de l'Institut Friedrich Miescher pour la recherche biomédicale, qui fait partie de la Fondation de recherche Novartis (2004-2019).
- Conseil d'Administration de l'Institut de Génomique de la Fondation Novartis (2014-2018)
- Professorats d'université (2001-présent)
- Nestlé Nutrition Council (conseil scientifique international) (2008 – 2018)

Principales nominations externes

- Directeur de la Fondation ISREC, Lausanne, Suisse depuis 2021
- Membre du Swiss Wissenschaftsrat (Conseil Suisse de la Science, CSS), Berne, Suisse, depuis 2016
- Membre du Conseil ETH (Conseil d'administration du ETH Domain), Suisse, depuis 2018
- Présidente, Conseil Stratégique du Programme de Santé de l'Institut Helmholtz, Allemagne 2019-2027
- Conseiller scientifique, VI Partners AG*, Suisse, depuis 2021

PIERRE L. GURDJIAN

Administrateur indépendant

1961 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2016
- Vice-Président du Conseil de 2017 à 2021
- Membre du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération depuis 2016
- Fin de mandat : 2024

Expérience

Senior Partner de McKinsey and Co. où il a été actif pendant presque trente ans, et professionnel aguerri dans le domaine de la philanthropie et de l'éducation

Principales nominations externes

- Président du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles
- Membre du Conseil d'Administration de Lhoist
- Membre du Conseil d'Administration de Solvay*

CHARLES-ANTOINE JANSSEN

Administrateur

1971 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2012
- Membre du Comité d'Audit depuis 2015
- Fin de mandat : 2024

Expérience

Plus de 20 ans d'expérience dans les affaires, y compris UCB, où il a occupé plusieurs fonctions de direction. Il gère actuellement des activités de « private equity » et d'investissements à impact social

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA*
- Managing Partner chez Kois SA
- Partenaire de fonds liés à Kois (HealthQuad, Impact Expansion)
- Membre du Conseil d'Administration de sociétés privées

CYRIL JANSSEN

Administrateur

1971 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2015
- Fin de mandat : 2023

Expérience

Avec plus de 20 ans d'expérience comme conseiller indépendant, Cyril a occupé des positions dans le secteur audiovisuel et non gouvernemental. Grand défenseur du bien-être des enfants, Cyril s'investit principalement, depuis 10 ans, dans des initiatives qui ont un impact social fort et qui visent à faciliter la vie des familles.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA*
- Membre du Conseil d'Administration de FEJ SRL

VIVIANE MONGES

Administratrice indépendante

1963 – Française

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2017
- Membre du Comité d'Audit depuis 2018
- Fin de mandat : 2025

Expérience

30 ans d'expérience dans le domaine financier, principalement dans des entreprises du secteur pharmaceutique (Wyeth, Novartis, Galderma, Nestlé)

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Novo Holdings
- Membre du Conseil d'Administration de Pharvaris*
- Membre du Conseil d'Administration de ADC Technologies*
- Présidente du Conseil de Surveillance d'EUROAPI*

JONATHAN PEACOCK

Administrateur indépendant

1958 – Britannique/Américain

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2021
- Président du Comité d'Audit depuis 2021
- Fin de mandat : 2025

Expérience

Plus de 30 ans d'expérience dans les domaines pharmaceutique, biotechnologique, de la finance d'entreprise et de la stratégie, notamment en tant que CFO mondial chez Amgen et Novartis Pharma, en tant que membre du conseil d'administration de jeunes sociétés de biotechnologie et en tant que partner de McKinsey et de Price Waterhouse

Principales nominations externes

- Président du Conseil d'Administration d'Avantor Inc*
- Président du Conseil d'Administration de Bluesphere Bio, Inc.
- Membre du Conseil d'Administration de Real Chemistry

CÉDRIC VAN RIJCKEVORSEL

Administrateur

1970 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2014
- Fin de mandat : 2026

Expérience

Plus de 20 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement auprès d'IDS capital. Au cours de ces années, il a spécifiquement construit un réseau mondial d'investisseurs en capital-investissement et de leaders d'opinion clés dans les domaines de la numérisation, de la health tech, des technologies de « ville intelligente », de blockchain et des technologies liées au climat.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA*
- Membre du Conseil d'Administration de Barnfin SA
- Directeur général et fondateur d'IDS Capital (Suisse et Royaume-Uni)

ULF WIINBERG

Administrateur indépendant

1958 – Danois / Suédois

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2016
- Membre du Comité d'Audit entre 2016 et 2021
- Fin de mandat : 2024

Expérience

Près de 20 ans d'expérience dans la haute direction au sein de sociétés pharmaceutiques et d'associations de l'industrie des soins de santé

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration d'Alfa Laval AB*
- Membre du Conseil d'Administration d'Agenus Inc*
- Membre du Conseil d'Administration de Mink Therapeutics*
- CEO de X-Vax Therapeutics Inc.

Le **secrétaire du Conseil d'Administration** est Xavier Michel, Secrétaire Général du Groupe. Le rôle et les responsabilités du secrétaire du Conseil sont décrits dans la Charte d'UCB.

Lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2022, les mandats de Kay Davies (administratrice indépendante), Jean-Christophe Tellier et Cédric van Rijckevorsel ont été renouvelés pour une période de quatre ans.

Depuis l'AGA de 2021, le nombre total de membres du Conseil est resté stable, avec 14 membres, ce qui se situe dans la limite maximale actuellement prévue par la Charte (15 membres du Conseil), jusqu'à la démission de Stefan Oschmann en décembre 2022. Depuis décembre 2022, le Conseil est composé de 13 membres. Conformément à l'article 3.2.6.2 de la Charte, la Vice-Présidente (Fiona du Monceau) préside les réunions du Conseil en l'absence du Président. Stefan Oschmann a démissionné pour des raisons personnelles. Ce départ n'était pas planifié. Afin d'assurer la bonne marche de la procédure de succession, Fiona du Monceau exerce la fonction de Présidente du Conseil ad interim, en accord avec la règle ci-dessus prévue dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Au 31 décembre 2022, Jonathan Peacock, Susan Gasser, Kay Davies, Viviane Monges, Pierre Gurdjian, Jan Berger et Ulf Wiinberg répondaient chacun aux critères d'indépendance dans le cadre de leur mandat d'administrateur indépendant, tels que fixés par le Code 2020 et par le Conseil. Le mandat d'Albrecht De Graeve a été renouvelé lors de l'AGA du 29 avril 2021 pour une durée de 4 ans (jusqu'à l'AGA de 2025). Albrecht De Graeve n'est plus considéré comme administrateur indépendant depuis l'AGA du 28 avril 2022, car la durée totale de son mandat a dépassé 12 ans. Pour la même raison, il s'est retiré du Comité d'Audit depuis cette même date. Il garde sa place au sein du Conseil en tant qu'administrateur non indépendant pour le reste de son mandat.

Fiona du Monceau, Charles-Antoine Janssen, Cyril Janssen et Cédric van Rijckevorsel, en leur qualité de représentants de l'Actionnaire de Référence, ne peuvent pas répondre, à ce titre, aux critères d'indépendance. Jean-Christophe Tellier, en tant que CEO d'UCB SA, ne remplit pas non plus les critères de qualification en tant qu'administrateur indépendant. Il est en outre le seul administrateur exécutif au sein du Conseil d'UCB.

En 2022, le Conseil était donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants : avant la démission de Stefan Oschmann, sur les 14 membres, 8 étaient indépendants. Après la démission de Stefan Oschmann, le Conseil restait composé d'une majorité d'administrateurs indépendants : sur les 13 membres, 7 étaient indépendants. En 2022, le Conseil était en outre composé de 5 femmes sur un total de 14 membres (36 %), puis sur un total de 13 membres (38 %) depuis décembre 2022, conformément à l'exigence de diversité des genres prévue à l'article 7:86 du CSA.

Changements prévus au Conseil d'Administration en 2023

Les mandats de Jan Berger (administratrice indépendante) et Cyril Janssen expireront lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 avril 2023 (« AGA 2023 ») et le Conseil proposera, à l'occasion de cette AGA, le renouvellement de leur mandat pour une nouvelle période de quatre ans.

En outre, Viviane Monges se retirera du Conseil et du Comité d'Audit avec effet à compter de la date de l'AGA 2023 (le 27 avril 2023). Elle a récemment accepté un mandat en tant que Présidente du Conseil d'administration d'une autre société cotée en bourse (EUROAPI) et a décidé de mettre fin à son mandat auprès d'UCB pour éviter une situation où elle ne pourrait plus consacrer le temps nécessaire à un engagement complet en tant qu'administratrice d'UCB. UCB est reconnaissante à Viviane Monges pour sa grande contribution au sein du Conseil et de son Comité d'audit depuis sa nomination en tant qu'administratrice d'UCB en 2017. Par conséquent, pour la remplacer, le Conseil proposera à l'AGA 2023 la nomination de Maëlys Castella en tant qu'administratrice indépendante, pour un mandat de quatre ans. Dès sa nomination en tant qu'administratrice indépendante, elle remplacera également Viviane Monges en tant que membre du Comité d'audit. Maëlys Castella dispose d'une vaste expérience à des postes de direction, notamment de CFO, ainsi qu'en tant qu'administratrice non exécutive, dans des sociétés internationales cotées en bourse. Comme tous les nouveaux membres du Conseil, elle bénéficiera d'un programme d'intégration approprié comprenant des réunions individuelles avec chaque membre du Comité Exécutif et certains cadres supérieurs d'UCB.

Après confirmation et nomination, lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 des renouvellements cités ci-dessus, conformément à la Charte, le Conseil restera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants non exécutifs. Tous les Comités du Conseil resteront composés d'une majorité d'administrateurs indépendants :

- Comité d'Audit : Jonathan Peacock (Président et administrateur indépendant), Maëlys Castella (administratrice indépendante) et Charles-Antoine Janssen (administrateur non indépendant) ;
- GNCC : Fiona du Monceau (Présidente et administratrice non indépendante), Pierre Gurdjian (administrateur indépendant) et Kay Davies (administratrice indépendante) ;
- Comité Scientifique : Kay Davies (Présidente et administratrice indépendante) et Susan Gasser (administratrice indépendante).

Jean-Christophe Tellier continuera à être le seul administrateur exécutif (CEO) du Conseil.

Suite aux renouvellements proposés et aux nominations correspondantes, et moyennant approbation par l'AGA 2023, le Conseil comptera toujours 5 femmes sur les 13 membres (38 %), ce qui reste conforme à l'exigence de diversité des genres de l'article 7:86 du CSA[8].

Fonctionnement du Conseil

En 2022, le Conseil s'est réuni à six reprises pour ses réunions régulières, y compris pour sa réunion stratégique annuelle de 3 jours en octobre. Suite à l'assouplissement des mesures relatives à la pandémie de COVID-19, et à l'exception de ses réunions de février et d'avril 2022 organisées par vidéoconférence, toutes les autres réunions se sont tenues en personne. De temps en temps, même si la réunion est prévue en personne, un cadre hybride peut être exceptionnellement organisé pour permettre la participation par vidéoconférence d'un ou de plusieurs membres du Conseil qui ne seraient pas en mesure de se déplacer ou d'y assister en personne. Le taux de présence des membres pour les réunions régulières du Conseil était le suivant :

		Taux de présence
Stefan Oschmann	Président *	80 %
Fiona du Monceau	Vice-Présidente **	100 %
Jean-Christophe Tellier	Administrateur Exécutif	100 %
Pierre L. Gurdjian		100 %
Jan Berger		100 %
Kay Davies		100 %
Albrecht De Graeve		100 %
Roch Doliveux		100 %
Susan Gasser		100 %
Charles-Antoine Janssen		100 %
Cyril Janssen		100 %
Viviane Monges		100 %
Jonathan Peacock		100 %
Cédric van Rijckevorsel		100 %
Ulf Wiinberg		100 %

* Jusqu'au 12 décembre 2022
** Également Présidente ad interim depuis le 13 décembre 2022

Stefan Oschmann n'a pas pu assister à la réunion du Conseil de juin pour des raisons de santé.

En plus de ses réunions régulières, le Conseil d'Administration s'est également réuni par le biais de vidéoconférences ad hoc plus courtes pour examiner et/ou statuer sur des projets spécifiques ou urgents. Le Conseil a également tenu quelques sessions informelles pour réfléchir à des thèmes ou des questions spécifiques (par exemple, le numérique et le développement durable), le cas échéant avec des intervenants extérieurs pour enrichir l'expérience et/ou apporter une perspective extérieure.

En 2022, les discussions, analyses et décisions du Conseil ont porté essentiellement sur les points suivants :

- La stratégie d'UCB et la supervision générale de sa mise en œuvre par la direction, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et l'intégration de la durabilité dans l'ambition et les activités globales de la Société, la stratégie d'innovation à long terme, et les capacités de fabrication.
- La performance et la situation financière de l'entreprise dans le contexte particulier de la perte de l'exclusivité de produits clés sur des marchés clés (VIMPAT®** au sein de l'UE et aux États-Unis et E KEPPRA®** au Japon), le retard de lancement de BIMZELX®* aux États-Unis suite à la publication en mai 2022 de la lettre de réponse complète de la FDA et un environnement volatil (guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation...).
- Rapports financiers et non financiers et communication au marché (notamment les prévisions financières externes révisées en juin 2022).
- L'affectation des ressources et de la trésorerie et le budget.
- Le suivi des activités de lancement (BIMZELX®*, EVENITY®**...) et la préparation du lancement.
- Les projets de développement commercial et de fusion et acquisition, y compris l'intégration de Zogenix faisant suite à son acquisition.
- La transformation numérique de l'entreprise.
- La cybersécurité.
- L'examen de l'évaluation formelle du Conseil (voir ci-dessous).

La supervision générale de la stratégie informatique et numérique et de cybersécurité fait partie de la mission du Conseil. Tous les ans, le Conseil et le Comité d'Audit en particulier, tiennent des sessions spéciales dédiées à l'informatique/au numérique ainsi qu'aux stratégies et opérations de cybersécurité. La stratégie et la transformation numériques d'UCB sont aussi pleinement intégrées dans la stratégie globale d'UCB, telle qu'elle est définie par le Conseil, sur proposition du Comité Exécutif, et constituaient l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la session stratégique du Conseil d'octobre. Le statut et la stratégie de cybersécurité sont généralement examinés par le Conseil une fois par an. En cas d'incident, le Conseil suivra de près la situation, notamment par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, et organisera des réunions ad hoc supplémentaires au besoin.

Conformément à ses règles de gouvernance, le Conseil a également tenu deux sessions exécutives en 2022 (c'est-à-dire des sessions en l'absence du CEO, le seul membre exécutif du Conseil), l'une en juin et l'autre en décembre.

Hormis les indications figurant à la section 3.12 ci-après, en 2022, il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil, aucune transaction ou relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Évaluation du Conseil

Conformément à sa Charte (section 3.5), le Conseil doit effectuer régulièrement une évaluation, tous les deux ans au moins. Le président du GNCC est chargé de mener le processus d'évaluation de l'efficacité du Conseil d'Administration et de lui en communiquer les résultats. Une évaluation a été effectuée en 2019 par un consultant externe et a fait l'objet d'un compte rendu dans le Rapport annuel intégré 2019. Conformément aux règles susmentionnées, une évaluation aurait normalement dû avoir lieu en 2021. Cependant, étant donné que 2021 était une année de changements critiques dans la composition du Conseil d'Administration, ce dernier, nouvellement constitué (à partir de mai 2021), a estimé qu'il était trop tôt pour mener cette évaluation et a décidé de la reporter à 2022 afin de permettra au Conseil d'Administration d'évaluer son fonctionnement et ses performances après un cycle d'une année complète.

En 2022, une évaluation complète du Conseil a été réalisée par un consultant externe. Les résultats de cette évaluation ont été analysés par le GNCC et ont été partagés et discutés avec le Conseil en décembre 2022. Globalement, l'évaluation a montré que le fonctionnement du Conseil repose sur de solides fondamentaux, aligné aux processus et règles clairs tels que repris dans la Charte. Le Conseil a été noté au-dessus des moyennes mondiales et de l'UE en ce qui concerne son efficacité et sa culture. Le Conseil et la direction sont en phase avec la stratégie d'avenir d'UCB. Suite à cette évaluation, le Conseil exploitera davantage ses solides fondamentaux dans le contexte de l'accélération des activités d'UCB avec un accent sur la stratégie, l'intendance de talents et de capacités clés, et une attention soutenue sur le plan de succession, en prenant en compte l'évolution des activités et des affaires d'UCB, et ce tout en continuant d'enrichir sa dynamique et son engagement

* BIMZELX® a été approuvé en Australie, au Canada, dans l'UE, en Grande-Bretagne, en Arabie saoudite, en Suisse et aux Émirats arabes unis pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou une photothérapie au Canada et en Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

Administrateurs honoraires

Le Conseil a nommé les administrateurs suivants en tant qu'administrateurs honoraires :

- Karel Boone, Président honoraire
- Evelyn du Monceau, Présidente honoraire
- Mark Eyskens, Président honoraire
- Georges Jacobs de Hagen, Président honoraire
- Daniel Janssen, Vice-Président honoraire
- Gerhard Mayr, Président honoraire
- Prince Lorenz de Belgique
- Alan Blinken
- Alice Dautry
- Arnoud de Pret
- Roch Doliveux
- Peter Fellner
- Guy Keutgen
- Jean-Pierre Kinet
- Tom McKillop
- Gaëtan van de Werve
- Jean-Louis Vanherweghem
- Bridget van Rijckevorsel
- Norman J. Ornstein

3.4.2 Comités du Conseil

Comité d'Audit

Le Conseil a érigé un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le CSA, le Code 2020 et la Charte. Ce Comité est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, tous non exécutifs, et est présidé par Jonathan Peacock, depuis sa nomination en tant qu'administrateur indépendant par l'AGA du 29 avril 2021. Albrecht De Graeve ne fait plus partie du Comité d'Audit depuis l'AGA du 28 avril 2022, n'étant plus considéré comme un administrateur indépendant depuis cette date. Tous les membres disposent d'une compétence collective dans le domaine d'activités de la Société et possèdent les compétences nécessaires en matière d'audit et de comptabilité, telles que spécifiées à l'article 7:99 du CSA.

		Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Jonathan Peacock	Président	2025	X	100 %
Albrecht De Graeve*		2025	X	100 %
Charles-Antoine Janssen		2024		100 %
Viviane Monges		2025	X	100 %

* Membre et administratrice indépendante jusqu'à l'AGA 2022

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2022. Chaque réunion du Comité d'Audit comprend des sessions privées individuelles, auxquelles assistent uniquement les auditeurs internes et externes, sans la présence de la direction. Les auditeurs externes ont assisté à la totalité ou à une partie de chaque réunion du Comité d'Audit. Suite à l'assouplissement des mesures relatives à la pandémie de COVID-19, les réunions du Comité d'Audit se sont tenues en personne, à l'exception de celle de février. Le Comité d'Audit a aussi été exceptionnellement consulté en juin pour examiner avec la direction la proposition de mise à jour des orientations financières externes, avant la réunion du Conseil qui a pris la décision finale.

Les réunions du Comité d'Audit ont également été suivies par Sandrine Dufour (EVP, Chief Financial Officer & Corporate Development), Thomas Debeys (Responsable de l'audit interne), Caroline Vancoillie (Responsable des finances du groupe) et Xavier Michel (Secrétaire Général du Groupe) agissant en sa qualité de secrétaire du Comité d'Audit.

Les personnes suivantes ont également assisté, totalement ou en partie, aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO), Stefan Oschmann (Président du Conseil jusqu'en décembre 2022) et d'autres membres de la direction ou de certaines équipes en fonction du sujet (comptabilité, fiscalité, risques, pensions, contrôle qualité, IT, etc.).

En 2022, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte disponible sur le site Web d'UCB), le Comité d'Audit a contrôlé le processus d'élaboration de l'information financière (notamment les états financiers et la communication au marché), y compris les orientations financières externes et leur révision en juin 2022. Le Comité d'Audit s'est également concentré sur l'évolution de l'environnement fiscal et son impact potentiel sur UCB, les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB et leur efficacité ; l'audit interne et son efficacité, le plan d'audit et les réalisations qui en découlent ; l'audit statutaire des comptes annuels/semestriels et consolidés ; l'examen et le suivi des régimes de retraite et du passif ; et l'indépendance de l'Auditeur externe, y compris la fourniture de services supplémentaires à UCB, que le Comité d'Audit a examinés et pour lesquels il a autorisé les honoraires ; la cybersécurité et les contrôles informatiques ainsi que la gestion des risques d'entreprise sont également restés en tête des priorités du Comité d'Audit en 2022. Le Comité d'Audit a examiné de près le processus, l'approche, la méthodologie et le cadre et les mesures de communication des informations non financières afin de s'assurer de leur cohérence avec la communication des informations financières dans le Rapport annuel intégré.

Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération

Le Conseil a érigé un Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (le « GNCC »), dont la composition, le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le CSA, le Code 2020 et la Charte. La composition actuelle du GNCC est la suivante :

		Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Fiona du Monceau	Présidente	2025		100 %
Kay Davies		2026	X	100 %
Pierre L. Gurdjian		2024	X	100 %
Stefan Oschmann	*	2025	X	100 %

* Démission le 12 décembre 2022

Le GNCC s'est réuni quatre fois en 2022 dans le cadre de ses réunions régulières de février, juillet, octobre et décembre. Une réunion exceptionnelle supplémentaire s'est également tenue en mai pour examiner et discuter de l'impact du nouveau régime d'imposition pour les expatriés en Belgique (nouvelle législation) et sa mise en œuvre chez UCB pour les cadres dirigeants. Ont assisté aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO), sauf lors de discussions le concernant, et Jean-Luc Fleurial (EVP & Chief Human Resources Officer), en qualité de secrétaire du GNCC, sauf lors de discussions le concernant et concernant la rémunération du CEO. Suite à l'assouplissement des mesures relatives à la pandémie de COVID-19, les réunions du GNCC se sont tenues en personne, à l'exception de celle de février. La majorité des membres du GNCC sont indépendants et répondent aux critères d'indépendance fixés par le Code 2020 et par le Conseil. Tous les membres ont les compétences et l'expertise en matière de politique de rémunération telles que requises à l'article 7:100,§ 2 du CSA.

En 2022, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte disponible sur le site Web d'UCB), les principaux domaines d'intérêt du GNCC étaient les suivants :

- L'examen des propositions de nominations à soumettre à l'approbation du Conseil et les recommandations à cet égard.
- Les questions liées à la rémunération : examen de la performance des membres du Comité Exécutif, leur rémunération et recommandations faites au Conseil. Le GNCC a examiné et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le rapport de rémunération 2021, la mise à jour de la politique de rémunération 2022, les rémunérations variables à court terme et à long terme à attribuer à la direction (y compris le CEO) et les critères de performance, les indicateurs clés de performance et les objectifs auxquels ces rémunérations et ces primes étaient liées ainsi que les conditions des plans de rémunération variable à long terme (LTI) du Groupe.
- La planification de la succession des membres du Conseil, du Comité Exécutif et des cadres dirigeants. En faisaient partie des propositions ou recommandations pertinentes relatives à la future composition de celui-ci et de ses comités, lesquelles prendront effet dès approbation par l'Assemblée Générale du 27 avril 2023.
- L'évaluation du Conseil menée par un consultant externe ainsi que l'examen de ses résultats et recommandations.
- L'examen et le suivi de l'évolution des normes et de la législation en matière de gouvernance d'entreprise, y compris un examen des principaux résultats et du retour d'information du vote de l'AGA 2022 ainsi que des roadshows ESG organisés avec les investisseurs en mars et novembre 2022 ;
- Le GNCC s'est également intéressé de près à l'impact du nouveau régime d'imposition pour les expatriés en Belgique et à sa mise en œuvre pour les cadres supérieurs d'UCB.

Comité Scientifique

Le Comité Scientifique aide le Conseil à évaluer la qualité des activités de recherche et développement d'UCB et sa position concurrentielle. Le Comité Scientifique est composé de membres possédant une expertise scientifique et médicale, tous indépendants.

		Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Kay Davies	Présidente	2026	X	100 %
Susan Gasser		2025	X	100 %

Ils se réunissent régulièrement avec Dhaval Patel (EVP & Chief Scientific Officer) et Jean-Christophe Tellier (CEO). Les membres du Comité Scientifique sont très impliqués dans les activités des « UCB Scientific Advisory Boards » (SAB), qui sont composés d'experts scientifiques médicaux externes de renom (généralement 2 réunions par an). Les SAB, composés d'experts ad hoc, procurent une appréciation scientifique et stratégique quant à la meilleure ligne de conduite à suivre dans leur domaine d'expertise pour devenir un leader biopharmaceutique performant et conseillent le Comité Exécutif sur les choix stratégiques dans les premiers stades de recherche et de développement. En outre, le rôle principal du Comité Scientifique est de rapporter au Conseil l'évaluation du SAB sur les activités de recherche d'UCB et ses orientations stratégiques. Cette année, suite à l'assouplissement des mesures relatives à la pandémie de COVID-19, deux réunions de SAB se sont tenues en personne. Ces réunions ont exploré des domaines scientifiques émergents ainsi que les prochaines frontières de l'immunologie et de la biologie numérique et causale des maladies (« Pathobiologie à l'ère numérique »). Les membres du Comité Scientifique ont également participé aux réunions annuelles d'examen du portefeuille de R&D, ainsi qu'à l'examen annuel des technologies et des plateformes génératrices de connaissances (recherche et développement précoce).

Tout au long de l'année, les membres du Comité Scientifique ont continué à se réunir régulièrement avec Dhaval Patel, Chief Scientific Officer d'UCB, afin de maintenir un engagement et un dialogue constants sur la science et le pipeline de stade précoce. En 2022, le Comité Scientifique a continué d'examiner de près l'évolution de la stratégie de recherche (par exemple en matière de thérapie génique) et l'évolution du modèle opérationnel de la recherche.

3.4.3 Gouvernance pour la durabilité

L'objectif de durabilité (« Sustainability ») d'UCB est intégré dans la stratégie globale d'UCB, telle qu'elle est définie par le Conseil, sur proposition du Comité Exécutif. La durabilité est considérée comme une question relevant de l'ensemble du Conseil (stratégie) et, pour cette raison, aucun comité spécifique de durabilité n'a été créé au sein du Conseil. Plusieurs sessions sur la durabilité ont été organisées avec l'ensemble du Conseil, y compris dans le cadre de la réunion stratégique d'octobre. En juillet 2022, le Conseil d'administration a également eu une session avec un consultant externe pour réfléchir au rôle que le Conseil peut jouer en matière de durabilité.

UCB s'assure de disposer au sein du Conseil de compétences suffisantes en matière de développement durable et, actuellement, au moins deux membres ont une expérience et une expertise étendues en matière d'ESG/développement durable.

Au niveau de la direction, UCB a mis en place un Comité de Gouvernance Durable et a nommé un responsable de la durabilité qui rend compte directement au CEO.

UCB a également créé un Conseil Consultatif Externe sur la Durabilité (ESAB), composé d'experts internationaux externes en matière de durabilité, qui peuvent inspirer, mais aussi remettre en question et conseiller sur la dimension durable de la stratégie et des résultats d'UCB et offrir une perspective « extérieure ». Les membres du Conseil ont accès aux réunions de l'ESAB et au moins deux membres du Conseil participent aux réunions de l'ESAB sur une base rotative. Il est prévu que l'ESAB se réunisse 3 fois par an. Les membres externes de ce conseil consultatif sont actuellement M. Elhadj As Sy (Président de la Kofi Annan Foundation), Mme Sandrine Dixson-Declève (Coprésidente du Club of Rome), Mme Charlotte Ersbøll (Trustee du Forum for the Future), Mme Teresa Fogelberg (ancienne directrice générale adjointe de la GRI), Mme Hannah Jones (CEO, prix Earthshot), et M. Bright Simons (fondateur et Président de mPedigree). Un rapport de l'EASB est présenté au Conseil d'Administration d'UCB sur une base annuelle. Le rapport qui concerne son interaction avec UCB en 2022 a été transmis au Conseil d'UCB en février 2023.

3.5 Comité Exécutif

Composition du Comité Exécutif

En 2022, la composition du Comité Exécutif était la suivante :

Jean-Christophe Tellier
Chief Executive Officer
1959 – Français

A rejoint UCB en 2011
- Nommé CEO en 2015

Principales nominations externes
- Président de la BCR (Biopharmaceutical CEO's Roundtable)
- Président de l'IFPMA (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers & Associations)
- Membre du Conseil de la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA)
- Vice-Président du Innovation Board Sponsored Committee (EFPIA)
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil de Surveillance de Servier

Expérience
Plus de 30 ans dans le secteur pharmaceutique chez Ipsen et Novartis où il a occupé plusieurs fonctions de dirigeant dans différentes parties du monde.

Dhaval Patel
Executive Vice President & Chief Scientific Officer
1961 – Américain

A rejoint UCB en 2017
- Nommé en 2017

Principales nominations externes
- Membre du Conseil d'Administration de Mimetas
- Membre du Conseil d'Administration d'Anokion
- Membre du Conseil d'Administration de Priothera
- Membre du Conseil d'Administration de Quell Therapeutics
- Professeur clinicien de médecine à l'Université de Caroline du Nord

Expérience
Plus de 30 ans d'expérience en R&D et en immunologie, en particulier chez Novartis ainsi que dans le milieu universitaire, au Duke University Medical Center et à l'Université de Caroline du Nord.

Iris Löw-Friedrich
Executive Vice President & Chief Medical Officer
1960 – Allemande

A rejoint UCB en 2006
- Nommé en 2008

Principales nominations externes
- Présidente du Conseil de Surveillance d'Evotec SE
- Membre du Conseil Consultatif Stratégique de l'Association Helmholtz Health
- Membre du Conseil de Surveillance de Fresenius SE & Co. KGaA*
- Membre du Conseil d'Administration de TransCelerate
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil d'Administration de MAPS (Medical Affairs Professional Society)

Expérience
Médecin, certifié en médecine interne, avec plus de 20 ans d'expérience dans le développement de médicaments.

les mandats des membres du Comité Exécutif dans des entreprises cotées sont marqués d'un astérisque.*

Charl van Zyl
Executive Vice President Neurology Solutions & Head of EU/International
1967 – Britannique / Sud-Africain

A rejoint UCB en 2017
- Nommé en 2017

Aucune nomination externe

Expérience
Près de 20 ans d'expérience dans les secteurs des soins de santé, notamment en développement d'activités et licences, fabrication, marketing et ventes, ainsi qu'en recherche et développement clinique.

Emmanuel Caeymaex
Executive Vice President Immunology Solutions & Head of U.S.
1969 – Belge

A rejoint UCB en 1994
- Nommé en 2015

Principales nominations externes
- Membre du Conseil d'Administration de BIO (Biotechnology Innovation Organization)

Expérience
25 années d'expérience de la commercialisation, du développement et de la gestion générale de produits biopharmaceutiques dans le monde.

Kirsten Lund-Jurgensen
Executive Vice President, Supply & Technology Solutions
1959 – Allemande

A rejoint UCB en 2019
- Nommé en 2019

Aucune nomination externe

Expérience
Pharmacienne, avec plus de 35 ans d'expérience dans la fabrication et l'approvisionnement de produits pharmaceutiques. Elle a assumé des fonctions à responsabilité chez SmithKline Beecham en Allemagne, en Australie et aux États-Unis, et des postes de direction chez Pfizer aux États-Unis.

Jean-Luc Fleurial
Executive Vice President & Chief Human Resources Officer
1965 – Français

A rejoint UCB en 2017
- Nommé en 2017

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 20 ans d'expérience dans la création et la mise en œuvre de stratégies de talents à travers le monde, pour différents types d'entreprises, en particulier Procter & Gamble et Bristol Myers Squibb.

Sandrine Dufour
Executive Vice President & Chief Financial Officer
1966 – Française

A rejoint UCB en 2020
- Nommé en 2020

Principales nominations externes
- Membre du Conseil d'Administration de WPP*

Expérience
Plus de 25 ans d'expérience en finances, fusions et acquisitions, stratégie et transformation numérique dans les secteurs des télécommunications et des médias. Elle a assumé des fonctions de dirigeante chez Vivendi, SFR et Proximus.

Bill Silbey
Executive Vice President & General Counsel
1959 – Américain

A rejoint UCB en 2011
- Nommé en 2019

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 35 ans d'expérience en affaires juridiques, fusions et acquisitions, développement des entreprises et activités de capital à risque, litiges et conformité dans le domaine biopharmaceutique, mais aussi en tant qu'associé dans deux cabinets d'avocats aux États-Unis.

La composition du Comité Exécutif reflète les modes de fonctionnement du groupe et vise à favoriser l'agilité, la collaboration croisée et la dimension transversale de l'organisation.

Xavier Michel, Secrétaire Général du Groupe, est le secrétaire du Comité Exécutif et assure le lien entre le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et le reste de la Société.

Présidents honoraires du Comité Exécutif

Les personnes suivantes ont été nommées en tant que présidents honoraires du Comité Exécutif :

- Roch Doliveux
- Georges Jacobs de Hagen
- Daniel Janssen

Fonctionnement du Comité Exécutif

En 2022, le Comité Exécutif s'est réuni régulièrement, en moyenne un à deux jours par mois. Les membres du Comité exécutif ont également des réunions informelles sur une base régulière.

Il n'y a eu en 2022 aucune transaction ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Comité Exécutif.

Le fonctionnement, les compétences et la délégation de pouvoir du Comité Exécutif sont décrits dans la Charte.

3.6 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Cette section comprend des informations requises conformément aux articles 3:32, §2 et 3:6, §2, 6° du CSA.

La diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif fait partie de l'ambition de diversité, d'équité et d'inclusion globale d'UCB, telle que décrite dans la section Diversité, équité et inclusion de ce rapport et à laquelle il est fait explicitement référence.

Diversité au sein du Conseil

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, les exigences légales en vigueur en Belgique concernant la diversité des genres ont été suivies et ont été intégrées au processus de recrutement et de nomination du Conseil. En cas de remplacement ou de désignation d'un membre du Conseil, UCB vise systématiquement à améliorer la mixité du Conseil.

Le Conseil est actuellement composé de 13 membres, dont 5 femmes et 8 hommes, avec 7 nationalités représentées (voir également ci-dessus).

En s'appuyant et en intégrant les commentaires de nos parties prenantes, les informations relatives à la diversité des compétences, ainsi qu'à l'expertise géographique spécifique des membres du Conseil, sont incluses dans le Rapport annuel intégré depuis 2022. Au-delà de la mixité, le Conseil d'UCB s'efforce toujours de conserver un mélange équilibré de diversité en termes de compétences, d'expériences, d'expertise géographique, de nationalité, d'âge, d'indépendance, de mandat ainsi que de tout autre critère pertinent. La diversité du Conseil peut être visualisée comme suit :

Distribution des compétences dans le conseil d'administration

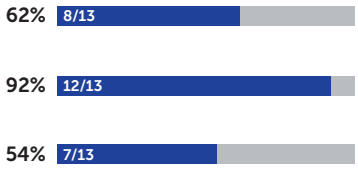

Expertise géographique spécifique (Europe, États-Unis, Asie)

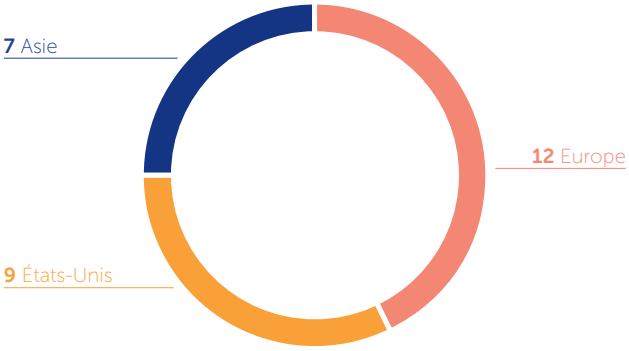

* Qui englobe l'expertise pharmaceutique spécifique en R&D, médicale et clinique, stratégie de portefeuille, réglementation et accès au marché.

Âge

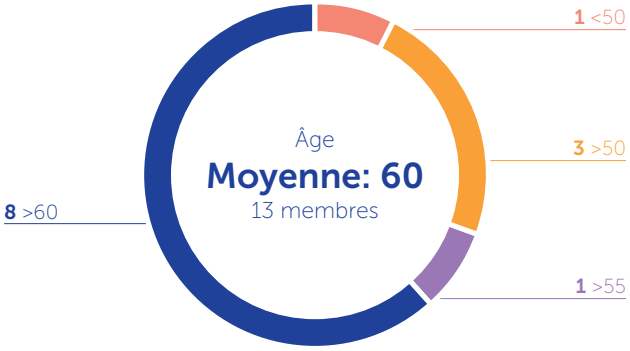

Genre

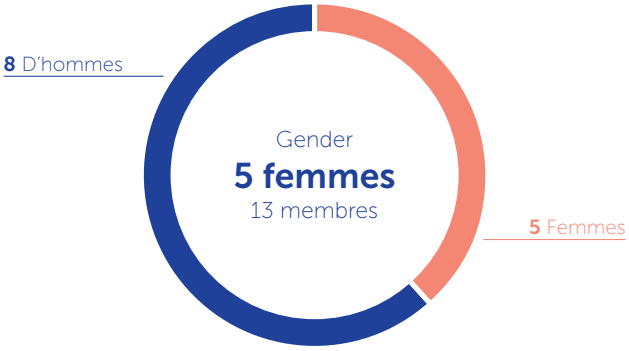

Nationalité

Statut

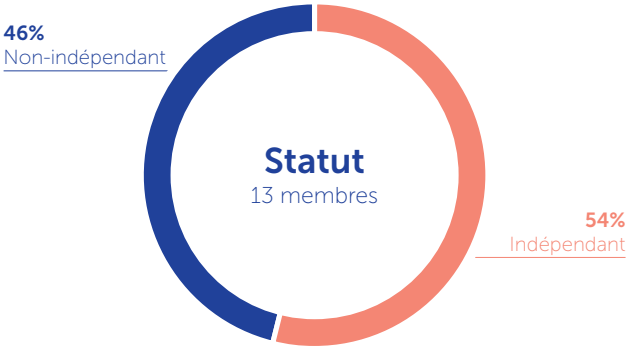

Fonction

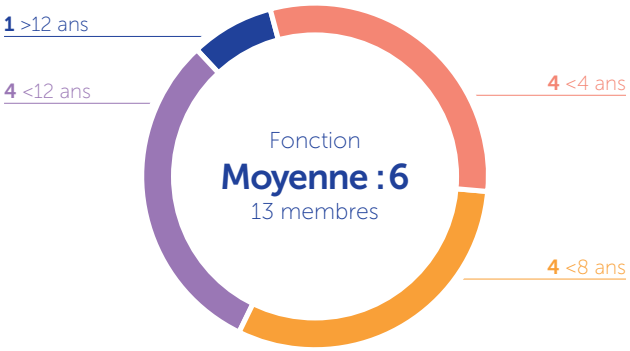

Diversité au sein du Comité Exécutif

Pour les profils des membres du Comité Exécutif, nous apportons une grande attention à la diversité au sein de notre pipeline de talents, en veillant à ce qu'un plan successoral robuste et divers soit en place, et à ce que toute recommandation sur la composition future du Comité Exécutif soit faite sur cette base. Généralement et en lien avec la planification successorale pour les leaders d'UCB s'agissant de la diversité, nous veillons en particulier à simuler des scénarios de parité entre les sexes et à assurer un pipeline cohérent de cadres supérieurs qui aura été exposé à diverses expériences professionnelles et culturelles. Les membres du Comité Exécutif ont également participé avec d'autres leaders à un programme multi-étapes afin de s'attaquer aux préjugés inconscients et de développer des équipes ainsi qu'un leadership inclusifs. Au niveau général, le processus clé de ressources humaines (y compris le recrutement et la rémunération) a été revu afin de s'assurer que les principes de diversité, équité et inclusion soient intégrés dans les processus.

À l'heure actuelle, les dirigeants d'UCB proviennent tous d'horizons professionnels pluridisciplinaires et ont suivi des parcours éducatifs variés. En 2022, le Comité était composé de 9 membres, dont 3 femmes et 6 hommes, avec 5 nationalités représentées.

Depuis le 31 décembre 2022, les caractéristiques de diversité du Comité Exécutif peuvent être visualisées comme suit :

Nationalité

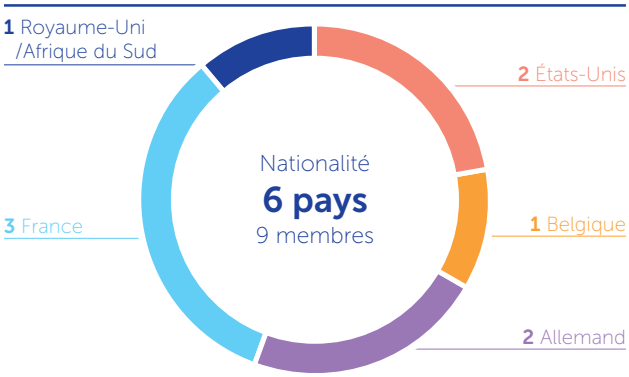

Genre

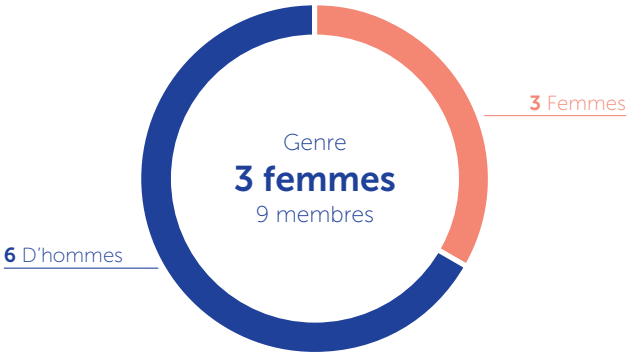

Âge

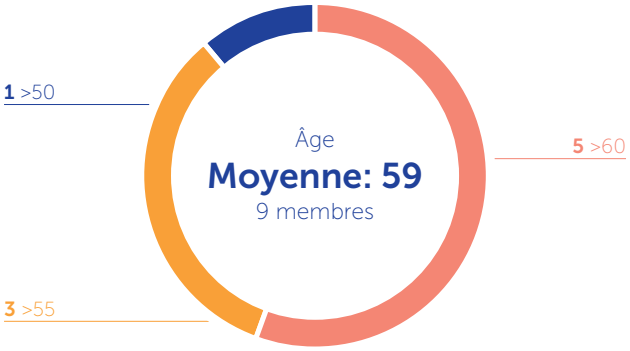

La taille du Comité Exécutif est pensée de façon à mettre l'accent sur les activités clés de la Société avec agilité pour faire évoluer davantage la Stratégie de Valeur pour le Patient.

L'approche actuelle ne consiste pas à formaliser la diversité, l'équité et l'inclusion dans un ensemble de politiques, mais bien à promouvoir activement une culture et une pratique de ces notions.

Pour en savoir plus sur la diversité, l'équité et l'inclusion en général chez UCB, consultez la section Diversité, équité et inclusion.

Fonction*

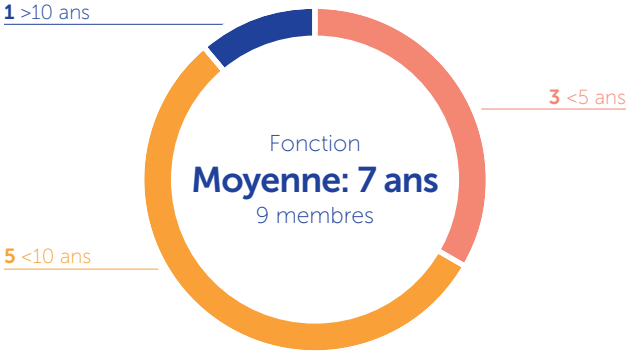

* sur la base de la date de la nomination

3.7 Rapport de rémunération

Chez UCB, nous travaillons sans relâche parce que nous nous efforçons toujours de trouver de nouvelles façons d'apporter des solutions aux personnes atteintes de maladies graves et à leurs soignants. Nous innovons pour offrir des solutions uniques qui aident les patients à atteindre leurs objectifs de vie, mais qui garantissent l'accès à ceux qui en ont besoin, et créent la meilleure expérience individuelle, d'une manière qui soit viable pour UCB, nos investisseurs et la société. Notre système de rémunération est conçu pour attirer, développer, encourager et retenir des personnes talentueuses capables de nous aider à répondre à notre engagement en naviguant avec succès dans un environnement opérationnel toujours plus complexe. Notre priorité est de refléter, dans nos rémunérations, le fondement culturel solide partagé par tous nos collaborateurs, afin d'aider à stimuler la valeur que nous aspirons à créer pour toutes nos parties prenantes et de favoriser un environnement de travail où nos collaborateurs sont heureux, en bonne santé et en sécurité.

Dans ce rapport, nous jetons un regard rétrospectif sur l'année 2022 et réfléchissons à la manière dont nos performances, y compris nos progrès en matière de durabilité, ont influencé la rémunération de nos dirigeants.

AGA et engagement des parties prenantes

En 2022, nous avons poursuivi le dialogue avec beaucoup de nos investisseurs, de même qu'avec nos « proxy advisors », afin de comprendre leurs priorités, d'obtenir leur avis sur nos pratiques et de partager nos propositions d'évolution, en particulier concernant les mesures extrafinancières que nous envisageons d'intégrer à la rémunération des dirigeants. Nous trouvons que les résultats positifs du vote portant sur notre rapport de rémunération 2021 (95,67 %) reflètent la confiance de nos parties prenantes et nous continuons à déployer nos efforts pour améliorer nos pratiques de gouvernance, tant au niveau de notre rapport de rémunération que de notre politique de rémunération. Nous avons reçu des réactions positives à nos efforts pour accroître la transparence par rapport aux années précédentes et nous reconnaissons que plusieurs investisseurs souhaiteraient des informations supplémentaires à cet égard. Dans ce rapport, nous nous sommes efforcés d'encore améliorer la transparence de la rémunération liée à la performance.

En 2023, nos changements clés, qui ne modifient pas l'essence de notre politique, sont l'introduction de plusieurs nouveaux indicateurs clés de performance (KPI) dans nos plans de rémunération variable. Ils sont résumés ci-dessous dans la section « Politique de rémunération – Perspectives ».

Temps forts 2022 en matière de performance

L'année 2022 fut celle d'une mise à l'épreuve de l'agilité, de la résilience et de la capacité d'UCB à gérer de nombreux vents contraires, certains attendus, d'autres non. Nos objectifs d'entreprise ont servi de point d'ancrage à l'organisation, l'entreprise se ralliant à BIMZELX®*, les maladies rares, la thérapie génique et le numérique, le tout soutenu par un objectif de performance durable nourri de nos aspirations pour les patients, les employés, la planète et les actionnaires. Bien que le retard de lancement de *bimekizumab* aux États-Unis ait eu des répercussions pour toutes nos parties prenantes (tout comme les facteurs externes non contrôlables tels que l'inflation, la guerre en Ukraine et la COVID-19 qui ont eu un impact sur les essais cliniques, la chaîne d'approvisionnement et les coûts), nous avons ajusté notre plan et avons géré les ressources avec rigueur afin de garantir les meilleurs progrès possibles pour tous les autres objectifs, y compris le renforcement des capacités pour un lancement réussi de *bimekizumab* aux États-Unis et dans tous les autres endroits où il est déjà présent.

Nous avons adapté et développé un plan assorti d'objectifs à court terme qui ont créé des efficacités financières, amélioré notre situation OPEX et se sont concentrés sur la façon de maximiser la croissance potentielle de notre portefeuille. Nos équipes réglementaires ont relevé le défi en préparant des dossiers réglementaires pour sept indications différentes, dont certaines en avance sur le calendrier, comme ceux de la FDA et de l'EMA pour le *zilucoplan*††. Cette nouvelle a été suivie de l'annonce positive que le *rozanolixizumab*†† avait reçu la désignation Priority Review de la FDA pour le traitement des adultes atteints de myasthénie gravis généralisée positive aux anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine (AChR) ou aux anticorps anti-tyrosine kinase spécifique du muscle (MuSK), ce qui a accéléré notre date de lancement potentielle.

Nous avons mené à bien cette opération, parallèlement à l'intégration réussie de Zogenix, Inc. à UCB, en un temps record. L'ajout de FINTEPLA®** a renforcé notre portefeuille en matière d'épilepsie et apporte des solutions aux besoins non satisfaits des patients, conformément à notre objectif sur les maladies rares.

Les capacités numériques ont ouvert la voie à des délais de développement et à une sélection de candidats thérapeutiques plus rapides. Ils facilitent la génération de preuves empiriques à partir de flux de travail utilisant l'IA.

L'année 2022, difficile, s'est néanmoins termin ée sur une note positive avec notre performance financière atteignant la partie supérieure de nos prévisions révisées, l'acceptation de la nouvelle soumission pour le *bimekizumab* et la désignation Priority Review octroyée par la FDA pour le *rozanolixizumab*††. L'ensemble de ces nouvelles renouvelle la confiance dans notre fort potentiel de croissance.

Rien de tout cela n'aurait pu être réalisé sans nos collaborateurs. Nous reconnaissons que l'année écoulée a été exceptionnellement exigeante pour notre personnel. Toutefois, grâce à l'engagement et à la persévérance de nos collaborateurs, nous avons pu bien nous positionner pour l'avenir. Nous avons continué à tirer parti du dynamisme des huit groupes-ressources des employés (*Employee Resource Group* ou ERG). Ces groupes rassemblent 2 000 membres, soit 24 % du personnel d'UCB, et œuvrent pour soutenir les collectivités par l'éducation, le mentorat et le développement professionnel.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental, dont l'innocuité et l'efficacité n'ont pas encore été démontrées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

Application de la politique de rémunération – Rémunérations accordées en 2022

Nos décisions de rémunération pour le CEO et les membres du Comité Exécutif ont tenu compte des facteurs suivants :

- La performance de la Société au regard des objectifs à court et à long terme.
- La contribution individuelle et collective de l'équipe.
- Les tendances et données du marché
- Notre philosophie de rémunération, telle qu'appliquée à l'effectif au sens large.

Toutes les décisions de rémunération liées à 2022 ont été prises conformément à notre politique de rémunération approuvée. Les principales recommandations du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) au Conseil d'Administration d'UCB concernant le CEO et le Comité Exécutif étaient les suivantes :

Les montants de bonus annuel ont été déterminés en référence à la performance au regard des objectifs et à l'évaluation des niveaux de performance du CEO et des membres du Comité Exécutif réalisée par le GNCC. Comme résumé dans nos Temps forts 2022 en matière de performance, le retard du *bimekizumab* aux États-Unis, de même que des facteurs externes, ont obligé notre CEO et notre Comité Exécutif à être extrêmement agiles et à ajuster nos plans. En ce qui concerne nos objectifs d'entreprise, **la cible pour l'EBITDA ajusté pour 2022 n'a pas été atteinte, menant au versement d'un bonus inférieur à la cible**. Pour le CEO spécifiquement, le paiement global était de € 884 110 (voir ci-dessous pour des informations plus détaillées). Le GNCC et le Conseil d'Administration estiment que le montant de ces bonus reflète correctement la performance financière globale 2022. **D'autres objectifs d'entreprise** ont également été touchés par des vents contraires internes et externes, donnant lieu à **des performances inférieures à la cible**. Toutefois, grâce à la résilience de l'ensemble de l'organisation, **d'autres objectifs d'entreprise ont été atteints ou dépassés**, comme le détaille la section « Bonus 2022 – Performances par rapport aux objectifs ».

- En 2022, nous avons pour la première fois introduit un modificateur négatif pour le bonus du CEO et du Comité Exécutif, lié à notre **indice de santé, de sécurité et de bien-être des employés (HSWB)**. Lier l'indice à la rémunération des dirigeants permet de s'assurer que la priorité reste de maintenir des fondations solides de soins pour nos employés et de relever encore la barre du HSWB. Notre mesure ne fournit pas d'avantage supplémentaire aux membres du Comité Exécutif par rapport au personnel en général, mais réduit le bonus du Comité Exécutif de 5 % si un seuil spécifique par rapport à notre objectif annuel n'est pas atteint. Bien que certains éléments de l'indice se soient améliorés, à la fin de l'année, grâce aux résultats d'une enquête mondiale auprès des employés, nous avons pu déterminer que l'objectif annuel n'avait pas été atteint. Cependant, en cours d'année, nous avons constaté des améliorations pour notre indice global et la performance s'est maintenue au-dessus du seuil. Par conséquent, le modificateur n'a pas été déclenché.
- Le **plan d'actions gratuites avec conditions de performance 2019-2021**, acquis le 1er avril 2022, était basé sur la réalisation de deux mesures prédéterminées : **Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté et croissance annuelle composée du chiffre d'affaires**. Le niveau d'acquisition global était de **135 %**, sur la base de résultats de trésorerie positifs indiquant un paiement de 120 % et d'une forte croissance du chiffre d'affaires durant la période de performance 2019-2021, permettant d'atteindre le paiement potentiel maximal de 150 % de la cible. En outre, des options sur actions ont été acquises comme détaillé plus loin dans ce rapport.

Comme mentionné ci-dessus, UCB a fait face à des vents contraires importants en 2022, qui ont eu des répercussions sur ses performances financières. est important de noter que le **plan d'actions gratuites avec condiions de performances 2020-2022**, qui devait normalement être acquises le 1er avril 2023, sur la base des résultats de 2022 n'a pas atteint le seuil minimum de versement pour aucune des deux mesures financières (à savoir, le flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté ou la croissance annuelle composée du chiffre d'affaires). Dès lors, ce plan donnera lieu à **une acquisition à 0 %** (à indiquer dans rapport de rémunération 2023).

La politique de rémunération pour les membres du Comité Exécutif et les administrateurs non exécutifs d'UCB a été revue et validée par le GNCC le 19 février 2021 et approuvée par le Conseil d'Administration le 24 février 2021. La politique a été adoptée durant l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2021 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. En 2022, la politique a été mise à jour, sans que ces modifications ne nécessitent un vote des actionnaires, à l'exception de la modification relative aux jetons de présence des Présidents de comité, pour laquelle une résolution a été soumise à un vote séparé et approuvée lors de l'Assemblée générale de 2022.

Politique de rémunération – Perspectives

En 2023, conformément à notre engagement envers nos parties prenantes, nous progressons dans l'intégration de plusieurs nouveaux indicateurs de durabilité dans la rémunération variable de notre CEO et des membres du Comité Exécutif, ainsi que dans celle de notre plus large population de dirigeants, afin de stimuler la performance par rapport à nos priorités extrafinancières les plus importantes au cours des trois prochaines années. Ces nouvelles mesures extrafinancières seront incluses dans notre prochain **plan d'actions gratuites avec conditions de performance** et y augmenteront la pondération des indicateurs extrafinanciers de **10 % à 25 %**. Elles comprennent, par exemple :

- Un indicateur d'**innovation scientifique** centré tant sur les efforts de résultats positifs en phase avancée que de reconstitution du pipeline en phase précoce, afin que nous apportons continuellement et avec succès des solutions innovantes aux patients (pondération de **10 %**).
- Un indicateur de diversité, équité et inclusion (DE&I) reflétant nos efforts pour améliorer **l'équilibre entre les sexes au niveau des dirigeants** (pondération de **5 %**).

En 2022, nous avions ajouté une nouvelle mesure dans notre plan d'actions gratuites avec conditions de performance, en lien avec notre objectif d'accès aux patients. Cet indicateur clé de performance vise à mesurer et accélérer l'accès pour les patients qui ont besoin de nos solutions récemment lancées, grâce à des améliorations du remboursement. Cette mesure, légèrement adaptée, est toujours utilisée dans le plan 2023, avec une pondération de 10 %.

Bien que nos objectifs d'entreprise comptent d'autres indicateurs extrafinanciers et cibles spécifiques importants (notamment la réduction des émissions de CO_2), ainsi qu'un ensemble plus large de mesures DE&I, des cibles individuelles seront fixées pour chaque membre du Comité Exécutif et leurs équipes, au vu de leurs capacités d'impact sur ces ambitions, par opposition aux KPI collectifs inclus dans nos plans de rémunération variable.

Nous adaptons également nos mesures financières afin qu'elles reflètent au mieux les priorités de notre entreprise pour les trois prochaines années, en fixant un objectif de chiffre d'affaires absolu et de marge EBITDA ajustée. Notre intention, avec ces nouvelles mesures, est d'insister clairement sur le lancement et l'accélération des nouveaux produits, mais aussi sur l'amélioration de nos marges EBITDA ajustées, stimulant non seulement notre chiffre d'affaires, mais aussi une gestion efficace de nos ressources, pour assurer une croissance durable. Ces nouvelles mesures financières auront chacune une pondération de 37,5 %, soit un total de 75 % (ce qui réduit le poids des objectifs financiers qui était de 90 % en 2022).

Application de la politique de rémunération en 2022

1. Rémunération totale du Comité Exécutif

Le programme de rémunération total des membres du Comité Exécutif se compose des éléments suivants, lesquels seront détaillés ci-après :

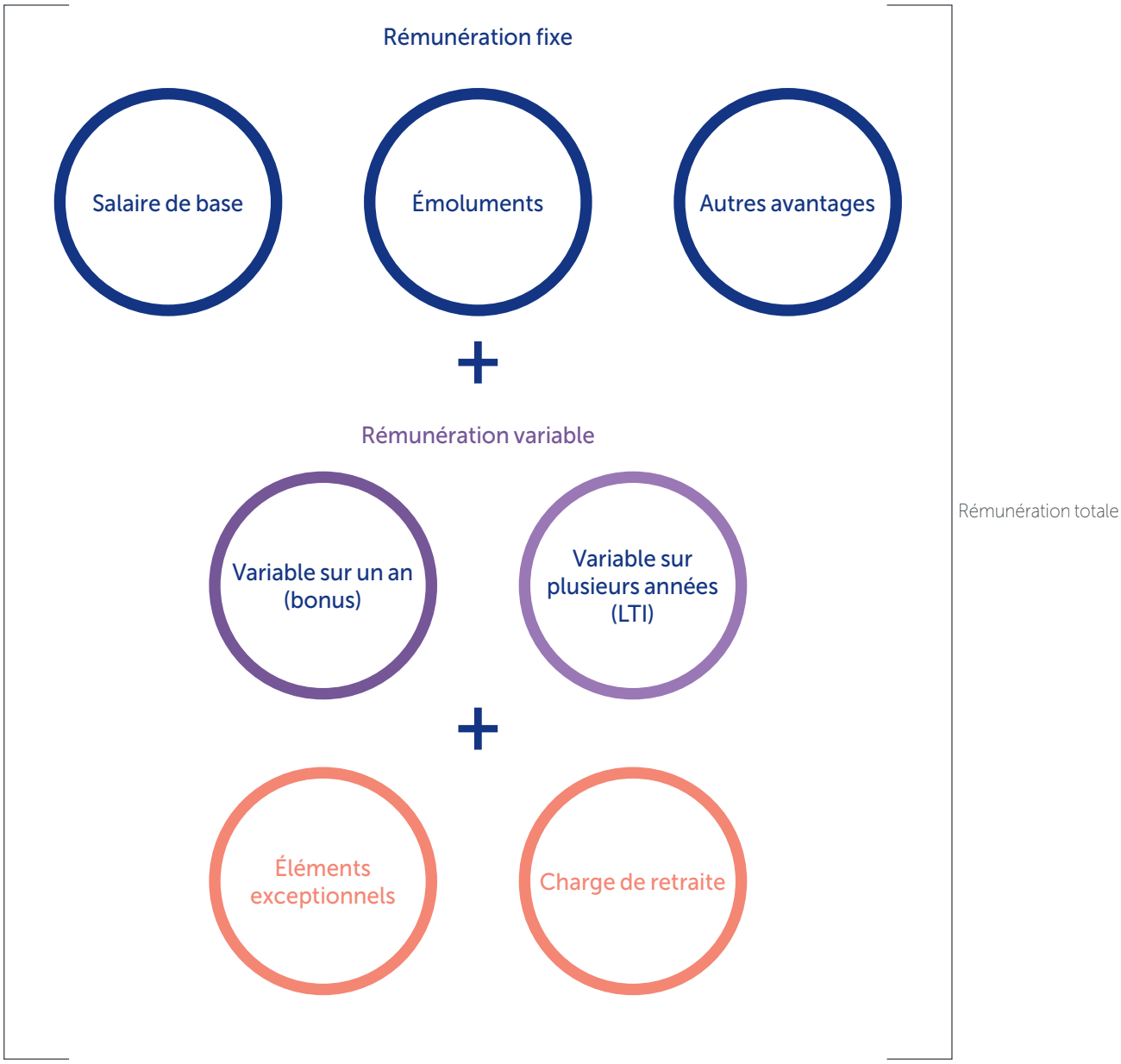

Pour la rémunération totale, une attention particulière est portée à la rémunération directe totale (salaire de base plus bonus et rémunérations variables à long terme). Les éléments variables ont un poids plus important dans la rémunération directe totale cible.

La répartition de la cible de la rémunération directe totale du CEO et du Comité Exécutif est la suivante :

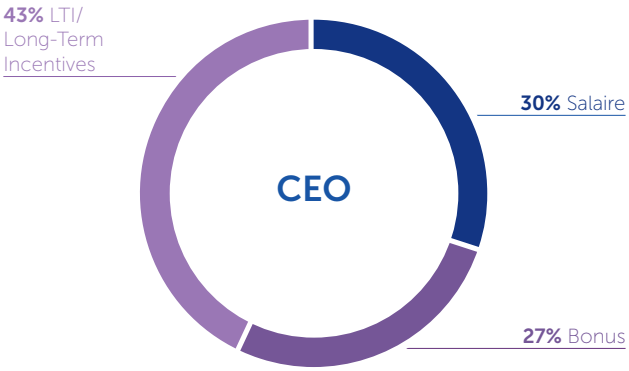

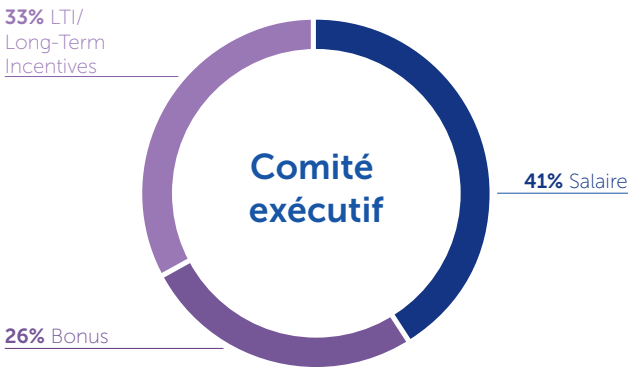

L'impact de la performance sur la rémunération du CEO peut être illustré comme suit et est décrit plus en détail ci- après et la rémunération possible des autres membres du Comité Exécutif est similaire :

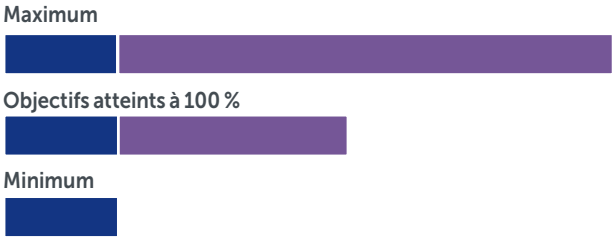

Salaire de base
Rémunération variable

2. Groupe de référence et positionnement concurrentiel

UCB se réfère essentiellement à un groupe de référence européen pour comparer la politique et les décisions de rémunération (voir ci-dessous), sans changement depuis l'année précédente. Un groupe de référence américain distinct est maintenu afin d'assurer une bonne compréhension de ce marché spécifique, compte tenu du caractère international de notre Comité Exécutif, mais il n'est pas la référence pour notre politique de rémunération, par exemple pour la fixation des cibles du bonus et de la rémunération variable à long terme.

Les deux groupes incluent des entreprises biopharmaceutiques internationales (pharmaceutiques et/ou biotechnologiques) avec lesquelles UCB est en concurrence pour attirer des talents. Ces entreprises varient en taille et en domaine thérapeutique.

Nous privilégions les entreprises biopharmaceutiques entièrement intégrées opérant dans un environnement complexe de recherche et ayant des capacités de développement et de commercialisation. Dans la mesure du possible, nous intégrons des entreprises concurrentes dans les mêmes domaines thérapeutiques.

Bien que nous ciblions des entreprises de tailles similaires à celle d'UCB, la taille de l'entreprise n'est pas le facteur principal, compte tenu de la nature limitée de ce groupe. Le cas échéant, une analyse de régression est par conséquent utilisée afin d'ajuster les données du marché à la taille d'UCB. La composition de notre groupe de référence pour la rémunération est suivie régulièrement et adaptée en cas de besoin, par exemple lorsque la consolidation d'entreprise conduit à une comparaison moins fiable.

La politique de positionnement concurrentiel d'UCB est de cibler la médiane des niveaux de rémunération de ce groupe de comparaison pour tous les éléments de la rémunération directe totale (salaire de base + rémunération variable). Les plans de bonus et de rémunérations variables à long terme sont comparés aux pratiques des sociétés biopharmaceutiques européennes. Le niveau réel de rémunération de chaque individu est déterminé en fonction de son expérience par rapport à cette référence et en tenant compte de son impact sur la performance de l'entreprise.

Groupe de référence européen	
Genmab	Leo Pharma A/S
AstraZeneca PLC	Merck KGaA
Bayer AG	Novartis AG
Chiesi Farmaceutici S.p.A.	Novo Nordisk A/S
GlaxoSmithKline PLC	Recordati S.p.A.
H. Lundbeck A/S	Roche Holding AG
Ipsen SA	Sanofi SA

3. Éléments de rémunération du Comité Exécutif

Élément de rémunération – Rémunération fixe	
Salaire de base	Le salaire de base est défini par la nature et les spécificités de la fonction ainsi que le niveau médian de salaire de base pratiqué sur le marché pour des fonctions similaires. La contribution de la personne au sein de l'entreprise ainsi que son niveau de compétence et d'expérience sont également pris en considération.
Émoluments	Les émoluments destinés aux administrateurs exécutifs sont payés en sus de la rémunération perçue en tant que dirigeant d'entreprise. Ceci s'applique uniquement au CEO.
Autres avantages	Les membres du Comité Exécutif bénéficient d'avantages conformes à la politique de rémunération d'UCB, y compris la participation à une couverture de soins de santé, une assurance-vie pour dirigeants d'entreprise ainsi que des avantages pour dirigeants d'entreprise tels qu'une voiture de société. Les membres du Comité Exécutif peuvent également recevoir des avantages en nature supplémentaires conformément à nos politiques standards de mobilité internationale. Ces montants peuvent varier d'année en année, mais sont indiqués dans cette section en raison de leur nature récurrente.

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description
Bonus	
La cible de rémunération variable à court terme est sujette à un double multiplicateur de performance (non additif) qui récompense la réalisation des objectifs d'entreprise et individuels. La cible de rémunération variable à court terme (bonus) est de 90 % du salaire de base pour le CEO et de 65 % pour les autres membres du Comité Exécutif. Le bonus effectif est plafonné à 175 % de la cible pour le CEO et le Comité Exécutif.	**Objectifs d'entreprise** Afin de se concentrer sur la croissance du chiffre d'affaires, mais également sur la rentabilité sous-jacente, UCB a adopté le Résultat net Ajusté Avant Intérêts, Impôts, Dépréciation et frais d'Amortissement (« EBITDA ajusté ») comme indicateur de performance à court terme de l'entreprise pour 2022, commun pour le CEO et les membres du Comité Exécutif, ainsi que pour l'effectif au sens large. Cette cible est définie à l'échelle de l'entreprise et est traduite dans une courbe de paiement qui garantit que seule une performance acceptable soit récompensée. La philosophie est que l'EBITDA ajusté, en tant qu'indicateur de la rentabilité sous-jacente d'UCB, garantit que le plan de bonus global s'autofinance, en récompensant les efforts collectifs à travers l'organisation. Pour une performance entre les niveaux de paiement présentés, une interpolation linéaire est utilisée pour déterminer le paiement (courbe de paiement de 2022) :

EBITDA ajusté vs Objectif	Paiement vs Objectif
<85 %	0 %
85 %	30 %
93 %	90 %
100 %	100 %
106 %	110 %
113 %	150 %

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description
Bonus	
	Objectifs individuels Les objectifs individuels sont définis en fonction du degré d'accomplissement des objectifs annuels et des comportements du dirigeant par rapport aux principes d'UCB de création de valeur pour le patient. Les objectifs individuels du CEO représentent essentiellement les objectifs généraux de l'entreprise, couvrant des priorités tant financières qu'extrafinancières. Les objectifs individuels du CEO peuvent être résumés sous les catégories suivantes, représentant la valeur qu'UCB aspire à créer pour toutes les parties prenantes. Aucune pondération spécifique n'est définie par catégorie, car nous estimons que la performance doit être mesurée de façon holistique en tenant compte de l'impact à court terme et de la durabilité globale à long terme de l'entreprise. Le GNCC et le Conseil prennent tous les éléments pertinents en considération pour aboutir au multiplicateur de performance individuelle.
	Mesure de performance / **Création de valeur**
	Priorités financières / La durabilité fait partie intégrante de notre approche stratégique. Notre santé financière est essentielle pour notre durabilité globale et notre capacité à continuer à créer de la valeur pour les patients, nos collaborateurs, et la société, aujourd'hui et dans le futur. L'accent est mis sur la réalisation des objectifs financiers suivants : • Chiffre d'affaires • Résultat net • Ventes nettes dans notre portefeuille de produits • Génération de flux de trésorerie
	Priorités extrafinancières / **Valeur pour les patients** – construire un pipeline de solutions différenciées et améliorer l'accès des patients à ces solutions **Valeur pour nos collaborateurs** – favoriser un environnement de travail où nos collaborateurs peuvent s'épanouir en étant heureux, en bonne santé et en sécurité **Valeur pour la planète** – faire évoluer UCB vers une économie verte et à faible teneur en carbone **Autres** – priorités qui couvrent plusieurs des priorités ci-dessus comme la valeur sociétale ou d'autres objectifs stratégiques d'entreprise et objectifs de développement personnel.

Les objectifs des autres membres du Comité Exécutif sont dérivés des mêmes objectifs et ajustés en fonction de leur domaine d'impact spécifique.

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description
Rémunération variable à long terme	
Le programme de rémunération variable à long terme (LTI) offre deux types de rémunérations : Un **plan d'options sur actions** représentant 30 % de l'octroi de LTI et un **plan d'actions gratuites avec conditions de performance** pour 70 %. La cible de rémunération variable à long terme était de 140 % du salaire de base pour le CEO et de 80 % pour les autres membres du Comité Exécutif.	La valeur de l'attribution LTI est ajustée d'année en année, en gardant à l'esprit la performance individuelle passée en tant qu'indicateur de l'impact et de la création de valeur futurs, ainsi que d'autres facteurs comme les primes de marché pour certains rôles. La valeur de l'attribution LTI est convertie en un nombre de rémunérations variables à long terme, en tenant compte de la valeur sous-jacente de chaque attribution. L'attribution effective peut représenter un maximum de 150 % de la cible (c'est-à-dire jusqu'à 210 % du salaire de base actuel pour le CEO et 120 % du salaire de base pour les autres membres du Comité Exécutif) au moment de la détermination de l'attribution.
Options sur actions	
Notre plan d'options sur actions a une période d'acquisition des droits de minimum trois ans. Dès le moment d'acquisition, le bénéficiaire peut exercer l'option, et ce jusqu'à 10 ans après la date d'attribution.	Grâce à une performance durable, l'évolution positive du prix de l'action détermine la valeur de réalisation de ce plan de rémunérations variables à long terme. UCB ne facilite pas la conclusion de contrats dérivés liés aux options sur actions et ne couvre pas le risque qui y est lié, cela n'étant pas conforme à l'objectif des options sur actions. Pour les titulaires basés en Belgique, les options octroyées en avril 2022 ne peuvent pas être exercées avant le 1er janvier 2026 et l'imposition a lieu au moment de l'octroi, conformément à la législation fiscale belge. Pour les titulaires basés dans d'autres pays, les options octroyées en avril 2022 ne peuvent pas être exercées avant le 1er avril 2025. Les options expirent au 10e anniversaire de la date d'octroi.
Actions gratuites avec conditions de performance	
Les actions gratuites avec conditions de performance (« performance shares ») sont soumises à une période d'acquisition des droits de trois ans et sont acquises à condition d'atteindre des objectifs d'entreprise prédéterminés.	L'octroi de 2022 était basé sur notre performance au regard de trois critères de performance : le flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté, la croissance annuelle composée du chiffre d'affaires(tous deux pondérés à 45 %) et un objectif d'accès des patients (pondéré à 10 %). Ces critères financiers visent à stimuler la croissance et la durabilité, de façon à ce que nous puissions continuer à investir dans des solutions innovantes pour les patients. Le KPI de l'accès des patients montre l'importance que nous accordons à faire ce qu'il faut pour les patients, en veillant qu'ils aient un accès optimal à des solutions abordables et en temps voulu. Le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période de performance en fonction de la performance de la Société au regard des objectifs définis au moment de l'octroi. Si la performance de la société est inférieure à un niveau spécifié, aucune action n'est attribuée. L'attribution est plafonnée à 150 % de l'attribution initiale si les résultats excèdent de manière significative les objectifs fixés.

Élément de rémunération – Éléments exceptionnels et retraite	Description
Éléments exceptionnels	Toute rémunération non récurrente pour 2022, telle que des actions gratuites « sign-on » ou indemnités de rupture, est détaillée dans le présent rapport de rémunération et élaborée dans notre politique de rémunération. Par exemple, la Société peut décider d'octroyer une action gratuite « sign-on », en espèces ou sous forme d'actions, à de nouveaux membres du Comité Exécutif. Il ne s'agit pas d'une pratique automatique et elle tient compte de différents facteurs comme les pertes que l'individu aurait autrement encourues en quittant un autre employeur ou d'autres effets de trésorerie négatifs liés. Toutes les actions gratuites « sign-on » sont délibérées et approuvées par le GNCC.
Retraite	Le CEO participe à un plan de pension « cash balance » qui est entièrement financé par UCB et au plan de retraite à cotisations définies réservé aux dirigeants d'UCB. Les autres membres du Comité Exécutif participent chacun aux plans de pension en place dans le pays lié à leur contrat ; quand ils sont basés en Belgique, ils participent aux mêmes plans que le CEO.

4. Autres dispositions de la politique

Dispositions de restitution « Clawback » et de malus

Depuis 2021, des dispositions de restitution et de malus existent pour les plans de rémunération variable de notre CEO et des membres du Comité Exécutif.

Cela signifie que le Conseil d'Administration peut décider, sous réserve de la loi applicable, de conserver toute rémunération variable non payée ou non acquise (malus), ou de récupérer la rémunération variable qui a été payée ou acquise (restitution) en cas (i) de preuve de fraude ou de faute grave et/ou (ii) de violation substantielle du Code de conduite et du Code de transaction d'UCB, et/ou (iii) de conduite ou d'actions dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles nuisent à la réputation d'UCB et/ou en cas de reformulation négative importante des résultats financiers de la société.

Directives d'actionnariat

Alors que le poids des LTI dans la composition de notre rémunération signifie que les membres de notre Comité Exécutif ont à tout moment une participation significative dans les LTI non acquis (et acquis), nous avons, en 2021, introduit des directives d'actionnariat pour notre CEO et les membres du Comité Exécutif.

L'exigence est que le CEO actuel et les membres actuels du Comité Exécutif possèdent un multiple minimum de leur salaire annuel brut de base en actions UCB (détenues suite à l'acquisition d'actions gratuites, de « performance shares » ou de l'exercice d'options sur actions), en l'atteignant sur une période de 5 ans et en maintenant le seuil par la suite. L'exigence est d'atteindre 150 % du salaire annuel brut de base pour le CEO et 50 % du salaire annuel brut de base pour les membres du Comité Exécutif.

Dispositions en cas de rupture de contrat d'emploi

En raison du caractère international de notre Comité Exécutif et de la répartition de nos activités sur différentes zones géographiques, les contrats d'emploi de nos dirigeants sont régis par différentes juridictions.

Un contrat de service belge a été établi pour Jean-Christophe Tellier au cours de l'année 2014. Celui-ci conserve des conditions de rupture semblables à celles en place sous son ancien contrat de service américain, comprenant une indemnité forfaitaire de 18 mois de salaire de base plus la moyenne des bonus réels payés au cours des trois années précédentes, en cas de rupture de contrat par la Société ou de changement de contrôle d'UCB.

Les contrats d'Emmanuel Caeymaex et d'Iris Löw-Friedrich ont été signés avant l'entrée en vigueur de la loi belge sur la gouvernance d'entreprise du 6 avril 2010 qui limite le niveau d'indemnités de départ.

Le contrat de travail belge d'Emmanuel Caeymaex ne contient pas de disposition spécifique en cas de rupture de contrat par la Société. En cas de rupture involontaire de contrat, la législation et les pratiques locales s'appliquent.

Iris Löw-Friedrich est titulaire d'un contrat d'emploi allemand qui prévoit une période de préavis de six mois et une indemnité de départ égale au salaire de base d'un an plus bonus.

Jean-Luc Fleurial, Sandrine Dufour, Dhaval Patel et Charl van Zyl sont titulaires d'un contrat de travail belge incluant une clause leur donnant droit à une indemnité de départ égale à 12 mois de leur salaire actuel de base plus bonus en cas de rupture de contrat par la Société ou de changement de contrôle d'UCB.

Kirsten Lund-Jurgensen et Bill Silbey sont titulaires d'un contrat d'emploi américain et bénéficient chacun, en cas de rupture de contrat par la Société ou de changement de contrôle d'UCB, d'une clause qui prévoit une indemnité de rupture égale à 12 mois de salaire de base plus bonus cible.

5. Administrateurs non exécutifs

Le niveau des émoluments du Conseil d'Administration est régulièrement évalué au regard d'entreprises européennes similaires ainsi que d'entreprises cotées sur l'indice de référence de la bourse Euronext Bruxelles (BEL 20). Les données des entreprises similaires constituent la référence primaire, étant donné notre besoin d'attirer des experts détenant une connaissance approfondie de notre secteur. Nous visons le niveau médian de rémunération de ce groupe.

Conformément à la politique de rémunération 2021 et à l'ajustement ultérieur des émoluments du Président du Comité approuvé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2022, les administrateurs non exécutifs ont droit aux émoluments suivants :

	Conseil		Émoluments du Comité			Autres
	Émoluments annuels	Jetons de présence du Conseil d'Administration	Audit	Scientifique	GNCC	Indemnités de Déplacement
Président	€ 330 000	-	-	-	-	
Vice-Président	€ 120 000	€ 1 500				
Administrateurs	€ 80 000	€ 1 000				
Président de Comité			€ 45 000	€ 35 000	€ 35 000	
Membre de Comité			€ 22 500	€ 22 500	€ 17 000	
Indemnités spéciales annuelles de déplacement*						*€ 45 000*

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération sous forme d'actions, considérant que la détention d'actions pourrait créer un conflit d'intérêts pour les mandats de longue durée, et n'ont pas non plus le droit de bénéficier d'avantages. Les administrateurs qui résident dans un pays où le décalage horaire avec la Belgique est de cinq heures ou plus reçoivent une indemnité spéciale de déplacement.

* Cumulable avec les émoluments annuels, sauf pour la présidence (dans ce cas, les indemnités sont incluses aux émoluments).

Montants de rémunération du CEO et des membres du Comité Exécutif en 2022

1. Résumé de la rémunération totale

Voici un aperçu de la rémunération totale de notre CEO et des membres du Comité Exécutif :

	1 Rémunération fixe			2 Rémunération variable		3 Éléments exceptionnels	4 Charge de retraite	5 Rémunération totale	Proportion des rémunérations fixe et variable	
Nom du titulaire – Fonction	Salaire de base	Émoluments	Autres avantages	Variable sur un an (bonus)	Variable sur plusieurs années (LTI)				[Fixe (1 + 4)/ (5 – 3)]	Variable [2 / (5 - 3)]
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 1 228 784	€ 86 000	€ 730 728	€ 884 110	€ 2 472 040	€ 0	€ 406 868	€ 5 808 530	42 %	58 %
Autres membres du Comité Exécutif	€ 5 147 952	€ 0	€ 1 898 058	€ 2 222 752	€ 5 324 261	€ 0	€ 2 132 694	€ 16 725 717	55 %	45 %

À titre de comparaison avec le rapport de rémunération 2021, la rémunération directe totale du CEO (salaire de base + bonus + LTI) pour 2022 s'élève à € 4 584 934 (hors contributions aux plans de pension et autres avantages), contre € 4 613 665 en 2021. Par rapport à 2021, cela représente une réduction globale de la rémunération directe totale de 1 % et une réduction de la rémunération totale de 7 %. En 2022, le bonus s'est avéré inférieur de 39 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison de vents contraires ayant impacté l'EBITDA ajusté. Celui-ci constitue en effet la base du multiplicateur de performance de l'entreprise, pour lequel le résultat comparé à l'objectif 2022 se trouvait dans la fourchette (**85 % - 93 %** de **l'EBITDA ajusté par rapport à la cible**, comme indiqué ci-dessus dans la section **Application de la politique de rémunération en 2022**).

La rémunération variable à long terme (LTI) octroyée (valeur à la date d'octroi du 1er avril 2022) était 25 % plus élevée que l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à une forte augmentation du cours de l'action entre la décision d'attribution et l'octroi du 1er avril. Cette valeur représente le cours de l'action à la date d'octroi (c'est-à-dire un cours au comptant de € 108,4 par action), la valeur de réalisation potentielle devant être déterminée en 2025.

Pour 2022, la rémunération globale du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + LTI) s'élève à : € 12 694 965 (soit +4 %) (hors contributions aux plans de pension et autres avantages), contre € 12 155 964 en 2021.

A. Rémunération fixe

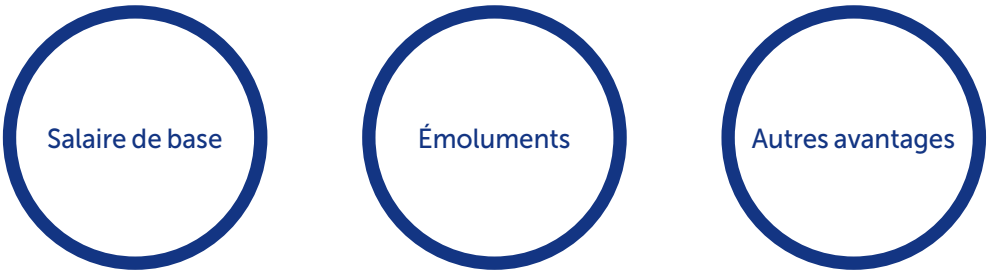

Salaire de base

Le tableau ci-dessous montre les niveaux du salaire de base 2022 du CEO et des membres du Comité Exécutif :

Nom du titulaire – Fonction	2022
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 1 228 784
Autres membres du Comité Exécutif	€ 5 147 952

Le salaire du CEO a évolué de 5 % (€ 1 173 917 en 2021) et de 8 % pour les autres membres du Comité Exécutif (€ 4 749 968 en 2021), en conformité avec les mouvements observés sur le marché et les évolutions générales des salaires de l'ensemble du personnel.

Émoluments

Le CEO a également droit à des émoluments d'administrateur en tant que membre du Conseil d'Administration d'UCB SA. Pour 2022, ces émoluments s'élevaient à € 86 000 (€ 80 000 en émoluments annuels et € 6 000 en jetons de présence).

Autres avantages

Les assurances et les avantages dus conformément à nos politiques de mobilité internationale standards et à notre politique de rémunération sont inclus dans les « autres avantages ».

Pour le CEO, ces autres avantages représentaient un montant de € 730 738, tandis que pour les autres membres du Comité Exécutif, le montant total s'élevait à € 1 898 058.

B. Rémunération variable

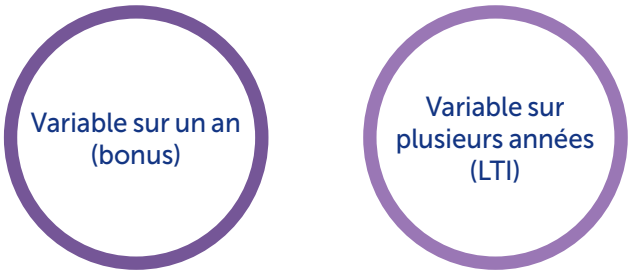

Performance de bonus (« variable sur un an ») 2022 par rapport aux cibles

La réalisation des objectifs de performance a été mesurée durant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Conformément à la politique de rémunération, les objectifs d'entreprise sont définis par le pourcentage d'EBITDA ajusté réel par rapport au budget, à taux de change constants. L'objectif fixé pour 2022 n'ayant pas été atteint, le multiplicateur de performance d'entreprise est nettement inférieur à la cible (il en découle, par rapport à l'année précédente, une réduction du bonus de 39 % pour le CEO et de 32 % pour le Comité Exécutif).

Le niveau de paiement pour les objectifs individuels du CEO a été proposé au Conseil d'Administration par le CNCC sur la base de l'évaluation des performances réalisée en fin de cycle dans les domaines prioritaires clés pour 2022, comme résumé ci-dessous. Le résultat pour 2022 est le suivant :

Bonus du CEO	Pourcentage **cible** du salaire de base	Pourcentage **réel** du salaire de base	**Montant** réel
Jean-Christophe Tellier	90 %	65 %	€ 884 110

Mesure de performance	Performance 2022 du CEO par rapport aux principaux domaines prioritaires
Priorités financières	UCB a poursuivi sa croissance de manière durable, mais en raison de vents contraires internes et externes exceptionnels, plusieurs mesures de notre performance financière sont restées en deçà de nos prévisions initiales et des objectifs définis en interne. Grâce aux efforts et à l'adaptabilité de l'organisation, UCB a pu continuer à investir de manière significative dans l'innovation, la R&D et les futurs lancements. Le chiffre d'affaires d'UCB, à l'exclusion des produits touchés par la perte d'exclusivité en 2022 (VIMPAT®** aux États-Unis et en UE, E KEPPRA®** au Japon), a continué à croître, comprenant également BIMZELX®* récemment lancé et FINTEPLA®**, provenant de l'acquisition réalisée en mars 2022. L'EBITDA ajusté a été affecté par une baisse des revenus due à la perte d'exclusivité de certains produits, le retard de lancement du *bimekizumab* aux États-Unis, les frais de marketing et commerciaux pour la préparation des lancements à venir /en cours et l'avancement du pipeline. UCB a également subi les conséquences de facteurs macroéconomiques externes. Cependant, pour maintenir notre résilience, nous avons veillé à la réaffectation continue et agile des ressources dans l'ensemble de l'organisation. L'acquisition de Zogenix, Inc. n'a pas, comme prévu, encore contribué aux résultats pour 2022.
Valeur pour les patients	**Innover sans relâche pour proposer des solutions différenciées aux résultats uniques et pour veiller à ce que tous ceux qui en ont besoin aient accès à nos solutions, de manière viable pour UCB, les patients, les collectivités locales et la société.** • Nous avons continué à développer notre portefeuille de futurs produits, qui comprend désormais neuf médicaments en phase de développement clinique. De plus, de nouvelles indications et options thérapeutiques sont en cours d'examen réglementaire et visent à aider les gens à vivre le mieux possible. • Si le nombre visé de candidats n'a pas été atteint dans le pipeline de développement, le domaine de la thérapie génique a néanmoins montré des progrès motivants. De plus, UCB a dévoilé une nouvelle collaboration avec la société suisse de biotechnologie GliaPharm, spécialisée dans le développement de traitements pour les troubles neurologiques et psychiatriques. Cette collaboration n'est qu'un exemple de la manière dont les partenariats peuvent permettre à UCB de développer des solutions qui, au-delà du soulagement symptomatique, mènent à des thérapies s'attaquant aux causes sous-jacentes de certaines épilepsies. • En 2022, nous avons obtenu le remboursement pour de nouveaux patients à travers nos régions, comme le montre notre indice de performance de couverture de l'accès. Nous avons mis en place un suivi du temps nécessaire à l'obtention d'une décision des payeurs pour la couverture et le remboursement des nouveaux médicaments d'UCB et nous voyons ici des possibilités de continuer à améliorer notre capacité à obtenir des décisions de remboursement plus tôt que la référence de l'industrie. • Nous avons dépassé nos objectifs, avec une augmentation des réactions positives des patients qui bénéficient d'un soutien via notre plateforme UCBCares et d'autres services d'aide aux patients, mesurés par la progression de notre indice de recommandation client (NPS). • En 2022, nous avons lancé avec succès une nouvelle approche d'entreprise sociale visant à améliorer la prise en charge de l'épilepsie à Mumbai, en Inde, pour les patients en manque de traitement d'une manière qui vise à atteindre une autonomie financière au fil du temps. **Accélérer la transformation numérique de notre entreprise dans les activités principales et dans des initiatives révolutionnaires :** • Jusqu'à 30 semaines ont été gagnées dans les études cliniques grâce à l'implémentation de solutions numériques. • Nous avons démontré la première application réussie de nouveaux modèles d'IA dans l'espace de New Biological Entity (NBE), ce qui confirme l'énorme potentiel de l'IA dans la découverte de médicaments par les New Biological Entity (NBE) et place UCB parmi les leaders dans ce domaine.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

Mesure de performance	Performance 2022 du CEO par rapport aux principaux domaines prioritaires
Valeur pour les patients	Approvisionnement du client (à temps et en totalité) • Les résultats continuent d'être conformes aux objectifs (99,5 %) de disponibilité des produits, avec des performances de livraison fiable de notre partenaire logistique, avec des défis limités.
Valeur pour nos collaborateurs	Progresser dans nos ambitions de diversité, d'équité et d'inclusion afin d'accroître notre impact : Notre enquête DE&I mondiale réalisée auprès des employés a révélé des améliorations encourageantes. Dans l'ensemble, nous avons dépassé les objectifs fixés pour nos différents facteurs d'inclusion, avec, par rapport à l'année précédente, une augmentation d'au moins 3 % pour le sentiment d'appartenance des employés, le traitement équitable, la sécurité psychologique et les pratiques de recrutement diversifiées. Nous avons également atteint les objectifs de notre « parcours DE&I » : responsabiliser et activer notre réseau interne DE&I avec environ 70 % de nos dirigeants et de notre communauté RH embarqués dans notre parcours DE&I, avec six conseils locaux DE&I établis et six autres en cours d'élaboration. Nous avons été légèrement en deçà de nos objectifs de diversité des sexes au niveau de la direction. Bien que la majorité des équipes de direction se situent dans une fourchette d'équilibre entre les sexes comprise entre 40 % et 60 % ou en sont très proches, notre objectif de 80 % de ces équipes dans cette fourchette n'a toutefois pas été atteint. Progresser dans nos objectifs de santé, de sécurité et de bien-être Dans l'ensemble, en 2022, le résultat de l'indice HSWB d'UCB a diminué à 80,4 %, contre 81,9 % en 2021, ce qui était inférieur à notre objectif. Cette diminution est principalement due à une baisse de l'indicateur HSWB lié aux résultats de notre enquête mondiale auprès des employés. Nous comprenons que les tensions géopolitiques et socio-économiques externes ainsi que les nouvelles inattendues concernant*bimekizumab* aux États-Unis, ainsi que nos plans de mitigations ultérieurs ont joué un rôle dans cette réduction. Notre taux d'incidents avec arrêt de travail (LTIR) était cependant conforme à notre objectif interne. Nous avons par conséquent atteint le score de 100 % pour l'indicateur de performance en matière de sécurité. Malgré la réduction globale de l'indice, sur lequel nous continuerons à nous concentrer en 2023, le modificateur négatif n'a pas été déclenché en raison du seuil de 80 % existant.
Valeur pour la planète	Nos ambitions environnementales sont d'atteindre la neutralité carbone pour les émissions sous notre contrôle direct, de collaborer avec des fournisseurs aux mêmes valeurs et ambitions que nous, et de réduire notre production de déchets et notre consommation d'eau en valeur absolue d'ici 2030 (par rapport à une base de référence de 2015). • **Voyages d'affaires :** Nous avons réduit les émissions de CO_2 de nos voyages d'affaires de -68 % par rapport à la période pré-COVID, et avons donc dépassé notre objectif de -50 %. • **Fournisseurs :** Nous avons atteint notre objectif de faire en sorte que 30 % des émissions liées aux fournisseurs soient soumises à des objectifs de réduction du carbone fondés sur des données scientifiques avant la fin de l'année. • **Actifs :** Nous avons dépassé les objectifs liés à notre « carte d'évaluation » pour nos produits avant la fin de l'année.
Autres objectifs	Reconnaissance de notre approche de la durabilité : • Nous avons été en mesure de maintenir la notation actuelle de Sustainalytics, de même que les notations de CDP et ISS ESG. Nous avons également amélioré notre notation MSCI de A à AA, plaçant UCB dans le premier quartile de l'industrie pharmaceutique.

Globalement et compte tenu du contexte, nous pensons avoir réalisé de solides progrès dans nos engagements de création de valeur durable pour les patients, nos collaborateurs, nos actionnaires et la société.

Le CEO a soumis au GNCC les multiplicateurs de performance individuelle pour chaque autre membre du Comité Exécutif, les portant à sa considération avant l'approbation du Conseil. La valeur totale combinée des bonus en espèces payés au Comité Exécutif s'élevait à € 2 222 752.

LTI (« Variable sur plusieurs années »)

En 2022, le CEO et les membres du Comité Exécutif se sont vu octroyer des rémunérations variables à long terme comprises entre la cible LTI et la valeur maximale établie dans la politique.

A) Attribution en 2022

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'**options sur actions** et d'**actions gratuites avec conditions de performance** octroyées en 2022 :

	Options sur actions					Actions gratuites avec conditions de performance				
Nom du titulaire – Fonction	Nombre d'options sur actions octroyées	Date d'acquisition	Prix d'exercice[1]	Valeur binomiale par unité[2]	Valeur binomiale à la date d'octroi	Nombre d'actions gratuites avec conditions de performance octroyées	Date d'acquisition	Valeur par unité	Valeur à la date d'octroi	Valeur totale à la date d'octroi
Jean-Christophe Tellier – CEO	27 892	01-jan-26	102,04	26,59	€ 741 648	20 778	01-avr-25	83,28	€ 1 730 392	€ 2 472 040
Emmanuel Caeymaex	7 937	01-jan-26	102,04	26,59	€ 211 045	5 913	01-avr-25	83,28	€ 492 435	€ 703 479
Sandrine Dufour	9 008	01-jan-26	102,04	26,59	€ 239 523	6 711	01-avr-25	83,28	€ 558 892	€ 798 415
Jean-Luc Fleurial	6 211	01-jan-26	102,04	26,59	€ 165 150	4 627	01-avr-25	83,28	€ 385 337	€ 550 487
Iris Löw-Friedrich	7 699	01-avr-25	102,04	26,59	€ 204 716	5 735	01-avr-25	83,28	€ 477 611	€ 682 327
Kirsten Lund-Jurgensen	5 746	01-avr-25	108,45	26,59	€ 152 786	4 281	01-avr-25	83,28	€ 356 522	€ 509 308
Dhaval Patel	8 319	01-jan-26	102,04	26,59	€ 221 202	6 197	01-avr-25	83,28	€ 516 086	€ 737 288
Bill Silbey	6 764	01-avr-25	108,45	26,59	€ 179 855	5 039	01-avr-25	83,28	€ 419 648	€ 599 503
Charl van Zyl	8 388	01-jan-26	102,04	26,59	€ 223 037	6 249	01-avr-25	83,28	€ 520 417	€ 743 454

1 Moyenne des cours de clôture entre le 2 mars et le 31 mars de l'exercice ou cours de clôture du 31 mars tel que spécifié par la législation belge ou autre législation pertinente

2 Évaluation binomiale : technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme

B) Acquisition définitive des rémunérations variables à long terme en 2022

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'**options sur actions, d'actions gratuites** et d'**actions gratuites avec conditions de performance** octroyées aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures (et reprises dans les rapports annuels précédents) et acquises durant l'année 2022 (à ne pas cumuler avec les informations reprises dans le tableau ci-dessus qui détaille les rémunérations variables à long terme attribuées en 2022) :

	Options sur actions				Actions gratuites				
	Date d'octroi[1]	Date d'acquisition	Nombre acquis (non exercé)	Prix d'exercice	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre acquis	Valeur de marché de l'action à l'acquisition[3]	Valeur totale à l'acquisition (€)
Jean-Christophe Tellier – CEO	01-avr-18	01-jan-22	44 741	66,18					
Emmanuel Caeymaex	01-avr-18	01-jan-22	11 741	66,18					
Sandrine Dufour					01-juil-20	01-juil-22	4 000	81,27	325 080
Jean-Luc Fleurial	01-avr-18	01-jan-22	7 519	66,18					
Iris Löw-Friedrich	01-avr-19	01-avr-22	10 739	76,09					
Kirsten Lund-Jurgensen					01-aou-19	01-aou-22	7 000	75,27	526 890
Dhaval Patel	01-avr-18	01-jan-22	15 273	66,18					
Dhaval Patel									
Bill Silbey	01-avr-19	01-avr-22	8 947	76,56					
Charl van Zyl	01-avr-18	01-jan-22	13 929	66,18					

1 Sandrine Dufour a rejoint UCB après l'octroi des rémunérations variables à long terme 2018. Kirsten Lund-Jurgensen a rejoint UCB après l'octroi des rémunérations variables à long terme 2019.
2 Kirsten Lund-Jurgensen et Sandrine Dufour ont rejoint UCB après l'octroi des rémunérations variables à long terme 2019.
3 La valeur de marché de l'action UCB à la date d'acquisition est définie comme la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date, sauf si elle est spécifiée par la législation locale.

	Actions gratuites avec conditions de performance						
Spécification du plan	Date d'attribution[2]	Date d'acquisition	Période de performance	Nombre total d'actions acquises	% d'acquisition	Valeur de marché de l'action à l'acquisition[3]	Valeur totale à l'acquisition (€)
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	37 442	135 %	108,08	4 046 731
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	9 921	135 %	108,08	1 072 262
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	7 942	135 %	108,08	858 371
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	10 148	135 %	107,05	1 086 343
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	13 364	135 %	108,08	1 444 381
Actions gratuites avec conditions de performance livrées en cash	01-oct-19	01-oct-22	2019-2022	5 600	80 %	71,11	398 216
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	8 455	135 %	108,08	913 816
Actions gratuites avec conditions de performance	01-avr-19	01-avr-22	2019-2022	11 657	135 %	108,08	1 259 889

Les actions gratuites avec conditions de performance définitivement acquises en avril 2022 se rapportent à l'octroi 2019. L'acquisition de ces actions gratuites avec conditions de performance était sujette à une performance de trois ans au regard des critères suivants, pour les années 2019 à 2021 :

- **Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté** (pondération de 50 %) – paiement à 120 % car nous avons atteint un niveau de flux de trésorerie positif sur la période 2019-2021 par rapport à l'objectif (tel que fixé en 2019). L'objectif et le niveau atteint sont des données commerciales sensibles et ne sont donc pas divulgués.
- **Croissance annuelle composée du chiffre d'affaires** (pondération de 50 %) – paiement à 150 % dans la mesure où nous avons dépassé notre objectif de croissance du chiffre d'affaires (CAGR) de 5 à 6 % sur cette période, avec un résultat final supérieur à 7 %.

Compte tenu des excellentes performances par rapport à chacun des objectifs, le nombre d'actions acquises était égal à **135 %** du nombre cible d'actions octroyées conditionnellement, en raison de la performance supérieure à l'objectif du ratio de conversion des liquidités et conforme à l'objectif pour les trois autres critères de performance.

Comme mentionné ci-dessus, pour le plan 2020-2022 qui devait être acquis le 1er avril 2023, le plan sera acquis **à 0 %**, puisque le seuil minimum de performance pour les deux mesures susmentionnées n'a pas été atteint.

C) Rémunérations variables à long terme annulées en 2022

Aucune **option sur actions, action gratuite** et **action gratuite avec conditions de performance** octroyée aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures n'a été annulée en 2022.

C. Éléments exceptionnels

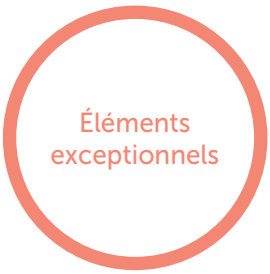

Indemnités de rupture

Aucune indemnité de rupture n'a été versée en 2022.

Prime de signature « sign-on »

Aucune prime de signature « sign-on » n'a été octroyée en 2022.

D. Charge de retraite

Nom du titulaire – Fonction	Charge de retraite
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 406 868
Autres membres du Comité Exécutif	€ 2 132 694

E. Comparaison de la rémunération du CEO et du Comité Exécutif

Rémunération du Comité Exécutif, des collaborateurs et de la performance de la Société sur 5 ans

Le tableau ci-dessous est un résumé sur les cinq dernières années de l'évolution de la rémunération totale de notre CEO, du Comité Exécutif et de la rémunération moyenne d'un collaborateur, comparé à la performance de la Société représentée ici par la croissance annuelle du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté.

	2018	2019	2020	2021	**2022**
Rémunération du CEO*	€ 5 308 237	€ 5 813 173	€ 6 832 748	€ 6 244 384	**€ 5 808 530**
Changement d'année en année	0,6 %	9,5 %	17,5 %	-8,6 %	**-7,0 %**
Rémunération des membres du Comité Exécutif**	€ 20 605 133	€ 24 788 507	€ 19 049 904	€ 16 953 966	**€ 16 725 716**
Changement d'année en année	-18,1 %	20,3 %	-23,2 %	-11,0 %	**-1,3 %**
Performance de la Société					
Chiffre d'affaires (changement d'année en année)					
à taux réel	2 %	6 %	9 %	8 %	**-4 %**
à taux constant	5 %	7 %	8 %	10 %	**-7 %**
EBITDA ajusté (changement d'année en année)					
à taux réel	2 %	2 %	1 %	14 %	**-23 %**
à taux constant	5 %	11 %	-4 %	21 %	**-21 %**
Rémunération totale des collaborateurs (en EUR millions)	1057	1169	1180	1382	**1 491**
ETP	7304	7429	7899	8431	**8 546**
Coût moyen par ETP (IFRS)	€ 144 725	€ 157 361	€ 149 392	€ 163 922	**€ 174 459**
Changement d'année en année	-1,17 %	8,73 %	-5,06 %	9,73 %	**6,43 %**

* Les émoluments du Conseil d'Administration sont déclarés comme faisant partie de la rémunération totale du CEO. ** La rémunération 2020 du CEO inclut l'élément exceptionnel repris dans la section « autres avantages » ci-dessus.

**La composition du Comité Exécutif a varié ces dernières années.

Nous précisons que les indemnités de rupture ont été exclues de la rémunération du Comité Exécutif en raison de leur nature non récurrente. La rémunération moyenne des collaborateurs est calculée sur la base du salaire réel du collaborateur et des coûts des avantages (hors charges patronales de sécurité sociale et rémunération du CEO), divisés par le nombre de collaborateurs, sur une base annuelle.

Rémunération totale du CEO vs du collaborateur le moins payé

Le tableau ci-dessous montre une comparaison de la rémunération 2022 de notre CEO (en €) et de la rémunération 2022 du collaborateur d'UCB SA travaillant à temps plein le moins payé (en €). La rémunération inclut la rémunération fixe et variable ainsi que les avantages au personnel, à l'exclusion des charges patronales de sécurité sociale.

	2022
Ratio de la rémunération totale du CEO vs du collaborateur le moins payé	1:82

F. Rémunération en actions du CEO et du Comité Exécutif

Directives d'actionnariat

En 2021, UCB a mis en place des directives d'actionnariat pour son CEO et les membres du Comité Exécutif. Chaque membre dispose de 5 ans pour satisfaire à son exigence respective, depuis l'entrée en vigueur de cette directive (c'est-à-dire avril 2026). Actuellement, le CEO satisfait à cette exigence, tout comme la majorité des membres du comité ayant une ancienneté plus longue (c'est-à-dire ceux qui ont plus de 5 ans de service).

Informations sur les rémunérations variables à long terme (LTI)

Les tableaux ci-dessous détaillent le solde d'ouverture et de clôture, ainsi que les mouvements durant l'année en termes de rémunération en actions pour chacun des membres du Comité Exécutif (actuels et anciens).

Les principales conditions des plans d'options sur actions

Nom du titulaire	Spécification du plan	Date d'octroi	Date d'acquisition	Période d'exercice	Prix d'exercice (€)
Jean-Christophe Tellier – CEO	Stock Appreciation rights	01-avr-13	01-avr-16	7 ans	49,80
		01-avr-14	01-avr-17	7 ans	58,12
	Options sur actions	01-avr-15	01-jan-19	6,25 ans	67,35
		01-avr-16	01-jan-20	6,25 ans	67,24
		01-avr-17	01-jan-21	6,25 ans	70,26
		01-avr-18	01-jan-22	6,25 ans	66,18
		01-avr-19	01-jan-23	6,25 ans	76,09
		01-avr-20	01-jan-24	6,25 ans	76,21
		01-avr-21	01-jan-25	6,25 ans	79,99
		01-avr-22	01-jan-26	6,25 ans	102,04
Emmanuel Caeymaex	Options sur actions	01-avr-15	01-jan-19	6,25 ans	67,35
		01-avr-16	01-jan-20	6,25 ans	67,24
		01-avr-17	01-jan-21	6,25 ans	70,26
		01-avr-18	01-jan-22	6,25 ans	66,18
		01-avr-19	01-jan-23	6,25 ans	76,09
		01-avr-20	01-jan-24	6,25 ans	76,21
		01-avr-21	01-jan-25	6,25 ans	79,99
		01-avr-22	01-jan-26	6,25 ans	102,04
Sandrine Dufour	Options sur actions	01-avr-21	01-jan-25	6,25 ans	79,99
		01-avr-22	01-jan-26	6,25 ans	102,04
Jean-Luc Fleurial	Options sur actions	01-avr-18	01-jan-22	6,25 ans	66,18
		01-avr-19	01-jan-23	6,25 ans	76,09
		01-avr-20	01-jan-24	6,25 ans	76,21
		01-avr-21	01-jan-25	6,25 ans	79,99
		01-avr-22	01-jan-26	6,25 ans	102,04
Iris Löw-Friedrich	Options sur actions	01-avr-13	01-avr-16	7 ans	48,69
		01-avr-14	01-avr-17	7 ans	58,12
		01-avr-15	01-avr-18	7 ans	67,35
		01-avr-16	01-avr-19	7 ans	67,24
		01-avr-17	01-avr-20	7 ans	70,26
		01-avr-18	01-avr-21	7 ans	66,18
		01-avr-19	01-avr-22	7 ans	76,09
		01-avr-20	01-avr-23	7 ans	76,21
		01-avr-21	01-avr-24	7 ans	79,99
		01-avr-22	01-avr-25	7 ans	102,04
Kirsten Lund-Jurgensen	Stock Appreciation rights	01-avr-20	01-avr-23	7 ans	79,00
		01-avr-21	01-avr-24	7 ans	81,12
		01-avr-22	01-avr-25	7 ans	108,45
Dhaval Patel	Options sur actions	01-avr-18	01-jan-22	6,25 ans	66,18
		01-avr-19	01-jan-23	6,25 ans	76,09
		01-avr-20	01-jan-24	6,25 ans	76,21
		01-avr-21	01-jan-25	6,25 ans	79,99
		01-avr-22	01-jan-26	6,25 ans	102,04
Bill Silbey	Stock Appreciation rights	01-avr-18	01-avr-21	7 ans	66,18
		01-avr-19	01-avr-22	7 ans	76,56
		01-avr-20	01-avr-23	7 ans	79,00
		01-avr-21	01-avr-24	7 ans	81,12
		01-avr-22	01-avr-25	7 ans	108,45
Charl van Zyl	Options sur actions [3]	01-avr-18	01-jan-22	6,25 ans	66,18
		01-avr-19	01-jan-23	6,25 ans	76,09
		01-avr-20	01-jan-24	6,25 ans	76,21
		01-avr-21	01-jan-25	6,25 ans	79,99
		01-avr-22	01-jan-26	6,25 ans	102,04

Informations relatives à l'exercice sous revue							
Bilan d'ouverture	En cours d'exercice					Bilan de clôture	
Options sur actions en début d'exercice	Options sur actions octroyées		Options sur actions acquises		Options sur actions exercées	Options sur actions non acquises	Options sur actions acquises, mais non exercées
	Nombre	Valeur (€)[1]	Nombre	Valeur (€)[2]			
11 272							11 272
30 656							30 656
26 800							26 800
38 792							38 792
39 273							39 273
44 741			44 741	349 427			44 741
39 623						39 623	
40 214						40 214	
30 490						30 490	
	27 892	741 648				27 892	
5 191							5 191
9 904							9 904
10 822							10 822
11 741			11 741	91 697			11 741
10 499						10 499	
10 966						10 966	
8 551						8 551	
	7 937	211 045				7 937	
8 128						8 128	
	9 008	239 523				9 008	
7 519			7 519	58 723			7 519
8 405						8 405	
8 695						8 695	
6 626						6 626	
	6 211	165 150				6 211	
13 397							13 397
15 666							15 666
15 521							15 521
14 401							14 401
12 554							12 554
14 472							14 472
10 739			10 739	343 541			10 739
11 775						11 775	
8 514						8 514	
	7 699	204 716				7 699	
8 617						8 617	
6 112						6 112	
	5 746	152 786				5 746	
15 273			15 273	119 282			15 273
14 142						14 142	
13 328						13 328	
9 157						9 157	
	8 319	221 202				8 319	
1 966							1 966
8 947			8 947	282 009			8 947
10 858						10 858	
7 701						7 701	
	6 764	179 855				6 764	
13 929			13 929	108 785	13 929		0
12 336						12 336	
12 520						12 520	
9 141						9 141	
	8 388	223 037				0	

1 Valeur binominale à la date d'octroi.

2 La moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à la date d'acquisition moins le prix d'exercice fois le nombre d'options sur actions

3 L'acquisition des options sur actions de 2017 a été signalée par erreur comme non exercée dans le rapport de rémunération 2021.

	Les principales conditions des plans d'actions gratuites		
Nom du titulaire	Spécification du plan	Date d'attribution[1]	Date d'acquisition
Sandrine Dufour	Actions gratuites livrées en cash	01-juil-20	01-juil-22
		01-juil-20	01-juil-23
Kirsten Lund-Jurgensen	Actions gratuites	01-aou-19	01-aou-22

	Informations relatives à l'exercice sous revue					
	Bilan d'ouverture	En cours d'exercice				Bilan de clôture
	Actions gratuites en circulation – début d'année	Actions gratuites attribuées		Actions gratuites acquises		Actions gratuites non acquises
		Nombre	Valeur (€)	Nombre	Valeur (€)[2]	
	4 000			4 000	325 080	
	4 000					4 000
	7 000			7 000	526 890	

1 L'octroi est détaillé dans le rapport de rémunération de l'année incluant la date d'octroi.

2 La moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à la date d'acquisition sauf spécification contraire par la législation locale.

	Les principales conditions des plans d'actions gratuites avec conditions de performance			
Nom du titulaire	Spécification du plan	Période de performance	Date d'attribution	Date d'acquisition
Jean-Christophe Tellier – CEO	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Emmanuel Caeymaex	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Sandrine Dufour	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Jean-Luc Fleurial	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Iris Löw-Friedrich	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Kirsten Lund-Jurgensen	Actions gratuites avec conditions de performance	2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Dhaval Patel	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
	Actions gratuites avec conditions de performance livrées en cash	2019-2022	01-oct-19	01-oct-22
		2019-2023	01-oct-19	01-oct-23
		2019-2024	01-oct-19	01-oct-24
Bill Silbey	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25
Charl van Zyl	Actions gratuites avec conditions de performance	2019-2021	01-avr-19	01-avr-22
		2020-2022	01-avr-20	01-avr-23
		2021-2023	01-avr-21	01-avr-24
		2022-2024	01-avr-22	01-avr-25

	Informations relatives à l'exercice sous revue					
	Bilan d'ouverture	En cours d'exercice				Bilan de clôture
	Actions gratuites avec conditions de performance en circulation – début d'année	Actions attribuées		Actions acquises		Soumises à des conditions de performance – non acquises
		Nombre	Valeur (€)[1]	Nombre	Valeur (€) [2 3]	
	27 735			37 442	4 046 731	0
	27 024					27 024
	24 332					24 332
		20 778	1 730 392			20 778
	7349			9 921	1 072 262	0
	7 369					7 369
	6 824					6 824
		5 913	492 435			5 913
	6 486					6 486
		6 711	558 892			6 711
	5 883			7 942	858 371	0
	5 843					5 843
	5 288					5 288
		4 627	385 337			4 627
	7 517			10 148	1 086 343	0
	7 913					7 913
	6 794					6 794
		5 735	477 611			5 735
	5 791					5 791
	4 878					4 878
		4 281	356 522			4 281
	9 899			13 364	1 444 381	0
	8 957					8 957
	7 307					7 307
		6 197	516 086			6 197
	7 000			5 600	398 216	0
	7 000					7 000
	7 000					7 000
	6 263			8 455	913 816	0
	7 297					7 297
	6 146					6 146
		5 039	419 648			5 039
	8 635			11 657	1 259 889	0
	8 413					8 413
	7 295					7 295
		6 249	520 417			6 249

1 Valeur binominale des actions gratuites avec conditions de performance le 1er avril 2022. L'évaluation binomiale est une technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme

2 La valeur de marché de l'action UCB à la date d'acquisition est définie comme la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date, sauf spécification contraire par la législation locale.

3 Pour Iris Loew-Friedrich, l'évaluation est basée sur le prix le plus bas à la date d'acquisition des droits, conformément à la législation allemande.

Rémunération 2022 des administrateurs non exécutifs

Le tableau suivant présente la rémunération perçue par chaque administrateur non exécutif en 2022. Celle-ci comprend la rémunération annuelle fixe pour les membres du Conseil et des Comités, les jetons de présence pour chaque réunion du Conseil, ainsi que les indemnités de déplacement payées.

Rémunération administrateurs		Rémunération en tant qu'administrateur				Rémunération en tant que membre du comité			
		Taux de présence (6 réunions)	**Émoluments en tant qu'administrateur**	**Jetons de présence du Conseil d'Administration**	**Indemnités de Déplacement[4]**	**Comité d'Audit**	**GNCC**	**Comité Scientifique**	**Total**
Stefan Oschmann	Présidente[1]	4/5	€ 312 822	€ -					**€ 312 822**
Fiona du Monceau	Vice-Présidente et Présidente du GNCC[3]	6/6	€ 120 000	€ 9 000			€ 30 833		**€ 159 833**
Jean-Christophe Tellier	Administrateur Exécutif	6/6	€ 80 000	€ 6 000					**€ 86 000**
Pierre L. Gurdjian		6/6	€ 80 000	€ 6 000			€ 17 000		**€ 103 000**
Jan Berger		6/6	€ 80 000	€ 6 000	€ 30 000				**€ 116 000**
Kay Davies	Présidente du Comité Scientifique[3]	6/6	€ 80 000	€ 6 000			€ 17 000	€ 34 500	**€ 137 500**
Albrecht De Graeve		6/6	€ 80 000	€ 6 000					**€ 86 000**
Susan Gasser		6/6	€ 80 000	€ 6 000				€ 22 500	**€ 108 500**
Charles-Antoine Janssen		6/6	€ 80 000	€ 6 000		€ 22 500			**€ 108 500**
Cyril Janssen		6/6	€ 80 000	€ 6 000					**€ 86 000**
Viviane Monges		6/6	€ 80 000	€ 6 000		€ 22 500			**€ 108 500**
Jonathan Peacock	Président du Comité d'Audit[3]	6/6	€ 80 000	€ 6 000	€ 30 000	€ 41 167			**€ 157 167**
Cédric van Rijckevorsel		6/6	€ 80 000	€ 6 000					**€ 86 000**
Ulf Wiinberg	Président du Comité d'Audit[2]	6/6	€ 80 000	€ 6 000	€ 30 000				**€ 116 000**
			€ 1 392 822	€ 81 000				**Total :**	**€ 1 771 822**

Les émoluments perçus par le CEO en tant que membre du Conseil d'Administration d'UCB SA sont inclus dans la section 5 sous « Politique de rémunération en 2022 ».

1 Jusqu'au 12 décembre 2022
2 Également Présidente ad interim depuis le 13 décembre 2022.
3 Modification des honoraires du Président du comité à partir de l'AGA 2022.
4 Indemnité forfaitaire de déplacement à partir de l'AGA 2022.

3.8 Caractéristiques principales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB

3.8.1 Contrôle interne

En tant qu'organe de gestion d'UCB, le Conseil assure son leadership entrepreneurial et est chargé d'approuver la stratégie et les objectifs de la Société. Il supervise l'établissement, la réalisation et l'examen d'un système prudent et efficace de contrôles internes, comme décrit dans le présent texte, ainsi que les processus de gestion des risques, décrits au point 3.8.2.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans la surveillance des processus de contrôle interne et de gestion des risques établis par la direction d'UCB et l'ensemble du Groupe UCB, de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne d'UCB, du processus de reporting financier, de l'auditeur externe (y compris sa procédure de désignation), ainsi que de la fonction « Global Internal Audit » et de son efficacité.

La direction d'UCB est chargée de mettre en place et de maintenir au sein d'UCB les contrôles internes appropriés pour assurer, dans une mesure raisonnable et de la manière la plus efficace possible, la fiabilité des informations financières ainsi que la conformité aux lois et aux règlements. Les procédures de contrôle interne sont mondialement surveillées, et ce de manière automatisée, par le département Contrôle Interne pour les questions d'accès au système et de répartition des tâches, de procédure de test d'auto-évaluation des mesures de contrôle et de surveillance continue de ces mesures de contrôle. Les systèmes d'information sont développés pour fournir le support requis aux objectifs à long terme de la Société et sont gérés par une équipe professionnelle de gestion d'information.

En tant qu'élément important du système de gestion de contrôles internes, UCB met annuellement à jour ses plans d'opérations et prépare pour chaque exercice un budget annuel détaillé qui est discuté et approuvé par le Conseil. Un système de reporting de gestion fournit au management des indicateurs de performance financière et opérationnelle. Les comptes de gestion qui couvrent les opérations principales de la Société sont préparés mensuellement. Les divergences par rapport au plan et par rapport aux prévisions antérieures sont analysées, expliquées et traitées dans les meilleurs délais. Outre les discussions périodiques du Conseil, des réunions au moins mensuelles sont tenues par le Comité Exécutif pour discuter des résultats ainsi que de projets spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire.

Le « Global Internal Audit » exerce des fonctions indépendantes et objectives au niveau du contrôle interne et des opérations d'UCB afin d'évaluer, d'améliorer et d'augmenter leur valeur, grâce à une approche systématique et rigoureuse pour recommander des améliorations au niveau de la gouvernance, de la conformité et des procédures de gestion des risques et de contrôle interne d'UCB.

La fonction « Global Internal Audit » exécute un Plan d'Audit composé d'audits financiers, de conformité et opérationnels, examiné et approuvé par le Comité d'Audit et couvrant les activités principales d'UCB. Ce programme comprend des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les conclusions et l'état d'avancement des actions correctrices entreprises pour remédier aux risques identifiés sont soumis par écrit, de manière périodique, au Comité Exécutif. L'exécution du Plan d'Audit, ainsi qu'un résumé des conclusions et de l'état d'avancement des actions correctrices entreprises sont soumis au moins une fois par an, par écrit, au Comité d'Audit.

UCB a adopté une procédure formelle de contrôle interne de l'établissement de l'information financière, appelée Procédure de la Directive Transparence. Cette procédure a pour but de contribuer à réduire le risque de divulgation sélective et d'assurer que toute publication d'information significative faite par UCB à ses investisseurs, créanciers et autorités réglementaires est exacte, complète, publiée à temps et donne une image fidèle d'UCB. Elle est destinée à mieux assurer la publication appropriée de toute information significative, financière et non financière, d'événements, de transactions ou de risques importants.

La procédure comprend plusieurs étapes. Des collaborateurs clés sont identifiés pour participer à la procédure de contrôle interne dont notamment tous les membres du Comité Exécutif. Ceux-ci sont tenus de certifier par écrit qu'ils ont compris et se sont conformés aux obligations d'UCB relatives à la publication d'informations financières, donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont efficaces et efficientes, et que les informations financières sont fiables et conformes aux lois et règlements. Pour les aider dans leur certification et afin de couvrir la large gamme de risques, il leur est demandé de compléter un questionnaire détaillé. En outre, un examen détaillé des ventes, crédits et comptes brut-à-net respectifs, créances, stocks et inventaires commerciaux, comptes de régularisation, provisions, réserves et paiements est effectué au niveau mondial et les directeurs financiers / représentants de chaque entité opérationnelle certifient par écrit qu'en ces matières, leur rapport financier est basé sur des données fiables et que leurs résultats sont arrêtés de manière appropriée, conformément aux exigences.

Ces procédures sont coordonnées par la fonction « Global Internal Audit », préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats des procédures sont examinés par le Chief Accounting Officer, par les parties prenantes clés des départements financier et juridique, ainsi que par l'auditeur externe. Un suivi approprié est donné à chaque problème potentiel identifié et une évaluation d'ajustements éventuels à l'information financière projetée ou autre publication est réalisée. Le résultat de ces procédures est examiné avec le CEO et le CFO, et ensuite avec le Comité d'Audit, préalablement à la publication des comptes.

3.8.2 Gestion des risques

Le Groupe UCB et ses filiales dans le monde s'engagent à fournir un système de gestion des risques efficace visant à réduire les menaces qui pourraient impacter sa capacité à exécuter ses plans stratégiques et ses objectifs d'entreprise.

Pour ce faire, le Groupe UCB intègre les pratiques de gestion des risques comme suit :

La politique globale de gestion des risques d'UCB et de ses filiales dans le monde définit son engagement à assurer un système de gestion des risques efficace à travers le Groupe UCB et fixe le cadre et la structure pour gérer les principaux risques d'UCB.

Le Conseil est chargé d'approuver la stratégie du Groupe UCB et d'examiner et de surveiller l'établissement ainsi que la mise en œuvre efficace par le Groupe UCB des systèmes et procédés de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la réputation ou la situation financière du Groupe UCB.

Le Comité d'Audit surveille l'ensemble du processus de gestion des risques d'UCB. Le Comité Exécutif est chargé de mettre en place la stratégie et les objectifs de gestion des risques, ainsi que de soutenir la priorisation, le contrôle et l'examen des risques déterminants pour la réussite d'UCB. La fonction de « Global Internal Audit » est chargée d'évaluer et de valider de manière régulière et indépendante le processus de gestion des risques d'UCB, et d'approuver en concertation avec les différentes équipes opérationnelles les actions à adopter.

Le Président du groupe de gestion des risques informe régulièrement le Comité Exécutif et le Comité d'Audit, ainsi que le Conseil, des progrès réalisés. Le Comité « Risk2Value Table and Strategic Risk », constitué de représentants des cadres de toutes les fonctions d'UCB, assure un leadership stratégique qui valide l'identification, l'évaluation des risques et le processus d'établissement des priorités. Il s'appuie sur un système global de gestion des risques visant à évaluer, à rapporter, à atténuer et à gérer efficacement les risques ou expositions réels ou potentiels. Les sources d'informations sur les risques comprennent les évaluations des secteurs d'activités (bottom-up), les contributions du management (top-down) et le contexte environnant de l'entreprise (outside-in). La prise en charge et la responsabilité des risques à tous les niveaux incombent à l'équipe de direction concernée et chaque risque majeur est supervisé par un membre du Comité Exécutif, chargé d'identifier la nature du risque et de prévoir la réponse d'UCB. Le groupe de gestion des risques évalue de manière continuelle sa gouvernance et son alignement aux parties prenantes en vue de s'assurer de l'obtention d'évaluations complètes, de priorisations et de réponses adéquates.

Notre système de gestion des risques est basé sur les plans, les estimations et les projections actuels de la direction et notre profil de risque est en constante évolution, car les facteurs internes et externes et les hypothèses de risque associées évoluent au fil du temps.

Pour en savoir plus sur les risques majeurs et sur les risques environnementaux et sociaux, consultez la section Gestion des risques. Pour en savoir plus sur les risques financiers, consultez la Note financière 5.

3.9 Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions UCB

Le Conseil a approuvé un code sur les opérations d'initiés pour prévenir les délits d'initiés et l'abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations qui seraient susceptibles d'avoir un effet sur le cours des titres UCB ou, selon le cas, sur le cours des titres émis par une société tierce.

En 2016, un nouveau Code sur les opérations d'initiés a été approuvé par le Conseil afin de refléter les règles du règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché, la directive 2014/57/UE relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché ainsi que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, modifiée par la loi du 27 juin 2016 entrée en vigueur le 3 juillet 2016. En 2017, UCB a revu son Code sur les opérations d'initiés et l'a mis à jour afin de tenir compte de la législation et d'inclure des considérations liées à l'éthique conformément à sa Stratégie de Valeur pour le Patient. En 2019, certains détails pratiques du Code sur les opérations d'initiés ont été mis à jour.

Le Code sur les opérations d'initiés établit des règles pour les administrateurs, les cadres et employés clés en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers en lien avec l'action UCB pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (dite « période de blocage »). Ce Code interdit en outre à certaines personnes qui sont ou pourraient être en possession d'informations privilégiées d'effectuer des transactions sur les actions UCB ou d'autres titres liés à celles-ci durant cette période.

Le Conseil a nommé le General Counsel du Groupe (Bill Silbey) et le Secrétaire Général du Groupe (Xavier Michel) en qualité d'« Insider Trading Compliance Officers », dont les missions et responsabilités sont définies dans le Code sur les opérations d'initiés.

Conformément au Code sur les opérations d'initiés, la Société a établi une liste des personnes exerçant des fonctions de direction (administrateurs et membres du Comité Exécutif) ainsi qu'une liste des employés clés, qui doivent informer l'« Insider Trading Compliance Officer » et obtenir son autorisation préalable pour les transactions sur les actions UCB et autres titres connexes qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte. Les opérations faites dans les valeurs mobilières de la Société par les personnes exerçant des fonctions de direction ainsi que par les personnes qui y sont étroitement liées, doivent aussi être signalées à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), l'autorité belge chargée de la surveillance des marchés. La procédure de déclaration et les obligations y afférentes sont également reflétées dans le Code sur les opérations d'initiés. Le Code sur les opérations d'initiés (« Dealing Code ») est disponible au public sur le site Web d'UCB.

3.10 Audit externe

Le commissaire aux comptes externe est la société d'audit Mazars Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises CVBA – Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles) – Belgique (« Mazars »), actuellement représentée par M. Anton Nuttens. Cet auditeur a été désigné par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021 pour un mandat de trois ans (durée légale). Ce mandat est renouvelable.

La société Mazars a été désignée comme auditeur externe auprès de l'ensemble des filiales du Groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux auditeurs externes en 2022 s'élevaient à :

2022 – Réel	Audit (€)	Autres liés à l'attestation (€)	Services fiscaux (€)	Autres missions externes à l'audit (€)	**TOTAL (€)**
Mazars Belgium (Auditeur)	882 423	66 000	-	-	948 423
Autres réseaux connexes de Mazars	1 594 121,93	18 985	16 800	-	1 629 906,93
Total	**2 476 544,93**	**84 985**	**16 800**	**-**	**2 578 329,93**

3.11 Informations requises en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

3.11.1 Structure du capital d'UCB, avec indication des différentes catégories d'actions, et, pour chaque catégorie d'actions, les droits et obligations qui lui sont attachés et le pourcentage du capital social total qu'elle représente au 31 décembre 2021

Au 13 mars 2014, le capital social d'UCB s'élève à € 583 516 974, représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale, entièrement libérées. Toutes les actions UCB bénéficient des mêmes droits.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions UCB (voir section 3.2.2).

3.11.2 Restrictions légales ou prescrites par les Statuts d'UCB au transfert de titres

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'article 11 des Statuts d'UCB (les « Statuts »), comme suit :

(« ...)

B) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le Conseil pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le Conseil disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, sauf si le candidat cédant renonce à la vente dans les 15 jours.

Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants :

- Le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au « marché continu » d'Euronext Bruxelles des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer ;
- Le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.

La notification susdite par le Conseil d'Administration vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil. Le prix sera payable dans le mois de cette notification, sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

C) À défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa de la sous-section b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément.

(... »)

À ce jour, le capital d'UCB est entièrement libéré.

3.11.3 Détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux et description de ces droits

Il n'existe aucun titre de ce type.

3.11.4 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'existe aucun mécanisme de ce type.

3.11.5 Restrictions légales ou prescrites par les Statuts du droit de vote

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale.

D'après l'article 38 des Statuts, les restrictions suivantes s'appliquent :

« Chaque action donne droit à une voix. Toute personne physique ou morale qui acquerra ou souscrira à titre onéreux des titres représentatifs ou non du capital de la Société conférant le droit de vote, devra, dans les délais prévus par la loi, déclarer le nombre de titres acquis ou souscrits ainsi que le nombre total de titres détenus lorsque ce nombre total franchira une quotité de 3 % du total des droits de vote exerçables, avant toute réduction éventuelle, en assemblée générale. Il en ira de même chaque fois que la personne tenue à faire la déclaration initiale mentionnée ci-avant, augmentera son pouvoir de vote jusqu'à 5 %, 7,5 %, 10 % et par la suite pour chaque multiple de 5 % du total des droits de vote définis ci-avant ou lorsque, à la suite d'une cession de titres, son pouvoir de vote tombera en deçà d'un des seuils visés ci-avant. Les mêmes obligations en matière de déclaration s'appliqueront aux titres et contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés, pour autant qu'ils donnent à leur détenteur le droit d'acquérir, de sa propre initiative uniquement, en vertu d'un accord formel (c'est-à-dire un accord contraignant en vertu de la législation applicable), des titres déjà émis conférant le droit de vote. Pour que les obligations en matière de déclaration trouvent à s'appliquer, le détenteur doit bénéficier, à terme ou non, soit du droit inconditionnel d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote, soit du pouvoir discrétionnaire d'acquérir ou non de tels titres conférant le droit de vote.

Si le droit du détenteur d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote dépend uniquement d'un événement qu'il a le pouvoir de faire survenir ou d'empêcher, ce droit est considéré comme inconditionnel. Ces déclarations se feront dans les cas et selon les modalités prévues par la législation en vigueur relative à la publicité des participations importantes des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Le non-respect de la présente disposition statutaire pourra être sanctionné de la manière prévue par les articles applicables de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Nul ne pourra prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux actions dont il a, conformément à l'alinéa précédent, déclaré la possession, vingt jours au moins avant la date de l'assemblée. »

Les droits de vote attachés aux actions UCB que détiennent UCB ou ses filiales directes ou indirectes, selon le cas, sont, sur le plan juridique, suspendus.

3.11.6 Accords entre actionnaires, qui sont connus d'UCB et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

UCB n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

3.11.7 A. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

En vertu de l'article 15 des Statuts :

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une période prenant fin au plus tard à la fin de la quatrième Assemblée Annuelle des Actionnaires suivant la date à laquelle leur nomination est devenue effective. L'Assemblée Générale peut, en tout temps, révoquer le mandat de chaque administrateur sans aucune raison et avec effet immédiat.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais. »

L'Assemblée Générale décide pour ces questions à la majorité simple des voix.

Les règles relatives à la composition du Conseil d'Administration sont détaillées comme suit dans la section 3.2 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise :

Composition du Conseil d'Administration (section 3.2.1 de la Charte)

« Le Conseil estime qu'un nombre de 10 à 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption inopportune toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Ceci est entièrement conforme aux dispositions légales et aux Statuts d'UCB, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide du nombre d'Administrateurs sur proposition du Conseil.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des Administrateurs non exécutifs. Le curriculum vitæ de chaque Administrateur et des candidats administrateurs est consultable sur le site d'UCB (www.ucb.com). Ces curriculum vitæ comprennent notamment la liste des mandats d'administrateur exercés par chacun des membres du Conseil dans d'autres entreprises cotées. »

Désignation des Administrateurs (section 3.2.2 de la Charte)

« Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, suivant une proposition du Conseil et sur recommandation du GNCC.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil se base plus particulièrement sur les critères suivants :

- une grande majorité des membres du Conseil doivent être des Administrateurs non exécutifs ;
- au moins trois Administrateurs non exécutifs doivent être des Administrateurs indépendants, en vertu de la définition juridique générale, des critères fixés dans le Code 2020 et de ceux adoptés par le Conseil ;
- aucun Administrateur seul ou groupe d'Administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel ;
- la composition du Conseil doit garantir la diversité des compétences, des parcours éducatifs, des âges et des genres et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises pour la réussite des activités particulières d'UCB au niveau international ; et
- les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées. Les modifications apportées à leurs engagements pertinents et à leurs nouveaux engagements en dehors de la Société doivent être signalées au Président du Conseil et au Secrétaire de la Société à mesure qu'elles se présentent.

Le GNCC rassemble les informations, permettant au Conseil de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le GNCC procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil. Le profil du candidat idéal est dressé sur la base de cette évaluation et proposé au Conseil pour y être discuté et défini.

Lorsque le profil est défini, le GNCC sélectionne les candidats qui correspondent à ce profil en accord avec les membres du Conseil (dont le Président du Comité Exécutif) et avec l'aide éventuelle d'un expert externe. Les candidats finaux sont proposés au Conseil par le GNCC. Lors de ces recommandations, des informations pertinentes sont fournies au Conseil (telles qu'un curriculum vitæ, une évaluation, une liste des fonctions occupées et, le cas échéant, toute information nécessaire sur l'indépendance du candidat).

Le Conseil évalue les propositions, qui seront par la suite soumises aux actionnaires pour approbation. »

Durée des mandats et limite d'âge (section 3.2.4 de la Charte)
« Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période prenant fin au plus tard à la fin de la quatrième Assemblée Annuelle des Actionnaires suivant la date à laquelle leur nomination est devenue effective et leur mandat peut être renouvelé.

En outre, la limite d'âge a été fixée à 70 ans. Le mandat actuel d'un administrateur prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant son 70e anniversaire. Le Conseil peut proposer des exceptions à cette règle. »

Procédure de désignation, renouvellement du mandat (section 3.2.5 de la Charte)
« La procédure de désignation et de réélection des Administrateurs est gérée par le GNCC, qui communique ses recommandations au Conseil et s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un Administrateur sont examinées par le Conseil sur la base d'une recommandation formulée par le GNCC.

Le GNCC évalue, pour chacun des Administrateurs candidats à la réélection à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, leur engagement et leur efficacité et transmet ses recommandations de réélection au Conseil. Une attention particulière est donnée à l'évaluation du Président du Conseil et des Présidents des comités.

L'évaluation est dirigée par le Président du GNCC et le Vice-Président du Conseil ou un autre membre du GNCC lors de réunions avec chacun des Administrateurs en leur qualité d'Administrateur et, le cas échéant, en leur qualité de Président ou de membre d'un Comité du Conseil. L'évaluation du Président du Conseil et du GNCC est dirigée par le Vice-Président du Conseil et l'Administrateur indépendant qui a le plus d'ancienneté. Les sessions sont basées sur un questionnaire et portent sur le rôle de l'Administrateur dans la gouvernance d'UCB, sa contribution effective aux travaux du Conseil ainsi que sur sa propre évaluation de son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.

Le rapport de ces sessions est fait au GNCC, qui communique ses recommandations quant à la réélection au Conseil.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation et au renouvellement d'Administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale concernée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires statue séparément sur chaque désignation d'Administrateurs proposée par le Conseil, et les propositions du Conseil dans ce domaine sont adoptées à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil s'assure qu'une planification successorale est en place pour les membres du Conseil.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'Administrateur exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat (actuellement quatre ans en vertu des Statuts d'UCB), et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées.

Le Conseil spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance stipulés dans le CSA et le Code 2020, tels que le fait qu'un Administrateur, pour répondre aux critères d'indépendance, ne peut détenir un mandat pour une durée totale de plus de douze ans en tant qu'Administrateur non exécutif. L'Assemblée Générale sera appelée à reconnaître ce caractère d'indépendance.

Les présentes dispositions s'appliquent également aux propositions de désignation émanant des actionnaires.

Les propositions de nominations sont disponibles sur le site Web d'UCB (www.ucb.com). »

La Charte stipule en outre que l'administrateur répond aux critères d'indépendance s'il n'a pas eu d'activités ou d'autres relations avec le Groupe UCB pouvant compromettre sa liberté de jugement. Dans l'évaluation de ce critère, les principaux statuts de client, fournisseur ou actionnaire du Groupe UCB sont pris en considération par le Conseil sur une base individuelle.

3.11.7. B. Règles applicables à la modification des statuts d'UCB

Les règles applicables à la modification des Statuts d'UCB sont définies par le CSA.

La décision de modifier les Statuts doit être prise par une Assemblée Générale statuant, en principe, à une majorité de 75 % des voix, à condition qu'au moins 50 % du capital social d'UCB soit présent ou représenté lors de l'assemblée.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée et décidera sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis.

Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, la modification de l'objet social, la modification des droits attachés aux titres), un quorum de présence et de vote supplémentaire peut être requis.

3.11.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion d'UCB. Il est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas, légalement, du ressort de l'Assemblée Générale.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence, le Conseil d'Administration travaille en collaboration étroite avec le Comité Exécutif et lui doit la plupart des décisions qu'il prend.

Le Comité Exécutif représente la haute direction d'UCB. Il garantit l'implémentation, la vérification et la coordination des plans stratégiques du Groupe UCB dans les domaines de la recherche et du développement, des opérations, de la finance, de l'administration, de la gestion des risques et des affaires légales, des ressources humaines et des investissements.

Les autorisations du Conseil d'émettre ou de racheter des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2022 a décidé de renouveler (i) l'autorisation du Conseil (et de modifier les Statuts en conséquence), pour une nouvelle période de 2 ans, d'augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites et aux conditions énoncées ci-dessus à la section 3.2.4 « Capital autorisé », et (ii) l'autorisation du Conseil, pour une nouvelle période de 2 ans commençant le 1er juillet 2022 et expirant le 30 juin 2024, d'acquérir, directement ou indirectement, sur le marché boursier ou en dehors de celui-ci, par voie de vente, d'échange, d'apport ou de tout autre mode de cession, jusqu'à 10 % du nombre total d'actions de la Société, calculé à la date de chaque acquisition, dans les limites et aux conditions énoncées ci-dessus à la section 3.2.3 « Actions propres ». L'autorisation précédente du Conseil accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2020 est restée valable jusqu'au 30 juin 2022 (voir également les sections 3.2.3 et 3.2.4 ci-dessus).

3.11.9 Accords importants, auxquels UCB est partie, qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle d'UCB à la suite d'une offre publique d'achat, et leurs effets, sauf lorsque leur nature est telle que leur divulgation porterait gravement atteinte à UCB ; cette exception n'est pas applicable lorsqu'UCB est spécifiquement tenu de divulguer ces informations en vertu d'autres exigences légales

- L'accord de crédit d'un montant de € 1 milliard entre, notamment, UCB SA, BNP Paribas Fortis SA, Commerzbank Aktiengesellschaft, filiale du Luxembourg, ING Belgium SA et Mizuho Bank Europe NV, en tant que coordinating bookrunners, Banco Santander SA, succursale de Paris, Bank of America Merrill Lynch International Limited, The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltd., succursale de Paris, Barclays Bank PLC, BNP Paribas Fortis SA, Commerzbank Aktiengesellschaft, filiale du Luxembourg, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, succursale belge, ING Belgium SA, Intesa SanPaolo Bank Luxembourg SA, succursale d'Amsterdam, KBC Bank NV, Mizuho Bank Europe NV, Sumitomo Mitsui Banking Corporation et The Royal Bank of Scotland PLC, en tant que mandated lead arrangers, et Wells Fargo Bank International Unlimited Company en tant que lead arranger, daté du 14 novembre 2009 (modifié et mis à jour les 30 novembre 2010, 7 octobre 2011, 9 janvier 2014, 9 janvier 2018, 5 décembre 2019 et pour la dernière fois le 3 décembre 2021), dont la clause de changement de contrôle a été approuvée pour la dernière fois par l'Assemblée Générale du 28 avril 2022 et stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, à la suite d'un changement de contrôle d'UCB SA.
- Le programme d'émission en Euro de titres à moyen terme (le « Programme EMTN ») établi en date du 6 mars 2013 (dernière mise à jour du prospectus de base au 18 octobre 2022) pour un montant plafonné à € 5 milliards, qui prévoit une clause de changement de contrôle (condition 5 (e) (i)) aux termes de laquelle, pour tout titre émis dans le cadre dudit programme, lorsqu'une option de vente en cas de changement de contrôle figure dans les conditions finales relatives au titre, tout détenteur de ce titre, à la suite d'un changement de contrôle d'UCB SA, a le droit de le vendre en exerçant ladite option de vente. Conformément à l'article 7:151 du CSA, la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus et prévue dans le Programme EMTN du 6 mars 2013 a été approuvée par les Assemblées Générales des 25 avril 2013, 24 avril 2014, 30 avril 2015, 28 avril 2016, 27 avril 2017, 26 avril 2018, 25 avril 2019, 30 avril 2020, 29 avril 2021 et 28 avril 2022 pour toute série de titres à émettre dans le cadre du Programme EMTN dans les 12 mois suivants ces assemblées et pour lesquels la clause de changement de contrôle a été rendue applicable. Une approbation similaire en vertu de l'article 7:151 du CSA sera soumise à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 pour toute série de titres devant être émis dans le cadre du Programme EMTN entre le 27 avril 2023 et le 26 avril 2024, s'il y en a, et auxquels ledit changement de contrôle sera applicable, le cas échéant.

- Placement privé obligataire exigible le 1er octobre 2027 à hauteur de € 150 millions à 1 000 %, émis le 1er octobre 2020, dans le cadre du programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 et auquel s'applique la clause de changement de contrôle dudit programme.
- Émission obligataire de type « institutionnel » exigible le 30 mars 2028 à hauteur de € 500 millions à 1 000 %, émise le 30 mars 2021, dans le cadre du programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 et à laquelle s'applique la clause de changement de contrôle dudit programme.
- Les obligations de premier rang non garanties d'UCB SA émises le 2 octobre 2013 et venant à échéance le 2 octobre 2023 d'un montant de € 175 717 000 à taux fixe de 5,125 %, et qui indiquent que, dans le cas d'un changement de contrôle (comme défini dans les Termes et Conditions de l'offre), les porteurs d'obligations ont le droit d'exiger de l'émetteur qu'il rachète lesdites obligations. Ce changement de contrôle a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014.
- L'accord de crédit d'un montant de € 350 millions entre UCB SA en sa qualité d'emprunteur et la BEI et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2022 et selon laquelle les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés seraient, sous certaines circonstances, susceptibles de devenir immédiatement dus et payables (à la discrétion de la BEI) suite au changement de contrôle d'UCB SA.
- L'accord de crédit d'un montant initial de US$ 2 070 millions entre, notamment, UCB SA et UCB Biopharma SRL en tant qu'emprunteurs, et BNP Paribas Fortis SA et Bank of America Merrill Lynch International Designated Activity Company en tant que bookrunners, datant du 10 octobre 2019 et en vertu duquel une première facilité de crédit supplémentaire d'un montant total de € 90 millions entre UCB SA et le prêteur de la première facilité de crédit supplémentaire, datée du 28 juillet 2022, ainsi qu'un deuxième accord de facilité de crédit supplémentaire d'un montant total de € 90 millions entre UCB SA et le prêteur de la deuxième facilité de crédit supplémentaire, daté du 19 janvier 2023, ont été établis et dont la création n'entraîne pas une augmentation de l'encours supérieure au montant initial de cette facilité, avec une clause de changement de contrôle qui stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA. L'Assemblée Générale du 30 avril 2020 a approuvé la clause de changement de contrôle conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de crédit d'un montant de US$ 800 millions entre, notamment, UCB SA et UCB Biopharma SRL en tant qu'emprunteurs, et BNP Paribas Fortis SA/NV et Barclays Bank PLC en tant que bookrunners, datant du 19 janvier 2022, dont la clause de changement de contrôle stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2022 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 108,5 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial remontant au 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, et dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 20,5 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial remontant au 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, et dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 15,0 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial remontant au 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, et dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de US$ 20,0 millions conclu entre UCB SA en sa qualité qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial

remontant au 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, et dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.

- Les règlements des plans d'attribution d'actions gratuites (« stock awards ») et des plans d'actions avec condition de performance (« performance shares ») d'UCB en vertu desquels UCB attribue chaque année des actions à certains collaborateurs, conformément à des critères de grade et de performance, prévoient une acquisition définitive des actions à l'expiration d'une période de blocage de trois ans et à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe au moment de l'expiration de cette période. Conformément aux règlements de ces plans, ces attributions font également l'objet d'une acquisition immédiate anticipée en cas de changement de contrôle ou de fusion. L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 a approuvé cette clause de changement de contrôle pour tous les plans LTI présents et futurs d'UCB. Voici le nombre de « stock awards » et de « performance shares » en circulation au 31 décembre 2022 :
  - 2 248 397 « stock awards », dont 782 218 seront acquises en 2023 ;
  - 494 957 « performance shares », dont 186 949 seront acquises en 2023.

Les clauses de changement de contrôle dans les contrats des membres du Comité Exécutif telles que décrites dans le rapport de rémunération (section 3.7).

3.11.10 Accords entre UCB et les membres de son Conseil ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'achat.

Pour plus de détails, voir la section Rapport de rémunération (3.7) sur les dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du CEO et des membres du Comité Exécutif. Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ en raison d'une offre publique d'achat.

Outre les membres du Comité Exécutif identifiés à la section 3.7, à la fin de l'année 2022, seul un collaborateur hors États-Unis a bénéficié d'une clause de changement de contrôle garantissant des indemnités de départ si l'emploi du collaborateur prend fin à la suite d'une offre publique d'achat.

3.12 Conflits d'intérêts – application de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL TENUE LE 23 FÉVRIER 2022

Dans le cadre des décisions concernant la rémunération, le bonus de fin d'année et les rémunérations variables à long terme (« LTI ») du CEO, l'article 7:96 du CSA a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration en date du 23 février 2022 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion).

« (...)

Préalablement à toute délibération ou décision du Conseil d'Administration concernant l'approbation du bonus de 2021, l'acquisition de LTI et les plans, indicateurs et rémunérations de LTI pour 2022, l'approbation du bonus de fin d'année lié aux performances 2021 pour le CEO, la rémunération de base 2022 et les rémunérations variables à long terme (LTI) 2022 pour le CEO (options sur actions et « performance shares »), Jean-Christophe Tellier a déclaré avoir un intérêt financier direct dans la réalisation desdites décisions (point 5.3). Conformément à l'article 7:96 du CSA, il s'est retiré de la réunion du Conseil d'Administration afin de ne pas prendre part à la délibération et au vote concernant ces décisions. Le Conseil d'Administration a reconnu que l'article 7:96 du CSA était applicable à ces opérations. J.-L. Fleurial s'est également retiré de la vidéoconférence avant la délibération ou le vote concernant ces décisions.

5.1.1 Résultats 2021 / Bonus de fin d'année / attributions des LTI et objectifs 2022

Décision : après examen, le Conseil d'Administration a DÉCIDÉ à l'unanimité d'approuver les recommandations du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (« GNCC ») liées (i) au bonus de fin d'année 2019 (multiplicateur de performance d'entreprise ou « CPM ») basé sur les résultats de l'année 2021 complète (EBITDA ajusté), (ii) aux conditions d'octroi (et au montant total payable) liées au plan de « performance share » 2019-2021, ainsi que (iii) l'attribution d'actions gratuites pour le plan 2019-2021 (paiement 2022). Sur recommandation du GNCC, le Conseil d'Administration a également approuvé l'objectif d'EBITDA ajusté pour le versement des primes en 2022 et (iii) les paramètres utilisés pour le plan de « performance share » 2022-2024 (versement en 2025), qui comprendra un nouveau paramètre non financier (accès aux médicaments) pour 10 % (à côté du flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté (45 %) et de la croissance annuelle composée du chiffre d'affaires (pour 45 %)). En ce qui concerne l'objectif de bonus, le Conseil d'Administration a approuvé la proposition du GNCC de maintenir la référence sur l'objectif d'EBITDA ajusté en 2022.

5.1.2 Attributions de plans de rémunérations variables à long terme d'UCB en 2022

Décision : sur recommandation du GNCC, le Conseil a DÉCIDÉ à l'unanimité d'approuver les plans de rémunérations variables à long terme et les termes et conditions y relatifs suivants :

- **Plan d'options sur actions 2022 :** émission de 550 000 options sur actions (le 1er avril 2022 en principe, sauf circonstances exceptionnelles) pour environ 492 employés (sans tenir compte des employés engagés ou promus à des niveaux y donnant droit entre le 1er janvier 2022 et le 1er avril 2022).

  Le prix d'exercice de ces options sera le prix le plus bas entre (i) le cours de clôture moyen des 30 jours qui précèdent l'offre (du 1er au 31 mars 2022 en principe) et (ii) le cours de clôture du jour précédant l'offre (le 31 mars 2022 en principe).

  UCB déterminera un prix d'exercice différent pour les employés y ayant droit et qui seraient soumis à une législation imposant un prix d'exercice différent. Les options sur actions auront une période d'acquisition des droits (« *vesting period* ») de trois ans à partir de la date de l'octroi, sauf pour les pays où la législation locale diffère.

- **Plan d'attribution d'actions gratuites et plan d'attribution d'actions gratuites avec condition de performance (« Performance Share Plan ») 2022-2024** attribution d'un montant initial de 960 000 actions, parmi lesquelles :

(i) un nombre estimé de 800 000 actions (gratuites) octroyées aux employés y ayant droit, c'est-à-dire environ 2 474 employés, selon les critères d'attribution applicables. Ces actions gratuites seront attribuées à l'expiration d'une période d'acquisition de 3 ans à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe UCB au moment de l'expiration de cette période ;

(ii) un nombre estimé de 160 000 actions octroyées aux employés ayant droit au plan d'attribution d'actions gratuites avec condition de performance 2022, à savoir environ 141 personnes, selon les critères d'attribution applicables. Ces actions gratuites seront remises à l'expiration d'une période d'acquisition de 3 ans à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe UCB au moment de l'expiration de cette période, et le nombre d'actions effectivement alloué variera de 0 % à 150 % du nombre d'actions initialement octroyé en fonction du niveau de réalisation des conditions de performance instauré par le Conseil d'UCB SA au moment de l'octroi ;

Les chiffres estimés sous (i) et (ii) ne tiennent pas compte des employés engagés ou promus à des niveaux y donnant droit entre le 1er janvier 2022 et le 1er avril 2022. En fonction du degré de réalisation des critères de performance, les droits peuvent être acquis entre 0 et 150 % du PSP octroyé.

o Il a été reconnu que l'impact financier pour la Société de l'attribution d'options est lié à la différence entre le prix d'achat des actions propres de la Société (ou le prix de l'action à la date d'acquisition pour les plans réglés en espèces) d'une part et le prix d'exercice des options payées à la Société par les bénéficiaires lors de l'exercice de leurs options d'autre part. Pour l'attribution des actions gratuites et le plan d'attribution d'actions gratuites avec condition de performance, l'impact financier correspond à la valeur des actions UCB au moment de l'acquisition par la Société en vue de livraison ou au moment de l'acquisition pour les plans réglés en espèce.

o En outre, le Conseil a décidé de déléguer tous les pouvoirs au Head of Talent & Company Reputation, agissant seul et pouvant sous-déléguer ses pouvoirs, afin de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour exécuter, déployer et mettre en œuvre les décisions citées ci-dessus, y compris la finalisation de toute documentation requise, la décision même d'attribution, la finalisation des termes et conditions et des modalités des plans et des rémunérations (plans d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares »).

5.1.3 Rémunération et rémunération variable à long terme (LTI) du CEO

Décision : sur recommandation du GNCC, le Conseil a approuvé à l'unanimité la rémunération suivante pour les performances du CEO :

- Rémunération de base du CEO à partir du 1er mars 2022 : € 1 238 614 (contre € 1 143 233 à partir du 1er mars 2020) ;
- Bonus de fin d'année de 2022 lié aux performances de 2021 pour le CEO : € 1 456 186 ;
- Attribution LTI 2022 du CEO :
  - Options sur actions : 27 891 (3 ans et 9 mois d'acquisition) ;
  - « performance shares » : 20 778 (3 ans d'acquisition).

(...) ».

Données financières

Atteindre nos ambitions financières va de pair avec l'importance que nous accordons à la durabilité dans notre approche commerciale. En 2022, UCB a de nouveau réalisé une belle performance commerciale.

1. Performances financières de l'entreprise

1.1 Chiffres clés

	Réels[1]		Variation	
€ millions	**2022**	2021	Taux réels	TCC[2]
Chiffre d'affaires	**5 517**	**5 777**	**- 4%**	**- 7%**
Ventes nettes	5 140	5 471	- 6%	- 8%
Produits et charges des redevances	85	79	8%	- 3%
Autres produits	292	227	28%	24%
Marge brute ajustée	**4 239**	**4 489**	**- 6%**	**- 7%**
Marge brute	**3 843**	**4 339**	**- 11%**	**- 13%**
Frais commerciaux	- 1 489	- 1 346	11%	3%
Frais de recherche et développement	- 1 670	- 1 629	3%	0%
Frais généraux et administratifs	- 225	- 208	9%	6%
Autres produits / charges (-) d'exploitation	216	162	33%	20%
EBIT ajusté	**675**	**1 318**	**- 49%**	**- 44%**
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	- 90	- 34	> 100%	> 100%
EBIT (résultat d'exploitation)	**585**	**1 284**	**- 54%**	**- 52%**
Charges financières nettes (-)	- 74	- 58	26%	26%
Résultat avant impôts	**511**	**1 226**	**- 58%**	**- 53%**
Charges d'impôt sur le résultat	- 91	- 170	- 46%	- 42%
Résultat provenant des activités poursuivies	**420**	**1 056**	**- 60%**	**- 55%**
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	- 2	3	> - 100%	> - 100%
Résultat	**418**	**1 058**	**- 61%**	**- 55%**
Attribuable aux actionnaires d'UCB	418	1 058	- 61%	- 55%
EBITDA ajusté	**1 260**	**1 641**	**- 23%**	**- 21%**
Dépenses d'investissement (immobilisations incorporelles incluses)	371	493	- 25%	
Dette nette (-)	- 2 000	- 860	> 100%	
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles poursuivies	1 119	1 553	- 28%	
Nombre moyen pondéré d'actions – non diluées (millions)	**190**	**189**	**1%**	
Bénéfice par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	**2.20**	**5.60**	**- 61%**	**- 55%**
Bénéfice de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	**4.37**	**6.49**	**- 33%**	**- 28%**

1 En raison des arrondis, il est possible que certaines données financières figurant dans les tableaux de ce rapport ne semblent pas concorder.

2 TCC : taux de change constants hors couvertures

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

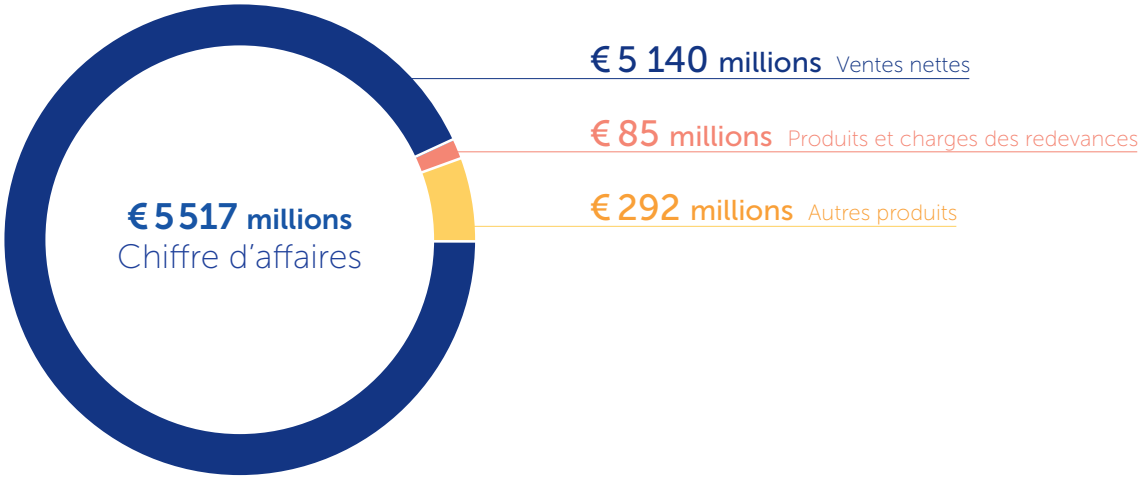

- En 2022, le **chiffre d'affaires** a baissé de -4 % pour s'établir à € 5 517 millions (-7 % à taux de change constants (TCC)).
- Les ventes nettes ont baissé de -6 % pour s'établir à € 5 140 millions (-8 % TCC). Les ventes nettes avant les « instruments de couverture désignés reclassés en **ventes nettes** » – reflétant les activités de couverture transactionnelles réalisées d'UCB – ont baissé de-2 % (-8 % TCC). Le portefeuille de produits d'UCB a affiché une croissance solide et continue et a été élargi avec le lancement de BIMZELX®* et l'ajout de FINTEPLA®**. Cette performance positive a été largement compensée par les effets de la perte d'exclusivité pour VIMPAT®** aux États-Unis et en Europe, et pour E KEPPRA®** Japon.
- Les produits et charges des redevan ces atteignent € 85 millions, et les autres produits s'élèvent à € 292 millions.
- L'**EBITDA ajusté** a atteint € 1 260 millions (-23% ; -21 % TCC), en raison de la baisse des revenus due aux pertes d'exclusivité et à la hausse des charges d'exploitation liée à l'intégration de Zogenix, aux frais commerciaux conséquents – dus aux lancements en cours et à venir, à une légère augmentation des dépenses en recherche et développement – occasionnées par l'avancement du pipeline, et à une augmentation des frais généraux et administratifs. L'augmentation des charges est partiellement compensée par une hausse d'autres produits d'exploitation. Une approche rigoureuse en matière de coûts a permis d'absorber les coûts de l'inflation.
- Le **résultat** est passé de € 1 058 millions à € 418 millions, soit une baisse de -61 % (-55 % TCC).
- Le **résultat de base par action** s'élève à € 4.37 (€ 6.49 en 2021) sur une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.

Chiffre d'affaires
€ 5 517 millions

Ventes nettes
€ 5 140 millions

EBITDA ajusté
€ 1 260 millions

Résultat
€ 418 millions

Les présentes performances financières de l'entreprise sont basées sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB SA, préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Internet.

Changement de périmètre : À la suite du désinvestissement précédent des activités non-Biopharma, UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées.

La marge brute ajustée correspond à la marge brute sans l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-) : les transactions et les décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « Restructuration, dépréciation et autres produits / charges »).

Outre l'EBIT (résultats avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « **EBIT ajusté** » (résultat opérationnel sous-jacent) représentant la rentabilité continue des activités biopharmaceutiques de la société a été insérée. L'EBIT ajusté équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation, restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

L'**EBITDA ajusté** (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) est le résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels.

Le **résultat de base par action** est le résultat principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des restructurations, dépréciations et autres produits/charges, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement des immobilisations après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

1.2 Événements marquants de l'exercice[1]

Perspective macroéconomique

UCB opère dans des environnements macroéconomiques (voir Note 2.4) et politiques mondiaux ou régionaux, et subit l'impact de ces derniers, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre contre l'Ukraine, ainsi que les implications potentielles des grandes réformes des soins de santé. Au cours de l'année 2022 – et cela devrait se poursuivre en 2023 – il a fallu tenir compte des perturbations potentielles au niveau de la fourniture d'énergie et de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de l'inflation, ce qui s'est notamment traduit par une indexation des salaires du personnel belge. Déjà, pendant la pandémie COVID-19, le réseau de fourniture d'énergie et de chaîne d'approvisionnement d'UCB a montré sa résilience et sa capacité d'anticipation. UCB s'efforce d'assurer un approvisionnement continu et cohérent afin de répondre aux besoins des personnes souffrant de maladies immunologiques et neurologiques graves. Comme pour de nombreuses autres entreprises, l'inflation des salaires et des coûts a un impact sur UCB. Néanmoins, une approche rigoureuse en matière de coûts a permis à UCB d'en atténuer les effets en 2022.

Impact de la pandémie de COVID-19

La pandémie mondiale de COVID-19 s'est atténuée au cours de l'année 2022, et de nombreux aspects de la vie courante sont revenus à ce qu'ils étaient avant la pandémie. Cependant, de nouveaux variants peuvent faire leur apparition, et UCB restera vigilante afin de protéger la santé et le bien-être de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes dans le monde, et plus particulièrement de ses patients.

L'impact direct de la pandémie de COVID-19 sur la position et la performance financières et les flux de trésorerie d'UCB est restreint (voir Note 2.1) et aucune mesure d'urgence spéciale ou additionnelle n'est prévue pour atténuer l'impact futur potentiel de cette pandémie.

Les procédures de gestion des risques existantes d'UCB sont exhaustives et, par conséquent, nous n'avons pas identifié de risques ou incertitudes importants non traités par rapport à ceux mentionnés dans la section Gestion des risques de ce Rapport annuel intégré.

Guerre contre l'Ukraine

Ce qui se passe en Ukraine va à l'encontre des convictions d'UCB. UCB affiche un attachement et un respect indéfectible envers la vie et la dignité humaine, et soutient avec fermeté la condamnation internationale de l'agression et de la violence depuis le début du conflit. Alors que l'invasion de l'Ukraine par la Russie se poursuit et s'intensifie, la consternation d'UCB ne fait que grandir face à la violence et à ses conséquences dévastatrices. Parallèlement, UCB pense aux guerres passées et actuelles qui bénéficient d'une moindre couverture médiatique, mais qui ont elles aussi des effets dévastateurs et qui s'opposent aux valeurs d'UCB. En ces temps difficiles, UCB poursuit son objectif de créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et demain, et réaffirme plus que jamais sa volonté de contribuer à un monde plus inclusif et durable. C'est pourquoi UCB s'emploie à limiter l'impact de cette guerre sur ses employés, ses patients et leurs communautés respectives. Veuillez prendre connaissance de la déclaration d'UCB concernant sa position sur la question : www.ucb.com/UCBs-response-to-the-conflict-in-Ukraine. L'impact actuel sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie est abordé dans la Note 2.2 du présent Rapport annuel intégré.

Initiatives et accords importants

En **janvier 2022, UCB et Zogenix, Inc.** ont annoncé qu'elles avaient conclu un accord définitif portant sur l'acquisition de Zogenix par UCB.

Le **7 mars 2022**, UCB a annoncé la conclusion fructueuse de la transaction d'acquisition de Zogenix pour un montant de US$ 26.00 par action, plus un certificat de valeur conditionnelle (CVC) pour un paiement potentiel en espèces de US$ 2,00 par action (brut) en cas d'approbation par l'Union européenne avant le 31 décembre 2023 de FINTEPLA®** en tant que médicament orphelin pour le traitement du syndrome de Lennox-Gastaut (SLG). La transaction totale a été évaluée à US$ 1.9 milliard / € 1.7 milliard (valeur totale de la transaction totalement diluée). FINTEPLA®** (*fenfluramine*), le médicament pour le traitement des formes rares d'épilepsie, vient compléter l'offre de traitements existants d'UCB et apportera de la valeur aux patients et à leurs familles souffrant du syndrome de Dravet, ou de crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut et potentiellement au trouble CDKL5 (voir ci-dessous l'état d'avancement du pipeline).

En **mars 2022**, UCB a annoncé la construction d'une installation innovante et écologiquement durable destinée au développement de processus de thérapie génique et de fabrication clinique sur son campus de haute technologie à Braine-l'Alleud, en Wallonie (Belgique). La nouvelle installation, qui représente un investissement de plus de 200 millions d'euros au cours des prochaines années, devrait être opérationnelle en 2024. La construction a débuté au deuxième trimestre 2022.

En **décembre 2022**, UCB a annoncé une collaboration stratégique avec Praxis Precision Medicines, Inc., une société biopharmaceutique en phase clinique, basée sur le programme PRAX-020 de Praxis, pour la découverte de petites molécules thérapeutiques dans les traitements potentiels des formes d'épilepsie liées au gène KCNT1. Cette collaboration met en lumière l'engagement et le leadership mondial d'UCB dans le développement de traitements contre l'épilepsie, y compris les formes d'épilepsie rares et génétiques, avec l'ambition de créer des solutions qui dépassent le champ du soulagement symptomatique pour s'attaquer aux causes profondes de la maladie, notamment à l'aide d'approches axées sur la génétique. En vertu des termes de la collaboration, UCB conserve une option exclusive pour l'acquisition des droits mondiaux de développement et de commercialisation de petites molécules thérapeutiques pour le traitement des épilepsies liées au gène KCNT1.

En **janvier 2023**, UCB a vendu un portefeuille de marques établies comprenant cinq médicaments sur ordonnance commercialisés en Europe. Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques appartenant à diverses catégories thérapeutiques non principales.

En **février 2023**, UCB a annoncé que la solution orale FINTEPLA®** (*fenfluramine*) avait été approuvée par l'Union européenne (UE) pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut (SLG), en tant que thérapie complémentaire d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. FINTEPLA®** a été ajouté au portefeuille de produits d'UCB suite à l'acquisition de Zogenix (voir ci-dessus). Dans le cadre de cette approbation, la Commission européenne a également adopté la recommandation du Comité des médicaments orphelins (COMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) de maintenir la désignation orpheline de la *fenfluramine*. Conformément à l'accord de fusion, cette étape d'autorisation déclenche le paiement aux porteurs du CVC (US$ 2,00 par action Zogenix (brut)) qui a été convenu lors de l'acquisition de Zogenix.

1 Depuis le 1er janvier 2022 jusqu'à la date de publication de ce rapport.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

Autorisations réglementaires et évolution du pipeline

Autorisations réglementaires

Autorisations réglementaires – *bimekizumab*†

En janvier 2022, le Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales a accordé une autorisation de mise sur le marché pour BIMZELX®* (*bimekizumab*) dans le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

En février 2022, Health Canada a donné son approbation pour BIMZELX®* dans le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique ou une photothérapie.

En mars 2022, la Therapeutic Goods Administration (TGA) australienne a donné son approbation pour BIMZELX®* dans le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique ou une photothérapie.

En mai 2022, l'Agence européenne des médicaments (EMA) et l'Agence britannique de réglementation des médicaments et des produits de santé ont approuvé une mise à jour de la notice de BIMZELX®* afin d'inclure les données de l'étude de phase 3b BE RADIANT. L'étude BE RADIANT a comparé l'efficacité et la sécurité d'un inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F, le *bimekizumab*, par rapport à un inhibiteur de l'IL-17A, le secukinumab. Les résultats complets de cette étude ont été publiés précédemment dans The New England Journal of Medicine.

En mai 2022, UCB a annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) américaine avait publié une lettre de réponse complète (Complete Response Letter, CRL) concernant la demande d'autorisation de mise sur le marché de produit biologique (Biologics Licence Application, BLA) pour le *bimekizumab* dans le traitement des adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère. La lettre indique que la FDA n'a pas pu approuver la demande sous sa forme actuelle et que certaines observations faites à l'issue de l'inspection préalable à l'approbation du site de fabrication d'UCB en Belgique doivent être résolues avant que la demande soit approuvée. La CLR n'est pas liée à l'efficacité ni à l'innocuité du *bimekizumab*. **En novembre 2022**, UCB a annoncé qu'elle avait de nouveau soumis à la FDA la demande d'autorisation BLA pour le *bimekizumab* dans le traitement des adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère. **En décembre 2022**, la FDA a accepté d'examiner la nouvelle soumission BLA. La FDA a validé la nouvelle soumission en tant que « Classe 2 » avec une période d'examen de six mois. UCB prévoit de recevoir une décision de la FDA pour le deuxième trimestre 2023.

En septembre 2022, EMA a accepté l'examen réglementaire des deux demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le *bimekizumab*† dans le traitement des patients adultes atteints de rhumatisme psoriasique actif (PsA) et des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale active (axSpA).

Autorisations réglementaires – *fenfluramine*

En mars 2022, UCB a annoncé que la solution orale FINTEPLA®** (*fenfluramine*) avait été approuvée aux États-Unis par la FDA pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) chez les patients âgés de deux ans et plus. De plus, la FDA américaine a accordé l'exclusivité pédiatrique pour ce produit. Il est déjà approuvé pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Dravet chez les patients âgés de deux ans et plus aux États-Unis et dans l'Union européenne. FINTEPLA®** pour le traitement du SLG est disponible aux États-Unis dans le cadre d'un programme de distribution restreint, appelé programme de stratégie d'évaluation et d'atténuation des risques (Risk Evaluation and Mitigation Strategy, REMS).

En mai 2022, le National Institute for Health and Care Excellence (NICE) a publié un avis définitif (final appraisal determination, FAD) recommandant FINTEPLA®** comme option pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Dravet en tant que thérapie complémentaire à d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus au Royaume-Uni.

En septembre 2022, UCB a annoncé que la solution orale FINTEPLA®** (*fenfluramine*) a été approuvée par le Ministère japonais de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (MHLW) pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Dravet, en tant que thérapie complémentaire à d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. La *fenfluramine* sera commercialisée par Nippon Shinyaku Co, Ltd, sur la base de l'accord de vente exclusif signé en 2019 entre Zogenix Inc, (acquis par UCB en 2022) et Nippon Shinyaku Co, Ltd. UCB est désormais le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

En décembre 2022, UCB a annoncé que la solution orale FINTEPLA®**(*fenfluramine*) a été recommandée par le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) pour une autorisation de commercialisation dans l'Union européenne (UE) pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) en tant que thérapie complémentaire d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. En février 2023, UCB a annoncé avoir obtenu l'autorisation de commercialisation sur le marché européen pour FINTEPLA®**(*fenfluramine*) dans le traitement du SLG. En outre, la Commission européenne a également adopté la recommandation du Comité des médicaments orphelins (COMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) de maintenir la désignation orpheline de la *fenfluramine*.

Autorisations réglementaires – *zilucoplan*†† et *rozanolixizumab*††

En juin 2022, le Comité des médicaments orphelins (COMP) de l'EMA a adopté un avis positif sur la demande de désignation européenne de médicament orphelin pour le *zilucoplan*†† dans le traitement de la myasthénie grave.

En novembre 2022, UCB a annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) américaine avait accepté d'examiner la demande d'autorisation d'un nouveau médicament (New Drug Application, NDA) pour son traitement expérimental, le *zilucoplan*††, dans le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGG) chez les patients adultes porteurs d'anticorps anti-récepteurs d'acétylcholine (AChR-Ab+). L'acceptation par la FDA fait suite à la validation par l'EMA de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le traitement des patients adultes atteints de myasthénie grave généralisée AChR-Ab+ et qui nécessitent un traitement en plus des stéroïdes ou des immunosuppresseurs non stéroïdiens. UCB s'attend à recevoir les commentaires des différentes instances au quatrième trimestre 2023.

En janvier 2023, UCB a annoncé que la FDA avait accepté le dépôt d'une demande d'autorisation BLA pour le traitement expérimental *rozanolixizumab*†† et que la FDA avait accordé le statut d'Examen prioritaire. Le *rozanolixizumab*†† est un anticorps monoclonal sous-cutané (SC) ciblant le récepteur Fc néonatal (FcRn) dans le traitement des adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGG) qui sont positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (AChR) ou aux anticorps dirigés contre une tyrosine kinase spécifique du muscle (MuSK). UCB s'attend à recevoir les commentaires de la FDA au deuxième trimestre 2023. En 2019, la FDA américaine a accordé la désignation de médicament orphelin au *rozanolixizumab*†† pour le traitement de la MGG.

La désignation d'Examen prioritaire octroyée par la FDA fait suite à la validation par l'EMA, **en décembre 2022**, de la demande AMM du *rozanolixizumab*†† pour le traitement des adultes atteints d'une MGG positive aux anticorps anti-AChR ou anti-MuSK et nécessitant un traitement en plus des stéroïdes ou des immunosuppresseurs non stéroïdiens. La désignation de médicament orphelin a été accordée par la Commission européenne en avril 2020 au *rozanolixizumab*†† pour le traitement de la myasthénie grave. UCB s'attend à recevoir un premier retour d'information pour l'Europe au premier trimestre 2024.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental, dont l'innocuité et l'efficacité n'ont pas encore été démontrées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

Notre pipeline

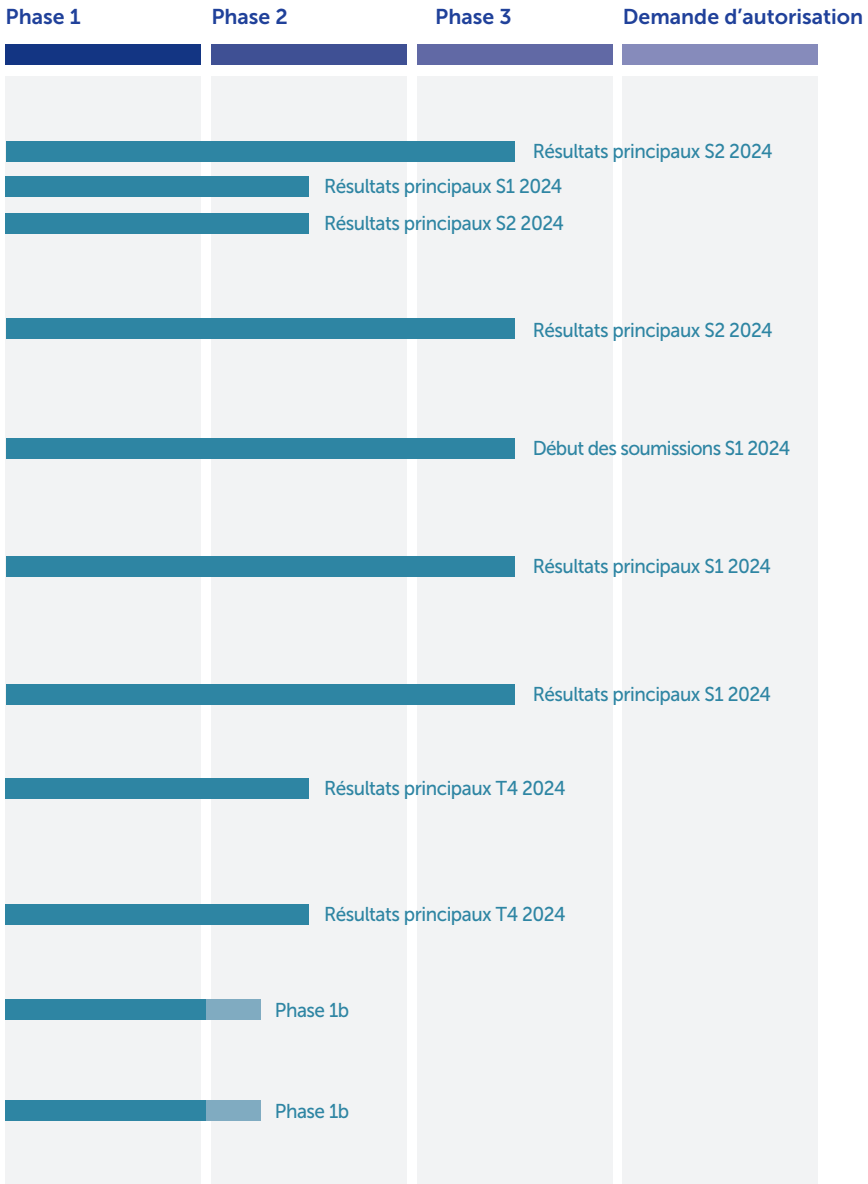

Évolution du pipeline de développement clinique

La mise à jour du calendrier du programme de développement clinique d'UCB, qui reflète également les mises à jour réglementaires et l'évolution du pipeline du 1er janvier 2022 à la date de publication du présent rapport, est disponible ci-après. En 2022, et grâce aux mesures pro-actives prises par UCB, le calendrier du programme de développement clinique d'UCB n'a subi aucun retard important du fait de la pandémie de COVID-19 et des autres challenges géopolitiques. UCB continue de surveiller les facteurs macroéconomiques sur toutes les études cliniques en cours et mettra en place les aménagements nécessaires.

Bimekizumab†

Hidradenitis Suppurativa – En décembre 2022, UCB a annoncé les premiers résultats positifs de deux études de phase 3, BE HEARD I et BE HEARD II, destinées à évaluer l'efficacité et l'innocuité du *bimekizumab*† chez les adultes atteints de la forme modérée à sévère de l'hidradénite suppurée (HS). L'HS est une maladie cutanée inflammatoire chronique, récidivante, douloureuse et invalidante. Les personnes atteintes d'HS souffrent d'éruptions cutanées et de douleurs sévères, ce qui peut avoir un impact majeur sur leur qualité de vie. Les deux études de phase 3 ont satisfait au critère d'évaluation principal et à tous les critères d'évaluation secondaires principaux avec une statistique significative et une pertinence clinique constante. Les résultats positifs de ces deux études serviront de base aux demandes d'extension pour le *bimekizumab*† dans le traitement de l'hidradénite suppurée à partir du troisième trimestre 2023.

1 En partenariat avec Biogen
2 En partenariat avec Roche/Genentech
3 En partenariat avec Novartis
** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.
† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.
†† Il s'agit d'un médicament expérimental, dont l'innocuité et l'efficacité n'ont pas encore été démontrées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

Rozanolixizumab††

Thrombocytopénie immunitaire (TPI) – Au cours des six premiers mois de 2022, UCB a décidé de dé-prioriser le développement du *rozanolixizumab*†† dans le traitement de la thrombocytopénie immunitaire (TPI). Depuis qu'UCB a pris la décision de faire progresser le programme de développement du *rozanolixizumab*†† dans le traitement de la TPI jusqu'à la Phase 3 en 2019, le paysage thérapeutique des personnes atteintes de TPI a considérablement évolué. De nouvelles thérapies ciblées, offrant de multiples possibilités de transformer les soins et la prise en charge de la TPI, sont désormais disponibles ou en phase avancée de développement. Cette évolution devrait permettre de répondre à de nombreux besoins non satisfaits de la communauté des patients atteints de TPI. Compte tenu de ces facteurs, UCB ne poursuivra pas le programme de développement du *rozanolixizumab*†† pour le traitement de la TPI. Cela permet à UCB de réaffecter ses ressources à des domaines présentant des besoins médicaux non satisfaits plus importants.

Syndrome fibromyalgique sévère – UCB a lancé une étude de phase 2a (preuve de concept) pour évaluer l'efficacité et l'innocuité du *rozanolixizumab*†† dans le traitement des participants adultes atteints du syndrome fibromyalgique sévère. Les premiers résultats principaux sont attendus au deuxième semestre 2024. La fibromyalgie (FM) est un trouble courant, grave et invalidant, d'étiologie inconnue, caractérisé par des douleurs musculo-squelettiques généralisées, de la fatigue, ainsi que des troubles du sommeil et de l'humeur. De récentes découvertes indiquent que les anticorps IgG pathogènes sont à l'origine de la forme sévère de la FM.

UCB9741 et UCB1381

Dermatite atopique – UCB vient de lancer des études de phase 1b pour le traitement de la dermatite atopique portant sur deux voies immunitaires ciblées différentes avec UCB9741 et UCB1381. Ces études précoces évaluent l'innocuité, la pharmacocinétique et l'efficacité chez les personnes atteintes de dermatite atopique modérée à sévère. La dermatite atopique est une maladie chronique qui provoque une sécheresse, des démangeaisons et une inflammation de la peau et peut toucher des personnes de tous âges.

Fenfluramine

Trouble du déficit en CDKL5 (CDD) – Suite à l'acquisition de Zogenix, UCB a décidé de poursuivre le développement du programme d'essais cliniques de Phase 3 de la *fenfluramine* dans le traitement du trouble du déficit en CDKL5, ou CDD. Le programme de Phase 3 évalue l'efficacité et l'innocuité de la *fenfluramine* en tant que traitement adjuvant chez les patients âgés de 1 à 35 ans souffrant de CDD et de crises d'épilepsie non contrôlées. Les premiers résultats principaux sont attendus au second semestre 2024. Le CDD est une encéphalopathie épileptique rare due à des mutations du gène CDKL5. Bien que rare, le CDD est l'une des formes les plus courantes d'épilepsie génétique. En juin 2022, la FDA a accordé la désignation de médicament orphelin à FINTEPLA®** pour le traitement du CDD.

Doxécitine et doxribtimine (MT1621 ; thérapie nucléosidique)

Déficit en thymidine kinase 2 (TK2d) – Suite à l'acquisition de Zogenix, UCB estime qu'il existe un besoin médical non satisfait important pour poursuivre le développement de la doxécitine et de la doxribtimine (doxTM††), une thérapie d'amélioration des nucléosides pyrimidines à double substrat en cours de développement pour le traitement des patients souffrant d'un déficit en thymidine kinase 2 (TK2d). Le TK2d est une maladie mitochondriale génétique extrêmement rare, invalidante et potentiellement mortelle (souvent fatale), qui provoque une faiblesse musculaire progressive et sévère. Le programme de développement clinique est terminé. Suite à une évaluation approfondie et aux réunions de coordination avec les principales agences réglementaires sur la stratégie de dépôt d'une demande d'approbation pour la thérapie doxTM††, les soumissions réglementaires sont désormais prévues pour le premier semestre 2024.

BRIVIACT®** (*brivaracetam*)

Épilepsie – En octobre 2022, UCB a annoncé des résultats positifs de première ligne de la dernière étude de phase 3 sur le *brivaracetam*. L'étude a été conçue pour évaluer l'efficacité et l'innocuité du *brivaracetam* en adjuvant chez des participants de la région asiatique (≥16 à 80 ans) présentant des crises d'épilepsie partielles avec ou sans généralisation secondaire. L'étude a satisfait au critère principal et à tous les critères secondaires. UCB prévoit la soumission aux autorités réglementaires japonaises au troisième trimestre 2023.

Bepranemab (UCB0107)

Maladie d'Alzheimer – Le *bepranemab*, un anticorps monoclonal antitau recombinant, humanisé et pleine longueur de l'immunoglobuline G4, est en cours d'investigation clinique pour le traitement des patients atteints de la maladie d'Alzheimer (MA), en partenariat avec Roche/Genentech. L'efficacité, l'innocuité et la tolérance du *bepranemab* chez les patients avec une MA précoce est en cours d'évaluation dans une étude de phase II, qui a débuté au deuxième trimestre 2021. Le recrutement pour cette étude s'est achevé plus tôt que prévu, et les premiers résultats sont attendus plus tôt, au quatrième trimestre 2024.

UCB0599

Maladie de Parkinson – UCB0599 est une petite molécule biodisponible par voie orale, qui pénètre la barrière hémato-encéphalique et empêche le mauvais repliement pathologique et l'accumulation d'a-synucléine, une protéine qui joue un rôle clé dans la pathologie de la maladie de Parkinson (MP). En inhibant la biologie à l'origine de la maladie du mauvais repliement de l'a-synucléine, on espère pouvoir ralentir ou arrêter la progression de la maladie de Parkinson. Dans le cadre d'un accord mondial de co-développement et de co-commercialisation avec Novartis, UCB mène une étude de phase 2a sur UCB0599 avec des participants atteints de la MP au stade précoce. En 2022, un bras de dosage supplémentaire a été introduit dans l'étude. Le recrutement est achevé et les premiers résultats sont maintenant attendus au quatrième trimestre 2024.

Les autres programmes cliniques de développement suivent leurs cours.

1.3 Ventes nettes par produit

€ millions	Réel 2022	Réel 2021	Variation Taux réels	Variation TCC
CIMZIA®**	2 085	1 841	13%	5%
VIMPAT®**	1 124	1 549	-27%	-33%
KEPPRA®** (y compris KEPPRA®** XR / E KEPPRA®**)	729	970	-25%	-26%
BRIVIACT®**	485	355	37%	24%
NEUPRO®**	305	307	0%	- 4%
FINTEPLA®**	116	0	N/A	N/A
NAYZILAM®**	78	57	36%	21%
BIMZELX®*	35	4	>100%	>100%
EVENITY®**	25	10	>100%	>100%
Marques établies	325	321	1%	2%
Ventes nettes avant couverture	**5 307**	**5 414**	**- 2%**	**- 8%**
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 167	57	>-100%	
Total des ventes nettes	**5 140**	**5 471**	**- 6%**	**- 8%**

Le **total des ventes nettes** en 2022 s'élève à € 5 140 millions, soit -6 % de moins qu'en 2021 ou -8 % à taux de change constant (TCC). Les ventes nettes avant les « instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes » affichent une baisse de -2 % (-8 % TCC). Les instruments de couverture désignés reflètent les activités de couverture transactionnelles réalisées d'UCB.

Cette performance des ventes nettes en 2022 résulte de la croissance continue du portefeuille de produits d'UCB – à savoir CIMZIA®**, BRIVIACT®**, NAYZILAM®** et EVENITY®** ainsi que le nouveau BIMZELX®* – et de l'ajout de FINTEPLA®**. Cette performance a été légèrement surcompensée par les effets de la perte d'exclusivité pour VIMPAT®** aux États-Unis et en Europe, et pour E KEPPRA®** Japon.

Produits clés

CIMZIA® (*certolizumab pegol*)**, a été disponible pour 180 000 personnes (+6 %) atteintes de maladies inflammatoires médiées par le TNF et a vu ses ventes nettes augmenter à € 2 085 millions (+13 % ; +5 % TCC). CIMZIA®** affiche une croissance plus forte que le marché des anti-TNF – en raison de la différenciation et d'une croissance continue à deux chiffres aux États-Unis et au Japon. CIMZIA®** a donc atteint plus tôt que prévu l'objectif de ventes déterminé par UCB (€ 2 000 millions).

VIMPAT® (*lacosamide*)**, a été disponible pour plus de 600 000 personnes (-25 %) atteintes d'épilepsie, et subit la concurrence des génériques depuis fin mars 2022 aux États-Unis et depuis septembre en Europe du fait de la perte d'exclusivité dans ces deux régions. Au Japon et sur les marchés internationaux, les ventes nettes affichent une croissance solide et continue. Globalement, les ventes nettes ont baissé à € 1 124 millions (-27 % ; -33 % TCC).

KEPPRA® (*levetiracetam*)**, a été disponible pour plus de 1,8 millions de personnes atteintes d'épilepsie et a vu ses ventes nettes baisser à € 729 millions (-25 % ; -26 % TCC). L'érosion provoquée par les génériques en raison de la perte d'exclusivité au Japon a commencé début janvier 2022 et a été plus forte que prévu du fait de la présence de plusieurs génériques et du soutien gouvernemental aux génériques. Aux États-Unis et en Europe, la performance reflète également la concurrence des génériques. Dans ces régions, la perte d'exclusivité a eu lieu il y a plus de 10 ans.

BRIVIACT® (*brivaracetam*)**, a été utilisé par 190 000 personnes (+36 %) atteintes d'épilepsie, et a vu ses ventes nettes augmenter à € 485 millions, soit une hausse de 37 % (+24 % TCC). Cette augmentation découle d'une importante croissance continue dans toutes les régions où BRIVIACT®** est à la disposition des patients. BRIVIACT®** offre un autre mode d'action que VIMPAT®** et se différencie de KEPPRA®**.

NEUPRO® (*rotigotine*)**, le patch pour le traitement de la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos, utilisé par plus de 340 000 personnes (-12 %), affiche des ventes nettes stables de € 305 millions (0 % ; -4 % TCC), au sein d'un environnement commercial compétitif. La légère baisse des ventes nettes en Europe a été compensée par la légère hausse des ventes nettes sur les marchés internationaux.

FINTEPLA® (*fenfluramine*)**, un ajout au portefeuille d'UCB suite à l'acquisition de Zogenix en mars 2022, a été disponible pour plus de 1 000 patients et leurs familles souffrant de crises d'épilepsie associées à des syndromes épileptiques rares (syndrome de Dravet et syndrome de Lennox-Gastaut). Les ventes nettes (mars-décembre) ont atteint € 116 millions. L'intégration de Zogenix s'est achevée avec succès fin 2022.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

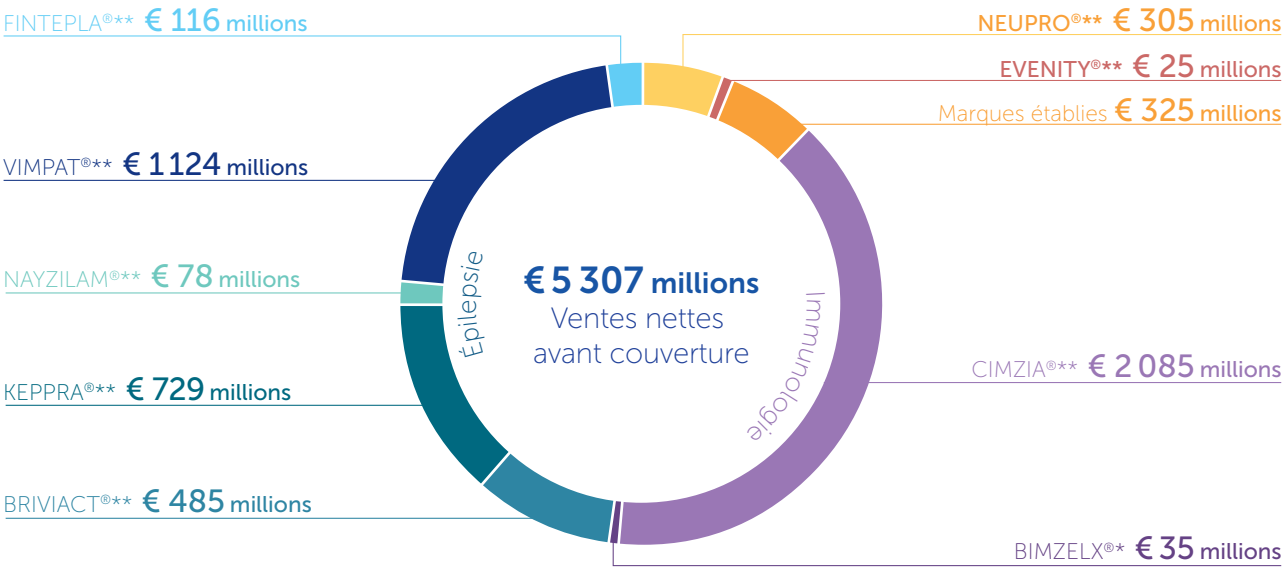

NAYZILAM®** (***midazolam***) **Spray Nasal**[CIV], le traitement nasal de secours pour les crises d'épilepsie groupées, a été disponible pour plus de 90 000 patients (+80 %) aux États-Unis et avec des ventes nettes de € 78 millions contre € 57 millions, soit une augmentation de 36 % (+21 % TCC).

BIMZELX®* (***bimekizumab***), est disponible pour les patients atteints de psoriasis en Europe, au Royaume-Uni, au Japon, en Australie, au Canada et dans d'autres pays. En 2022 plus de 4 000 personnes souffrant de psoriasis ont eu accès au produit. Les ventes nettes ont atteint € 35 millions contre € 4 millions en 2021. Aux États-Unis, l'examen réglementaire est en cours et la décision des autorités américaines est attendue pour le deuxième trimestre 2023. Suite à une lettre de réponse complète (CRL) reçue en mai 2022 et répondant à certaines observations faites à l'issue de l'inspection du site préalable à l'approbation, UCB a soumis à nouveau le dossier à la FDA américaine en novembre, lequel a été validé et catégorisé en classe 2 (examen de 6 mois) par la FDA américaine en décembre 2022.

Depuis son lancement au niveau mondial, **EVENITY®**** (***romosozumab***) a été utilisé dans le monde entier par plus de 400 000 (2021 : 200 000) femmes atteintes d'ostéoporose post-ménopausique sévère à haut risque de fracture. Son premier lancement en Europe a eu lieu en mars 2020, et il a enregistré des ventes nettes de € 25 millions (contre € 10 millions) dans cette région, un résultat impacté par la pandémie, qui a restreint l'accès à de nouvelles populations de patients. Amgen, Astellas et UCB ont démarré avec succès le programme mondial de lancement d'EVENITY®** depuis 2019, et les ventes nettes hors Europe sont annoncées par nos partenaires.

Produit		€ millions	% au total
Immunologie	CIMZIA®**	2 085	39%
	BIMZELX®*	35	1%
Épilepsie	VIMPAT®**	1 124	21%
	KEPPRA®**	729	14%
	BRIVIACT®**	485	9%
	NAYZILAM®**	78	1%
	FINTEPLA®**	116	2%
NEUPRO®**		305	6%
EVENITY®**		25	0%
Marques établies		325	6%
Ventes nettes avant couverture		5 307	

Marques établies

La performance des ventes nettes des marques établies a été légèrement positive avec une hausse de +1 %, pour atteindre € 325 millions (+2 % TCC), ce qui reflète la maturité du portefeuille. Ce portefeuille se compose des produits contre l'allergie d'UCB, à savoir **ZYRTEC®****(***cetirizine***, y compris **ZYRTEC®**-D / CIRRUS®****) et **XYZAL®**** (***levocetirizine***), qui ont tous les deux reflété une saison des allergies plus marquée.

Les **instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes** ont atteint € -167 millions, contre € +57 millions en 2021. Dans le cadre de sa stratégie de couverture de change, UCB a couvert les flux de trésorerie en devises étrangères prévus pour 2022 au cours de l'année 2021. Le résultat de la couverture résulte principalement de l'appréciation du dollar américain (par rapport au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse) et a été classé en tant que Ventes nettes.

1.4 Ventes nettes par zone géographique

	Réel		Variation – Taux réels		Variation – TCC	
€ millions	**2022**	2021	€ millions	%	€ millions	%
Ventes nettes aux États-Unis	**2 902**	**2 888**	**14**	**0%**	**- 307**	**-11%**
CIMZIA®**	1 381	1 183	198	17%	45	4%
VIMPAT®**	706	1 130	- 424	-38%	- 502	-44%
BRIVIACT®**	380	267	114	43%	71	27%
KEPPRA®**	156	156	0	0%	- 17	-11%
FINTEPLA®**	107	0	107	N/A	95	N/A
NEUPRO®**	94	95	0	0%	- 11	-11%
NAYZILAM®**	78	57	21	36%	12	21%
Ventes nettes en Europe	**1 414**	**1 396**	**18**	**1%**	**14**	**1%**
CIMZIA®**	416	420	- 3	-1%	- 5	-1%
VIMPAT®**	272	294	- 22	- 8%	- 23	- 8%
KEPPRA®**	206	218	- 12	- 5%	- 13	- 6%
NEUPRO®**	163	167	- 4	- 2%	- 4	- 3%
BRIVIACT®**	88	77	10	13%	10	13%
BIMZELX®*	29	4	24	>100%	24	>100%
EVENITY®**	25	10	15	>100%	15	>100%
FINTEPLA®**	8	0	8	N/A	8	N/A
Marques établies	207	206	2	1%	2	1%
Ventes nettes au Japon	**324**	**562**	**- 237**	**-42%**	**- 218**	**-39%**
KEPPRA®**	149	404	- 254	-63%	- 245	-61%
VIMPAT®**	68	62	6	10%	11	17%
CIMZIA®**	51	44	7	15%	10	22%
NEUPRO®**	27	26	0	1%	2	6%
BIMZELX®*	4	0	4	N/A	4	N/A
FINTEPLA®**	1	0	1	N/A	1	N/A
Marques établies	24	25	- 1	- 5%	0	2%
Ventes nettes dans les marchés internationaux	**667**	**568**	**98**	**17%**	**81**	**14%**
CIMZIA®**	237	193	44	23%	34	18%
KEPPRA®**	217	193	24	13%	22	11%
VIMPAT®**	77	62	15	25%	10	17%
NEUPRO®**	22	19	3	14%	1	6%
BRIVIACT®**	17	11	6	55%	5	43%
BIMZELX®*	2	0	2	N/A	2	N/A
Marques établies	94	90	4	5%	7	8%
Ventes nettes avant couverture	**5 307**	**5 414**	**- 107**	**- 2%**	**- 430**	**- 8%**
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 167	57	- 224	>-100%		
Total des ventes nettes	**5 140**	**5 471**	**- 332**	**- 6%**	**- 430**	**- 8%**

Les **ventes nettes aux États-Unis** ont atteint € 2 902 millions (+0 % ; -11 % TCC). La croissance solide et continue de CIMZIA®**, BRIVIACT®** et NAYZILAM®** ainsi que l'ajout de FINTEPLA®** sont compensés par la baisse de VIMPAT®** due à la concurrence des génériques depuis fin mars 2022.

Les **ventes nettes en Europe** ont atteint € 1 414 millions (+1 % ; +1 % TCC) – grâce à BRIVIACT®**, EVENITY®**, BIMZELX®* et FINTEPLA®** qui compensent largement l'effet de la concurrence des génériques sur les ventes de VIMPAT®** depuis septembre 2022 ainsi que l'érosion continue des ventes de KEPPRA®** provoquée par les génériques.

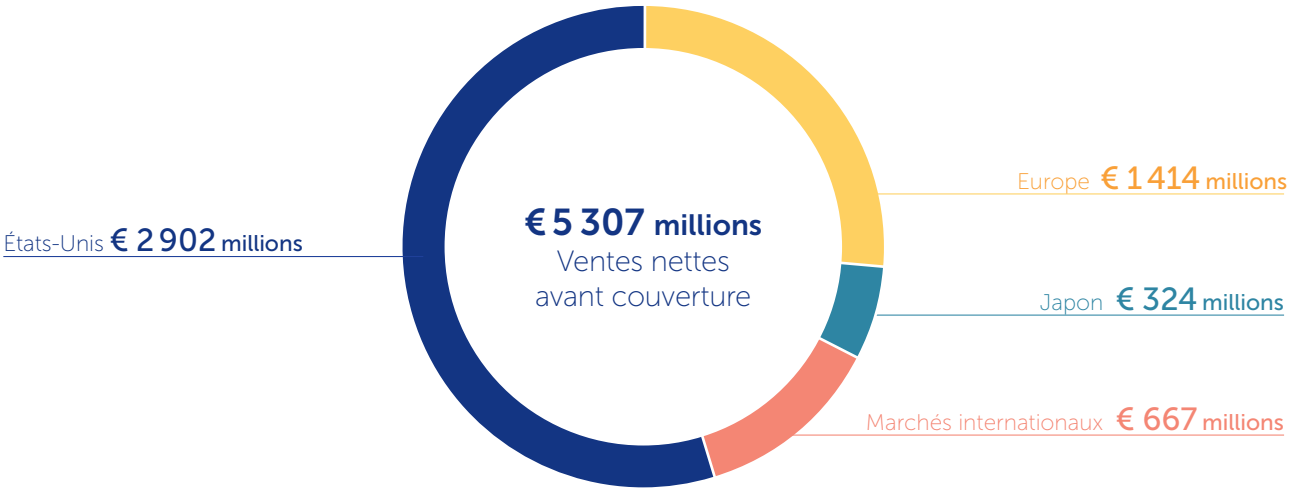

Les **ventes nettes au Japon** ont atteint € 324 millions, contre € 562 millions en 2021 (-42 % ; -39 % TCC). Cette baisse est due à l'érosion provoquée par les génériques depuis début janvier sur les ventes de E KEPPRA®** après la perte de l'exclusivité. Cette baisse a été plus forte que prévu en raison des multiples génériques disponibles sur le marché et du soutien gouvernemental aux génériques. Les autres produits du portefeuille d'UCB au Japon affichent une croissance solide et continue. Les ventes nettes indiquées pour E KEPPRA®** et BIMZELX®* reflètent les ventes aux utilisateurs finaux comptabilisées par UCB. Pour les autres produits, les ventes nettes indiquées sont principalement des ventes interentreprises avec le partenaire respectif au Japon. En 2021, les ventes nettes au Japon ont été enregistrées comme faisant partie des « marchés internationaux » – les ventes nettes des marchés internationaux ont été ajustées en conséquence.

Les **ventes nettes dans les marchés internationaux** s'élèvent à € 667 millions, reflétant une solide croissance à laquelle tous les produits ont contribué (+17 % ; +14 % TCC). Les ventes nettes en **Chine**, le plus grand marché de cette région, s'élèvent à € 159 millions (+14 % ; +6 % TCC).

Les **instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes** étaient de € -167 millions (€ +57 millions en 2021) et reflètent les activités de couverture transactionnelles réalisées par UCB. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.

	€ millions	% au total
Europe	1 414	27%
Japon	324	6%
Marchés internationaux	667	13%
États-Unis	2 902	55%
Ventes nettes avant couverture	5 307	

1.5 Produits et charges des redevances

	Réel		Variation	
€ millions	**2022**	2021	Taux réels	TCC
Propriété intellectuelle en biotechnologie	56	46	21%	7%
Autres	29	33	- 14%	- 20%
Produits et charges des redevances	**85**	**79**	**8%**	**- 3%**

En 2022, **les produits et charges des redevances** ont atteint € 85 millions, contre € 79 millions.

Les produits de la **propriété intellectuelle en biotechnologie** résultent des redevances sur les produits commercialisés utilisant la propriété intellectuelle des anticorps d'UCB.

D'autres redevances incluent les produits contre l'allergie et les redevances de franchise payées par

Pfizer pour le traitement de la vessie hyperactive **TOVIAZ®** ***(fesotérodine)***, et reflètent la concurrence des génériques.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

1.6 Autres produits

€ millions	Réel 2022	Réel 2021	Variation Taux réels	Variation TCC
Ventes des contrats à façon	103	128	-20%	-22%
Autres	189	99	91%	83%
Autres produits	**292**	**227**	**28%**	**24%**

Les **autres produits** ont augmenté à € 292 millions, soit une hausse de +28 %.

Les **ventes des contrats à façon** ont baissé de € 128 millions à € 103 millions, en raison de la diminution constante de la demande et de la fin d'un contrat d'un partenaire d'UCB.

La rubrique des « **Autres** » produits a atteint € 189 millions (contre € 99 millions), incluant les activités de partenariat au Japon (pour FINTEPLA®** ainsi que VIMPAT®** et CIMZIA®**), les paiements d'étapes et autres paiements de nos partenaires en R&D et sous licence, y compris Biogen pour le *dapirolizumab pegol* dans le traitement du lupus (LED) et, plus récemment, les partenariats avec Roche pour le *bepranemab* dans le traitement de la maladie d'Alzheimer et avec Novartis pour le développement de UCB0599 pour le traitement de la maladie de Parkinson. Il comprend également un montant unique de € 70 millions provenant de la vente de droits de propriété intellectuelle (*olokizumab*).

1.7 Marge brute

€ millions	Réel 2022	Réel 2021	Variation Taux réels	Variation TCC
Chiffre d'affaires	**5 517**	**5 777**	**- 4%**	**- 7%**
Ventes nettes	5 140	5 471	- 6%	- 8%
Produits et charges des redevances	85	79	8%	- 3%
Autres produits	292	227	28%	24%
Coût des ventes	**- 1 674**	**- 1 438**	**16%**	**11%**
Coût des ventes des produits et services	- 1 067	- 962	11%	7%
Charges des redevances	- 212	- 327	- 35%	- 40%
Marge brute ajustée	**4 239**	**4 489**	**- 6%**	**- 7%**
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	- 396	- 149	>100%	>100%
Marge brute	**3 843**	**4 339**	**- 11%**	**- 13%**

En 2022, la marge brute avant « amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes » s'élève à € 4 239 millions (-6 % ; -7 % TCC), ce qui suit la performance des ventes nettes. La marge brute ajustée est de 77 %, contre 78 % en 2021.

La marge brute après « amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes » s'élève à € 3 843 millions – soit une marge brute de 70 %, contre 75 % en 2021, et reflète l'ajout de l'amortissement de FINTEPLA®**.

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes :

- Le **coût des ventes des produits et services** a augmenté à € 1 067 millions – principalement en raison de la dépréciation de certains stocks de *bimekizumab*, qui n'a pas pu être lancé sur le marché américain en 2022.
- Les **charges des redevances** ont baissé à € 212 millions (contre € 327 millions) en raison de des expirations de brevet.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes** : Conformément à la norme IFRS 3, UCB a inclus dans son état de la situation financière un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Zogenix en 2022 et aux précédentes acquisitions de Celltech, et Schwarz Pharma (R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles pour lesquelles des produits ont déjà été lancés ont augmenté à € 396 millions (contre € 149 millions), étant donné que FINTEPLA®** a été ajouté alors que l'amortissement de VIMPAT®** a pris fin suite à la perte d'exclusivité aux États-Unis et en Europe.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

† *Bimekizumab* est un médicament expérimental dont l'utilisation pour le traitement de PsA, axSpA et HS n'a été approuvée par aucune autorité dans le monde.

†† Il s'agit d'un médicament expérimental, dont l'innocuité et l'efficacité n'ont pas encore été démontrées. Il n'a été approuvé par aucune autorité dans le monde.

1.8 EBIT ajusté et EBITDA ajusté

€ millions	Réel 2022	Réel 2021	Variation Taux réels	Variation TCC
Chiffre d'affaires	**5 517**	**5 777**	**- 4%**	**- 7%**
Ventes nettes	5 140	5 471	- 6%	- 8%
Produits et charges des redevances	85	79	8%	- 3%
Autres produits	292	227	28%	24%
Marge brute ajustée	**4 239**	**4 489**	**- 6%**	**- 7%**
Marge brute	**3 843**	**4 339**	**- 11%**	**- 13%**
Frais commerciaux	-1 489	-1 346	11%	3%
Frais de recherche et développement	-1 670	-1 629	3%	0%
Frais généraux et administratifs	- 225	- 208	9%	6%
Autres produits / charges (-) d'exploitation	216	162	33%	20%
Total des charges opérationnelles	**-3 168**	**-3 021**	**5%**	**1%**
EBIT ajusté	**675**	**1 318**	**- 49%**	**- 44%**
Plus : Amortissement des immobilisations incorporelles	439	187	>100%	>100%
Plus : Charges d'amortissement	146	135	9%	5%
EBITDA ajusté	**1 260**	**1 641**	**- 23%**	**- 21%**

Les charges d'exploitation, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits/charges d'exploitation, ont augmenté pour atteindre € 3 168 millions et reflètent des charges plus élevées du fait de l'ajout et de l'intégration de Zogenix. Une approche rigoureuse en matière de coûts et le développement du programme transversal « Focus-for-Growth », qui favorise l'efficience durable et permet une affectation des ressources axée sur la valeur ajoutée, ont notamment permis d'absorber les coûts de l'inflation. Les charges d'exploitation totales relatives au chiffre d'affaires (ratio des charges d'exploitation) ont augmenté à 57 %, contre 52 % en 2021, et correspondent aux :

- **frais commerciaux** atteignant € 1 489 millions, soit une augmentation de 11 % (+3 % TCC), grâce aux réallocations et à l'approche rigoureuse en matière de coûts qui ont permis d'investir dans les activités de pré-lancement et de lancement suivantes : Activités de lancement de FINTEPLA®** à l'échelle mondiale ; activités de lancement de BIMZELX®* à l'échelle mondiale ainsi que les préparatifs en cours pour le lancement aux États-Unis. Activités de pré-lancement à l'échelle mondiale du *rozanolixizumab*†† et du *zilucoplan*†† destinés aux personnes atteintes de myasthénie grave généralisée (MGG) et lancements en cours d'EVENITY®** dans toute l'Europe.
- **frais de recherche et développement** qui s'élèvent à € 1 670 millions (+3 % ; 0 % TCC) et reflète les investissements continus dans l'évolution du pipeline d'UCB, qui a donné lieu à plusieurs examens réglementaires en cours : *bimekizumab*† (plusieurs indications), *rozanolixizumab*††, *zilucoplan*†† et *fenfluramine*. En 2022, 6 programmes de phase 3 et 3 programmes de phase 2 étaient en cours, ainsi qu'un développement clinique précoce. Trois nouveaux programmes ont été ajoutés au pipeline. La décision stratégique de mettre fin au développement clinique du traitement de la TPI a entraîné 46 millions d'euros de coûts en 2022. Le ratio R&D a atteint 30 % en 2022, contre 28 % en 2021.
- **frais généraux et administratifs** atteignant € 225 millions(+9 % ; +6 % TCC), découlant de l'intégration de Zogenix.
- **autres produits d'exploitation** qui ont augmenté à € 216 millions, contre € 162 millions en 2021 – découlant d'un produit de € 240 millions reflétant la contribution nette d'Amgen relative à la commercialisation d'EVENITY®** (contre un produit de € 151 millions en 2021). Ceci a été partiellement compensé par des dépréciations de créances.

En raison de la baisse du chiffre d'affaires due à l'érosion provoquée par les génériques et des charges d'exploitation élevées liées aux lancements et aux préparatifs des lancements, ainsi que de la hausse significative des dépréciations et des charges d'amortissement résultant de l'ajout de FINTEPLA®** en mars 2022, l'**EBIT ajusté** a baissé de -49 % à € 675 millions, contre € 1 318 millions en 2021.

- l'**amortissement total des immobilisations incorporelles** (liées aux produits et autres postes) s'est élevé à € 439 millions contre € 187 millions en raison de l'ajout de FINTEPLA®**.
- les **charges d'amortissement** s'élèvent à € 146 millions.

L'**EBITDA ajusté** (Résultats avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) s'élève à € 1 260 millions, contre € 1 641 millions (-23 % ; -21 % TCC), en raison de la baisse du chiffre d'affaires et de la hausse des charges d'exploitation qui reflètent les investissements dans la croissance future d'UCB, à savoir le développement clinique continu et le lancement de produits. Le ratio de l'EBITDA ajusté pour 2022 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 22,8 %, contre 28,4 % en 2021.

.

1.9 Résultat

€ millions	2022	2021	Taux réels	TCC
EBIT ajusté	**675**	**1 318**	**-49%**	**-44%**
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	0	- 6	-100%	-100%
Frais de restructuration	- 42	- 21	99%	90%
Gains / pertes (-) sur les cessions	3	- 1	>-100%	>-100%
Autres produits / charges (-)	- 51	- 6	>100%	>100%
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	- 90	- 34	>100%	>100%
EBIT (résultat d'exploitation)	**585**	**1 284**	**-54%**	**-49%**
Charges financières nettes (-)	- 74	- 58	26%	26%
Résultat avant impôts	**511**	**1 226**	**-58%**	**-53%**
Charges d'impôt sur le résultat	- 91	- 170	-46%	-42%
Résultat provenant des activités poursuivies	**420**	**1 056**	**-60%**	**-55%**
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	- 2	3	>-100%	>-100%
Résultat	**418**	**1 058**	**-61%**	**-55%**
Attribuable aux actionnaires d'UCB	418	1 058	-61%	-58%
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	**418**	**1 058**	**-61%**	**-55%**

Le total des **frais relatifs à la restructuration, la dépréciation ainsi qu'aux autres produits / charges (-)** s'élève à € 90 millions de charges (contre € 34 millions de charges en 2021). Cette hausse est principalement due aux charges et aux frais de restructuration liés à l'acquisition de Zogenix en mars 2022.

Les **charges financières nettes** ont augmenté à € 74 millions contre € 58 millions en 2021, sur la base de taux d'intérêt plus élevés ainsi que de frais d'intérêt plus élevés en raison de l'augmentation de la dette nette liée à l'acquisition de Zogenix.

Les **charges d'impôts sur le résultat** s'élevaient à € 91 millions, contre € 170 millions en 2021, avec un taux d'imposition effectif moyen de 17,8 % contre 13,9 % en 2021 – due à la baisse du résultat et à sa composition.

Le **résultat / perte (-) des activités abandonnées** affiche une perte de € 2 millions contre un bénéfice de € 3 millions l'année précédente.

Le **résultat du groupe** s'est élevé à € 418 millions contre € 1 058 millions.

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

1.10 Résultat de base par action

€ millions	Réel 2022	Réel 2021	Variation Taux réels	Variation TCC
Résultat	**418**	**1 058**	**-61%**	**- 55%**
Attribuable aux actionnaires d'UCB	418	1 058	- 61%	- 58%
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	**418**	**1 058**	**- 61%**	**- 55%**
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	90	34	>100%	>100%
Impôt sur le revenu relatif à la restructuration, la dépréciation, ainsi qu'aux autres produits / charges (-)	- 14	- 4	>100%	>100%
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	2	- 3	> -100%	> -100%
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	396	149	>100%	>100%
Impôts sur l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	- 63	- 9	>100%	>100%
Résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB	**829**	**1 226**	**- 32%**	**- 28%**
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	190	189	0%	
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB (€)	**4.37**	**6.49**	**- 33%**	**- 28%**

Le **résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB**, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments à ajuster, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles lié aux ventes, a généré un **résultat net principal attribuable aux actionnaires d'UCB** de € 829 millions (-32 % ; – 28 % TCC), ayant pour conséquence un **résultat de base par action** de € 4,37, contre € 6,49 en 2021, sur la base d'un nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 190 millions.

1.11 Dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'investissement corporel résultant des activités biopharmaceutiques d'UCB s'élèvent à € 252 millions (2021 : € 282 millions) et concernent principalement la construction de l'unité de production biologique et de l'unité de thérapie génique en construction en Belgique, ainsi que les actifs liés aux installations du bâtiment et au matériel informatique.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles ont atteint € 119 millions en 2022 (2021 : € 211 millions) et concernent des logiciels, des frais de développement éligibles capitalisés et des paiements d'étape ainsi que la capitalisation des frais de développement externes dans le cadre d'études post-approbation.

1.12 État de la situation financière

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de € 1 657 millions, passant de € 3 159 millions au 31 décembre 2021 à € 4 816 millions au 31 décembre 2022. L'augmentation inclut l'acquisition de Zogenix pour € 1 803 millions, d'autres acquisitions (liées à des accords de licence, des logiciels et des frais de développement éligibles capitalisés) pour € 90 millions. L'amortissement de l'année s'élève à € 442 millions et est partiellement compensé par l'impact positif de la conversion des devises étrangères.

Le **goodwill** s'élève à € 5 340 millions, soit une augmentation de € 167 millions. Cette augmentation est liée à l'acquisition de Zogenix (€ 19 millions) et à l'appréciation du dollar américain par rapport à décembre 2021.

Les **autres actifs non courants** s'élèvent à € 2 408millions, soit une augmentation de € 240 millions par rapport à l'année passée, sous l'effet des acquisitions d'immobilisations corporelles (y compris l'acquisition de Zogenix) de € 324 millions, compensées par la dépréciation permanente et l'augmentation des actifs d'impôt différé liés aux différences temporelles et aux règlements de crédits d'impôt de la R&D.

Les **actifs courants** ont baissé, passant de € 3 710 millions au 31 décembre 2021 à € 3 304 millions au 31 décembre 2022 en raison d'une légère hausse des stocks, des créances commerciales moins élevées et d'une baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie suite à l'acquisition de Zogenix en 2022.

Les **capitaux propres d'UCB** s'élèvent à € 9 064 millions, soit une hausse de € 678 millions entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022. Ces variations proviennent principalement du résultat net (€ 418 millions), de la conversion du dollar américain (USD) et de la livre sterling (GBP) (€ 272 millions), d'une réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies (€ 132 millions) et des couvertures de flux de trésorerie (€ 87 millions), compensés par les versements de dividendes (€ -247 millions), et l'acquisition d'actions propres (€ -58 millions).

Les **passifs non courants** s'élèvent à € 3 692 millions, soit une augmentation de € 692 millions, et incluent l'accord de crédit à long terme de US$ 800 millions que le Groupe a conclu en 2022 pour l'acquisition de Zogenix ainsi qu'une augmentation liée au passif d'impôt différé enregistré sur les actifs Zogenix acquis. Ceci est compensé par une diminution des avantages au personnel

après l'augmentation des taux d'actualisation, et par l'obligation de € 176 millions arrivant à échéance en 2023 et comptabilisée comme un passif courant.

Les **passifs courants** s'élèvent à € 3 112 millions, soit une augmentation de € 288 millions, et incluent l'obligation de € 176 millions arrivant à échéance en 2023, le certificat de valeur conditionnelle (CVC) pour un paiement en espèces de US$ 2,00 en cas d'approbation par l'Union européenne de FINTELA en tant que médicament orphelin pour le traitement du syndrome de Lennox-Gaustaut découlant de l'acquisition de Zogenix (voir la Note 8), compensés par une diminution des dettes commerciales et autres dettes.

La **dette financière nette** s'élève à € 2 000 millions d'euros à fin décembre 2022, soit une augmentation de € 1 140 millions, contre € 860 millions d'euros à fin décembre 2021. Cette augmentation est liée à l'acquisition de Zogenix en mars 2022 et au paiement du dividende 2021, compensés par la profitabilité nette sous-jacente. Le ratio dette nette / EBITDA ajusté pour 2022 est de 1,6.

1.13 Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- Les **flux de trésorerie provenant des activités** opérationnelles s'élèvent à € 1 119 millions, tous liés à la poursuite des opérations, contre à € 1 553 millions en 2021. L'entrée de trésorerie résulte de la rentabilité nette sous-jacente et de la diminution des créances commerciales, compensées par des dettes moins élevées et le fonds de roulement résultant de l'acquisition de Zogenix.
- Les **flux de trésorerie provenant des activités** d'investissement ont affiché une sortie de trésorerie de € 1 580 millions provenant des activités poursuivies, contre € 487 millions en 2021, qui comprennent l'acquisition de Zogenix (€ 1 212 millions, net de trésorerie), et les dépenses d'investissement corporelles (€ 252 millions) et incorporelles (€ 119 millions).
- Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont affiché une entrée de trésorerie de € 70 millions, qui comprennent principalement l'accord de crédit à long terme de US$ 800 millions, compensé par le dividende versé aux actionnaires d'UCB (€ -247 millions) et le remboursement des obligations convertibles de premier rang émises par Zogenix (€ -262 millions).

1.14 Prévisions financières 2023

L'année 2023 sera marquée par des lancements en cours et plusieurs lancements à venir prévus aux États-Unis et en Europe (sous réserve des autorisations réglementaires). Parallèlement, UCB subit l'impact de l'érosion totale annualisée et continue provoquée par les génériques sur les ventes de VIMPAT®**.

Pour 2023, UCB vise un chiffre d'affaires compris entre € 5,15 et € 5,35 milliards, en tenant compte des impacts négatifs annualisés complets de la perte d'exclusivité pour VIMPAT®** aux États-Unis et en Europe ; des contributions au lancement comme le lancement prévu pour mi-2023 aux États-Unis du *bimekizumab* pour les personnes atteintes de psoriasis et d'une croissance solide et continue du portefeuille existant de produits.

UCB continuera d'investir dans la préparation des prochains lancements afin d'offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes souffrant de maladies graves, et reste déterminée à investir dans la R&D pour faire progresser son pipeline de produits en phase avancée de développement. Dans le même temps, UCB continuera à appliquer une discipline stricte en matière de coûts, à céder des actifs non principaux et à limiter l'impact d'une forte inflation. L'intégration de l'acquisition de Zogenix augmentera les bénéfices au cours de l'année 2023. La rentabilité sous-jacente, l'EBITDA ajusté, devrait se situer dans une fourchette de 22,5 % à 23,5 % du chiffre d'affaires. Le résultat de base par action devrait dès lors se situer entre € 3,40 et 3,80 sur une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.

Les chiffres des perspectives financières 2023 tels que mentionnés ci-dessus sont calculés sur la même base que les chiffres réels pour l'exercice 2022.

Sur la base de l'évaluation actuelle de la pandémie de COVID-19, UCB reste confiante quant à la demande fondamentale sous-jacente pour ses produits et ses perspectives de croissance à long terme. UCB continuera de suivre de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 avec diligence afin d'évaluer les défis potentiels à court et moyen termes.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

2. États financiers consolidés

2.1 Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ million	Note	2022	2021
Activités poursuivies			
Ventes nettes	6	5 140	5 471
Produits et charges des redevances		85	79
Autres produits	10	292	227
Chiffre d'affaires		5 517	5 777
Coût des ventes		- 1 674	- 1 438
Marge brute		3 843	4 339
Frais commerciaux		- 1 489	- 1 346
Frais de recherche et développement		- 1 670	- 1 629
Frais généraux et administratifs		- 225	- 208
Autres produits / charges (-) opérationnels	13	216	162
Résultat opérationnel avant dépréciation, restructuration et autres produits et charges		675	1 318
Dépréciation des actifs non financiers	14	0	- 6
Frais de restructuration	15	- 42	- 21
Autres produits / charges (-)	16	- 48	- 7
Résultat opérationnel		585	1 284
Produits financiers	17	38	80
Charges financières	17	- 112	- 138
Résultat avant impôts		511	1 226
Charge d'impôt sur le résultat	18	- 91	- 170
Résultat provenant des activités poursuivies		420	1 056
Activités abandonnées			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	9	- 2	3
Résultat		418	1058
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		418	1 058
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat de base par action (€)			
Des activités poursuivies	41	2.21	5.59
Des activités abandonnées	41	- 0.01	0.01
Résultat de base total par action		2.20	5.60
Résultat dilué par action (€)			
Des activités poursuivies	41	2.15	5.44
0Des activités abandonnées	41	- 0.01	0.01
Résultat dilué total par action		2.14	5.45

2.2 État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ millions	Note	2022	2021
Résultat de l'exercice		418	1 058
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :			
– Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)		0	26
– Écart dû à la conversion de devises étrangères		272	280
– Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie		104	- 140
– Impôt sur le résultat relatif aux autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs		- 13	33
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :			
– Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	33	145	97
– Impôt sur le résultat relatif aux autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs		- 13	- 10
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts		495	286
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		913	1 344
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		913	1 344
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		913	1 344

2.3 État consolidé de la situation financière

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ million	Note	2022	2021
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	20	4 816	3 159
Goodwill	21	5 340	5 173
Immobilisations corporelles	22	1 434	1 275
Impôts différés actifs	32	756	692
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	23	218	201
Total des actifs non courants		12 564	10 500
Actifs courants			
Stocks	24	907	878
Créances commerciales et autres créances	25	1 051	1 239
Créances fiscales	36	78	51
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	23	369	273
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	899	1 263
Groupe d'actifs classifié comme détenus en vue de la vente	9.2	0	6
Total des actifs courants		3 304	3 710
Total de l'actif		15 868	14 210
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	27	9 064	8 386
Participations ne donnant pas le contrôle	23.6	0	0
Total des capitaux propres		9 064	8 386
Passifs non courants			
Emprunts	29	2 089	1 252
Obligations	30	549	816
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	31	99	13
Impôts différés passifs	32	377	191
Avantages au personnel	33	162	315
Provisions	34	171	188
Dettes commerciales et autres dettes	35	119	86
Dettes fiscales	36	126	139
Total des passifs non courants		3 692	3 000
Passifs courants			
Emprunts	29	88	55
Obligations	30	174	0
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	31	117	100
Provisions	34	191	83
Dettes commerciales et autres dettes	34	2 492	2 555
Dettes fiscales	36	50	31
Groupe de passifs classifié comme détenus en vue de la vente	9.2	0	0
Total des passifs courants		3 112	2 824
Total du passif		6 804	5 824
Total des capitaux propres et du passif		15 868	14 210

2.4 État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ millions	Note	2022	2021
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		**418**	**1 058**
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	37	752	239
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	37	91	170
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou de trésorerie de financement	37	58	41
Variation du besoin en fonds de roulement	37	- 56	153
Ajustement du fonds de roulement relatif aux acquisitions	8	- 65	0
Intérêts reçus	17	28	17
Flux de trésorerie provenant des opérations		**1 226**	**1 679**
Impôts sur le résultat payés durant la période		- 107	- 126
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :			
Des activités poursuivies		1 119	1 553
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		**1 119**	**1 553**
Acquisition d'immobilisations corporelles	22	- 252	- 282
Acquisition d'immobilisations incorporelles	20	- 119	- 211
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		- 1 212	0
Acquisition d'autres participations		- 17	- 19
Sous-total acquisitions		**- 1 599**	**- 512**
Cession d'immobilisations corporelles		0	1
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		0	15
Cession d'autres investissements		19	9
Sous-total cessions		19	**25**
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :			
Des activités poursuivies		- 1 580	- 487
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :		**- 1 580**	**- 487**
Remboursement d'obligations (-)	30.3	- 262	- 204
Produits des dettes financières	29	1 025	0
Remboursements (-) des dettes financières	29	- 284	- 512
Remboursement des dettes résultant de contrats de location	29	- 46	- 40
Acquisition (-) d'actions propres	27	- 42	- 60
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	27.2, 42	- 247	- 240
Intérêts payés	17	- 74	- 63
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement			
Des activités poursuivies		70	- 1 119
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement		**70**	**- 1 119**
Augmentation / diminution (-) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		- 391	- 53
Des activités poursuivies		- 391	- 53
Des activités abandonnées		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 244	1 303
Effet des variations de change		6	- 7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**859**	**1 244**

2.5 État consolidé de l'évolution des capitaux propres

2022 € millions	Attribués aux actionnaires d'UCB SA									
	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2022	**2 614**	**- 395**	**6 294**	**- 56**	**- 92**	**59**	**- 38**	**8 386**	**0**	**8 386**
Résultat de l'exercice	-	-	418	-	-	-	-	418	0	418
Autre résultat global / perte (-)	-	-	-	132	272	4	87	495	-	495
Résultat global total	**-**	**-**	**418**	**132**	**272**	**4**	**87**	**913**	**0**	**913**
Dividendes (Note 42)	-	-	- 247	-	-	-	-	- 247	-	- 247
Paiements fondés sur des actions (Note 28)	-	-	70	-	-	-	-	70	-	70
Transfert dans les réserves	-	90	- 90	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (Note 27)	-	- 58	-	-	-	-	-	- 58	-	- 58
Solde au 31 décembre 2022	**2 614**	**- 363**	**6 445**	**76**	**180**	**63**	**49**	**9 064**	**0**	**9 064**

2021 € millions	Attribués aux actionnaires d'UCB SA									
	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021	**2 614**	**- 393**	**5 463**	**- 144**	**- 372**	**38**	**65**	**7 271**	**1**	**7 272**
Résultat de l'exercice	-	-	1,058	-	-	-	-	1 058	-	1 058
Autre résultat global / perte (-)	-	-	-	87	280	22	- 103	286	-	286
Résultat global total	**-**	**-**	**1 058**	**87**	**280**	**22**	**- 103**	**1 344**	**0**	**1 344**
Dividendes (Note 42)	-	-	- 240	-	-	-	-	- 240	-	- 240
Paiements fondés sur des actions (Note 28)	-	-	75	-	-	-	-	75	-	75
Transfert dans les réserves	-	63	- 63	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (Note 27)	-	- 65	-	-	-	-	-	- 65	-	- 65
Transfert entre les autres éléments du résultat global et les réserves	-	-	-	2	-	- 2	-	-	-	-
Mouvement sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	1	-	-	-	1	- 1	0
Solde au 31 décembre 2021	**2 614**	**- 395**	**6 294**	**- 56**	**- 92**	**59**	**- 38**	**8 386**	**0**	**8 386**

3. Notes aux états financiers consolidés

1.	Informations générales	217
2.	Informations supplémentaires relatives à des sujets spécifiques à 2022	217
3.	Résumé des principales méthodes comptables	219
4.	Jugements et estimations comptables significatifs	230
5.	Gestion des risques financiers	233
6.	Informations par segment	240
7.	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	241
8.	Regroupements d'entreprises	244
9.	Activités abandonnées et actifs et passifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente	246
10.	Autres produits	246
11.	Charges d'exploitation par nature	246
12.	Charges liées aux avantages du personnel	247
13.	Autres produits / charges d'exploitation	247
14.	Dépréciation des actifs non financiers	248
15.	Frais de restructuration	248
16.	Autres produits et charges	248
17.	Produits financiers et charges financières	248
18.	Impôts / crédits d'impôt sur le résultat	249
19.	Autres éléments du résultat global (y compris NCI)	250
20.	Immobilisations incorporelles	251
21.	Goodwill	252
22.	Immobilisations corporelles	253
23.	Actifs financiers et autres actifs	254
24.	Stocks	256
25.	Créances commerciales et autres créances	256
26.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	258
27.	Capital et réserves	258
28.	Paiements fondés sur des actions	259
29.	Emprunts	263
30.	Obligations	264
31.	Autres dettes financières	265
32.	Actifs et passifs d'impôt différé	266
33.	Avantages au personnel	268
34.	Provisions	272
35.	Dettes commerciales et autres dettes	273
36.	Dettes fiscales	274
37.	Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie	275
38.	Instruments financiers par catégorie	276
39.	Instruments financiers dérivés	278
40.	Contrats de location	280
41.	Résultat par action	281
42.	Dividende par action	282
43.	Engagements et passifs éventuels	282
44.	Transactions avec les parties liées	284
45.	Événements survenus après la date de l'état de la situation financière	286
46.	Liste des entreprises consolidées intégralement	287

1. Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie et l'immunologie.

Les états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 concernent la Société et ses filiales. Au sein du groupe, UCB Pharma SA, UCB Biopharma SRL, UCB S.R.O. et UCB Inc., des filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des succursales. UCB Pharma SA et UCB Biopharma SRL ont des succursales au Royaume-Uni ; UCB S.R.O et UCB Inc. ont respectivement des succursales en Slovaquie et à Porto Rico. Ces succursales sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique.

Le siège social est établi à Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en bourse sur Euronext Bruxelles.

Le Conseil d'Administration a approuvé les présents états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB SA le 22 février 2023. Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers statutaires d'UCB SA lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2023.

2. Informations supplémentaires relatives à des sujets spécifiques à 2022

2.1 Impact actuel et anticipé de la situation COVID-19 sur la position et la performance financières et les flux de trésorerie d'UCB

UCB a pris des mesures pour protéger la santé et le bien-être de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes clés, plus particulièrement ses patients, tout en assurant la continuité de ses principales activités opérationnelles.

L'impact direct de la pandémie de COVID-19 sur la situation et la performance financières ainsi que sur les flux de trésorerie d'UCB est restreint.

Les revenus, la chaîne d'approvisionnement, la production, les programmes de développement clinique, les charges d'impôts, la position de liquidité et les risques financiers n'ont pas été matériellement affectés par la pandémie de COVID-19. Aucun risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et des passifs n'est apparu à la suite de la pandémie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances ne sont pas affectées.

À mesure que cette situation évolue au niveau mondial, UCB continuera de veiller à la protection de la santé et du bien-être de ses employés et des autres parties prenantes clés, à prendre les mesures nécessaires pour garantir un approvisionnement fiable de ses médicaments, à surveiller l'impact sur sa situation financière, ses performances et ses flux de trésorerie et à mettre en œuvre les changements nécessaires.

2.2 Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la situation financière, les performances financières et les flux de trésorerie d'UCB

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine en 2022, UCB a continué à fournir des médicaments aux patients atteints de maladies graves en Ukraine et en Russie. Guidée par son objectif de créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et à l'avenir, et par sa volonté de contribuer à un monde plus inclusif et durable, UCB s'efforce de limiter l'impact de ce terrible conflit sur ses employés, ses patients et leurs communautés respectives.

UCB assume la responsabilité de fournir des médicaments aux personnes vivant en Ukraine et en Russie, quelles que soient les circonstances. UCB fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les patients aient accès à leurs médicaments. Cela est extrêmement difficile en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Malgré ces difficultés, UCB continue de chercher des solutions à court et à long terme pour assurer la disponibilité de ses médicaments dans la région. À ce jour, UCB a fait don de 1,6 million de doses d'antiépileptiques et de 35 000 doses quotidiennes d'antihistaminiques.

Pour soutenir les efforts humanitaires, UCB a fait don de € 300 000 au International Rescue Committee allemand et à la Croix-Rouge internationale belge, de € 500 000 pour l'achat de 10 ambulances et renoncé à ses droits de crédit d'impôts pour un montant de € 300 000. UCB étudie également comment soutenir à long terme les personnes qui ont fui vers des lieux plus sûrs, par l'intermédiaire du fonds UCB Community Health Fund.

UCB continue de fournir des médicaments aux patients en Russie, mais a revu les modalités d'exercice de ses activités dans le pays. Les bénéfices générés en Russie seront reversés afin d'aider la population ukrainienne. À cet effet, une provision d'un montant de € 7 millions (voir Note 3.13) a été constituée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

UCB a déjà cessé de recruter de nouveaux patients et ne démarre pas de nouveaux sites ou essais cliniques en Russie. UCB n'organise plus d'événements marketing et médicaux et étudie d'autres mesures afin de soutenir les sanctions des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Ces sanctions sont suivies quotidiennement par le département Global Trade Compliance et les restrictions nécessaires sont rapidement mises en œuvre par les différents départements concernés.

UCB a suspendu ses activités commerciales en Ukraine pendant un certain temps, mais celles-ci ont repris au cours du second semestre de l'année.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions imposées n'ont pas d'impact matériel direct ou indirect sur l'orientation et les objectifs stratégiques, les opérations, les performances financières, la situation financière et les flux de trésorerie du groupe UCB.

Les revenus n'ont pas été matériellement affectés. Il n'y a pas eu de perturbations majeures dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe et/ou d'incertitudes concernant la production.

Aucunes incertitudes ni aucuns risques majeurs supplémentaires n'ont été identifiés suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et aux événements concomitants.

Aucun risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et des passifs n'est apparu.

Aucune opinion matérielle ni aucunes incertitudes significatives n'ont été émises concernant les états financiers consolidés d'UCB au 31 décembre 2022 du fait de la situation en Ukraine. De même, il n'y a pas de risque de continuité d'exploitation pour le Groupe UCB.

Il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit suite aux conséquences des événements résultant de l'invasion et il n'y a pas d'impact significatif sur l'estimation des pertes de crédit attendues en tenant compte des informations prospectives. Les ventes sont toujours couvertes par une assurance-crédit, et il n'y a pour l'instant aucun problème de recouvrement de la trésorerie. Toutefois, les liquidités sont limitées au minimum dans les filiales russes.

Il n'y a pas de montant significatif de soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui ne soit pas disponible pour une utilisation par le Groupe. Il n'y a pas d'exposition significative au risque de liquidité et de change, et aucun impact matériel sur les sensibilités liées aux investissements d'UCB affectés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il n'y a pas d'impact sur les relations de comptabilité de couverture d'UCB.

L'invasion n'a pas eu d'impact majeur sur la position de liquidité du Groupe UCB. La stratégie de gestion du risque de liquidité est toujours adaptée et appropriée, et n'a pas été modifiée UCB a estimé que ni les effets directs, ni les effets indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ne constituent une indication qu'un ou plusieurs actifs entrant dans le champ d'application de la norme IAS 36 peuvent être dépréciés.

Les analyses de sensibilité telles qu'elles sont présentées dans la Note 5.1.2 des présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne sont pas matériellement affectées par l'invasion de la Russie en Ukraine et les événements concomitants.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a eu un impact sur les taux d'intérêt et les tendances d'inflation. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable a donc été mis à jour afin de refléter ces développements, mais n'a conduit à aucun changement important par rapport aux derniers tests effectués.

Suite à l'invasion ou aux sanctions imposées, il n'y a aucun changement dans les faits et les circonstances qui pourraient limiter de manière significative la capacité d'UCB à exercer ses droits ou ses conditions de gouvernance en ce qui concerne sa filiale russe ou ukrainienne.

Actuellement, les impacts directs et/ou indirects futurs attendus de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des sanctions imposées sur les performances financières, la situation financière et les flux de trésorerie d'UCB, ainsi que les risques associés, sont considérés comme non significatifs, mais UCB surveillera en permanence les impacts potentiels.

UCB n'a pas demandé et n'envisage pas de demander des mesures de soutien d'ordre public. UCB n'a pas l'intention de modifier matériellement sa stratégie de couverture des risques pour faire face aux impacts directs ou indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

2.3 Impact des risques climatiques sur la situation financière, les performances et les flux de trésorerie d'UCB

UCB s'est engagée à prendre en considération les questions environnementales lors de l'élaboration de sa stratégie commerciale. Dans le cadre des risques et processus environnementaux identifiés et divulgués chaque année dans la section Gestion des risques du présent Rapport annuel intégré, UCB a évalué son exposition aux risques et opportunités liés au climat, conformément aux recommandations du TCFD.

UCB a réalisé une analyse des scénarios climatiques pour les risques et opportunités physiques et de transition. Quatre scénarios et trois horizons temporels différents ont été pris en compte dans cette analyse.

Les fortes précipitations et les inondations ainsi que la pénurie d'eau ont été identifiées comme d'importants risques physiques. L'évaluation par UCB des implications financières et de la quantification financière en 2050 sont publiées dans la section Données et rapports du présent Rapport annuel intégré (voir la Déclaration du groupe de travail sur la transparence financière en matière de climat).

En ce qui concerne les risques de transition, deux risques ont été sélectionnés pour une analyse approfondie :

- l'augmentation des coûts due aux systèmes de tarification du carbone ;
- l'évolution des attentes du marché : baisse des revenus en raison d'une demande accrue de produits à faible teneur en carbone

Pour chacun de ces risques, les implications et la quantification financière en 2030 sont publiées dans la section Données et rapports du présent Rapport annuel intégré (voir la Déclaration du groupe de travail sur la transparence financière en matière de climat).

L'évaluation de l'impact financier a pris en compte l'impact sur les revenus, l'impact sur le coût des ventes et les charges d'exploitation, l'impact sur les dépenses d'investissement, l'impact sur les stocks et les flux de trésorerie, ainsi que l'impact sur la valeur de marché et la réputation.

UCB intégrera les résultats de l'analyse de scénario dans son système de gestion des risques, sa stratégie à long terme et son plan d'atténuation des risques, et continuera à évaluer et à identifier tous les risques et opportunités climatiques à l'avenir.

2.4 Impact de la situation macroéconomique sur la situation financière, les performances et les flux de trésorerie d'UCB

L'année 2022 a vu une flambée rapide de l'inflation. UCB, comme beaucoup d'autres entreprises, subit les effets de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt qui touchent de nombreux aspects des activités d'UCB, notamment l'augmentation des coûts tels que les matières premières et les salaires. Néanmoins, une approche rigoureuse en matière de coûts a permis à UCB d'en atténuer les effets en 2022. La situation macroéconomique n'a pas eu d'impact majeur sur les négociations des conditions contractuelles ni sur les décisions d'investissement ou de financement.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

3.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations du Comité IFRS (IFRS IC) telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir du 31 décembre 2022.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou des domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 4.

3.2 Nouvelles normes et normes modifiées adoptées par le Groupe

Une série de modifications des normes sont obligatoirement adoptées pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022. Cependant, le Groupe ne doit pas modifier ses méthodes comptables ni procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces modifications et améliorations des normes.

UCB possède une filiale en Turquie, UCB Pharma A.S., dont la devise fonctionnelle est la lire turque, qui est la devise d'une économie hyperinflationniste. Les actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges d'UCB Pharma A.S. n'ont pas été mis à jour conformément à la norme « IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes » avant d'être inclus dans les états financiers consolidés d'UCB au 31 décembre 2022, car UCB a estimé que l'impact de la mise à jour était négligeable. Conformément aux principes comptables d'UCB, tels qu'ils sont présentés dans ce Rapport annuel intégré 2022, les actifs et les passifs d'UCB Pharma A.S. sont convertis au taux en vigueur au 31 décembre 2022. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de décembre 2022.

L'impact de la décision du Comité IFRS de mars 2021 relative aux coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord d'infonuagique a été analysé par UCB et a conduit à un coût supplémentaire négligeable dans le compte de résultat.

3.3 Nouvelles normes et amendements aux normes à adopter

L'IASB n'a publié aucune norme ni modifié ou amélioré les normes qui ne sont pas encore en vigueur et qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.4 Consolidation

3.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités structurées) que le Groupe contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ce dernier est exposé à, ou peut réclamer, des droits en matière de rendements variables provenant de son implication avec l'entité et a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements de sociétés. La contrepartie transférée à la suite de l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs ou passifs résultant d'un accord portant sur une contrepartie éventuelle. Les coûts liés à une acquisition sont portés en charges au fur et à mesure où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis et les passifs, y compris les passifs éventuels repris lors d'un regroupement de sociétés, sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Sur une base d'acquisition par acquisition, le Groupe constate les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise rachetée soit à la juste valeur ou soit à la proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets de l'entreprise rachetée.

Toute contrepartie conditionnelle à transférer par le Groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à comptabiliser comme actif ou passif seront comptabilisées en résultat net. La contrepartie conditionnelle qui est classée comme instrument de capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres.

Le goodwill correspond initialement à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs nets acquis et les passifs assumés identifiables. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

3.4.2 Changements dans les participations dans une filiale sans changement de contrôle

Le Groupe traite les transactions avec les participations ne donnant pas le contr ôle qui ne résultent pas en une perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. S'agissant d'acquisitions par le biais de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus-values ou moins-values issues de la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

3.4.3 Cession de filiale

Lorsque le Groupe cesse d'exercer un contrôle dans une filiale, la participation détenue dans celle-ci est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est constatée dans le compte de résultat. La juste valeur retenue est la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme une entreprise liée, une co-entreprise ou un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans le compte de résultat.

3.4.4 Sociétés liées

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler, ce qui correspond généralement à une participation de 20 % à 50 % des droits de vote. Les participations dans des sociétés liées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et selon la méthode de mise en équivalence, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue à la date d'acquisition. L'investissement du Groupe dans les sociétés liées inclut le goodwill identifié lors de l'acquisition.

Lorsque le Groupe cesse de comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence en raison d'une perte d'influence notable, toute participation détenue dans la filiale est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est reflétée dans le compte de résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global soient reclassés, le cas échéant, en profits ou pertes.

Si la participation détenue dans une société liée diminue, mais qu'une influence notable sur celle-ci subsiste, seule la partie des montants précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global est classée le cas échéant en pertes et profits.

La part du Groupe dans les profits et pertes des sociétés liées postérieurement à leur acquisition figure au compte de résultat, et sa part dans les mouvements postérieurs à leur acquisition dans les autres éléments du résultat global est constatée dans les autres éléments du résultat global, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'investissement. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

La valeur comptable des participations dans les sociétés liées est examinée pour dépréciation conformément à la règle décrite dans la Note 3.10. Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société liée concernée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées, le cas échéant, pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les plus-values et moins-values résultant d'une dilution des intérêts détenus dans des sociétés liées sont portées au compte de résultat.

3.4.5 Intérêts dans des opérations communes

Une opération commune est un accord de co-entreprise où les parties, ou les opérateurs communs qui exercent un contrôle conjoint de la co-entreprise, possèdent des droits sur les biens, et ont des obligations sur le passif, en rapport avec la co-entreprise. Le contrôle conjoint est le partage de commun accord du contrôle d'une co-entreprise qui existe uniquement lorsque la prise de décision portant sur des activités significatives nécessite l'approbation à l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'il dirige des activités dans le cadre d'une co-entreprise, le Groupe reconnaît, proportionnellement à son intérêt dans la co-entreprise :

- ses actifs, en ce compris sa part de tout bien détenu conjointement ;
- ses passifs, en ce compris sa part de tout passif détenu conjointement ;
- son chiffre d'affaires provenant de la vente de sa part du produit issu des opérations partagées ;
- sa part du chiffre d'affaires provenant de la vente du produit issu de la co-entreprise ;
- ses charges, en ce compris sa part de toute charge due conjointement.

Lorsqu'une entité du Groupe interagit avec une co-entreprise dont une entité du Groupe est un opérateur commun, le Groupe est considéré en tant que dirigeant de la transaction avec les autres parties de la co-entreprise. Dès lors, les pertes et les gains résultant des transactions sont identifiés dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans la co-entreprise.

3.5 Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », autrement dit le Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. UCB fonctionne donc en tant que segment unique.

3.6 Conversion de devises étrangères

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2022	2021	**2022**	2021
USD	1,071	1,139	1,051	1,182
JPY	140,350	130,980	137,767	129,812
GBP	0,886	0,841	0,852	0,859
CHF	0,988	1,038	1,004	1,081

Les taux de clôture correspondent aux taux au comptant applicables le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

3.6.1 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise de fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

3.6.2 Transactions et bilans

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises aux taux de change applicables en fin d'exercice sont portés au compte de résultat comme « produits financiers » ou « charges financières » (Note 17), sauf s'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qu'ils sont éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'un investissement net ou lorsqu'ils sont attribuables à la part de l'investissement net dans une opération étrangère.

Les différences de change sur un actif financier monétaire en monnaie étrangère, mesurées à la juste valeur, sont comptabilisées en partie dans le résultat net et en partie dans les autres éléments du résultat global. Afin de comptabiliser les gains et les pertes de change selon IAS 21, l'actif est traité comme s'il était comptabilisé au coût amorti dans la devise étrangère. En conséquence, les écarts de change sur le solde du coût amorti et ceux résultant des variations du coût amorti (tels que les intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs et les pertes de valeur) sont comptabilisés en résultat. Tous les autres gains et pertes (c'est-à-dire les variations de la juste valeur, y compris les différences de change correspondantes) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les différences de change sur un actif financier non monétaire en monnaie étrangère, mesurées à la juste valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que partie du gain ou de la perte à la juste valeur.

3.6.3 Sociétés du groupe

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyperinflationniste, excepté pour l'entité turque) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et passifs de chaque état de la situation financière présenté sont convertis au taux de clôture à la date de l'état de la situation financière concerné ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- tous les écarts de change y afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (dénommés « ajustements de conversion cumulés »).

Lors de la consolidation, les écarts de conversion résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments considérés comme couvertures de tels investissements sont portés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue, partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

3.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est identifié lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré à un client.

3.7.1 Produits des ventes nettes

Les produits des ventes nettes englobent le chiffre d'affaires identifié qui résulte du transfert du contrôle de produits vers le client.

Le montant du chiffre d'affaires identifié est le montant alloué à l'obligation de prestation satisfaite tenant compte de la considération variable. Le montant estimé de la considération variable est inclus dans le prix de la transaction dans la mesure où il est très probable qu'une reprise significative du montant du chiffre d'affaires cumulé identifié n'aura pas lieu lorsque l'incertitude associée à la considération variable est résolue ultérieurement. La contrepartie variable incluse dans le prix de la transaction se rapporte aux retours de ventes, aux rabais, aux reprises et escomptes, aux remboursements accordés à différents clients qui font partie d'accords contractuels commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement, en ce compris le programme américain Medicaid Drug Rebate, le programme fédéral américain Medicare et autres, ainsi que le prix forfaitaire des médicaments de marque disponibles sur ordonnance aux États-Unis. Une responsabilité contractuelle est identifiée en présence de retours sur ventes prévues, remises, reprises et escomptes, réimputations et autres remboursements payables directement ou indirectement aux clients et relatifs à des ventes effectuées jusqu'à la fin de la période de rapport. Les modalités de paiement peuvent varier d'un contrat à l'autre, mais aucun élément de financement n'est jugé présent. C'est pourquoi le prix de la transaction n'est pas ajusté pour les effets d'un composant financier significatif. Une créance est identifiée dès lors que le contrôle sur les produits est transféré au client, car il s'agit du moment précis où la considération est inconditionnelle, car seul l'écoulement du temps est requis avant l'exécution du paiement.

Le prix de la transaction est ajusté pour toute considération payable au client (directement ou indirectement) lié sur le plan économique aux produits des activités ordinaires tirés des contrats, à moins que le paiement ne se rapporte à des services précis fournis par le client. Le cas échéant, la juste valeur des services fournis est estimée et comptabilisée comme partie intégrante des frais commerciaux.

Le montant de la considération variable est calculé sur la base de l'expérience historique et des modalités spécifiques des différents accords.

Les produits des ventes nettes sont présentés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des autres taxes relatives aux ventes et de tout autre montant provenant de tiers tels que le gouvernement ou les institutions gouvernementales.

3.7.2 Produits des redevances

Les redevances fondées sur les ventes issues de la cession de propriété intellectuelle sont identifiées en tant que ventes sous-jacentes ultérieures à condition que l'obligation de performance y afférente ait été remplie à ce moment-là.

3.7.3 Autres produits

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats d'octroi de licences et de partage des bénéfices ainsi que des contrats à façon. Les obligations de performances sous-jacentes peuvent être remplies à un moment précis ou sur une certaine période en fonction du contexte.

Pour les obligations de performance remplies sur une certaine période, le chiffre d'affaires est identifié sur la base d'un schéma qui reflète au mieux le transfert du contrôle du service au client. En général, cette progression est évaluée à l'aide d'une méthode de saisie où les coûts encourus et les heures consacrées sont proportionnels aux coûts susceptibles d'être engagés et au nombre d'heures total susceptibles d'être consacrées et sont utilisés comme référence.

Toute considération variable promise en échange d'une licence de propriété intellectuelle et qui se fonde sur l'accomplissement de certains objectifs de vente est prise en compte de la même manière que les redevances basées sur les ventes, à savoir au moment où les ventes y afférentes ont lieu, à condition que l'obligation de performance qui en découle ait été remplie.

Toute considération variable comme un paiement échelonné au cours du développement qui est promis en échange de services de développement ou d'une licence de propriété intellectuelle est uniquement incluse dans le prix de la transaction dès le moment où l'exécution de l'événement d'étape est hautement probable, ce qui revient alors à résorber le chiffre d'affaires à ce moment-là pour toutes les performances encore en cours.

Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des obligations de performance à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsque les obligations de performance sont remplies durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

3.7.4 Revenus d'intérêts

Les intérêts sont comptabilisés sur une base prorata temporis prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

3.7.5 Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'il est établi que l'actionnaire a le droit de recevoir le paiement.

3.8 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux biens vendus sont incluses dans le « coût des biens vendus ».

3.9 Recherche et développement

3.9.1 Immobilisations incorporelles générées en interne, frais de recherche et développement

L'ensemble des frais de recherche internes sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont des frais encourus. Les frais de développement internes sont capitalisés uniquement s'ils correspondent aux critères de reconnaissance de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (risques relatifs aux essais cliniques et à la probabilité d'autorisation de commercialisation), les frais de développement internes du Groupe ne satisfont pas en règle générale aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2022, aucuns frais de développement internes ne répondaient à ces critères de comptabilisation.

3.9.2 Immobilisations incorporelles acquises

Les paiements au titre des projets de recherche et de développement en cours acquis par des accords d'acquisition de licence, des regroupements d'entreprises ou des achats d'actifs séparés sont activés comme immobilisations incorporelles, à condition qu'ils puissent être identifiés séparément, contrôlés par le Groupe et en mesure de procurer des avantages économiques. Étant donné que le critère relatif à la probabilité prévu dans la norme IAS 38 est toujours considéré comme satisfait pour des actifs de recherche et développement acquis séparément et que le montant des paiements est déterminable, les avances et paiements d'étape accordés à des parties tierces, au titre de produits ou de composés pharmaceutiques dont la mise sur le marché n'a pas encore été autorisée, sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, et amortis selon le mode d'amortissement linéaire au cours de leur durée d'utilité à compter de la date d'obtention de l'homologation de ces produits ou composés.

3.10 Pertes de valeur d'actifs non financiers

À chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations, machines et investissements dans les sociétés liées afin de déterminer la présence potentielle d'une perte de valeur. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle. Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis. Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable.

Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou par l'UGT, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur la base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est reconnue dans le compte de résultat comme « dépréciation d'actifs non financiers ». Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation sont réexaminés à chaque date de rapport pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une dépréciation est inscrite dans le compte de résultat. Une dépréciation fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors amortissement, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Les dépréciations sur le goodwill ne peuvent jamais être reprises.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées pour dépréciation sur une base composée.

3.11 Frais de restructuration, autres produits et charges

Les dépenses encourues par le Groupe afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme des « frais de restructuration ».

Les plus-values et moins-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles (autres que des actifs en développement) ou corporelles, ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges (autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées) sont présentées dans le compte de résultat sous « autres produits et charges ».

3.12 Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat sauf pour les postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Concernant les règles comptables liées aux crédits d'impôt recherche, voir la Note 3.13.2 sous « Subventions publiques ».

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur la base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de l'état de la situation financière dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés s'il y a un droit légal exécutoire et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable auquel les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts et pertes fiscales reportés pourront être imputés, en tenant compte de la fonction et du profil de risque de l'entité taxable concernée. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif ou de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de l'état de la situation financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel le passif est payé ou l'actif est réalisé. Le Groupe ne prend en compte des taux d'imposition adoptés dans une large mesure que lorsqu'il évalue le montant des impôts différés à comptabiliser. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés pour les différences temporaires entre la valeur comptable et les assiettes fiscales d'investissements dans des opérations étrangères où la Société est en mesure de contrôler le timing de l'annulation des différences temporaires. Par ailleurs, il est probable que les différences ne s'inverseront pas à court terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le seul cas où il y a un droit légal exécutoire et si la charge d'impôt différé se rapporte à la même filiale et à la même autorité fiscale.

3.13 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur en présence d'une assurance raisonnable de perception de subvention et lorsque le Groupe se conformera à toutes les conditions y afférant.

3.13.1 Paiements en espèces subsidiés par le gouvernement

Le Groupe reçoit des paiements en espèces subsidiés par le gouvernement afin de financer partiellement certains projets de recherche et développement. Les paiements en espèces subsidiés ne peuvent être remboursés en espèces que si le Groupe décide d'exploiter et de commercialiser les résultats de la phase de recherche du projet concerné. Si le Groupe décide de ne pas donner suite aux résultats de la phase de recherche, les paiements en espèces ne sont pas remboursables. Dans ce cas, les droits alloués à la recherche doivent être transférés au gouvernement. Lorsque le Groupe reçoit ces paiements en espèces, ils sont comptabilisés au titre de passifs non courants. Ces paiements ne sont comptabilisés au titre de subventions publiques et repris dans la rubrique « autres produits d'exploitation » que lorsque le Groupe obtient une assurance raisonnable de ne pas devoir rembourser les paiements en espèces. Il s'agit plus particulièrement du moment où le gouvernement confirme la réception des résultats de recherche et marque son accord avec la décision du Groupe de ne pas poursuivre la recherche clinique.

3.13.2 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention publique liée aux actifs lorsque le Groupe ne doit pas répondre à certaines exigences supplémentaires qui ne sont pas directement liées aux actifs. Le crédit d'impôt est repris dans les profits et les pertes en fonction des coûts qu'il permet de compenser. Si le crédit d'impôt est obtenu en vue de compenser les frais de recherche et développement non capitalisés, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans le résultat en même temps que les frais de recherche et développement en tant que crédit sous « Frais de recherche et développement ». Si le crédit d'impôt est obtenu pour compenser les amortissements sur les immobilisations incorporelles comme, par exemple, les licences, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans les profits et les pertes sur la durée de vie économique (restante) d'un actif et comptabilisé comme « Autres produits opérationnels ».

La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est comptabilisée comme un actif d'impôt différé. Dans ce cas, le crédit d'impôt recherche peut soit (i) être reçu comme un remboursement d'impôt en espèces après la période d'attente prévue légalement, soit (ii) être compensé par les futurs revenus imposables. Si le crédit d'impôt recherche n'est pas remboursable par les autorités fiscales, la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé est évaluée sur une base régulière au même titre que les autres actifs d'impôt différés. La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est débitée du passif d'impôt courant.

3.14 Immobilisations incorporelles

3.14.1 Brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles

Les brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement « immobilisations incorporelles ») sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (à savoir dans le cas d'une licence liée à un composé ou à un produit, lorsque le produit [contenant le composé] est commercialisé). La durée d'utilité économique estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (généralement entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée ; aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

3.14.2 Logiciels

Les licences logicielles acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (3 à 5 ans).

3.15 Goodwill

Un goodwill résulte de l'acquisition de filiales et de sociétés liées et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la participation du Groupe dans la valeur réelle nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise.

Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute dépréciation cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans les états de la situation financière, tandis que le goodwill réalisé sur les acquisitions de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

UCB se présente comme un segment et a une unité génératrice de trésorerie afin de tester une éventuelle dépréciation.

Étant donné que le goodwill a une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une dépréciation en comparant sa valeur comptable et son montant recouvrable. À cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la dépréciation est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, ensuite aux autres actifs de l'unité de façon proportionnelle sur base de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les dépréciations comptabilisées pour le goodwill ne peuvent pas être reprises.

En cas de cession d'une filiale ou d'une société liée, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession de l'entité.

Au cas où la juste valeur des actifs, passifs identifiables ou des passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises, la partie excédentaire subsistant après réévaluation est comptabilisée directement en résultat.

3.16 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction, qui sont comptabilisés à leur coût diminué des dépréciations cumulées.

Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs, autres que les terrains et propriétés en construction, tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, le ou les changements doivent être comptabilisés au titre de changement dans une estimation comptable conformément à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Les durées d'utilité suivantes s'appliquent aux principales catégories d'immobilisations corporelles :

Constructions	20 – 33 ans
Machines	7 – 15 ans
Matériel de laboratoire	7 ans
Matériel prototype	3 ans
Mobilier et installations	7 ans
Matériel roulant	5 – 7 ans
Matériel informatique	3 ans
Actifs liés au droit d'utilisation	La plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée de location

Les produits et pertes des cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés en « autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les biens d'investissement sont des terrains et immeubles faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et amortis de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des immobilisations corporelles utilisées par leur propriétaire. Étant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans l'état de la situation financière.

3.17 Contrats de location

Le Groupe loue plusieurs propriétés, équipements et véhicules et les contrats de location sont généralement rédigés pour une période fixe à court ou long terme. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et reprennent un large éventail de termes et conditions. Les accords de location n'imposent aucun engagement, mais les actifs en location ne peuvent être garantis à des fins d'emprunt.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif lié au droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est mis à la disposition du Groupe. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité la plus courte et la durée du contrat de location, et ce, sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de location variables basés sur un indice ou un taux.

Il n'y a pas de contrats de location pour lesquels le Groupe devrait payer une garantie de valeur résiduelle ou un certain montant pour exercer une option d'achat par laquelle il est raisonnablement certain que le Groupe exercera cette option, ou des pénalités en cas de résiliation du contrat de location dans l'éventualité où les termes de la location reflètent que le Groupe exercera cette option.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- tout paiement de location effectué avant ou au plus tard à la date de début ;
- les coûts directs initiaux (à l'exception des contrats de location existants à la date de transition) ; et
- les coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans le cadre des emprunts de l'état de la situation financière. Tous les paiements de location qui sont dus dans les 12 mois sont classés comme passifs courants. Tous les paiements de location qui sont dus au moins dans les 12 mois après la date de l'état de la situation financière sont classés comme passifs non courants.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charge au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent principalement les équipements informatiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs) et les petits équipements de bureau et de mobilier.

Certains contrats de location de voiture contiennent des paiements de location variables. Il s'agit des contrats de location de voiture qui contiennent une clause d'ajustement de la location du terminal ; un calcul final de règlement est effectué à la fin du bail pour déterminer l'ajustement locatif final. Cet ajustement locatif final est un paiement de loyer (ou crédit) qui reflète l'utilisation réelle du véhicule pendant la durée du bail. Ce montant final n'est pas connu au début du bail. Le montant de l'ajustement locatif n'est pas un montant déterminé ; il dépend de facteurs connus tels que l'amortissement mensuel et le coût d'acquisition initial, et de plusieurs facteurs inconnus au début du bail, tels que le kilométrage, l'état du véhicule, l'usure, les dommages, la géographie, le canal d'élimination, et d'autres facteurs. Ensemble, ces facteurs représentent généralement « l'utilisation » du véhicule. Les paiements qui varient en raison de l'utilisation de l'actif sous-jacent et du kilométrage du véhicule sont spécifiquement des paiements de location variables. L'ajustement locatif final est comptabilisé en charges ou, dans le cas d'un crédit, en réduction des charges lorsqu'elles sont réalisées.

Les options de prolongation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de biens et de véhicules au sein du Groupe. Ces termes sont utilisés pour maximiser la flexibilité opérationnelle en termes de gestion des contrats. Les options de prolongation détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe et non par le Bailleur concerné.

Il n'existe pas de contrat de location significatif par lequel le Groupe est bailleur.

3.18 Actifs financiers investissements

3.18.1 Classification

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et ceux à évaluer selon leur coût amorti. La classification est fonction du modèle économique du Groupe en matière de gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les investissements sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date de l'état de la situation financière.

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie qui en découlent ont expiré ou ont été transférés, et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Quant aux investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du fait que le Groupe a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation initiale pour comptabiliser la participation à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global.

3.18.2 Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont uniquement le paiement du capital et des intérêts.

Instruments de créance

Le Groupe n'a actuellement aucun investissement dans des titres de créance.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe évalue ultérieurement tous les investissements en capitaux propres à la juste valeur. Lorsque la direction du Groupe décide de présenter les plus-values et les moins-values sur participations dans les autres éléments du résultat global, il n'y a pas de reclassement ultérieur des profits et pertes de juste valeur en résultat à la suite de la décomptabilisation de l'investissement. Les dividendes provenant de tels investissements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre de produits financiers lorsque le droit du Groupe à recevoir des paiements est établi.

Les dépréciations (et l'annulation de dépréciations) sur les placements en capitaux propres évalués à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

Les fluctuations de la juste valeur des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat sous « produits / charges financières ».

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

3.19 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le Groupe inclut les risques de crédit et de non-performance dans ses techniques d'évaluation, si bien que les ajustements de marge de crédit ou débit réalisés concernant les contreparties avec lesquelles des transactions sont conclues sur les marchés financiers n'ont qu'un impact insignifiant sur la valorisation des instruments dérivés.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé est classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe actualise cette évaluation lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple lorsque le ratio de couverture est rééquilibré ou lorsque l'analyse des sources d'inefficacité de couverture est mise à jour.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés dans les passifs financiers sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais du compte de résultat.

3.19.1 Couverture des flux de trésorerie

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris(e) dans le compte de résultat sous « Partie inefficace comptabilisée produits/charges financier(ère)s ».

Lorsque les contrats d'option sont utilisés pour couvrir un engagement ferme ou une transaction prévisionnelle, le groupe désigne uniquement la valeur intrinsèque des options en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur temporelle des options relatives à l'élément couvert (« valeur temporelle alignée ») sont également comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Celles-ci seront déplacées dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s) lorsque la transaction couverte affecte le compte de résultat (en cas de transactions) ou sur la période de couverture (en cas de couverture liée à la période).

Lorsque les contrats à terme sont utilisés pour couvrir les transactions prévues, le Groupe ne désigne généralement que la variation de juste valeur du contrat à terme lié à la composante spot en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes liés à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats à terme sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La variation de l'élément à terme du contrat qui se rapporte à l'élément couvert (« élément à terme aligné ») est comptabilisée dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s).

Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options ou relatifs à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats à terme accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans les périodes où les éléments couverts affectent le résultat sur la même ligne du compte de résultat lorsque l'élément couvert désigné affecte le résultat. Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif.

Dans le cadre de la couverture des contrats à terme et des instruments financiers avec écart de change, le Groupe décide d'une relation de couverture par relation de couverture pour expliquer les variations de l'écart de change en appliquant la même comptabilisation que la valeur temporelle des options ou en comptabilisant ces variations de valeur dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s).

Lorsqu'un instrument de couverture expire, est vendu ou interrompu, ou qu'une couverture ne satisfait plus les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé différé dans les autres éléments du résultat global reste dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue soit effectuée, et entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier. Lorsque la transaction prévue ne devrait plus se produire, les profits ou les pertes cumulés qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s).

3.19.2 Couverture de la juste valeur

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat sous « Produits/charges financier(ère)s », en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

3.19.3 Couverture de l'investissement net

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Les profits ou pertes relatifs à l'instrument de couverture et liés à la partie utile de la couverture sont repris dans la réserve cumulative des écarts de conversion ; les profits ou pertes liés à la partie inutile sont portés directement au compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ». Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

3.19.4 Instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Les variations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ».

3.20 Stocks

Les matières premières, les matières consommables, les marchandises, les produits en cours de fabrication et les produits finis sont valorisés au moindre coût et à la valeur nette réalisable.

Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des encours de fabrication et des produits fabriqués comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts de réalisation et coûts à engager dans la commercialisation, la vente et la distribution.

Le matériel d'essais cliniques est constitué des substances actives et des fournitures de développement qui sont utilisées dans les activités de recherche et de développement. Comme celles-ci ne sont pas utilisées pour être vendues dans le cadre du déroulement normal des activités, elles ne répondent pas à la définition d'un stock. Cependant, elles sont présentées comme « autres actifs courants » dans l'état de la situation financière, étant donné que le matériel d'essais cliniques répond à la définition d'un actif dans la mesure où il est probable qu'il débouchera sur de futurs avantages économiques pour le Groupe et où son coût ou sa valeur peut être mesuré(e) de manière fiable.

3.21 Créances commerciales

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Pour la détermination des pertes de crédit attendues, le Groupe applique l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9, qui impose de comptabiliser les pertes à vie à compter de la comptabilisation initiale des créances. Le Groupe a identifié 2 catégories de créances commerciales : les créances sur les clients privés et les créances sur les clients du secteur public. Pour chacune de ces catégories, le Groupe utilise une matrice de provision afin de déterminer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Dans l'éventualité d'une indication ou d'une preuve de dépréciation pour une créance spécifique, cette créance sera dépréciée pour le montant des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

Pour toutes les créances qui sont couvertes par une assurance-crédit ou par un contrat d'affacturage sans recours, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seront calculées en tenant compte de cette couverture.

3.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de présentation de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces disponibles et en dépôt à vue, des autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui font l'objet d'un risque négligeable de changement de valeur, et des découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les emprunts dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

3.23 Actifs non courants (ou groupes de cession) disponibles à la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou elle constitue une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si la valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente, et que la vente est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les dépréciations sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants classés comme étant disponibles à la vente ne sont pas amortis.

3.24 Capital social

3.24.1 Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement remboursables.

3.24.2 Actions propres

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (nets d'impôts sur le résultat), est déduit des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégrée dans les capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société.

3.25 Prêts et emprunts

Les prêts et découverts bancaires portant intérêt sont mesurés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est reconnue tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date de l'état de la situation financière.

3.26 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

3.27 Avantages au personnel

3.27.1 Obligations de pension

Le Groupe gère divers régimes postérieurs à l'emploi, dont des plans de retraite à prestations définies et des plans de retraite à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations aux plans de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de retraite à prestations définies prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération. L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans les états financiers consolidés représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout excédent résultant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations aux plans.

Les engagements nets en rapport avec des plans à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées ». Une évaluation actuarielle complète est effectuée au moins tous les trois ans à partir des informations à jour du personnel. Une telle évaluation s'impose également si la fluctuation nette inscrite dans l'état de la situation financière est supérieure à 10 % d'une année sur l'autre en raison de circonstances propres au plan (évolution importante de l'adhésion, modification des dispositions, etc.). Pour les exercices au titre desquels une évaluation actuarielle complète n'est pas requise, des projections (reports) à partir du précédent exercice sont réalisées au moyen d'hypothèses actualisées (taux d'actualisation, augmentation de salaire, chiffre d'affaires). Ces projections s'appuient sur les données de chaque employé telles qu'elles sont connues à compter de la date de la dernière évaluation complète, en tenant compte des hypothèses relatives aux augmentations de salaire et, éventuellement, au chiffre d'affaires.

Toutes les évaluations portent sur les passifs à la date de l'état de la situation financière applicable, et la valeur de marché des actifs du plan de retraite est également établie et déclarée à cette date, quel que soit le type d'évaluation effectuée (complète ou méthode de projection).

La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont les échéances avoisinent celles du passif correspondant au titre du régime de pension.

La réévaluation comprenant les écarts actuariels, l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du plan (hors intérêts) sont inscrits immédiatement dans l'état de la situation financière, en constatant une charge ou un crédit dans les autres éléments du résultat global au titre de la période pendant laquelle ils surviennent. La réévaluation comptabilisée dans la rubrique « autre résultat global » n'est pas reclassée. L'entité peut toutefois transférer ces montants dans les capitaux propres. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat au titre de la période correspondant à la modification du plan. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories :

- coût des services, coût des services passés, profits et pertes sur réductions et liquidations ;
- charges nettes ou produits nets d'intérêts ;
- réévaluation.

Le Groupe présente les deux premières composantes du coût des prestations définies dans la rubrique « Charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé (par type de charges cumulées). La charge nette ou le produit net d'intérêts est présenté(e) en tant que partie du résultat d'exploitation. Les profits et pertes sur réductions sont constatés dans le coût des services passés. Les réévaluations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

3.27.2 Autres charges de personnel postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que le personnel a reçu en retour de services rendus pendant les périodes en cours et durant les périodes précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies.

3.27.3 Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels sur la base d'un plan formalisé détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition formulée afin d'inciter les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de l'état de la situation financière sont chiffrées à leur valeur actualisée.

3.27.4 Autres avantages au personnel à long terme

Les passifs pour les primes d'ancienneté et primes de fidélité sont mesurés à la valeur actuelle de paiements futurs attendus versés en regard des services fournis par les employés jusqu'à la fin de l'exercice selon la méthode des unités de crédit projetées. Les rémunérations et salaires futurs attendus sont pris en considération au même titre que l'expérience en matière de départs et de périodes de service. Les paiements futurs attendus sont actualisés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie avec les échéances et devises correspondant, dans toute la mesure du possible, aux sorties de trésorerie estimés. Les réévaluations réalisées à la suite d'ajustements issus de l'expérience et des changements dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisées en résultat.

3.27.5 Plans d'intéressement aux bénéfices et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéfices sur base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée, car il existe une pratique antérieure pour les paiements de primes et d'intéressement aux bénéfices qui a créé une obligation implicite.

3.27.6 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions et réglés soit en instruments de capitaux propres de la Société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et des performances extérieures au marché (par exemple, la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée).

Les conditions d'octroi liées au service et extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date de l'état de la situation financière, l'entité revoit ses estimations quant au nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées. La juste valeur du montant payable aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, les plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance,

qui sont réglés en espèces, est comptabilisée comme une charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de l'état de la situation financière et à la date de paiement.

Toute fluctuation de la juste valeur du passif est comptabilisée comme charges du personnel dans le compte de résultat.

3.28 Provisions

Les provisions sont reprises dans l'état de la situation financière quand :

- il y a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision pour refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé et a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions environnementales résultent principalement d'obligations contractuelles légales. Pour de plus amples informations sur ces provisions environnementales et autres, nous renvoyons à la Note 34.

4. Jugements et estimations comptables significatifs

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, notamment les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

4.1 Jugements significatifs dans l'application des principes comptables du Groupe

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le Groupe est également partie prenante dans des accords d'octroi de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés, des paiements d'étapes de développement et de ventes et des redevances sur plusieurs années ainsi que certaines obligations contractuelles futures. Pour tous les accords d'octroi de licences où une licence est transférée avec d'autres biens ou services, le Groupe procède à une première évaluation en vue de déterminer si la licence doit être considérée comme une obligation de performance distincte ou pas. Si le transfert de la licence est considéré comme une obligation de performance séparée, le chiffre d'affaires relatif au transfert de la licence est identifié à un moment donné ou au cours d'une certaine période en fonction de la nature de la licence. Les produits sont uniquement identifiés au cours d'une certaine période si le Groupe exerce des activités de développement, de production ou autre qui ont une incidence significative sur la propriété intellectuelle transférée, exposant de la sorte la licence aux effets de ces activités lorsque ces dernières ne représentent pas un service séparé. Si le Groupe estime que ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires provenant des accords d'octroi de licences est identifié au moment où le contrôle de la licence est transféré.

Si les chiffres d'affaires sont identifiés au cours d'une certaine période et si la méthode de saisie est évaluée comme étant la plus adéquate pour refléter au mieux le transfert du contrôle du service au client, une certaine forme de jugement est nécessaire pour l'application de cette méthode, en particulier pour l'estimation des coûts et heures totaux à engager. Le cas échéant, le Groupe fonde ses meilleures estimations sur des expériences antérieures et des connaissances et progrès actuels du service à fournir. Les estimations sont continuellement réévaluées. Compte tenu des activités du Groupe, la méthode de saisie fournit le plus souvent la description la plus fidèle du transfert du service au client.

Pour les licences qui sont regroupées avec d'autres services (par ex. les services de développement ou de production), le Groupe évaluera si l'obligation de performance combinée est satisfaite à un moment donné ou au cours d'une certaine période. Si le chiffre d'affaires est identifié au cours d'une certaine période, le Groupe déterminera la période durant laquelle les services seront fournis. Le Groupe évaluera également l'attribution des composants du prix de la transaction aux différentes obligations de performance lorsque l'accord de l'octroi de licence inclut d'autres obligations de performance en plus du transfert de la licence.

L'identification du chiffre d'affaires pour les accords d'octroi de licences repose donc sur les conditions spécifiques de chaque accord d'octroi de licence. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme des passifs contractuels et ensuite portées en chiffre d'affaires dans des exercices comptables ultérieurs sur la base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

Activités abandonnées

Les opérations désignées comme disponibles à la vente ou ayant été cédées sont présentées comme activités abandonnées dans l'état consolidé de la situation lorsque les opérations représentent un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités, font partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou constituent une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente. L'évaluation d'un secteur distinct important est réalisée au cas par cas et dépend de la taille des opérations en termes de chiffres d'affaires, de marge brute, ou de valeur totale des actifs et passifs par rapport au nombre total d'opérations du Groupe.

Contrats de location

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation ou de résiliation. L'évaluation est examinée si un événement important ou un changement important des circonstances survient et affecte cette évaluation. Pendant l'exercice en cours, la révision des conditions du contrat de location n'a pas eu d'incidence financière significative sur l'exercice des options de prolongation ou de résiliation.

4.2 Estimations comptables et hypothèses clés

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

4.2.1 Rabais sur ventes

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour des retours sur ventes, ristournes prévues, remises et autres rabais, dont ceux liés au programme « Medicaid Drug Rebate » et au programme fédéral Medicare aux États-Unis, et des rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables. Ces déductions étant basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations.

De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées dans l'état de la situation financière et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits dans l'état de la situation financière dans le compte de régularisation correspondant et déduits des ventes.

Les rabais sur ventes sont considérés comme faisant partie de la considération variable comprise dans le prix de transaction. Le montant de la considération variable comprise dans le prix de transaction est défini de façon à ce que le prix de transaction total corresponde au prix estimé par la direction comme n'étant pas limité.

4.2.2 Immobilisations incorporelles et goodwill

Le Groupe détient des immobilisations incorporelles d'une valeur comptable de € 4 816 millions (Note 20) et un goodwill dont la valeur comptable s'élève à € 5 340 millions (Note 21). Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (c.-à-d. lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets acquis de R&D en cours équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les immobilisations incorporelles acquises via un regroupement d'entreprises et qui comprennent des composés commercialisés, mais pour lesquelles il n'existe aucune protection par brevet, ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés contribueront à réaliser substantiellement toutes les contributions en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et le goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute dépréciation ou quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une dépréciation, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus.

Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de futurs flux de trésorerie actualisés. Des facteurs tels que l'arrivée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des dépréciations.

Le Groupe a appliqué les hypothèses clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

Taux de croissance de la valeur finale	2,0 %
Taux d'actualisation relatif au goodwill et aux immobilisations incorporelles liées à des produits commercialisés	6,64 %

Vu que les flux de trésorerie tiennent également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de dépréciation.

La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

4.2.3 Provisions environnementales

Le Groupe constitue des provisions pour coûts d'assainissement environnemental spécifiées dans la Note 34. Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont les coûts visant l'assainissement et le réaménagement complets de sites contaminés ainsi que la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de production de films industriels cédées par le Groupe.

Les dépenses d'assainissement futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes, entre autres, la détection de sites contaminés auparavant inconnus, la méthode et l'étendue d'assainissement, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Étant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans l'état de la situation financière à l'avenir.

4.2.4 Avantages au personnel

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans de pension à prestations définies, dont il est question à la Note 33. Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. C'est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, et par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations.

Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués.

Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans l'état de la situation financière.

4.2.5 Positions fiscales

Le Groupe est présent dans plusieurs pays avec des environnements réglementaires juridiques et fiscaux souvent complexes. Le Groupe collabore de manière constructive avec les autorités fiscales. Si nécessaire, le Groupe engage des conseillers et des avocats afin d'obtenir des avis sur la législation fiscale et les principes fiscaux. Le Groupe considère que les positions fiscales qui ont été prises sont supportables et qu'elles visent à résister à toute contestation de la part des autorités fiscales. Cependant, il est reconnu que certaines positions sont incertaines et comprennent des interprétations de lois fiscales complexes ainsi que des considérations en matière de prix de transfert qui pourraient être contestées par les autorités fiscales. Le Groupe juge ces positions sur leurs mérites techniques, sur une base régulière, en utilisant toutes les informations disponibles (législation, jurisprudence, réglementation, pratique établie, doctrine faisant autorité ainsi que l'état actuel des discussions avec les autorités fiscales, le cas échéant).

Un passif est enregistré pour chaque élément dont la mise en examen par les autorités fiscales après avoir épuisé tous les recours légaux possibles pour défendre sa position devant le tribunal est peu probable sur la base de toute information pertinente. Le passif est calculé en tenant compte du résultat le plus probable pour les questions liées à l'imposition des sociétés ou de la valeur attendue pour les questions liées à l'imposition des sociétés et aux prix de transfert, en fonction de celui qui est censé donner une meilleure prédiction de la résolution de chaque situation fiscale incertaine en vue de refléter la probabilité qu'un ajustement soit constaté lors de l'examen. Ces estimations sont basées sur les faits et les circonstances existant à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le passif d'impôt et l'impôt prévoient des pénalités attendues et des intérêts de retard liés à des litiges fiscaux.

Un actif pour des ajustements du contrôle fiscal est comptabilisé lorsque le Groupe considère, sur base des mérites techniques de l'affaire fiscale, qu'il est probable qu'une procédure amiable ou arbitrale prévoie une aide dans une ou plusieurs juridictions. L'actif est calculé à la valeur prévue (par rapport aux questions de prix de transfert) de la recouvrabilité des impôts de l'entreprise dans la juridiction compétente, après exécution de la procédure amiable ou arbitrale.

Le Groupe a reconnu € 379 millions d'actifs d'impôt différé nets (voir Note 32). La reconnaissance des actifs d'impôt différés se base sur la probabilité de la disponibilité de bénéfices imposables suffisants dans le futur contre lesquels l'annulation des différences temporaires pourra se faire. Quand les différences temporaires sont en lien avec des pertes ou des attributs fiscaux reportés (comme la retenue sur le revenu d'innovation), le Groupe prend également en compte la possibilité de compenser ces attributs fiscaux par les bénéfices imposables prévus suffisants, en tenant compte de la fonction et du profil de risque de l'entité taxable concernée.

Les principaux éléments qui ont été évalués par la direction comprennent la reconnaissance des pertes, dans l'état de la situation financière des actifs d'impôts différés liés aux pertes dans les juridictions où il y a eu des pertes précédemment, mais où des bénéfices sont désormais perçus ou devraient être perçus prochainement. La direction a estimé au mieux la juste valeur de l'actif à reconnaître dans de tels cas et a décidé de la longueur de la période future à prendre en compte dans ces calculs. Ces estimations sont réalisées au cas par cas en tenant compte de l'origine et de la nature des chiffres d'affaires prévus, sur la base des profils fonctionnels des entités concernées et au travers de chaque entité. Cependant, cette période n'est en général pas supérieure à cinq ans.

Les différences entre les bénéfices imposables prévus et la rentabilité réelle ou la diminution des bénéfices imposables prévus dans le futur pourraient avoir un impact sur les actifs d'impôt différés reconnus dans le futur.

Aucun actif d'impôt différé significatif n'est comptabilisé pour les entités étant actuellement déficitaires ou qui n'utilisent pas leurs attributs fiscaux.

Compte tenu de l'évolution de la réforme fiscale internationale, la direction évalue actuellement l'impact de la réforme fiscale internationale de l'OCDE en cours (« Défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie ») sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé. Compte tenu de l'absence de promulgation dans les pays où UCB exerce ses activités, cela ne produit actuellement aucun impact.

4.2.6 Évaluation des immobilisations incorporelles et des impôts différés y afférents acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les actifs qui ont été identifiés comme résultant d'un regroupement d'entreprises sont évalués en incorporant le concept de l'utilisation optimale conformément aux normes IFRS 13 Évaluation de la juste valeur et IFRS 3 Regroupements d'entreprises du point de vue d'un participant au marché.

Afin d'évaluer les actifs de R&D en cours (In-Process Research & Development – IPR&D) existants à partir de la date effective du regroupement d'entreprises, la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes est utilisée, laquelle est une variation de l'approche de produit qui estime la valeur d'une immobilisation incorporelle sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie additionnels après imposition (ou « bénéficies excédentaires ») attribuables uniquement à l'immobilisation incorporelle. Comme base pour cette évaluation, des informations financières prospectives préparées par la direction sont utilisées pour les bénéfices prospectifs associés aux actifs IPR&D. Plus particulièrement, ces informations financières prospectives portent sur le chiffre d'affaires, le coût des biens vendus, les frais de R&D, les frais de distribution et commerciaux, les frais généraux et charges administratives et la probabilité de succès technique et réglementaire (Probability of Technical and Regulatory Success – PTRS) spécifiques aux actifs IPR&D. La détermination de cette PTRS est basée sur des références et une analyse interne.

D'autres hypothèses ont trait au taux d'imposition et aux avantages liés à l'amortissement fiscal, à la vie utile et au taux d'actualisation. La juste valeur des actifs IPR&D est considérée comme amortissable à des fins d'imposition du point de vue d'un participant au marché. La valeur actuelle de l'avantage fiscal découlant de l'amortissement des actifs est ajoutée à la valeur actuelle des flux de trésorerie additionnels après imposition pour aboutir à la valeur indiquée des actifs IPR&D. L'ampleur du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie projetés est liée aux coûts du capital actuel. Le taux d'actualisation utilisé représente une estimation du coût moyen pondéré du capital.

Toutes les informations financières prospectives, PTRS et autres hypothèses sont évaluées au cas par cas en tenant compte de toutes les circonstances spécifiques. Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces hypothèses et impacter la valeur des immobilisations incorporelles et des impôts différés y afférents des exercices futurs. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe un indice révélant une dépréciation. Voir aussi la Note 4.2.2 Immobilisations incorporelles et goodwill.

4.2.7 Évaluation du contrôle sur un investissement dans le cas où plus de 50 % des actions sont détenues par des participations ne donnant pas le contrôle

Afin d'évaluer si UCB a le contrôle sur un investissement dans le cas où plus de 50 % des actions sont détenues par des participations ne donnant pas le contrôle, tout accord contractuel entre UCB et l'investissement est pris en considération, de même que la conception et la finalité de l'investissement, la capacité à diriger les activités pertinentes de l'investissement, le partage contractuel du risque, ainsi que la capacité d'UCB, par rapport aux intérêts minoritaires, à affecter les rendements de l'investissement.

5. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise.

Ces risques financiers comprennent principalement le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur la gestion de ceux-ci par le Groupe, ainsi que sur la gestion des capitaux par le Groupe.

5.1 Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché, telles que les cours de change, les taux d'intérêt et les cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses actifs et passifs. L'objectif de la gestion des risques du marché consiste à gérer et contrôler les expositions aux risques du marché. Le Groupe achète des instruments financiers dérivés et a également des dettes financières ou maintient des actifs financiers pour gérer le risque du marché. Dans la mesure du possible, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

5.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé à des fluctuations des devises étrangères qui affectent son résultat net et sa situation financière, exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et passifs existants ainsi que des transactions anticipées.

Le Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des échanges de devises (« cross currency swaps ») afin de couvrir un ensemble de flux de devises et de transactions de financement pour lesquels existent des engagements ou des prévisions.

Les instruments acquis pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir l'impact de la conversion d'actifs et de passifs en devises étrangères dans la devise fonctionnelle des filiales du groupe concernées, ainsi que l'impact des fluctuations de change sur une période minimale de 6 mois et maximale de 26 mois.

Le Groupe a certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion.

L'effet de l'exposition translationnelle résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellés en devises, ainsi que des positions et investissements nets de couverture de placements assimilés est présenté en tant qu'écart de conversion cumulé dans l'état consolidé des variations des capitaux propres du Groupe.

5.1.2 Impact des fluctuations de change

Au 31 décembre 2022, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10 % face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice, sur la base des soldes de devises dus et des instruments de couverture à cette date, aurait été le suivant :

Au 31 décembre 2022

€ millions	Fluctuation du cours : Renforcement / affaiblissement (-) EUR	Impact sur les capitaux propres : perte (-) / gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-) / gain
USD	+ 10 %	93	8
	- 10 %	- 114	- 10
GBP	+ 10 %	2	0
	- 10 %	- 2	0
CHF	+ 10 %	- 70	1
	- 10 %	86	- 1
JPY	+ 10 %	5	1
	- 10 %	- 6	- 1

Au 31 décembre 2021

€ millions	Fluctuation du cours. Renforcement / affaiblissement (-) EUR	Impact sur les capitaux propres : perte (-) / gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-) / gain
USD	+ 10 %	111	7
	- 10 %	- 136	- 9
GBP	+ 10 %	- 9	2
	- 10 %	11	- 3
CHF	+ 10 %	- 73	5
	- 10 %	89	- 6
JPY	+ 10 %	24	0
	- 10 %	- 29	- 1

5.1.3 Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent engendrer des variations des produits et des charges d'intérêt résultant d'actifs et de passifs portant intérêt. Elles peuvent, en outre, influencer la valeur de marché de certains actifs, passifs et instruments financiers, ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers. Les taux d'intérêt applicables aux principaux instruments de dette du Groupe sont fixes ou flottants, comme il est précisé aux Notes 29 et 30. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer le risque d'intérêt, comme il est indiqué à la Note 39.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture des actifs et passifs à taux fixe, selon une méthode de couverture à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés et les éléments couverts sont tous deux comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat.

En 2022, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe ont été comptabilisées en capitaux propres selon la norme IFRS 9.

5.1.4 Impact des fluctuations des taux d'intérêt

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de l'état de la situation financière aurait entraîné une augmentation des capitaux propres de € 29 millions (2021 : € 5 millions) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une diminution des capitaux propres de € 31 millions (2021 : € 5 millions).

Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de l'état de la situation financière n'aurait pas d'impact sur les pertes et profits (2021 : € 0 million).

Toutes les couvertures de taux d'intérêt sont soit désignées comme couvertures des flux de trésorerie ou comme couvertures de la juste valeur conformément à la norme IFRS 9, et par conséquent, excepté pour une inefficacité de couverture minimale, le résultat d'un changement dans la courbe des taux d'intérêt est comptabilisé en capitaux propres, respectivement compensé par la réévaluation de l'élément couvert par le biais du compte de résultat.

Celles-ci concernent tous les calculs avant impôts.

5.1.5 Autres risques liés au prix du marché

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais d'examens préalables à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

Les montants soumis au risque lié au prix du marché sont relativement négligeables et, par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix du marché est supposé négligeable.

Comme en 2021, le Groupe a réalisé en 2022 des transactions sur actions propres ayant été imputées en capitaux propres.

5.2 Risque de crédit

Un risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction refuse ou soit dans l'incapacité d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Dans les créances commerciales, certaines concentrations de risques de crédit sont présentes, en particulier aux États-Unis, en raison des transactions de vente effectuées via des grossistes (Note 25).

Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, notamment les marchés internationaux et les pays du sud de l'Europe, le Groupe a contracté une assurance-crédit.

Aux États-Unis, le Groupe a conclu un accord de financement de ses créances commerciales qui permet leur décomptabilisation du bilan. En vertu des termes et conditions de ce contrat, UCB ne conserve aucun risque de non-paiement ou de paiement tardif associé aux créances commerciales cédées.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la mise en place d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen régulier des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire. Les critères définis par le département Trésorerie du Groupe pour sa politique d'investissement sont basés sur les notations de crédit à long terme généralement considérées comme de bonne qualité et le prix des CDS (Credit Default Swap) à 5 ans.

Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit et d'emprunt renouvelables non utilisées.

À la date de l'état de la situation financière, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes :

- trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 26) : € 899 millions (2021 : € 1 263 millions)
- facilités de crédit non utilisées et montant disponible sous contrat de financement non utilisé (Note 29) : € 30 millions (2021 : € 38 millions), déduction linéaire depuis 2016 jusqu'en 2025
- facilités de crédit renouvelables non utilisées (Note 29) : € 1 milliard (2021 : € 1 milliard) ; la facilité de crédit renouvelable existante de € 1 milliard arrivant à maturité en 2025, n'était pas utilisée à la fin 2022.
- accord bilatéral de crédit bullet (Note 29) : € 350 millions (2021 : € 350 millions) dans le cadre d'un accord de crédit dont la période de disponibilité s'étend jusqu'en novembre 2023 et dont la durée maximale est de 8 ans à compter de la date d'utilisation.

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur la base de la période restant à courir de la date de l'état de la situation financière jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les montants relatifs aux emprunts sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les intérêts calculés sur la base de contrats à taux fixe ou, en l'absence de tels contrats, de la dernière fixation disponible du taux de référence correspondant.

Au 31 décembre 2022

€ millions	Note	**Total du bilan**	Flux de trésorerie contractuel (intérêts inclus)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	29	1 987	2 337	101	102	2 003	131
Titres de créances et autres emprunts à court terme	29	9	9	9	0	0	0
Passifs de contrats de location	29	141	152	42	28	42	40
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2028)	30	420	535	5	5	15	510
Placements privés (échéance : 2027)	30	129	161	2	2	5	152
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	30	174	185	185	0	0	0
Dettes commerciales et autres dettes	35	2 611	2 611	2 492	5	81	33
Découverts bancaires	29	40	40	40	0	0	0
Swaps des taux d'intérêt		- 38	- 38	9	- 5	- 35	- 7
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture							
Sorties			4 696	4 696	0	0	0
Entrées			4 641	4 641	0	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties			3 399	3 399	0	0	0
Entrées			3 436	3 436	0	0	0

Au 31 décembre 2021

€ millions	Note	Total du bilan	Flux de trésorerie contractuel (intérêts inclus)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	29	1 152	1 152	- 1	- 2	1 155	0
Titres de créances et autres emprunts à court terme	29	0	0	0	0	0	0
Passifs de contrats de location	29	136	145	38	28	33	46
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2028)	30	487	535	5	5	15	510
Placements privés (échéance : 2027)	30	147	161	2	2	5	152
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	30	182	194	9	185	0	0
Dettes commerciales et autres dettes	35	2 641	2 641	2 555	8	73	5
Découverts bancaires	29	20	20	20	0	0	0
Swaps des taux d'intérêt		20	20	6	6	6	2
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture							
Sorties			4 152	4 152	0	0	0
Entrées			4 066	4 066	0	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties			1 207	1 207	0	0	0
Entrées			1 247	1 247	0	0	0

5.4 Gestion des risques de capital

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux patients, ainsi que de continuer à réduire la dette extérieure du Groupe en vue d'obtenir une structure du capital cohérente avec d'autres entreprises du secteur.

€ millions	Note	**2022**	2021
Total des emprunts	29	2 177	1 307
Obligations	30	723	816
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie, titres négociables disponibles à la vente et garantie en espèces liée à l'obligation de location-financement	23, 26	- 899	- 1 263
Dette nette		2 000	860
Total des capitaux propres		9 064	8 386
Total du capital financier		11 065	9 246
Ratio d'endettement		**18 %**	**9 %**

5.5 Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que les actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global) se base sur les cours de bourse à la date de l'état de la situation financière.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché ainsi que sur les risques liés aux crédits et à la non-performance existant à la date de l'état de la situation financière.

Les cours de Bourse sont utilisés pour la dette à long terme. Des avis de courtiers pourraient être utilisés pour l'évaluation de certaines obligations, instruments financiers dérivés hors bourse ou options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs. La juste valeur du contrat de change à terme est déterminée en utilisant la valeur actualisée des montants échangés des devises, convertie au taux de change au comptant en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

La valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation des créances commerciales et des dettes commerciales est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de révélation est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

5.5.1 Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- **Niveau 2 :** autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- Niveau **3 :** techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

5.5.2 Actifs financiers mesurés à la juste valeur

31 décembre 2022

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Actifs financiers					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	23				
Titres de participation cotés		180	0	0	180
Titres de créance cotés		0	0	0	0
Actifs financiers dérivés	39				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	31	0	31
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	25	0	25
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	54	0	54
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	38	0	38
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	4	0	4
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés	23				

31 décembre 2021

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	23				
Titres de participation cotés		179	0	0	179
Titres de créance cotés		0	0	0	0
Actifs financiers dérivés	39				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	11	0	11
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	13	0	13
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	37	0	37
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	8	0	8
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés	23				

5.5.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur

31 décembre 2022

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers					
Passifs financiers dérivés	39				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	36	0	36
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	60	0	60
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	26	0	26
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	2	0	2
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	93	0	93
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés	31				

31 décembre 2021

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers					
Passifs financiers dérivés	39				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	69	0	69
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	29	0	29
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	12	0	12
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés	31				

Durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations à la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors d'évaluations à la juste valeur de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés, soit la méthode dite de « Black-Scholes » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement.

5.6 Compensation des actifs et passifs financiers

Malgré le fait que le Groupe ait des montants faisant l'objet d'un accord de compensation exécutoire ou d'accords similaires, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés en montants bruts dans l'état de la situation financière étant donné qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de compensation. Les rapprochements ci-dessous représentent les montants soumis à un accord de compensation exécutoire ou similaire qui n'ont pas été compensés dans l'état de la situation financière.

Les tableaux ci-dessous illustrent les actifs et les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires :

31 décembre 2022		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		
€ millions	Actifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	Montants nets
Produits dérivés	152	121	0	31
Autres	0	0	0	0
Total	**152**	**121**	**0**	**31**

31 décembre 2022		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		
€ millions	Passifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	Montants nets
Produits dérivés	217	121	0	96
Autres	0	0	0	0
Total	**217**	**121**	**0**	**96**

Des accords-cadres de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) ont été signés avec les parties respectives permettant la compensation de passifs et actifs financiers. Ceci s'applique au règlement de la juste valeur en cas de défaut, et non à la date de clôture du 31 décembre 2022.

Les tableaux ci-dessous illustrent les actifs et les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires :

31 décembre 2021		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		
€ millions	Actifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	Montants nets
Produits dérivés	71	47	0	24
Autres	0	0	0	0
Total	**71**	**47**	**0**	**24**

31 décembre 2021		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		
€ millions	Passifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	Montants nets
Produits dérivés	111	47	0	64
Autres	0	0	0	0
Total	111	47	0	64

6. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », à savoir les membres du Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi UCB se compose d'un seul segment.

Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

6.1 Informations relatives aux ventes de produits

Les ventes nettes se ventilent comme suit :

€ millions	2022	2021
CIMZIA®**	2 085	1 841
VIMPAT®**	1 124	1 549
KEPPRA® **(y compris KEPPRA® ** XR / E KEPPRA®**)	729	970
BRIVIACT®**	485	355
NEUPRO®**	305	307
FINTEPLA®**	116	0
NAYZILAM®**	78	57
BIMZELX®*	35	4
EVENITY®**	25	10
Autres produits	325	321
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 167	57
Total des ventes nettes	5 140	5 471

* BIMZELX® a été approuvé en Australie, au Canada, dans l'Union européenne, en Grande-Bretagne, en Arabie saoudite, en Suisse et dans les Émirats arabes unis pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Au Japon, pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

6.2 Informations géographiques

Le tableau ci-dessous présente les ventes nettes sur chaque marché géographique où les clients sont établis :

€ millions	2022	2021
États-Unis	2 902	2 888
Europe – autres	348	331
Allemagne	330	335
Japon	324	561
Espagne	213	202
France (y compris les territoires d'outre-mer)	169	172
Chine	159	140
Italie	154	159
Royaume-Uni et Irlande	151	150
Belgique	49	47
Autres pays	507	429
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 167	57
Total des ventes nettes	**5 140**	**5 471**

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés :

€ millions	2022	2021
Belgique	771	609
Suisse	251	259
Royaume-Uni et Irlande	181	184
États-Unis	151	131
Japon	19	25
Chine	20	23
Allemagne	20	21
Autres pays	21	23
Total	**1 434**	**1 275**

6.3 Informations sur les principaux clients

UCB a 3 clients qui représentent individuellement plus de 10 % du total des ventes nettes pour 2022 et 2021 :

- McKesson, États-Unis, pour laquelle les ventes nettes 2022 s'élèvent à € 977 millions (19 % du total des ventes nettes) (2021 : € 890 millions, 16 % des ventes nettes)
- Cardinal Health, États-Unis, pour laquelle les ventes nettes 2022 s'élèvent à € 680 millions (13 % du total des ventes nettes) (2021 : € 753 millions, 14 % des ventes nettes)
- Amerisourcebergen Corp, États-Unis, pour laquelle les ventes nettes 2022 s'élèvent à € 509 millions (10 % du total des ventes nettes) (2021 : € 660 millions, 12 % des ventes nettes)

7. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a identifié les montants suivants relatifs au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés :

€ millions	2022	2021
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	5 486	5 748
Chiffre d'affaires provenant des accords où les risques et les avantages sont partagés	31	29
Produits totaux	**5 517**	**5 777**

7.1 Désagrégation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

	Réel		Moment de la comptabilisation des produits			
			2022		2021	
€ millions	2022	2021	À un moment donné	Au cours d'une certaine période	À un moment donné	Au cours d'une certaine période
Ventes nettes aux États-Unis	2 902	2 888	2 902	0	2 888	0
CIMZIA®**	1 381	1 183	1 381	0	1 183	0
VIMPAT®**	706	1 130	706	0	1 130	0
BRIVIACT®**	380	267	380	0	267	0
KEPPRA®**	156	156	156	0	156	0
FINTEPLA®**	107	0	107	0	0	0
NEUPRO®**	94	95	94	0	95	0
NAYZILAM®**	78	57	78	0	57	0
Ventes nettes en Europe	1 414	1 396	1 414	0	1 396	0
CIMZIA®**	416	420	416	0	420	0
VIMPAT®**	272	294	272	0	294	0
KEPPRA®**	206	218	206	0	218	0
NEUPRO®**	163	167	163	0	167	0
BRIVIACT®**	88	77	88	0	77	0
BIMZELX®*	29	4	29	0	4	0
EVENITY®**	25	10	25	0	10	0
FINTEPLA®**	8	0	8	0	0	0
Marques établies / Autres produits	207	206	207	0	206	0
Ventes nettes au Japon	324	562	324	0	562	0
KEPPRA®**	149	404	149	0	404	0
VIMPAT®**	68	62	68	0	62	0
CIMZIA®**	51	44	51	0	44	0
NEUPRO®**	27	26	27	0	26	0
BIMZELX®*	4	0	4	0	0	0
FINTEPLA®**	1	0	1	0	0	0
Marques établies / Autres produits	24	25	24	0	25	0
Ventes nettes dans les marchés internationaux	667	568	667	0	568	0
CIMZIA®**	237	193	237	0	193	0
KEPPRA®**	217	193	217	0	193	0
VIMPAT®**	77	62	77	0	62	0
NEUPRO®**	22	19	22	0	19	0
BRIVIACT®**	17	11	17	0	11	0
BIMZELX®*	2	0	2	0	0	0
Marques établies / Autres produits	94	90	94	0	90	0
Ventes nettes avant couverture	5 307	5 414	5 307	0	5 414	0
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 167	57	- 167	0	57	0
Total des ventes nettes	5 140	5 471	5 140	0	5 471	0
Produits et charges des redevances	85	79	85	0	79	0
Produits issus de la fabrication à façon	103	128	103	0	128	0
Produits issus des accords de licence (paiements initiaux, paiements d'étapes de développement, paiements d'étapes de ventes)	150	60	104	46	44	16
Produits issus de services et autres livraisons	8	10	8	0	5	5
Total des autres produits	261	198	215	46	177	21
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	5 486	5 748	5 440	46	5 727	21

7.2 Actifs et passifs de contrat

Le Groupe a identifié les passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires suivants :

€ millions	Note	2022	2021
Passifs de contrat résultant d'accords d'octroi de licences			
Non courants	35	0	0
Courants	35	183	221
Passifs de contrat résultant d'autres accords		1	2
Total des passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires		**184**	**223**

Le Groupe ne possède aucun actif de contrat relatif au chiffre d'affaires.

Les passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires se rapportent principalement à des obligations de performance non satisfaites et qui résultent d'accords d'octroi de licences avec Otsuka, Genentech et Novartis (voir ci-après). Ces passifs ont diminué en raison de la comptabilisation de produits au cours de l'année résultant des obligations de performance satisfaites en 2022.

Le tableau ci-dessous démontre la part du chiffre d'affaires comptabilisé au cours de l'exercice actuel comprise dans le solde du passif de contrat au début de l'exercice et la part liée aux obligations de performance satisfaites précédemment.

€ millions	2022	2021
Chiffre d'affaires comptabilisé compris dans le solde du passif de contrat au début de l'exercice	**41**	**18**
Chiffre d'affaires résultant d'autres accords	0	2
Chiffre d'affaires résultant d'accords d'octroi de licences	41	16
Chiffre d'affaires comptabilisé lié aux obligations de performance satisfaites précédemment	**121**	**131**
Ventes de produits	0	50
Chiffre d'affaires résultant d'accords d'octroi de licences	121	81

Le tableau ci-dessous fait état d'obligations de performance insatisfaites résultant d'accords d'octroi de licences :

€ millions	Note	2022	2021
Montant total du prix de la transaction allouée aux accords de développement partiellement ou entièrement insatisfaits au 31 décembre	35	183	221
Obligations de performance insatisfaites résultant d'accords d'octroi de licences		**183**	**221**

La direction s'attend à ce que 19 % du prix de la transaction allouée aux accords de développement insatisfaits au 31 décembre 2022 soient comptabilisés comme produit lors du prochain exercice. 20 % sont censés être comptabilisés au cours de l'année 2024 et les 61 % restants seront comptabilisés au cours des exercices financiers de 2025 à 2031. Le montant présenté ci-dessus ne prend pas en compte la considération variable qui est restreinte. Les obligations de performance restant à satisfaire concernent les activités de développement à réaliser au cours des prochaines années.

Tout autre accord de développement, de fabrication ou de service quelconque est établi pour une période d'un an ou moins ou est facturé sur la base des heures consacrées. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction alloué à ces accords insatisfaits n'est pas présenté.

Aucun actif n'est comptabilisé dans les coûts dans le but d'exécuter un contrat.

* BIMZELX® a été approuvé en Australie, au Canada, dans l'Union européenne, en Grande-Bretagne, en Arabie saoudite, en Suisse et dans les Émirats arabes unis pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Au Japon, pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

8. Regroupements d'entreprises

Acquisition de Zogenix, Inc.

Le 7 mars 2022, UCB a annoncé l'acquisition réussie de Zogenix, Inc. pour un prix d'achat total (conformément à la norme IFRS 3) de € 1,5 milliard (hors règlement post-acquisition de la dette convertible dans une transaction séparée). UCB a acquis les actions en circulation de Zogenix, Inc. pour un prix d'achat en espèces de US$ 26,00 par action à la clôture, plus un certificat de valeur conditionnelle (CVC) pour un paiement potentiel en espèces de US$ 2,00 en cas d'approbation par l'UE d'ici le 31 décembre 2023 de FINTEPLA®** en tant que médicament orphelin pour le traitement du syndrome de Lennox-Gastaut (SLG). Suite à l'acquisition, Zogenix, Inc. est devenue une filiale à part entière d'UCB et les actions ordinaires de Zogenix, Inc. seront retirées de la cote du NASDAQ Global Market. Zogenix, Inc. est une société biopharmaceutique mondiale qui commercialise et développe des thérapies pour les maladies rares.

L'acquisition de Zogenix, Inc. permet à UCB de renforcer sa stratégie de valeur durable pour le patient et sa détermination à répondre aux besoins non satisfaits des personnes souffrant d'épilepsie, en se concentrant particulièrement sur celles qui sont atteintes de formes spécifiques ou rares d'épilepsie, pour lesquelles il existe peu d'options. En complément de l'offre thérapeutique existante d'UCB, l'acquisition de Zogenix, Inc. apporte à UCB un médicament approuvé pour une forme d'épilepsie rare et potentiellement mortelle chez le nourrisson et l'enfant, caractérisée par des crises d'épilepsie fréquentes et sévères, résistantes au traitement et particulièrement difficiles à traiter. Grâce à sa solide expertise, son expérience et ses capacités mondiales, UCB prévoit d'accélérer l'accès à ce traitement pour les patients.

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité des ambitions d'UCB en matière de traitement de l'épilepsie, car elle fournit des médicaments qui complètent les traitements symptomatiques actuels d'UCB, et constitue une importante valeur ajoutée différenciée pour les patients souffrant du syndrome de Dravet et, sous réserve d'approbation, de crises épileptiques associées au syndrome de Lennox-Gastaut et potentiellement d'autres formes rares d'épilepsie. Elle accroît les avantages pour les patients dans le monde entier, car UCB possède une empreinte mondiale bien établie, ainsi qu'une solide expertise en matière de recherche et de développement, de commercialisation, de médecine et de réglementation dans le domaine de l'épilepsie, qui sera utilisée pour faire progresser rapidement et optimiser la disponibilité de ces nouveaux traitements et toucher davantage de patients. Dernier point, mais non des moindres, cette acquisition renforce le futur pipeline des traitements pour l'épilepsie et les priorités stratégiques dans le domaine des maladies rares/orphelines. En effet, le pipeline de Zogenix, Inc. viendra compléter le pipeline à court et à long terme d'UCB relatif aux traitements de l'épilepsie, et fournira des enseignements essentiels dans les écosystèmes de santé des maladies rares/orphelines. Enfin, l'acquisition permettra d'améliorer la croissance du chiffre d'affaires d'UCB, car FINTEPLA®** a été lancé aux États-Unis et en Europe en 2020 et présente un potentiel important d'utilisation dans d'autres types de crises. L'acquisition contribuera à la croissance du chiffre d'affaires d'UCB à compter de la clôture et augmentera les bénéfices d'UCB en 2023.

Le prix d'achat total atteint € 1 519 millions (US$ 1 651 millions). UCB a conclu un nouvel accord d'emprunt en vue de financer partiellement le prix d'acquisition (voir Note 29 Emprunts).

Le prix d'acquisition comprend un paiement à la clôture de € 1 406 millions et une contrepartie éventuelle (certificats de valeur conditionnelle) d'un montant total de € 113 millions.

Chaque certificat de valeur conditionnelle (CVC) par action représente un droit conditionnel contractuel non transférable de recevoir un paiement en espèces de US$ 2,00, sans intérêt et hors toute retenue fiscale applicable, si, et seulement si, au plus tard le 31 décembre 2023, la Commission européenne approuve le produit FINTEPLA®** de Zogenix, Inc. en tant que médicament orphelin pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut, suivant l'avis rendu par le Comité des médicaments orphelins de l'Agence européenne des médicaments (EMA) qui recommande que le *chlorhydrate* de *fenfluramine* pour le traitement du syndrome de Lennox-Gastaut ne soit pas retiré du registre communautaire des médicaments orphelins.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle est estimée à € 113 millions (US$ 123 millions). La juste valeur tient compte de la probabilité et du calendrier présumés du franchissement des étapes réglementaires de l'accord. Aucun changement n'a été nécessaire à cette estimation depuis la date d'acquisition. Le passif est présenté dans les « Autres passifs courants » pour un montant de US$ 123 millions dans le bilan consolidé au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-après indique les montants finaux pour les actifs nets et le goodwill à la date d'acquisition.

L'état d'ouverture de la situation financière comprend un passif financier de US$ 307 millions (€ 282 millions), dont US$ 285 millions (€ 262 millions) à court terme et US$ 22 millions (€ 20 millions) à long terme, qui correspond au montant principal de US$ 230 millions d'obligations convertibles de premier rang à 2,75 % (échéance 2027), émises par Zogenix, Inc. en 2020. Les obligations sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition, qui reflète le règlement attendu des obligations peu après la date d'acquisition (entre le 7 mars et le 11 avril 2022).

L'évaluation de la comptabilité d'acquisition a été finalisée. Les justes valeurs estimées principalement constituées d'immobilisations incorporelles, d'actifs d'impôts différés, de passifs d'impôts différés et de goodwill comme indiqué ci-dessus doivent donc être considérées comme définitives. Les estimations de la juste valeur sont basées sur un ensemble complexe de jugements concernant des événements futurs et des incertitudes, et reposent largement sur des estimations et des hypothèses. Les jugements utilisés pour déterminer la juste valeur estimée attribuée à chaque catégorie d'actifs acquis et de passifs assumés, ainsi que la durée de vie des actifs, peuvent avoir un impact important sur les résultats d'exploitation d'UCB.

Le Groupe a identifié et comptabilisé séparément des immobilisations incorporelles pour un montant total de € 1 803 millions. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire, depuis l'acquisition jusqu'à la perte d'exclusivité.

€ millions	État d'ouverture initial de la situation financière	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat initial	**État d'ouverture ajusté de la situation financière**
Valeur totale de l'acquisition	**1 519**	**0**	**1 519**
Contrepartie versée au comptant	1 406	0	1 406
Contrepartie conditionnelle	113	0	113
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	**- 101**	**1 601**	**1 500**
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	0	1 803	1 803
Immobilisations corporelles (y compris actifs liés aux droits d'utilisation)	16	0	16
Impôts différés actifs	23	207	230
Autres actifs non courants	2	0	2
Actifs courants			
Trésorerie	194	0	194
Autres actifs courants	50	2	52
Passifs non courants			
Impôts différés	0	410	410
Dettes et éléments assimilés à une dette	50	1	51
Passifs courants			
Dettes et éléments assimilés à une dette	264	0	264
Dettes commerciales	72	0	72
Goodwill	**1 620**	**- 1 601**	**19**

Aucun passif éventuel susceptible de satisfaire aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 n'a été identifié.

Le goodwill est attribuable aux synergies attendues avec les activités de recherche en biotechnologie d'UCB ainsi qu'avec la main-d'œuvre conjointe. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale.

Les coûts liés à l'acquisition, qui incluent les honoraires légaux et autres frais pour un montant de € 41 millions ont été repris sous « Autres charges » en 2022. Ce paiement ne peut être considéré comme faisant partie de la contrepartie transférée aux vendeurs en échange du contrôle de Zogenix, Inc. conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*.

Le chiffre d'affaires de € 143 millions est inclus dans le compte de résultat consolidé de la période de rapport depuis l'acquisition. À l'exception des coûts de transaction et d'acquisition, la perte de Zogenix, Inc. incluse dans le compte de résultat consolidé de la période considérée depuis l'acquisition atteint € 80 millions. Les montants de revenus et de pertes pour Zogenix, Inc. supposant que la date d'acquisition aurait été le 1er janvier 2022 n'auraient pas été sensiblement différents de ce qui est actuellement inclus dans le compte de résultat consolidé.

Règlement post-acquisition des obligations convertibles de Zogenix, Inc.

Conformément aux termes de l'acte (original) des obligations convertibles, l'acquisition de Zogenix, Inc. par UCB a constitué un changement fondamental de la clause de remboursement anticipé « Make-Whole ». Cela a entraîné un ajustement temporaire du taux de conversion applicable aux obligations comme suit :

- le taux de conversion en vigueur avant le 7 mars 2022 était de 41,1794 actions ordinaires de Zogenix, Inc. pour US$ 1 000 de montant principal d'obligations.
- Un taux de conversion ajusté est applicable pour les obligations converties entre le 7 mars 2022 et le 11 avril 2022, soit 47,5994 unités de propriété de référence pour US$ 1 000 de montant principal d'obligations (ajustement temporaire lié au changement fondamental de la clause de remboursement anticipé « Make-Whole », conformément à l'article 5.07 de l'acte [original]).
- toute obligation convertie après le 11 avril 2022 à 17h00, heure de la ville de New York, est remboursée sur la base du taux de conversion non ajusté, soit 41,1794 unités de propriété de référence pour un montant principal d'obligations de US$ 1 000.

À partir du 7 mars 2022, l'unité de propriété de référence consiste en US$ 26 en espèces auxquels s'ajoute un certificat de valeur conditionnelle (CVC).

Une fois l'acquisition clôturée, toutes les obligations ont été converties au taux de conversion ajusté de 47,5994 unités de propriété de référence par US$ 1 000 de montant principal d'obligations, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie de US$ 285 millions et des CVC supplémentaires accordés aux détenteurs d'obligation, comptabilisés dans le bilan d'ouverture en tant qu'autre passif non courant pour un montant de US$ 22 millions.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

9. Activités abandonnées et actifs et passifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente

9.1 Activités abandonnées

Pour 2022, le résultat des activités abandonnées s'élève à € - 2 millions (3 millions pour 2021) et correspond principalement à une augmentation de la provision liée à l'activité Films en Belgique.

9.2 Groupe d'actifs et de passifs d'un groupe de cession classifiés comme destinés à la vente

Il n'existe aucun groupe d'actifs et de passifs d'un groupe de cession classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2022.

Les actifs du groupe de cession classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 sont liés aux stocks découlant de la cession de produits de marques établies secondaires. Étant donné que toutes les autorisations de commercialisation n'ont pas été transférées à l'acquéreur, UCB est toujours propriétaire des stocks pour ces produits de marques établies secondaires cédés dans certains pays. Aucune annulation n'a été prise en compte sur ces stocks.

10. Autres produits

€ millions	2022	2021
Paiements anticipés, d'étape et remboursements	189	99
Produits issus de la fabrication à façon	103	128
Total des autres produits	292	227

En 2022, UCB a reçu des paiements d'étape et des remboursements de la part de différentes parties, principalement :

- R-Pharm pour la vente de droits de propriété intellectuelle (*olokizumab*)
- Nippon Shinyaku principalement pour l'autorisation reçue pour la distribution de FINTEPLA®** au Japon
- Biogen pour le co-développement de l'anticorps *dapirolizumab pegol* ;
- Roche et Genentech pour le développement et la commercialisation au niveau mondial de *Bepranemab*.

Les produits des activités de sous-traitance sont principalement liés à la conclusion d'accords de fabrication à façon après la cession des marques établies.

11. Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat, à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	Note	2022	2021
Charges liées aux avantages du personnel	12	1 658	1 523
Dépréciation des immobilisations corporelles	22	146	135
Amortissement des immobilisations incorporelles	20	439	188
Dépréciation d'actifs non financiers (nette)	14	0	6
Total		2 243	1 852

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

12. Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	Note	2022	2021
Salaires et rémunérations		1 207	1 081
Charges sociales		167	141
Coûts de pension – plans à prestations définies	33	68	70
Coûts de pension – plans à cotisations définies		21	25
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	28	81	109
Assurance		41	38
Autres charges de personnel		73	59
Total des charges liées aux avantages du personnel		**1 658**	**1 523**

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans la ligne de dépense pertinente dans le compte de résultat selon la fonction.

Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2022	2021
Paiement mensuel	2 790	2 860
Direction	5 931	5 755
Total	**8 721**	**8 615**

Pour tout complément d'information sur les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions, se reporter aux Notes 28 et 33.

13. Autres produits / charges d'exploitation

€ millions	2022	2021
Provisions	- 8	- 3
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	- 2	0
Dépréciation des créances commerciales et autres créances	- 23	- 2
Gain / perte (-) lié(e) à la cession d'actifs non courants	- 2	- 2
Remboursement des frais de développement par des tiers	5	4
Subventions perçues	11	18
Accord de collaboration conclu pour le développement et la commercialisation d'EVENITY®**	240	151
Accord de collaboration conclu pour le développement et la commercialisation avec Novartis	23	0
Autres produits / charges (-)	- 28	- 4
Total des autres produits / charges d'exploitation	**216**	**162**

Les résultats de l'accord de collaboration conclu avec Amgen pour le développement et la commercialisation d'EVENITY®** s'élèvent à € 240 millions de produits (contre € 151 millions de produits en 2021). Toutes les refacturations des frais de développement et de commercialisation de / à Amgen sont classées comme « autres produits / charges d'exploitation ». Au 31 décembre 2022, le total des refacturations nettes équivalait à € 246 millions de produits commerciaux et de vente (€ 162 millions en 2021) et à € - 6 millions de frais de développement (€ - 11 millions en 2021).

Le résultat du nouvel accord de collaboration conclu avec Novartis pour le développement et la commercialisation de UCB0599 avec option sur le développement de UCB7853, deux produits expérimentaux innovants et potentiellement modificateurs de la maladie de Parkinson, a représenté un revenu de € 23 millions. Toutes les refacturations des frais de développement et de commercialisation de / à Novartis sont classées comme « autres produits / charges d'exploitation ». Au 31 décembre 2022, le total des refacturations nettes équivalait à € 23 millions de frais de développement.

Les provisions concernent principalement les risques de TVA, les risques de recouvrement des subventions et les dons à l'Ukraine.

14. Dépréciation des actifs non financiers

L'examen des valeurs recouvrables des actifs du Groupe n'a pas entraîné une comptabilisation de charges de dépréciation (2021 : € 6 millions de charges de dépréciation sur les immobilisations incorporelles en raison de la cessation de projets).

Aucune charge de dépréciation concernant les immobilisations corporelles du Groupe n'a été comptabilisée en 2022 (2021 : € 0 million).

Aucun changement notable au niveau d'une hypothèse importante sur laquelle le management s'est basé pour déterminer la valeur recouvrable des actifs n'implique que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable des actifs.

15. Frais de restructuration

Au 31 décembre 2022, les frais de restructuration s'élèvent à € 42 millions (2021 : € 21 millions) et sont liés aux nouveaux modèles d'organisation et aux abandons d'activités. Les provisions de restructuration telles que définies dans la norme IAS 37.70 qui sont incluses répondent aux critères de l'IAS 37.72.

16. Autres produits et charges

Les autres produits et charges totalisaient € 48 millions (2021 : charges de € 7 millions) et se répartissent comme suit :

- Produits des cessions : € 3 millions en 2022 liés à la vente d'Alprostadil en Allemagne (perte de € 1 million en 2021).
- Autres charges : € 51 millions en 2022, qui se rapportent principalement aux frais d'acquisition de Zogenix, Inc. (€ 41 millions) et aux frais juridiques liés à la propriété intellectuelle et à la provision de Distilbène (2021 : € 6 millions et qui concernent principalement les écarts de change cumulés lors de liquidation et les frais juridiques liés à la propriété intellectuelle et à la provision de Distilbène).

17. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élevaient à € 74 millions (2021 : € 58 millions). La répartition des produits et charges financières se présente comme suit :

Charges financières

€ millions	2022	2021
Charges d'intérêts relatives aux :		
Obligations pour particuliers	- 9	- 18
Émissions euro-obligataires pour les institutionnels	- 7	- 6
Autres emprunts	- 51	- 18
Charges financières relatives aux contrats de location	- 4	- 3
Pertes de valeur des prêts à long terme accordés	- 2	0
Pertes nettes sur les taux d'intérêt dérivés	- 1	0
Pertes de juste valeur nettes sur dérivés de change	- 33	0
Pertes nettes relatives au change	0	- 90
Autres produits / charges (-) financiers nets	- 5	- 3
Charges financières totales	**- 112**	**- 138**

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

Produits financiers

€ millions	2022	2021
Produits d'intérêts relatifs aux :		
Dépôts bancaires	4	2
Dérivés sur taux d'intérêt	8	5
Gains nets relatifs aux dérivés de taux d'intérêt	0	2
Gains de juste valeur nets relatifs aux dérivés de change	0	71
Gains nets relatifs au change	26	0
Total des produits financiers	**38**	**80**

18. Impôts / crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2022	2021
Impôts sur le résultat de l'exercice	- 183	- 192
Impôts différés	92	22
Total des impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat	**- 91**	**- 170**

Le Groupe mène des activités internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère légèrement du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit :

€ millions	2022	2021
Résultat avant impôts	511	1 226
Charge (-) d'impôt sur le résultat selon les taux d'imposition nationaux applicables dans les pays respectifs	- 96	**- 234**
Taux d'imposition théorique	19 %	19 %
Impôts sur le résultat de l'exercice	- 183	- 192
Impôts différés	92	22
Total de la charge d'impôt sur le résultat	**- 91**	**- 170**
Taux d'imposition effectif	18 %	14 %
Différence entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	**5**	**64**
Dépenses non déductibles fiscalement	- 45	- 27
Résultat non imposable	- 10	16
Augmentation (-) / diminution des passifs pour les positions fiscales incertaines	20	0
Crédits d'impôt	98	91
Variation des taux d'imposition	- 2	22
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	3	- 14
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	- 8	7
Impact net des actifs d'impôts différés non reconnus précédemment et non-reconnaissance des actifs d'impôts différés de l'exercice en cours	- 48	- 32
Impact de la retenue à la source	- 2	- 3
Autres impôts	- 4	6
Différence totale entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	**5**	**64**

Le taux d'imposition théorique sur le revenu de 19 % reste stable par rapport à l'année précédente.

Le taux d'imposition effectif de 18 % résulte d'une charge d'impôt courant et d'un crédit d'impôt différé. Les facteurs clés pour ce taux peuvent être résumés comme suit :

Impôt courant :

- L'impact des incitations fiscales principalement liées à la R&D dans les juridictions importantes.
- Nouvelle réglementation américaine obligeant les contribuables à capitaliser et à amortir les dépenses de R&D.

Impôt différé :

- Augmentation du taux d'imposition pour les actifs d'impôts différés non comptabilisés, notamment les pertes reportées et la retenue sur le revenu d'innovation au cours de la période où BIMZELX®* U.S. n'a pas été approuvé comme facteur principal.
- La comptabilisation d'actifs d'impôt différé supplémentaires sur les crédits d'impôt recherche qui seront compensés par les futurs revenus imposables.
- Réévaluation des attributs fiscaux sur la base du niveau des bénéfices imposables futurs projetés par les transactions de réorganisation et d'acquisition.

Facteurs affectant les charges d'impôts dans les années à venir

Le Groupe est conscient des effets potentiels de plusieurs facteurs sur le taux d'imposition effectif futur du Groupe et en particulier la proportion profits / pertes entre les différents territoires sur lesquels le Groupe est actif, les pertes non comptabilisées et autres attributs fiscaux qui peuvent être reconnus comme actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière à l'avenir et les résultats d'audits fiscaux présents et futurs.

Les projets de restructuration, les acquisitions, les cessions et d'autres transactions pourraient avoir des effets sur la charge d'impôt future du Groupe.

Les modifications apportées à la législation fiscale des juridictions dans lesquelles le Groupe est actif ainsi que les effets des règles fiscales internationales pourraient également avoir un impact majeur. UCB suit de près les discussions sur les initiatives de l'OCDE relatives aux défis fiscaux découlant de la numérisation de l'économie, qui devraient être transposées dans la législation locale en 2023. Ces nouvelles règles fiscales internationales peuvent avoir un impact sur la position fiscale à long terme d'UCB.

Outre les développements de l'OCDE, UCB suit de près l'évolution de la fiscalité dans l'ensemble de l'UE et dans les principales juridictions où les ventes ou la R&D sont importantes, comme la Belgique, les États-Unis et le Royaume-Uni.

19. Autres éléments du résultat global (y compris NCI)[1]

	1er janvier 2021	Mouvements 2021 nets d'impôts	31 décembre 2021	Mouvements 2022 nets d'impôts	**31 décembre 2022**
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :	**- 271**	**199**	**- 72**	**363**	**292**
Écarts de conversion cumulés	- 372	280	- 92	272	181
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	36	22	58	4	62
Couvertures de flux de trésorerie	65	- 103	- 38	87	49
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :	**- 330**	**87**	**- 243**	**132**	**- 112**
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	- 330	87	- 243	132	- 112
Total des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	**- 601**	**286**	**- 315**	**495**	**180**

1 NCI : participation ne donnant pas le contrôle

* BIMZELX® a été approuvé en Australie, au Canada, dans l'Union européenne, en Grande-Bretagne, en Arabie saoudite, en Suisse et dans les Émirats arabes unis pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Au Japon, pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

20. Immobilisations incorporelles

2022 € millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres	**Total**
Valeur comptable brute au 1er janvier	**5 359**	**461**	**5 820**
Acquisitions	45	45	90
Cessions	- 5	- 21	- 26
Regroupements d'entreprises	1 803	0	1 803
Différences de change sur regroupements d'entreprises	63	0	63
Transferts d'une rubrique à une autre	4	15	19
Impact des variations des écarts de conversion	144	3	147
Valeur comptable brute au 31 décembre	**7 413**	**503**	**7 916**
Amortissements cumulés et dépréciations au 1er janvier	**- 2 376**	**- 285**	**- 2 661**
Charges d'amortissement pour l'exercice	- 398	- 44	- 442
Cessions	8	20	28
Dépréciations comptabilisées dans le compte de résultat	- 2	0	- 2
Transferts d'une rubrique à une autre	2	0	2
Impact des variations des écarts de conversion	- 23	- 2	- 25
Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre	**- 2 789**	**- 311**	**- 3 100**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**4 624**	**192**	**4 816**

2021 € millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**4 960**	**449**	**5 409**
Acquisitions	148	22	170
Cessions	0	- 52	- 52
Regroupements d'entreprises	0	0	0
Différences de change sur regroupements d'entreprises	0	0	0
Transferts d'une rubrique à une autre	1	39	40
Impact des variations des écarts de conversion	250	3	253
Valeur comptable brute au 31 décembre	**5 359**	**461**	**5 820**
Amortissements cumulés et dépréciations au 1er janvier	**- 2 138**	**- 298**	**- 2 436**
Charges d'amortissement pour l'exercice	- 152	- 36	- 188
Cessions	0	50	50
Dépréciations comptabilisées dans le compte de résultat	- 6	0	- 6
Transferts d'une rubrique à une autre	2	0	2
Impact des variations des écarts de conversion	- 82	- 1	- 83
Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre	**- 2 376**	**- 285**	**- 2 661**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**2 983**	**176**	**3 159**

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles dès leur entrée en service. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2022, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 90 millions (2021 : € 170 millions). Ces acquisitions proviennent d'accords de licence, de logiciels et de coûts de développement éligibles capitalisés et de la capitalisation des frais de développement externes dans le cadre d'études post-approbation. En ce qui concerne les logiciels et les frais de développement de logiciels éligibles, le Groupe a capitalisé € 15 millions (2021 : € 20 millions).

En 2022, UCB a comptabilisé des immobilisations incorporelles à hauteur de € 1 803 millions (2021 : € 0 million) provenant de regroupements d'entreprises avec Zogenix, Inc. (voir Note 8).

Les cessions en 2022 et en 2021 concernent principalement des anciens logiciels qui ne sont plus utilisés.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 2 millions (2021 : € 6 millions).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à € 442 millions (2021 : € 188 millions).

Un transfert d'actifs a également eu lieu entre les immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de € 21 millions.

En outre, l'impact de la conversion des devises étrangères s'élève à € 122 millions en 2021 (2021 : € 170 millions).

Les autres immobilisations incorporelles se composent essentiellement des logiciels et des projets de développement en cours. Les actifs des projets de développement en cours ne sont amortis que lorsqu'ils sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire à l'obtention de l'autorisation réglementaire) et transférés dans la rubrique des licences.

21. Goodwill

€ millions	2022	2021
Valeur comptable nette au 1er janvier	5 173	4 964
Acquisition	19	0
Différences de change sur acquisition	1	0
Impact des variations des écarts de conversion	147	209
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 340	5 173

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill sur une base annuelle, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Aux fins des tests de dépréciation, le Groupe se présente comme un seul segment, Biopharmaceutique, et possède une seule unité génératrice de trésorerie (UGT), qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est contrôlé.

La « valeur recouvrable » d'une UGT est déterminée par des calculs de la « valeur d'utilité », et la méthode appliquée pour effectuer les tests de dépréciation n'a pas été modifiée par rapport à celle de 2021.

Hypothèses clés

Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des données financières correspondant au plan stratégique s'étalant sur une période de 10 ans et approuvé par la direction et le Conseil d'Administration. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vie appropriés des produits, sur la base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Ces projections à long terme sont ajustées au titre de risques spécifiques et prennent en compte :

- les taux de croissance du chiffre d'affaires des nouveaux produits lancés ;
- la probabilité que les nouveaux produits et/ou nouvelles indications thérapeutiques atteignent le stade commercial ;
- la probabilité de succès des futurs lancements de produits et les dates prévues de ces lancements ;
- l'érosion due à l'expiration des brevets.

Par rapport à 2021, les hypothèses clés ont été adaptées en tenant compte des développements récents des probabilités de succès et de l'érosion due à l'expiration des brevets.

Pour les calculs de la « valeur d'utilité » requis pour les tests de dépréciation, un taux d'actualisation de 6,64 % a été utilisé.

Compte tenu des évolutions actuelles du marché, les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections (valeur terminale) sont extrapolés au moyen d'un taux de croissance estimé de 2 % (2021 : 2 %). Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie.

La plupart du chiffre d'affaires et des charges du Groupe sont générés dans des pays dont la monnaie est l'euro ou le dollar américain. Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie futurs :

	Projection sur 10 ans	2021
USD	1,15 - 1,16	1,22 - 1,30
GBP	0,85 - 0,96	0,89 - 1,09
JPY	111 - 133	118 - 129
CHF	1,02 - 1,04	1,06 - 1,08

Partant de LIBOR 6 mois EUR (taux sans risque à court terme) et des obligations d'États européens à long terme (20 ans) (2021 : 20 ans), le taux d'actualisation appliqué est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, à savoir le coût de la dette et des capitaux propres sur une durée de référence de 20 ans (2021 : 20 ans), ajusté afin de refléter l'actif et les risques des pays spécifiques associés à l'UGT. Compte tenu de l'industrie, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation s'élevant à 6,64 % (2021 : 6,05 %). Le taux d'actualisation est révisé au moins une fois par an.

Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence.

L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation du résultat de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition. Un taux d'imposition plafonné à 20 % a été appliqué (2021 : 20 %).

Analyse de sensibilité

Sur la base de ce qui précède, la direction pense qu'aucun changement notable dans les hypothèses clés pour la détermination de la valeur recouvrable n'impliquerait que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. À titre d'information, l'analyse de sensibilité utilisant un taux de croissance à l'infini de 0 % et un taux d'actualisation global inférieur à 15 % ne résulterait pas en une dépréciation du goodwill.

22. Immobilisations corporelles

2022 € millions	Terrains et bâtiments	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, véhicules et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**828**	**1 007**	**167**	**418**	**2 420**
Acquisitions	12	28	33	231	304
Regroupements d'entreprises	20	0	1	0	21
Cessions	- 4	- 5	- 27	0	- 36
Transferts d'une rubrique à une autre	43	41	5	- 110	- 21
Impact des variations des écarts de conversion	4	11	2	2	19
Valeur comptable brute au 31 décembre	**903**	**1 082**	**181**	**541**	**2 707**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**- 390**	**- 640**	**- 115**	**0**	**- 1 145**
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 48	- 70	- 30	0	- 148
Cessions	3	3	27	0	33
Regroupements d'entreprises	- 4	0	- 1	0	- 5
Impact des variations des écarts de conversion	- 2	- 6	- 2	0	- 10
Amortissements cumulés au 31 décembre	**- 440**	**- 713**	**- 121**	**0**	**- 1 273**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**463**	**369**	**60**	**541**	**1 434**

2021 € millions	Terrains et bâtiments	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, véhicules et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**737**	**911**	**169**	**244**	**2 061**
Acquisitions	49	24	21	292	386
Cessions	- 7	- 2	- 34	0	- 43
Transferts d'une rubrique à une autre	21	51	9	- 123	- 42
Impact des variations des écarts de conversion	28	23	2	5	58
Valeur comptable brute au 31 décembre	**828**	**1 007**	**167**	**418**	**2 420**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**- 346**	**- 562**	**- 118**	**0**	**- 1 026**
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 43	- 64	- 28	0	- 135
Cessions	9	2	33	0	44
Impact des variations des écarts de conversion	- 10	- 16	- 2	0	- 28
Amortissements cumulés au 31 décembre	**- 390**	**- 640**	**- 115**	**0**	**- 1 145**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**438**	**367**	**52**	**418**	**1 275**

Aucune immobilisation corporelle du Groupe n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2022, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 304 millions (2021 : € 386 millions). Ces ajouts incluent des actifs liés au droit d'utilisation pour € 39 millions (2021 : € 63 millions). € 105 millions sont liés au site de l'unité de production biologique de Braine comptabilisés dans les actifs en construction. Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de € 16 millions ont été comptabilisées pour l'acquisition de Zogenix, Inc. (voir Note 8). Les autres ajouts concernent la rénovation de l'environnement de travail, des bâtiments et du matériel informatique et d'autres immobilisations corporelles.

Durant l'année, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation (2021 : dépréciation de € 0 million).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à € 148 millions (2021 : € 135 millions) et incluent l'amortissement des droits d'utilisation (€ 46 millions).

Coûts d'emprunt capitalisés

Aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé en 2022 (2021 : € 0 million).

23. Actifs financiers et autres actifs

23.1 Actifs financiers non courants et autres actifs

€ millions	Note	2022	2021
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (hors dérivés)	23.3	134	130
Dépôts en espèces		16	16
Instruments financiers dérivés	39	28	9
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne		24	24
Autres actifs financiers		16	22
Actifs financiers non courants et autres actifs		**218**	**201**

23.2 Actifs financiers courants et autres actifs

€ millions	Note	2022	2021
Matériel d'essais cliniques		196	163
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (hors dérivés)	23.3	47	49
Emprunt accordé à des tiers		3	0
Instruments financiers dérivés	39	123	61
Actifs financiers courants et autres actifs		**369**	**273**

23.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (hors dérivés)

Les actifs financiers, non courants et courants, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (hors dérivés) sont les suivants :

€ millions	2022	2021
Titres de participation	181	179
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (hors dérivés)	**181**	**179**

La variation des valeurs comptables des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (hors dérivés) se présente comme suit :

	2022	2021
€ millions	Titres de participation	Titres de participation
Au 1er janvier	**179**	**115**
Acquisitions	22	47
Cessions	- 20	- 1
Gain /perte (-) de juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global	0	18
Au 31 décembre	**181**	**179**

Pour de plus amples informations sur les produits dérivés dont des variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nous renvoyons à la Note 39.

En ce qui concerne les actifs évalués à leur coût amorti, la valeur comptable équivaut pratiquement à la juste valeur.

Le Groupe n'a aucun investissement dans des titres de créance.

Les titres de participation comprennent des investissements dans UCB Ventures ainsi que des investissements dans des sociétés où UCB n'a pas d'influence notable. Ces investissements ont été classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). Ces investissements sont revalorisés à leur juste valeur. Tous les gains et pertes de juste valeur sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les ajouts aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) au cours de l'exercice comprennent € 16 millions d'investissements réalisés dans UCB Ventures, le fonds de capital-risque d'UCB. Les gains et pertes de juste valeur comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se compensent mutuellement et donnent lieu à un impact net de € 0 million.

Les actifs financiers courants évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (€ 47 millions en 2022 contre € 49 millions en 2021) se rapportent aux rémunérations variables à long terme accordées aux employés. Ceux-ci sont conservés pour les participants concernés sur un compte de titres distinct d'UCB. Une dette correspondante est comptabilisée dans la rubrique « Autres dettes » (Note 35). Dans la mesure où ces actions sont détenues pour le compte des participants concernés et non pour le compte d'UCB, elles ne sont pas traitées comme des actions propres conformément à l'IAS 32.33.

23.4 Participations dans des sociétés associées

Le Groupe ne détient aucune participation dans des sociétés associées.

23.5 Opérations conjointes

Aucune opération conjointe n'a été conclue par le Groupe en 2022.

23.6 Filiales ayant des participations ne donnant pas le contrôle importantes

Au 31 décembre 2021 et 2022, il n'existe aucune participation ne donnant pas le contrôle cumulée.

24. Stocks

€ millions	2022	2021
Approvisionnements	121	100
En cours de fabrication	601	586
Produits finis	184	192
Biens destinés à la revente	1	0
Stocks	**907**	**878**

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à € 859 millions (2021 : € 772 millions). Aucun stock n'est déposé en garantie ni présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'est élevée à € 70 millions en 2022 (2021 : € 34 millions) et a été incluse dans le coût des ventes. Le total des stocks a augmenté de € 29 millions, une hausse liée à l'augmentation des produits clés.

25. Créances commerciales et autres créances

€ millions	2022	2021
Créances commerciales	702	905
Moins : provision pour dépréciation	- 15	- 18
Créances commerciales – net	**687**	**887**
TVA récupérable	36	42
Intérêts à recevoir	14	3
Charges constatées d'avance	140	156
Produits à recevoir	1	0
Autres créances	157	132
Redevances à recevoir	17	19
Créances commerciales et autres créances	**1 051**	**1 239**

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances s'approche de leur juste valeur. En ce qui concerne les créances commerciales, la juste valeur est estimée à la valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation et, pour toutes les autres créances, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur compte tenu de l'échéance à court terme de ces montants.

Une certaine concentration de risques de crédit concernant les créances commerciales est observée. Pour les expositions au risque de crédit dans certains pays sensibles, comme les pays du sud de l'Europe, le Groupe a obtenu des assurances de crédit. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. L'encours le plus important sur un seul client en 2022 est de 14 % (2021 : 16 %) de McKesson Corp. U.S.

La répartition des échéances de la rubrique créances commerciales du Groupe à la fin de l'exercice se présente comme suit :

€ millions	2022		2021	
	Valeurs comptables brutes	**Dépréciation**	Valeurs comptables brutes	Dépréciation
Non encore échues	671	0	885	0
Échues à moins d'un mois	15	0	6	0
Échues à plus d'un mois, mais pas plus de trois mois	2	0	4	0
Échues à plus de trois mois, mais pas plus de six mois	6	- 1	2	0
Échues à plus de six mois, mais pas plus d'un an	1	- 6	0	- 11
Échues à plus d'un an	7	- 8	8	- 7
Total	**702**	**- 15**	**905**	**- 18**

Sur la base des taux de défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire en rapport avec les créances commerciales non échues. Cela concerne 96 % (2021 : 98 %) de l'encours à la date de l'état de la situation financière.

Les variations de la provision pour dépréciation des montants comptabilisés sous la rubrique créances commerciales sont les suivantes :

€ millions	**2022**	2021
Solde au 1er janvier	**- 18**	**- 16**
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	- 2	- 2
Utilisation / reprise de provision pour dépréciation	5	0
Solde au 31 décembre	**- 15**	**- 18**

Les autres créances contiennent € 25 millions de dépréciation. Les autres rubriques, créances commerciales et autres créances ne contiennent pas d'actifs dépréciés.

Les valeurs comptables des créances commerciales et autres créances du Groupe étaient libellées dans les devises suivantes :

€ millions	**2022**	2021
EUR	337	303
USD	413	593
JPY	79	135
GBP	48	44
CNY	30	40
CHF	19	16
KRW	10	8
Autres devises	115	100
Créances commerciales et autres créances	**1 051**	**1 239**

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus.

Le Groupe ne détenait aucun actif en garantie.

26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2022	2021
Dépôts bancaires à court terme	696	1 011
Trésorerie disponible	203	252
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	**899**	**1 263**

Des espèces et des dépôts à court terme d'une valeur de € 68 millions étaient détenus principalement dans des pays appliquant des réglementations restrictives lorsqu'il s'agit d'exporter des capitaux autrement que par le biais de dividendes normaux, entre autres le Brésil, la Chine, l'Inde, la Corée, la Russie, la Thaïlande et la Turquie.

Aux fins de présentation de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces disponibles et en dépôt à vue, des autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui font l'objet d'un risque négligeable de changement de valeur, et des découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les emprunts dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

€ millions	Note	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie		899	1 263
Découverts bancaires	29	- 40	- 19
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découverts bancaires compris)		**859**	**1 244**

27. Capital et réserves

27.1 Capital social et prime d'émission

Le capital émis de la société s'élevait à € 584 millions (2021 : € 584 millions), et est représenté par 194 505 658 actions (2021 : 194 505 658 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Au 31 décembre 2022, 70 251 215 actions étaient nominatives et 124 254 443 actions étaient au porteur / dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2022, la réserve de prime d'émission s'élevait à € 2 030 millions (2021 : € 2 030 millions).

27.2 Actions propres

Le Groupe a acquis, par UCB SA, 500 000 actions propres (2021 : 750 000) pour un montant total de € 42 millions (2021 : € 60 millions). Il a émis 921 021 actions propres (2021 : 898 441) pour un montant total de € 75 millions (2021 : € 69 millions). Transfert net de 421 021 actions propres pour un montant net de € 33 millions.

Au cours de 2022, le Groupe n'a pas acquis ou vendu d'actions propres dans le cadre de transactions d'échange (2021 : 0 acquise et 0 vendue). Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait 4 910 760 actions propres. Aucune d'entre elles ne fait partie de la transaction d'échange d'actions (2021 : 5 331 781). Ces actions propres ont été acquises afin de faire face à l'exercice des options d'achat sur actions et des primes en actions octroyées aux membres du Comité Exécutif et à certaines catégories du personnel.

Durant l'exercice en cours, aucune option d'achat sur des actions UCB n'a été acquise (2021 : 0) et aucune option d'achat n'a été exercée (2021 : 0). Au 31 décembre 2022, le Groupe ne détenait pas d'options sur les actions UCB (31 décembre 2021 : 0).

27.3 Autres réserves

Les autres réserves s'élevaient à € 76 millions (2021 : € - 56 millions), avec le mouvement lié à la réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies représentant € 132 millions portant le montant réévalué total à € - 120 millions (2021 : € - 252 millions).

27.4 Écarts de conversion cumulés

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro, ainsi que tout(e) gain / perte cumulatif(ve) latent(e) des couvertures de l'investissement net.

28. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions et espèces, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions gratuites, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi d'actions de performance (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action), visant à rétribuer le personnel pour services rendus.

Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'actions gratuites et le plan d'octroi d'actions de performance sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe dispose aussi de plans d'acquisition d'actions pour le personnel au Royaume-Uni et aux États-Unis et de « plans fantômes ». Les charges dues pour ces plans sont négligeables.

28.1 Plan d'options sur actions et droits à la plus-value des actions

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) a octroyé des options sur actions UCB SA aux membres du Comité Exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est égal à la plus faible des deux valeurs suivantes :

- la moyenne du cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles au cours des 30 jours précédant l'offre ; ou
- le cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayants droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces.

Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des collaborateurs d'UCB aux États-Unis. Ce plan est réglé en espèces.

28.2 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le GNCC a octroyé des actions UCB gratuites aux membres du Comité Exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres moyens et supérieurs du Groupe UCB. Les actions gratuites sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise : les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi. Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

28.3 Plan d'octroi d'actions de performance

Le GNCC a octroyé des actions gratuites avec condition de performance à des cadres dirigeants pour l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec les priorités stratégiques de la Société. Les actions de performance sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la période d'acquisition des droits) et le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période d'acquisition des droits en fonction de la réalisation des objectifs de performance de la Société.

Les actions de performance attribuées sont périmées si l'intéressé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

28.4 Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance

Le Groupe propose aussi des plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance (collectivement dénommés les « plans fantômes »). Ces plans s'appliquent à certains membres du personnel qui ont un contrat de travail auprès de certaines sociétés affiliées du Groupe et sont soumis aux mêmes règles que les plans d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance, sauf en ce qui concerne leur mode de règlement. Au 31 décembre 2022, ces plans comptaient 270 participants (2021 : 262) et les charges d'UCB en rapport avec ces rémunérations à base d'actions sont négligeables.

28.5 Plan d'acquisition d'actions pour le personnel d'UCB en Amérique du Nord

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB en Amérique du Nord la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15 % financée par UCB. Les employés économisent un certain pourcentage de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec les cotisations salariales après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante dans un compte au nom de l'employé(e).

Les limites de participation de chaque collaborateur sont les suivantes :

- entre 1 % et 10 % de la rémunération de chaque participant ;
- un montant de US$ 25 000 par an et par participant ;
- un montant total maximum de US$ 10 millions détenu par les collaborateurs d'Amérique du Nord dans toutes les formes de plans d'action sur une période continue de 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le plan comptait 811 participants (2021 : 864). Il n'existe pas de conditions d'octroi spécifiques, et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

28.6 Plan d'épargne en actions pour le personnel d'UCB au Royaume-Uni

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par les membres du personnel au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de leur salaire par des retenues sur leur rémunération, et UCB offre une action gratuite pour 1 action achetée par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom du collaborateur ; ce compte est géré par une société indépendante agissant comme une fiduciaire. Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- 10 % du salaire de chaque participant ;
- GBP 1 800 par an et par participant.

Au 31 décembre 2022, le plan comptait 438 participants (2021 : 394) et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

28.7 Charges relatives aux paiements fondés sur des actions

Le total des charges relatives aux paiements fondés sur des actions s'élève à € 81 millions (2021 : € 109 millions), et celles-ci sont comprises dans les postes appropriés du compte de résultat comme suit :

€ millions	2022	2021
Coût des ventes	12	14
Frais commerciaux	20	26
Frais de recherche et développement	32	42
Frais généraux et administratifs	17	27
Total des charges d'exploitation	81	109
dont réglées en instruments de capitaux propres :		
Plans d'options sur actions	5	4
Plans d'attribution d'actions gratuites	71	75
Actions gratuites avec conditions de performance	9	15
dont réglées en espèces :		
Régime de droits à la plus-value des actions	- 5	10
Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance	1	5

28.8 Plans d'options sur actions

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit :

	2022			2021		
	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions
Droits en circulation au 1er janvier	13,16	67,35	3 146 115	12,44	63,50	3 341 054
+ Nouvelles options octroyées	25,96	102,17	312 253	16,06	80,02	328 987
(-) Options auxquelles il est renoncé	16,46	78,43	25 521	13,30	66,94	32 584
(-) Options exercées	11,05	53,35	462 844	10,20	49,55	462 828
(-) Options expirées	8,82	32,36	14 400	6,48	26,72	11 600
(-) Options converties dans les autres plans	0,00	0,00	0	12,40	69,43	16 914
Droits en circulation au 31 décembre	14,83	73,30	2 955 603	13,16	67,35	3 146 115
Nombre d'options acquises :						
Au 1er janvier			1 582 306			1 320 368
Au 31 décembre			1 624 209			1 582 306

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Dernière date d'exercice	Fourchette de prix d'exercice (€)	Nombre d'options sur actions
31 mars 2023	[48,69 – 49,80]	212 229
31 mars 2024	58,12	126 262
31 mars 2025	67,35	230 540
31 mars 2026	67,24	239 987
31 mars 2027	[70,26 – 72,71]	304 217
31 mars 2028	66,18	371 603
31 mars 2029	[76,09 – 76,56]	428 041
31 mars 2030	[76,21 – 79]	410 141
31 mars 2031	[79,99 – 81,12]	322 794
31 mars 2032	[102,04 – 108,45]	309 789
Total en circulation		2 955 603

La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de « Black-Scholes ».

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions.

Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions octroyées en 2022 et 2021 sont les suivantes :

		2022	2021
Prix de l'action à la date d'octroi	€	108,40	81,00
Prix d'exercice moyen pondéré	€	102,17	80,02
Volatilité attendue	%	27,68	28,23
Durée de vie attendue	Années	5,00	5,00
Rendement attendu du dividende	%	1,20	1,57
Taux d'intérêt sans risque	%	0,61	- 0,50
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

28.9 Droits à la plus-value des actions

L'évolution des droits à la plus-value des actions et les coordonnées d'entrée du modèle au 31 décembre 2022 sont reprises dans le tableau ci-dessous.

La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle « Black-Scholes ». La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

		2022	2021
Droits en circulation au 1er janvier		754 249	756 680
+ Nouveaux droits octroyés		148 056	163 462
+ Droits convertis à partir d'autres plans		0	16 914
(-) Droits auxquels il est renoncé		44 029	50 125
(-) Droits exercés		97 320	120 482
(-) Droits échus		11 000	12 200
Droits en circulation au 31 décembre		749 956	754 249
Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des droits à la plus-value des actions sont les suivantes :			
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€	73,56	100,35
Prix d'exercice	€	108,45	81,12
Volatilité attendue	%	27,86	27,40
Durée de vie attendue	Années	5,00	5,00
Rendement attendu du dividende	%	1,77	1,27
Taux d'intérêt sans risque	%	2,91	- 0,38
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

28.10 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les paiements fondés sur des actions liés à ces attributions d'actions se répartissent sur une période d'acquisition des droits de trois ans.

Les bénéficiaires ne peuvent percevoir des dividendes durant cette période. La variation du nombre d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2022		2021	
	Nombre d'attributions d'actions gratuites	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'attributions d'actions gratuites	Juste valeur moyenne pondérée (€)
Droits en circulation au 1er janvier	2 334 810	80,58	2 480 525	76,49
+ Nouvelles actions attribuées	763 466	106,95	743 691	81,64
(-) Attributions auxquelles il est renoncé	223 810	87,31	206 091	79,03
(-) Actions acquises et payées	685 991	78,21	683 315	67,37
Droits en circulation au 31 décembre	2 188 475	89,83	2 334 810	80,58

28.11 Plans d'octroi d'actions de performance

La variation du nombre d'actions de performance en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2022		2021	
	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
Droits en circulation au 1er janvier	467 843	81,02	395 873	76,91
+ Nouvelles actions de performance attribuées	185 965	102,11	205 875	81,36
(-) Actions de performance auxquelles il est renoncé	150 008	82,88	30 822	79,26
(-) Actions de performance acquises	147 577	77,78	103 083	66,32
Droits en circulation au 31 décembre	356 223	92,50	467 843	81,02

29. Emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

		Flux de trésorerie		Changements des éléments non liés à la trésorerie			
€ millions	2021	Activités de financement	Augmentation / Diminution de la trésorerie	Transfert de non courant à courant	Variation de change	Autres	**2022**
Non courants							
Emprunts bancaires	1 155	733	0	0	101	0	1 989
Autres emprunts à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de location	97	- 37	0	0	3	37	100
Total des emprunts non courants	1 252	696	0	0	104	37	2 089
Courants							
Découverts bancaires	19	0	20	0	1	0	40
Partie courante des emprunts bancaires	- 2	0	0	0	0	1	- 1
Titres de créances et autres emprunts à court terme	0	9	0	0	0	0	9
Contrats de location	38	- 9	0	0	0	11	40
Total des emprunts courants	55	0	20	0	1	12	88
Total des emprunts	1 307	696	20	0	105	49	2 177

Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe (à l'exception des contrats de locations) était de 4,05 % (2021 : 1,30 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 3,48 % (2021 : 1,05 %) après couverture. Les honoraires payés pour l'émission des obligations (Note 30), et l'accord révisé sur les facilités de crédit sont amortis sur la durée de vie de ces instruments.

Le cas échéant, en comptabilité de couverture, la juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de dette, en utilisant la courbe de rendement applicable et l'écart de crédit UCB pour les différentes devises.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé au minimum quotidiennement et au maximum semestriellement, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à leur juste valeur.

Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Le 9 janvier 2018, le Groupe a modifié et prolongé sa facilité de crédit renouvelable de € 1 milliard venant à échéance le 9 janvier 2021 jusqu'à 2023 (avec l'option de demander une nouvelle prolongation de la date d'échéance de deux années supplémentaires). En décembre 2019, le Groupe a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'au 9 janvier 2025 (aucune autre option de prolongation n'est disponible). Au 31 décembre 2022, il n'existait aucun montant dû au titre de facilité de crédit renouvelable (2021 : € 0 million).

Le 10 octobre 2019, le Groupe a conclu une ligne de crédit bullet de US$ 2,1 milliards, arrivant à échéance en 2025, afin de financer l'acquisition de Ra Pharma. En 2022, cet accord a été modifié afin de remplacer les références au taux LIBOR en USD par des références au taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate). Des couvertures de taux d'intérêt supplémentaires ont été conclues suite à l'amendement afin d'assurer l'efficacité continue des couvertures de flux de trésorerie existantes conformément aux exigences de la norme IFRS 9.

Au 31 décembre 2022, il y avait US$ 1,060 milliard en circulation dans le cadre de cette facilité à terme (2021 : US$ 1,315 milliard), à l'exclusion de toute facilité de crédit supplémentaire établie dans le cadre de cette facilité à terme.

Le 18 novembre 2022, le Groupe a conclu un accord bilatéral de crédit bullet de € 350 millions, dont la période de disponibilité s'étend jusqu'en novembre 2023 et dont la durée maximale est de 8 ans à compter de la date d'utilisation. Au 31 décembre 2022, le crédit n'a pas encore été utilisé.

Le 19 janvier 2022, le Groupe a conclu une ligne de crédit bullet de US$ 800 millions, arrivant à échéance en 2027, afin de financer l'acquisition de Zogenix, Inc. En 2022, UCB a conclu des couvertures de taux d'intérêt en relation avec ce crédit à terme, qui ont été désignées comme couvertures de flux de trésorerie et sont considérées comme pleinement efficaces selon les exigences de la norme IFRS 9.

Au 31 décembre 2022, il y avait USD 800 millions en circulation dans le cadre de cette ligne de crédit à terme.

Le 8 juillet 2022, le Groupe a signé un accord de crédit bilatéral de € 90 millions, établi à titre de première facilité de crédit supplémentaire dans le cadre de l'accord de crédit de US$ 2,1 milliards, qui a été utilisé le 3 octobre 2022 et dont l'échéance est fixée à 2029.

Le 2 novembre 2022, le Groupe a conclu une transaction Schuldscheindarlehen (SSD) multitranche pour un montant total de € 144 millions et US$ 20 millions.

Le Groupe a accès à certaines facilités de crédit bilatérales confirmées ou non. Dans ce cadre, un montant total de € 30 millions n'a pas été utilisé à la fin de l'année 2022 sur la facilité bilatérale confirmée (2021 : € 38 millions). Le Groupe a également accès au marché belge des papiers commerciaux. Au 31 décembre 2022, il y avait € 8,5 millions en circulation (2021 : € 0 million).

Voir la Note 5.3 pour la répartition des échéances des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	**2022**	2021
USD	1 869	1 232
EUR	284	40
GBP	6	10
CNY	5	6
JPY	3	5
Autres	10	14
Total des emprunts	**2 177**	**1 307**

30. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

			Valeur comptable					Juste valeur	
€ millions	Taux	Échéance	2021	Flux de trésorerie	Variations de la juste valeur	Autres mouvements	**2022**	2021	**2022**
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	1,000 %	2028	487	0	- 67	0	420	502	408
Titre EMTN[1]	1,000 %	2027	147	0	- 19	1	129	150	121
Obligations pour particuliers	5,125 %	2023	182	0	- 8	0	174	191	177
Total des obligations			**816**	**0**	**- 94**	**1**	**723**	**843**	**706**
Dont :									
Non courants			816	0	- 94	1	549	843	529
Courants			0	0	0	0	174	0	177
Dérivés utilisés pour la couverture			**5**	**0**	**94**	**0**	**99**		
Dont :									
Actifs non courants (-)			5	0	93	0	98		
Actifs courants (-)			0	0	1	0	1		
Passifs non courants (+)			0	0	0	0	0		
Passifs courants (+)			0	0	0	0	0		

1 EMTN : Euro Medium Term Note. La juste valeur des Titres EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces titres et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de communication.

30.1 Obligations pour particuliers

Échéance fixée à 2023 :
En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de € 250 millions sur les € 750 millions d'obligations pour particuliers arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élevait à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations existants avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de € 176 millions.

Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations pour particuliers en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

30.2 Euro-obligations pour les institutionnels

Échéance fixée à 2028 :
En mars 2021, UCB a finalisé à hauteur de € 500 millions une offre d'obligations de premier rang non garanties, venant à échéance en 2028, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,751 % en mars 2021 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 1,00 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 1,1231 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles.

30.3 Titres EMTN

Échéance fixée à 2027 :
En octobre 2020, UCB a finalisé une offre de titres de € 150 millions, arrivant à échéance en 2027. Les titres ont été émis à 100 % et seront remboursés à 100 % de leur montant principal. Ils portent un coupon annuel de 1,00 % et un taux d'intérêt réel de 1,0298 % par an. Les titres ont été cotés sur le marché Euronext Bruxelles.

30.4 Couverture de la juste valeur

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couverte de l'émission obligataire et est presque complètement compensée par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

31. Autres dettes financières

		Valeur comptable		Juste valeur	
€ millions	Note	**2022**	2021	**2022**	2021
Non courants					
Instruments financiers dérivés	39	99	12	99	12
Autres dettes financières		0	0	0	0
Total des autres dettes financières non courantes		**99**	**12**	**99**	**12**
Courants					
Instruments financiers dérivés	39	117	98	117	98
Autres dettes financières		0	2	0	2
Total des autres dettes financières courantes		**117**	**100**	**117**	**100**
Total des autres dettes financières		**216**	**112**	**216**	**112**

Les autres passifs financiers incluent également un passif de € 2 millions lié à l'affacturage des créances en 2021.

32. Actifs et passifs d'impôt différé

32.1 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

€ millions	2021	Acquisition / Cessions	Différences de change sur acquisition	Ajustement en R&D	Variation de l'exercice en cours	Autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat global – Retraites	Impact des variations des écarts de conversion	2022
Immobilisations incorporelles	- 531	- 400	7	0	42	0	0	- 33	- 915
Immobilisations corporelles	- 18	0	0	0	- 2	0	0	- 1	- 21
Stocks	367	3	0	0	- 22	0	0	0	348
Créances commerciales et autres créances	56	0	0	0	- 19	0	0	- 4	33
Avantages au personnel	34	0	0	0	- 8	0	- 13	- 1	12
Provisions	4	0	0	0	- 2	0	0	0	2
Autres passifs à court terme	- 55	4	0	0	185	- 13	0	3	124
Actifs / passifs de location nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficits fiscaux non utilisés	166	183	- 4	0	- 170	0	0	1	176
Crédits d'impôt non utilisés	479	24	0	28	88	0	0	1	620
Total net des actifs / passifs (-) d'impôt différé	**501**	**- 186**	**3**	**28**	**92**	**- 13**	**- 13**	**- 33**	**379**

€ millions	2020	Acquisition / Cessions	Différences de change sur acquisition	Ajustement en R&D	Variation de l'exercice en cours	Autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat global – Retraites	Impact des variations des écarts de conversion	2021
Immobilisations incorporelles	- 508	0	0	0	14	0	0	- 36	- 531
Immobilisations corporelles	- 19	0	0	0	1	0	0	0	- 18
Stocks	353	0	0	0	13	0	0	0	367
Créances commerciales et autres créances	52	0	0	0	4	0	0	0	56
Avantages au personnel	46	0	0	0	- 2	0	- 11	0	34
Provisions	9	0	0	0	- 5	0	0	0	4
Autres passifs à court terme	- 175	0	0	0	81	33	0	7	- 55
Actifs / passifs de location nets	1	0	0	0	- 1	0	0	0	0
Déficits fiscaux non utilisés	241	0	0	0	- 83	0	0	7	166
Crédits d'impôt non utilisés	437	0	0	42	- 1	0	0	2	479
Total net des actifs / passifs (-) d'impôt différé	**437**	**0**	**0**	**42**	**21**	**33**	**- 11**	**- 21**	**501**

Le total net des actifs d'impôt différé comptabilisés au 31 décembre 2022 s'élève à € 379 millions. Au vu du niveau de revenu imposable antérieur et des bénéfices imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles la différence temporelle déductible devrait s'inverser, le Groupe estime que les bénéfices d'impôt différé comptabilisés vont être réalisés. Conformément aux directives applicables, une période et une approche d'estimation raisonnables (tenant compte de la fonction et du profil de risque de l'entité imposable concernée) ont été évaluées afin de comptabiliser les impositions différées.

Le Groupe a connu une augmentation de l'actif d'impôt différé dépassée par une augmentation des soldes de passif d'impôt différé, ce qui a entraîné une diminution nette de l'actif d'impôt différé. Cette évolution découle des éléments suivants :

- **Acquisition de Zogenix, Inc. :** un passif d'impôt différé a été enregistré sur les Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre du rachat de Zogenix, Inc., et a été partiellement compensé par un actif d'impôt différé sur les attributs fiscaux de Zogenix, Inc.
- **Utilisation et réévaluation :** les pertes fiscales reportées ont été compensées par le bénéfice imposable des entités clés et des attributs fiscaux supplémentaires ont été comptabilisés sur la base du niveau des bénéfices imposables futurs projetés résultant des transactions de réorganisation et d'acquisition. En outre, un passif d'impôt différé sur la récupération des pertes a été largement extourné.
- **Crédit d'impôt pour recherche et développement :** remboursement reçu versus augmentation des actifs d'impôt différé sur le crédit d'impôt pour R&D à la suite d'investissements en R&D et de l'acquisition de Zogenix, Inc. Des crédits d'impôt supplémentaires ont été comptabilisés sur les attributs fiscaux en Belgique, en Allemagne et aux États-Unis.

D'autres éléments résultent des mouvements des postes de l'état de la situation financière d'UCB (tels que les stocks et les immobilisations incorporelles), de la réévaluation suivant les réformes fiscales et de la réévaluation des soldes d'impôt différé libellés non EUR.

Réformes fiscales
L'impact de la législation fiscale et les modifications de taux d'imposition, surtout au Royaume-Uni et aux États-Unis, ont été évalués par la direction ; les soldes d'impôt différé ont été réévalués le cas échéant.

Il faut également souligner l'importance des nouvelles réglementations américaines (IRC §174), applicables depuis 2022, qui exigent la capitalisation des dépenses de R&D.

Actifs d'impôt différé sur les crédits d'impôt
Le Groupe a enregistré des actifs d'impôt différé sur les crédits d'impôt. Le total des actifs d'impôt différé relatifs aux crédits d'impôt pour R&D à la fin de l'exercice est de € 512 millions (2021 : € 448 millions), ce qui donnera lieu à un avantage fiscal à l'avenir. Les autres crédits d'impôt, pour € 108 millions, concernent la déduction des dividendes reçus disponible en Belgique, la déduction des intérêts en Allemagne et l'actif d'impôt différé résultant de la nouvelle réglementation américaine sur la capitalisation des dépenses de R&D.

Actifs d'impôt différé sur des pertes
UCB a constaté une utilisation substantielle des pertes fiscales reportées, partiellement compensée par une diminution des passifs d'impôts différés. En outre, UCB a comptabilisé des actifs d'impôts différés sur les attributs fiscaux de Zogenix, Inc. acquis. Un actif d'impôt différé de € 176 millions (2021 : € 166 millions) a été comptabilisé par rapport aux déficits fiscaux reportés pour un total de € 798 millions (2021 : € 683 millions) étant donné que le Groupe a conclu que les entités concernées généreront des bénéfices imposables à court terme et contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées, et que les prévisions sont jugées fiables compte tenu du profil des entités concernées et des restrictions potentielles qui pourraient être disponibles. Ces pertes sont apparues dans les juridictions dans lesquelles UCB est actif et sont illimitées. Au cours de cette période, les pertes et les crédits d'impôt non comptabilisés n'ont pas été reconnus. Les prévisions non actualisées ont été utilisées pour évaluer la disponibilité de bénéfices imposables futurs.

32.2 Déficits fiscaux non utilisés

Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait également € 4 143 millions (2021 : € 3 284 millions) de déficits fiscaux non utilisés bruts et de retenue sur le revenu d'innovation, pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est identifié dans l'état de la situation financière. Sur la base de la législation actuelle, ces attributs fiscaux n'expirent pas.

Sur la base des prévisions actuelles et de la législation en vigueur, il est prévu que la majorité de ces attributs fiscaux soient entièrement utilisés au cours des 10 prochaines années. La direction évalue actuellement l'impact de la réforme fiscale internationale (OCDE).

32.3 Différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires reportées qui représentent des revenus susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible. Les actifs d'impôt différé d'un montant de € 84 millions brut / € 21 millions net (2021 : € 300 millions brut/ € 75 millions net) pour la déduction de dividendes reçus et des immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisés en raison du caractère incertain de leur recouvrement.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables survenant dans des investissements dans des filiales, une exonération de participation de 100 % étant disponible pour toute participation future en amont.

Il existe un passif d'impôt différé non identifié supplémentaire d'un montant de € 54 millions (2021 : € 98 millions) lié à la réorganisation interne qui a eu lieu en 2014. Ce passif ne se matérialise que sur disposition de l'actif concerné, un événement qui dépend d'UCB et qui n'est pas envisagé dans un avenir proche.

32.4 Impôt différé comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global

€ millions	2022	2021
Impôts différés sur pensions	- 13	- 10
Impôts différés sur les gains des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	4	- 4
Impôts différés sur la part efficace des variations de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie	- 17	37
Impôt différé comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global	**- 26**	**23**

33. Avantages au personnel

La majorité des membres du personnel sont couverts par des plans de pension constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales, des réglementations fiscales et des conditions économiques des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

33.1 Plans à cotisations définies

Les plans de pension à prestations sont classés dans la catégorie des « plans à cotisations définies » si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds distinct ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges liées à ces cotisations. Pour les plans à cotisations définies en Belgique, UCB est tenu, par la loi belge, de garantir un rendement minimum sur les cotisations des employés et de l'employeur. Par conséquent, ces plans sont considérés « à cotisations définies ». Lorsqu'il est possible de procéder à des estimations fiables des plans matériels, ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en vertu de la norme IAS 19. Ces plans sont regroupés avec les résultats pour d'autres plans à prestations définies.

33.2 Plans à prestations définies

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite et des primes d'ancienneté. Ces avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans sont financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs de ces plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé pour l'obligation dans l'état de la situation financière du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable des déficits constatés entre la juste valeur des actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré dans les états financiers consolidés du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués chaque année par des actuaires indépendants.

Pour UCB, les principaux risques liés à ses obligations au titre des prestations définies tiennent au taux d'actualisation, à l'inflation et à la longévité. La majorité de ces risques se situent en Belgique, en Suisse, en Allemagne et au Royaume-Uni. Il convient de noter que la longévité n'est pas considérée comme un risque pour les plans proposés en Belgique, étant donné que les prestations sont soit versées sous forme de forfait soit externalisées avant d'être versées sous forme de rente.

Dans le cadre de sa gestion globale des risques, UCB effectue annuellement une analyse du risque global pour les régimes à prestations définies situés dans les pays où elle réalise la majeure partie de ses activités (Belgique, Suisse, Allemagne et Royaume-Uni) et évalue le risque de détérioration de sa situation financière en tenant compte de la valeur à risque (VaR).

Au fil des années, UCB a appliqué divers projets de réduction des risques.

- Dans le cadre du plan restant « Celltech Pension and Insurance Scheme » au Royaume-Uni, l'accent est mis sur la réduction des risques des investissements afin de passer progressivement de 50 % de croissance / 50 % d'allocations obligataires à 10 % de croissance / 90 % d'allocations obligataires. À ce jour, le ratio croissance / allocations obligataires est de plus ou moins 30 % / 70 %. Pour mieux gérer les risques liés aux taux d'actualisation et à l'inflation, le plan a également augmenté progressivement, au fil des ans, la couverture des taux d'intérêt et de l'inflation pour atteindre environ 90 %.
- En Belgique, UCB a mis en œuvre une stratégie de réduction des risques en fermant tous les plans à prestations définies et « cash balance » aux nouveaux arrivants à partir du 31 décembre 2019 et en mettant en place un nouveau plan « cash balance » à compter du 1er janvier 2020 avec le rendement garanti requis par la loi. L'attention reste portée sur la diversification des actifs et des gestionnaires d'investissement tout en gardant un contrôle étroit sur les risques.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée résultant de l'engagement du Groupe au titre de son régime à prestations définies est le suivant :

€ millions	Note	2022	2021
Valeur actuelle des obligations à prestations définies		906	1 230
Juste valeur des actifs du plan		- 759	- 941
Déficit des plans capitalisés		**147**	**289**
Passifs nets provenant des obligations au titre de prestations définies		**147**	**289**
Plus : passif relatif aux paiements fondés sur des actions réglées en espèces	28	14	26
Total des passifs relatifs aux avantages du personnel		**161**	**315**
Dont :			
Inscrit dans les passifs non courants		162	315
Inscrit dans les actifs non courants		0	0

88 % des passifs nets provenant des obligations au titre de prestations définies sont liés aux obligations de retraite à prestations définies en Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	**2022**	2021
Au 1er janvier	**1 230**	**1 196**
Coûts des services courants	66	66
Charges d'intérêts	15	11
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	- 1	- 2
Effet des changements d'hypothèses financières	- 404	- 61
Effet des ajustements issus de l'expérience	48	20
Coûts des services antérieurs et gain (-) / perte sur liquidations	- 1	0
Effet de la fluctuation des taux de change	- 5	25
Prestations versées au titre du plan	- 38	- 19
Prestations versées par l'employeur	- 4	- 4
Cotisations des participants au plan	4	4
Autres	- 4	- 6
Au 31 décembre	**906**	**1 230**

Les variations de la juste valeur des actifs du plan durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	**2022**	2021
Au 1er janvier	**941**	**816**
Revenus d'intérêts	12	8
Gains (-) / perte de réévaluation		
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	- 211	53
Effet de la fluctuation des taux de change	- 5	23
Cotisations des participants au plan	4	4
Contributions de l'employeur	67	68
Prestations versées au titre du plan	- 42	- 24
Charges, taxes et primes payées	- 7	- 7
Au 31 décembre	**759**	**941**

La juste valeur des actifs du plan s'élève à € 759 millions (2021 : € 941 millions), soit 84 % (2021 : 77 %) de l'obligation au titre des prestations définies. Le déficit total de € 147 millions (2021 : € 289 millions) doit être comblé durant la période résiduelle moyenne de service estimée de l'affiliation actuelle.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

€ millions	2022	2021
Coût total des services (coût des services antérieurs et gain (-) / perte sur liquidations compris)	65	66
Coût d'intérêt net	3	3
Réévaluation des autres avantages à long terme	- 2	0
Charges et taxes administratives	2	1
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le compte de résultat	**68**	**70**
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	- 1	- 2
Effet des changements d'hypothèses financières	- 402	- 61
Effet des ajustements issus de l'expérience	48	20
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	211	- 53
Variations du plafond de l'actif / du passif onéreux (hors produits d'intérêts)	0	- 1
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	**- 144**	**- 97**
Total des composantes du coût des prestations définies	**- 76**	**- 27**

Le coût total des services, les charges d'intérêts nettes, la réévaluation des autres avantages à long terme, les charges et taxes administratives pour l'exercice sont inclus dans la rubrique « Charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé. 81 % des coûts de prestations définies comptabilisés dans le compte de résultat sont liés à des plans de pension à prestations définies en Belgique et au Royaume-Uni. La réévaluation du passif net au titre des prestations définies figure dans la rubrique « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global. Les réévaluations totales s'élèvent à une plus-value de € 144 millions en 2022, contre € 97 millions en 2021. Comme en 2021, la plus-value de 2022 résulte principalement d'un rendement plus élevé des actifs des plans et de l'augmentation des taux d'actualisation.

Le rendement effectif sur les actifs du plan est de € - 211 millions (2021 : € 53 millions) et le rendement effectif sur les droits de remboursement s'élève à € 0 million (2021 : € 0 million).

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante :

€ millions	2022	2021
Coût des ventes	21	21
Frais commerciaux	7	8
Frais de recherche et développement	25	26
Frais généraux et administratifs	14	15
Autres produits et charges	1	0
Total	**68**	**70**

Les principales catégories d'actifs du plan à la fin de la période de présentation de l'information financière sont présentées ci-dessous :

€ millions	**2022**	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**12**	**16**
Instruments de capitaux propres	**222**	**257**
Europe	50	71
États-Unis	55	65
Reste du monde	117	121
Instruments de créance	**273**	**379**
Obligations d'entreprise	86	151
Obligations d'État	42	53
Autres	145	175
Immeubles	**38**	**23**
Contrats d'assurance éligibles	**91**	**106**
Fonds de placement	**119**	**160**
Autres	**2**	**0**
Total	**757**	**941**

Quasiment tous les instruments de capitaux propres et de créance sont cotés sur des marchés actifs. Les immeubles peuvent être classés en instruments de niveau 3 d'après les définitions figurant dans la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur.*

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement.

Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées pour les évaluations actuarielles se présentent comme suit :

	Zone euro		Royaume-Uni		Autres	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Taux d'actualisation	4,15 %	1,24 %	4,90 %	1,80 %	2,01 %	0,30 %
Inflation	2,00 %	1,75 %	3,00 %	2,90 %	N/A	N/A

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

- Si le taux d'actualisation était de 50 points de base supérieur (inférieur), l'obligation au titre des prestations définies diminuerait alors de € 58 millions (augmenterait de € 64 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.
- Si le taux d'inflation augmentait (diminuait) de 25 points de base, l'obligation au titre des prestations définies augmenterait alors de € 24 millions (diminuerait de € 23 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.

Les chiffres cités ci-dessus ne prennent pas en compte les corrélations entre ces hypothèses et en particulier entre le taux d'actualisation, les augmentations de salaire et les taux d'inflation.

Les filiales du Groupe devraient financer chaque année les droits à prestations censés être acquis. Le financement répond généralement aux exigences actuarielles locales et dans ce cadre, le taux d'actualisation est fixé selon un taux hors risque.

Le sous-financement lié à des services passés est comblé en élaborant des plans de recouvrement et des stratégies d'investissement basées sur les profils du passif, les périodes appropriées pour l'amortissement de l'obligation au titre de services passés, les réglementations locales et l'accessibilité financière de la société.

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations est de 15,80 ans (2021 : 16,00 ans). Cette durée peut être subdivisée de la manière suivante :

- Zone euro : 11,60 ans (2021 : 14,10 ans) ;
- Royaume-Uni : 17,50 ans (2021 : 18,70 ans) ;
- Autres : 15,60 ans (2021 : 19,50 ans).

Durant le prochain exercice, le Groupe prévoit de verser une cotisation de € 70 millions aux plans à prestations définies.

Des études sur la gestion des actifs et passifs (ALM) sont généralement réalisées tous les trois ans. Dans le cadre de ces études, les stratégies d'investissement sont analysées en fonction des profils de risque / rentabilité afin de définir ou de valider une allocation stratégique d'investissement. Une étude sur la gestion des actifs et passifs a sera menée en Suisse en 2023. En Belgique, une étude sur la gestion des actifs et passifs a été menée en 2021, entraînant un léger ajustement du portefeuille d'actifs.

Lors de l'élaboration de la stratégie d'investissement à long terme du plan, le Comité d'Investissement prête tout particulièrement attention à certains principes clés définis par le Groupe, tels que :

- maintenir un équilibre entre niveau de cotisation acceptable pour UCB et le niveau de risque d'investissement par rapport aux obligations ;
- réduire la volatilité en diversifiant les investissements ;
- évaluer le niveau de risque d'investissement en fonction de la situation financière du plan et de son niveau d'obligations ; et
- veiller au respect des réglementations locales en matière de financement, le cas échéant.

34. Provisions

Les variations des provisions sont les suivantes :

€ millions	Environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	**12**	**11**	**248**	**271**
Constituées pendant l'année	3	11	127	141
Provisions non utilisées reprises	0	0	- 20	- 20
Transferts d'une rubrique à une autre	0	0	3	3
Impact des variations des écarts de conversion	0	0	3	3
Utilisées durant l'année	0	- 8	- 29	- 37
Au 31 décembre 2022	**15**	**14**	**332**	**361**
Partie non courante	15	0	156	171
Partie courante	0	14	176	190
Total des provisions	**15**	**14**	**332**	**361**

34.1 Provisions environnementales

UCB a conservé certaines obligations relatives à l'environnement principalement liées à la vente de « Films » (2004) et de « Surface Specialties » (2006). Ces obligations sont relatives aux sites vendus pour lesquels UCB a conservé l'entière responsabilité environnementale, en vertu de dispositions contractuelles. La hausse des provisions environnementales provient principalement des montants supplémentaires liés à l'activité Films en Belgique. En 2022, une partie de la provision a été utilisée pour couvrir des charges réelles encourues.

34.2 Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration constituées en 2022 l'ont été dans l'optique d'une nouvelle optimisation des modèles commerciaux. Leur utilisation est également liée à des réorganisations précédentes en Europe.

34.3 Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement :

- les provisions pour litiges qui incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale agit ou peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés ;
- les provisions pour les responsabilités relatives à des produits commercialisés qui concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments.

  UCB agit actuellement en qualité de défendeur dans plusieurs cas de responsabilité relative au produit Distilbène en France, un ancien produit du Groupe UCB. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des blessures physiques (voir Note 43.3). La provision liée à Distilbène a diminué de € 6 millions, s'élevant ainsi à € 118 millions (2021 : baisse de € 9 millions pour atteindre un total de € 124 millions), pour refléter les sorties de trésorerie estimées nettes futures. La provision a été actualisée en utilisant un taux d'actualisation de 2,96 % (2021 : 0,11 %). Si le taux d'actualisation était de 25 points de base inférieur, la provision augmenterait de € 2 millions ; s'il était de 0 %, la provision augmenterait de € 31 millions ;
- les provisions pour frais de remise en état des immeubles loués du fait de l'adoption de IFRS 16 (€ 8 millions) (2021 : € 8 millions) (voir Note 40) ;
- provisions pour recouvrabilité des créances autres qu'impôts ;
- les réclamations et litiges en cours dans la mesure où, à la date de clôture, une obligation actuelle existe et peut être mesurée de manière fiable ;
- une nouvelle provision liée à la décision stratégique de mettre fin au développement d'un traitement du TPI. Les frais de cessation s'élèvent à € 46 millions. La provision a diminué de € 13 millions pour atteindre un total de € 33 millions en raison de son utilisation.

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

35. Dettes commerciales et autres dettes

€ millions	2022	2021
Autres dettes	119	86
Total des dettes commerciales et autres dettes non courantes	**119**	**86**

€ millions	2022	2021
Dettes commerciales	573	596
Factures à recevoir	50	81
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	15	31
Rémunérations et charges sociales	274	267
Autres dettes	203	82
Revenus différés liés aux accords de développement	193	228
Autres revenus différés	8	14
Redevances dues	29	90
Remises / réductions et autres rabais sur ventes dus	899	901
Intérêts courus	34	11
Autres charges à payer	214	254
Total des dettes commerciales et autres dettes courantes	**2 492**	**2 555**

Les dettes commerciales et autres dettes sont classées en grande majorité dans les passifs courants et, par conséquent, la valeur comptable du total des dettes commerciales et autres dettes est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « remises / réductions et autres rabais sur ventes dus » comprennent les remises, les rabais et les charges pour les retours de produits relatifs aux produits vendus aux États-Unis à différents clients faisant partie d'arrangements contractuels commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement, y compris le programme américain « Medicaid Drug Rebate », le programme fédéral américain « Medicare », et d'autres encore. Les retours sur ventes et les rabais sur ventes sont enregistrés à la même période que les ventes sous-jacentes en tant que déduction des ventes.

Selon l'évaluation de la direction, les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables.

Ces déductions étant basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations. De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées dans l'état de la situation financière et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes.

Les charges à payer sont vérifiées et ajustées régulièrement en fonction des obligations contractuelles et légales, des tendances historiques, des expériences passées et des conditions du marché prévues.

Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits dans l'état de la situation financière dans le compte de régularisation correspondant et déduits des ventes. L'estimation des futurs retours de produits se fonde sur plusieurs facteurs, dont : les taux historiques des retours, la date d'expiration du produit, le taux de retour par lots fermés, les retours réels traités, ainsi que les autres retours spécifiquement identifiés à l'avance et dus à des facteurs connus, tels que la perte de l'exclusivité des brevets, les rappels de produit et les discontinuités, ou un changement de l'environnement concurrentiel. Des ajustements à ces charges à payer pourraient être nécessaires à l'avenir en fonction des estimations révisées de nos hypothèses, ce qui aurait une incidence sur nos résultats d'exploitation consolidés. Les retours sur ventes américains et l'indemnité des passifs inclus dans le solde des passifs des remises et des réductions dues s'élèvent à € 726 millions au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : € 761 millions).

Les autres dettes comprennent un montant de € 135 millions pour le paiement du certificat de valeur conditionnelle de US$ 2,00 par action aux anciens actionnaires de Zogenix Inc, qui a été acquis par UCB le 7 mars 2022, ainsi qu'aux détenteurs d'obligations convertibles de Zogenix, Inc., celles-ci ayant toutes été converties après la clôture de l'acquisition (voir Note 8 et Note 45).

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

36. Dettes fiscales

Les dettes fiscales incluent les passifs pour les positions fiscales incertaines pour un montant de € 145 millions (2021 : € 157 millions). Le solde des positions fiscales incertaines a diminué au cours de l'exercice 2022 et se compose de l'extourne de certains risques dans des pays clés, partiellement compensée par la réévaluation de positions fiscales incertaines existantes et la mise en place de nouvelles positions fiscales incertaines (notamment les risques liés à l'acquisition de Zogenix, Inc.). Les provisions pour positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsque le Groupe considère qu'il est peu probable qu'une position fiscale sera soutenable si elle est remise en question par les autorités fiscales et après avoir épuisé toutes les options juridiques.

La créance fiscale comprend des actifs pour l'allègement fiscal suite à des procédures d'accord mutuel pour un montant de € 27 millions (2021 : € 27 millions). Ces actifs d'impôts sont comptabilisés lorsque le Groupe considère qu'il est probable qu'une Procédure Amiable débouchera sur un ajustement correspondant dans une ou plusieurs juridictions.

L'évaluation des positions fiscales incertaines et des ajustements correspondants est réalisée en tenant compte du résultat le plus probable (pour les questions liées à l'imposition des sociétés) ou de la valeur prévue (pour les questions liées à l'imposition des sociétés et aux prix de transfert), le cas échéant et conformément à l'IFRIC 23. Voir Note 4.2.5 pour plus de détails pour l'évaluation des positions fiscales incertaines par le Groupe. Le Groupe a prévu une réserve de € 119 millions (2021 : € 130 millions), sur une base nette, pour couvrir les positions fiscales incertaines et s'engage dans les procédures nécessaires pour obtenir un allègement fiscal le cas échéant.

UCB est soumis à des audits fiscaux dans un certain nombre de pays où l'entreprise déploie ses activités. Les questions soumises à discussion sont, dans certains cas, complexes et ces audits peuvent prendre un certain nombre d'années avant d'être résolus. Le Groupe assure un suivi strict des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines qui sont comptabilisés à la fin de 2022, reflétant également l'état des audits fiscaux en cours.

37. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- les effets des transactions sans impact de trésorerie comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Les principales transactions sans impact de trésorerie pour 2022 concernent principalement des fonds de roulement acquis issus d'acquisitions (€ 65 millions) et des crédits d'impôt (€ 117 millions) pour lesquels l'avantage en espèces sera reçu au cours des années suivantes.

Les principales transactions sans impact de trésorerie pour 2021 concernent principalement les crédits d'impôt (€ 108 millions) pour lesquels l'avantage en espèces sera reçu au cours des années suivantes et les ajustements de conversion cumulés (CTA) sur les entités liquidées qui ont été transférées au compte de résultat (€ 11 millions).

€ millions	Note	2022	2021
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie		**752**	**239**
Amortissements et dépréciations	11, 22, 20	589	323
Charges de dépréciation / reprises (-)	11, 14	4	6
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres		- 20	12
Autres transactions sans impact de trésorerie dans le compte de résultat		- 117	- 120
Ajustement IFRS 9	17	35	- 71
Pertes / gains (-) de change (non) réalisés		124	51
Variations de provisions et avantages du personnel		73	31
Variation des stocks et provisions sur créances douteuses		64	7
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation		**91**	**170**
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	18	91	170
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement		**58**	**41**
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations		- 1	3
Produits (-) / charges d'intérêt		59	38
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des stocks reprise dans l'état consolidé de la situation financière		- 29	- 24
Variation des créances commerciales et autres créances et des autres actifs reprise dans l'état consolidé de la situation financière		162	- 247
Variation des dettes commerciales et autres dettes reprises dans l'état consolidé de la situation financière		- 173	431
Tel que figurant dans l'état consolidé de la situation financière et corrigé par :		**- 40**	**160**
Éléments non liés à la trésorerie[1]		88	37
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation		- 64	- 7
Écarts de conversion		- 40	- 37
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé		**- 56**	**153**

1 Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à une autre, et aux mouvements hors trésorerie liés aux actions gratuites.

38. Instruments financiers par catégorie

31 décembre 2022

€ millions	Note	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs utilisés pour la couverture	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs repris dans l'état consolidé de la situation financière						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	23	255	0	0	181	436
Actifs financiers dérivés	39	0	29	123	0	152
Créances commerciales et autres créances (y compris les charges payées d'avance)	25	1 051	0	0	0	1 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	899	0	0	0	899
Total		2 205	29	123	181	2 538

31 décembre 2022

€ millions	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs utilisés pour la couverture	Passifs financiers au coût amorti	Total
Passifs repris dans l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts	29	0	0	2 177	2 177
Obligations	30	- 99	0	822	723
Passifs financiers dérivés	39	153	64	0	217
Dettes commerciales et autres dettes	35	0	0	2 611	2 611
Autres dettes financières (hormis instruments financiers dérivés)	31	- 1	0	0	- 1
Total		53	64	5 610	5 727

31 décembre 2021

€ millions	Note	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs utilisés pour la couverture	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs repris dans l'état consolidé de la situation financière						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	23	225	0	0	179	404
Actifs financiers dérivés	39	0	58	12	0	70
Créances commerciales et autres créances (y compris les charges payées d'avance)	25	1 239	0	0	0	1 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	1 263	0	0	0	1 263
Total		2 727	58	12	179	2 976

31 décembre 2021

€ millions	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs utilisés pour la couverture	Passifs financiers au coût amorti	Total
Passifs repris dans l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts	29	0	0	1 307	1 307
Obligations	30	- 5	0	821	816
Passifs financiers dérivés	39	41	69	0	110
Dettes commerciales et autres dettes	35	0	0	2 641	2 641
Autres dettes financières (hormis instruments financiers dérivés)	31	3	0	0	3
Total		39	69	4 769	4 877

39. Instruments financiers dérivés

€ millions	Note	Actifs 2022	Actifs 2021	Passifs 2022	Passifs 2021
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		31	11	36	69
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		25	50	60	29
Options de change – couvertures d'investissements nets		54	0	26	0
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		38	1	2	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		4	8	93	12
Total		**152**	**71**	**217**	**110**
Dont :					
Non courants	23, 31	28	9	99	12
Courants	23, 31	123	61	117	98

La totalité de la juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures des flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme très efficaces et, en 2022, un bénéfice net non réalisé de € 87 millions (2021 : perte nette non réalisée de € 141 millions) après impôts différés a été comptabilisé en capitaux propres en rapport avec ces contrats. Ces profits / pertes seront comptabilisés au compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent le profit ou la perte.

La partie inefficace comptabilisée en résultat et provenant des couvertures de flux de trésorerie s'élève à € 0 million (2021 : € 0 million).

39.1 Dérivés de devises étrangères

La politique du Groupe concernant les contrats sur instruments financiers dérivés est décrite dans la Note 5 « Gestion des risques financiers ».

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2021 et en 2022.

Les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes :

€ millions	Actifs 2022	Actifs 2021	Passifs 2022	Passifs 2021
USD	63	44	52	92
GBP	0	2	0	0
JPY	6	7	6	1
CHF	0	7	0	0
Autres devises	41	2	64	5
Total des dérivés de devises étrangères	**110**	**62**	**122**	**98**

Le tableau ci-dessous indique la répartition des échéances des dérivés de devises étrangères :

€ millions	2022	2021
1 an ou moins	- 11	- 37
1 à 5 ans	0	0
Plus de 5 ans	0	0
Total des dérivés de devises étrangères – actifs nets / passifs nets (-)	**- 11**	**- 37**

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dérivés de devises étrangères par devise (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2022 :

Montants notionnels en € millions	USD	GBP	EUR	JPY	CHF	Autres devises	**Total**
Contrats à terme	54	64	905	12	4	46	1 085
Swaps des devises	3 464	12	2 942	309	29	254	7 010
Option / « collar »	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 518	76	3 847	321	33	300	8 095

39.2 Dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe utilise divers contrats dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les dates de modification des taux et les caractéristiques d'amortissement sont harmonisées avec celles des obligations à taux fixe. Les contrats en cours relatifs aux dérivés de taux d'intérêt sont les suivants :

Type de contrat	Pour les périodes		Devise à recevoir	Notionnel à recevoir	Taux à recevoir	Devise à payer	Notionnel à payer	Taux à payer
	de	à						
IRS	2 juil. 2020	3 juil. 2023	USD	450	SOFR + 0,10 %	USD	450	0,56 %
IRS	2 oct. 2016	2 oct. 2023	EUR	175	1,91 %	EUR	175	EURIBOR 3M
CCIRS	3 oct. 2016	2 oct. 2023	EUR	205	EURIBOR 3M	USD	230	LIBOR USD 3M + 0,155 %
CCIRS	3 oct. 2016	2 oct. 2023	USD	230	LIBOR USD 3M + 0,445 %	EUR	205	EURIBOR 3M
IRS	3 janv. 2023	2 janv. 2025	USD	300	SOFR	USD	300	4,52 %
IRS	8 juin 2022	10 mars 2025	USD	200	SOFR	USD	200	2,07 %
IRS	8 déc. 2022	8 déc. 2025	USD	200	SOFR	USD	200	4,17 %
IRS	8 juil. 2022	9 mars 2026	USD	200	SOFR	USD	200	2,96 %
IRS	8 déc. 2023	8 déc. 2026	USD	150	SOFR	USD	150	3,77 %
IRS	8 juil. 2022	8 mars 2027	USD	200	SOFR	USD	200	1,84 %
IRS	1er avr. 2021	1er oct. 2027	EUR	150	- 0,25 %	EUR	150	EURIBOR 6M
IRS	30 mars 2021	30 mars 2028	EUR	500	- 0,22 %	EUR	500	EURIBOR 6M

39.3 Couverture de l'investissement net dans une entité étrangère

Tout gain de change cumulé non réalisé ou toute perte résultant de couvertures de l'investissement net sont englobés dans les écarts de conversion cumulés.

Ces gains et ces pertes non réalisés resteront dans les capitaux propres et ne seront reclassés en résultat que lorsqu'UCB ne détiendra plus les actifs sous-jacents.

40. Contrats de location

40.1 Montants inscrits dans l'état de la situation financière

L'état de la situation financière présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

€ millions	Note	2022	2021
Constructions	22	118	122
Installations et machines	22	1	0
Équipement de bureau et véhicules	22	41	32
Total des actifs liés au droit d'utilisation		**160**	**154**
Non courants	29	100	97
Courants	29	41	39
Total des passifs liés aux contrats de location		**141**	**136**

Les acquisitions d'actifs avec droit d'utilisation au cours de l'exercice 2022 se sont élevées à € 39 millions.

Au 31 décembre 2022, aucune garantie de valeur résiduelle ne figurait dans les passifs liés aux contrats de location.

Au 31 décembre 2022, il n'existait aucun engagement au titre de contrats de location non encore commencés.

40.2 Montants inscrits au compte de résultat

Le compte de résultat présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

€ millions	Note	2022	2021
Charges d'amortissement sur les actifs liés au droit d'utilisation	22	**48**	**44**
Constructions	22	27	24
Installations et machines	22	1	1
Équipement de bureau et véhicules	22	21	19
Charges d'intérêts (incluses dans les charges financières)	17	4	3
Charges liées aux contrats de location à court terme		3	4
Charges liées aux contrats de location d'actifs de faible valeur qui sont à présent des contrats de location à court terme		10	8
Charges totales liées aux contrats de location		**65**	**59**

La sortie de trésorerie totale pour les contrats de location en 2022 s'élevait à € 46 millions. En 2022, il n'y a pas eu de revenu provenant de matériel de sous-location.

41. Résultat par action

41.1 Résultat de base par action

€	2022	2021
Des activités poursuivies	2,21	5,59
Des activités abandonnées	- 0,01	0,01
Résultat de base par action	**2,20**	**5,60**

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

41.2 Résultat dilué par action

€	2022	2021
Des activités poursuivies	2,15	5,44
Des activités abandonnées	- 0,01	0,01
Résultat dilué par action	**2,14**	**5,45**

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres, ajusté par le nombre d'éventuelles actions ordinaires diluées attachées à l'émission d'options sur actions, actions gratuites et actions de performance.

Le nombre d'éventuelles actions ordinaires diluées est calculé sur la base du nombre moyen d'options sur actions en circulation durant la période du rapport, comme la différence entre le prix moyen du marché des actions ordinaires durant la période du rapport et le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, et du nombre moyen d'options sur actions et des actions de performance en circulation durant la période du rapport. Les options sur actions ont uniquement un effet dilué lorsque le prix moyen du marché est supérieur au prix d'exercice (les options sur actions ont une valeur intrinsèque).

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, il n'y avait aucun élément d'ajustement pour le résultat attribuable aux actionnaires de la Société.

41.3 Résultat

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

De base

€ millions	2022	2021
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	420	1 056
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	- 2	3
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	**418**	**1 058**

Dilué

€ millions	2022	2021
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	420	1 056
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	- 2	3
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	**418**	**1 058**

41.4 Nombre d'actions

En milliers d'actions	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	189 619	188 973
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	194 834	194 177

42. Dividende par action

Les dividendes bruts versés en 2022 (pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021) et en 2021 (pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020) s'élèvent respectivement à € 247 millions (€ 1,30 par action) et à € 240 millions (€ 1,27 par action).

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, un dividende de € 1,33 par action, soit un dividende total de € 252 millions, sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 27 avril 2023.

Conformément à l'IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture », le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

43. Engagements et passifs éventuels

43.1 Capital et autres engagements

Le 31 décembre 2022, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de € 120 millions (2021 : € 131 millions), qui concerne principalement les dépenses d'investissement prévues pour la nouvelle unité de thérapie génique, la nouvelle unité de production biologique, l'agrandissement de l'entrepôt, les équipements de laboratoire et autres, et les travaux de rénovation des bureaux sur le site de Braine (Belgique).

UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, organisateurs d'essais cliniques et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Le tableau suivant illustre le montant maximum qui serait payé si tous les jalons étaient atteints, ce qui est peu probable, mais n'inclut pas les paiements variables de redevances sur la base des ventes unitaires et des montants acquis pour les étapes atteintes. Les montants ne sont pas ajustés au risque ni actualisés, et le calendrier des paiements repose sur la meilleure estimation actuelle du Groupe concernant la réalisation du jalon pertinent.

€ millions	**2022**	2021
Moins de 1 an	43	46
Entre 1 et 5 ans	508	275
Plus de 5 ans	852	805
Total	1 404	1 126

UCB a conclu plusieurs accords avec des sociétés de fabrication en sous-traitance pour l'approvisionnement de ses produits. Le total des engagements en cours auprès de ces entreprises s'élève à € 589 millions à la fin de 2022 jusqu'en 2032 (2021 : € 563 millions jusqu'en 2031). Si les étapes convenues contractuellement, qui dépendent principalement du succès des développements cliniques, sont atteintes, ce montant de paiements conditionnels peut être augmenté à € 799 millions.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, UCB a établi un fonds de capital-risque appelé UCB Ventures. Ce fonds a pour objectifs principaux d'étendre l'écosystème d'innovation d'UCB, d'ouvrir une fenêtre vers de nouvelles technologies, de nouveaux produits, de nouvelles plateformes et de nouveaux canaux afin d'augmenter ou de compléter les activités existantes de l'entreprise, de développer un réseau de relations stratégiques au sein de la communauté des investisseurs de capital-risque dans le but d'identifier les opportunités qu'UCB ne pourrait pas identifier autrement. Dans ce cadre-là, UCB a fait des engagements en cours à la fin de l'année 2022 pour un total de € 30 millions liés à des investissements dans un fonds de capital-risque.

43.2 Garanties

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

43.3 Contingences

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, requêtes et enquêtes. Les affaires en cours pourraient avoir pour conséquence des dettes, des peines civiles et pénales, la perte d'exclusivité de produits et tous les autres frais, amendes et dépenses associés à des constatations contraires aux intérêts d'UCB. Des sorties de trésorerie potentielles reflétées dans une provision pourraient être, dans certains cas, compensées totalement ou partiellement par l'assurance. UCB n'a pas établi de provisions pour les dommages potentiels causés par certaines affirmations légales additionnelles contre ses filiales si UCB croit qu'un paiement n'est pas probable ou ne peut pas être estimé de manière fiable.

1. Affaires relatives à la propriété intellectuelle (affaires sélectionnées)

Nous protégeons farouchement notre portefeuille de brevets et notre capacité à fournir des médicaments aux patients dans la mesure estimée nécessaire. Par conséquent, UCB est impliquée dans divers litiges en tant que plaignante dans différentes juridictions, tant aux États-Unis qu'en Europe.

TOVIAZ®**
Allemagne

Litige relatif à la rémunération des inventeurs dans le cadre duquel deux anciens inventeurs Schwarz (la société avant son rachat) ont déposé des plaintes contre UCB, alléguant que la cession des droits dans le cadre des brevets de formulation de TOVIAZ®** est invalide et que des redevances de Pfizer doivent de ce fait leur être payées. Dans la procédure nous opposant au Dr Bicane, UCB a obtenu gain de cause. Dans l'affaire concernant le Dr Mika, la demande d'examen juridique auprès de la Cour suprême allemande formulée par UCB a été rejetée. UCB continue à collaborer avec la Cour d'appel de Düsseldorf et son expert indépendant concernant la valeur appropriée de l'invention contestée.

VIMPAT®**
Allemagne

Différend relatif à la rémunération des inventeurs, dans lequel deux inventeurs de la voie de fabrication améliorée du *lacosamide* demandent une rémunération basée sur les recettes du produit. Une audience concernant une éventuelle rémunération est prévue en 2023.

NEUPRO®**
États-Unis

En 2019, UCB a intenté des procès séparés contre Actavis et Mylan pour faire valoir les brevets pour faire valoir les brevets pour la stabilisation (reformulée) de NEUPRO®**. En 2021, le tribunal fédéral chargé de l'affaire Actavis a jugé le brevet invalide. Peu de temps après, le tribunal fédéral chargé de l'affaire Mylan a rendu un jugement défavorable à UCB. UCB a fait appel des deux jugements. À la demande des parties, la cour d'appel a regroupé les deux affaires en appel. Les plaidoiries se sont tenues en septembre 2022. Une décision est attendue en 2023.

Europe

En 2018, Mylan et Luye ont cherché à invalider le brevet de reformulation de NEUPRO®**. Le juge a statué en faveur d'UCB. Luye a formulé un appel. Mylan a renoncé à son droit d'appel. En octobre 2022, la cour d'appel a statué en faveur d'UCB.

Fin 2022, le conseil d'appel européen a entendu l'affaire du brevet polymorphe NEUPRO®** et a invalidé le brevet.

BRIVIACT®**
États-Unis

En 2021, huit fabricants de génériques ont déposé des demandes abrégées de nouveaux médicaments (Abbreviated New Drug Application, ANDA) liées à un brevet BRIVIACT®**. UCB a déposé des plaintes auprès d'un tribunal fédéral du Delaware contre les huit entreprises. Par la suite, l'une des entreprises a cessé de contester notre brevet et des accords de règlement ont été conclus avec quatre défendeurs. Le procès relatif aux trois autres défendeurs a eu lieu en novembre 2022. Une décision est attendue en 2023.

NAYZILAM®**
États-Unis

En 2021, Cipla a déposé une demande ANDA contestant la validité de certains brevets NAYZILAM®**. UCB a intenté une action en justice contre Cipla. Cipla a stipulé l'infraction. Un procès devrait avoir lieu en 2023.

FINTEPLA®**
États-Unis

En 2021, deux fabricants de génériques (Apotex et Lupin) ont déposé des demandes ANDA contestant la validité de certains brevets FINTEPLA®**. Zogenix, Inc., qui a été acquise par UCB, a intenté des poursuites contre les deux sociétés. Ces affaires sont actuellement au stade préliminaire.

2. Affaires relatives à la responsabilité des produits

Litige relatif à la responsabilité du produit Distilbène – France
Des entités du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans divers cas de responsabilité relatifs à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des blessures physiques. Le Groupe a mis en place une assurance-responsabilité produit, mais étant donné que cette couverture d'assurance sera probablement insuffisante, le Groupe a enregistré une provision (voir Note 34 dans le Rapport annuel intégré 2022).

Litige des opioïdes
UCB, Inc. (« UCB ») a été citée comme défenderesse dans quinze procès en rapport avec le litige national sur les opiacés aux États-Unis. Les plaignants sont des municipalités, des entités de soins de santé et un particulier qui réclament des dommages liés à la promotion, la vente et la distribution d'opiacés. UCB a 7 affaires dans les litiges multidistricts (MDL) fédéraux et 8 dans le tribunal d'État de l'Utah. Dans tous les cas, UCB est parmi les nombreux défendeurs. À ce jour, seule une affaire d'UCB en Utah a été sélectionnée pour un procès (Washington County, Utah).

En outre, Zogenix, Inc. qui appartient désormais à UCB, est une défenderesse dans trois affaires relatives aux opiacés. De plus, UCB est contractuellement tenue d'indemniser l'un de ses anciens fabricants sous contrat qui est actuellement défendeur dans quatre affaires. UCB contrôle la défense de ces affaires.

3. Enquêtes

Enquête CIMZIA®**
En mars 2019, le ministère américain de la Justice et le bureau de l'inspecteur général du Département de la santé et des services humains des États-Unis ont tous deux demandé à UCB, Inc. d'enquêter sur des affaires civiles et de fournir les informations relatives aux pratiques de vente et de commercialisation et à l'établissement des prix de CIMZIA®** pour les périodes de 2011 et 2008, respectivement, à ce jour. En mars 2020, UCB a été informée que le ministère américain de la Justice suspendait l'enquête ouverte par son bureau dans l'État de Géorgie. La Société collabore pleinement avec les deux organes cités précédemment.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

4. Programme de prix de référence des médicaments 340B

En décembre 2021, UCB a mis à jour sa politique 340B relative aux pharmacies contractuelles, en indiquant qu'UCB cessait de fournir des produits à prix réduit 340B à certaines pharmacies passant des accords avec des entités couvertes participant au Programme de prix de référence des médicaments 340B. UCB soutient fermement le programme 340B et s'engage à garantir l'accès aux médicaments d'UCB pour les populations vulnérables et défavorisées. UCB a donc choisi de continuer à fournir des produits au prix 340B à plusieurs pharmacies sous contrat associées à des entités couvertes dont l'admissibilité dépend de leur statut de subvention auprès de la HRSA et dont la mission consiste à s'occuper des populations vulnérables et défavorisées. UCB continuera également à fournir des produits achetés au prix 340B aux pharmacies détenues à 100 % par des entités couvertes et, pour les entités couvertes non bénéficiaires de subventions fédérales qui n'ont pas de pharmacie, UCB permettra la désignation d'une seule pharmacie contractuelle éligible pour recevoir le produit à prix réduit 340B.

En 2021 et 2022, l'Administration des ressources et des services de santé (HRSA) du Département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis a envoyé à de nombreux fabricants de médicaments un courrier les notifiant que les mesures qu'ils avaient prises pour restreindre les transactions des pharmacies contractuelles enfreignaient la législation 340B. Les courriers demandaient également aux fabricants de rembourser les surfacturations présumées et de mettre fin à leurs restrictions, faute de quoi la HRSA pourrait demander des sanctions pécuniaires au civil. Ces fabricants sont actuellement engagés dans des procédures avec le gouvernement américain afin de confirmer la légalité des restrictions.

En juin 2022, UCB a reçu un courrier similaire de la HRSA. Si la HRSA ou un autre organisme devait entamer une procédure contre UCB sur la base de ce courrier, une issue négative pourrait avoir d'importantes conséquences défavorables sur l'activité, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, les perspectives et la situation financière d'UCB. Cependant, conformément aux décisions de plusieurs tribunaux fédéraux dans les procès de fabricants mentionnés ci-dessus, UCB pense que sa politique ne viole pas les exigences du Programme 340B et que sa politique 340B est conforme aux lois américaines applicables. Afin de confirmer que le courrier de la HRSA s'appuie sur un raisonnement erroné et que la politique d'UCB est conforme à la législation 340B, UCB a engagé une action en justice contre la HRSA en septembre 2022. L'affaire a été suspendue en attendant le résultat de l'appel de la décision d'un tribunal fédéral portant sur les contestations de deux autres fabricants concernant les courriers de la HRSA portant sur les politiques 340B relatives aux pharmacies contractuelles de ces fabricants.

44. Transactions avec les parties liées

44.1 Ventes et services intra-groupe

Au cours des exercices clôturés au 31 décembre 2021 et 2022, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur la base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été établies sur la base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence, en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

En ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères ont dans la plupart des cas été atteints grâce à l'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe d'honoraires suffisants pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, les dépôts et prêts pour les sociétés affiliées du Groupe UCB ainsi que les fonctions et activités menées par le Groupe UCB afin d'optimiser ses opérations.

44.2 Transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB SA

Dans le courant de l'année 2022, il n'y a pas eu de transactions financières avec des parties liées autres que des sociétés affiliées d'UCB SA.

44.3 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants publiée ci-dessous reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, pour la partie de l'année durant laquelle ils ont exercé leur mandat.

	2022	2021
Avantages à court terme du personnel	16	18
Indemnités postérieures à l'emploi	3	3
Paiements fondés sur des actions	8	6
Total de la rémunération des principaux dirigeants	27	27

Les avantages à court terme du personnel englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, la mise à disposition de voitures et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération basée sur des actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options sur actions, des attributions d'actions gratuites et des actions de performance, comme indiqué dans la Note 28. Les indemnités de fin de contrat englobent tous les montants d'indemnisation, y compris les avantages en nature et les indemnités différées. Aucun prêt n'a été consenti par la Société ou une filiale du Groupe à un administrateur ou un membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet effet.

44.4 Actionnaires et structure de l'actionnariat

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (nommé ci-après « Actionnaire de Référence » ou « Tubize »), une entreprise belge cotée sur le marché Euronext Bruxelles, détenant 69 440 861 actions UCB sur un total de 194 505 658 (c'est-à-dire 35,70 %) au 31 décembre 2022.

Sur la base des notifications de transparence reçues par Tubize et, selon le cas, des communications publiques plus récentes, la structure de l'actionnariat de Tubize à la date du 31 décembre 2022 peut être résumée comme suit :

	Concert		En dehors du concert		Total	
	Droits de vote	%	Droits de vote	%	**Droits de vote**	**%**
FEJ SRL	8 525 014	19,15 %	1 988 800	4,47 %	10 513 814	23,62 %
Daniel Janssen	5 881 677	13,21 %	0	0,00 %	5 881 677	13,21 %
Altaï Invest SA	4 969 795	11,16 %	40 205	0,09 %	5 010 000	11,26 %
Barnfin SA	3 903 835	8,77 %	0	0,00 %	3 903 835	8,77 %
Jean van Rijckevorsel	11 744	0,03 %	0	0,00 %	11 744	0,03 %
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	23 292 065	52,33 %	2 029 005	4,56 %	25 321 070	56,89 %
Autres actionnaires	0	0,00 %	19 191 528	43,11 %	19 191 528	43,11 %
Total des droits de vote	23 292 065	52,33 %	21 220 533	47,67 %	44 512 598	100,00 %

Altaï Invest SA est contrôlée par Evelyn du Monceau, née Evelyn Janssen. Barnfin SA est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel, née Paule Bridget Janssen.

Les actionnaires de référence de Tubize, appartenant à la famille Janssen, agissent de concert, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un pacte d'actionnaires portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne Tubize ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, paragraphe 1, 13°, a), b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, paragraphe 1, 5°, a) et b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

UCB détient également des actions UCB (voir ci-dessous pour un aperçu de sa participation au 31 décembre 2022). Le solde des actions UCB est détenu par le public.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus) sur la base des notifications de transparence reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (situation au 31 décembre 2022) :

Participations donnant le contrôle et importantes d'UCB au 31 décembre 2021

Situation au 31 décembre 2021

	Capital social (€)	€ 583 516 974		13 mars 2014
	Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	194 505 658		13 mars 2014
1	Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
	Titres avec droits de vote (actions)	69 440 861	35,70 %	31 juillet 2022
2	UCB SA			
	Titres avec droits de vote (actions)	4 910 760	2,52 %	31 décembre 2022
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	0	0,00 %	6 mars 2017
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	18 décembre 2015
	Total	4 910 760	2,52 %	
	Free float[2] (titres avec droits de vote [actions])	120 154 037	61,77 %	
3	Wellington Management Group LLP			
	Titres avec droits de vote (actions)	15 166 845	7,80 %	13 mai 2022
4	BlackRock, Inc.			
	Titres avec droits de vote (actions)	9 412 691	4,84 %	13 janvier 2020
5	FMR LLC			
	Titres avec droits de vote (actions)	7 509 016	3,86 %	1er août 2022

Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel.

1 Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6, §6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

2 Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize) ou UCB SA. Seuls les titres avec droits de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans le calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

45. Événements survenus après la date de l'état de la situation financière

Fin janvier 2023, UCB a vendu un portefeuille de marques établies comprenant cinq médicaments sur ordonnance commercialisés en Europe. Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques appartenant à diverses catégories thérapeutiques non principales.

Le 8 février 2023, UCB a annoncé que la solution orale FINTEPLA®** (*fenfluramine*) avait été approuvée par l'Union européenne (UE) pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut (SLG), en tant que thérapie complémentaire d'autres médicaments antiépileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. Cette approbation déclenche le paiement du certificat de valeur conditionnelle de US$ 2,00 par action aux anciens actionnaires de Zogenix, Inc., qui a été acquise par UCB le 7 mars 2022, ainsi qu'aux détenteurs d'obligations convertibles de Zogenix, Inc., celles-ci ayant toutes été converties après la clôture de l'acquisition. Ces certificats de valeur conditionnelle atteignent US$ 145 millions au total.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

46. Liste des entreprises consolidées intégralement

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Allemagne		
UCB Pharma GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB GmbH
UCB GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma SA
UCB BioSciences GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Cosmix Verwaltungs GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	Ra Pharmaceuticals, Inc.
Zogenix GmbH [2] – Altheimer Eck 6 – 80331 Munich	100 %	UCB Pharma GmbH
Arménie		
Nile AI LLC– 15 Nar Dos, 1st Lane– Yerevan	100 %	Nile AI, Inc.
Australie		
UCB Australia Pty. Ltd. – Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	UCB SA
Engage Therapeutics Australia Pty. Ltd., Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	Engage Therapeutics, Inc.
Autriche		
UCB Pharma Gesellschaft m.b.H. – Twin Tower, Wienerbergstrasse 11/12a – 1100 Wien	100 %	UCB Pharma SA
Belgique		
UCB Fipar SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.198.811)	100 %	UCB Belgium SA
UCB Biopharma SRL – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0543.573.053)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Belgium SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0402.040.254)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Pharma SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.096.168)	100 %	UCB SA
Sifar SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0453.612.580)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Ventures SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Brussels (BE0667.816.096)	100 %	UCB SA
UCB Ventures Belgium SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Brussels (BE0668.388.891)	100 %	UCB Ventures SA
Brésil		
UCB Biopharma Ltda – Av. Presidente Juscelino Kubitschek, nº 1327, 5° andar, Condominio Edificio Internacional Plaza II – CEP: 04543– 011 São Paulo	100 %	UCB SA
Bulgarie		
UCB Bulgaria EOOD – 2B Srebarna street, fl. 9, office 8B, Lozenetz, Sofia 1407	100 %	UCB SA
Canada		
UCB Canada Inc. – 2201 Bristol Circle, Suite 602 – ON L6H0J8 Oakville	100 %	UCB Holdings, Inc.
Chine		
UCB Trading (Shanghai) Co Ltd – Suite 317, 439 No.1 Fu Te Road West, Shanghai (Pilot Free Trade Zone)	100 %	UCB SA
UCB Pharma (Hong Kong) Ltd – Rooms 156 & 157, 20/F, Cityplaza Three, 14 Taikoo Wan Road– Tai Koo, Hong Kong	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Pharma (Zhuhai) Company Ltd – Section A., Workshop, No.3 Science & Technology 05th Road, Innovation Coast, National Hi-Tech Industrial Development Zone – Zhuhai Guangdong Province	100 %	UCB Pharma GmbH

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Corée du Sud		
UCB Korea Co Ltd. – 4th Fl., A+ Asset Tower, 369 Gangnam-daero, Seocho-gu – 06621 Seoul	100 %	UCB SA
Danemark		
UCB Nordic AS – Edvard Thomsens Vej 14, 7 – 2300 Copenhagen	100 %	UCB Pharma SA
Espagne		
UCB Pharma SA – Plaza de Manuel Gómez Moreno, s/n, Edificio Bronce, 5th floor – 28020 Madrid	100 %	UCB SA
Zogenix Espana S.L[2] – Calle Jose Ortega y Gasset 22-24, 3rd Floor – 28006 Madrid	100 %	UCB Pharma SA (ES)
États-Unis		
UCB Holdings, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Pharma SA
UCB , Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
UCB Biosciences, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
UCB Manufacturing, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
Element Genomics, Inc.[1] – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Biosciences, Inc.
Ra Pharmaceuticals, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
Engage Therapeutics, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
Nile AI, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
Zogenix, Inc.[2]– Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Biosciences, Inc.
Zogenix MDS, Inc.[2] – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	Zogenix, Inc.
UCB Pharma Oy Finland – Bertel Jungin aukio 5,6.krs – 02600 Espoo	100 %	UCB Pharma SA
France		
UCB Pharma SA – Défense Ouest 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes	100 %	UCB SA
Zogenix SAS [2, 3] – 26 rue Cambacérès – 75008 Paris	100 %	UCB Pharma SA (FR)
Grèce		
UCB A.E. – 63 Agiou Dimitriou Street – 17456 Alimos – Athens	100 %	UCB SA
Hongrie		
UCB Hungary Ltd – Obuda Gate Building Arpád Fejedelem ùtja 26–28 – 1023 Budapest	100 %	UCB SA
Italie		
UCB Pharma SpA – Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	UCB SA
Zogenix S.r.l.[2]– Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	Zogenix International Limited

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Irlande		
UCB (Pharma) Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100 %	UCB SA
UCB Manufacturing Ireland Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100 %	UCB SA
Zogenix ROI Limited[2] – Trinity House, Charleston Road – Ranelagh, Dublin 6, D06 C8X4	100 %	Zogenix International Limited
Inde		
UCB India Private Ltd – Building No. P3, Unit No. 103, 1st Floor, Prithvi Complex, Kalher Pipe Line, Kalher, Bhiwandi, Thane– 421302 Maharashtra	100 %	UCB SA
Japon		
UCB Japan Co Ltd – Shinjuku Grand Tower, 8-17-1 Nishi-Shinjuku 160-0023 Shinjuku, Tokyo	100 %	UCB SA
Zogenix Japan KK[2, 3] –1–1–1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku, Tokyo, 100-0011, Japan	100 %	UCB Japan
Mexique		
UCB de Mexico SA de C.V. – Calzada Mariano Escobedo 595, Piso 3, Oficina 03/100, Colonia Rincón del Bosque, Bosque de Chapultepec I sección, Alcaldía Miguel Hidalgo, 11589 Mexico D.F.	100 %	UCB SA
Vedim SA de C.V. 1– Calzada Mariano Escobedo 595, Piso 3, Oficina 03/100, Colonia Rincón del Bosque, Bosque de Chapultepec I sección, Alcaldía Miguel Hidalgo– 11589 Mexico D.F.	100 %	UCB SA
Norvège		
UCB Pharma A.S. – Haakon VIIs gate 6 – 0161 Oslo	100 %	UCB Pharma SA
Pays-Bas		
UCB Pharma B.V. (Netherlands) – Hoge Mosten 2 – 4822 NH Breda	100 %	UCB Pharma SA
Pologne		
Vedim Sp. z.o.o. – Ul. L. Kruczkowskiego, 8, 00 – 380 Warszawa	100 %	UCB SA
UCB Pharma Sp. z.o.o. – Ul. L. Kruczkowskiego, 8, 00 – 380 Warszawa	100 %	UCB SA
Portugal		
UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Rua do Silval, nº 37, piso 1, S1.3, 2780-373 Oeiras	100 %	UCB SA
République tchèque		
UCB S.R.O. – Jankovcova 1518/2 – 170 00 Praha 7	100 %	UCB SA
Roumanie		
UCB Pharma Romania S.R.L. – 165 Calea Floreasca, One Tower Building, 3rd Floor, 1st district– Bucharest 14459	100 %	UCB SA

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Royaume-Uni		
UCB (Investments) Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB SA
Celltech Group Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB (Investments) Ltd
Celltech R&D Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Darwin Discovery Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Zogenix Europe Limited[2] – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Zogenix, Inc.
Zogenix International Limited[2] – The Pearce Building West Street, SL6 1RL Maidenhead, Berkshire	100 %	Zogenix Europe Limited
Russie		
UCB Pharma LLC – Shturvaluaya 5 bldg 1 – 125364 Moscow	100 %	UCB SA
UCB Pharma Logistics LLC – 1st Krasnogvardeyskiy proezd 15, floor 13, office 2, room 35, premises 1 – 123100 Moscow	100 %	UCB SA
Suède		
UCB Pharma AB (Sweden) – Master Samuelsgatan 60 – 111 21 Stockholm	100 %	UCB Pharma SA
Suisse		
UCB Farchim SA (A.G. – Ltd.) – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Pharma SA
Doutors Réassurance SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Farchim SA
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Farchim SA
UCB Medical Devices SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Farchim SA
Taïwan		
UCB Pharmaceuticals (Taiwan) Ltd – 12F.-2, No.88, Dunhua N. Rd., Songshan Dist– 10551 Taipei	100 %	UCB SA
Turquie		
UCB Pharma A.S. – Palladium Tower, Barbaros Mah., Kardelen Sok. No.2, Kat.24/80 -34746 Istanbul	100 %	UCB SA
Ukraine		
UCB Ukraine LLC – 19 Grygoriya Skovorody Str., Business – center "Podol Plaza" – 04070 Kiev	100 %	UCB Pharma GmbH

1 Element Genomics, Inc (U.S.) et Vedim SA de C.V. (Mexico) ont fusionné respectivement avec UCB Biosciences, Inc. et UCB de Mexico S.A. de C.V. le 1er janvier 2022 et sont inclus dans le compte de résultat consolidé pour 2021. Handl Therapeutics BV a fusionné avec UCB Biopharma SRL le 1er juillet 2021.

2 Ces sociétés ont été acquises le 7 mars 2022 : Zogenix, Inc. (É.-U.), Zogenix MDS, Inc. (É.-U.), Zogenix KK (Japon), Zogenix Europe Limited (R.-U.), Zogenix International Limited (R.-U.), Zogenix GmbH (Allemagne), Zogenix S.r.l. (Italie), Zogenix SAS (France), Zogenix Espana S.L. (Espagne), Zogenix ROI Limited (Irlande).

3 Zogenix KK (Japon) et Zogenix SAS (France) ont fusionné respectivement avec UCB Japan Co. Ltd le 1er juillet 2022 et UCB Pharma S.A. (France) le 30 novembre 2022, et sont incluses dans le compte de résultat consolidé pour 2022 jusqu'à ce que la fusion ait eu lieu.

4. Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés au 31 décembre 2022, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signée par **Jean-Christophe Tellier** (CEO) et **Sandrine Dufour** (CFO)

au nom du conseil d'administration

5. Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de UCB SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 avril 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons réalisé le contrôle légal des comptes annuels consolidés de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 15.868 millions et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice (attribuable aux actionnaires) de EUR 418 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Hypothèses et estimations significatives dans les provisions pour rabais, ristournes et retours sur ventes aux Etats-Unis

Voir Note 35

Description du point clé de l'audit
Aux États-Unis, le Groupe UCB vend des produits à divers clients dans le cadre de contrats commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement (Medicaid, Medicare ou système équivalent). Ce processus génère des ajustements significatifs sur les ventes brutes qui prennent la forme de rabais, refacturations, ristournes et retours de produits. Nous avons déterminé que ce point constitue un point clé de l'audit car des montants significatifs de ces ajustements non réglés sont provisionnés dans les comptes à la fin de l'année. Le processus de détermination de ces provisions est complexe et dépend des conditions contractuelles et de la réglementation, ainsi que des prévisions des volumes de ventes par canal de distribution et des estimations de retours attendus de produits. Comme indiqué dans la Note 35, le montant des provisions au 31 décembre 2022 est de EUR 726 millions (EUR 761 millions au 31 décembre 2021).

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
Nos tests se sont concentrés sur les provisions pour rabais, refacturations, ristournes et retours de produits enregistrés en fin d'exercice car le processus relatif à ces provisions implique l'utilisation de gros volumes de données, concernant les volumes de ventes et les ristournes provenant de sources multiples, qui, prises ensemble, nécessitent des estimations importantes de la direction dans un environnement de système de soins de santé complexe aux États-Unis.

Nous avons obtenu les calculs de la direction relatifs aux rabais, refacturations, ristournes et retours de produits et avons testé les données utilisées dans les calculs de provisions. Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des provisions sur base de notre compréhension et du test du processus utilisé par la direction pour le calcul et l'enregistrement des provisions de fin d'année.
- Nous avons testé l'exactitude mathématique des provisions de fin d'année et avons comparé ces montants à nos propres évaluations développées de manière indépendante (procédures analytiques de substance). Nos évaluations indépendantes ont été développées sur base des ventes, de l'historique des factures de rabais reçues, ajustées aux volumes actuels, aux taux de rabais indiqué dans les contrats et accords de vente avec les tiers et ajustées par rapport à tout facteur spécifique de la Société ou du secteur.
- Nous avons évalué les hypothèses et estimations significatives dans l'analyse de la direction et, le cas échéant, nous avons considéré d'autres facteurs connus tels que l'entrée de génériques ou toute information gouvernementale, juridique ou réglementaire. Nous avons évalué les hypothèses utilisées afin de déterminer les délais de latence standards pour les rabais commerciaux, les rabais Medicare, les rabais Medicaid, les escomptes, les refacturations et les retours de produits.
- Nous avons examiné des déclarations et des données de tiers, nous avons échantillonné les factures de rabais et de refacturation reçues après la fin de l'exercice et nous avons évalué les estimations de la direction concernant l'inventaire circulant dans les canaux de distribution.
- Nous avons comparé avec des pairs (cotés et non cotés).
- Nous avons effectué des tests rétrospectifs en comparant les provisions comptabilisées au cours des périodes précédentes avec les données réelles de rabais, refacturations, ristournes et retours afin de tester l'exactitude historique de la direction dans le calcul de ces provisions.

Pour déterminer le caractère approprié de la politique de comptabilisation des produits conformément à la norme IFRS 15 appliquée par la direction dans le calcul des rabais, refacturations, ristournes et retours de produits conformément aux exigences contractuelles et réglementaires, il y a matière à jugement. Nous n'avons relevé aucune différence significative entre nos attentes indépendantes et les provisions et nous avons conclu que les hypothèses et estimations de la direction étaient raisonnables. De plus, les politiques appliquées sont cohérentes à tous égards importants avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

Voir Notes 3.10, 3.14, 3.15, 4.2.2, 14, 20 et 21)

Description du point+ clé de l'audit
Le Groupe UCB détient EUR 4.816 millions d'immobilisations incorporelles (31 décembre 2021 – EUR 3.159 millions) incluant des licences, brevets et marques déposées et d'un goodwill de EUR 5.340 millions au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – EUR 5.173 millions).

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles sont subordonnées aux flux de trésorerie futurs et si ces flux de trésorerie n'atteignent pas les niveaux attendus, il existe un risque que ces actifs fassent l'objet de réductions de valeur. Les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe reposent sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations comme la croissance du revenu, le succès du lancement de nouveaux produits, les dates d'expiration de brevets, les marges réalisées, les valeurs terminales et les taux d'actualisation. Tout changement dans ces hypothèses peut mener à un changement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles et du goodwill. C'est la raison pour laquelle cet élément est considéré comme un point clé de l'audit.

Comme indiqué dans la Note 21, le Groupe dispose d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), Biopharmaceutique, pour ce qui concerne le test de perte de valeur sur le goodwill.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
Nous avons obtenu les analyses d'évaluation de la dépréciation du Groupe UCB et effectué les procédures suivantes :

- Nous avons testé le caractère raisonnable de la méthodologie et des principales hypothèses, notamment la croissance des bénéfices et des flux de trésorerie, les valeurs terminales, l'impact de l'expiration des brevets, l'impact des prix, l'obsolescence potentielle des produits, la probabilité de succès des produits en cours de développement et la sélection des taux d'actualisation.
- Nous avons évalué la justification par la direction de ses hypothèses, notamment en comparant les hypothèses pertinentes aux prévisions économiques et sectorielles. Pour ce faire, nous avons travaillé avec nos spécialistes internes en évaluation.
- Nous avons également évalué le processus de préparation du plan stratégique du Groupe qui a été approuvé par le conseil d'administration d'UCB.
- Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité de la direction afin de déterminer l'impact des changements raisonnablement possibles des hypothèses clés et nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité indépendants afin de quantifier les changements à la baisse des modèles de la direction nécessaires pour entraîner une dépréciation.
- Nous avons également évalué le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie actualisés en les comparant à la capitalisation boursière du Groupe.

L'analyse de la valeur recouvrable des actifs du Groupe réalisée par la direction n'a pas mené à la comptabilisation de pertes de valeur en 2022 (voir Note 14). Sur base de nos diligences, nous estimons que cette position est appropriée. De plus, nous avons constaté que les estimations de la direction reposaient sur des hypothèses raisonnables dont seules des modifications déraisonnables à la baisse pouvaient entraîner une réduction de valeur significative.

En ce qui concerne l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Biopharmaceutique, nous avons confirmé qu'il s'agit du niveau le plus bas auquel la direction gère le goodwill à des fins internes, que ceci est cohérent avec la manière dont les résultats et la situation financière du Groupe sont communiqués au comité exécutif et au conseil d'administration, et que ceci est donc conforme aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Acquisition Zogenix, Inc

Voir Note 8

Description du point clé de l'audit
Le 7 mars 2022, UCB a conclu avec succès l'acquisition de Zogenix, Inc. (Zogenix) qui est désormais une filiale à part entière d'UCB. Cette acquisition a donné lieu à un regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3. Les anciens actionnaires de Zogenix ont reçu 26 USD en espèces pour chaque action Zogenix, plus un droit à la valeur contingente (CVR) pour un paiement potentiel en espèces de 2,00 USD en cas d'approbation de FINTEPLA®** par l'UE d'ici le 31 décembre 2023, ce qui donne un montant total payé en espèces de 1,5 milliard d'euros, sans compter le règlement après clôture de la dette convertible dans une transaction séparée (converti en USD à la date d'acquisition).

L'allocation du prix d'achat (PPA) a été réalisée par UCB avec l'aide d'experts. Les principaux éléments résultant du PPA comprennent des immobilisations incorporelles (principalement liées à FINTEPLA®**) et le goodwill. Dans le cadre de l'affectation du prix d'achat, un passif d'impôt différé a été enregistré sur les immobilisations incorporelles, car la juste valeur des actifs dans le cadre de cette acquisition doit refléter les avantages fiscaux que l'entité aurait obtenus si les actifs avaient été fiscalement déductibles conformément à l'IFRS 3.

Nous avons identifié l'acquisition de Zogenix Inc comme un point clé de l'audit parce que l'évaluation de la juste valeur de son goodwill, de ses actifs incorporels et de ses impôts différés est basée sur des jugements et des estimations importants, y compris les flux de trésorerie projetés, la croissance des revenus, le succès de FINTEPLA®** en tant que médicament orphelin pour le traitement des crises associées au syndrome de Lennox-Gastaut, les dates d'expiration des brevets, les marges bénéficiaires et le taux d'actualisation. Des changements dans ces hypothèses pourraient entraîner une modification de la juste valeur du goodwill, des actifs incorporels et des impôts différés.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
Nous avons effectué les procédures suivantes sur l'acquisition :

- Identification et inspection des documents clés, des termes et conditions de la transaction (rapports de due diligence, résultats des essais cliniques, accords et contrats) et de la société acquise (états financiers historiques, dépôts auprès de la SEC, plans d'options sur actions, ...) ;
- Procédures d'audit sur le solde d'ouverture de Zogenix à la date de l'acquisition et de son intégration dans les systèmes d'UCB ;
- Examen de la documentation de couverture en relation avec le financement de l'acquisition ;
- Examen du traitement comptable de l'acquisition conformément aux normes IFRS, et des informations connexes.

Nous avons obtenu le PPA du Groupe UCB et testé le caractère raisonnable des approches et méthodes d'évaluation ainsi que les hypothèses clés, y compris les projections de bénéfices et de flux de trésorerie, l'impact de l'expiration des brevets, l'impact des prix, la probabilité de succès de FINTEPLA®** en tant que médicament orphelin pour le traitement des crises associées au syndrome de Lennox-Gastaut et la sélection du taux d'actualisation. Nous avons évalué la justification de ses hypothèses par la direction, notamment en comparant les hypothèses pertinentes aux prévisions économiques et sectorielles. Pour ce faire, nous avons travaillé avec nos spécialistes internes en évaluation. Nous avons évalué le processus de préparation des principales hypothèses prévisionnelles et évalué leur caractère raisonnable.

Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité de la direction basées sur de nombreux facteurs tels que la pénétration des indications, la probabilité de succès, les primes de prix, les rabais et remises, les formulations à libération prolongée, les concurrents supplémentaires ou le calendrier des lancements.

Nous avons évalué les hypothèses de la direction concernant le taux d'évaluation du passif d'impôt différé et évalué les critères de reconnaissance des actifs d'impôt différé conformément aux normes IFRS.

Sur la base des procédures effectuées, nous considérons que les jugements de la direction sont raisonnables et nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives. Nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans la Note 8 que nous avons jugées appropriées.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'autorisation réglementaire dans chaque pays.

Comptabilisation d'actifs d'impôt différé et positions fiscales incertaines

Voir Notes 3.12, 4.2.5, 32 et 36)

Description du point clé de l'audit
Le Groupe UCB a généré et génère des pertes fiscales importantes en raison de performances passées. Il existe une incertitude inhérente à l'évaluation, d'une part, de la disponibilité des pertes et des crédits d'impôt et, d'autre part, à la prévision des bénéfices imposables futurs, qui détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés. De plus, les contrôles fiscaux en cours peuvent avoir une incidence sur la disponibilité et le montant des pertes fiscales et des crédits d'impôt.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a comptabilisé EUR 379 millions d'actifs d'impôt différé (EUR 501 millions au 31 décembre 2021). Le processus de détermination des actifs d'impôt différé est complexe et implique une part importante d'estimation. C'est la raison pour laquelle la comptabilisation d'actifs d'impôt différé a été considérée comme étant hautement importante pour notre audit.

Le groupe opère dans un environnement fiscal multinational complexe et il existe des questions fiscales et de prix de transfert non clôturées avec les autorités fiscales. Des estimations sont nécessaires afin d'évaluer le niveau de provisions requis en rapport avec les positions fiscales incertaines. C'est la raison pour laquelle les provisions pour positions fiscales incertaines sont également considérées comme un point clé de l'audit. Au 31 décembre 2022, le Groupe a comptabilisé des provisions de EUR 145 millions au titre de positions fiscales incertaines (EUR 156 millions au 31 décembre 2021). Les provisions pour positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsque le Groupe considère qu'il est peu probable qu'une position fiscale sera soutenable si elle est remise en question par les autorités fiscales et après avoir épuisé toutes les options juridiques.

En regard des provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe a comptabilisé des actifs d'impôts d'un montant de EUR 27 million (EUR 26 million au 31 décembre 2021) suite à l'initiation de Procédures Amiables. Ces actifs d'impôts sont comptabilisés lorsque le Groupe considère qu'il est probable qu'une Procédure Amiable débouchera sur un ajustement correspondant dans une ou plusieurs juridictions.

Ceci signifie que, sur une base nette, le Groupe a provisionné un montant de EUR 109 millions (EUR 130 millions au 31 décembre 2021) afin de couvrir les positions fiscales incertaines.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
Nous avons évalué le bien-fondé des principales hypothèses et estimations de la direction, en particulier la probabilité de générer suffisamment de bénéfices imposables futurs qui sous-tend la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

Nous avons évalué les incidences potentielles de l'issue des contrôles fiscaux sur la disponibilité des pertes fiscales et des crédits d'impôt (et la nécessité de comptabiliser une provision pour les positions fiscales incertaines, si cela est jugé nécessaire).

Nous avons examiné l'état actuel des contrôles fiscaux récents et toujours en cours, l'issue des contrôles antérieurs, les positions discrétionnaires prises dans les déclarations fiscales et les estimations de l'année en cours et l'évolution de l'environnement fiscal.

En collaboration avec nos propres spécialistes en fiscalité internationale, nous avons évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes ainsi que certaines opinions fiscales de tiers. Sur base de ces informations, nous avons analysé et remis en question certaines hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les provisions fiscales. Nous avons conclu que les provisions pour positions fiscales incertaines ont été enregistrées en conformité avec IFRIC 23.

Nous avons évalué si les informations fournies par le Groupe UCB – concernant la sensibilité de la comptabilisation des actifs d'impôt différé à des modifications raisonnablement probables des hypothèses significatives – reflétaient les risques inhérents qui y sont liés et les informations à fournir concernant les impôts et les positions fiscales incertaines.

Sur base de nos diligences, nous avons déterminé que les conclusions de la direction sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé et leur recouvrabilité sont appropriées. Nous avons également conclu que les provisions pour positions fiscales incertaines et les informations fournies sont acceptables.

Litiges, plainte s et enquêtes réglementaires en cours

Voir Notes 3.28, 4.2.3, 34 et 43)

Description du point clé de l'audit
L'industrie pharmaceutique est une industrie hautement réglementée, ce qui augmente le risque inhérent de litiges, de plaintes et d'enquêtes réglementaires. Le Groupe UCB est engagé dans un certain nombre d'actions en justice, y compris dans la responsabilité liée à la commercialisation de produits, des litiges commerciaux et des enquêtes réglementaires, qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Le Groupe se conforme aux exigences de la norme IAS 37 pour l'évaluation et l'enregistrement de provisions pour certains risques. L'enregistrement d'une provision ou d'un passif éventuel afin de couvrir le risque juridique requiert par nature l'utilisation d'un jugement professionnel en raison de la difficulté d'estimer l'issue des litiges qui peuvent survenir.

En raison de la nature des procédures en cours à l'encontre du Groupe et de l'utilisation d'estimations dans la détermination des provisions, nous considérons les litiges, réclamations et enquêtes réglementaires en cours comme un point clé de l'audit.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a enregistré des provisions pour EUR 361 millions (EUR 271 millions au 31 décembre 2021) concernant, entre autres, des actions en justice en cours contre le Groupe et des informations ont été fournies dans la Note 34 au sujet de ces provisions, tout comme la publication des passifs éventuels dans la Note 43 relative aux enquêtes réglementaires en cours ou aux plaintes en justice lorsque la direction pense avoir des arguments de défense fondés contre les plaintes engagées.

Comme indiqué dans les Notes 34 et 43, le Groupe est impliqué dans plusieurs dossiers de responsabilité liée à la commercialisation du produit Distilbène. La provision s'élevait à EUR 124 millions au 31 décembre 2021 et s'élève à EUR 118 millions au 31 décembre 2022.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
Nous avons évalué l'adéquation du système de contrôle interne et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus de détermination des provisions pour litiges.

Ces contrôles concernent principalement l'identification des dossiers à provisionner en fonction des motifs du litige et la détermination du montant des provisions estimées selon les méthodologies retenues par le Groupe.

Nos travaux d'audit ont porté sur les points suivants :

- Nous avons discuté des réclamations légales et réglementaires réelles ou en cours avec le directeur juridique du Groupe afin de mettre à jour notre compréhension du statut de chaque dossier.
- Nous avons établi notre propre attente quant à l'issue probable et testé de manière substantielle le montant provisionné (par exemple Distilbène) en évaluant les hypothèses utilisées pour mesurer la provision par discussion et par référence aux décisions de justice réelles (similaires), à la documentation disponible telle que la correspondance avec les conseillers juridiques externes et en obtenant des confirmations indépendantes des conseillers juridiques externes.
- Nous avons examiné l'exhaustivité des questions juridiques et réglementaires en interrogeant le directeur juridique du groupe et en lisant les procès-verbaux des réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, et nous n'avons pas identifié d'autres questions juridiques qui ne nous avaient pas déjà été communiquées.
- Nous avons évalué les hypothèses relatives à l'évaluation de la provision liée à la responsabilité du produit Distilbène de EUR 118 millions (31 décembre 2021 – EUR 124 millions) en nous référant aux décisions de justice réelles pour les affaires Distilbène clôturées et à l'effet des nouvelles affaires initiées dans le courant de 2021. Nous avons discuté avec la direction d'UCB et évalué les hypothèses utilisées.

Nos tests n'ont révélé aucune anomalie significative dans les provisions comptabilisées. Nous avons constaté que dans le cadre de l'établissement des états financiers du Groupe, les estimations faites par la direction et les provisions comptabilisées sont raisonnables et les informations fournies relatives aux questions juridiques et réglementaires, provisions et passifs éventuels dans les Notes 34 et 43 sont conformes aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.Wij communiceren met het auditcomité onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport sur l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés (Groupe UCB Rapport Annuel Intégré 2022). Ces informations non-financières contiennent les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concordent avec les comptes annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les normes GRI (Global Reporting Initiative). Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément aux normes GRI.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format Electronique Unique Européen (ESEF)
Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel du Groupe au

31 décembre 2022 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions
Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 21 février 2023

Mazars Réviseurs d'entreprises
Commissaire

Représentée par
Anton NUTTENS
Reviseur d'Entreprises

6. États financiers statutaires abrégés d'UCB SA

6.1 Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés et des Associations, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB SA.

Les états financiers statutaires d'UCB SA sont préparés conformément aux normes comptables belges (BGAAP).

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

Le commissaire aux comptes a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB SA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux.

Ces documents sont disponibles sur notre site internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB SA
Corporate Communication
Allée de la Recherche 60
B-1070 Bruxelles (Belgique)

6.2 État de la situation financière

€ millions	2022	2021
Actifs		
Frais d'établissement	6	8
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	40	38
Actifs financiers	9 397	8 594
Actifs immobilisés	9 443	8 640
Créances échues à plus d'un an	2 966	1 370
Créances échues dans l'année	15	329
Investissements à court terme	457	492
Trésorerie disponible	14	24
Comptes de régularisation	91	80
Actifs courants	3 542	2 295
Total de l'actif	12 985	10 935
Passifs		
Capital	584	584
Prime d'émission	2 000	2 000
Réserves	6 254	6 254
Bénéfices reportés	76	120
Capitaux propres	8 913	8 956
Provisions	25	32
Provisions et impôts différés	25	32
Dettes échues à plus d'un an	3 356	1 542
Dettes échues dans l'année	596	328
Comptes de régularisation	95	77
Passifs courants	4 047	1 947
Total du passif	12 985	10 935

6.3 Compte de résultat

€ millions	2022	2021
Produits d'exploitation	121	85
Charges d'exploitation	- 140	- 113
Résultat d'exploitation	**- 19**	**- 28**
Produits financiers	361	417
Charges financières	- 130	- 76
Résultat financier	**231**	**341**
Résultat avant impôts	**212**	**313**
Impôts sur le résultat	- 2	0
Résultat de l'exercice à affecter	**210**	**313**

6.4 Compte d'affectation

€ millions	2022	2021
Bénéfices de l'exercice à affecter	210	313
Bénéfices de l'exercice précédent reportés	118	52
Bénéfices à affecter	**328**	**366**
Transfert au capital et aux réserves	**0**	**0**
Bénéfices à reporter	76	120
Résultat à reporter	**76**	**120**
Dividendes	252	246
Bénéfices à distribuer	**252**	**246**
Si l'affectation du bénéfice est approuvée, le dividende brut par action sera fixé à :	**€ 1,33**	**€ 1,30**
Si l'affectation du bénéfice est approuvée et les réglementations fiscales appliquées, le dividende net par action sera fixé à :	**€ 0,931**	**€ 0,910**

En 2022, les activités d'UCB SA ont généré € 249 millions de produits financiers provenant d'immobilisations financières dans des sociétés affiliées. Le résultat net atteint € 210 millions vavà € 328 millions, dont € 118 millions de résultats reportés de l'exercice précédent.

Le capital émis d'UCB SA est représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale au 31 décembre 2022.

En date du 31 décembre 2022, UCB SA détient 4 910 760 actions propres dans le but d'honorer l'exercice des options sur actions et des actions gratuites octroyées au Conseil d'Administration et à certaines catégories du personnel.

Le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,33 par action. Si la proposition de dividende brut est approuvée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2023, le dividende net de € 0,931 par action sera payable le 3 mai 2023 en échange du coupon n° 26. Les actions détenues par UCB SA ne donnent droit à aucun dividende.

Au 31 décembre 2022, 189 594 898 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 252 millions. Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA en date de l'approbation du dividende. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation. Les comptes annuels 2022 seront mis à jour en conséquence.

6.5 Résumé des principales méthodes comptables

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes conformément à l'article 3:6 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

6.5.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises dans l'état de la situation financière à leur prix d'acquisition ; les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle « prorata temporis ». Les taux d'amortissement sont les suivants :

Bâtiments administratifs	3 %
Bâtiments industriels	5 %
Matériel et outillage	15 %
Mobilier et matériel de bureau	15 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique et bureautique	33,30 %
Matériel prototype	33,30 %

6.5.2 Actifs financiers

Les participations d'UCB mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres des sociétés concernées.

Les titres de participation ne provenant pas des sociétés UCB sont évalués à leur coût. Une perte de valeur est enregistrée lorsque l'évaluation fait apparaître une dépréciation durable.

6.5.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, à l'échéance, totalement ou partiellement incertain ou compromis.

6.5.4 Avoirs et engagements en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date de l'état de la situation financière. Les différences de change réalisées et non réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat.

6.5.5 Provisions

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.

6.5.6 Devises étrangères

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf si le dérivé n'a pas d'exposition compensatoire dans les états financiers individuels. Dans ce cas, le dérivé ne sera présenté que comme engagement hors état de la situation financière, et n'affectera pas l'état de la situation financière et/ou le compte de résultat. Le montant présenté comme engagement hors état de la situation financière sera conforme à la méthodologie IFRS. De plus, la partie efficace dans les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont désignés et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie est classée sur la même ligne dans le compte de résultat ou dans l'état de la situation financière que l'élément couvert une fois que l'élément couvert affecte les profits ou les pertes ou les résultats dans la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier.

6.5.7 Répartition de la juste valeur des prêts acquis

Les prêts acquis sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur valeur nominale. Toute différence entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition est comptabilisée dans un compte de régularisation et englobée dans le compte de résultat suivant le *prorata temporis* sur une base linéaire pendant la durée restante des prêts.

Données et rapports

Données relatives aux collaborateurs

Piliers de valeur pour le patient[1]

	2022
Solutions apportant de la valeur pour le Patient	**7 895**
PV Early Solutions	741
PV Development Solutions	1 157
PV Immunology Solutions	1 402
PV Neurology Solutions	1 986
PV Supply and Technology Solutions	2 609
Fonctions de soutien à la valeur patient	**806**
PV Corporate Development and Finance	414
PV Legal and Risk	158
PV Talent and Company Reputation	234
CEO office	**2**
Total	8 703 (β)

Contrats à durée indéterminée ou déterminée selon le genre[2]

	2022 (β)			2021		
	Femmes	**Hommes**	**Total**	Femmes	Hommes	Total
Contrat à durée déterminée	239	220	459	246	234	480
Contrat à durée indéterminée	4 175	4 069	8 244	4 048	4 033	8 081
Total	4 414	4 289	8 703	4 294	4 267	8 561

Contrats à durée indéterminée ou déterminée selon la région

	2022 (β)				2021			
	Europe	**Marchés internationaux**	**États-Unis**	**Total**	Europe	Marchés internationaux	États-Unis	Total
Contrat à durée déterminée	144	311	4	459	140	336	4	480
Contrat à durée indéterminée	5 328	1 226	1 690	8 244	5 264	1 228	1 589	8 081
Total	5 472	1 537	1 694	8 703	5 404	1 564	1 593	8 561

1 Champ d'application du rapport : ces chiffres représentent l'ensemble des collaborateurs présentant un emploi régulier actif au sein d'UCB en date du 31 décembre 2022. Les étudiants, apprentis, stagiaires, salariés en congé longue durée et sous-traitants ne sont pas inclus dans les données d'effectifs.

2 UCB n'a pas de contrats de travail zéro heure.

Contrats à temps partiel ou à temps plein selon le genre

	2022 (β)			2021		
	Femmes	**Hommes**	**Total**	Femmes	Hommes	Total
Contrat à temps partiel	469	126	595	447	108	555
Contrat à temps plein	3 945	4 163	8 108	3 847	4 159	8 006
Total	4 414	4 289	8 703	4 294	4 267	8 561

Collaborateurs selon la région et le genre

	2022 (β)			2021		
	Femmes	**Hommes**	**Total**	Femmes	Hommes	Total
Europe	2 751	2 721	5 472	2 694	2 711	5 405
Belgique	1 288	1 477	2 765	1 265	1 496	2 761
Allemagne	304	189	493	305	184	489
Royaume-Uni	474	389	863	452	382	834
Suisse	212	368	580	204	359	563
Reste de l'Europe	473	298	771	467	290	757
Marchés internationaux	688	849	1 537	696	868	1 564
Chine	245	162	407	247	185	432
Japon	128	433	561	122	424	546
Reste des marchés internationaux	315	254	569	327	259	586
États-Unis	975	719	1 694	905	688	1 593
Total	4 414	4 289	8 703	4 294	4 267	8 561

Collaborateurs selon le sous-groupe et l'âge, femmes

	2022 (β)				2021			
	≤ 29 ans	**30–49 ans**	**≥ 50 ans**	**Total**	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total
Administration/Support	47	248	195	490	47	256	193	496
Personnel de direction	1	12	42	55	1	15	34	50
Cadres, professionnels et PPP[1]	162	2 039	871	3 072	165	2 024	752	2 941
Force de vente	41	429	255	725	37	453	238	728
Personnel technique	14	46	12	72	12	52	15	79
Total	**265**	**2 774**	**1 375**	**4 414**	262	2 800	1 232	4 294

Collaborateurs selon le sous-groupe et l'âge, hommes

	2022 (β)				2021			
	≤ 29 ans	**30–49 ans**	**≥ 50 ans**	**Total**	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total
Administration/Support	45	174	117	336	55	166	115	336
Personnel de direction	0	24	65	89	0	24	61	85
Cadres, professionnels et PPP[1]	105	1 708	944	2 757	116	1 703	879	2 698
Force de vente	48	421	293	762	64	451	274	789
Personnel technique	30	216	99	345	27	242	90	359
Total	**228**	**2 543**	**1 518**	**4 289**	262	2 586	1 419	4 267

Effectifs américains selon la race

	2022 (β)	
	Nombre	**%**
Blancs	1 109	65,5 %
Non spécifié	247	14,6 %
Noirs ou afro-américains	148	8,7 %
Asiatiques	146	8,6 %
Deux races ou plus	23	1,4 %
Ne souhaite pas répondre	16	0,9 %
Amérindiens/autochtones de l'Alaska	3	0,2 %
Autochtones d'Hawaï ou d'une autre île du Pacifique	2	0,1 %
Total	**1 694**	**100 %**

1 Participants au programme de perfectionnement postuniversitaire

Nouveaux collaborateurs selon la région

	2022 (β)	2021
Europe	516	701
Belgique	233	333
Allemagne	31	44
Royaume-Uni	114	121
Suisse	57	75
Reste de l'Europe	81	128
Marchés internationaux	205	232
Chine	62	98
Japon	85	81
Reste des marchés internationaux	58	53
États-Unis	340	214
Total	1 061	1 147

Nouveaux collaborateurs selon la région et la tranche d'âge, femmes

	2022 (β)				2021			
	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	60	169	40	269	67	226	54	347
Belgique	34	71	11	116	47	94	12	153
Allemagne	2	9	7	18	2	21	5	28
Royaume-Uni	11	41	9	61	5	45	15	65
Suisse	8	12	2	22	3	16	4	23
Reste de l'Europe	5	36	11	52	10	50	18	78
Marchés internationaux	26	69	6	101	20	61	15	96
Chine	15	29	0	44	18	24	0	42
Japon	3	17	6	26	0	12	8	20
Reste des marchés internationaux	8	23	0	31	2	25	7	34
États-Unis	13	119	74	206	8	89	23	120
Total	99	357	120	576	95	376	92	563

Nouveaux collaborateurs selon la région et la tranche d'âge, hommes

	2022 (β)				2021			
	≤ 29 ans	**30–49 ans**	**≥ 50 ans**	**Total**	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	**44**	**172**	**31**	**247**	**63**	**244**	**47**	**354**
Belgique	24	87	6	117	41	122	17	180
Allemagne	1	11	1	13	0	14	2	16
Royaume-Uni	8	35	10	53	14	33	9	56
Suisse	7	24	4	35	6	39	7	52
Reste de l'Europe	4	15	10	29	2	36	12	50
Marchés internationaux	**13**	**74**	**17**	**104**	**35**	**88**	**13**	**136**
Chine	8	10	0	18	30	26	0	56
Japon	5	41	13	59	3	46	12	61
Reste des marchés internationaux	0	23	4	27	2	16	1	19
États-Unis	12	70	52	134	**6**	**61**	**27**	**94**
Total	**69**	**316**	**100**	**485**	104	393	87	584

Départs selon la région

	2022 (β)	2021
Europe	**417**	**383**
Belgique	203	150
Allemagne	23	33
Royaume-Uni	83	87
Suisse	37	46
Reste de l'Europe	71	67
Marchés internationaux	**218**	**342**
Chine	85	127
Japon	63	54
Reste des marchés internationaux	70	161
États-Unis	247	207
Total	**882**	932

Départs selon la région et la tranche d'âge, femmes

	2022 (β)				2021			
	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	25	121	44	190	21	101	65	187
Belgique	13	53	14	80	8	34	26	68
Allemagne	2	9	3	14	2	4	9	15
Royaume-Uni	5	27	5	37	5	27	9	41
Suisse	3	6	2	11	5	12	3	20
Reste de l'Europe	2	26	20	48	1	24	18	43
Marchés internationaux	16	71	12	99	32	125	9	166
Chine	14	30	1	45	23	43	1	67
Japon	1	13	3	17	2	10	2	14
Reste des marchés internationaux	1	28	8	37	7	72	6	85
États-Unis	7	83	48	138	7	63	41	111
Total	48	275	104	427	60	289	115	464

Départs selon la région et la tranche d'âge, hommes

	2022 (β)				2021			
	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30–49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	27	133	67	227	18	109	69	196
Belgique	16	72	35	123	9	48	25	82
Allemagne	2	3	4	9	1	3	14	18
Royaume-Uni	7	28	11	46	3	31	12	46
Suisse	0	16	10	26	5	14	7	26
Reste de l'Europe	2	14	7	23	0	13	11	24
Marchés internationaux	15	81	23	119	31	113	32	176
Chine	14	23	3	40	22	38		60
Japon	0	30	16	46	2	25	13	40
Reste des marchés internationaux	1	28	4	33	7	50	19	76
États-Unis	7	63	39	109	8	51	37	96
Total	49	277	129	455	57	273	138	468

Rotation du personnel

	2022		
	Volontaire	Involontaire	Total volontaire et involontaire
Personnel administratif/de support	4,6 %	1,4 %	6,0 %
Personnel de direction	3,6 %	5,0 %	8,6 %
Managers/Professionnels	8,4 %	2,8 %	11,1 %
Force de vente	9,9 %	4,7 %	14,6 %
Personnel technique	4,5 %	1,4 %	6,0 %
Taux de rotation total[1]	**8,0 %**	**2,9 %**	**10,9 % (β)**

Nombre moyen d'heures de formation femmes/hommes

	2022
Personnel administratif/de support	33/57
Personnel de direction	13/10
Cadres, professionnels et PPP[2]	29/30
Force de vente	20/23
Personnel technique	136/131
Nombre moyen d'heures de formation	**34**
Total	**328 492,29**

Taux de conformité pour les formations obligatoires

Pourcentage (%)	Code de conduite[3]	Obligations en matière de signalement des événements indésirables	Protection des données chez UCB	Sensibilisation au phishing	Lutte contre la corruption et le trafic d'influence
Collaborateurs concernés	Tous les collaborateurs	Tous les collaborateurs	Tous les collaborateurs	Tous les collaborateurs	Certains collaborateurs
Fréquence	Chaque année	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans
Taux de conformité 2022[4]	**100 % (β)**	**99 %**	**97 %**	**98 %**	**93 % (β)**
Taux de conformité 2021[4]	95 %	97 %	93 %	95 %	95 %

1 Le taux de rotation total désigne le pourcentage de départs volontaires ou involontaires parmi les employés sous contrat permanent au cours des 12 derniers mois par rapport à l'effectif moyen des employés sous contrat permanent sur 12 mois.

2 Participants au programme de perfectionnement postuniversitaire

3 L'équipe Éthique et Compliance collabore avec l'équipe Talent and Company Reputation pour promouvoir l'achèvement de ces formations en temps voulu. Ces formations portent, entre autres, sur les politiques et procédures relatives aux droits humains qui sont pertinentes pour les opérations.

4 Le taux de conformité est le total des collaborateurs qui ont terminé la formation et des collaborateurs qui sont encore dans le délai imparti pour effectuer la formation afin de respecter les exigences en matière de formations obligatoires.

Données environnementales

Progrès sur le plan de notre empreinte écologique

	2015 Année de référence	2020	2021	2022	Variation 2022/2015
Périmètre couvert (% d'employés)	86 %	88 %	89 %	94 %	9 %
Énergie (gigajoules)	**1 138 241**	**923 488**	**978 592**	**949 671 (β)**	**- 17 %**
Électricité produite à partir de sources renouvelables	59,0 %	95,0 %	90,0 %	90,1 %	53 %
Émissions de CO_2e (tonnes)	**177 081**	**72 400**	**67 227**	**73 818 (β)**	**- 58 %**
Scope 1 – Émissions directes de CO_2e	56 578	31 115	28 267	26 554 (β)	- 53 %
Scope 2 – Émissions indirectes de CO_2e (selon le marché)	28 138	3 196	4 759	3 893 (β)	- 86 %
Scope 2 – Émissions indirectes de CO_2e (selon le lieu)		18 374	18 405	18 128 (β)	N/A
Scope 3 – Émissions de gaz à effet de serre (GES, dà l'exception des catégories 1 et 7)	92 365	38 090	34 201	43 370 (β)	- 53 %
Intensité des émissions de CO_2e (tonnes de CO_2e/million d'euros de chiffre d'affaires)[1]	**45,7**	13,5	11,6	**13,4**	**- 72 %**
Scope 3 – Catégorie 1 (produits et services achetés)[2]	663 936	708 651	735 523	**726 547**	**9 %**
% de fournisseurs (par émissions de CO_2e) qui se sont engagés à respecter les objectifs de type SBT	8,7 %	11,0 %	20,6 %	29,9 % (β)	N/A
Eau (m^3)	**809 116**	**568 720**	**558 320**	**526 021 (β)**	**- 35 %**
Déchets (tonnes)[3]	**9 745**	**6 014**	**6752**	**5 821 (β)**	**- 40 %**
Déchets valorisés	95 %	96 %	96 %	70 % (β)	- 26 %

1 Le scope 3 – catégorie 7, qui correspond aux trajets domicile-travail des employés, n'est pas inclus dans le total. En effet, ces trajets n'ont pas pu être calculés durant la pandémie de COVID-19 (2020-2021). Par ailleurs, les émissions provenant de ces trajets sont uniquement prévalidées à l'heure actuelle. De même, le scope 3 – catégorie 1 (produits et services achetés) n'est pas inclus dans le total.

2 Le scope 3 – catégorie 1 (produits et services achetés) se base sur l'année de référence 2019 et non sur 2015, notre référence habituelle. Nous prenons en compte plus de 99 % des dépenses effectuées auprès de nos fournisseurs de produits et de service dans le cadre des données déclarées.

3 La quantité annoncée en 2021 ne tenait pas compte des 802 tonnes de déchets de construction. La quantité rapportée précédemment a été corrigée et est passée de 5 950 tonnes à 6 752 tonnes.

Empreinte carbone[1] – émissions de CO_2e

Indicateur	Définition[2] Tonnes de CO_2e	2015 Année de référence	2022	Variation (%) 2022/2015
Scope 1	Électricité	0	0	N/A
	Gaz[3]	36 610	11 719	- 68 %
	Combustible	973	555	- 43 %
	Parc automobile[4]	18 995	14 280	- 25 %
	Total	**56 578**	**26 554**	**- 53 %**
Scope 2	Électricité (selon le marché)	28 138	3 893	- 86 %
	Électricité (selon le lieu)	N/A	18 128	N/A
Scopes 1 et 2	**Total**	**84 716**	**30 448**	**- 64 %**
Intensité des scopes 1 et 2	**Tonnes de CO_2e/million d'euros de chiffre d'affaires**	**21,9**	**5,5**	**- 74 %**
Scope 3	Catégorie 3 – Amont de l'énergie (non inclus dans les scopes 1 et 2)	15 709	8 418	- 46 %
	Catégorie 4 – Transport de marchandises amont	23 319	16 510	- 29 %
	Catégorie 5 – Déchets générés sur site	589	822	40 %
	Catégorie 6 – Déplacements professionnels (par avion)	46 734	13 986	- 70 %
	Catégorie 12 – Traitement de fin de vie des produits vendus[5]	6 014	3 634	- 40 %
Scopes 1, 2 et 3 (sauf scope 3 – Catégories 1 et 7)[6]	**Total**	**177 081**	**73 818**	**- 58 %**
Intensité des scopes 1, 2 et 3 (sauf scope 3 – Catégories 1 et 7)	**Tonnes de CO_2e/million d'euros de chiffre d'affaires**	**45,7**	**13,4**	**- 72 %**
Scope 3	Catégorie 7 – Déplacement domicile-travail des employés	13 949	7 620	- 45 %
	Catégorie 1 – Produits et services achetés	663 936	726 547	9 %
	% de fournisseurs (par émissions de CO_2e) qui se sont engagés à respecter les objectifs de type SBT[7]	N/A	29,9 %	N/A

1 UCB rend compte de ses émissions en équivalent CO_2 selon la méthode du protocole des GES. Les facteurs d'émission appliqués, issus des bases de données « Bilan Carbone » et ACV-ESE (analyse du cycle de vie des entrées-sorties économiques) sont fournis et mis à jour annuellement par les spécialistes carbone tiers d'UCB. Les facteurs d'émission de l'EIA (Agence américaine d'information sur l'énergie) sont également utilisés. Pour l'énergie, les factures sont collectées sur tous les sites inclus dans le rapport (94 % de couverture) : tous les sites de production, laboratoires et filiales d'UCB sont pris en considération. Pour l'autre volet du scope, une extrapolation visant à atteindre 100 % des émissions d'UCB est effectuée et rapportée.

2 Quatre sites ont été ajoutés au champ d'application du rapport : les sites de France, de Turquie et d'Espagne (ajoutés à l'année de référence, car ils faisaient déjà partie d'UCB en 2015) et le laboratoire de Louvain, en Belgique (récemment acquis).

3 En 2021, nous avons déclaré 717 tonnes de Co_2e de biométhane dans le scope 2 – Gaz. Le périmètre de déclaration des émissions de biométhane correspond aux scopes 1 et 3 (énergie et activités connexes). Ce point a donc été rectifié et ajouté au bon endroit.

4 Le Japon a été ajouté au périmètre de déclaration des émissions de CO_2e du parc automobile (année de référence recalculée pour refléter un scope plus large).

5 Cette mesure comprend les émissions en équivalent CO_2 provenant du traitement de fin de vie de tous les produits vendus par UCB sur les différents marchés au cours de l'année déclarée. Elle inclut tous les éléments dont se débarrassent les patients ou les soignants après avoir utilisé les médicaments d'UCB, à l'exclusion des palettes (l'emballage tertiaire s'arrête à la boîte d'expédition), des déchets du site (déjà comptés dans « déchets générés sur site » d'UCB) et des médicaments détruits après avoir atteint les marchés (impact non significatif). Un outil d'analyse du cycle de vie (ACV) mis au point par des experts tiers est utilisé en vue d'obtenir l'impact de fin de vie d'un produit fini par dose et par marché. Lorsque l'ACV n'est pas encore disponible pour certaines UGS, une approximation est effectuée, toujours sur la base du scénario le plus défavorable.

6 Le scope 3 – catégorie 7 (trajets domicile-travail des employés) n'est pas inclus dans le total, car les émissions provenant de ces trajets sont uniquement prévalidées à l'heure actuelle.

7 Cette mesure comprend les dépenses annuelles auprès des fournisseurs d'UCB, converties en émissions de CO_2e à l'aide des facteurs d'émission moyens basés sur les dépenses du secteur (issus des bases de données « Bilan Carbone » et ACV-ESE). Les fournisseurs pris en considération dans les autres scopes 1, 2 ou 3 des émissions de gaz à effet de serre d'UCB et les fournisseurs dont les dépenses en capital (CAPEX) représentent plus de 80 % de leurs dépenses totales (qui relèvent de la catégorie « biens d'investissement ») ne sont pas concernés par cette catégorie. Les fournisseurs dont les dépenses ne sont pas catégorisées sont exclus de cette catégorie, ils ne représentent que 1 % des émissions relatives aux produits et services achetés par UCB. Par conséquent, la catégorie des produits et services achetés d'UCB tient compte de plus de 99 % des émissions de CO_2e de ses fournisseurs.

Consommation d'énergie

Indicateur GRI		Définition (Gigajoules)	2015 Année de référence	2022	Variation (%) 2022/2015
302-1	Total	Total de la consommation d'énergie	1 138 241	**949 671**	- 17 %
	Gaz	Consommation de gaz	652 584	383 209	- 41 %
	Fioul	Consommation de fioul	12 956	8 299	- 36 %
	Carburant pour les véhicules	Consommation de carburant des véhicules utilitaires	158	151	- 4 %
		Consommation de carburant du parc automobile	472 543	223 177	- 29 %
	Électricité	Consommation d'électricité	295 869	334 834	- 25 %
302-4	Énergie économisée	Énergie économisée grâce à la prise de conscience et à des améliorations énergétiques	6 743	19 723	193 %

Eau prélevée[8]

Indicateur GRI		Définition (m^3)	2015 Année de référence	2022	Variation (%) 2022/2015
303-3	Eau	Eau totale	809 116	526 021	- 35 %
		Eau de distribution	629 183	458 773	- 27 %
		Eau phréatique et de surface	179 933	67 248	- 63 %
		Consommation d'eau totale dans des zones soumises à un fort stress hydrique	335 539	317 601	- 5 %
		Pourcentage de la consommation d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique faible ou moyen	-	39,6 %	N/A
	Intensité de la consommation d'eau	m^3 d'eau/million d'euros de chiffre d'affaires	208,8	95,3	- 54 %
	Eau économisée	Eau économisée grâce à des projets de préservation et d'améliorations en matière d'efficacité	-	54 871	N/A

Production de déchets[9]

Indicateur GRI		Définition (Tonnes)	2015 Année de référence	2022	Variation (%) 2022/2015
306-3	Gestion des déchets	Total	9 745	5 821	- 40 %
	Déchets dangereux	Déchets dangereux tels que définis par les réglementations locales en vigueur	6 455	3 347	- 48 %
	Déchets non dangereux	Autres déchets solides (hors émissions et eaux usées)	3 291	2 474	- 25 %
	Nombre total et volume de déversements accidentels importants[10]	Nombre total de déversements accidentels importants (nombre absolu)[11]	0	2 (β)	N/A
	Nombre total et volume de déversements accidentels importants	Volume total des déversements accidentels importants	0	4	N/A

8 La quantité totale d'eau prélevée correspond à la somme de l'eau de distribution (fournie par la ville) et de l'eau phréatique et de surface (eau prélevée dans l'environnement conformément aux réglementations locales) au cours de l'année écoulée. Pour l'eau, les factures sont collectées sur tous les sites inclus dans le cadre de cette déclaration (94 % de couverture) : tous les sites de production, laboratoires et filiales d'UCB sont pris en considération. Les zones soumises à un stress hydrique sont identifiées à l'aide de la base de données du Water Risk Atlas (atlas du risque lié à la ressource en eau) du World Resource Institute.

9 Cette publication couvre la quantité totale de déchets définis comme dangereux et non dangereux par la législation locale (à l'exception des eaux usées) au point de production, générés par les activités des principaux sites d'UCB (couvrant un minimum de 95 % de l'impact) au cours de la période de référence. Les données relatives aux déchets sont compilées par type de traitement.

10 Un déversement désigne tout rejet accidentel d'une substance dangereuse pouvant affecter la santé humaine, le sol, la végétation, les plans d'eau et les eaux phréatiques. Outre la méthode GRI, UCB utilise une procédure opérationnelle standard pour calculer l'importance d'un déversement. Le calcul de l'Indice de Déversement accidentel repose sur trois critères : la nature, le volume et la probabilité du déversement (Indice de Déversement = N x V x S). Chaque critère se voit attribuer un score de 1 à 4 en fonction de son importance. Un déversement important est identifié lorsque l'Indice de Déversement dépasse le score de 30.

11 Un déversement accidentel à Braine-l'Alleud et à Bulle sont survenus, ils ont immédiatement été notifiés aux autorités et entièrement gérés. Après analyse, aucune pollution n'a été détectée.

Déclaration du groupe de travail sur la transparence financière en matière de climat

UCB s'engage à s'aligner sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosure), une initiative créée par le Conseil de stabilité financière. Voici la première publication complète de la TCFD d'UCB. Elle reflète les actions et processus d'UCB en date du 31 décembre 2022. La méthode complète utilisée par UCB pour l'évaluation TCFD est disponible sur notre site Internet.

Gouvernance

Des informations sur la gouvernance d'UCB en matière d'environnement sont disponibles aux sections 3.4.1 Conseil d'Administration et 3.4.3 Gouvernance pour la durabilité du présent rapport.

L'Executive Vice President, Supply & Technology Solutions – équivalent du Directeur des Opérations (COO – Chief Operating Officer) – parraine la stratégie environnementale et climatique d'UCB, notamment en examinant et en approuvant la stratégie environnementale et le budget associé, les objectifs en matière de climat et d'eau et les questions liées aux ambitions. Le COO présente la stratégie environnementale au Comité de Gouvernance Durable présidé par le directeur mondial de la durabilité (qui rend compte au CEO) afin d'entendre un avis et d'aligner les approches, puis au Comité Exécutif afin d'obtenir l'approbation finale. Par ailleurs, la stratégie environnementale fait l'objet d'un examen annuel lors de la réunion du Conseil Consultatif Externe sur la Durabilité (ESAB), qui réunit six experts externes en la matière, dont un spécialiste des enjeux environnementaux.

Le COO préside également le Comité de direction environnemental tous les six mois, aux côtés de collègues occupant d'autres fonctions, comme le directeur de la production et de l'ingénierie, le directeur des achats, le directeur de la chaîne d'approvisionnement, le directeur de la durabilité et d'autres parties prenantes internes clés impliquées dans la gestion des processus, programmes, risques et opportunités liés à l'environnement et au climat. Le COO se réunit aussi une fois par mois avec le responsable de la durabilité environnementale pour examiner le tableau de bord du programme environnemental d'UCB.

Stratégie

UCB s'engage à tenir compte des enjeux environnementaux lors du développement de sa stratégie d'entreprise. Dans le cadre des risques et processus environnementaux identifiés et publiés chaque année dans son Rapport annuel intégré, UCB a évalué son exposition aux risques et opportunités liés au climat conformément aux recommandations de la TCFD.

Désignées comme les dangers présentant le risque physique matériel le plus élevé pour les opérations d'UCB, la pénurie d'eau, les fortes précipitations et les inondations ont été étudiées plus en détail dans le cadre d'une analyse approfondie. UCB continuera également à surveiller les autres dangers physiques et effectuera une nouvelle analyse approfondie si nécessaire.

Principaux risques physiques

Risques		Fortes précipitations et inondations	Pénurie d'eau
Période		Moyen terme (2030) et long terme (2050)	Moyen terme (2030) et long terme (2050)
Sites faisant partie de l'analyse		25 installations clés d'UCB sélectionnées en fonction de leur taille, du chiffre d'affaires qu'elles génèrent et de leur nombre d'employés, ainsi que de l'importance stratégique des activités menées sur le site	3 sites clés d'UCB (2 en Europe, 1 en Asie) sélectionnés en fonction de leur taille, du chiffre d'affaires qu'ils génèrent et de leur nombre d'employés, ainsi que de l'importance stratégique des activités menées sur le site
Impacts		Parmi les impacts potentiels, citons les dommages directs causés aux bâtiments appartenant à UCB et à ses principaux fournisseurs, ainsi que les dommages causés aux routes avoisinantes.	Dans le pire des cas, l'interruption de l'approvisionnement en eau pourrait entraîner une interruption des activités.
Implications financières		UCB pourrait faire face à une augmentation des coûts opérationnels en raison de dommages causés aux infrastructures, à une augmentation potentielle des frais d'assurance, à des interruptions de la production et de la chaîne d'approvisionnement, et à des coûts d'adaptation pour la protection des bâtiments.	La pénurie d'eau pourrait engendrer d'importantes répercussions au niveau des sites, notamment des coûts opérationnels plus élevés, des coûts de transfert de technologie et des interruptions de la chaîne de production/d'approvisionnement en cas de sécheresse extrême.
Quantification financière en 2050	Scénario RCP 4.5	Jugé non significatif selon le classement des risques financiers d'UCB	Jugé non significatif selon le classement des risques financiers d'UCB
	Scénario RCP 8.5	Jugé non significatif selon le classement des risques financiers d'UCB	Jugé non significatif selon le classement des risques financiers d'UCB
Méthode		Dans le cadre des scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5, les 25 sites ont été soumis à un contrôle de haut niveau à l'aide de l'outil Aqueduct Flood Hazard Maps (cartes des risques d'inondations), à la fois pour le moyen terme et le long terme, ce qui a permis de réduire le nombre de sites à 3. Pour rendre compte de l'impact sur le site et son environnement immédiat, 3 mesures ont été obtenues : • Hauteur d'inondation à l'emplacement exact de l'installation • Hauteur moyenne d'inondation pour une zone tampon de 5 km autour de l'installation • Hauteur maximale d'inondation pour une zone tampon de 5 km autour de l'installation Pour les 3 installations présentant le risque le plus élevé, nous avons rassemblé les options d'atténuation possibles sur place et les initiatives prévues.	Contrôle de la sécheresse hydrologique et météorologique pour trois sites clés, à la fois à moyen terme et à long terme, selon les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5. Quelques exemples d'indicateurs analysés : • Précipitations annuelles totales • Jours de sécheresse consécutifs • Recharge des eaux phréatiques • Débit • Production d'eau de mer L'impact financier potentiel a été évalué pour les sites qui présentaient un risque potentiel lié à la disponibilité de l'eau, en tenant compte de facteurs tels que le coût de l'eau et le montant assuré.
Réponse de la direction		Plusieurs réponses locales sont prévues. Les mesures comprennent des plans d'évacuation, des plans de protection contre les inondations et la construction de conduites souterraines et de citernes d'eau. Certification BREEAM/LEED pour tous les nouveaux bâtiments ou les rénovations de grande envergure capables de résister au changement climatique.	Surveillance de la disponibilité de l'eau, mise en œuvre de mesures d'économie d'eau en cours (par ex. systèmes de recyclage) et de mesures potentielles à venir (par ex. utilisation de citernes d'eau pour collecter l'eau durant les périodes plus propices).

Les deux risques de transition sélectionnés en vue d'une analyse approfondie sont les suivants :

- Augmentation des coûts due aux programmes de tarification du carbone
- Changement des attentes du marché : baisse du chiffre d'affaires en raison d'une demande accrue de produits bas carbone

Risque de transition principal

Risques		Augmentation des coûts due aux programmes de tarification du carbone
Période		Moyen terme (2030) et long terme (2050)
Sites faisant partie de l'analyse		25 installations clés d'UCB sélectionnées en fonction de leur taille, du chiffre d'affaires qu'elles génèrent et de leur nombre d'employés, ainsi que de l'importance stratégique des activités menées sur le site
Impacts potentiels		Parmi les impacts potentiels, citons les dommages directs causés aux bâtiments appartenant à UCB et à ses principaux fournisseurs, ainsi que les dommages causés aux routes avoisinantes.
Implications financières		UCB pourrait faire face à une augmentation des coûts opérationnels en raison de dommages causés aux infrastructures, à une augmentation potentielle des frais d'assurance, à des interruptions de la production et de la chaîne d'approvisionnement, et à des coûts d'adaptation pour la protection des bâtiments.
Quantification en 2030	Scénario STEPS (< 3 °C)	Répertorié comme risque financier « faible » selon la classification de gestion des risques d'UCB
	Scénario SDS (< 2 °C)	Répertorié comme risque financier « léger » selon la classification de gestion des risques d'UCB
Méthode		La projection des émissions directes et indirectes d'UCB (c.-à-d. l'exposition) dans trois trajectoires différentes (augmentation des émissions proportionnelle au chiffre d'affaires d'UCB, alignement avec l'objectif SBT « bien en dessous de 2 °C », alignement avec l'objectif SBT « 1,5 °C ») a été combinée, selon deux scénarios (la SDD de l'AIE et STEPS), aux différents prix du carbone par site (c.-à-d. le risque), afin d'obtenir le coût total indirect et direct du carbone (c.-à-d. l'impact) dont devra s'acquitter UCB à l'avenir (tout en tenant compte de l'influence de la décarbonation de l'économie dans chaque scénario). UCB emprunte d'ores et déjà une voie climatique ambitieuse, puisqu'elle s'est engagée en faveur de l'initiative Science-Based Targets avec un objectif « bien en dessous de 2 °C ».
Réponse de la direction		UCB s'est déjà lancée dans une démarche climatique ambitieuse, puisqu'elle s'est engagée en faveur de l'initiative Science-Based Targets avec un objectif « bien en dessous de 2 °C ».

Risque de transition principal

Risques		Changement des attentes du marché : baisse du chiffre d'affaires en raison d'une demande accrue de produits bas carbone
Période		Moyen terme (2030)
Sites faisant partie de l'analyse		Trois marchés principaux pour UCB : États-Unis, Europe, Japon
Impacts		Si UCB n'atteint pas des objectifs climatiques suffisamment ambitieux, les attentes toujours plus grandes vis-à-vis d'opérations et de produits bas carbone dans le secteur des soins de santé risquent d'entraîner une baisse de la demande de produits UCB.
Implications financières		UCB pourrait perdre des parts de marché. Il en découlerait une diminution du volume de vente qui, à son tour, provoquerait une baisse du chiffre d'affaires, et finalement une baisse de la rentabilité.
Quantification en 2050	Scénario STEPS (< 3 °C)	Répertorié comme risque financier « léger à modéré » selon la classification de gestion des risques d'UCB
	Scénario SDS (< 2 °C)	Répertorié comme risque financier « significatif » selon la classification de gestion des risques d'UCB
Méthode		Cette évaluation résulte de la combinaison des paramètres suivants : les marchés géographiques où les systèmes de soins de santé sont susceptibles de surveiller de plus près l'intensité carbone des produits dans chaque scénario (STEPS et SDD), les produits du portefeuille UCB considérés comme intensifs en carbone par rapport à l'indice de référence, et le risque de voir des produits UCB remplacés par des produits alternatifs.
Réponse de la direction		UCB intervient à différents niveaux pour fabriquer des produits bas carbone : augmentation de la part de solvants recyclés pour les produits pharmaceutiques (les solvants représentent le principal facteur d'émission des produits), transition vers davantage d'énergie renouvelable pour les bioproduits (la consommation d'énergie figure parmi les principaux facteurs d'émission des produits), etc. (cf. Rapport annuel intégré pour plus de détails). Face à ce risque, UCB a lancé l'initiative Green Product Scorecard afin de réduire l'impact environnemental de ses solutions. En nous appuyant sur une analyse méthodique du cycle de vie « du berceau à la tombe », nous pouvons évaluer notre impact et cartographier les opportunités de réduction de l'empreinte environnementale lors du développement et de la production de solutions. Notre cadre a été conçu pour nous permettre de gagner en maturité et d'adopter un état d'esprit visant l'amélioration continue. Chaque solution médicamenteuse d'UCB sera systématiquement soumise à ce processus tous les trois ans. Ce faisant, nous serons certains de saisir la moindre opportunité de réduire notre impact environnemental.

Gestion des risques

De plus amples informations sur la gestion des risques et les risques environnementaux d'UCB sont disponibles à la section Gestion des risques du présent rapport.

Statistiques et objectifs

De plus amples informations sur les statistiques et objectifs climatiques d'UCB sont disponibles dans le présent rapport, aux sections Objectifs pour la santé de la planète et Atteindre la neutralité carbone d'ici 2030.

Normes GRI

Le rapport d'UCB a été rédigé conformément aux normes GRI pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
Informations générales				
2-1	Détails sur l'organisation			
	a communiquer son nom légal	●	3.1 Champ d'application du rapport	
	b communiquer la nature de son capital et de sa forme juridique	●	3.1 Champ d'application du rapport	
	c communiquer la localisation de son siège social	●	Chiffres clés	
	d communiquer les pays dans lesquels elle exerce une activité	●	Chiffres clés	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	●	Liste des entreprises UCB consolidées intégralement	
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting			
	a spécifier la période et la fréquence de son reporting de durabilité	●	Notre performance	
	b spécifier la période de reporting financier, et si celle-ci ne correspond pas à la période de reporting de durabilité, en expliquer la raison	●	Notre performance	
	c communiquer la date de publication du reporting ou de l'information communiquée	●	Notre performance	
	d spécifier le point de contact pour les questions concernant le reporting ou les informations communiquées	●	Contacts	
2-4	Reformulations d'informations	●	*Les reformulations d'informations sont ajoutées sous la forme de notes de bas de page aux données reformulées.*	
2-5	Assurance externe	●	Rapport d'assurance limitée indépendante sur le Rapport intégré 2022 d'UCB	
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires			
	a communiquer le(s) secteur(s) dans le(s)quel(s) elle est active ;	●	Lettre aux parties prenantes	3
	b décrire sa chaîne de valeur, y compris : *i. les activités, les produits, les services et les marchés desservis ;* *ii. la chaîne d'approvisionnement ;* *iii. les entités situées en aval de l'organisation et leurs activités ;*	●	Notre modèle de création de valeur Consolider notre chaîne d'approvisionnement et renforcer l'approvisionnement responsable	3 6
	c communiquer d'autres relations d'affaires ;	●	Faire progresser le domaine de la santé grâce à nos partenariats Soutenir l'innovation avec le fonds UCB Ventures	17
	d décrire les changements significatifs dans **2-6-a**, **2-6-b** et **2-6-c** par rapport à la période de reporting.	●	*Aucun changement significatif.*	

1 ODD : Objectifs de développement durable

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
	Employés			
	a communiquer le nombre total d'employés, ainsi qu'une répartition de ce total par sexe et par région	●	Données relatives aux collaborateurs	8 10
2-7	**b** communiquer le nombre total : *i. d'employés permanents, ainsi que la répartition par sexe et par région ;* *ii. d'employés temporaires, ainsi que la répartition par sexe et par région ;* *iii. d'employés à horaires non garantis, ainsi que la répartition par sexe et par région ;* *iv. d'employés à temps plein, avec une répartition par sexe et par région;* *v. d'employés à temps partiel, ainsi que la répartition par sexe et par région ;*	●	Données relatives aux collaborateurs	8 10
	c décrire les méthodologies et les hypothèses pour compiler les données	●	Données relatives aux collaborateurs	
	d communiquer les informations contextuelles nécessaires à la compréhension des données communiquées dans **2-7-a** et **2-7-b**	●	Données relatives aux collaborateurs Développement des employés	
	e décrire les fluctuations significatives du nombre d'employés au cours de la période de reporting et entre les périodes de référence	●	*Il n'y a eu aucune fluctuation significative du nombre d'employés au cours de la période de reporting.*	
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	●	Notre modèle de création de valeur	8
	Structure et composition de la gouvernance			
	a décrire la structure de gouvernance de l'organisation, notamment les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé ;	●	3.4 Conseil d'Administration et Comités du Conseil	16
2-9	**b** énumérer les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé qui sont responsables des décisions et de la supervision des impacts de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes ;	●	Fonctionnement du Conseil	16
	c décrire la composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	●	3.4.1 Conseil d'Administration 3.6 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	5 16
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	●	3.4.2 Comités du Conseil 3.6 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	5 16
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	●	3.4.1 Conseil d'Administration	16
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	●	Fonctionnement du Conseil 3.4.3 Gouvernance pour la durabilité	16
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	●	3.4.3 Gouvernance pour la durabilité	
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	●	3.4.2 Comités du Conseil	
2-15	Conflits d'intérêts	●	3.12 Conflits d'intérêts – application de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations	16
2-16	Communication des préoccupations majeures	●	Gestion des risques	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	●	3.4.3 Gouvernance pour la durabilité	

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	●	Évaluation du Conseil	
2-19	Politiques de rémunération			
	a décrire les politiques de rémunération des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé et des cadres supérieurs	●	Rémunération en 2022	
	b décrire comment les politiques de rémunération des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé et des cadres supérieurs sont liées à leurs objectifs et à leurs performances en matière de gestion des impacts de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes	●	Rémunération en 2022	
2-20	Processus de détermination de la rémunération	●	3.7 Rapport de rémunération Rémunération en 2022	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	○	Rapport de rémunération *Sans objet. Conformément au Code belge des sociétés et associations, UCB publie la rémunération de la personne la mieux payée et la rémunération moyenne des employés, leur variation annuelle, ainsi que le ratio entre la rémunération totale de la personne la mieux payée et celle de l'employé le moins bien rémunéré.*	
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	●	Lettre aux parties prenantes	
2-23	Engagements politiques			
	a décrire ses engagements politiques pour une conduite responsable des affaires ;	●	Pratiques éthiques professionnelles	16
	b décrire son engagement politique spécifique à respecter les droits humains ;	●	1.3 Droits humains	16
	c fournir des liens vers les engagements politiques s'ils sont disponibles publiquement, ou, si les engagements politiques ne sont pas disponibles publiquement, en expliquer la raison ;	●	Pratiques éthiques professionnelles	16
	d indiquer le niveau auquel chacun des engagements politiques a été approuvé au sein de l'organisation, en précisant s'il s'agit du niveau le plus élevé;	●	Pratiques éthiques professionnelles	16
	e communiquer la mesure dans laquelle les engagements politiques s'appliquent aux activités de l'organisation et à ses relations d'affaires ;	●	Pratiques éthiques professionnelles	16
	f décrire comment les engagements politiques sont communiqués aux travailleurs, aux partenaires commerciaux et aux autres parties concernées.	●	Pratiques éthiques professionnelles	16
2-24	Intégration des engagements politiques	●	Pratiques éthiques professionnelles	
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	●	1.1 Programme d'éthique et de conformité 1.3 Droits humains	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	●	1.1 Programme d'éthique et de conformité	16
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	●	Pratiques éthiques professionnelles	
2-28	Adhésion à des associations	●	Faire progresser le domaine de la santé grâce à nos partenariats	17

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	●	Faire progresser le domaine de la santé grâce à nos partenariats	
2-30	Négociations collectives		*Informations indisponibles. Les conventions collectives sont spécifiques à chaque pays et gérées localement. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	8
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	●	Garantie de performances durables	
3-2	Liste des thèmes pertinents	●	Garantie de performances durables	
Pratiques éthiques professionnelles				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Pratiques éthiques professionnelles	16
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	●	1.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence (ABAC)	16
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	○	1.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence (ABAC) *Informations incomplètes. Au dernier trimestre de 2022, UCB a lancé une nouvelle politique et une nouvelle formation en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, et à l'heure actuelle, seules les données relatives à la formation de ses propres employés sont disponibles. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	16
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	●	1.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence (ABAC)	16
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	●	1.1 Programme d'éthique et de conformité	16
Santé de la planète				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Objectifs pour la santé de la planète	7 8 12 13
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	○	Données environnementales *Informations incomplètes. UCB ne distingue pas les catégories de consommation selon les normes GRI et facteurs de conversion utilisés. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	7 8 12 13
302-4	Réduction de la consommation énergétique	●	Données environnementales	7 8 12 13

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	○	Réduire notre consommation d'eau de 20 % d'ici 2030 *Informations incomplètes. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	6 12
303-3	Prélèvement d'eau	○	Données environnementales *Informations incomplètes. UCB ne distingue pas les sources d'eau selon les normes GRI. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	6
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	●	Données environnementales	3 12 13 14 15
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	●	Données environnementales	3 12 13 14 15
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	●	Données environnementales	3 12 13 14 15
305-4	Intensité des émissions de GES	●	Données environnementales	13 14 15
305-5	Réduction des émissions de GES	●	Données environnementales	13 14 15
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	●	Réduction de la production totale de déchets de 25 % d'ici 2030	3 6 11 12

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
306-3	Déchets générés	●	Données environnementales	3 6 11 12 15
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	●	Travailler avec nos fournisseurs pour améliorer notre impact sociétal et réduire notre empreinte écologique	13 17
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	●	Travailler avec nos fournisseurs pour améliorer notre impact sociétal et réduire notre empreinte écologique	13 17
Santé, sécurité et bien-être				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	3 8
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	8
403-2	**Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables**			
	a Une description de la procédure utilisé pour identifier les dangers liés au travail et évaluer les risques de façon régulière et ponctuelle, et pour appliquer la hiérarchie des contrôles afin d'éliminer les dangers et de réduire les risques	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	8
	b Une description des procédures selon lesquelles les travailleurs déclarent des incidents liés au travail et à des situations dangereuses, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles.	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	
	c Une description des politiques et procédures permettant aux travailleurs de se retirer des situations de travail qu'ils estiment susceptibles d'entraîner un accident du travail ou une maladie professionnelle et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles.		*Non rapporté. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	
	d Une description des procédures utilisées pour enquêter sur les événements indésirables liés au travail, notamment les procédures permettant d'identifier les dangers et d'évaluer les risques relatifs aux événements indésirables, de déterminer des mesures correctives à l'aide de la hiérarchie des contrôles et de déterminer les améliorations nécessaires au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	8
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
403-9	Accidents du travail			
	a Pour tous les employés	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	3 8 16
	b Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation		*Informations incomplètes. Pour certains sites (précisés dans le rapport), les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail est contrôlé par UCB, sont ajoutés au périmètre, mais pas pour tous les sites. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	
	c Les dangers liés au travail présentant un risque d'accident du travail aux conséquences graves		*Non rapporté. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	
	d Toute mesure mise en place ou en cours visant à éliminer d'autres dangers liés au travail et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles.	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	3 8 16
	e Si les taux ont été calculés sur la base de 200 000 ou de 1 000 000 d'heures travaillées.	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	3 8 16
	f Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus.	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	3 8 16
	g Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	●	Faire passer la santé, la sécurité et le bien-être en premier	3 8 16
Développement des employés				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Développement des employés	8 10
404-1	Nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting	●	Développement des employés Données relatives aux collaborateurs	4 5 8 10
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition			
	a Type et champ d'application des programmes mis en œuvre et de l'assistance fournie pour la mise à niveau des compétences des employés.	●	Développement des employés	8
	b Programmes d'aide à la transition fournis pour faciliter l'employabilité future et la gestion de la fin de carrière due à la retraite ou au licenciement.		*Informations indisponibles. Les programmes d'aide à la transition sont spécifiques à chaque pays et gérés localement. Dans les années à venir, UCB s'efforcera de publier d'autres rapports sur les paramètres GRI.*	

Norme		Publication intégrale ou partielle	Section du rapport	SDG[1]
Diversité, équité et inclusion				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Diversité, équité et inclusion	5, 8
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés			
	a Pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité	●	Diversité au sein du Conseil	5, 8
	b Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle de l'organisation dans chacune des catégories de diversité	●	Données relatives aux collaborateurs	5, 8
Sécurité et qualité des produits				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Assurer la sécurité et la qualité des produits	
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	●	Assurer la sécurité et la qualité des produits	
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	●	Assurer la sécurité et la qualité des produits	16
Innovation scientifique				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Innover pour les personnes souffrant de maladies graves	3, 17
601-1	Pourcentage du chiffre d'affaires investi en R&D	●	Innover pour les personnes souffrant de maladies graves	3
601-2	Nombre d'actifs dans le pipeline	●	Promouvoir des lendemains plus sains pour les patients	3, 17
Accès aux médicaments				
3-3	Gestion des thèmes pertinents	●	Garantir l'accès à nos solutions	3
701-1	Indice de couverture en termes d'accès	●	Garantir l'accès à nos solutions	3
701-2	Indice d'accès en temps opportun	●	Garantir l'accès à nos solutions	3

SASB

			Section du rapport
Sécurité des participants à l'essai clinique			
HC-BP-210a	1	Concertation, par région du monde, au sujet des processus de gestion visant à garantir la qualité des produits et la sécurité des patients au cours des essais cliniques	Assurer la sécurité et la qualité des produits
	2	Le nombre de FDA Sponsor Inspections (ou inspections FDA des enquêteurs) en relation avec la gestion des essais cliniques et la pharmacovigilance avec pour résultat : (1) Voluntary Action Indicated (VAI ou action volontaire indiquée) et ; (2) Official Action Indicated (OAI ou action officielle indiquée).	Assurer la sécurité et la qualité des produits
	3	Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées à des essais cliniques au sein des pays en développement.	Les transactions importantes sont indiquées dans la note 34 Provisions
Accès aux médicaments			
HC-BP-240a	1	Description des actions et initiatives afin de promouvoir l'accès aux produits de santé pour les maladies prioritaires et dans les pays prioritaires, tels que définis par l'indice d'accès aux médicaments (l'Access to Medicine Index).	Élargir l'accès dans les zones géographiques à revenu faible et moyen
	2	Liste des produits repris sur la Liste des produits médicaux préqualifiés de l'OMS dans le cadre de son Programme de préqualification des médicaments (PPM)	Aucun produit d'UCB ne figure sur la liste des médicaments préqualifiés de l'OMS.
Accessibilité et tarification			
HC-BP-240b	1	Nombre de règlements de litiges liés à des Abbreviated New Drug Application (ANDA, ou Demandes Abrégées de Nouveaux Médicaments) qui impliquaient des paiements et/ou dispositions afin de retarder l'entrée sur le marché d'un produit générique autorisé pour une période de temps définie.	*UCB a l'intention de continuer à rendre compte des paramètres comptables du SASB dans les années à venir.*
	2	Variations en pourcentage : (1) du prix moyen publié ; et (2) du prix net moyen sur l'ensemble du portefeuille de produits américains par rapport à l'année précédente.	Élargir l'accès aux médicaments UCB aux États-Unis
	3	Variation en pourcentage : (1) du prix publié ; et (2) du prix net du produit présentant l'augmentation la plus élevée par rapport à l'année précédente.	Élargir l'accès aux médicaments UCB aux États-Unis
Sécurité des médicaments			
HC-BP-250a	1	Liste des produits répertoriés au sein de la base de données d'alertes de sécurité MedWatch pour les produits médicaux de la Food and Drug Administration (FDA, ou Agence américaine de contrôle des médicaments et produits alimentaires).	Disponible via le programme d'information et de notification des événements indésirables de la FDA
	2	Nombre de décès associés aux produits tel que signalé par le système de notification des événements indésirables de la FDA.	Disponible via le système de notification des événements indésirables de la FDA (FAERS)
	3	Nombre de rappels émis, nombre total d'unités rappelées	Assurer la sécurité et la qualité des produits
	4	Quantité totale de produits acceptés à des fins de reprise, réutilisation ou élimination	*UCB a l'intention de continuer à rendre compte des paramètres comptables du SASB dans les années à venir.*
	5	Nombre d'actions coercitives de la FDA prises en réponse aux violations faites aux actuelles bonnes pratiques de fabrication (aBPF), par type	Assurer la sécurité et la qualité des produits

			Section du rapport
Médicaments contrefaits			
HC-BP-260a	1	Description des méthodes et technologies utilisées pour conserver la traçabilité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et empêcher la contrefaçon	Assurer la sécurité et la qualité des produits
	2	Discussion sur le processus visant à alerter les clients et partenaires commerciaux des risques potentiels et/ou connus associés aux produits de contrefaçon	*UCB a l'intention de continuer à rendre compte des paramètres comptables du SASB dans les années à venir.*
	3	Nombre d'actions menant à des perquisitions, saisies, arrestations et/ou dépôt d'accusations criminelles liées à des produits de contrefaçon	*UCB a l'intention de continuer à rendre compte des paramètres comptables du SASB dans les années à venir.*
Marketing éthique			
HC-BP-270a	1	Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées à de fausses revendications marketing	Les transactions importantes sont indiquées dans la note 34 Provisions
	2	Description du code d'éthique régissant la promotion de l'utilisation hors AMM de produits	Responsabilité produits
Recrutement, développement et fidélisation des employés			
HC-BP-330a	1	Discussion portant sur les efforts de recrutement et de conservation de talents pour les scientifiques et les professionnels de la recherche et du développement	Développement des employés
	2	Taux de roulement volontaire (1) et involontaire (2) pour : *(a) les dirigeants/cadres supérieurs ;* *(b) les cadres intermédiaires ;* *(c) les professionnels ; et* *(d) les autres membres du personnel.*	Données relatives aux collaborateurs
Gestion de la chaîne d'approvisionnement			
HC-BP-430a	1	Pourcentage des (1) installations de l'entité et (2) installations des fournisseurs de niveau 1 participant au programme d'audit de l'International Pharmaceutical Supply Chain Consortium (Consortium international de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique) de Rx-360, ou à des programmes d'audit de tiers relatifs à l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et des ingrédients utilisés	*UCB a l'intention de continuer à rendre compte des paramètres comptables du SASB dans les années à venir.*
Éthique des affaires			
HC-BP-510a	1	Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires pour cas de corruption	Les transactions importantes sont indiquées dans la note 34 Provisions
	2	Description du code d'éthique régissant les interactions avec les professionnels de la santé	Pratiques éthiques professionnelles
Mesures d'activité			
HC-BP-000	A	Nombre de patients traités	Lettre aux parties prenantes
	B	Nombre de médicaments appartenant au (1) portefeuille et (2) en phase de recherche et développement (phases 1 à 3)	www.ucb.com/our-products Notre pipeline

Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant sur l'information objet de la mission du rapport annuel intégré 2022 de UCB SA

A l'attention du Conseil d'Administration d'UCB SA

Ce rapport a été établi conformément aux termes de notre lettre de mission datée du 16 novembre 2022 (l' « Accord »). Cette dernière stipule que nous avons été engagés afin de fournir un rapport indépendant d'assurance limitée sur l'Information Objet de la Mission indiqué par une petite lettre grecque beta (β), du Rapport Annuel Intégré pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 (le « Rapport »).

Responsabilité du Conseil d'Administration

L'établissement et la présentation des informations et des données sélectionnées pour l'année 2022, indiqué par une petite lettre grecque beta (β) du Rapport d'UCB et de ses filiales, ainsi que les affirmations que le Rapport adhère aux lignes directrices de l'initiative "Global Reporting Initiative" ("GRI") Standards (l'« Information Objet de la Mission »), en conformité avec les critères cités dans le Rapport et les recommandations du GRI Standards (les « Critères »), relève de la responsabilité du Conseil d'Administration d'UCB SA (la « Société »).

Cette responsabilité comprend la sélection et l'utilisation de méthodes appropriées par rapport à l'établissement de l'Information Objet de la Mission, la fiabilité des informations sous-jacentes ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations pour l'établissement d'informations particulières à fournir, qui sont raisonnables dans les circonstances, sur le développement durable. En outre, la responsabilité du Conseil d'Administration comprend également la définition, la mise en place et le suivi de systèmes et procédures appropriés permettant l'établissement de l'Information Objet de la Mission, qui est exempt d'anomalies significatives, provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux et les éléments probants obtenus, un avis indépendant sur l'Information Objet de la Mission.

Nos travaux ont été réalisés conformément aux principes de la Norme Internationale de Mission d'Assurance 3000 (Révisée) "Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information" (ISAE 3000), émise par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que nous nous soumettions aux règles d'éthique et de planifier et d'exécuter nos procédures afin d'obtenir l'assurance limitée qu'aucun élément n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que l'Information Objet de la Mission n'ait pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux Critères.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée diffèrent en termes de nature et calendrier, et ont une étendue moins large, en comparaison avec une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur au niveau d'assurance qui serait obtenu dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission d'assurance raisonnable. Le choix de ces procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque d'anomalies significatives dans l'Information Objet de la Mission en conformité avec les Critères. L'ensemble des procédures que nous avons mises en œuvre comprend les procédures suivantes:

- Évaluer et tester la conception et le fonctionnement des systèmes et des processus utilisés pour la collecte de données, le classement, la c onsolidation et la validation, y compris les méthodes utilisées pour le calcul et l'estimation de l'Information Objet de la Mission incluse dans le Rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 et présentées dans le Rapport;
- Mener des entretiens avec les personnes responsables;
- Inspecter, sur base de tests limités, les documents internes et externes pertinents;
- Procéder à une revue analytique des données et évolution s des informations soumises à consolidations;
- Compte tenu de la divulgation et de la présentation de l'Information Objet de la Mission.

L'ensemble de nos procédures se limite à l'assurance sur l'Information Objet de la Mission. Notre assurance ne s'étend pas aux informations relatives à des périodes antérieures ou à toute autre information incluse dans le Rapport.

Notre indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les dispositions légales en matière d'indépendance, et plus particulièrement les règles reprises dans les articles 12, 13, 14, 16, 20, 28 et 29 de la Loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, ainsi que les dispositions relatives à l'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code of Ethics for Professional Accountants tel que publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) qui se base sur les principes fondamentaux relatifs à l'intégrité, à l'objectivité, à la compétence professionnelle et au soin nécessaire, à la confidentialité et au comportement professionnel.

Notre cabinet de révision applique l'International Standard on Quality Control 1 et maintient un système élaboré de contrôle qualité, y inclus des politiques et procédures documentées concernant les règles d'éthique, les normes professionnelles et les dispositions légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures effectuées et des éléments probants recueillis, aucun point n'a retenu notre attention ni ne nous porte à croire que l'Information Objet de la Mission inclus dans votre Rapport Annuel Intégré pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, en conformité avec les Critères.

Autres informations liées à l'ESG

Les autres informations comprennent toutes les informations liées à l'ESG dans le Rapport autres que l'Information Objet de la Mission et notre rapport d'assurance. Les administrateurs sont responsables des autres informations liées à l'ESG. Comme expliqué ci-dessus, notre conclusion d'assurance ne s'étend pas aux autres informations liées à l'ESG, et par conséquent, nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet. Dans le cadre de notre assurance sur l'Information Objet de la Mission, notre responsabilité est de prendre connaissance des autres informations liées à l'ESG et, ce faisant, d'examiner si les autres informations liées à l'ESG sont matériellement incompatibles avec l'Information Objet de la Mission ou avec notre connaissances acquises au cours de notre mission d'assurance, ou semble autrement contenir une anomalie significative dans les faits. Si nous identifions une incompatibilité significative apparente ou une anomalie significative dans les faits, nous sommes tenus de mettre en oeuvre des procédures pour déterminer s'il existe une anomalie significative dans l'Information Objet de la Mission ou une anomalie significative dans les autres informations, et de prendre les mesures appropriées dans les circonstances.

Restriction sur l'utilisation et la distribution de notre rapport

Notre rapport est uniquement destiné à l'usage de la Société dans le cadre de leur Rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité ou obligation de dommage à l'égard de tiers pour ce rapport ou les conclusions faites dans celui-ci.

Diegem, le 21 février 2023

Reviseurs d'Entreprises SRL
représenté par

MARC DAELMAN[1]

Réviseur d'Entreprises

1 Marc Daelman SRL, Membre du Conseil d'Administration, représenté par son représentant permanent, Marc Daelman

Accounting **for Value**

2022 UCB U.S. Sustainable Access and Pricing Transparency Report

Letter from Our Leaders

UCB supports a competitive, value-based system that provides sustainable, affordable, and equitable access for all patients who need our medicines.

Our approach to innovation has always kept patients at the center. We consider the person, not just the disease, and we aim to address their needs in ways that go beyond only medicines, especially when it pertains to providing innovative solutions to address access and affordability challenges.

Now in its second year, the **UCB U.S. Sustainable Access and Pricing Transparency Report** continues to provide information to stakeholders about how we account for the value of our medicines as well as outline the actions we have taken to build a more sustainable system together.

We make every decision with an eye to how it affects the people who put their trust in us: the people who rely on our medicines, families and caregivers, health care providers, payers, and the entire healthcare value chain. We strive to earn this trust every day by honoring our commitment to deliver moments that matter for people impacted by severe diseases, now and into the future.

This report includes:

- How we are leading efforts to achieve sustainable access in the U.S. healthcare system
- How we deliver affordable access and account for value, including when pricing our medicines
- Policy reform opportunities to build a sustainable system together

This Report by the Numbers

95,583
Number of patients served by UCB patient assistance programs in 2022

46%
of eligible UCB clinical studies implemented Decentralized Clinical Trial model

-3.3%
Change in net prices for 2022 (cross portfolio)

48%
Portion of UCB gross sales provided to payers as rebates/ discounts in 2022

$2.9 billion
2022 rebates and discounts provided by UCB to supply chain stakeholders, including private and public payers

EMMANUEL CAEYMAEX
Executive Vice President and Head of U.S. and Immunology Solutions

PATTY FRITZ
Vice President and Head of U.S. Corporate Affairs

Access Vision, Strategies, Goals, and Governance

Leading Efforts to Achieve Sustainable Access in the U.S. Healthcare System

We commit to making our medicines as accessible as possible in ways that are sustainable for people impacted by severe diseases, for UCB, and for society. Despite ongoing efforts, barriers to sustainable access still exist within our current healthcare system:

- Patients are not always able to access or afford the best medicines available for their unique conditions.
- The system does not always recognize the value of innovative medicines for specific patients.

Systemic health inequities also add barriers that significantly impact the health, social, and economic wellbeing of people and communities. At UCB, we believe we cannot achieve sustainable access without health equity and are addressing social determinants of health that have exacerbated health inequities among historically underserved communities.

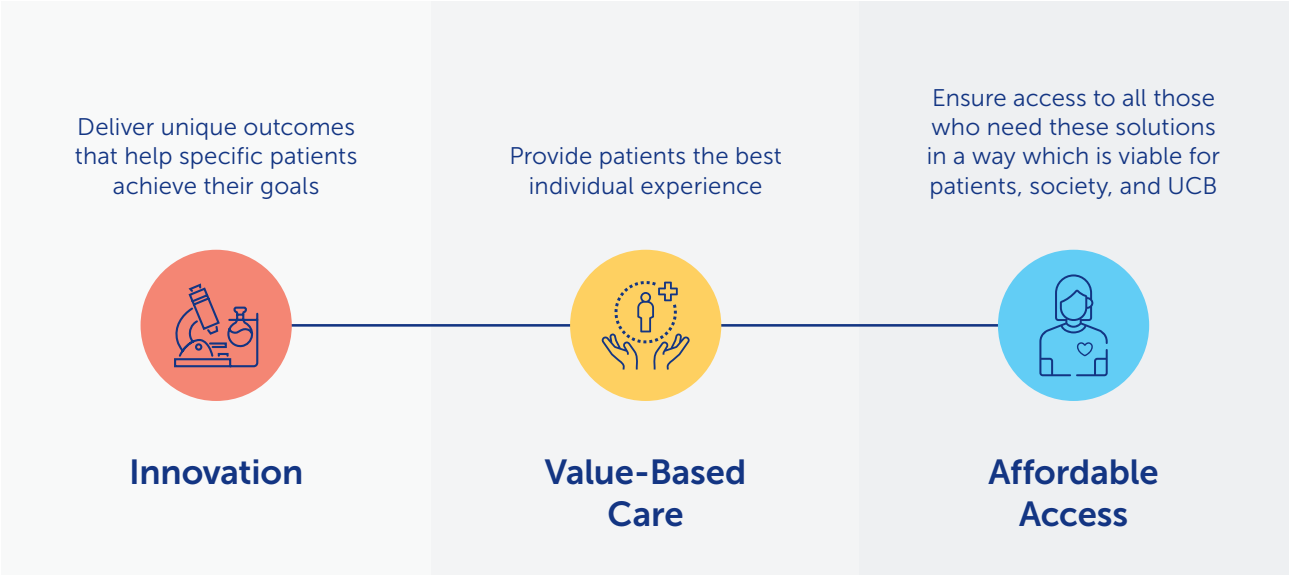

Our Strategy

Patient Affordability and Transparency

UCB makes information on our pricing and affordability available to patients. We provide accurate information on list price or wholesale acquisition cost (WAC), expected out-of-pocket costs across a range of coverage channels, as well as patient assistance information on our website at: UCB-USA.com/affordability.

Through our actions, we are dedicated to the continued evolution of an **equitable** public policy environment that recognizes and rewards **innovation**, encourages **value-based care**, and promotes **affordable access** to medicines for patients.

Sustainable Performance

At UCB we are defined by our purpose: creating value for patients, now and in the future. Sustainability is at our core, and we innovate to bring differentiated solutions with unique outcomes that help diverse patients achieve their life goals. We are committed to improving access to these solutions for all patients who need them in a way that is viable for UCB, our investors, and society.

We are working to ensure that participants in UCB clinical trials are reflective of the populations that will ultimately benefit from our new medicines. We are committed to scientific innovation and the discovery, development, and delivery of differentiated solutions that provide measurable value to people living with severe diseases — improving their lives now and in the future. Our commitment to scientific advancements is why we reinvest around 25% of our revenue each year in research and development globally.

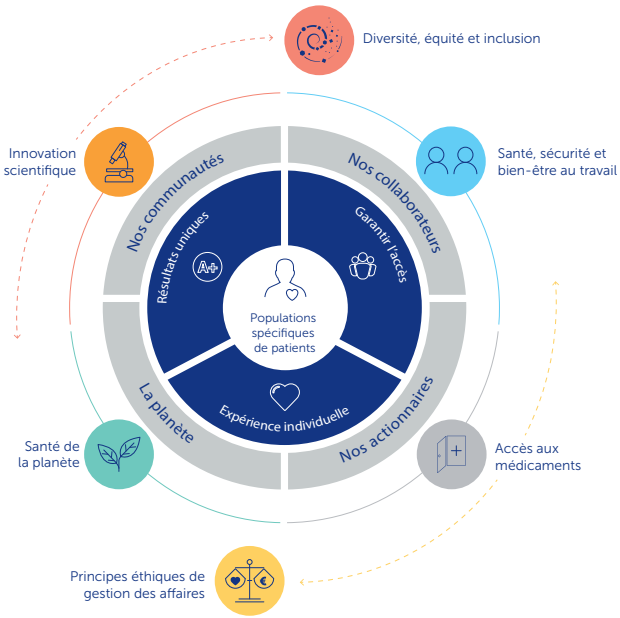

About UCB in the United States

1 694
U.S. employees in 2022

$821.5 million
2022 U.S. economic footprint

More than 100
active clinical studies

7 UCB Offices
across 5 communities maintaining sites in Georgia, Massachusetts, North Carolina, Washington, and Washington, D.C

Our purpose is to create value for patients.
Now and into the future.

Our Areas of Focus

Neurology

Immunology

Our People

36 Countries

8.7k Employees

3.4M Patients
use our medicines around the world

Sustainability as business approach

1928 **90+ Year scientific heritage**

Our goal is to address the unmet needs of people living with a range of complex conditions, with a primary focus on neurological and immunological diseases.

We continue to develop and deliver impactful solutions to support patient populations including those living with **psoriasis, psoriatic arthritis, non-radiographic axial spondyloarthritis, epilepsy, rare syndromes such as Lennox-Gastaut and Dravet**, and **osteoporosis** with continued development efforts in diseases such as **myasthenia gravis, hidradenitis suppurativa,** and **systemic lupus.**

For Additional Information on UCB, Visit:

U.S. Public Policy Platform
ucbCARES Patient and Provider Resources
Affordability Information
Sustainability as Our Business Approach
Diversity, Equity, and Inclusion at UCB
UCB-USA.com

"For people living with a rare disease, we know that their journey is complex and that every patient is different. It's in those moments that matter where we can listen to patients and understand their experience to help decrease their time to diagnosis and treatment while addressing unmet needs in the rare disease community."

Kimberly Moran, PhD, MBA,
Head of U.S. Rare Diseases

Patient Access

Delivering Affordable and Equitable Access for Patients While Accounting for Value

UCB is focused on delivering sustainable access by striving to make our medicines affordable for patients and society.

We aim to apply a principled, evidence-based approach when pricing our medicines, consistent with the value our solutions create for society, patients, and the healthcare system. Additionally, we offer access programs to support patients who may face barriers to accessing or affording needed medicines.

The current U.S. access and pricing environment – particularly around affordability and insurance benefit design – creates sustainability challenges for patients, society, and our business. We are disappointed policies which could reduce access and limit innovation are being implemented. We believe there is more to do to evolve the healthcare system to serve patients better, including examining the entire U.S. drug value chain to identify reforms that will improve access and affordability while allowing for continued innovation to bring improved treatments to people living with severe diseases.

We continue to innovate and invest in differentiated solutions for people living with severe diseases, considering their journey to help achieve their own goals and live their best possible lives. However, utilization management policies can create insurmountable access barriers for patients. This can be especially challenging for those living with diseases like rare neurological and immunological diseases where few options currently exist and the journey to diagnosis may be long.[1]

Prioritizing our commitment to ensuring patients can access needed medications in this environment while maintaining a sustainable pricing model, UCB developed and implemented a set of foundational pricing principles in 2019 that tie price to value.

As part of UCB's pricing principles, net prices generally do not increase each year by more than the Consumer Price Index for All Urban Consumers (CPI-U), a metric that represents the percent change over time of the price of specific goods and services in the U.S. Any increase in price is tied to the value UCB's products bring to patients and society. Exceptional net price increases above CPI-U are linked to meaningful increase in patient or societal value.[2] The CPI-U baseline is determined by a combination of Bureau of Labor Statistics data and Federal Open Market Committee (FOMC) forecasts.

Patient Support

ucbCARES: Patients should never feel alone or left with unanswered questions about medications they have been prescribed. ucbCARES is a dedicated service providing support to patients, caregivers, and healthcare professionals throughout the treatment journey.

When contacting ucbCARES, patients and their families interact with specialists who are caring, ready to listen, and prepared to help. The ucbCARES team can be reached online or by phone at 1-844-599-CARE (2273) to help with questions about UCB products, clinical trials, or our assistance programs.

Patient Assistance: While UCB advocates for policy changes that will help to improve patient access and affordability, we understand patients need assistance to obtain their medications right now.

Through the UCB Patient Assistance program, we provide certain medications at no cost to eligible and qualified patients who are uninsured or underinsured who otherwise have no access to the UCB medications prescribed by their physician.

UCB Population Health Resources: Population health is an important aspect of understanding the needs of people living with severe diseases and seeking solutions to address those needs. Our population health teams work with a wide range of stakeholders to help address challenges facing groups of individuals and their health outcomes. View our online resources to learn more about UCB's initiatives.

1 Global Genes. "RARE Disease Facts." https://globalgenes.org/rare-disease-facts/. Accessed January 10, 2023.
2 For example, new data or enhancements that benefit existing or new patient populations.

Figure 1 – Patients Benefitting from UCB Assistance Programs

	2018	2019	2020	2021	2022
Patients Benefitting from UCB Assistance Programs (including PAP and CoPay)	68 438	72 803	84 754	100 214	95 583

UCB's assistance programs – including the patient assistance program and copay assistance – continue to help patients afford their needed medicines.

UCB also works to ensure our medicines are accessible to those who need them by considering patient out-of-pocket costs when negotiating formulary access with payers and offering patient assistance programs for uninsured or underinsured patients. For future launches, we use an internal pricing framework to continue ensuring that our pricing reflects the value our medicines provide to specific populations with unmet needs.

> "As UCB continues to expand our portfolio of medicines for epilepsy, rare epilepsy syndromes, and seizure rescue, we remain dedicated to delivering transformative medicines."
>
> Brad Chapman,
> Head of U.S. Epilepsy and Rare Syndromes

UCB Portfolio Pricing for Sustainable Value – 2018-2022

We strive to promote a healthcare system that provides sustainable, affordable, and equitable access for all people who need our medicines.

Guided by our pricing principles, we follow a value-based pricing approach to support access to our medicines. As a reflection of our principles, UCB has decreased its cross-portfolio net prices five years in a row.

Simultaneously, our average discount rate increased by 2.9 percentage points, with UCB's 2022 discounts hitting an all-time high of 48.0%. That means UCB decreased its prices by almost half as part of negotiations with health insurers and statutorily required government discounts. We provided $2.9 billion in rebates, discounts, and fees to private payers and government programs as well as providers, distributors, and others.

The rebates, discounts, and fees paid by UCB reflect the misaligned incentives in our current U.S. value chain that prioritize robust concessions between manufacturers and payers. However, we provide these discounts or rebates to payers and pharmacy benefit managers (PBMs) to support and improve access for patients who need and would benefit from our medicines. The portion of discounts UCB pays to Medicaid (21%) reflects the supplemental rebates that states negotiate directly with manufacturers. Medicaid discounts along with discounts from Medicare programs (29%), and other public insurance programs, results in almost 50% of all discounts going towards programs critical to many older and low-income Americans.

In the current U.S. healthcare system, rebates and discounts should translate to **lower cost-sharing** and **greater affordability** for patients. Unfortunately, discounts and rebates are not always used by payers to decrease out-of-pocket costs for patients. More can be done to ensure these discounts are passed to people at the pharmacy counter. Despite the constraints of the current system, we aim to create value for people living with severe diseases by helping them access the medicines they need to enable them to live their best lives, whatever that means for them.

UCB works within the current system, providing robust negotiated rebates and discounts, to ensure that patients have access to needed medications, **recognizing that this may not always lead to lower out-of-pocket costs for patients. As such, UCB simultaneously endeavors** to positively change that system to improve patient affordability of all medicines.

Figure 2 – UCB U.S. Product Portfolio Pricing % Change, 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022
U.S. Product Portfolio % Change vs. Prior Year[1]					
List Price Change[2] (WAC)	5.6%	6.4%	4.9%	4.0%	6.3%
Net Price Change[3]	4.1%	3.6%	-2.5%	-2.3%	-3.3%
U.S. Product Portfolio					
Avg. Discount[4] (%)	36.1%	39.4%	42.2%	45.2%	48.9%

1 Annual percent change vs. prior year was calculated at a product level and weighted across the company's U.S. Product Portfolio

2 Represents the year-over-year change in the average list price or wholesale acquisition cost (WAC)

3 Represents the year-over-year change in average net price, which is WAC less rebates, discounts and returns, as provided by UCB Finance

4 Weighted average annual discount is calculated by dividing the sum of annual rebates, discounts and returns by annual gross sales

Data Note: Rebates, discounts, and returns are estimated by the company and methodologies used may differ from those used by other companies. This data is not audited and should be read in conjunction with the company's filings with the Financial Services and Markets Authority (FSMA). UCB implemented its pricing principles and the realization took place between 2019 and 2020, which is reflected in the data.

Figure 3 – Patients Benefiting from UCB Products in the U.S.

	2018	2019	2020	2021	2022
U.S. Patients Served by UCB Products	282 095	321 986	334 942	417 834	312 403

*Based on December monthly data aggregated for U.S. marketed products (BRIVIACT®**, CIMZIA®**, FINTEPLA®**, NAYZILAM®**, NEUPRO®**, and VIMPAT®**). NAYZILAM®**'s first full year on the market was 2020. In 2022, FINTEPLA®** was added to UCB's portfolio and VIMPAT®** had a loss of exclusivity.

** Prescribing information varies depending on regulatory approval in each country.

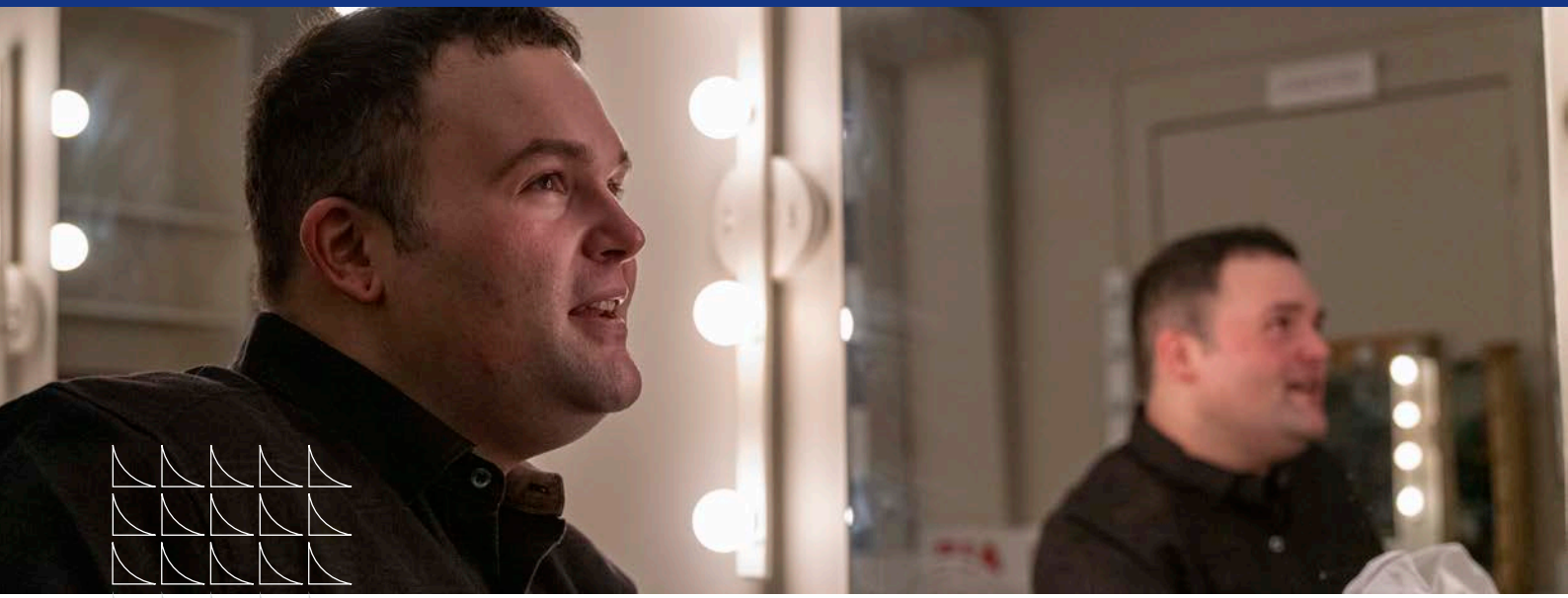

UCB Perspectives

Discovering solutions propels patient care forward. UCB aims to continuously innovate and invest in differentiated solutions for people living with severe disease. We strive to undertake initiatives beyond medicines to accelerate discoveries, help the value chain work better, and improve the patient journey.

Value-Driven Care

Equity

Value-Driven Care

Collaborating with Patient Communities

UCB understands that regular engagement with the people who use our medicines, healthcare professionals, and advocacy and professional organizations is an important aspect of our work to advance policies that support value-driven care and help people living with severe diseases. Every day, we work to ensure that people living with severe diseases have the best individual experience while promoting access to value-driven care, meaning high-quality, affordable care. Patients can experience frustration when they face acess barriers, but through our work with advocacy organizations such as the National Psoriasis Foundation and the Global Health Living Foundation, we are foucsed on changing the status quo to help people living with severe diseases live the best life they can – as they define it.

> "At UCB, we're inspired by patients and driven by science. Our approach to value-based care is driven by achieving sustainability, affordability, and access."
>
> Matt Harutunian,
> Head of U.S. Advocacy

Population Health

At UCB, we are committed to taking action to bridge gaps and facilitate equitable care. For UCB, our connection with the people we serve goes beyond medicines. Our commitment spans from diversity and inclusion in clinical trials to using data-driven approaches and collaborating with our partners. Solving a problem as systemic as racial disparities in healthcare will require an earnest commitment from all stakeholders.

Population health is an important aspect of understanding the needs of people living with severe diseases. Our population health teams work with a wide range of stakeholders – healthcare professionals, integrated delivery networks, academics, patients and caregivers, and more – to help address challenges facing groups of individuals and their health outcomes. UCB has prioritized creating resources across therapeutic areas to improve population health – especially for those from historically underserved communities.

"Advancing health equity requires a cross-system approach that promotes demolishing barriers, transforming health systems, and addressing poor drivers of health. UCB is committed to working with stakeholders to co-create solutions addressing health inequity through population health initiatives."

Nicole Williams,
Portfolio Innovation Partner, U.S. Immunology

"We are focused on not only the patient component, but also the people and community component, and that includes families and caregivers. We seek to gain a deep understanding of the experiences of those impacted by these diseases and work with them to create value by providing better and differentiated solutions and services as they navigate their care."

Judith Thompson,
Population Health Strategy Lead, Rare Diseases

Health System and Societal Value

Building a Sustainable, Value-Driven System Together

The U.S. health system is highly complex, and achieving broad, systemic change is hard. The price controls provisions in the Inflation Reduction Act are an example of how policy can fall short: while intending to improve medicine affordability for patients, these price controls do not ensure lower out-of-pocket costs for people where they feel the most impact – at the pharmacy counter.

To build the sustainable health system of the future, we need solutions that span the system and stakeholders. UCB is helping to drive that kind of change through transparency on current access and affordability challenges to facilitate critical conversations to move our healthcare system forward in ways that serve people living with severe diseases better.

Improving Patient Affordability

We are committed to working across the healthcare ecosystem – with patients, payers, providers, caregivers, and policymakers – to explore a broad range of value-driven contracting and financing approaches that more **clearly connect price to value** and support smarter spending in the healthcare ecosystem, while ensuring that patients can access and afford the next generation of transformative medicines.

We are encouraged by the redesign of the Medicare Part D cost-sharing structure contained in the Inflation Reduction Act, and hope that the changes will lower Medicare beneficiaries' out-of-pocket costs, and the option allowing patients to "smooth" large costs over the benefit year will **assist patients in affording their medicines**.

This change is the first step toward helping patients manage out-of-pocket costs and may improve access to necessary treatments. UCB is hopeful that additional changes are on the horizon:

- Oftentimes, medicines are valued by PBMs based on the discounts offered by manufacturers rather than the potential benefits a medicine provides. However, people may not feel the benefits of these negotiated discounts for prescription drugs. Often, patients' cost-sharing at the pharmacy counter is based on the full list price, rather than the negotiated or net, price insurers pay. Basing patient cost on **negotiated, rather than list, prices would meaningfully lower patient out-of-pocket costs.**
- People should have access to a range of **affordable, quality health plan options** that permit patient assistance from manufacturers and offer robust patient protections. To that end, UCB supports policy reforms that require copay assistance from manufacturers to count toward a patient's deductible and out-of-pocket maximum (e.g., copay accumulator and maximizer bans), or at least limit the use of those programs. Additionally, we want to ensure patient health plans provide formulary access to innovative, specialty medicines. We have come so far – developing treatments that have **transformed the standard of care** for patients with rare conditions and diseases. However, excluding specialty medicines from covered benefits can be detrimental to patients.

> "If we're going to achieve a true value-based healthcare system, we are going to have to do that by starting with the patient and putting the patient at the center of everything we do."
>
> Leah M. Howard, J.D.
> President and CEO of the National Psoriasis Foundation

Preserving the Provider-Patient Relationship

We believe in enhancing healthcare providers' ability to choose the best medicine for an individual patient's treatment needs and goals while minimizing unnecessary administrative burdens or treatment restrictions (such as prior authorization procedures).

Step therapy is used by many payers as a mechanism to save money for themselves, requiring patients to "step through" or "try and fail" on one or more treatments before getting access to the most appropriate treatment, as determined by the patient and their healthcare provider. Step therapy requirements only account for the cost of the drug to the plan, not overall costs to the healthcare system.

We support policies that enable step therapy override protocols to **preserve patient-provider shared decision-making** and outline a clear path for providers to override step therapy policies under certain circumstances (e.g., when it would endanger the person's health or the person has previously tried and failed on step through treatments, the protocol is expected to be ineffective or lead to adverse reaction in the patient) and to protect the health of the person.

Supporting Patient-Centered Value Assessments

The U.S. healthcare system continues to evolve from a system of care delivery and reimbursement that is volume-based toward a value-based approach. To that end, we are committed to better **accounting for value** and support ensuring that frameworks for capturing, measuring, and assessing value are aligned with broad principles that promote sustainable value and equitable access to healthcare, beginning in the drug development stages.

UCB recognizes the importance of value-assessment frameworks and developed a broad set of Principles for Value Assessment to ensure these frameworks support sustainable value and equitable access to healthcare.

Glossaire

AID
Actif d'impôt différé

ALM / Asset-liability matching
Appariement actif-passif

Charges financières exceptionnelles
Les gains et pertes découlant de la vente d'actifs financiers non courants (autres que les dérivés et les droits de remboursement relatifs aux plans à prestations définies), ainsi que les dépréciations comptabilisées sur ces actifs financiers sont considérés comme des charges financières exceptionnelles.

CP
Crises épileptiques partielles, également appelées « crises focales ».

CPM / Corporate Performance Multiplier
Le multiplicateur de performance d'entreprise constitue l'un des deux multiplicateurs définissant le bonus de fin d'année. Il est basé sur la réalisation des objectifs de l'entreprise.

CTCPG
Crises tonico-cloniques primaires généralisées PMDA / Pharmaceuticals and Medical Devices Agency. Agence japonaise en charge de la protection de la santé publique qui garantit la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et des appareils médicaux.

www.pmda.go.jp/english"

Dette financière nette
Emprunts, obligations et découverts bancaires courants et non courants dont on déduit les titres de créance disponibles à la vente, dépôts de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie

Dividende net
Le montant qu'un actionnaire d'UCB recevra après déduction principale de la retenue à la source belge, qui est actuellement de 30 %. Des taux réduits de retenue à la source peuvent s'appliquer à certaines catégories d'investisseurs.

EBIT / Résultats avant intérêts et impôts
Résultat d'exploitation tel que mentionné dans les états financiers consolidés

EBIT ajusté
Résultat d'exploitation ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges

EBITDA ajusté
(Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) Résultat opérationnel ajusté en matière d'amortissement, de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges

EMA / Agence européenne des médicaments
Agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire

www.ema.europa.eu

EPS / Earnings per share
Résultat par action

Équité
La notion d'équité vise à s'assurer que tous les employés bénéficient d'opportunités de développement, d'avancement, de rémunération et de récompense équitables, en adéquation avec leurs aspirations.

Extrafinancières
« Extrafinancières » est le terme utilisé par UCB pour désigner les informations généralement considérées comme « non financières ».

FDA / U.S. Food and Drug Administration
Agence du ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation www.fda.gov

Financement initial
Première étape officielle de financement par capitaux propres utilisée pour lancer une entreprise, financer une recherche ou développer un produit

Fonds de roulement
Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dues pendant et après la période de 12 mois.

FRMC / Financial Risk Management Committee
Comité de gestion des risques financiers

* BIMZELX® a été approuvé en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, aux Émirats arabes unis, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans l'Union européenne pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique (ou à la photothérapie, pour le Canada et l'Australie). Il l'a aussi été au Japon pour le traitement du psoriasis en plaques, du psoriasis pustuleux généralisé et du psoriasis érythrodermique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux traitements existants.

** Les informations posologiques varient en fonction de l'approbation réglementaire dans chaque pays.

FVOCI / Fair value through other comprehensive income
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Global Reporting Initiative
Organisation internationale indépendante de normalisation qui aide les entreprises, gouvernements et autres organisations à comprendre et établir des rapports sur les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance les plus importants épinglés par les parties prenantes internes et externes

IPM / Individual Performance Multiplier
Le multiplicateur de performance individuelle constitue l'un des deux multiplicateurs définissant le bonus de fin d'année. Il combine des résultats individuels obtenus et des comportements observés.

LTI / Long-Term Incentives
Les rémunérations variables à long terme visent à motiver et retenir les talents clés sur une période d'au moins 3 ans. Elles harmonisent les récompenses octroyées aux employés avec les objectifs de l'entreprise et du patient. Chez UCB, cette notion inclut les actions gratuites (Stock Awards), les options sur actions (Stock Options) et les actions gratuites avec condition de performance (Performance Shares).

Marge brute ajustée
Marge brute sans l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes

Marques établies
Portefeuille de 150 médicaments de qualité dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années, mais dont le brevet a expiré

Médicament orphelin
Médicament utilisé pour traiter les maladies rares

NCI / Non-controlling interests
Participations ne donnant pas le contrôle

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle

Objectifs de développement durable (ODD)
Ensemble de 17 objectifs adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les humains vivent dans la paix et la prospérité

OCI / Other comprehensive income
Autres éléments du résultat global

PBM / Pharmacy Benefit Manager
Gestionnaire de soins pharmacothérapeutiques

Produits clés
CIMZIA®**, VIMPAT®**, KEPPRA®**, BRIVIACT®**, NEUPRO®**, FINTEPLA®**, NAYZILAM®**, BIMZELX®* ET EVENITY®**

PSP / Performance Share Plan
Plan d'actions avec conditions de performance ; actions UCB ordinaires octroyées aux dirigeants admissibles. Les actions sont octroyées trois ans après la date d'acquisition, sous réserve de certaines conditions, y compris la réalisation des objectifs préétablis au sein de toute l'entreprise.

Résultat de base par action
Résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des autres produits et charges de restructuration et de dépréciation, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement des immobilisations après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées

SBTi – Science Based Targets initiative
La Science Based Targets initiative (SBTi) est une initiative conjointe des Nations Unies, du Carbon Disclosure Project, du World Resources Institute et du World Wide Fund for Nature (WWF). Elle aide les organisations à fixer des objectifs pour le climat conformes à la Conférence de Paris sur le climat (COP21).

TCC
Taux de change constants

UGT
Unité génératrice de trésorerie

Rapport annuel intégré contenant des déclarations prospectives

Ce Rapport annuel intégré contient des déclarations prospectives ; y compris, sans toutefois s'y limiter, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent Rapport annuel intégré.

Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact globaux de pandémies (comme la COVID-19), les guerres sur des territoires où UCB dispose d'implantations, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication, les potentielles ou réelles atteintes à la protection et à la confidentialité des données ou les perturbations de nos systèmes de technologie de l'information, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits tels que les produits biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que de nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline et feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des différends et des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient au public de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Celles-ci ne sont faites qu'à la date du présent Rapport annuel intégré, et sauf indication contraire, ne reflètent aucun impact potentiel de l'évolution de la pandémie de COVID-19. La société continue à suivre de près l'évolution de la situation afin d'évaluer l'importance financière de cette pandémie pour ses activités.

UCB décline expressément toute obligation de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent Rapport annuel intégré soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations, sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

Langue du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenu de préparer son Rapport annuel intégré en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais.

Disponibilité du Rapport annuel intégré

Le Rapport annuel intégré est disponible sur le site internet d'UCB, sous « Investor Relations » (www.ucb.com/investors). Toute autre information sur le site internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce Rapport annuel intégré.

Calendrier financier

27 avril 2023 Assemblée Générale des Actionnaires

27 juillet 2023 Résultats financiers semestriels 2023

Contacts

Relations avec les investisseurs
Antje Witte
Head of Investor Relations
Tél. : +32 2 559 9414
Courriel : investor-relations@ucb.com
antje.witte@ucb.com

Communications
Gwendoline Ornigg
Head of Global Communication
Tél. : +32 2 559 9626
Courriel : gwendoline.ornigg@ucb.com

Durabilité
Veronique Toully
Head of Sustainability, Corporate Affairs and Enterprise Gestion des risques
Tél. : +32 2 559 9229
Courriel : veronique.toully@ucb.com

UCB SA
Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 2 559 99 99 – Fax : +32 2 559 99 00

TVA BE0403.053.608

www.ucb.com

© 2023 UCB SA, Belgique. Tous droits réservés.

Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

ucb.com